NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

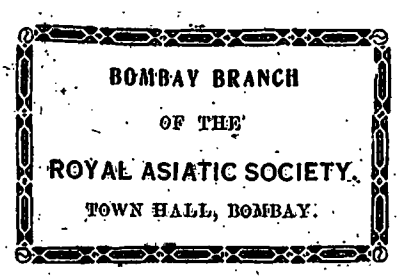

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'Intérieur (Direction de la Librairie), en 1866.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON, IMPRIMEUR DE L'EMPEREUR,
Rue Garancière, 8.

Madame Elisabeth.

Gravé par Marse, sous la direction de Henriquel Dupont, d'après le portrait peint en 1787, par Mme Deville, et qui fait partie du Cabinet de Mr le Marquis de Castéja.

Publié par H. Plon

158

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH

LETTRES ET DOCUMENTS INÉDITS

PUBLIÉS

PAR F. FEUILLET DE CONCHES

> C'est l'artifice ordinaire des mauvaises passions d'imputer les cruelles satisfactions qu'elles se donnent, soit à quelque grande idée dont elles poursuivent l'accomplissement, soit à l'absolue nécessité du succès. L'histoire se déshonorerait en acceptant ces excuses mensongères; c'est son devoir de renvoyer le mal à sa source et de rendre aux vices des hommes ce qui leur appartient.
>
> GUIZOT, *Histoire de la République d'Angleterre.*

TOME QUATRIÈME

WW-a-25

PARIS

HENRI PLON, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

RUE GARANCIÈRE, 8

MDCCCLXVI

Tous droits réservés.

32591 a

00032591

By my life, this is my Lady's hand; there be her very C's, her U's and her T's, and thus makes she her great P's. It is, in contempt of question, her hand (1).

SHAKSPEARE, *Twelfth Night.*

J'avais pu croire fermé le débat ouvert sur l'authenticité de quelques-unes des lettres de Marie-Antoinette imprimées dans mon tome premier. Après la réponse que j'avais faite en tête de mon troisième volume, il me semblait que j'avais acquis le droit de garder enfin le silence et de rester dans un repos qui m'est doux et nécessaire à l'âge de la retraite. Mais on a répliqué avec une ardeur, avec un luxe de détails critiques et agressifs, qui me forcent à reprendre en sous-œuvre une dernière réponse. Ç'aurait été chose faite dès longtemps, si le factum allemand ne fût tombé chez moi au milieu d'une douloureuse maladie qui, depuis tantôt six mois, m'a interdit

(1) Sur ma vie, ceci est bien l'écriture de mylady; voilà bien ses C, ses U, ses T. C'est bien ainsi qu'elle fait ses grandes lettres P. C'est assurément, sans conteste possible, sa propre main.

SHAKSPEARE, *Douzième Nuit.*

tout travail.. C'est ainsi que depuis ce long espace de temps, le présent volume, intégralement imprimé et tiré pour le texte, a dû attendre, faute de préface, sa mise au jour. Je demande aujourd'hui pardon à mes Lecteurs de leur faire perdre encore par cette interminable polémique un temps que j'aurais mieux employé pour eux et pour moi à joindre des documents historiques nouveaux à ceux qu'ils ont accueillis déjà avec tant d'intérêt et de bienveillance. Que le sillon opiniâtrément suivi dans cette discussion par M. de Sybel, sillon très-droit à son sens, mais à coup sûr très-étroit, lui paraisse la seule grande voie de la critique, il est dans son rôle; mais il a mauvaise grâce à se révolter devant la contradiction et à s'en prendre, comme il le fait, à la bonne foi de son antagoniste. Le diminuer est se diminuer soi-même.

C'est un des priviléges que s'arroge trop souvent la critique d'affecter un ton de supériorité envers ses adversaires, de les clouer devant elle sur la sellette en accusés, sans se soucier des égards que l'on se doit entre gens civilisés. Et que l'on s'étonne que ma réponse ait eu quelque vivacité! A qui la faute? Qui donc a été l'agresseur? Ne dirait-on pas que le critique ait attaché ses doutes avec des nœuds bleu de ciel et roses empruntés à la houlette de M. de Florian? Oh! que non pas! il s'est armé de la fronde, et ce n'est pas défaut de bon vouloir s'il n'a pas terrassé son ennemi. Par exemple, négligeant d'observer que ma publication n'en est pas encore arrivée à la date qui me permettra d'épuiser les documents que Monseigneur l'Archiduc Albert d'Autriche m'a autorisé à copier dans ses riches archives, l'adversaire dit carrément que je n'ai pas su les recueillir. « N'est-il pas vraiment fâcheux, surtout pour les écrivains français curieux de la vérité, ajoute-t-il, que M. F. de C.., en face des trésors els plus précieux et les plus rares, et pouvant y puiser

librement, se contente d'y prendre, au petit bonheur, une poignée de raretés pour son cabinet d'antiquailles, et bourre avec cela ses volumes d'un tas de papiers sans intérêt ou apocryphes? » Quelle critique! et quel langage! Comparez ce ton avec celui de la *Revue d'Édimbourg*, qui a fait aussi la critique de mon livre, mais avec une courtoisie constante du meilleur monde, et qui pour cela n'a exclu ni la vigueur ni l'indépendance de l'argumentation.

Un journal honorable et accrédité vous attaquera, il paraîtra très-simple de lui répondre. Quelle que soit la modération que vous vous efforcerez d'apporter dans la discussion, par estime pour le talent et le caractère du rédacteur, il est à peu près infaillible qu'elle finira par dégénérer en querelle personnelle. On verra des injures où vous n'aurez voulu introduire qu'un argument ou une innocente allusion littéraire.

Une autre feuille procédera brutalement, sans provocation, par personnalités, et vous harcèlera de rudesses gratuites. Il y a pis encore; je ne sais quelles natures jalouses et tracassières qui reviennent sans cesse à la charge, qui ne rachètent leur infériorité que par un surcroît de bruit et d'agitation, s'ingénieront souterrainement à l'insulte et à la calomnie, en lettres *anonymes*, en entrefilets *anonymes* également, glissés dans les journaux de Paris et de l'étranger, pour tenter d'envenimer l'opinion. Cette coterie a même été dans ses excès jusqu'à attirer des *communiqués* officiels aux journaux dont elle a trompé la religion. Mais quoi! calomniez! calomniez! il en restera toujours quelque chose! — Triste cortége d'un labeur consciencieux dont, ce semble, l'approbation de tous les bons esprits devait être la récompense.

Et ici, je n'ai pas besoin de le dire, la remarque ne saurait s'appliquer à M. de Sybel, ni à M. Schérer, ni à M. Geffroy, tous adversaires qui du moins signent leurs

attaques. Toutefois, je rencontre avec regret dans le travail du premier telle âpreté de paroles, telles insinuations malveillantes qu'il eût été plus digne de sa position littéraire de ne point se permettre. Que doit-il chercher? que cherche-t-il en définitive, et que cherché-je moi-même? La vérité sur un point historique, jusqu'ici trop bruyamment discuté. La vérité est comme un flambeau que les uns cherchent à allumer, que les autres s'efforcent à éteindre. Eh bien, travaillons à l'allumer de concert. Étudions en honnêtes gens la question, pièces sur table, sans préoccupations, sans passion, aigreur, arguties ni voies de fait oratoires. Le public, seul vrai juge en dernier ressort dans ces matières, décidera. C'est à son arbitrage que nous nous en rapporterons. Et si enfin les lettres contestées sont, après examen contradictoire impartial, condamnées, jetons-les au feu, et qu'il n'en soit plus parlé.

I

Circonscrivons d'abord le débat. Qu'il y ait quinze ou vingt lettres suspectées dans le nombre de quinze cents à deux mille que j'ai données ou que je réserve au public, je l'ai déjà dit : ces lettres, tout historiques qu'elles soient et rentrant dans l'ensemble des documents, n'ont pas un intérêt assez marqué pour faire faute essentielle dans mon recueil, si elles n'y existaient pas. Elles en sont de tout point les moins importantes. Dans tous les cas, il eût été par trop insensé de mêler de gaieté de cœur à une masse de documents précieux, tirés d'archives publiques, de cartulaires privés, de collections connues, le ragoût de pièces fausses. A quoi bon? Que si encore ces lettres tendaient à introduire violemment dans la biographie des

faits importants, extraordinaires, propres à changer des physionomies consacrées, à exalter ou à diminuer perfidement tels ou tels caractères historiques, je comprendrais jusqu'à un certain point la virulence de l'attaque et l'acharnement froid qui la fait poursuivre. Mais non, ces lettres ont pour elles la vérité morale, elles peignent la Reine Marie-Antoinette comme les traditions nous l'ont faite. La preuve qu'elles ne contiennent pas uniquement, comme on l'a prétendu, un vain et prétentieux bavardage et qu'elles offrent un caractère historique, c'est que personne en France ni en Angleterre, personne même en Allemagne, avant la publication de M. d'Arneth, avant la critique de M. de Sybel, ne les a attaquées. A qui fera-t-on croire que, retrouvées, elles eussent trompé les critiques français et anglais, si habiles, si merveilleusement avisés, qui connaissent si bien dans ses moindres détails le siècle de Louis XVI, percé à jour par tant de Mémoires et d'écrits multipliés? Si la non-authenticité des pièces discutées m'eût été démontrée, et certes j'ai été au-devant de la démonstration, aurais-je obstinément laissé debout des lambeaux frelatés à côté de pièces irrécusables? Il est aussi déraisonnable que gratuitement désobligeant d'insinuer qu'en tout cela « je ne sais voir que les intérêts de ma collection et de ma réputation de connaisseur. » La question est plus haut, et je subordonne sans réserve, suivant l'expression de M. de Sybel lui-même, mes goûts et un vain amour-propre au pur intérêt de la vérité.

Tout homme est faillible, je le sais, et le plus habile peut être trompé. « Les curieux sont aussi des amoureux, comme me l'écrivait le plus éminent de nos critiques, et les amoureux peuvent avoir leurs illusions. » Mais pour ne pas être des « amoureux », les adversaires sont-ils donc infaillibles? « Les lettres en ques-

tion, ajoutait l'illustre critique, ont pu paraître un peu suspectes par cela même qu'elles étaient trop ce qu'on pouvait désirer. » Or les adversaires ne sont point d'accord sur le caractère qu'ils prêtent à ces lettres. L'un dit qu'elles n'ont répondu à aucune de ses attentes; un autre qu'elles n'ont nul esprit; un autre qu'elles en ont trop et qu'elles aspirent à figurer dans un choix de chefs-d'œuvre épistolaires. D'autres encore, des Allemands, n'y voient qu'un esprit de caillette et de femme de chambre. Choisissez entre tous ces jugements, aussi étranges que disparates et contradictoires. Nous reviendrons sur ces appréciations, et nous rétablirons le vrai caractère de la correspondance. Jusqu'ici, je défends ce que je crois, et je crois parce que j'ai comparé.

Il y a un mot piquant de l'Éditeur des lettres de Vienne à noter dans la préface de la seconde édition de son recueil de *Marie-Thérèse et Marie-Antoinette*. Après avoir formellement déclaré qu'il ne veut en rien se mêler à la polémique soulevée à propos de l'authenticité des pièces, il se prononce néanmoins, comme en passant, contre cette authenticité, et s'émerveille de la sagacité des attaques et de l'acharnement de la défense. *L'acharnement!* le mot est curieusement appliqué. S'il a surgi de l'acharnement, ce n'est assurément point du côté de la défense, où le langage, pour vif qu'il ait été, n'a pas cessé d'être courtois et modéré, mais du côté de l'agression, où l'on dirait que cette question, cependant plus française qu'allemande, a pris, au signal de M. de Sybel, tout le caractère d'une lutte nationale. Certes, si quelque chose est fait pour émerveiller, c'est cette transformation inexplicable. « Nous ferons venir tant de Cordeliers que nous l'emporterons, » dit le Jésuite des *Provinciales*. On a remplacé les Cordeliers par un escadron volant d'ardents polémistes, et soudain éclate un touchant concert de critiques acerbes

et passionnées, comme s'il s'agissait de la Silésie ou du Rhin allemand. A Vienne, à Augsbourg, à Cologne, on a même passé de la polémique historique à l'injure, de l'injure à la diffamation :

Une tête coupée en fait renaître mille,

comme dit le grand Corneille : *È sempre bene!*

Certes, à mon âge, et après les nombreux voyages que j'ai faits en Allemagne, où je compte de si bons amis, je serais désolé de manquer d'égards envers aucune personne appartenant à cette noble nation si grande par l'idéal comme par la réalité. Mais, attaqué avec injustice et violence, il faut bien que je me défende une bonne fois pour toutes, et que, par respect pour mes lecteurs, j'explique les motifs qui m'ont fait adopter comme vraies les quelques lettres arguées de supposition.

Eh quoi! par cela seulement qu'un Allemand aura parlé, je devrais, à propos de documents de mon pays, m'incliner sur-le-champ comme devant un oracle! accepter ses dires! abdiquer mes convictions! Là où je vois quelque chose de vivant et de vrai, je ne devrais voir que des lettres de fantaisie, que des masques rappelant ces bouffons de l'antiquité chargés de contrefaire, aux funérailles, les gestes et les habitudes des défunts! Certes, le mérite des savants allemands est justement renommé. L'érudition allemande a rendu et rend chaque jour encore aux lettres antiques des services considérables; elle a fouillé aux sources de l'histoire des anciens temps avec patience, méthode, sagacité, et bien des noms d'outre-Rhin ont acquis des droits au respect de tout ami des bonnes lettres. M. de Sybel lui-même est connu en Allemagne. S'il n'a point écrit une histoire de Prusse,

comme me l'avait dit un Allemand, il a donné sur notre Révolution une histoire pour laquelle les Archives nationales de Berlin, mises par lui à contribution, ont fourni des documents précieux, ménagé des points de vue nouveaux, particulièrement sur le partage de la Pologne. L'étude de nos temps de trouble ne pourrait que gagner, je le présume, à la publication d'une traduction française de ce travail, du reste peu favorable à la France, et passionnément hostile à cette malheureuse Pologne. Mais prenons-y garde; il serait juste, ce semble, de laisser aussi quelque petite part aux autres nations en matière de sagacité. Pour nous, Français, n'abdiquons pas, comme si nous étions des enfants en critique et tout à fait impropres à discerner le vrai caractère de documents, même de notre langue et de notre histoire; comme si nos grands Bénédictins et nos critiques, comme si nos Baluze, nos Du Cange, nos Augustin Thierry, nos Guizot, nos Letronne, nos Sainte-Beuve et tant d'autres n'appartenaient pas à notre vieille terre gauloise. Trop souvent, en notre pays, où il suffit d'être Français pour être pris à partie et avoir tort, et d'être étranger pour avoir raison, on oublie que la critique allemande, critique dissolvante, armée d'arguments à double tranchant, mise en honneur par Frédéric-Auguste Wolf, conduit fréquemment à dépasser le but.

« Il faudrait faire attention cependant, comme l'a dit M. Charles de Mazade, et ne pas réduire la science à une sorte de procédure méticuleuse, finissant par se perdre dans ses propres minuties, laissant échapper la vérité vraie et frappante pour courir après des détails subalternes et de petits faits compendieusement rapprochés et mis en contradiction. Il y a longtemps qu'on a dit qu'avec trois lignes d'écriture on pouvait faire pendre un homme : qu'est-ce donc lorsqu'on a toute une correspondance, et qu'il ne s'agit après tout que de demander à cette

correspondance des preuves contre elle-même, contre sa propre authenticité (1). »

J'ai déjà démontré que le recueil publié à Vienne contient de flagrantes contradictions, sans en être pour cela moins incontestable et incontesté. Quelle est donc la correspondance qui ne soit criblée de contradictions? Je l'ai dit ailleurs, ouvrez celle de Voltaire, qui contient tout l'homme et tout son siècle, avec leurs bonnes comme leurs mauvaises passions, correspondance étincelante, qui suffirait à défrayer de réputation vingt auteurs différents : l'écrivain y professe successivement les opinions les plus diverses, souvent même les plus contradictoires, si bien que les trois convives d'Horace,

Poscentes vario multum diversa palato,

y trouveraient chacun leur compte. Ouvrez la correspondance de madame Du Deffand, de Lamennais, de Joseph de Maistre, cet homme complexe, aussi remarquable par la force de tête que par celle du style, et chez qui plusieurs hommes sont réunis : l'ogre théocratique, l'écrivain spéculatif, l'homme privé ouvert à toutes les indulgences de la vie, — et vous jugerez de ce que les impressions variables du moment peuvent inspirer de mouvements ondoyants et divers, d'échappées contradictoires. Ces variations et impressions, en quelque sorte nerveuses, sont l'essence même du genre épistolaire, composé de pièces écrites, pour ainsi parler, à tous les vents. A plus forte raison, sera-ce l'essence des correspondances d'une enfant, d'une jeune femme, qui tantôt cède à ses propres inspirations, tantôt se fait, à son insu, l'écho de ce qui a brui autour

(1) *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 juillet 1865.

d'elle. Je m'en méfierais s'il n'y avait jamais rien à y reprendre sous le rapport de la conduite de l'idée comme du maniement de l'expression.

« Ce n'est pas, certes, que je ne sois bien loin de m'opposer à ce qu'on écrive contre moi. C'est au contraire ce que je souhaite le plus, » et je m'appliquerais volontiers, s'il n'y avait trop d'orgueil à le faire, les paroles de Cicéron à cet égard : « Jamais, en effet, l'*histoire* n'eût été en si grand honneur chez les Grecs, sans l'éclat dont la faisaient briller les disputes et les altercations de leurs savants (1). »

Ce qu'on ne discute pas ne vit pas, en France surtout. Aussi, appelé-je la discussion; mais je blâme l'acharnement d'attaques souvent puériles, je blâme le ton de la polémique qui sort de la critique pour entrer dans la personnalité.

Telle pièce m'aura été communiquée par une collection particulière, par un historien illustre, par quelque grand personnage, par un curieux et connaisseur étranger, — j'en reporterai naturellement l'honneur à qui de droit. Eh bien ! l'on s'écriera que rien ne prouve que le possesseur n'ait pas été trompé. Comme si j'eusse dû manifester ma gratitude en faisant sur cette possession une ridicule et injurieuse enquête, comme si les cabinets n'étaient pavés que d'ignorants et de dupes. Je dis où sont les pièces; libre à vous d'aller les contrôler *de visu*. Mais on aime mieux prononcer de haut que d'aller voir : c'est quelquefois si embarrassant que d'avoir vu ! Je conteste, on dit que j'élude; j'attaque de front une objection, on dit que je glisse à côté, que je réponds à la question par la ques-

(1) Tantum abest, ut scribi contra nos nolimus, ut id etiam maxime optemus. In ipsa enim Græcia *historia* tanto in honore nunquam fuisset, nisi doctissimorum contentionibus dissentionibusque viguisset. CICER., *Tuscul. Quæst.*, II, 2.

tion, que je ne prends pas le taureau par les cornes. En vérité, tout cela est-il bien sérieux? Qui ne sait d'ailleurs que l'agression est autrement facile que la défense? L'attaque, pour peu qu'elle soit spécieuse et piquante, la malice publique s'en amuse. La défense, qui est forcée d'être longue pour dérouler par le menu l'écheveau des détails, pour arracher une à une les ailes de guêpe de la chicane, fatigue, est niée, ou, la plupart du temps, n'est pas lue.

Un critique bienveillant avait exprimé le regret que je me fusse borné à renseigner d'une manière générale, au début de mon premier volume, sur les sources où j'avais puisé mes lettres, et que je n'en eusse pas indiqué l'origine au bas de chacune d'elles; j'en étais alors au milieu de l'impression du tome second de mon recueil; je commençai, dès ce moment, à donner ces indications, et, dans la préface du troisième volume, je fis connaître qu'en un second tirage des deux premiers, j'avais partout satisfait à cette juste exigence. Il est bizarre, mais il est vrai qu'en sa réplique, l'écrivain allemand a eu le courage d'écrire que ce second tirage, « *s'il existe réellement,* n'a pas été livré à la circulation, et qu'*après d'assez longues recherches,* son libraire lui a répondu qu'un exemplaire en était *introuvable.* » Introuvable! quand deux mille exemplaires venaient d'en être tirés et livrés au commerce, quand il n'en restait plus d'autres chez mon éditeur à qui la question n'avait pas été faite, bien qu'il fût le premier à qui l'on eût dû s'adresser. J'en demande pardon à l'adversaire, mais l'étrangeté par trop puérile de l'argument le dispute à la burlesque naïveté du libraire, si tant est que l'assertion ne soit pas une pure gaieté de M. de Sybel. Le plus curieux, c'est qu'un professeur français, si bien au courant des coutumes de la librairie parisienne, se fait ici l'écho du professeur prussien, et qu'il argumente ensuite

sur des différences entre le tirage primitif et le nouveau, qu'apparemment il avait réussi à découvrir dans les raretés de deux mille exemplaires ajoutés aux trois mille du premier tirage épuisé.

Et encore ces imperceptibles différences étaient-elles bien dignes de l'attention de la critique? Assurément non. C'était d'abord la rectification de la signature des deux premières lettres, signées par négligence, au premier tirage, *Marie-Antoinette,* à cause de la dénomination vulgaire, et qu'on eût dû signer seulement du second nom, comme aux originaux. Rien de fixe en effet dans la signature de cette princesse, qui signait même parfois, non plus *Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne,* comme sur son acte de mariage; non plus *Marie-Antoinette,* comme depuis ce mariage, ou bien *Antoinette* tout court, comme dans beaucoup de ses lettres jusqu'en 1780, mais *Antoine,* comme cela résulte d'une lettre d'elle, non autographe, d'avril 1770, à sa sœur l'Archiduchesse Amélie, Duchesse de Parme, lettre qui existe aux Archives royales de Parme, et dont j'ai fait relever un *fac simile* (1). C'était ensuite le rétablissement du vrai texte de quelques lettres de Madame Élisabeth imprimées d'abord sur un cahier de copies dont m'a-

(1) Il parait qu'à la cour de Marie-Thérèse on était dans l'habitude de désigner la jeune Archiduchesse Marie-Antoinette sous le nom de *Madame Antoine.* C'est ainsi que l'appelle l'abbé de Vermond dans des lettres de Schönbrunn, juin et octobre 1769 (*Correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette,* publiée par M. d'Arneth, seconde édition, p. 356 et 358).

Voici sa lettre à la duchesse de Parme :

« Madame ma très-chère Sœur, j'ai reçu hier, au pied des autels, la bénédiction sacerdotale de mon mariage à monsieur le Dauphin, que, par procuration, l'archiduc Ferdinand, mon frère, a représenté dans cette cérémonie. J'ose espérer de l'amitié de Votre Altesse Royale qu'Elle voudra bien prendre quelque part à cet événement, qui m'intéresse aussi essentiellement, et je crois, moyennant cela, ne pas devoir tarder à le lui apprendre. Je la prie d'en agréer la notification, et je lui demande avec

vait gratifié, à Vienne, le comte Henry de Bombelles, gouverneur des Archiducs. Le comte tenait dans ses mains les originaux en me remettant, à l'ambassade de France, ces copies que je devais croire littérales, mais qui malheureusement avaient été tronquées comme la correspondance publiée par Ferrand. Quand on reçoit une chaîne d'or en présent, il ne faut pas, comme l'Arétin, commettre l'impertinence de la peser; j'aurais eu mauvaise grâce à demander de collationner *hic et nunc* ces lettres. Mais j'avais

---

instance la continuation de son amitié, que je tâcherai toujours de mériter par le tendre et sincère attachement avec lequel je ne cesserai jamais d'être,

» De Votre Altesse Royale,

» Très-affectionnée et tendre Sœur,

» ANTOINE.

» A Vienne, le 20 avril 1770.

» Je vous suis très-obligée pour le beau présent que vous m'avez envoyé; il me fait grand plaisir. »

Ce qu'il y a de curieux, c'est que cette lettre, qui est évidemment originale, puisqu'elle porte le cachet de Marie-Antoinette, n'est pas même signée d'elle. La signature est de la même main que le corps de l'épître, d'une calligraphie assez nette, positivement française, mais non de chancellerie. Nous verrons plus loin quelle était cette main. Il s'est retrouvé aux mêmes Archives de Parme deux autres lettres de Marie-Antoinette, signées de ses deux noms, mais purement en copies, adressées toutes deux de Versailles, le 10 juin 1783, l'une à *Ma Sœur et Nièce la princesse Caroline-Marie-Thérèse*, pour la charger de la représenter à la cérémonie du baptême d'un prince dont vient d'accoucher la duchesse de Parme et de Plaisance; l'autre pour notifier à *Mon Frère, Cousin et Beau-Frère l'Infant d'Espagne, duc de Parme et de Plaisance*, la procuration que donne la Reine à la princesse Caroline-Marie-Thérèse pour la représenter à la cérémonie.

Il n'est pas surprenant que Marie-Antoinette ait peu écrit à sa sœur Amélie. Cette dernière était un esprit bizarre et capricieux qui tout à coup et sans motif cessa d'écrire à sa famille. Aussi, quand des notifications d'événements domestiques arrivèrent d'elle à la Reine, Louis XVI avait commencé par défendre à Marie-Antoinette de répondre. C'est pour se réconcilier que la Duchesse avait demandé à sa sœur de tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême. Elle en avait usé de même précédemment avec la cour de Madrid.

pu, depuis, les rectifier et compléter, mot à mot, à Paris, au moyen des autographes entrés dans les archives de famille de M. le marquis de Castéja; et j'en avais avisé le lecteur, page VIII de la préface de mon troisième volume. Le fait était acquis à la notoriété. A quoi bon alors relever ce détail? Il est au moins singulier qu'on prétende me faire un reproche de la bonne foi avec laquelle j'ai tenu compte, dans un second tirage, des critiques qu'avait provoquées le premier. Pour qui donc mes adversaires écrivent-ils, s'ils sont si étonnés de l'accueil fait à leurs observations?

Autre chicane. M. le comte de Reiset avait découvert vingt-sept lettres de Marie-Antoinette à la Landgravine de Hesse-Darmstadt, Louise. Il était sur le point de les mettre sous presse pour son propre compte, quand il me les céda gracieusement pour les intercaler dans mon grand recueil, sous la simple condition de les réunir en une plaquette séparée, et de lui en faire tirer une cinquantaine d'exemplaires pour distribution privée. Sa distribution faite, il en désira un second tirage; il n'était plus temps : le texte était décomposé. L'éditeur s'offrit à tirer une édition nouvelle, sans autre compensation que d'être autorisé à mettre en vente un petit nombre d'exemplaires. M. de Reiset et moi n'y vîmes aucune objection. Rien là que de courtois de part et d'autre. Rien là qu'il fût bien nécessaire de dire au public. Rien non plus qui rentrât dans le domaine de la critique historique ou littéraire. Eh bien, le censeur allemand s'arrête devant ce détail : il prend la peine de rapprocher des dates; il épilogue, il glose, et trouve là « un mystère qu'il ne se charge pas d'expliquer! »

Et puis, qu'est-ce encore? J'imprime quelques lettres comme tirées d'un *cahier de lettres de l'Archiduchesse Dauphine de France, existant aux Archives impériales de Vienne;* les adversaires protestent que c'est un cahier supposé, qu'il n'existe rien de tel aux Archives de Cour

et d'État. C'est essayer étrangement de faire prendre le change et jouer sur les mots. A coup sûr, une semblable objection ne saurait émaner des Archives elles-mêmes. En effet, au premier rappel que je viens de souligner, j'ai ajouté page 5 de mon premier volume : *Ce cahier, copié avec exactitude et par numéro, a été malheureusement négligé. On peut juger par la pagination qu'il a de très-nombreuses lacunes.* Quoi! je n'aurais pu dire *un cahier,* parce que ce n'était plus qu'un cahier défait, en un mot des débris de cahier! On m'a dit aux Archives impériales, à l'époque où j'ai fait mes copies, que c'étaient là les derniers résidus recueillis dans les archives particulières de l'Impératrice Marie-Thérèse. Et de fait, ces feuilles tantôt tenant entre elles, tantôt détachées et volantes, cotées de numéros interrompus, portaient en elles-mêmes le cachet d'authenticité de leur provenance. Cessons donc toutes ces mauvaises querelles, et encore une fois ne jouons pas sur les mots pour faire du bel esprit critique. Ce que j'ai avancé, je le répète et l'affirme. Si ce n'était pas là ce qu'on peut appeler un cahier, qu'étaient-ce donc que ces chiffons autrefois unis et cousus entre eux?

Nouvelle chicane. Une lettre écrite, le 15 mai 1771, par Marie-Antoinette à sa sœur des Pays-Bas, répond dans un *post-scriptum* ces mots : « A propos, ces princes de Suède dont vous me parlez sont de *l'histoire ancienne.* Le prince royal passait pour un homme de grande intelligence, qui avait beaucoup étudié. » Alors, on s'écrie : « La lettre est fausse, car, à cette époque, Gustave III n'était plus prince royal, il était roi depuis le 14 février. En quoi cette vérité biographique dépose-t-elle contre l'authenticité de la lettre? Tout le monde sait que le Roi Adolphe-Frédéric de Suède avait envoyé son fils Gustave (depuis Gustave III) en France, dans le but de se consulter avec notre cabinet sur la marche à suivre pour

substituer à la constitution de Suède existante une monarchie plus absolue. Tout le monde sait, et la Dauphine savait de reste, que Gustave avait appris à Paris la mort de son père et qu'il avait été proclamé Roi en Suède, pendant son absence de ses États. Mais quelle était la date de la lettre à laquelle elle répondait? La Dauphine ne faisâit-elle pas que répéter une expression de sa sœur, ne faisait-elle pas que répondre à quelque allusion dont on ignore les termes, et dont il faudrait avoir connaissance pour en apprécier l'à-propos? Le jour où elle écrivait, Gustave avait pris les rênes de son gouvernement; mais il ne fut couronné et ne fit parler de lui que plus d'un an après. Qu'a-t-elle dit? « Le Prince royal *passait* pour.... » indiquant ainsi qu'il ne s'agissait point du présent. Est-ce que d'ailleurs ces mots *histoire ancienne* n'ôtent pas toute équivoque à la pensée de la Reine? La manie de voir partout le faux rend bien subtil et bien injuste :

> Lurida præterea fiunt quæcunque tuentur
> Arquatei.

Ce n'est pas tout. Trop occupé par mes fonctions publiques et par des travaux en cours d'exécution pour avoir encore recueilli et commenté toutes les pièces qui devaient concourir à l'ensemble de mon recueil de *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth*, pour avoir terminé une longue étude diplomatique et maritime que je méditais sur ce règne, je n'étais pas prêt à livrer mon recueil à la presse, quand M. d'Hunolstein publia son volume. J'avais ignoré jusque-là l'existence entre ses mains de tant de lettres de l'infortunée Reine; l'alarme me prit : je dus craindre qu'au moyen de ses propres pièces et de communications étrangères, il ne me fît perdre le fruit de mes efforts et recherches de vingt années,

je me mis sur-le-champ à l'œuvre pour prendre date. En moins de six semaines, préface, notes, impression du premier volume, tout fut fait, tout fut publié. C'était trop de hâte, je le reconnais et l'ai bien regretté, car l'exécution de ce premier volume devait s'en ressentir. « L'homme qui fait le plus vite et le plus de choses, a dit justement Euripide dans l'OEnomaüs, est celui qui fait le plus de fautes. » Par exemple, sur la foi d'indications trop conjecturales de mains étrangères sur les lettres, des dates erronées se sont glissées qu'heureusement j'ai pu contrôler et redresser depuis, et qui ont été peupler mes *errata*.

Ces misérables dates inexactes, qui arrêtaient et jetaient de la confusion, et n'ont que trop souvent ouvert le champ à une critique spécieuse; ces dates qui en disent parfois plus qu'un texte, portent malheur à tout le monde, à commencer par moi. Ainsi, page 40 de mon premier volume, une lettre totalement sans date, écrite de la Muette, le mercredi, 1er juin 1774, veille de la Fête-Dieu, à l'occasion de laquelle Louis XVI annonce qu'il suivra, le lendemain, la procession du Saint-Sacrement à l'église paroissiale de Passy, avait été inscrite, par je ne sais quel possesseur antérieur, à la date du *samedi 4 juin*, date impossible, puisque la fête se célébrait le jeudi et non le dimanche. Cette date erronée a été reproduite à l'impression, et le déplacement d'un crochet, laissant croire que la lettre était en partie datée de la main royale, rendait l'erreur plus saillante. Pures misères, il est vrai, comme il en échappe à tout travailleur. Mais il y a tant de gens qui cherchent, comme on dit, la petite bête, et sont à l'affût pour vous en faire autant de gros crimes. Ainsi encore, la date du mariage du comte Valentin Esterházy, dont on lira les *Mémoires* au début du présent volume, m'est arrivée trop tard d'Allemagne, malgré

toutes mes instances, pour que je ne fusse pas exposé à me tromper sur la personne de l'Eszterhàzy qui a été l'objet des sévérités de Marie-Thérèse en dépit des recommandations de Marie-Antoinette. La date une fois acquise, j'ai dû reconnaître que ce n'était pas Valentin dont il s'agissait, mais un de ses cousins, marié douze ans avant lui. Le coupable d'ailleurs paraît avoir commis de folles prodigalités qui eussent été au-dessus des conditions de fortune où se trouvait alors Valentin (1). Ainsi encore un certain nombre de lettres copiées par moi à Vienne manquaient de dates originales, et la main qui y avait suppléé n'avait pas toujours été heureuse. Je citerai un billet de la Reine à Mercy, billet non daté, et qui avait été porté au mois d'août 1791, tandis qu'il y avait lieu de l'attribuer à juillet 1788. C'est le n° CCCCLII de mon troisième volume, et où Marie-Antoinette dit au comte qu'*elle l'a cherché dans sa loge, après le spectacle*. Or, bien que la cour, ni en 91 ni plus tard, n'eût renoncé à toute distraction, puisqu'aux Archives impériales de France, les relevés des parties de billard jouées entre Louis XVI et sa sœur Élisabeth se poussent jusqu'au 10 août 92, la date de 91 ne pouvait être exacte. Dans cette année de crise, presque au lendemain du funeste retour de Varennes, il n'y avait plus de petits spectacles; et d'ailleurs s'agit-il, comme ce serait possible à la rigueur, d'une représentation à un grand théâtre public où, par étiquette, la Reine eût dû se montrer, la date n'en serait pas moins fautive, puisque le comte de Mercy avait, depuis septembre 90, quitté la France pour s'établir à Bruxelles, par l'ordre de son gouvernement.

Les dates ont aussi méchamment trahi l'attention de M. le chevalier Alfred d'Arneth, qui a pris la peine de dresser l'*errata* de quelques-unes de mes lettres, pages 161

(1) Voir page 5 et suivantes, et page 69.

et 173 de son livre de *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II,* publié, il y a environ six semaines. Je ne puis que l'en remercier avec déférence, tout en avouant qu'il eût pu s'en épargner les frais, car déjà la correction avait été faite par moi-même depuis tantôt deux ans, dans mon second tirage. Et, en effet, les lettres du 2 mai et du 6 juin 1791, auxquelles il m'accuse d'avoir donné la date de 90, sont à leur vraie place, à leur date réelle, pages 44 et 81 du second volume de ce tirage. Je ne crois pas qu'il ait été jusqu'ici dans les usages de la critique de s'en tenir à une première édition quand il y en a une seconde, et de faire rétrospectivement des crimes aux malheureux éditeurs, de péchés avoués, et qui par cela même devraient être pardonnés. Que dirait mon censeur si je lui reprochais d'avoir daté du 15 mars 1775, dans sa première publication, une lettre de Marie-Thérèse à laquelle la Reine aurait répondu (un peu vite pour l'époque) *le surlendemain* du jour où elle était écrite à Vienne? Il me répliquerait que sa seconde édition, rétablissant la date vraisemblable du 5, m'a ôté tout droit de censure, et il aurait raison.

J'aurai à m'expliquer plus loin, encore à propos de rectification de date, au sujet d'une lettre de la Reine à sa mère sur Madame Élisabeth. Je citerai de même un autre tour joué par une date, à propos d'une lettre de Marie-Antoinette, écrite à la princesse de Lamballe le 29 décembre 1774. Cette lettre a été portée par *lapsus* au millésime de 75. Même erreur a été commise pour des lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette touchant l'affaire du Collier. M. Campardon lui-même, tout plein cependant des détails de ce premier coup de tocsin contre la Reine de France, M. Campardon, juge si compétent des pièces de cette époque, n'en avait pas été frappé, et il avait exclusivement abandonné à son lithographe le soin de la reproduction de lettres que je lui avais confiées pour les

joindre en *fac-simile* à son volume. Alors, le copiste, qu'eût pu avertir la différence des nuances d'écriture et d'encre, prit le change, comme la rapidité de la mise sous presse l'avait déjà fait prendre pour le texte, et il exécuta ses calques du même ton. *Inde mali labes.* J'ai donc vérifié en ma trop rapide publication du premier volume, ce qui a été dit tant de fois, que celui qui commence un livre est l'écolier de celui qui l'achève, et qu'une première édition n'est qu'une épreuve. Que d'aménités ces *lapsus* et minuties, inséparables de si nombreux détails, ne m'ont-ils pas valuës ! Chicanes mesquines, coups d'épingle dont le travail des adversaires est hérissé, et qui sont peu dignes de telles plumes, peu dignes de réfutation. Mais cela fait nombre dans le fagot d'épines, et cette accumulation de petites querelles, de petits faits, séparément sans valeur ni portée, forme comme un faisceau, comme un nuage obscur qui inquiète la confiance du lecteur, tend à égarer l'opinion, à causer l'amoindrissement d'un recueil vrai et historique qui gêne la malveillance des attaquants. Tactique pitoyable plutôt que vraie critique. Escrimez-vous donc à relever, comme les fourmis de la fable, ces grains de poussière, vous remplirez des pages à endormir le lecteur !

Y avait-il lieu d'insister encore avec tant d'amertume sur une misérable erreur, pure omission typographique, touchant une lettre de Marie-Thérèse au Dauphin, page 3 de mon troisième volume? La lettre est indiquée par moi comme tirée des *Mémoires de Weber, frère de lait de Marie-Antoinette.* Halte là! s'écrie M. de Sybel, en caractères majuscules équivalant à une grosse voix, la lettre n'est point dans le texte de ces Mémoires de Weber; elle n'est que dans une note des éditeurs. C'est vrai; l'omission des mots : *Note des Éditeurs*, avait échappé à la correction. Mais cela est indifférent et n'implique nullement contre l'authenticité de la pièce; et bien que les éditeurs n'eus-

sent point indiqué où ils avaient puisé la lettre impériale, je l'ai reproduite comme vraie, et voici pourquoi. Elle avait été rapportée par la marquise Du Deffand, à la suite d'une lettre à Walpole, en date de Paris, samedi, 19 mai 1770. « J'ai joint, dit-elle... une lettre de l'Impératrice au Dauphin, que je trouve assez touchante ! » Grimm, au tome VI de la meilleure édition de sa Correspondance, l'édition de M. Taschereau, rapporte cette même lettre à la date du 1er juin 1770, et il la fait précéder de cet avertissement :

« Un bel esprit s'est amusé à composer une lettre de l'Impératrice-Reine à M. le Dauphin, à l'occasion de son mariage. Cette lettre passa pour authentique pendant quelques jours et eut beaucoup de succès. Lorsqu'on sut qu'elle ne l'était pas, elle fut oubliée. En faveur de son succès, il faut la conserver ici. »

Le témoignage de Grimm, auteur si peu assidu de sa correspondance qu'écrivaient souvent à sa place et Diderot et Meister et madame d'Épinay, n'est guère à opposer à celui d'une femme aussi répandue, aussi bien informée, aussi peu facile à tromper que la Sévigné du dix-huitième siècle, la marquise Du Deffand. Malgré les doutes du baron allemand, la lettre a été donnée comme authentique par Berville et Barrière, compétents éditeurs de Weber (tome Ier, pages 16 et 17 de l'édition française de Baudouin). En outre, l'illustre duc Pasquier, si instruit dans les choses de l'ancien régime, pour avoir eu un pied dans le dernier siècle, et un pied dans le nôtre, en possédait une copie du temps, et il considérait la lettre comme vraie. Une chose tendrait encore à en confirmer l'authenticité, c'est qu'elle a été insérée dans la *Gazette de France* de juin 1770, et que cette feuille ajoute ces mots : « Il passe pour constant qu'outre cette lettre qu'on regarde comme authentique, Madame la Dauphine était chargée de deux autres lettres de son

auguste mère, l'une pour le Roi, l'autre pour Mesdames. » — Or, si la missive eût été supposée, la *Gazette*, journal officiel de la Cour, ne l'eût point donnée, ou l'eût démentie, tandis que son langage même paraît avoir eu pour but de lui rendre, à l'encontre de Grimm, le caractère de vérité (1). Ajoutez qu'une lettre de Marie-Thérèse à la jeune Dauphine se rendant en France, lettre publiée par M. Alfred d'Arneth (2), confirme les paroles de la *Gazette*.

« *Vous remettrez*, dit l'Impératrice, *cette lettre au Roi, de ma part*, et lui parlerez de moi le plus souvent que vous pourrez... Vous remettrez aussi cette lettre *à Madame Adélaïde; ces princesses sont pleines de vertus et de talents.* »

Conclusion : tout devait induire à considérer cette lettre de l'Impératrice comme authentique. Que deviennent donc les hélas ! poussés à cet endroit?

Mais comment prouver à un esprit prévenu, à un homme de parti pris, l'authenticité d'une pièce ; il s'échappera toujours par la tangente. Bien différent de Bayle qui avait pour maxime de toujours garder une oreille pour l'accusé ou l'adversaire, il se refusera à voir les pièces, à écouter les preuves, tant il est sûr de lui-même, sans avoir vu ! Convaincu, il ne s'avouerait jamais persuadé.

---

(1) La *Gazette de France*, qui s'imprimait dans les ateliers du Louvre, était si bien le journal officiel de la Cour, que deux charges, relevant directement de la maison du Roi : un *Correspondant de la Gazette*, et un personnage *Chargé de la présenter au Roi, à la Reine et à la Famille Royale*, avaient pour attribution spéciale les rapports de la Cour avec cette feuille. On possède un grand nombre de notes de Louis XVI, avec ce titre : *Pour la Gazette*. Elles y étaient insérées à la diligence de ce *Correspondant*, qui s'appelait M. Legendre; le *Chargé* avait nom M. de Mignaux.

(2) *Maria-Theresia und Marie-Antoinette*, seconde édition, p. 8.

II

Un point surtout se dresse comme un épouvantail, c'est la question de la provenance des pièces, c'est la prétendue impossibilité que les lettres écrites par une même personne à des correspondants divers, aillent se grouper, même après quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans de date, en un même cabinet. Nous allons revenir sur ces éternelles objections, plus spécieuses que solides, et nous userons, à l'occasion, de ce que nous avons déjà dit ailleurs, à ce sujet : La malignité humaine ne se souvient guère que des attaques.

Et d'abord, qu'y a-t-il de surprenant à ce que des autographes, aujourd'hui que ce genre de curiosités est devenu un objet de commerce et s'en va de tous les points du globe converger vers deux ou trois villes : Londres, Leipzig, et avant tout Paris, qu'y a-t-il de surprenant à ce que les documents se pressent en un centre commun, dans les mains d'un même curieux? Les dons, les révolutions, les invasions, les négligences, les infidélités, ont disséminé les cartulaires privés de même que les Archives d'État de tous les pays. De là, ces myriades de documents historiques qui défraient les ventes publiques et les ventes à l'amiable. Tel curieux recherche-t-il plus particulièrement les correspondances d'un siècle ou d'un personnage, l'intérêt éveillé des marchands les fera bien vite tourner vers ce pôle. Tout ce qu'ils rencontreront dans sa spécialité, comme ils disent, ils l'arrêteront au passage et le lui porteront à l'envi. Il en sera de même à l'égard de tout autre curieux qui aura d'autres goûts. Comment par exemple presque tous les dessins, presque toutes les esquisses peintes de Prud'hon, exécutés pour tant d'amateurs divers, ont-ils semblé, de nos jours, s'être

donné rendez-vous chez M. Marsille? L'explication est bien simple : il a poursuivi son idée unique, et il a conquis à force de persévérance et d'argent. Je possède neuf cents lettres de la marquise de Maintenon adressées à cinquante correspondants différents; j'en ai quinze cents de Voltaire écrites à plus de cent correspondants, tant Français qu'étrangers, même à des Souverains : — La communauté de possession, rapprochée de la diversité d'origine, sera-t-elle, ici, un motif de suspicion légitime, en matière d'authenticité? Toutes les lettres de Voltaire au grand Frédéric sont-elles où elles devraient être, c'est-à-dire dans les Archives de Prusse? Non assurément; j'en possède, et j'en sais de très-nombreuses encore dans des collections privées. Or, la question des lettres de Marie-Antoinette est identique.

« Où a-t-on eu tout cela? » s'écrient incessamment la jalousie ou la curiosité, la jalousie surtout, et après elles la critique, qui, sans s'en douter, se fait l'organe de l'une et de l'autre. On a eu tout cela avec le temps, qui, s'il détruit, sait aussi édifier; on a eu tout cela par la puissance attractive d'une idée fixe, par la persistance de la volonté et de sacrifices pendant quarante à cinquante années, ce qui n'implique pas, ce semble, qu'on soit *de plano* dupe constante de fabrications; on a eu tout cela comme la fourmi meuble son grenier d'hiver; on a eu tout cela sou à sou, comme ces gens à vie économe et sévère qui laissent des sommes considérables après leur mort.

Quand on tient de première main un document, la réponse sur la question de provenance va de soi. Mais il faut reconnaître que la plupart du temps on ignore par quelle filiation ont passé les pièces qu'on possède. En vain fera-t-on des efforts pour en retrouver les traces : ces traces sont restées sur la route. A part les archives d'État proprement dites, dont le titre parle assez de lui-même,

ouvrez les grandes collections publiques ou privées ; prenez une à une les pièces qu'elles ont acquises, et dites s'il ne serait pas impossible d'assigner avec netteté la provenance de ces documents, *quos fama obscura recondit*. Les lettres de François Ier, de Henry II, de Henry III, de Henry IV, de tous les souverains de l'Europe, circulent dans les ventes : seront-elles argüées de faux parce qu'elles sont nombreuses, celles de Henry IV surtout, et qu'on n'en saurait dépister la provenance? Pourrait-on, depuis sa source, tracer la filière suivie par la masse si considérable de papiers français qu'a recueillis le Polonais Dobrowsky sous nos pavés révolutionnés en 93, documents qui font aujourd'hui la richesse de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg? Saurait-on remonter pas à pas à l'origine des lettres de la grande collection formée en France, sous l'Empire et la Restauration, par le lord Egerton de Bridgewater, et qui constitue de nos jours un des ornements de ce Musée Britannique presque improvisé, qui déjà cependant rivalise avec les plus riches cabinets de l'Europe? Cherchez, si vous le pouvez, à vous rendre compte de la dispersion des papiers les plus intimes du maréchal duc de Richelieu, en dépit de l'existence de sa famille, qui gardait tous ses souvenirs et n'entendait en livrer rien aux curiosités et indiscrétions d'autrui. Essayez de vous rendre compte aussi de la marche des pièces trouvées sur la personne de Charlotte Corday, lors de son arrestation, après la mort de Marat. L'une de ces pièces, la fameuse Adresse de Charlotte aux Français, se trouve d'abord, on ne sait comment, dans la possession du moine Chabot, qui ramassait les épaves révolutionnaires, comme le faisaient, de leur côté, Robespierre, Courtois, et d'autres encore ; et voilà qu'un jour on la voit briller aux mains de notre contemporain le célèbre avocat Paillet, pour être signalée tout à coup sans transi-

tion en d'autres collections privées, et enfin aboutir à la mienne. Comment s'est-il trouvé dans des ventes publiques des lettres de Marie-Antoinette détachées des papiers de la famille de Polignac, qui n'en a donné à personne? des lettres de Madame Élisabeth qui eussent dû figurer dans les dossiers du marquis de Raigecourt, si justement jaloux des écrits de sa mère? Comment ont circulé les papiers recueillis par l'abbé de Vermond? Comment le testament de Louis XVI, cette sainte relique, titre de famille pour la France, et dont l'armoire de fer, aux Archives générales de l'État, conserve religieusement le double, était-il allé s'égarer en Hongrie, où je l'ai découvert ou plutôt exhumé? Les lettres originales de Marie-Antoinette, absentes de la Bibliothèque particulière de l'Empereur d'Autriche, et que M. d'Arneth a publiées *sur les copies*, que sont-elles devenues? Une seule est arrivée dans ma collection : il faut bien que les autres soient quelque part. Je ne doute pas qu'elles ne se retrouvent un jour, si déjà elles ne sont dans le cabinet de quelque curieux; mais par quelles obscures coulisses auront-elles passé? je crains fort que ce ne soit toujours un mystère. S'agit-il d'un tableau de maître, l'histoire de l'art en suit la trace de cabinet en cabinet, et le prix considérable qu'on le paye en marque les étapes dans les catalogues. Mais les pérégrinations d'aussi subtils documents que les autographes sont trop fugitives pour que le plus souvent le marchand ne les ignore pas lui-même, dès le moment que ces sortes de feuilles volantes ne sont pas tenues, comme les immeubles, comme les grands colis commerciaux, comme les bijoux et métaux précieux, à être accompagnées de leurs titres de propriété successive, d'acquits à caution et d'enregistrements motivés. Et d'ailleurs, connût-il la généalogie de sa marchandise, un marchand d'autographes, par peur de la concurrence, ne révélerait jamais ses sources et gar-

derait soigneusement pour lui son secret de métier, toute légitime que fût sa possession. Demandez donc à un libraire le nom à inscrire sur le catalogue d'une bibliothèque anonyme ou pseudonyme! A coup sûr, il le refusera. Les curieux font des questions sur des noms qu'il serait souvent plus qu'indiscret de révéler. Tel personnage vous ouvrira son cabinet ou son cartulaire, qui mettra pour condition de n'être point nommé, soit pudeur de la publicité, soit désir de s'épargner l'importunité des demandes. Tel a été le cas pour un petit nombre des pièces de mon recueil, que j'ai copiées, du reste, sur les originaux. Ailleurs, de beaux documents proviendront d'une famille insouciante ou pauvre qui vend ses papiers, — et l'exemple n'est pas très-rare, — le secret du nom n'est pas notre secret. Au fond, dès le moment qu'on montre les pièces et qu'on en administre les preuves d'authenticité, les demandes au delà sont, je le soupçonne, beaucoup plus curiosité pure qu'amour brûlant de l'histoire et dévouement paléographique.

J'ai eu le soin d'indiquer en tête de chaque lettre la source où je l'ai puisée. Que pouvais-je faire de mieux? *Les quatre-vingt-quinze centièmes des pièces que j'imprime ont été tirées des Archives officielles de Vienne, de Moscou, de Stockholm, de Darmstadt, de Paris.* Le riche cartulaire de Mgr l'Archiduc Albert d'Autriche m'a fourni des trésors. Les nobles familles de Gramont, de Fitz-James, de Polignac, de Bouillé, d'Amelot de Chaillou, m'ont communiqué en toute bienveillance ce qu'elles conservent de Louis XVI et de notre infortunée Reine. En outre, les lettres de Madame Élisabeth faisant partie des papiers de famille des marquis de Raigecourt, de Castéja et de Soran ont passé en totalité dans mon recueil. Ce sont là tous documents irrécusables. Eh bien, ce ne serait peut-être pas une raison pour qu'ils ne rencontrassent point d'incré-

dules. Qui sait? l'envie, la légèreté humaines sont susceptibles de tant de singularités, et l'imagination, de même que les rancunes révolutionnaires ou autres, ont tant de penchant à affronter l'évidence!

Ces lignes étaient imprimées et me revenaient en épreuves, quand on me communiqua le numéro du 28 avril de l'*Athenæum* anglais, où je lus ces mots bien inattendus, écrits en anglais par M. Louis Blanc, que l'*Athenæum* avait invité à donner son avis sur l'authenticité des lettres par moi imprimées :

18 avril 1866.

« Vous désirez connaître mon opinion au sujet des lettres récemment publiées par M. Feuillet de Conches comme étant de Marie-Antoinette. A peine y avais-je jeté un premier coup d'œil, que j'avais été frappé du peu d'accord qu'elles offraient, à beaucoup d'égards, avec l'idée que je m'étais formée de Marie-Antoinette, à la suite d'une étude patiente et attentive des événements dans lesquels elle a joué un rôle durant la Révolution française. Aussi n'ai-je été nullement surpris d'en voir mettre en question l'authenticité, et suis-je forcé de déclarer qu'après avoir donné toute l'attention possible à la controverse suscitée par ces lettres, mon impression est bien formellement qu'*elles ne sont point vraies.* »

Certes, ce n'est point là parler en critique, et le lecteur ne peut s'empêcher de sourire à un arrêt qui condamne en bloc, *ex cathedra*, d'une façon si curieusement suffisante et insuffisante, des pièces dont les quatre-vingt-quinze centièmes sortent d'archives publiques, où tout le monde en peut vérifier la vérité. De pareilles questions ne se décident pas ainsi au pied levé; et qui donc prêterait crédit à un juge soi-disant convaincu qui ne motiverait pas sa conviction et son arrêt? En vérité, encore une fois, c'est trop de dédain et de légèreté. Un vrai critique n'opine point du bonnet. Il est possible que mon recueil

dérange les idées préconçues par l'écrivain, et je le soupçonne; mais assurément il n'a démontré que sa prévention et n'a lancé contre ma publication qu'un boulet perdu. Attaque bien peu digne d'un homme qui tient une plume.

J'ai reçu de deux conventionnels, dont l'un est Courtois, presque toutes les pièces que je possède de Louis XVI, et particulièrement le manifeste autographe laissé par ce prince en partant pour Varennes, document paraphé sur toutes les pages par le marquis de Beauharnais, alors président de la Constituante. D'eux je tiens encore quelques lettres de la Reine à madame de Lamballe, quelques autres à Léopold II, lettres interceptées, et peut-être écrites pour qu'elles eussent ce sort; enfin des papiers de Vermond trouvés dans une cachette en une maison qu'il avait habitée à Bielle (1). J'ai acquis aussi aux enchères publiques quelques lettres de Louis XVI et de Marie-Antoinette, notamment à des ventes de l'*Alliance des Arts* dirigées par le bibliophile Jacob et à des ventes de l'expert Charron. C'est ainsi que chez ce dernier, j'ai trouvé à Paris la lettre de cette Princesse à sa mère, en date du 14 juin 1771, dont j'ai donné, en mon troisième volume, un *fac-simile* qui malheureusement est loin d'en rendre exactement la physionomie, mon éditeur ayant hésité, à cause des frais, à reproduire, en son tirage de cinq mille exemplaires, la curieuse vignette coloriée qui entoure la feuille. Ce n'est plus à Paris que j'ai acheté l'autre lettre, également encadrée, mais d'un autre dessin, et du même papier vergé, datée du 20 novembre même année, et dont on a aussi en ce troisième volume le *fac-simile*, incomplet comme le précédent, — ce n'est plus à Paris, dis-je, c'est à Vienne, lors de mon premier voyage, chez un de ces bouquinistes qu'on appelle antiquaires et qui demeurait tout près de la

(1) A 25 kilomètres d'Oloron, Basses-Pyrénées.

rue de Carinthie. Enfin, c'est chez ce vieil antiquaire que j'ai trouvé, avec leurs enveloppes revêtues du sceau aux armes accouplées de France et d'Autriche, des lettres de la Reine à son frère Léopold et au comte de Mercy, avec une lettre de Louis XVI à l'Empereur, scellée à lacs de soie bleue, et un énorme paquet des plus précieuses pièces de princes, d'hommes politiques, d'écrivains ou d'artistes du seizième siècle, provenant d'Espagne.

Mes deux premiers voyages en Autriche, sous le ministère de l'illustre chancelier prince de Metternich, duquel j'ai eu tant à me louer personnellement, n'avaient produit aucun résultat bien complet pour mes travaux. La cour de Vienne, en présence de la branche aînée des Bourbons qui recevait d'elle l'hospitalité, éprouvait des scrupules à livrer les correspondances de la Reine Marie-Antoinette. Mais ces scrupules ayant été levés sous le ministère du prince de Schwarzenberg, je me mis sur-le-champ à l'œuvre aux Archives impériales de Cour et d'État. Je reçus en communication ce qu'on avait rassemblé à cette époque, et tout ce que je reçus je l'ai publié en mon recueil. Le critique allemand cite, je ne sais à quel propos, deux ou trois petits billets imprimés par M. d'Hunolstein et dont suivant lui, au témoignage d'une note de l'archiviste, j'aurais eu communication aux Archives de Vienne, et il n'imagine pas pour quel motif j'aurais dédaigné de les donner aussi. La raison en est simple, c'est qu'ils n'étaient point dans mes copies primitives que je possède encore au complet, et que dès lors ils ne m'avaient pas été communiqués. Je ne les ai connus que par la publication de M. d'Hunolstein, et je n'étais pas autorisé à les reproduire, n'en ayant pas plus de copies relevées aux archives officielles que je n'ai eu connaissance des nombreux billets analogues publiés aujourd'hui par le conservateur de ces mêmes Archives.

III

La question de la nature et du format du papier n'est pas, chez le professeur de Bonn, un détail bien péremptoirement traité. Que les filigranes ou marques et les pontuseaux, que les grandeurs en aient différé, en quoi cela peut-il importer dans l'espèce? Si les lettres déposées à Vienne sont sur papier in-octavo, autrement dit papier poulet, comme les lettres à Mercy, page 228 de mon tome II, et à madame de Polignac, tome III, page 303, desquelles j'ai donné des *fac-simile;* si elles sont toutes dorées sur tranche, comme on l'a prétendu (à tort du reste), tandis que beaucoup de lettres des collections françaises ne seraient pas uniquement sur papier poulet, mais aussi parfois sur papier in-quarto, sans être toujours dorées, qu'est-ce que cela prouve encore? Serait-il raisonnable de prétendre que la Reine ait eu invariablement toute sa vie une papeterie uniforme? Il y a des modes pour ce genre de détail comme pour toute autre chose, et l'on pourrait même dire que l'uniformité serait plutôt une raison de conclure à l'inverse de mon censeur. Il est évident par tout ce qu'on possède de Marie-Antoinette et de Louis XVI, qu'ils avaient en même temps des papiers de tout format et de fabriques diverses, dorés ou non dorés, car (abstraction faite des pièces que l'on possède en France) si la Reine avait écrit sur petit papier à sa mère les lettres viennoises, elle usait indistinctement de grand ou de petit format, doré ou non doré, pour la Landgravine Louise de Darmstadt. L'adversaire allemand est bien forcé de le reconnaître lui-même. Les lettres et notes de Louis XVI sont innombrables et sur papier de toute dimension. Il en était ainsi avant son avénement; mais immédiatement après, toutes ses lettres écrites de la

Muette sont sur in-quarto, et plus tard elles reprennent leur variété.

L'usage en France était alors, dans le grand monde et à la Cour, d'employer du papier vergé de Hollande ou façon de Hollande, d'aspect peu coquet, mais de pâte solide et ferme, fin quelquefois, plus généralement fort, et dont la tradition excellente va se perdant tous les jours. Ce papier était plus rarement cylindré sous le règne de Louis XVI que du temps des talons rouges, courtisans de Louis XV. Et cependant, sous le premier, les élégantes de cour avaient aussi du papier de luxe glacé, festonné, à vignettes de couleur; obtenues probablement au moyen de ponsifs. Les papiers timbrés Konig, Zoonen, Blauw ou Van der Ley, les papiers fleurdelisés d'Annonay étaient les plus en vogue. Il n'est pas un archiviste, pas un homme du métier qui ne soit au courant de ce fait. Il n'en est pas non plus qui ne sache qu'on avait également introduit des papiers allemands depuis la Dauphine saxonne, mère de Louis XVI, et en même temps des papiers de façon anglaise, sinon réellement anglais, à la marque G. R. d'un côté, et aux armes de la Grande-Bretagne de l'autre, comme parurent plus récemment le papier Whatman, et cet affreux papier Weynen qui heureusement a disparu. Il n'en est pas enfin qui puisse ignorer que, vers 1780, les frères Matthieu Johannot, dont un ancêtre avait porté en Allemagne de belles fabriques de papier, après la révocation de l'édit de Nantes, avaient fait sortir de leurs manufactures d'Annonay, pour l'usage de la librairie, des cabinets et des bonheurs du jour, des papiers vélins. Aussi, à partir de 1785, commence-t-on à trouver des lettres de Marie-Antoinette écrites sur cette sorte de papier. Je n'avais nulle raison de me préoccuper de cette remarque, alors que je relevais les lettres de cette princesse aux archives de Vienne ; mais le fait de la variété de fabrication du papier

employé par elle et par Louis XVI, à la même date, est si constant en France, que je ne doute pas qu'il n'en ait été de même pour ce qu'on possède en Autriche.

Quant au papier de deuil, il n'était point usité en France avant le règne de Louis XVI, et l'on n'en trouverait pas un seul exemple dans toute notre ancienne monarchie, antérieurement à l'avénement de Marie-Antoinette. Ce fut cette princesse qui introduisit cette nouveauté, à l'imitation de sa mère, laquelle, depuis son veuvage, n'employait que du papier à lettre largement bordé de noir. Mais comme nos papeteries n'y étaient pas encore dressées, on eut recours, au début, à une ressource sommaire : au lieu d'employer pour cette bordure, comme on le faisait depuis longtemps en Allemagne, une préparation de noir, appelée *husch*, analogue à l'encre de Chine, on noircit à l'encre ordinaire la tranche du papier, en même temps qu'on essaya de le border à la main d'un léger liséré d'encre. Affaire d'huissier de la chambre ou de quelque garçon bleu. De là ces lettres des premiers mois de l'avénement de Louis XVI, écrites de la Muette ou de Marly, souvent pleines de bavures noires ou rongées et comme corrodées par l'excès de l'oxyde vieilli. Mais c'en est trop sur un si mesquin détail, dont l'adversaire a eu le tort de s'occuper sans s'être rendu compte à l'avance de l'usage français.

La question de l'écriture n'est pas aussi facile à trancher qu'on le suppose, et les lettres ne fussent-elles pas toujours d'une identité graphique absolue, ce ne serait pas une raison pour qu'elles ne fussent point authentiques; on en verra plus bas le motif.

Dans tous les cas, animé du désir de pousser à ce sujet l'enquête aussi loin que possible, j'ai voulu m'éclairer des lumières des hommes du métier les plus compétents. Et

d'abord, un fait évident, indiscutable, c'est que Marie-Antoinette, à partir de l'année 1774, avait une écriture fixée, qui se soutint constamment la même jusqu'à sa mort. La preuve en est, pour nous appuyer uniquement sur les documents viennois, que les caractères du *fac-simile* d'une lettre du 17 décembre 1774, fourni par M. d'Arneth, sont identiquement les mêmes que ceux des derniers billets écrits par cette princesse dans la prison du Temple, au courageux baron de Jarjayes ; qu'ils sont les mêmes que ceux de sa dernière lettre à Madame Élisabeth, testament écrit en 93, tout près de l'échafaud. Que tantôt, dans l'intervalle, l'écriture ait été plus serrée ou plus lâche, tantôt plus droite ou plus penchée, plus grosse ou plus fine, dans telle ou telle circonstance, peu importe (exemple : les *fac-simile* du 17 décembre 1774, de février 1775 et d'avril 1777 : — Recueil Arneth). La différence de plume, la variété des impressions morales et physiques sous lesquelles on écrit, changent le mouvement et les effets de main, comme disent les experts ; mais, après tout, le fond de l'écriture reste le même, et là est la question entière : base typique, en dehors de laquelle la discussion ne serait que vaine et puérile. L'examen n'était donc à porter que sur les lettres des quatre premières années.

Or, nous avions en présence deux écritures différentes, antithétiques : celle de 1770 à 1774, fournie par les documents de Vienne, et celle de 74 à 93, qui est partout. Quelle était la vraie ? quelle était la supposée, s'il y avait supposition ? Étaient-elles authentiques toutes les deux aux époques correspondantes, bien que l'une d'elles dût ne pas être essentiellement autographe ?

Remontons d'abord à l'éducation qu'avait reçue Marie-Antoinette avant d'arriver en France, et suivons-la à Versailles.

Quand l'abbé de Vermond, qui avait un si grand intérêt à ramener une Dauphine accomplie, était arrivé à Vienne auprès de la jeune Archiduchesse, il s'était tout d'abord employé à connaître le degré d'instruction où elle était parvenue, et il avait reconnu que la comtesse de Brandis, à qui avait été confiée son enfance, cette femme excellente qui l'aimait beaucoup, l'avait fort gâtée, et ne l'avait gênée pour aucune espèce d'obligation. Dans une lettre du 21 janvier 1769 au comte de Mercy, l'abbé écrivait de Vienne qu'on ne pouvait guère dater l'instruction de la Princesse que depuis environ neuf mois qu'elle était sous la direction d'une nouvelle grande maîtresse, la comtesse Marie-Walburge de Lerckenfeld, dont la sévérité lui imposait (1). Il lui manquait alors la facilité d'expression qu'elle acquit si remarquablement dans la suite; mais en somme, et sans s'aveugler sur ce qui pourrait lui manquer encore au temps fixé pour le départ, Vermond se flattait qu'elle ne faudrait en rien d'essentiel, et qu'on la trouverait, à beaucoup d'égards, supérieure à son âge (2).

En effet, les progrès furent rapides : « Il lui reste, écrit l'abbé, en octobre 1769, au comte de Mercy, quelques mauvais tours de phrase dont elle se corrigera promptement lorsqu'elle n'entendra plus l'allemand et le mauvais français des personnes qui la servent. Elle ne feroit presque aucune faute d'orthographe, si elle pouvoit se livrer à une attention suivie. Lorsque j'examine ses écritures, je n'ai besoin que de montrer les mots avec le bout de mon crayon, elle reconnoît tout de suite ses méprises. Son caractère d'écriture n'est pas fort bon ; le plus fâcheux est qu'un peu par paresse et distraction, un peu aussi, à ce qu'on croit, par la faute de ses maîtres d'écriture, elle a

(1) Arneth, p. 353.
(2) Arneth, p. 357.

* * *

contracté l'habitude d'écrire on ne peut pas plus lentement. Comme rien de ce qui peut être utile à S. A. R. ne me paroit étranger à mes devoirs, j'assiste souvent à ses écritures, mais j'avoue que c'est l'article sur lequel j'ai le moins gagné (1). »

Lorsque le subtil abbé écrivait ces mots, il était encore à Vienne, que Marie-Antoinette quitta seulement le 21 avril de l'année suivante. Il revint avec elle.

A l'arrivée en France de la jeune Dauphine, madame Campan écrivait d'elle : « Elle savoit parfaitement ce qui lui avoit été enseigné. Sa facilité à apprendre étoit inconcevable, et si tous ses maîtres eussent été aussi instruits et aussi fidèles à leurs devoirs que l'abbé Métastase, qui lui avoit enseigné l'italien, elle auroit atteint le même degré de supériorité dans les autres parties de son éducation. La Reine parloit cette langue avec grâce et facilité, et traduisoit les poëtes les plus difficiles. Elle n'écrivoit pas le françois correctement, mais elle le parloit avec la plus grande aisance, et mettoit même de l'affectation à dire qu'elle ne savoit plus l'allemand (2). »

A Versailles, le mouvement de la Cour prit beaucoup sur son temps ; et comme elle aurait rougi, aux yeux de sa nouvelle famille, d'avoir l'air d'être encore en éducation, elle s'adonna d'abord fort peu à l'étude. Elle n'avait jamais eu et n'eut jamais de grands attachements à la lecture, et c'était en vain que sa mère lui demandait un compte écrit de ses lectures historiques ; elle ne rendait compte que de peu ; et quand elle écrivait, ce n'était le plus souvent, dit-on, que le jour même du courrier (3). De là trop de hâte, de là souvent aussi mauvaise écriture,

(1) Arneth, p. 360.
(2) *Mémoires*, t. I, p. 40.
(3) Vermond dans Arneth, p. 369. Année 1770.

mauvaise orthographe. Aussi Marie-Thérèse lui écrivait-elle, le 10 février 1771 : « Je dois vous relever que le caractère de vos lettres est tous les jours plus mauvais et moins correct. Depuis dix mois, vous auriez dû vous perfectionner. J'étois un peu humiliée en voyant courir par plusieurs mains, celles des dames que vous leur avez écrites (1). » Au mois d'octobre de la même année, pareils reproches : « Vous perdrez tous vos soins, lui disait-elle, si vous prenez la plume à la main : ni le caractère ni la diction [ne] préviendront pour vous (2). »

Marie-Antoinette avait donc, de 70 à 73, une mauvaise écriture suivant sa mère et suivant Vermond. Elle n'en eut d'ailleurs jamais une bonne en aucun temps. L'écriture constatée de 74 à 93 est lâche, mauvaise, bien qu'assez régulière et lisible ; véritable écriture d'allumette, non de plume ; des jambages jetés séparément, jamais une liaison. Et c'est là précisément ce qui criait en face des *fac-simile* viennois de lettres des quatre premières années, où tous les caractères sont serrés et liés comme dans l'écriture la plus rapide. Or Vermond vient de nous dire que Marie-Antoinette avait contracté l'habitude d'écrire *on ne peut plus lentement.*

Aussi les premiers *fac-simile* viennois excitèrent-ils à Paris un étonnement universel, et l'exclamation contraire à l'authenticité des originaux fut-elle tout d'abord unanime chez les hommes du métier, qui ne pouvaient comprendre que de ces rudiments de 1770 à 1774, tout gradués qu'on eût pris soin de les produire, sortit un jour l'écriture connue de la Reine. La femme n'était point là dans l'enfant. Que la première enfance, dont la plume est conduite par un maître, imite et ne soit pas elle-même, cela se com-

(1) Arneth, p. 25.
(2) Arneth, p. 53.

prend; mais abandonnez la main de la jeunesse à sa propre allure, le naturel reviendra au galop au bout de la plume, résultat chez chacun de nous de notre organisation musculaire et nerveuse, de notre tempérament. Or, Marie-Antoinette n'en était plus alors aux premiers temps de la salle d'étude, elle était mariée, elle était Dauphine de France. En 1774 elle avait dix-neuf ans. Pour changer son écriture du tout au tout et maintenir le changement, il faut un je ne sais quoi de plus qu'une volonté de fer. Cette volonté, Marie-Antoinette l'avait-elle eue, et pourquoi l'eût-elle eue? Comment, en un mot, aurait éclaté tout à coup, après son avénement, après l'écriture des documents allemands de 70 à 74, cette écriture *sui generis*, si différente de physionomie, et qui ne changea plus? Comment, après avoir eu des habitudes contractées, après avoir affecté des F glissant avec facilité, des D *toujours* italiens, c'est-à-dire composés d'un O et d'un jambage de T, des R de coulée, serait-elle tout à coup et comme par enchantement passée aux doubles F si nerveux et comme fébriles, à ces R de bâtarde, à ces P aussi de bâtarde, enfin à ces D encore de bâtarde jetés d'un seul coup et bouclés si curieusement, sans que jamais une seule fois en près de vingt ans la facture des lettres anciennes revînt sous sa main, si ce n'est çà et là en imperceptibles éclairs? Comparez en effet dans les *fac-simile* Arneth, la lettre du 21 septembre 1773 à celle du 17 décembre 1774, le contraste est-il assez saillant?

C'est radicalement invraisemblable, répétait-on. Mais le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable, et si une première impression d'instinct a son prix, il faut néanmoins, en matière d'expertise, s'en méfier. Aussi mes amis et moi crûmes-nous devoir suspendre notre opinion jusqu'à plus ample informé. Pour mon compte, j'aime à voir et à toucher, et j'aurais désiré voir et toucher les

pièces authentiques reproduites dans le recueil viennois. En attendant, instruit de l'existence d'une lettre originale de Marie-Antoinette à Parme, celle du mois d'avril 1770, transcrite plus haut, j'en demandai un *fac-simile*. J'eus l'idée aussi de relever aux registres de l'état civil de Versailles tout ce qui pouvait s'y trouver de signatures de la Reine, et particulièrement celle de son acte de mariage. La moisson fut abondante. Outre cette dernière, qui est écrite de tous ses noms :

1° *Marie-Antoinette-Josephe-Janne* (sic), j'en trouvai dix-huit autres;

2° Une du 14 mai 1771, ainsi formulée : *Marie-Antoinette-Josephe-Jeanne;*

3° Une du 4 septembre de la même année, écrite seulement *Marie-Antoinette.*

A partir de cette époque, la signature est toujours de ces deux noms seuls. En voici les dates :

4°, 5° et 6° — 11 mars, 23 mai, 16 novembre 1773;

7° et 8° — 6 et 21 août 1775; la première est sur l'acte d'ondoiement du duc d'Angoulême;

9° — 5 août 1776;

10°, 11° et 12° — 24 janvier 1778; 25 mars 1779; deux signatures à cette dernière et même date;

13° — 28 septembre 1783;

14° — 17 mai 1785. Acte de baptême du duc d'Enghien;

15° et 16° — 28 août 1785. Deux signatures du même jour pour le baptême du duc d'Angoulême et du duc de Berry;

17° et 18° — 12 mai 1788. Deux signatures du même jour pour le baptême de Louis-Philippe d'Orléans et du duc de Montpensier;

19° — 19 avril 1789. Acte de baptême de Madame Adélaïde d'Orléans.

Toutes ces signatures sont d'une grande variété d'as-

pect. Tantôt les initiales des deux noms sont de grandes lettres, tantôt de petites. A partir de 75, l'A initial d'*Antoinette* est toujours minuscule de forme, rarement un peu forcé de grosseur. Les deux signatures du même jour, 12 mai 1788, ne sont pas semblables; à la première, l'M est majuscule, l'a est minuscule. Pas de majuscules du tout à la seconde.

Tantôt l'écriture des signatures est penchée, tantôt elle est droite. Deux d'entre elles offrent une barre ou paraphe au-dessous. Il y en a une très-forte à la signature d'une autre lettre au duc de Choiseul, et où les deux initiales ne sont point majuscules (*Isographie*).

La première de toutes les signatures des registres de Versailles, celle du mariage, est fort timide; un pâté couronne le J du nom *Josèphe*. La seconde est moins timide; la troisième l'est moins encore, et l'on ne peut pas se dissimuler que toutes trois ne rentrent dans la physionomie des premiers *fac-simile* de Vienne. Là s'arrête l'analogie.

Enfin on retrouve dans les trois lignes du *P. S.* de la lettre de Parme, la même physionomie que dans l'écriture des *fac-simile* des lettres antérieures à 74. Point important et décisif. La lumière était faite pour les lettres viennoises, et il eût été difficile, en présence de tels documents français et parmesan, précis, authentiques, de ne pas admettre que Marie-Antoinette avait eu deux écritures, dont une de 70 à 74, et qu'à partir de cette dernière année, elle avait fait en secret pour changer son écriture les efforts héroïques qu'elle fit pour la musique. La Dauphine avait voulu protéger et protégea en effet, autant qu'elle le put, la réputation de l'Archiduchesse. Persécutée à outrance et tournée en ridicule pour le mauvais aspect de son écriture de jeune fille, amalgame bizarre de tous les genres et qui gardait quelque chose du caractère anguleux de l'écriture allemande, elle la méta-

morphosa à force de dominer la constitution naturelle de sa main. Elle se fixa en définitive à l'écriture essentiellement bâtarde, si répandue alors en France. Acte de volonté qui est un trait des plus frappants.

Au surplus cette écriture primitive a-t-elle été tracée avec lenteur? Nous ne le pensons pas; il y a là une impossibilité physique; il suffit du premier coup d'œil pour s'en convaincre; et cette opinion n'est pas seulement la nôtre. La Dauphine a bien pu, par défiance d'elle-même, par peur de sa mère, se montrer lente à prendre la plume, lente à assembler ses phrases, non pas lente à jeter son écriture. J'avoue, de plus, que je ne suis pas de ceux qui trouvent si singulièrement ridicule sa première écriture, parce qu'elle manquait de tenue et de propreté. J'en excepterai la première lettre, celle du 9 juillet 1770, barbouillage informe, malpropre, impossible comme missive d'une Dauphine à une Impératrice. Les caractères en sont généralement mal formés, les fautes les plus grossières y abondent; on dirait l'œuvre d'un enfant indocile de sept à huit ans. Et cependant, à y bien regarder, on trouve déjà, même dans cette lettre si étrange, des caractères jetés avec une fermeté remarquable. Puis, dans la lettre de l'année suivante, si ferme à tout prendre, on sent, au fond d'une écriture haute, serrée, irrégulière, mauvaise, même grossière, mais qui dessine bien ses effets, on sent germer les rudiments d'une belle et grande écriture à l'instar de celle de nos anciens rois. En brisant les tendances graphiques de la jeune Dauphine, pour la contraindre à un autre type, on lui a fait perdre ce que son type primitif avait de bon et de naturel; en un mot, on lui a donné une écriture artificielle.

La main de la lettre de Parme paraît être celle d'un homme qui de l'abbé de Vermond passa à Marie-Antoinette, lui donna des leçons en France, écrivit sous sa

dictée, fit ses copies, fut un secrétaire de la main. Si les minutes ou les transcriptions de lettres de Marie-Antoinette trouvées chez l'abbé, si les deux lettres passées du cartulaire de la maison de La Trémouille aux mains d'un des honorables conservateurs de la Bibliothèque impériale de France, M. Rathery, et dont j'ai reproduit un *fac-simile,* ne sont pas d'une main intermédiaire et autographe de Marie-Antoinette, elles sont de ce secrétaire.

Résumons en un mot formel la question. Faute de documents autographes de Marie-Antoinette des années 1770 à 1774, soit à notre cour des Comptes, soit à notre Bibliothèque impériale, soit à nos grandes Archives nationales, qui ne possèdent que des pièces d'années postérieures : — faute de points de comparaison, en un mot, on avait admis jusqu'ici en France pour l'écriture primitive de cette princesse une écriture qui n'était point la sienne. Écrivant mal, elle faisait le plus souvent écrire pour elle, jusqu'au jour où elle se produisit avec sa plume métamorphosée. Tous, tant que nous sommes, nous avions pris le change. J'ai réussi à fournir des éléments de conviction sur ce point, et je m'en applaudis.

Marie-Antoinette, à l'exemple de presque tous les Rois et de quelques Reines de France, avait son secrétaire de la main. Tout le monde sait de reste quelle était la fonction spéciale de cet officier de maison souveraine, imitateur confidentiel, faussaire autorisé, si l'on peut associer de pareils mots. Ainsi Henry IV eut le fameux religionnaire Du Pin, qui reproduisait à s'y méprendre son mouvement de plume et jusqu'à son orthographe et ses fautes. L'homme distingué qui a le plus étudié Catherine de Médicis *intus et in cute,* est à peu près en mesure d'affirmer que cette défiante princesse n'a point eu de secrétaire de la main ; mais sa longue familiarité avec le seizième siècle le porterait volontiers à croire le contraire de Jeanne d'Albret,

attendu qu'il a maintes fois rencontré des lettres authentiques d'elle qui, à première vue, semblaient être de sa propre main, et dans lesquelles, avec plus d'attention, il avait vu se trahir une imitation habile. Des lettres, même assez familières, de Marie de Médicis à sa sœur Éléonore, duchesse de Mantoue, femme de Vincent Ier de Gonzague, et qui se voient aux archives de Florence et de Mantoue, attestent que Paul Phélypeaux de Pontchartrain, frère de Phélypeaux d'Herbault, avait la délégation de la main de cette princesse. La Reine Anne avait aussi son secrétaire intime de la main, dont je n'ai pas encore retrouvé le nom. Louis XIII eut d'abord Beaugrand, son ancien maître, qui lui avait enseigné l'écriture, depuis les premiers éléments, jusqu'à lui tracer au crayon des épîtres que le jeune Dauphin repassait à la plume. Louis XIV eut deux secrétaires de la main qui affectaient le laisser aller du Roi, et dont le premier, de beaucoup le plus habile, fut le président Rose, si connu à cause du témoignage de Saint-Simon. Louis XV avait au département des affaires étrangères un calligraphe auquel il avait délégué sa main pour ses lettres autographes aux souverains étrangers. Louis XVI, qui aimait à écrire, n'a jamais eu, que je sache, de secrétaire de la main. Mais Marie-Antoinette, harcelée à cause de l'ensemble de sa mauvaise écriture et pressée ensuite par le temps, alors qu'elle se fut mêlée d'affaires, eut le sien, nommé Dessalles, qui, pour cette fonction, se tenait dans l'ombre comme ces sortes d'officiers intimes, et, par la suite, devint en même temps, je crois, professeur des pages. C'était un homme d'esprit original, de caractère ferme, peu soucieux de paraître, et qui avait juste la nature obstinée propre à opérer chez sa souveraine la révolution graphique qu'il a accomplie. Le rôle de cette plume est manifeste pour des lettres des premiers temps, authentiques et revêtues

de cachets ; il l'est également pour quelques-uns de ces doubles qu'en dépit des périls du transport, la Reine expédiait par de courageux affidés. Y a-t-il quelque part un danger à courir, soyez assuré qu'il se trouvera vingt dévouements pour un prêts à l'affronter. Les noms de ces généreux messagers sont connus. L'intervention d'un secrétaire de la main se constate surtout aussi dans une lettre de quinze pages de la Reine : la moitié est d'elle ; le reste trahit une autre plume par quelques nuances, dont une attention soutenue se rend compte. Même encre, du reste ; même papier, et la fermeté coulante des caractères exclut l'imitation étudiée d'un croque-notes de hasard. Le fait est évident et acquis. Sans y attacher plus d'importance qu'il ne convient et en faire une règle, il est bon cependant d'être averti.

Louis XVIII, qui, dans sa jeunesse, avait en même temps deux écritures très-différentes, dont j'ai sous les yeux un exemple aussi curieux qu'extraordinaire, délégua son écriture et même sa signature officielle pour l'étranger, dans la dernière année de sa vie, alors que les infirmités lui interdirent le facile usage de la plume. A force de copier une écriture, un secrétaire finit par y mouler la sienne. C'est ainsi que mademoiselle d'Aumale avait pris l'écriture de son illustre patronne, la marquise de Maintenon, et finit par écrire souvent pour elle. Quelques particuliers ont eu aussi ce luxe d'un secrétaire de la main. En dehors du cardinal de Richelieu, l'on pourrait nommer plusieurs ministres de nos jours, plusieurs grandes dames. Tel par exemple croit posséder l'écriture du baron Gérard, le peintre célèbre, qui n'a qu'une imitation due à la calligraphie de sa fidèle élève mademoiselle Godefroid. Les exemples de cette nature se pourraient multiplier à l'infini.

Quant aux signatures, elles ont été moins souvent délé-

guées que l'écriture. Henri IV préférait donner des blancs seings à son confident Jacques L'Allier, sieur Du Pin, et ne délégua jamais sa signature, non plus que Louis XIV. Marie-Antoinette délégua la sienne pour toutes les lettres d'étiquette qui allaient à l'étranger. C'étaient les secrétaires des commandements, Beaugeard père et Augeard, qui étaient investis de cette mission de confiance (1).

Cette princesse a dit elle-même, dans une lettre à sa sœur Marie-Christine, que son écriture est facile à imiter; c'est possible, quand on songe à ce qu'il y avait d'artificiel, de lâche et de décousu de mot à mot, de lettre à lettre, de jambage à jambage, dans son écriture. Cependant, à l'exception des faux commis par la femme de Villiers, puis par Rétaux de Villette, dans l'affaire du Collier, faux du reste très-mal exécutés et qui n'ont pu induire en erreur que des aveugles, on ne cite pas des imitations constatées de cette écriture royale, trop étrange, trop nerveuse, ce semble, et trop nuancée pour être facile à contrefaire.

Voilà pour la partie graphique, pour ce qui frappe tout d'abord les yeux; mais il en est d'un monument écrit tout comme d'un tableau. De même que l'aspect d'une peinture trahit à ne s'y pas tromper, aux yeux d'un artiste ou d'un curieux exercé, la pensée, la composition comme le faire de tel ou tel maître, de même l'étude intime d'une pièce, l'accord du style et de toutes les circonstances qui se rattachent au document, la critique historique et littéraire

(1) Il y a ici une distinction à faire : il est rare que les pièces de détail d'administration intérieure, celles qu'on appelle les *De par le Roi*, soient signées de la main souveraine. Les minutes ou rapports étaient revêtus de l'*approuvé* royal autographe, mais certaines pièces d'exécution, certaines pièces comptables portaient une signature non autographe, sous la responsabilité d'un contre-seing ministériel ou de secrétaire des commandements. Louis XIII signait tous ses actes; mais à partir de Louis XIV, les secrétaires de la main remplaçaient le plus ordinairement les souverains sur les brevets.

en un mot, fournissent des éléments de certitude tout aussi concluants, pour ou contre l'authenticité, que l'examen matériel du papier, de l'encre, de l'écriture même. Assurément la physionomie d'une pièce a son éloquence propre, mais la logique des faits mis en rapport avec l'expression et le style, a une valeur aussi considérable. Abordons ce nouveau terrain.

IV

Les recueils publiés à Vienne par M. le chevalier Alfred d'Arneth sont devenus des points de comparaison en dehors desquels les adversaires affectent de ne voir que discordances littéraires et morales, contradictions de faits, vide en matière d'informations.

« En face de la vie réelle, dit résolûment l'un d'eux, la vraie Marie-Antoinette a l'expression forte et grave. Elle sent vivement, et elle écrit de même, soit qu'elle rende sa profonde et inébranlable affection envers sa mère, ou ses propres sentiments maternels (1). »

Oui, sur ces derniers sentiments, le jugement est juste. Il y a de M. de Lescure un mot déjà remarqué, mot que j'aime et qui porte coup, parce qu'il est vrai : « Marie-Antoinette fut une grande mère (2). » Elle le fut en effet, non pas seulement le jour qu'elle eut à disputer son second Dauphin à d'affreux bourreaux calomniateurs, et qu'elle en appelait d'eux à toutes les mères, mais dès les premiers temps, bien avant le Calvaire, alors qu'elle tenait ses trois enfants sous son aile, alors qu'elle écrivait

(1) *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 septembre 1865. Article de M. Geffroy, p. 347 et suivantes.

(2) *La vraie Marie-Antoinette*, p. 11, 44 et suivantes.

pour madame de Tourzel cette admirable instruction si pleine de tendresse et de sagacité. Quant à l'autre partie du jugement, qui se rapporte aux premières années de Marie-Antoinette en France, n'oublions pas qu'il s'agit de la correspondance de la Dauphine, de la jeune Reine avec l'Impératrice, et qu'on y chercherait en vain cette « profonde et inébranlable affection filiale, » dont parle un peu complaisamment le critique. Comment oublier en effet que :

« Marie-Thérèse, imposante par ses grandes qualités, inspirait aux Archiduchesses plus de crainte et de respect que d'amour? C'est au moins, ajoute madame Campan, dont nous empruntons les paroles, ce que j'ai remarqué dans les sentiments de la Reine pour son auguste mère (1). »

Respect, vénération, culte même, si vous le voulez, mais crainte, et non pas tendresse, voilà ce qu'il eût fallu dire pour être dans le vrai.

La grande âme de l'Impératrice a dominé sa famille et son empire pendant un règne de quarante années qui parcourut avec calme et fermeté une révolution d'éclat et de revers. Sa vivante et austère image plane encore de nos jours, en Autriche, à l'instar d'une sorte de palladium, mais plus imposante que touchante, comme chez nous la figure olympienne de Louis XIV. Malheureusement elle avait fort négligé l'enfance de Marie-Antoinette, sa dernière fille ; et ses vives sollicitudes pour cette princesse ne se sont guère éveillées qu'à partir de l'heure où l'enfant fut destinée au trône de France. La souveraine songeait alors avec chaleur, il est vrai, mais un peu tardivement, à payer les dettes de la mère.

---

(1) *Mémoires*, t. I, p. 37.

Le 21 avril 1770, jour du départ de la jeune Archiduchesse Dauphine pour la France, Marie-Thérèse lui remit un papier renfermant un règlement à lire tous les mois (1). Ce règlement consistait en sages et minutieuses instructions sur la pieuse division du temps, sur la prière, sur les recueillements religieux, sur le choix scrupuleux dans les lectures, sur le bon exemple à donner de la tenue dans les églises, sur l'examen journalier de conscience. A ces pensées excellentes, bien rendues et appropriées à l'âge tendre de la future Reine, Marie-Thérèse ajoutait, sous forme d'*instruction particulière,* les plus sages conseils de conduite.

Le 4 mai 1770, l'Impératrice écrivait à Marie-Antoinette une première lettre depuis le départ de l'Archiduchesse, qui bientôt allait arriver à Strasbourg (2). Cette lettre, encore pleine de conseils, disait :

« Madame ma chère fille, vous voilà donc où la Providence vous a destinée de vivre. Si on ne s'arrête que sur le grand établissement, vous êtes la plus heureuse de vos sœurs et de toutes les Princesses. Vous trouverez un père tendre, qui sera en même temps votre ami, si vous le méritez. Ayez en lui toute votre confiance, vous ne risquerez rien. Aimez-le, soyez-lui soumise, tâchez de deviner ses pensées, vous ne sauriez faire assez dans le moment où je vous perds..... Du Dauphin, je ne vous dis rien; vous connoissez ma délicatesse sur ce point. La femme est soumise en tout à son mari, et ne doit avoir aucune occupation que de lui plaire et de faire ses volontés. Le seul vrai bonheur dans ce monde est un heureux mariage; j'en peux parler. Tout dépend de la femme, si elle est complaisante, douce et amusante.

(1) *Maria-Theresia und Marie-Antoinette,* seconde édition, p. 1. Toutes les fois que nous mentionnerons ce recueil, il est bien entendu que ce sera toujours d'après la seconde édition.

(2) Cette lettre était en original dans la possession de l'ancien chancelier, M. le duc Pasquier. Elle a été publiée par M. Arneth, p. 6, sur une copie.

» ..... Aimez votre famille. Soyez-leur attachée, à vos tantes comme à vos beaux-frères et sœurs. Ne souffrez aucune tracasserie; vous êtes à même de faire taire les gens, au moins de les éviter, ou en vous éloignant d'eux. Si vous aimez votre tranquillité, évitez dès le commencement ce point que je crains, connoissant votre curiosité. »

La suite de la correspondance de Marie-Thérèse avec Marie-Antoinette est animée souvent de cette raison suprême, de ce sens droit et ferme qui avaient donné le vol à sa politique; avaient fait d'elle la mère de la patrie, et lui avaient valu d'être proclamée un des grands hommes de son siècle. Aussi lit-on généralement ses lettres avec un mélange d'émotion et de respect. Au début, elle l'encourage par des paroles toutes charmantes (1). Puis viennent les plus sages conseils. Mais par-dessus tout cela dominent les vifs reproches, les gronderies incessantes, parfois amères. Trop obéissante aux suggestions d'une maternité jalouse, trop crédule aux dénigrements envieux qui empoisonnaient la vie de sa fille; trop facile à prêter l'oreille aux mauvais propos d'informateurs maladroits et trop zélés ou des gazetiers de Berlin et de Cologne (2), Marie-Thérèse fatiguait la pauvre Marie-Antoinette de remontrances non toujours méritées, et qui n'avaient d'intermittences que lorsque la mère pressentait qu'elle aurait à réclamer l'intervention de sa fille pour quelque service politique. Elle la voulait aimable, gracieuse, plaisante et accorte à tous, elle la voulait *amusante,* — et elle, femme triste, âgée, toujours assombrie sous les livrées de son veuvage, elle l'excède et l'effarouche de vertes admonestations sur ce qu'elle se plaît trop à la

(1) Arneth, p. 17.

(2) William Coxe, l'historien de la maison d'Autriche, reproche à l'Impératrice *d'avoir trop facilement ajouté foi à la délation.* W. Coxe's *History of the house of Austria.* 5 vols in-8°, London, Longman.

jeunesse, aux amusements du bal, à la toilette, aux courses à cheval, que cependant ne désapprouvent ni le Roi ni le Dauphin; elle la fait morigéner par son ambassadeur Mercy, « chargé de lui parler clair (1) ». Plus tard elle lui reproche âprement d'être séparée de lit avec son mari, comme si c'était sa faute; puis, revenant sur ses courses à cheval au bois de Boulogne avec cet aimable étourdi de comte d'Artois, elle écrit de sa meilleure plume à la pauvre jeune Reine, qui n'y entend pas malice :

« Ce lit à part et ces courses avec le comte d'Artois ont mis d'autant plus de chagrin dans mon âme, que j'en connois les conséquences et ne saurois vous les présenter trop vivement pour vous *sauver de l'abîme où vous vous précipitez* (2). »

La sauver de l'abîme! à propos de courses à cheval, faites de l'aveu du Roi, au milieu de groupes nombreux d'hommes et de femmes de la Cour! Il y avait de quoi transformer toute arrivée de courrier en un sujet de fièvre. Et ne sait-on pas d'ailleurs avec quelle fermeté elle contenait les étourderies de son beau-frère :

« Le comte d'Artois est turbulent et n'a pas toujours la contenance qu'il faudroit, écrit-elle à Marie-Thérèse; mais ma chère maman peut être assurée que je sais l'arrêter dès qu'il commence des polissonneries; et, loin de me prêter à des familiarités, je lui ai fait plus d'une fois des leçons mortifiantes en présence de ses frères et ses sœurs (3).

Sa mère lui a recommandé d'être attachée à ses tantes, « Princesses, avait-elle dit, pleines de vertus et de talents; bonheur pour vous, ajoutait-elle; j'espère que vous mériterez leur amitié. » Puis un jour, la croyant gouvernée par

(1) 17 août 1771. Arneth, p. 40.
(2) 2 juin 1775. Arneth, p. 148.
(3) 16 novembre 1774. Arneth, p. 133.

elles, la voilà qui se répand en dures paroles sur ces princesses, « qui ne se sont fait estimer ni de leur père ni du public, ni aimer dans leur particulier; qui se sont rendues odieuses, désagréables et ennuyées pour elles-mêmes, et l'objet des cabales et tracasseries (1) ».

Ce sont là, il faut le reconnaître, de bien dangereuses suggestions contre la famille au sein de laquelle la jeune Dauphine était appelée à vivre. Grave inconvénient que de faire la guerre de loin ; on court le risque d'être mal informé, de mal voir, d'exagérer et de dicter de fausses démarches. Et de fait, au moment même où l'Impératrice-Reine, usant avec trop de brusquerie de son droit de mère, frappait à coups redoublés pour rompre cette liaison, après tout sans danger, la Dauphine elle-même ne s'y sentait nul penchant, et l'on ne cessait de lui en faire des reproches à Versailles. Les conseils de l'Impératrice auraient pu pousser trop loin la jeune princesse. Ces filles de Louis XV, aigries par l'âge et par le célibat, écoutées jadis de l'ancienne Cour, avaient encore une coterie, ménagée à cause du Roi et des déférences du Dauphin. Si la tante Sophie, femme hypocondriaque et morose, sans nul esprit d'initiative, encore moins d'agression, n'était pas d'étoffe à porter ombrage ; si Madame Victoire, nature un peu vide, mais bonne et bienveillante, n'était guère non plus personnellement une menace auprès de la Dauphine, toutes deux pouvaient devenir des instruments aux mains de l'aînée, Madame Adélaïde, esprit à systèmes, cœur sec, âme ambitieuse, ennemie déclarée de l'alliance autrichienne, dont Marie-Antoinette était en quelque sorte l'anneau ; jalouse de la première place et de l'influence qu'une jeune femme venait lui enlever auprès du Roi futur. D'a-

(1) Lettre du 9 juillet 1771, page 39 du Recueil Arneth, et lettre du 30 septembre suivant, p. 48 et 50.

***

bord, les tantes, Madame Victoire surtout, s'étaient prodiguées à la Dauphine, et s'étudiant à l'accaparer, l'avaient attirée à leur château de Bellevue et comblée de cajoleries; elles avaient multiplié les parties de plaisir de nature à captiver et amuser une enfant. Mais en même temps Madame Adélaïde la dénigrait vivement à l'occasion. Déjà Marie-Antoinette, lors de la disgrâce des Choiseul (lettre du 29 décembre 1770), avait eu de premiers soupçons; elle s'était trouvée dans l'isolement et traitée en étrangère. Au mois de décembre 71, ses yeux s'étaient entièrement dessillés; elle avait compris qu'elle aurait gâté auprès des tantes « le fonds de tendresse et de bonté » dont l'avait dotée la Providence, et qu'elle était traitée en enfant et en poupée. Alors, sans blesser aucun de ses entours, elle s'enveloppa prudemment de silence, et voila son cœur.

En somme, j'avais, ce semble, bien raison de le dire naguère, Marie-Antoinette accepta d'abord avec le plus filial respect, comme à Schœnbrunn, les gronderies maternelles; elle s'inclinait avec soumission et humilité sous l'autorité de la grande Impératrice-Reine; elle rougissait, tout en essayant de s'expliquer timidement et de se défendre. Mais à mesure qu'elle se sentit mieux assise, on la vit se fatiguer de tant de minutieuses remontrances, de tant d'impérieuses fâcheries, de persécutions et partialités trop allemandes. Sa vénération pour sa mère dominera toujours son indépendance et sa fierté natives; mais, un jour, sans jamais se mutiner ouvertement ni se cabrer, sans jamais manquer de respect ni de mesure, elle commencera par protester avec fermeté, et finira par éluder les reproches et n'y plus répondre. On voit, encore une fois, qu'au fond le cœur de la jeune Dauphine, de la future Reine se serre, et le lecteur se révolte avec elle.

Une autre pierre d'achoppement pour Marie-Antoinette était la présence de madame Du Barry. Les conflits qui

en résultèrent sont un des curieux et piquants épisodes qui ressortent des confidences de la correspondance viennoise. Nous reviendrons avec développement plus loin sur cet intéressant détail à propos d'une lettre controversée relative à la favorite.

Occupons-nous maintenant d'un point non moins discuté, à savoir la différence de ton et d'esprit qu'on dit trouver entre les lettres publiées à Vienne et les lettres publiées à Paris. Il est évident pour tout le monde qu'on n'écrit pas toujours du même ton, même à sa mère; à plus forte raison à sa sœur. Lorsque, dans les lettres en question, cette différence se manifeste, elle est relative, elle est sans disparate criante, et d'ailleurs s'explique. Dans tous les cas, on a exagéré. Voir *de plano* des apocryphes en des lettres parce que l'identité de manière et de style avec d'autres lettres du même personnage n'est pas absolue, serait de tout point déraisonnable. Le plus souvent quand Marie-Antoinette se plaçait la plume à la main en présence de sa mère, dont elle avait peur, la plume lui tremblait. Elle se mettait tout d'abord sur la défensive et s'efforçait à plus de réserve; elle se faisait en quelque sorte plus Allemande, à moins de circonstance toute particulière. La critique persiste néanmoins à soutenir que le contraste du tour et des idées est continuel et frappant entre les lettres de provenance diverse. Eh bien, pour ma part, après une nouvelle étude comparative des textes, je ne puis pas ne point persister dans l'opinion contraire, qui est également celle de M. de Mazade, comme celle d'autres esprits élevés, non prévenus.

« La différence est-elle réellement aussi sensible qu'on le dit? se demande M. Charles de Mazade; c'est là justement ce qui ne me frappe pas du tout. Ce sont les mêmes habitudes de penser

et de sentir, les mêmes tours d'esprit, les mêmes impressions sur les choses et sur les hommes; et quand on compare toutes ces lettres, quelquefois rapprochées de dates, on trouve en fin de compte qu'il n'y a entre elles aucune discordance, qu'elles se suivent même assez bien, qu'elles sont écrites sous les mêmes préoccupations, et font allusion aux mêmes circonstances intimes. Où donc est la raison de considérer les unes comme parfaitement authentiques, les autres comme une œuvre de spécieux mystificateurs qui n'ont eu qu'à puiser dans les Mémoires de madame Campan ou de Weber? » (1)

Un professeur français venant à la rescousse du professeur allemand, a relevé quelques-unes des prétendues disparates et dissonances. Il s'est étonné de ce que, en général, chacune des lettres françaises « traitât d'un sujet particulier : il y en a une, dit-il, sur la vie de Compiègne, une sur le mariage du comte de Provence, une sur une prise de voile à Saint-Cyr, une sur Madame Élisabeth, » tandis que les lettres allemandes traitent de plusieurs sujets à la fois. Pourquoi pas, et qu'y a-t-il là qui doive surprendre? D'abord, ce ne sont pas toutes des espèces de monographies, comme le critique l'avance, tant s'en faut : sur cent il en relève quatre. Shakspeare a dit : « *Much ado about nothing.* » Qu'est-ce à dire? Est-ce que des lettres familières seront toutes taillées sur le même patron? Sont-ce donc des épîtres, des essais de rhétorique à la façon des lettres de Pline? Prétendra-t-on enfin que la libre allure ne soit plus le caractère du genre épistolaire, cependant soumis à tant d'influences et de variations? Tous les esprits et tous les cœurs seront-ils donc uniformément coulés en bronze dans un même moule, et la mobilité d'humeurs et d'impressions ne sera-t-elle plus l'attribut de la nature humaine? J'avoue que les phrases détachées par

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 15 juillet 1865.

le critique français, l'espèce de cahier d'expressions qu'il a pris la peine de relever n'ont rien qui me choque.

Marie-Antoinette, au témoignage de Sénac de Meilhan, avait quelque chose qui tenait de l'inspiration et qui lui faisait trouver, au moment, ce qu'il y avait de plus convenable aux circonstances. En un mot, chez elle l'âme dominait l'esprit. Aussi ne m'étonné-je point de l'exclamation : « O ma bonne mère ! » qui lui échappe sous la première impression de la mort du Roi Louis XV et de son propre avénement au trône, à un âge si tendre, tandis que dans la lettre qu'elle écrit, quatre jours après, à sa mère, elle débute par son entrée ordinaire : « Madame ma très-chère mère. » Autre moment, autre mouvement de l'âme, autre langage. A côté de cela elle aura ses échappées de séve juvénile.

Qu'elle ait jeté sur le papier le fusain du comte d'Artois, « qui, toujours monté en gaieté, a un mot sur tout, est léger comme un page et s'inquiète peu de la grammaire ni de quoi que ce soit. » (Notez qu'il venait d'être question de grammaire à propos d'une faute de langue sur laquelle le précieux comte de Provence avait repris sa sœur Clotilde, qui de confusion ne savait où se cacher.) Qu'elle ait remarqué aussi que ce dernier prince « se livre peu, se tient dans sa cravate, et glisse sur ses pointes ! » (« Se tenir dans sa cravate », expression courante. « Glisser sur ses pointes », autre locution technique et banale pour rendre la marche des talons rouges, corps en arrière, cou de pied tendu.) Qu'elle ait décrit encore la comtesse d'Artois, lors de son entrée en cour : « Toute petite de taille, avenante de figure et fraîche comme une rose, avec un nez qui n'en finit pas », je ne vois là que des lieux communs d'enfant espiègle, un jour de gaieté. Tout au plus soupçonnerais-je que le crayon de l'abbé de Vermond eût passé par là, ou plutôt que la mémoire de l'écrivain

eût fait les frais du style. La Dauphine, si neuve encore dans le pays, était à cet âge tendre où l'on n'est pas toujours entièrement soi-même, et il ne serait pas surprenant que ses entours eussent un peu déteint sur elle. Il ne faut pas oublier en effet qu'elle avait eu tout d'abord pour dame du palais, et malheureusement pour favorite, cette étrange duchesse de Pecquigny, enjouée, piquante, emporte-pièce, qui s'exhalait en bons mots et en portraits plaisants, et qui l'avait rendue ironique et frondeuse. Femme singulière en vérité que cette duchesse de Pecquigny, non moins spirituelle et sarcastique que sa belle-mère, la fameuse duchesse de ce nom, depuis duchesse de Chaulnes, et enfin « la femme à Giac, » comme elle se qualifiait elle-même, dont « l'esprit, suivant la marquise Du Deffand, ne pouvait être comparé qu'à l'espace, en avait, pour ainsi dire, toutes les dimensions, la profondeur, l'étendue et le néant. » Marie-Antoinette comprit un jour, ou l'on comprit pour elle, le tort que lui faisait cette amazone de l'épigramme et de la moquerie. Elle s'en sépara et fit bien; mais l'empreinte était prise et dura, et les sourires qu'elle cachait derrière l'éventail, ceux-là surtout qu'elle laissa encore échapper le jour de la révérence pour le deuil du feu Roi, avaient fait une impression si profonde, que les douairières, retirées en province, lui en gardaient encore rancune quinze ans après.

Que de raisons n'avait-on pas encore d'en vouloir à Marie-Antoinette! Assurément elle ne fut pas tout d'abord cette héroïne que nous savons. La laitière de Trianon n'est pas la Reine du 20 juin 92, la prisonnière du Temple, l'accusée triomphante du tribunal révolutionnaire. Belle, aimable, entièrement livrée trop jeune à elle-même; négligée de son mari; environnée de toutes les séductions, coquette d'une coquetterie dont elle ne voulait rien faire, elle put commettre des imprudences. Mais est-ce donc un

si grand crime que de se laisser adorer (1)? L'étiquette passée jadis d'Europe en Orient; adoptée par les souverains de l'Allemagne, quand ils crurent avoir exhumé l'Empire romain; chez elle en Espagne; florissante en France sous Henry III et sous Louis XIV, était de sa nature ombrageuse, despotique et litigieuse. En y consacrant par le fait, dans notre cour, des réformes depuis longtemps préparées par le changement des mœurs générales, des opinions et des idées, Marie-Antoinette avait blessé le fanatisme obstiné des vieilles traditions qui ne voyait le salut de la monarchie que dans la maxime absolue de la forme. En cédant aussi trop à la lettre aux reproches de sa mère qui la gourmandait sur le peu d'attention accordé par elle à ses anciens compatriotes, elle s'était compromise dans la haute société française par la prétention de faire primer sur cette société les princes lorrains.

Il est des moments où Marie-Antoinette a des paroles de regret pour le silence et pour la retraite. — *On en aurait à moins*, et qui donc n'a eu de ces moments-là? — On ne veut cependant pas qu'elle ait pu déplorer à son heure « la destinée cruelle des filles du trône »; qu'elle ait eu « des instants de noir qu'elle avait peine à secouer »; et qu'enfin elle eût voulu « se laisser aller et s'écouter vivre ». On ne voit là que des *mièvreries indignes de la fille de Marie-Thérèse*. Des *mièvreries!* mais, dans la véritable acception du mot, ce seraient de petites malices, des légèretés d'enfants : que veut dire ici mon censeur par l'emploi d'une telle expression pour qualifier des paroles de chagrin et d'ennui? Quant au fond du reproche, je lui en demande pardon, la remarque est injustifiable, lorsqu'on se souvient des tracasseries que Marie-Antoinette,

(1) Voir les Mémoires du Prince de Ligne, si souvent cités. « On l'adorait sans songer à l'aimer. »

dans l'entier abandon où elle se trouvait, essuyait incessamment en sa propre famille ; quand on connaît son imagination, tout ardente qu'elle fût, portée à la rêverie ; quand on se rappelle la jeune femme s'envolant à son Trianon pour oublier les contraintes du trône, pour *se sentir vivre*, comme elle disait ; pour *y être elle-même* ; quand on se souvient aussi des termes si pleins de sentiment de ses correspondances de tous les temps avec la princesse de Lamballe, avec la duchesse de Polignac ; quand on se rappelle surtout encore les derniers mots romanesques d'une de ses lettres à la duchesse (1), dont on n'a pas la ressource de nier l'authenticité :

« Dans les malheurs qui nous accablent, nous avons besoin de plus de courage que sur un champ de bataille, ou plutôt, à vrai dire, c'en est un réel ici..... Il y a des entraves et des combats continuels à livrer. En vérité, je suis honteuse et indignée du peu d'énergie des honnêtes gens. Une captivité perpétuelle dans une tour isolée sur les bords de la mer serait moins cruelle... »

Mais, objectera-t-on, cette lettre est de l'époque virile et affligée ; de tels mots alors n'ont rien qui étonne. Soit. Eh bien ! retournons à ce Trianon qui lui-même est une démonstration des goûts de la nature et en quelque sorte idylliques de la Reine ; relisons quelques lignes de ces correspondances à madame de Lamballe que nous nous étions tout à l'heure abstenu de reproduire, parce qu'elles sont dans toutes les mémoires ; de ces lettres de 1774 à 1785, à propos de Trianon, à propos des jeunes filles qu'elles mariaient de concert, et nous retrouverons des traits nombreux de cette vivacité subitement voilée, de ces sourires en quelque sorte mouillés qui attestent les dispositions tendres, rêveuses, mélancoliques même de

(1) 17 mars 1792.

Marie-Antoinette. Voyez par exemple cette lettre si charmante :

« Je la ferai venir, dit-elle de sa jeune protégée, et sans qu'elle s'en doute, nous saurons toutes ses petites affaires de cœur, nous adoucirons tous ses petits chagrins..... Le bonheur des autres fait du bien partout; mais il semble qu'il en fait encore plus devant la simple nature et loin du bruit où nous sommes condamnées à vivre. »

Et cette autre du 27 novembre 1781, dont M. Ambroise Firmin Didot est l'heureux possesseur :

« Je veux être marraine du premier enfant de la petite Antoinette. J'ai été toute attendrie d'une lettre de sa mère qu'Élisabeth m'a fait voir, car Élisabeth la protége aussi. Je ne crois pas qu'il soit possible d'écrire avec plus de sensibilité et de religion. Il y a dans ces classes-là des vertus cachées, des âmes honnêtes jusqu'à la plus haute vertu chrétienne. Pensons à les savoir distinguer. Je chargerai l'abbé de travailler à en découvrir. »

Toute la correspondance de Trianon est pleine de ces doux épanchements d'une Allemande Française. Plus tard elle trouve des expressions sublimes qui ont encore été critiquées comme faisant trop saillie, comme trop littéraires. Mais quoi de plus beau, quoi de plus vrai et de plus littéraire que sa réponse : « J'en appelle à toutes les mères qui sont ici ! » Et le mot à madame de Lamballe ? « Ne venez pas vous jeter dans la gueule du tigre. » Il faut cependant bien se résigner à reconnaître que Marie-Antoinette avait trop de caractère pour ne pas s'être fait peu à peu un style : style parlé, sensé, ingénieux avec des éclairs touchants ou naïfs en 1774; rêveur, vaporeux même en ses beaux jours contemplatifs de nature et de cœur; plus tard cornélien. Elle avait de rares souvenirs

littérairement parlant; mais elle les avait pleins de bonheur et d'à-propos. Dans la première période, elle ne se souviendra que par hasard, elle n'aura d'abord que des réminiscences en général toutes féminines et frivoles : elle songera aux contes bleus et à Robinson; ensuite elle s'élèvera à Esther, à Athalie, aux opéras de Gluck et aux vers de Métastase. Plus tard, elle aura le langage d'une Reine, qui est mère, qui a lu son histoire romaine, son histoire d'Angleterre et certainement Corneille, qu'admirait Louis XVI, et qu'à la même époque ont dû lire Marie-Antoinette et Charlotte Corday.

Et qu'on ne nous dise pas ici que nous peignons *un fantôme légendaire,* que nous *satisfaisons à tout prix une manie* romanesque; non, nous n'avons caractérisé que ce qui est vrai, que ce qui est historiquement irrécusable. Où donc en ce que nous avons rappelé est la mièvrerie? Des mièvreries, des naïvetés, des enfantillages, la correspondance de Vienne en fourmille, et il serait d'ailleurs surprenant qu'il n'en fût pas ainsi. Chaque chose en son temps et à sa place. Soyons pratiques et ne mentons pas à la nature. Peignons des êtres vivants dans toutes les conditions de l'humanité, et non pas des statues. Traduisons la vérité comme elle arrive dans le monde des faits avec tous ses caprices et ses hasards, avec ses influences impérieuses et dominatrices comme avec ses causes secondaires, toujours désavouées, toujours puissantes. Personne n'est tout d'une pièce. Marie-Antoinette ne l'était pas, ne le pouvait pas être. Elle était femme, et, comme nous l'avons déjà dit, la plus réellement femme qui ait orné un trône.

Aux portraits qu'en se jouant elle a faits, en 1771, de M. de Provence, du comte et de la comtesse d'Artois (1), on oppose solennellement les lignes qu'on appelle « san-

(1) 7 décembre 1771.

glantes », écrites par elle quatre ans après, contre le premier de ces princes, qui « n'a pas les inconvénients de la vivacité et turbulence du comte d'Artois, mais qui à un caractère très-faible joint une marche souterraine et quelquefois très-basse ; qui emploie pour faire ses affaires et avoir de l'argent de petites intrigues dont un particulier honnête rougirait (1) ». Déjà, dès le 21 janvier 72, la Dauphine avait écrit à sa mère :

« Je me suis bien trompée sur ce que je vous ai mandé sur le comte de Provence ; il s'est beaucoup déshonoré dans l'affaire de madame de Brancas. Sa femme le suit en tout, mais ce n'est que par peur et par bêtise, étant, comme je le crois, fort malheureuse. Au reste, je vis fort bien avec eux, quoique je me méfie de leur caractère, qui n'est pas aussi sincère que le mien (2). »

En bonne conscience, y a-t-il là parité de situation? Est-ce que l'Antoinette de 1772 et de 1775 est et peut être la même que celle de 71? Son esprit d'observation n'a-t-il pas mûri d'année en année dans cette serre chaude de la Cour, et ce qu'elle avait à dire de Monsieur quand elle l'eut mis à l'épreuve, pouvait-il être ce qu'elle en pensait et disait au début? Elle a commencé par d'innocentes gaietés, elle finit par des paroles de gourdin. Et, dans ce sens, l'adversaire eût pu citer aussi le passage écrasant de la lettre à madame de Lamballe, lettre tombée de la chevelure de cette princesse, dans le sang, quand elle fut massacrée :

« Je n'ai pas changé d'avis sur ce dont je vous ai parlé, puisque les choses sont toujours les mêmes. Soyez sûre, ma chère Lamballe, qu'il y a dans ce cœur-là plus d'amour personnel que d'affection pour son frère, et certai-

(1) 12 novembre 1775. Arneth, p. 162.
(2) Arneth, p. 58.

nement pour moi. Sa douleur a été toute sa vie de ne pas être né le maître, et cette fureur de se mettre à la place de tout n'a fait que croître depuis nos malheurs, qui lui donnent l'occasion de se mettre en avant (1). »

Tout cela, suivant la diversité des circonstances, des temps et des personnes, est également vrai; et de toutes ces lettres on eût dû dire ce qu'on a dit d'une seule, à savoir qu'elles respirent la vérité morale.

C'est en vain qu'aujourd'hui, pour discréditer la correspondance française, on voudrait lui faire un crime du ton léger de quelques-unes des lettres qui la composent : — La seconde édition, maintenant parue, du premier recueil Arneth s'est chargée de répondre pour nous à une pareille prétention. En effet, qu'on lise une certaine lettre, deux même, aux pages 144 et 152 de cette nouvelle édition, et qu'on dise si elles ne donnent pas péremptoirement raison aux prétendus apocryphes français. Elles sont adressées au comte de Rosenberg-Orsini (2), connu dans l'histoire d'Autriche sous le nom du *Brun-Rosenberg*, le même qui avait accompagné en France le jeune archiduc Maximilien, et lui avait servi de Mentor, en février 75. Ancien ministre de l'Empereur à Copenhague, puis ambassadeur à Madrid jusqu'à l'année du mariage de Marie-Antoinette, il avait été ensuite grand maître de la cour à Florence, et fina-

(1) 19 juillet 1791.

(2) Wolfgang-François-Xavier de Rosenberg, né le 6 avril 1723, mort sans alliance le 14 novembre 1796, de la famille des Rosenberg de Carinthie, sortie de la famille romaine des Ursins, était « un homme prudent, honnête et sans affectation », suivant les Mémoires du célèbre historien Fürst. Le Grand-Duc de Toscane Léopold, depuis Empereur sous le nom de Léopold II, dont il avait été le grand maître de Cour, le créa prince lors de son avénement à l'Empire. Il était petit-fils d'un comte de Rosenberg qui, sous Léopold Ier, avait été tué en duel par le général Rosen. Il eut pour successeur dans son titre de prince son cousin François-Séraphique, qui a commandé un corps d'armée aux batailles d'Essling et de Wagram.

lement favori de Joseph II !. Voici la première de ces lettres, qui est du 17 avril 1775. La Reine avait alors vingt ans.

« Le plaisir que j'ai eu à causer avec vous, Monsieur, doit bien vous répondre de celui que m'a fait votre lettre. Je ne serai jamais inquiète des contes qui iront à Vienne tant qu'on vous en parlera : vous connoissez Paris et Versailles : vous avez vu et jugé. Si j'avois besoin d'apologie, je me confierois bien à vous. De bonne foi, j'en avouerois plus que vous n'en dites. Par exemple mes goûts ne sont pas les mêmes que ceux du Roi, qui n'a que ceux de la chasse et des ouvrages mécaniques. Vous conviendrez que j'aurois assez mauvaise grâce auprès d'une forge ; je n'y serois pas Vulcain, et le rôle de Vénus pourroit lui déplaire beaucoup plus que mes goûts, qu'il ne désapprouve pas. . . . . .

» Notre vie actuelle ne ressemble en rien à celle du carnaval. Admirez mon malheur, car les dévotions de la semaine sainte m'ont beaucoup plus enrhumée que tous les bals. . . . . .

. . . . . »

Cette lettre, qui par son tour français et par le ton ne reste pas en arrière des lettres de Marie-Antoinette contre lesquelles on s'est tant et si peu justement récrié, est authentique, elle est autographe et tirée des papiers de famille des princes de Rosenberg ; personne ne songerait à la contester. Mais malheur à elle si elle se fût avisée de paraître dans les recueils français ; on eût crié sur tous les tons à l'apocryphe. Il faudra bien reconnaître maintenant que celle qui l'a écrite n'a pas uniquement « *l'expression forte et grave* » ; il faudra bien reconnaître que si, en résumé, la princesse montre généralement un genre de style fait de simplicité et de justesse, elle avait aussi, dans son âge tendre, ses moments risqués de gaieté folâtre et ses étourderies de plume.

Voici maintenant une seconde épître adressée au même personnage, et qui mérite d'être notée au même titre que la première.

Le 13 juillet 1775.

« Je n'étois pas à mon aise, Monsieur, lors de ma dernière lettre, parce qu'elle devoit partir par la poste. Je suis obligée de remonter au départ de M. d'Aiguillon pour vous rendre un compte entier de ma conduite. Ce départ est tout à fait mon ouvrage. La mesure étoit à son comble : ce vilain homme entretenoit toute sorte d'espionnages et de mauvais propos. Il avoit cherché à me braver plus d'une fois dans l'affaire de M. de Guines; aussitôt après le jugement, j'ai demandé au Roi son éloignement. Il est vrai que je n'ai pas voulu de lettre de cachet; mais il n'y a rien perdu, car au lieu de rester en Touraine, comme il vouloit, on l'a prié de continuer sa route jusqu'à Aiguillon, qui est en Gascogne.

» Vous aurez peut-être appris l'audience que j'ai donnée au duc de Choiseul à Reims (1). On en a tant parlé que je ne répondrois pas que le vieux Maurepas n'ait eu peur d'aller se reposer chez lui. Vous croirez aisément que je ne l'ai point vu sans en parler au Roi, mais vous ne devinerez pas l'adresse que j'ai mise pour ne pas avoir l'air de demander permission; je lui ai dit que j'avois envie de voir M. de Choiseul, et que je n'étois embarrassée que du jour. J'ai si bien fait que le pauvre homme m'a arrangé lui-même l'heure la plus commode où je pouvois le voir. Je crois que j'ai assez usé du droit de femme dans ce moment.

» Enfin, nous allons être débarrassés de M. de la Vrillière. Quoiqu'il ait l'oreille dure, il a pourtant entendu qu'il étoit temps qu'il partît, de peur qu'on [ne] lui fermât la porte au nez. C'est M. de Malesherbes qui le remplace.

» Au nom de Dieu, persuadez donc mon frère de ne plus laisser d'incertitude sur son voyage ici, j'y ai compté et j'en mourrois de chagrin; pour me faire le plaisir entier, il faut qu'il vous amène; vous lui serez fort utile, et vous ne pouvez pas douter du plaisir que cela me feroit. Je vous présenterois un homme avec qui j'ai fait connoissance depuis votre départ, et en qui j'ai grande confiance. C'est le baron de Bésenval : il me suffiroit, pour m'y attacher, l'idée qu'il a de vous. . . . . .

(1) Lors du sacre, où M. de Choiseul devait prendre sa place au banc des ducs. La Reine continua ses rapports avec lui par l'abbé de Vermond.

» J'ai bien [un] autre projet dans la tête. La maréchale de Mouchy (1) doit quitter, à ce que l'on dit. Je ne sais qui je prendrai à sa place; mais j'ai demandé au Roi de profiter de ce moment de changement pour prendre madame de Lamballe pour surintendante. Jugez de mon bonheur; je rendrai mon amie intime heureuse, et j'en jouirai encore plus qu'elle. C'est encore un secret; je n'en parle pas encore à l'Impératrice; il n'y a que l'Empereur qui le sache. Prêchez-le bien à n'en pas parler; vous en sentez la conséquence.... »

On parle de lettres de caillette. Certes, je ne me permettrais pas de classer dans cet ordre celle qu'on vient de lire. Mais je la renvoie à mes adversaires qui nous l'ont eux-mêmes fournie comme argument. En est-il une, dans les recueils français si fort incriminés, en est-il d'une telle frivolité d'allure, d'une telle vivacité de ton, sans cependant oublier la précédente où Vulcain et Vénus sont en jeu? Une seule eût suffi pour justifier toutes les autres : en voilà deux.

Alors, sur cette façon étrange de ménager une audience à un ministre disgracié, et sur le langage un peu leste qu'elle a tenu à l'endroit de son « pauvre homme » de mari, Joseph II, qui a eu communication de la lettre écrite à son favori, se fâche et admoneste vertement « la petite Reine de vingt ans ». L'Impératrice mère n'a pas fini ses remontrances, que déjà l'Empereur, son fils, plein de zèle, et il faut le dire, de raison sévère, rude, brutale même, mais affectueuse, a taillé sa plume pour faire aussi sa leçon, avec l'autorité de son âge et de son expé-

(1) C'était cette duchesse de Noailles, née de Cossé-Brissac, donnée comme première dame d'honneur à Marie-Antoinette lors de son arrivée en France, et que son respect trop rigoureux pour les usages de Cour avait fait surnommer par cette Princesse *madame l'Etiquette*. Son mari reçut le bâton de maréchal de France en 1775. Elle était surtout respectée pour sa piété et sa charité exemplaires. C'était en un mot une femme de bien par excellence.

rience. La malheureuse jeune femme ne sait plus à qui entendre.

« Très-chère Sœur, ...

» Comment voudriez-vous que j'aille vous voir et me mettre dans le grand monde de la Cour et du pays que vous habitez, dans les circonstances dans lesquelles je vois que vous vous trouvez, et dans lesquelles vous avez bien voulu vous mettre? Autant que j'en sais, vous vous mêlez d'une infinité de choses d'abord qui ne vous regardent pas, que vous ne connoissez pas. . . . . De quoi vous mêlez-vous, ma chère Sœur, de déplacer des ministres, d'en faire envoyer un autre sur ses terres, de faire donner tel département à celui-ci ou à celui-là, de faire gagner un procès à l'un, de créer une nouvelle charge dispendieuse à votre cour, enfin de parler d'affaires, de vous servir même de termes très-peu convenables à votre situation? Vous êtes-vous demandé une fois par quel droit vous vous mêlez des affaires du Gouvernement et de la monarchie françoise? Quelles études avez-vous faites? Quelles connoissances avez-vous acquises pour imaginer que votre avis ou opinion doit être bonne à quelque chose, surtout dans des affaires qui exigent des connoissances aussi étendues? Vous, aimable jeune personne, qui ne pensez qu'à la frivolité, qu'à votre toilette, qu'à vos amusements toute la journée; qui ne lisez pas ni [n']entendez parler raison un quart d'heure par mois, et ne réfléchissez ni ne méditez, j'en suis sûr, jamais, ni [ne] combinez les conséquences des choses que vous faites ou que vous dites, l'impression du moment seule vous fait agir; et l'impulsion, les paroles mêmes et arguments que des gens que vous protégez vous communiquent, et auxquels vous croyez, sont vos seuls guides. Peut-on écrire quelque chose de plus imprudent, de plus irraisonnable, de plus inconvenable que ce que vous marquez au comte de Rosenberg touchant la manière avec laquelle vous arrangeâtes une conversation à Reims avec le duc de Choiseul? Si jamais une lettre comme celle-là s'égaroit; si jamais, comme je n'en doute presque point, il vous échappe des propos et phrases pareilles vis-à-vis même de vos plus intimes confidents, je ne puis qu'entrevoir le malheur de votre vie; et j'avoue que par l'attachement que je vous ai voué, cela me fait une peine infinie. . . . . .

» Quittez donc toutes ces tracasseries; ne vous mêlez absolu-

ment en rien d'affaires; éloignez et rebutez même tous ceux qui voudroient vous y attirer pour quelque chose. Attachez-vous fortement à mériter l'amitié et la confiance du Roi : — c'est d'abord votre devoir d'état, et c'est le seul intérêt que vous pouvez et devez avoir. . . . . .

» Voilà le rôle, au bout du compte, ma chère Sœur, que chaque femme sage doit faire dans son ménage (1). »

A ces conseils de 1775, si parfaitement sensés et si affectueux, Joseph II en ajouta de plus développés, qu'il laissa, en 1777, entre les mains de sa sœur, et dont il avait gardé copie sous le titre de *Réflexions données à la Reine de France*. Comme sa lettre, cet écrit fait autant d'honneur à son droit sens qu'à sa vive affection fraternelle. Je ne parle pas de la forme, qui a toujours la même rudesse et brutalité de paysan du Danube. Passant en revue tous les devoirs que doit remplir Marie-Antoinette, et comme femme et comme Reine placée à la tête de son sexe auquel elle doit le bon exemple, il insiste particulièrement sur sa tenue publique et privée, sur sa conduite envers son mari, sur sa présence aux bals de l'Opéra.

« Daignez, lui dit-il, penser un moment aux inconvénients que vous avez déjà rencontrés au bal de l'Opéra et aux aventures que vous m'en avez racontées vous-même. Là-dessus, je ne puis vous cacher que c'est de tous les plaisirs indubitablement le plus inconvenable de toute façon, surtout de la façon que vous y allez, car Monsieur, qui vous accompagne, n'est rien. Qu'y vou-

(1) *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*, nouveau recueil publié par M. Alfred d'Arneth. J'ai emprunté avec d'autant moins de scrupule à cet écrivain un extrait de la présente lettre et des précédentes, qu'il m'a fait l'honneur de m'y encourager, en publiant intégralement dans son récent volume *vingt pièces déjà parues dans mes trois premiers*, et que sans doute il avait trouvées bonnes. Je lui emprunterai de même, entre autres documents, pour les donner intégralement, en mon tome cinquième, les instructions que Joseph II laissa à sa sœur en 1777, à son départ de France. L'étendue de cette pièce m'empêche d'en donner ici autre chose qu'un court passage.

*****

lez-vous? être inconnue et jouer un personnage différent du vôtre? Croyez-vous que l'on ne vous connoît pas malgré cela? On (1) vous lâche des propos aucunement faits pour être entendus, mais qu'on dit exprès pour vous amuser et vous faire croire que l'on les a tenus bien innocemment, mais qui peuvent faire effet. Ou si l'on ne vous connoît pas effectivement, croyez-vous que le lendemain l'on ne le sait pas? Et vous-même avez grand soin de raconter les aventures du bal. Le lieu par lui-même est en très-mauvaise réputation; qu'y cherchez-vous? Une conversation honnête? Vous ne pouvez l'avoir avec vos amies, le masque l'empêche. Danser? Non plus. Pourquoi donc des aventures, des polissonneries, vous mêler parmi le tas de libertins, de filles, d'étrangers, entendre ces propos, en tenir peut-être qui leur ressemblent? Quelle indécence!

» Je dois vous avouer que c'est le point sur lequel j'ai vu le plus se scandaliser tous ceux qui vous aiment et pensent honnêtement. Le Roi abandonné toute une nuit à Versailles, et vous, mêlée en société et confondue avec toute la canaille de Paris! Et y voyez-vous beaucoup de gens, en femmes ou en hommes, posés et de réputation? Enfin, ma chère sœur, ...c'est un point qui, si vous ouvriez les yeux, vous devroit choquer, car je dois lâcher le mot, il est indécent et peu fait pour donner au public de l'opinion ni de votre goût, discernement ni mesure (2). »

Et toutefois, par un étrange contraste, peu après que Joseph II venait de tracer de telles notes confidentielles, la grande Marie-Thérèse rendait compte, le 21 août, à Marie-Antoinette de l'enthousiasme que rapportait l'Empereur de sa première visite à la cour de France : « Il est bien content du Roi, surtout de sa chère et belle Reine, disait-elle; s'il trouvoit une femme pareille, il passeroit d'abord aux troisièmes noces (3). » Mais il l'eût voulue parfaite, — comme l'eussent si facilement rendue les tendresses et la direction d'un mari éclairé.

---

(1) M. d'Arneth imprime ici *et qu'on*, d'après le brouillon ou la copie.
(2) Page 11 et suivantes du nouveau Recueil Arneth.
(3) Arneth, p. 217.

Ainsi, au milieu des rayons de lumière que répandent les documents nouveaux sur la première jeunesse, si pure, mais un peu abandonnée de Marie-Antoinette, sur le procès de révision qui s'agite de nos jours, il y a des ombres. Les indiscrètes révélations que Joseph II redoutait du vivant de sa sœur, la postérité les recueille. Le mot fâcheux qui lui a échappé dans sa lettre à Rosenberg, et qui l'accuse devant l'histoire, elle ne l'eût point dit le jour où, s'ouvrant à madame Campan et à son beau-père, elle voulait recevoir leurs compliments sur ce « qu'enfin elle étoit Reine de France et qu'elle espéroit avoir bientôt des enfants (1) ». Reine nominale sans être jusqu'en 1777 la femme du Roi, à côté d'une belle-sœur qui donnait des princes à la famille royale, elle portait alors au cœur la vague inquiétude et la douleur poignante d'une destinée non accomplie; il lui manquait cet intérêt domestique qui relève la dignité de la femme, la majesté de la Reine, qui lui fait prendre au sérieux son grand rôle social. Elle cherchait à s'étourdir. Mère, elle fut transfigurée; et c'est seulement alors qu'elle fut entièrement elle-même, qu'elle grandit de tout l'orgueil de sa situation nouvelle. A ce mot fâcheux sur le Roi, opposez tant d'autres bonnes paroles sur Louis XVI, opposez ce qu'elle écrivait à Rome en décembre 90, à la duchesse de Fitz-James :

« J'ai été si touchée ce matin, que j'ai oublié de vous parler d'une chose qui me tient pourtant fort à cœur. Vous savez que souvent je vous ai parlé du Roi et de ma peine de voir qu'on étoit si injuste pour lui. Tâchez donc, dans votre conversation, de bien prouver qu'il n'est pas si insouciant qu'on le dit, et qu'il est aussi malheureux qu'il peut l'être, car c'est bien vrai (2). »

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 186.
(2) Papiers de famille de M. le duc Édouard de Fitz-James.

V

Maintenant, finissons-en avec les restes du fagot d'épines, avec cette croisade « des moins chevaleresques », inique et inattendue; cette « guerre pointilleuse, méticuleuse, et, il faut le dire, ennuyeuse, comme l'appelle si justement M. de Lescure, de menus détails et de chiffres, qui donne à la critique les formes de la chicane. » On s'est beaucoup récrié par exemple sur des erreurs d'attributions de dates, vieux péchés couverts depuis longtemps par la confession des *errata*. J'ai déjà donné là-dessus des explications détaillées, trop détaillées, qui devraient suffire : un mot de plus cependant, puisqu'on met une si ardente insistance à revenir sur ces pauvretés. Il échappe impunément bien d'autres *lapsus* dans les lettres, quand elles ne sont point destinées à passer sous les yeux de lynx de la critique prévenue. Ainsi, voyez cette lettre sans date de la Reine à sa mère, touchant Madame Élisabeth, qui, au moment de sa séparation d'avec la fidèle compagne de ses premières années, sa sœur Clotilde, se prend tout à coup d'amertume et veut entrer en religion. Cette lettre tant discutée par M. de Sybel, portée au 16 août 1775 dans le recueil Hunolstein, et que, sur la foi d'une écriture ancienne datant la minute que je possède, j'avais cru pouvoir classer primitivement au mois d'avril 1778, eh bien! cette lettre est une preuve saillante entre mille de la difficulté de manier les problèmes de dates et d'éviter les faux pas dans le champ des conjectures. La date de main étrangère n'était qu'une conjecture en effet; mais comme la lettre contenait cette phrase : « Ma bonne maman connoît Élisabeth par tout ce que lui en a dit mon frère Joseph, » j'avais cru pouvoir en tirer cette

inférence que sa place était naturellement à une date postérieure au premier voyage de Joseph II, durant lequel ce prince s'était fort intéressé à la jeune sœur de Louis XVI. Erreur, attendu qu'on découvre sous une rature, dans le brouillon, à la suite de la phrase qu'on vient de lire, ces mots : « d'après Maximilien. » L'allusion au voyage antérieur de ce jeune archiduc était évidente et ouvrait la voie à une conjecture nouvelle. C'était le cas alors d'interroger attentivement le recueil Arneth. Je le fis, et je dus reconnaître par les lettres des 14 juillet et 15 septembre 1775 de ce recueil, qu'à cette époque Madame Élisabeth était entre la mère et la fille un sujet réitéré d'entretien. On en va juger.

Lettre du 14 juillet :

« Je suis enchantée de ma sœur Élisabeth, dit Marie-Antoinette; elle montre, à l'occasion du départ de sa sœur (1) et de plusieurs autres circonstances, une honnêteté et sensibilité charmante. Quand on sent si bien à onze ans, cela est bien précieux. Je la verrai davantage à présent qu'elle sera entre les mains de madame de Guéménée. La pauvre petite partira peut-être dans deux années; je suis fâchée qu'elle aille aussi loin que le Portugal. Ce sera un bonheur pour elle de partir si jeune, elle en sentira moins la différence des deux pays. Dieu veuille que la sensibilité ne la rende pas malheureuse. Pour ma sœur Clotilde, elle est ravie de partir. Il est vrai qu'elle compte aller tous les deux ans à Chambéry, et voir de temps à autre quelqu'un de la famille. Je n'imagine pas qu'elle ait très-grand succès à Turin; mais du reste on fera tout ce qu'on en voudra. Elle est bonne enfant, n'a pas beaucoup d'esprit et ne s'affectionne vivement pour rien (2). »

(1) Madame Clotilde, qui allait épouser le prince de Savoie.

(2) Arneth, p. 155. Cette lettre n'est postérieure que d'un jour à celle où la Reine parle si lestement de son mari au comte de Rosenberg. On voit qu'elle avait deux plumes.

Voyons maintenant la lettre du 15 septembre :

« Ma sœur, la princesse de Piémont, est partie de Choisy le 28 (1).....

» Depuis son départ, je connois beaucoup plus ma sœur Élisabeth; c'est une charmante enfant, qui a de l'esprit, du caractère et beaucoup de grâce. Elle a montré au départ de sa sœur une sensibilité charmante et bien au-dessus de son âge. Cette pauvre petite a été au désespoir, et, ayant une santé très-délicate, elle s'est trouvée mal et a eu une attaque de nerfs très-forte. J'avoue à ma chère maman que je crains de m'y trop attacher, sentant pour son bonheur et par l'exemple de mes tantes, combien il est essentiel de ne pas rester vieille fille dans ce pays-ci (2). »

Qu'on relise à présent la lettre signalée comme douteuse (3), et d'où le docteur de Bonn prétendait tirer des traits de caractère opposés au caractère traditionnel de Madame Élisabeth, que, pour le dire en passant, il peint d'une façon si curieusement médiocre, et l'on se convaincra qu'il n'est pas de critique moins justifiée; que les trois lettres se font suite, se commentent en quelque sorte mutuellement, et sont de tout point conformes à l'histoire. Le millésime indiqué par le recueil Hunolstein est le vrai, et la lettre réhabilitée appartient au mois d'août ou au mois d'octobre 1775.

Une des objections de la critique, c'est qu'à cette lettre, entièrement consacrée par la Reine à Madame Élisabeth, l'Impératrice n'avait pas répondu : objection frivole assurément et qu'on a retirée depuis, car comment établir en principe que la mère dût s'astreindre à répondre chaque

(1) Août 1775.

(2) Arneth, p. 158.

(3) Lettre LXXII de mon premier volume, 1er tirage, p. 108. Lettre LXXIII, p. 115, du second tirage.

fois ponctuellement, article par article, à sa fille? Dans tous les cas, on chercherait en vain des réponses de Marie-Thérèse ni à l'une ni à l'autre des deux lettres tout à l'heure citées. Il est vrai qu'à cet endroit de la correspondance Arneth, on signale une lacune considérable dans les lettres de l'Impératrice Reine.

Or, c'est le lieu de remarquer ici un point beaucoup plus important que les adversaires n'affectent de le reconnaître, à savoir que les lettres du recueil viennois ne sont guère, à le bien prendre, qu'un triage anciennement fait des plus délicates, intimes et secrètes, où l'éditeur, par respect pour ses lectrices, a dû beaucoup élaguer. Malgré le tact qu'il a su mettre dans ses omissions, il n'a déjà que trop laissé de ces détails d'une intimité éveillant parfois des idées un peu techniques, incompatibles avec la publicité. Ce n'est donc là en fin de compte qu'une minime portion des correspondances échangées entre Marie-Thérèse et Marie-Antoinette.

Arrêtons-nous un instant, et comptons.

Le premier volume de Vienne ne se compose, avec les additions de la seconde édition, que de soixante-treize pièces de Marie-Thérèse et de quatre-vingt-quatorze de Marie-Antoinette. Or, celle-ci écrivait régulièrement tous les quinze jours par le courrier de la maison d'Autriche, sans préjudice des courriers français, des occasions et de la poste. A ne supputer, à la dernière rigueur, que deux lettres par mois, il devrait, en dix ans (de 1770, époque du mariage de Marie-Antoinette, à 1780, date de la mort de sa mère), il devrait se trouver deux cent quarante-deux lettres de la Reine de France. Et de fait, on constate que, dans cette correspondance de la mère et de la fille, les épîtres sont loin de se toujours répondre. Ainsi, Marie-Thérèse a écrit le 9 juillet et le 17 août 1771; dans ce mois-là, nulle lettre de la Dauphine; sa dernière était du

21 juin, la première qui vient ensuite est du 2 septembre. Des lacunes se succèdent ainsi, d'une part et de l'autre, de trois mois en trois mois, de quatre mois, de cinq, même de six : preuve évidente que le cahier de copies fait par Pichler, secrétaire de Marie-Thérèse et chef de son cabinet noir, ne l'a été que longtemps après coup. Quand il le fit, des lacunes existaient déjà dans la collection des originaux, comme cela résulte du défaut de suite des lettres. Depuis la copie faite, nouvelles lacunes : il a disparu encore plus des deux tiers de la correspondance. La preuve, c'est que des quatre-vingt-douze lettres de Marie-Antoinette composant les transcriptions du secrétaire impérial, M. d'Arneth n'a plus trouvé que trente et un autographes. Le reste est copie, toujours copie. Comment les adversaires, dont la seconde vue perce tant d'obscurités, expliquent-ils ces lacunes dans une correspondance de famille conservée en de si inviolables palais? L'Impératrice, vont-ils m'objecter, aura détruit les originaux, comme elle avait annoncé devoir le faire; mais alors si elle les voulait vraiment anéantir, pourquoi en tirer copie? Or, de ces originaux qui viendraient servir de lien entre les séries française et allemande, et dont quelque jour le hasard, cet *incognito* de la Providence, comme l'appelait Michaud, fera découvrir la partie cachée, — de ces originaux, dis-je, je possède une pièce, il eût pu tout aussi bien m'en venir trente. Le fait de la possession de cette seule est contre les adversaires un argument sans réplique. Ils l'ont si bien senti qu'ils n'ont pas manqué de recourir à leur ressource habituelle : ils ont nié l'authenticité; arrêt sommaire et de justice commode, mais thèse usée maintenant. Il eût fallu qu'un faussaire, s'escrimant sur le vrai, fût assez devin pour fabriquer tout juste cette lettre et non une autre, celle-là que l'on avait deux fois en copie à Vienne, dans deux séries diverses, l'une connue, l'autre secrète.

En résumé, l'on comprend que les adversaires n'aiment pas que l'on argumente des lacunes de la collection viennoise. Mais soyons de bonne foi, ces lacunes expliquent et lèvent bien des difficultés et constituent un point capital dans la discussion. Oh! que si les lettres par moi imprimées et qui vont se fondre dans les dossiers Arneth, tombaient aux mêmes jours, traitaient des mêmes sujets, en un mot allaient se choquer contre la vraisemblance en faisant double emploi, je comprendrais les airs de dédain et les récriminations de l'attaque; mais il n'en est pas ainsi : les documents que j'ai donnés, de la catégorie discutée, en petit nombre du reste, complètent ceux de Vienne, ils en sont des dérivés. Mais, dit-on, l'Impératrice Reine ayant annoncé à sa fille qu'elle enverrait un courrier tous les premiers de chaque mois, et que Mercy devrait le réexpédier sur-le-champ, les lettres de Marie-Antoinette devraient seulement coïncider de date avec la marche de ces courriers. La variété des dates déposerait donc contre l'authenticité. Erreur, encore une fois. Est-ce que le cabinet autrichien était le seul qui eût un service de courriers? Nous le disions plus haut, est-ce que le cabinet français n'avait pas aussi, comme toujours, le sien pour toutes les grandes capitales? Est-ce que les autres occasions manquaient? Est-ce que Marie-Antoinette n'usait pas aussi de la poste, comme le lui avait conseillé l'Impératrice? Ajoutez que la jeune Dauphine avait bien des motifs, indépendamment de la recommandation de sa mère, pour commencer ses lettres à l'avance ou pour varier ses envois, elle recevait de Vienne des lettres par tous les côtés : « Voyant, lui écrit l'Impératrice le 4 mai 1773 (1), le tendre intérêt que vous prenez à nous, vous serez servie, et *toutes les semaines* vous recevrez une lettre de vos

(1) Arneth, p. 85.

sœurs ou frères, qui le font avec grand plaisir, pour vous en procurer. »

L'ancienne gouvernante, la comtesse de Brandis, était aussi du nombre des correspondantes hebdomadaires. La jeune Dauphine n'eut pas toujours ces quatorze ans et demi qu'on rappelle à satiété. A mesure que les mois et les années marchèrent, elle prit l'habitude d'écrire davantage, et elle eut le temps de beaucoup écrire, car elle se couchait fort tard. Elle écrivait mal, mais n'en écrivait pas moins à tout le monde. Le recueil Arneth en fait foi, tout incomplet qu'il puisse être.

Pour mon compte, je suis d'avis, avec M. de Lescure (1), que beaucoup des lettres dont elle sema l'Autriche et la France, dans ses premières années, lettres variées de ton comme la classe et le rang de leurs destinataires, variées suivant son humeur du moment, ne lui appartiennent guère que par la pensée, par l'inspiration et aussi par ces éclairs de raison ou ces saillies de jeune séve dont elle animait le travail de ses secrétaires intimes. Il y a telle de ses épîtres où l'on pourrait suivre le crayon ou la plume de Vermond. Je sais bien qu'on ne manquera pas, sur ce point, de m'opposer la note écrite, en novembre 1770, par ce même abbé au comte de Mercy, de laquelle on semblerait devoir conclure à la négation de toute participation quelconque de Vermond à la correspondance de son élève :

« Il est bien certain, dit-il, qu'indépendamment de la satisfaction que madame la Dauphine désireroit donner à l'Impératrice..... elle y gagneroit beaucoup elle-même. Son âge et son caractère ont besoin d'un peu de gêne pour toute application suivie. L'engagement d'écrire sur ses lectures la rendroit plus exacte et plus attentive; mais comment écrira-t-elle? je ne puis

(1) *Revue contemporaine*, numéro du 15 septembre 1865 : *De l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette.*

lui être d'aucun secours à cet égard ; je ne suis presque jamais chez madame la Dauphine lorsqu'elle écrit. Elle me fait quelquefois appeler lorsqu'elle finit ses lettres, mais elle observe de me garder fort peu de temps l'écritoire ouverte. Elle me dit quelquefois : « *On ne manqueroit pas de publier que vous me dictez mes lettres.* » Cette crainte n'est pas sans fondement : je ne pourrois pas hasarder d'écrire en présence et sous la dictée de madame la Dauphine, ni même de lui dire ce que j'aurois écrit chez moi. Monsieur le Dauphin me trouve quelquefois dans le cabinet de madame la Dauphine ; il entre toujours sans être annoncé. D'autres fois, une femme de chambre, un garçon de chambre, entrent pour une commission de Mesdames. — Votre Excellence connoît notre Cour : quels contes ne feroit-on pas si on m'avoit trouvé lisant des papiers (1) ! »

Voilà qui semble catégorique. Mais qu'à ces paroles adroitement combinées du précepteur qui voulait conserver, avec sa position, la dignité de son élève devant l'ambassadeur, cet œil inquiet et jaloux de l'Impératrice Reine, qu'à ces paroles, qui de temps à autre ont pu être vraies, on oppose le témoignage de madame Campan :

« L'abbé de Vermond, dit-elle, *revoyait toutes les lettres qu'elle envoyait à Vienne*. La fatuité insoutenable avec laquelle il s'en vantait, dévoilait le caractère d'un homme plus flatté d'être initié dans les secrets intimes que jaloux d'avoir rempli dignement les importantes fonctions d'instituteur (2). »

« Marie-Antoinette, dit à son tour le comte de Lamarck, avait pris une telle habitude de se servir de l'abbé de Vermond, et avait en lui une telle confiance, que c'était lui qui faisait la plupart de ses lettres, qu'elle se bornait à recopier (3). »

Qu'on choisisse entre ces témoignages. Notons d'abord que le premier date de novembre 1770, c'est-à-dire des premiers six mois de séjour de la Dauphine en France, et

(1) Arneth, p. 368. Lectures de Madame la Dauphine.
(2) Mémoires, I, 42, 43.
(3) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de Lamarck*, t. I, p. 40.

que les deux autres sont plus généraux. Reine, elle fut bien plus maîtresse d'elle-même. Les conseils, les soins du trône, les audiences, les chasses, préoccupaient Louis XVI, et Marie-Antoinette eut beaucoup plus de loisirs, quand il lui plut de s'en créer et de s'isoler.

M. Geffroy, pour infirmer le témoignage de madame Campan, dit qu'elle était jalouse de Vermond et *peut en avoir médit.* Elle le peut sans doute, car tout est possible en ce genre à la nature humaine; mais des conjectures que chacun peut imaginer à sa guise ne sont pas des faits. M. Geffroy ajoute que l'abbé manquait de crédit personnel auprès de Marie-Antoinette et déplaisait à Louis XVI. Il est vrai que Louis XVI, peu communicatif, avait été très-longtemps sans lui parler quand il le rencontrait chez la Dauphine, parce qu'il le pensait fort adonné aux doctrines des Encyclopédistes. Il est vrai aussi qu'il y avait eu quelque nuage, en 1773, entre la Dauphine et l'abbé, qu'on avait de beaucoup de côtés battu en brèche et qui ne se trouvait plus assez bien traité; mais tout se rajusta à merveille par l'entremise de Mercy. D'ailleurs, si Vermond n'eût joui d'aucun crédit auprès de son élève, de quoi donc M. et madame Campan eussent-ils été jaloux? Non, il n'est point exact de dire que l'abbé, si justement goûté par la Reine pour son dévouement, fût sans influence sur l'esprit de son élève. Il était son unique confident, et bien qu'elle n'eût pas de son génie une idée très-élevée, la force de l'habitude et l'abandon confiant l'emportaient. Quoi! n'avait-il donc aucun crédit, cet homme qui savait rester dans la coulisse, mais que Marie-Thérèse avait « recommandé très-particulièrement au comte de Mercy, en lui indiquant qu'il devoit d'autant plus le soigner, qu'il avoit gagné la confiance de madame la Dauphine (1). »

(1) *Corresp. entre le comte de Mirabeau et le comte de Lamarck*, t. I, p. 40.

Une anecdote racontée par madame Campan atteste en effet le parti que l'ambassadeur en savoit tirer auprès de la Reine (1). N'avait-il donc aucun crédit celui qui traitait d'égal à égal avec les plus puissants et recevait dans son bain des ministres et des évêques? qui a porté la Reine à de graves démarches dont elle ne pressentait pas les conséquences? qui enfin, à force d'adresse, de patience, d'insinuations, vint à bout de persuader à la Reine de faire monter au ministère l'archevêque de Toulouse? Tous ces faits sont incontestables.

Quant à la participation de l'abbé à la correspondance, elle résulte des témoignages que nous avons rapportés plus haut; elle résulte encore de l'existence de corrections de sa main sur trois lettres de la Reine (2). Libre à nos censeurs d'user ici de leur méthode courante, de crier à l'apocryphe; mais encore une fois, le moyen est caduc et tombe devant l'examen des pièces que tout le monde a vues, excepté les *adversaires qui jugent par divination*. Et qu'on ne prenne pas ici le change; je ne prétends nullement avancer qu'il n'y ait aucune lettre de Marie-Antoinette qui, jusqu'en 1789, époque de l'émigration de l'abbé de Vermond, n'ait porté la griffe de cet abbé. Il me paraît au contraire impossible qu'il n'y en ait point eu que la Dauphine, que la Reine, n'ait réservées et soustraites à ses regards. Qui n'a ses secrets intimes? Qui n'a plus ou moins son idéal, son rêve, sa joie d'au delà, son nuage de bonheur, sa vraie couronne de là-haut? Marie-Antoinette avait un peu de tout cela : son aspiration suprême, c'était la gloire d'être réellement Reine de France, d'être la mère d'un Dauphin; et cette gloire lui était refusée. Ces légitimes épanchements qu'à peine les femmes se

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. *44*.
(2) 16 avril 1778; 21 juin 1782; 16 novembre 1783.

murmurent à l'oreille, ces hontes sacrées qui font monter la rougeur au front d'une fille, même devant sa mère, ne peuvent avoir passé sous les yeux de Vermond. Fiez-vous-en au cœur et à l'instinct de la jeune femme. Qui ne partagerait, sur ce point, l'avis de M. de Lescure quand il dit :

« Les aveux, les déceptions, les espérances, les dépits d'une princesse qui n'est, pendant longtemps, en présence du Roi..... ni Reine, ni mère, ni femme; qui s'en étonne malgré sa pudeur; qui s'en afflige malgré sa jeunesse, et qui envoie à sa mère, dans certaines des lettres publiées, et surtout dans celles qui ne l'ont pas été, le bulletin d'une situation qui n'a d'analogue que celle d'Anne d'Autriche vis-à-vis du lymphatique et mélancolique Louis XIII, et où les variations de l'atmosphère conjugale sont des nouvelles importantes : tout cela, disons-nous, n'a pu être placé par une Dauphine de seize ans, par une Reine de vingt, de 1770 à 1778, sous les yeux d'un homme, d'un prêtre, d'un courtisan. Nous savons le moment précis où une confidence de Marie-Antoinette à madame Campan nous permet de placer la fin de ce supplice, qui obligeait la fille à écrire sans témoin à sa mère des lettres qu'un regard étranger eût déshonorées. C'est des derniers mois de 1777 que date cet affranchissement. Du reste, les lettres auxquelles l'abbé a touché sont faciles à distinguer. Elles sont mieux orthographiées, et presque toujours, en *post-scriptum*, elles contiennent un mot de satisfaction et d'éloge pour lui : c'est le bout de l'oreille. On ne trouve que peu d'orthographe et un français assez terne dans les lettres où Marie-Antoinette éprouve la dure et trop fréquente contrainte de sujets tels, que leur expression la plus honnête, puisqu'elle sort de la plume d'une princesse qui était l'honnêteté même, n'a pu, après soixante-dix ans, après la Révolution, après l'histoire, après la postérité, subir l'épreuve de la publicité (1). »

La question est ici nettement et catégoriquement posée. De deux choses l'une :

---

(1) *Revue contemporaine, loco citato,* p. 78.

Ou vous reconnaissez comme étant sorties uniquement de la Minerve de Marie-Antoinette ses lettres à Rosenberg, une au moins, ou vous admettez au contraire que la correction, que la vivacité française du style, décéleraient l'intervention d'une main étrangère.

Alors, le dilemme est inexorable : il faut nécessairement admettre celles de mes lettres que vous avez attaquées.

Les adversaires, afin de pouvoir récuser une pièce établissant que le duc de Choiseul a été au-devant de la jeune Archiduchesse devenue Dauphine, nient le fait; ils reviennent sur l'éternelle discussion de la lettre de Marie-Antoinette qui parle de madame Du Barry; ils se refusent à reconnaître qu'avant les temps agités elle ait fait des minutes ou gardé des copies; ils veulent qu'elle n'ait pas écrit à sa mère le 10 mai 1774, lors de la mort de Louis XV; ils soutiennent enfin que la signature des lettres françaises est contredite par celle des lettres viennoises, et que le nom donné par Marie-Antoinette à sa sœur dans les premières n'est pas le nom sous lequel celle-ci était connue; qu'au surplus, les deux sœurs n'eurent point entre elles de correspondance, ce qui d'un trait effacerait toutes les lettres de la Reine à Marie-Christine qui figurent dans ma publication.

Perçons ce nuage, et la tempête qu'il prétend amasser aura le sort du coup de foudre de M. Louis Blanc.

Le motif qui fait supposer aux adversaires que le duc de Choiseul n'a pas été au-devant de Marie-Antoinette arrivant de Strasbourg, c'est que le nom de ce premier ministre n'est point indiqué à la *Gazette de France* comme ayant fait partie du cortége royal. Or, conformément à l'étiquette, les services d'honneur avaient seuls le privilége d'être appelés à entrer avec la famille royale dans la composition de ce cortége officiel. Tout grand seigneur

que fût le duc de Choiseul, il n'était que ministre et secrétaire d'État, et les grands officiers de la couronne, courtisans jaloux, tenaient, on le sait, le plus qu'ils pouvaient, à distance les titulaires de portefeuilles, qu'on traitait en bourgeois. Mais le duc, ancien ambassadeur de France à Vienne, auteur de l'alliance qui venait de se contracter, méritait une exception, sollicitée en sa faveur par le comte de Mercy. Il en jouit donc, mais sans que le compte rendu pût en faire mention. Ainsi l'étiquette, d'accord du reste avec de délicats intérêts politiques, prescrivait qu'à la frontière une princesse devenue Française, à plus forte raison une Reine ou une Dauphine, se dépouillât de tout objet étranger; qu'elle congédiât toute sa maison étrangère, qu'elle ne conservât même pas un seul de ses gens de service. A plus forte raison encore, les grands personnages qui l'avaient convoyée devaient-ils la livrer à sa maison nouvelle et se retirer, une fois le procès-verbal de remise signé. Eh bien, cependant, en dépit de l'usage, en dépit des termes du contrat de mariage de Marie-Antoinette, qui était un traité international, le premier des personnages à qui Marie-Thérèse l'avait confiée l'accompagna jusqu'à Versailles. « Vous avez un grand avantage, lui avait-elle écrit dans les instructions particulières qu'elle lui avait remises en la quittant, que Starhemberg fera avec vous le voyage de Strasbourg à Compiègne : il est très-aimé en France : il vous est très-attaché. Vous pouvez tout lui dire et tout attendre de ses conseils : il restera encore huit à dix jours à Versailles (1). » Georges Adam, prince de Starhemberg, homme de fort grand sens et de fort grand air (2), était un ancien

(1) D'Arneth, p. 5.

(2) Neveu de l'illustre Guido Balde, comte de Starhemberg, feld-maréchal autrichien, président du conseil aulique de la guerre à Vienne, mort en 1737, à quatre-vingts ans. Georges Adam, né en 1724, à Londres, où

ambassadeur d'Allemagne en France. Il avait fallu une sorte de négociation pour qu'il pût suivre à Compiègne la fille de sa souveraine, dont il avait une lettre particulière à remettre au duc de Choiseul. Mais, pour que le fait ne pût pas constituer précédent officiel, comme on dit en diplomatie, la *Gazette* dut se taire à son égard, ainsi qu'elle le fit pour le duc. Ouvrez en effet la *Gazette,* et vous aurez la preuve que le compte rendu de l'arrivée de Marie-Antoinette rapporte que tout son cortége allemand prit congé d'elle à Saverne. Nulle mention de Starhemberg, qui continua sa route. Que Choiseul ait figuré ensuite à la tête du conseil présenté à la Dauphine, rien de plus simple, de plus conforme à tous les usages. Cela n'a rien à faire avec la faveur exceptionnelle accordée à ce ministre, à l'occasion de l'arrivée de la jeune princesse.

Quant à la lettre sur madame Du Barry, lettre si vivement controversée, elle ne méritait ni cet excès d'honneur ni cette indignité. Je fais assurément bien bon marché de la variante *reparlé* que, par pure exactitude matérielle, j'avais substituée au mot *parlé,* imprimé dans un certain nombre d'exemplaires du premier tirage de mon recueil. Tant que le mot n'est accompagné que de l'adverbe *jamais,* qu'il y ait *parlé* ou *reparlé,* c'est tout un dans la question. N'ayant nulle raison, tant s'en faut, de suspecter l'authenticité de la pièce, et ne prévoyant pas qu'elle pût devenir l'objet de tant de récriminations, je n'avais pas songé à la soumettre, comme je l'ai fait depuis, à un conseil de révision sévère. Mais aujourd'hui, voulant,

---

son père était ministre plénipotentiaire de l'Empereur, s'était destiné de bonne heure à la carrière de son père. Il occupa l'ambassade de Paris, de 1755 jusqu'en 1766, fut ministre d'État et des Conférences. Il était encore ambassadeur d'Allemagne lorsque Joseph II l'éleva à la dignité de prince de l'Empire. Il succéda, en 1780, au prince Charles de Lorraine, en qualité de gouverneur des Pays-Bas autrichiens, et déposa cet emploi en 1783. Il mourut le 19 avril 1807.

* * * * *

avant de reprendre la plume, appeler le clair soleil sur la dispute d'authenticité, j'ai soumis cette lettre, avec plusieurs autres, à l'examen de connaisseurs et d'experts. Que m'ont signalé ces yeux de lynx, armés de verres? Sous des ratures et surcharges ornées d'éclaboussures d'encre, ils ont lu distinctement le mot *assez*. Il s'ensuit que la phrase, si elle eût été bien transcrite, eût dû se construire ainsi, comme on en jugera par le brouillon original et par le *fac-simile* : « Je ne vous ai jamais *assez* reparlé de madame Du Barry. » Les choses les plus simples ne sont pas toujours celles qui apparaissent en premier. Cet exemple, comme tant d'autres déjà cités, ou que je pourrais citer encore, démontre l'attention scrupuleuse qu'on doit apporter dans l'interprétation et l'usage des documents écrits. Mais si c'est un tort de ne pas se donner tout le temps de les examiner et contrôler, viser et reviser sous toutes les faces, avant de les admettre, le tort assurément ne serait pas moindre de les condamner sans les mêmes et rigoureuses précautions.

La difficulté matérielle écartée, surgit un point plus important encore : les adversaires attaquent la lettre, non plus dans sa partie graphique, mais au cœur, mais dans son esprit. La jeune Dauphine, cédant à son instinct natif, ne voulait rien avoir à faire avec madame Du Barry. Aussi, pendant toute l'année 1771, fut-elle continuellement en querelle à ce sujet avec sa mère. Celle-ci voudrait qu'elle adressât la parole à la favorite par déférence pour le Roi, qu'elle la traitât avec bienveillance, au moins à l'égal des autres dames qui avaient bouche à Cour; tandis que Marie-Antoinette, dont l'honnêteté n'avait guère eu le temps de se tempérer de politique et de ménagement pour ce qui n'était pas sa famille, répugnait absolument à faire amitié avec ce qu'elle n'aimait pas. Dès son arrivée en France, alors que Louis XV lui a imposé l'hu-

miliation de s'asseoir à côté de cette femme, sortie, comme Vénus, « de l'*écume* de l'onde, » suivant le mot rimé de Nivernais, elle écrit à sa mère, un jour de sainte austérité, un jour de confesse (1) :

« Le Roi a mille bontés pour moi et je l'aime tendrement, mais c'est à faire pitié, la foiblesse qu'il a pour Madame Du Barry, qui est la plus sotte et impertinente créature qui soit imaginable. »

Appuyée, comme elle le doit, sur le bras de son mari, dont les répugnances sont au moins égales aux siennes, Marie-Antoinette ne veut absolument pas plier, car c'est plier, devant le scandale de la favorite. Sa mère revient à la charge avec humeur, avec rudesse, avec insistance impérieuse. La fille, dont le cœur se soulève dans la première naïveté de ses impressions, répond qu'elle a bien des raisons de croire que le Roi lui-même (après tout, homme d'esprit et d'équité dans son abandon, et qui n'exige rien du Dauphin à cet endroit) ne désire pas qu'elle parle à « la Barry », comme elle l'appelle.

« Outre qu'il ne m'en a jamais parlé, ajoute-t-elle, il me fait plus d'amitié depuis qu'il sait que j'ai refusé, et si vous étiez à portée de voir comme moi tout ce qui se passe ici, vous croiriez que cette femme et sa clique ne seroient pas contents d'une parole, et ce seroit toujours à recommencer. Vous pouvez être assurée que je n'ai pas besoin d'être conduite par personne pour tout ce qui est de l'honnêteté. »

Enfin, elle déclare qu'elle a parlé à la favorite à Marly.

« Je ne dis pas que je ne lui parlerai jamais, ajoute-t-elle encore, mais je ne puis convenir de lui parler à jour et à heure

(1) 9 juillet 1770, Arneth, p. 10.

marqués, pour qu'elle le dise d'avance et en fasse triomphe. Je vous demande pardon de ce que je vous ai mandé si vivement sur ce chapitre; si vous aviez pu voir la peine que m'a faite votre chère lettre, vous excuseriez bien le trouble de mes termes. »

Et à ce propos, on comprend à merveille qu'elle cachât les lettres de sa mère, quand elles contenaient de telles admonestations, qui eussent blessé les sentiments de haute pudeur du futur Louis XVI. La lettre de Marie-Antoinette que nous venons de citer était du 13 septembre 1771; le 30 du même mois, nouvelle lettre de Marie-Thérèse. La grande politique dont l'austérité dévotieuse avait eu, disait-on, avec l'élégance suprême et la toute-puissance de la marquise de Pompadour de si curieux accommodements, se récrie encore contre les protestations de sa fille (1).

« Vous êtes la première sujette du Roi, lui écrit-elle, vous lui devez obéissance et soumission.... Si on exigeoit des bassesses, des familiarités, ni moi ni personne ne pourroit vous les conseiller; mais une parole indifférente, de certains regards, non pour la dame mais pour votre grand-père, votre maître, votre bienfaiteur.... »

---

(1) On a beaucoup parlé d'une lettre qu'aurait écrite Marie-Thérèse à la marquise de Pompadour, et où elle lui aurait donné le titre de « ma chère amie »; quelques-uns ont été jusqu'à dire *Ma cousine* et même *Ma sœur*. Cette dernière qualification est celle qu'elle eût donnée à une souveraine; tout au plus eût-elle pu traiter madame de Pompadour de *cousine*, si elle eût été titrée duchesse. Or, une lettre de l'Impératrice à l'Électrice de Saxe, Marie-Antoinette, nie le fait quel qu'il soit : « Vous vous trompez, dit-elle, si vous croyez que « *nous avons jamais eut des liaison avec la pompadour*, JAMAIS UNE LETTRE, ni que notre ministre aye passée par son canal. Ils ont du lui faire la cour comme tout les autres, mais jamais aucune intimité. Ce canal ne m'auroit pas convenut. Je lui fais un present plutot galant que magnifique, l'année 756, et avec la permition du roy; je ne la crois pas capable d'en accepter autrement. » (Voir WEBER, *Maria Antonia, Churfürstin von Sachsen*. Dresden, 1857; livre imprimé non publié, 1, 154. Ce passage est cité par M. Adam Wolf, dans le curieux livre qu'il a publié à Vienne, en 1859, sous le titre de *Aus dem Hofleben Maria Theresia's*, p. 343.

Et la Dauphine excédée réplique (1) :

« On me laisse assez tranquille sur cet article : les amies et amis de cette créature n'ont pas à se plaindre que je les traite mal. »

Et plus loin (2) :

« Vous pouvez bien croire que je sacrifie toujours tous mes préjugés et répugnances, tant qu'on ne me proposera rien d'affiché et contre l'honneur. »

Paroles bien solennelles, qui donnent la mesure des révoltes de cette âme candide, neuve aux luttes de la vie. Au mois d'août précédent, l'Impératrice l'avait félicitée d'avoir

« *Commencé à traiter poliment le parti dominant, et même adressé quelques propos vagues, ce qui a fait un effet merveilleux* (3). »

Ce parti était celui du duc d'Aiguillon, qui faisait cause commune avec la favorite, et dont les intrigues obsédaient la jeune Dauphine; mais celle-ci, qui s'observait, évitait tout scandale, s'armait de tact, de réserve et de mesure :

C'est le 1er mai 1756 que les deux plénipotentiaires de France, le comte de Rouillé de Jouy, ministre des affaires étrangères, et l'abbé (depuis cardinal) de Bernis signèrent avec le comte (depuis prince) de Starhemberg, plénipotentiaire d'Allemagne, le trop fameux traité qui eut pour conséquence la guerre de sept ans et dont on charge à tort la mémoire de Bernis : il avait eu, de même que le ministre, la main forcée par le Roi qu'avait gagné madame de Pompadour, que, de son côté, le comte (depuis prince) de Kaunitz, durant son ambassade de 1750 à novembre 1752, avait su se concilier. Le présent de l'Impératrice (son portrait) avait passé par les mains de Starhemberg; mais était-il accompagné de la fameuse lettre tant citée? Et s'il ne l'était pas, quel a été le langage autorisé de cet envoyé, au nom de sa souveraine? Que de peine a la vérité pour sortir du puits!

(1) Arneth, p. 55. Lettre du 15 novembre 1771.
(2) Arneth, p. 58. Lettre du 21 janvier 1772.
(3) Arneth, p. 40. Lettre du 17 août 1771.

« Quand je vous écris, dit-elle, ma chère maman, sur la Barry, c'est à cœur ouvert, et vous pouvez croire que je suis trop prudente pour en parler sur le même ton avec les gens d'ici (1). »

Un jour, le 7 décembre 1771, elle écrit à sa mère :

« Je me suis tenue devant *la Foiblesse* (sobriquet de cour de la favorite : on n'était pas toujours aussi poli pour ces reines de la main gauche) avec toute la réserve que vous m'aviez recommandée. On m'a fait souper avec elle, et elle a pris avec moi un ton demi-respectueux et embarrassé et demi-protection. Je ne me départirai pas de vos conseils, dont je n'ai pas même parlé à M. le Dauphin, qui ne peut la souffrir, mais n'en marque rien, par respect pour le Roi. Elle a une cour assidue, les ambassadeurs y vont, et toute personne étrangère de distinction demande à être présentée. J'ai, sans faire semblant d'écouter, entendu dire sur cette cour des choses curieuses : on fait foule comme chez une princesse; elle fait cercle, on se précipite, et elle dit un petit mot à chacun. Elle règne. Il pleut dans le moment où je vous écris; c'est qu'elle l'aura permis. »

Puis, après ce portrait ironique, elle ajoute avec la mobilité de son bon cœur :

« Au fond, ce n'est point une méchante femme; c'est plutôt une bonne personne, et l'on m'a dit qu'elle fait beaucoup de bien à de pauvres gens. »

Cette bonhomie de jugement, si naturelle chez une jeune femme douce par excellence et qui n'avait de malice que sur les lèvres, ne la rendit cependant pas prodigue d'avances pour madame Du Barry, laquelle tâchait à la battre en brèche dans le cœur du Roi et ne l'appelait que la *Petite Rousse* : son propre instinct, l'orgueil de race et de rang, et l'exemple du Dauphin, l'emportèrent.

(1) 18 décembre 1771. Arneth, p. 56.

Voilà donc cette lettre si criminelle aux yeux de nos censeurs qui s'érigent en juges, cette lettre condamnée avec dépens dans l'esprit de Messieurs. Et vraiment je m'en émerveille : pourquoi la main mythologique qui a si bien écrit à Rosenberg n'aurait-elle pas laissé là son empreinte? L'ironie du tableau de cette cour de hasard est amère et va bien à la hauteur d'âme de la Dauphine. Marie-Thérèse a insisté pour lui faire bien comprendre qu'elle n'exige de sa dignité rien qui descende à la bassesse ni à la familiarité. Elle n'a demandé qu' « une parole indifférente et de certains regards, non pour la dame, mais pour le Roi. » L'Impératrice Reine n'a plus à se plaindre; la Dauphine est restée dans la réserve conseillée par sa mère, elle n'a fait ni trop ni trop peu, en traitant avec politesse le parti dominant. Soyons de bonne foi : est-ce que cette lettre du 7 décembre 1771 n'est pas une suite, une contre-partie naturelle de la lettre du 17 août? En vérité, il fait beau s'étonner du jugement que la *générosité* de la favorite arrache à la Dauphine. Est-ce que l'antipathie chez un noble cœur n'a plus le droit d'être impartiale?

Les adversaires n'osent point affirmer péremptoirement que la Reine, à l'époque où elle prit part aux affaires, n'ait point écrit des minutes, qu'elle n'ait point fait ou fait faire des copies de ses lettres : « Vous me garderez cette lettre; je serai bien aise de la revoir un jour, » disait-elle quand elle se voyait pressée par le trop prompt départ d'un courrier diplomatique ou de tout autre messager, et qu'elle prévoyait ne pas avoir le temps de transcrire ou faire transcrire un double. On sait d'ailleurs qu'elle amassait des dossiers pour écrire des mémoires. Comme toutes les âmes hautes, elle pensait à la postérité. Mais comment prétendre qu'elle n'ait jamais fait un brouillon, dans les premières années qui suivirent son arrivée à Versailles? C'est le contraire, ce semble, qu'il faudrait plutôt admettre

quand on connaît sa force de volonté à surmonter sa paresse, quand on se rappelle tous les ennuis que sa mauvaise écriture, que ses mauvaises dictées lui avaient valus. Si trop souvent le mouvement de cour, la rapide succession des spectacles de tout genre durent la distraire et la dissiper, il ne faut pas oublier que, dès l'époque de son éducation à Vienne, au rapport de Vermond, elle se montrait « fort capable de raisonnement et de jugement, surtout dans les choses de conduite (1). » A Versailles et dans les autres résidences royales, elle écrivait le soir et de bon matin, comme le rapporte l'abbé lui-même. D'ailleurs, une fois reine, elle fut bien plus maîtresse de sa personne; elle avait secoué ces terreurs enfantines qui lui faisaient croire que tout le monde en voulait à ses papiers, et qu'au moyen de doubles clefs on pouvait les lui soustraire. Les soins du trône, les audiences, les chasses, les ouvrages mécaniques, préoccupaient le Roi, et Marie-Antoinette eut bien plus de loisirs, quand il lui plut de s'en créer et de s'isoler. Elle put faire des brouillons ou des copies tout à son aise.

Quelque « pédant » (c'est un mot de M. de Sybel) avait prétendu que ces lettres étaient suspectes, à raison de l'inexactitude des noms donnés et des signatures. Il faut se rappeler d'abord, comme on l'a déjà dit ailleurs, que toutes les filles de Marie-Thérèse avaient reçu le prénom de *Marie,* et que généralement, dans les relations de pure intimité, elles s'appelaient entre elles de leur second prénom. L'aînée, Marie-Christine, était la *Marie* par excellence. Marie-Élisabeth, qui habitait un couvent à Inspruck, était désignée sous le nom d'*Élisabeth* tout court. Une autre archiduchesse avait été nommée *Marianne,* de ses deux prénoms réunis. Marie-Caroline, depuis reine de

(1) 14 octobre 1769. Arneth, p. 359.

Naples, était connue sous son second prénom de *Caroline* ou *Charlotte*, etc.; et la plus jeune, notre Dauphine, était l'Antoinette tout court, ou même, comme on l'a vu, Madame *Antoine*. Mais quand elle fut arrivée en France, quand elle eut signé de tous ses prénoms son acte de mariage et que le Roi Louis XV eut fixé l'appellation sous laquelle elle devait être désignée, l'habitude de famille se relâcha sous sa plume. Le premier billet qu'elle écrivit ou fit écrire de Versailles à sa mère, immédiatement après la célébration de son mariage, pour lui annoncer qu'elle est Dauphine de France, et que j'ai relevé sur une copie aux archives de Vienne, portait les deux noms pour signature. Toutes ou presque toutes celles qui figurent au recueil viennois sont *Antoinette* tout court. Cependant, M. d'Arneth a donné le *fac-simile* d'une lettre au prince de Kaunitz qui est signée des deux noms. Sur les vingt signatures des registres de l'état civil de Versailles, pas une, comme on l'a vu, n'est uniquement Antoinette, et la seule lettre signée entre les vingt-sept écrites par la Reine de France à son ancienne compagne d'enfance, la landgravine Louise de Hesse-Darmstadt, est signée *Marie-Antoinette*. La chicane tombe d'elle-même, et il est maintenant avéré que pendant un certain temps, Dauphine ou Reine, elle signa soit d'une façon, soit de l'autre, et que le caractère de ses signatures fut très-varié, même dans ce qu'elle écrivit un même jour, à une même heure.

Autre chicane : le nom de *Christine* donné seul à l'Archiduchesse Marie-Christine, duchesse de Saxe-Teschen, dans les lettres par moi imprimées de Marie-Antoinette à cette Princesse. Elle eût dû, s'écrie-t-on, ne l'appeler que *Marie*, puisque dans l'intimité de famille elle était la *Marie* par excellence. Guerre d'épingles. Et d'abord, dans ces lettres, elle est appelée tantôt *ma chère Sœur*, tantôt Marie, tantôt et le plus souvent, il est vrai, Christine tout court.

Mais il ne faut pas oublier que gouvernante de Hongrie, puis des Pays-Bas, elle avait pris officiellement ses deux noms; que les actes publics les lui donnaient tous deux; que des lettres d'elle à son mari, aujourd'hui dans les archives de Monseigneur l'Archiduc Albert, sont signées des deux noms; qu'en un livre publié par M. Adam Wolf lui-même, qui depuis s'est fait si disertement son historien, elle est appelée uniquement *Christine*, jamais Marie, aux Mémoires du comte de Khevenhüller, grand chambellan de Leurs Majestés Impériales, lesquels mémoires forment le fond du livre (1). Ce nom de l'Archiduchesse *Christine*, toujours Christine, y revient vingt fois. Or il est peu présumable que le grand chambellan d'Autriche se trompât sur l'appellation affectée à l'aînée des filles de sa souveraine. Passons. Aussi bien y a-t-il mieux que tout cela. Pour le faire court, on allègue qu'à raison de leur différence d'âge, les deux sœurs se sont à peine connues et qu'il n'a pu dès lors exister entre elles aucune correspondance familière et surtout active. Tout au plus avoue-t-on deux lettres ou billets de la Reine, une notamment du 29 mai 1790. Sur quoi peut-on s'appuyer pour mettre en avant une assertion aussi exclusive? Sur l'historien spécial de Marie-Christine, M. Adam Wolf, qui, dans les archives de cette princesse, n'a trouvé, en bien cherchant, que ces deux lettres. En effet, M. Wolf, attaché à la maison de l'illustre archiduc Albert d'Autriche, post-héritier du cartulaire du duc Albert de Saxe-Teschen, a écrit sur la sœur de notre Reine un livre de lecture agréable, et qui atteste les recherches les plus consciencieuses. Il n'a donné, en fait de correspondance, que ce

(1) *Aus dem Hofleben Maria-Theresia's, nach den Memoiren des Fürsten Joseph* KHEVENHULLER. Wien, 1859. «De la vie de cour de Marie-Thérèse, d'après les Mémoires du comte J. de Khevenhüller. »

qu'il a trouvé, que ce que j'ai trouvé moi-même après lui, dans les archives. S'ensuit-il absolument et sans réplique qu'il n'y ait eu aucun lien épistolaire entre les deux sœurs, et que pour n'avoir mis la main dans les papiers de Saxe-Teschen que sur une ou deux missives de Marie-Antoinette, on n'eût pas dû en rencontrer d'autres dans ces archives? Examinons.

Marie-Antoinette, si gracieuse et si douce, mélange de tout ce qui intéresse et qui charme, s'épanouissait avec une ouverture d'esprit et de cœur séduisante au milieu de la grande famille de l'Impératrice Reine. Déjà elle annonçait ce qu'elle serait un jour, ce qui devait lui valoir, quand elle fut Dauphine, des témoignages flatteurs de Marie-Thérèse au milieu de ses plus amères gronderies. Telle était la vraie Marie-Antoinette sortant des mains de la nature, la vraie Marie-Antoinette exercant les séductions de son aimable caractère sur tout ce qui l'entourait.

Marie-Christine, née en 1742, avait treize ans de plus que Marie-Antoinette, née en 1755, et quand la duchesse quitta Vienne en 1766 après son mariage avec le duc de Saxe-Teschen, Marie-Antoinette avait onze ans. Cette différence d'âge, on en peut juger dans les grandes familles, est bien loin d'exclure les liens étroits entre les enfants. Marie-Christine, dont l'esprit très-intelligent avait beaucoup de culture, servait à sa plus jeune sœur comme de seconde mère, alors que Marie-Thérèse était absorbée par les soins du trône. Elle lui apprenait ses petites leçons, lui faisait réciter des vers, et si elle ne fût pas partie pour la Hongrie, Marie-Antoinette, restée à Vienne, eût fait d'autres pas qu'elle n'en fit dans son éducation. Mais la Duchesse apparaissait souvent à Vienne, à Schœnbrunn, à Laxenbourg, et se complaisait à parachever de temps à autre son œuvre.

Marie-Antoinette s'était montrée dès son plus jeune âge amoureuse de l'amitié, et ce sentiment la suivit sur le

trône : son attachement pour Christine et la vivacité si aimable de ses affections pour madame de Lamballe et madame de Polignac en sont la preuve. Ce besoin d'épanchement et d'intimité elle le satisfaisait avec la plume, quand elle ne pouvait le faire autrement.

Pour aider à rendre invraisemblable et supprimer toute correspondance entre l'aînée et la plus jeune, M. le professeur Geffroy essaye d'introduire une autre correspondance. *On a beaucoup de preuves*, dit-il, *que Marie-Antoinette* en entretenait une *assez active*, et qui n'est pas publiée, *avec Charlotte de Naples.* » Pure conjecture. Des preuves ! il y en a tout autant pour l'existence de l'une que de l'autre correspondance, et forcément une première admission entraine celle de toutes les deux. Sans doute M. Geffroy se fonde-t-il sur la mention, dans le recueil Arneth, de l'envoi de quelques lettres de Marie-Antoinette allant à Naples par Vienne, chemin bien détourné, mais qui avait l'avantage de leur pouvoir faire traverser le cabinet de Pichler. Sans doute se fonde-t-il encore sur les paroles suivantes des instructions de Marie-Thérèse remises à la Dauphine le jour de son départ pour la France :

« Je ne crois pas que vous deviez écrire à votre famille, hors des cas particuliers, et à l'Empereur (1), avec qui vous vous arrangerez sur ce point. Je crois que vous pourriez encore écrire à votre oncle et tante (2), de même qu'au Prince Albert (3). *La Reine de Naples souhaite votre correspondance.* Je n'y trouve aucune difficulté ; elle ne vous dira rien que de raisonnable et d'utile ; son exemple doit vous servir de règle et d'encourage-

(1) Joseph II.

(2) Le prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, jusqu'en 1780, époque de sa mort, et la Princesse Charlotte de Lorraine, frère et sœur de l'Empereur François Ier, père de Marie-Antoinette. Le prince Charles de Lorraine a été remplacé au gouvernement des provinces belgiques par Starhemberg.

(3) Mari de Marie-Christine.

ment, sa situation ayant été en tout et étant bien plus difficile que la vôtre. Par son esprit et par sa déférence, elle a surmonté tous les inconvénients, qui ont été grands. Elle fait ma consolation et a l'approbation générale (1). »

Marie-Caroline, spirituelle, brillante, démonstrative, le cœur gonflé de passions et d'orgueil de race, hardie et poussée par un besoin effréné de mouvement, était un des instruments que Marie-Thérèse se réservait de mettre en œuvre pour sa politique. Les yeux toujours tournés vers l'Italie, l'Impératrice avait compté que par elle il lui serait facile de conduire le Cabinet sicilien, et elle eût souhaité qu'une si bonne élève, qui avait dominé sans peine l'indolence et l'indécision de son mari, le pauvre Ferdinand IV, correspondit avec Marie-Antoinette, et pût exercer quelque influence sur cette jeune Princesse, dans les intérêts d'une politique commune. On trouve en effet au recueil Arneth, cinq ou six mois après le mariage de la Dauphine, la mention d'une lettre de Caroline que Marie-Antoinette a communiquée à sa mère (2). Il y a encore *passim* le rappel de quelques autres lettres, allant ou venant sur la route de Naples. Néanmoins, l'Impératrice ne réussit pas du côté de Charlotte à l'égard de Marie-Antoinette : la Reine de Naples, importunée d'entendre parler sans cesse du charme et de la beauté de sa sœur de France, en était jalouse et ne l'aimait pas. Sans me montrer aussi absolu que mes adversaires, Dieu m'en garde! sans contester toute liaison épistolaire entre les deux sœurs, je ne puis m'empêcher de douter que leur correspondance ait eu jamais beaucoup d'activité. Toujours est-il que de vieux serviteurs de l'ancien gouvernement napolitain, antérieur au règne de Murat, m'ont affirmé qu'aux archi-

(1) Arneth, p. 5.
(2) Arneth, p. 18. Lettre du 1er novembre 1770.

ves de la maison de Naples on n'a jamais possédé de Marie-Antoinette qu'un petit nombre de lettres sans nul intérêt général, et roulant sur des notifications d'événements de famille ou des envois de poupées de mode. Dans tous les cas, une correspondance à laquelle la défiance de Marie-Thérèse faisait faire l'étrange détour de Vienne n'eût pu guère, ce semble, offrir un caractère d'abandon bien familier.

Quant à Marie-Christine, Marie-Antoinette en reçut, au mois de novembre 1770, une table en présent (1) ; la Dauphine dut écrire une lettre pour remercier, comme elle en avait écrit une à sa sœur de Parme en pareille occasion. J'ai cherché en vain cette lettre aux archives de l'archiduc Albert d'Autriche.

Le 15 août 1789, elle veut écrire à *sa sœur de Bruxelles*, et elle demande au comte de Mercy l'adresse de cette sœur, « *en cas qu'elle soit encore à Spa.* »

Le 13 octobre, même année, elle dit au même ambassadeur : « *Voici une lettre pour Bruxelles* : Je suis bien inquiète de ma sœur. »

Le 11 janvier 1791, elle écrit encore à Mercy, qui est à Bruxelles : « Vous recevrez une cassette... *Vous la remettrez à ma sœur* pour moi.

Au même, le 5 septembre 1791, elle écrit de nouveau : « Quant au nécessaire, si vous pouvez obtenir qu'il vous arrive, c'est vraiment un présent que je fais à ma sœur, et je serai bien aise qu'elle s'en serve. »

Voilà, entre autres mentions, que je pourrais multiplier encore, la preuve qu'il y eut entre les deux sœurs de nombreuses occasions de relations épistolaires. Où sont les lettres, qui infailliblement ont été écrites et devraient se trouver aux archives de Saxe-Teschen ?

(1) Lettre de Marie-Thérèse du 1er novembre 1770. ARNETH, p. 19.

On se rappelle cette visite de Christine et de son mari à la Reine, visite préméditée dès 1780, et remise d'année en année, à cause de difficultés d'étiquette, toujours faciles à lever, pour un homme, au moyen de l'*incognito*, mais inextricables pour une femme qui n'était pas tête couronnée. Eh bien! cette entrevue effectuée en 1786, avait laissé des traces de la main de Marie-Antoinette, puisqu'une lettre de Joseph II dit formellement que la Reine avait écrit à sa sœur pour l'inviter. On chercherait en vain cette lettre d'invitation où elle devrait se trouver aujourd'hui.

Une autre preuve encore des relations épistolaires entre les deux sœurs, c'est l'anecdote de ce riche négociant des colonies, M. Péraque, père de M. d'Oudenarde, qui venant de Bruxelles à Paris, lors des premières commotions de 89, fut averti, à un relais, que tout porteur de lettres de l'étranger, surtout pour la Reine, courait le risque de la vie. Or, il avait dans son portefeuille une lettre de l'archiduchesse pour Marie-Antoinette. Alors, il prit sur lui de la décacheter, fit l'effort surprenant pour son grand âge de l'apprendre par cœur, la transcrivit à Paris, et porta sa copie à la Reine émerveillée (1).

Enfin, Marie-Thérèse avait stipulé en 1770, dans ses instructions à la jeune Dauphine, qu'elle pourrait écrire au prince Albert; elle a donc dû lui écrire. Où sont les lettres? Or, nulle trace de toutes ces correspondances; nulle, hormis la lettre de Marie-Antoinette à Christine, en date du 29 mai 1790; pas même de ces communications d'étiquette ou de familiarité des événements de famille. Est-ce naturel? est-ce explicable? est-ce possible? N'est-il pas évident quetout un dossier a disparu?

On objecte, il est vrai, le passage obscur et équivoque,

(1) *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 55.

que j'ai cité moi-même (tome III, p. 132), des Mémoires manuscrits du duc de Saxe-Teschen. De ce passage on semblerait, au premier coup d'œil, devoir inférer que Christine n'aurait guère été à même de connaître Marie-Antoinette avant de partir de Vienne, et qu'avant ce départ, de mauvaises langues l'auraient prévenue contre la petite Antoinette, comme si tous les enfants de Marie-Thérèse, élevés, quel que fût leur âge, avec la simplicité lorraine, ne vivaient pas en cercle de famille; comme si une sœur aînée, une femme de vingt-quatre ans, pouvait entretenir des préventions malignes contre une petite sœur, contre une enfant de onze ans, si douce, affable et accorte. On comprend à merveille la diversité de nuances dans l'amitié de deux sœurs si différentes d'âge; mais le temps a bientôt rétabli le niveau. Du reste, le duc n'a déclaré formellement en aucun endroit de ses Mémoires que, depuis son mariage avec Christine, il n'ait existé entre elles aucune intimité. Ne tombe-t-il pas d'ailleurs sous le sens que si elles eussent été étrangères l'une à l'autre, l'Impératrice n'aurait pu songer à mettre le mari sur la liste, si restreinte, des correspondants de la jeune Dauphine partant pour la France?

Quant aux prétendues préventions, sur lesquelles il y a évidemment erreur de date, on était loin encore, lors du mariage de Christine, du temps de triomphe de la jeune Archiduchesse, du temps de son brillant établissement politique dont toutes ses sœurs devinrent jalouses; et de cette jalousie il paraît certain que Marie-Antoinette soupçonnait Christine de n'avoir pas été tout à fait exempte (1). Mais les liens de famille n'étaient pas brisés pour si peu, et la courtoisie de cour, qui, après tout, est

(1) Voir une lettre de l'abbé de Vermond au comte de Mercy. Septembre 1776. ARNETH, p. 387.

celle de tout le grand monde, où l'on sait si bien à l'occasion voiler une pensée secrète, ne restait pas pour cela en arrière. Que les mauvais propos semés plus tard contre la malheureuse Marie-Antoinette, et qui retentissaient si vite, accrus sur la route, en passant par les correspondances particulières et par les gazettes de Prusse, aient inspiré de loin à l'aînée des sœurs des préventions contre la plus jeune, cela se conçoit; mais, de l'aveu du mari, l'aînée en était revenue. La suspension que l'on remarque dans leur correspondance, et qui se renouvelle à l'époque du grand litige avec la Hollande, fixe l'époque de ces soupçons, dont les charmes de l'entrevue firent évanouir les dernières traces.

Cet art savant, mais dangereux et tout plein de chimères, de la critique, s'était aventuré, pour mieux appuyer sa condamnation des lettres de Marie-Antoinette à sa sœur et par extension à sa mère, d'avancer qu'elles avaient volé leur semblant d'originalité aux Mémoires du temps, à madame Campan, à Weber, à la *Gazette*. M. Geffroy a même été jusqu'à ajouter à ces prétendues sources le nom de ce misérable et audacieux menteur Soulavie. J'ai déjà répondu à des assertions aussi mal justifiées. Eh! tant mieux si les lettres sont d'accord avec les chroniques publiques ou secrètes du temps; c'est une preuve de plus d'authenticité. Madame Campan, femme de chambre de la Reine, après avoir été lectrice de Mesdames, madame Campan jouissant de cette libèrté d'allure de l'intimité dont on ne se méfie plus à force de s'en servir, initiée aux secrets, saisissant à la volée les moindres paroles, lisant probablement les lettres de la Reine, en rédigeant parfois pour elle; madame Campan, en mesure de tout savoir, tenait note de tout. Et d'ailleurs un tel système de dénigrement ferait courir des risques au livre même de M. d'Arneth, qu'il serait si facile, en effet, comme je l'ai déjà

******

démontré dans mon précédent volume, de prendre en flagrant délit de concordance de faits présentés à la fois et dans ses lettres et dans les Mémoires ou gazettes. Les critiques, repoussés sur ce point, se retranchent derrière une autre assertion : — Ce n'est plus tant, disent-ils, cette concordance dont on accuse les lettres françaises, que l'absence complète de tout autre renseignement que ceux qui se trouvent dans madame Campan. Assertion d'aussi peu de valeur que la première; car si les lettres eussent été totalement vides et muettes, on ne les eût pas lues comme elles l'ont été. C'est par elles qu'on a su le beau mot de Louis XV sur Marie-Thérèse, et vingt autres détails qui ont leur intérêt dans l'ensemble et qu'il nous serait facile de relever.

Avant le rôle politique où l'entraîna la fatalité, avant les rêves téméraires de réaction et ces terribles menaces de l'avenir sortant de toute part des embarras du présent, Marie-Antoinette s'était franchement nationalisée Française, et ce mot sanglant, *l'Autrichienne,* dont les clubs l'avaient poursuivie et qui fit tomber sa tête, n'était qu'un cruel et gratuit outrage. Et cependant le critique poursuivant sa thèse, proteste, comme peu vraisemblables, contre les paroles mêmes de cette Princesse qui, en présence d'un triomphe de son mari, se dit « Françoise jusqu'aux ongles » ; « Françoise avant d'être Allemande » . Qu'il efface donc ce qu'elle a fait pour le souvenir du chevalier d'Assas, et cette grâce tout exceptionnelle dont elle a honoré, bien qu'étranger, le comte Charles de Stedingk, en l'invitant à ses petits soupers, à raison de sa brillante conduite dans nos armées en Amérique ; qu'il efface également ce témoignage du comte de Ségur : « Elle me parla du succès de nos armées sur terre et sur mer, et des avantages d'une paix glorieuse pour la France, avec la fierté et le sentiment

d'une Reine, et d'une Reine françoise (1) » ; qu'il efface donc aussi les paroles, si souvent répétées, de Marie-Thérèse à sa fille, qui avait oublié l'allemand : « On est étonné du peu d'empressement et de protection que vous avez pour les Allemands (2) ; » — « On répète partout que les Allemands ne sont pas distingués par vous : rendez justice au vrai mérite de cette nation (3) ; » — « Faites des bontés à tous les Allemands, surtout ceux de mes sujets et des premières maisons (4) ; » — « Ne tombez pas dans les défauts où toute la famille royale de France est tombée depuis longues années (5). » — « N'adoptez pas la légèreté françoise : restez bonne Allemande (6) ; » — « Ne soyez pas honteuse d'être Allemande jusqu'aux gaucheries (7) ; » — « Voyez plus souvent Mercy, ne craignez pas les qu'en dira-t-on? (8) ; » — « Laissez-vous conduire par Mercy (9) ; » — « Écoutez et suivez les conseils de Mercy ; suivez sans hésiter et avec confiance tout ce qu'il vous dira ou *exigera* (10). » Mercy ! toujours Mercy ! Est-ce que le retour incessant de pareils avis n'est pas la preuve que la Dauphine, que la Reine ne s'y conformait pas ; qu'en un mot, elle était trop Française pour la cour de Vienne, qui tentait par tous les moyens de la séduire et d'en faire un des ressorts, une des sentinelles avancées de sa politique à Versailles?

Joseph II, avant d'avoir visité la France, qu'il quitta plein d'étonnement et d'une sorte de jalousie, avait, encore plus que son père, des préjugés contre la nation et surtout contre les mœurs de la cour de Versailles (11).

---

(1) *Mémoires ou Souvenirs*, t. II, p. 5.

(2) Arneth, p. 32. — (3) *Id.*, p. 41. — (4) *Id.*, *ibid.* — (5) *Id.*, p. 16. — (6) *Id.*, p. 24. — (7) *Id.*, p. 32. — (8) *Id.*, p. 35. — (9) *Id.*, p. 49. — (10) *Id.*, p. 60.

(11) « On lui inspire beaucoup d'animosité contre la France, et il s'y prête si bien qu'il refuse d'apprendre la langue française et ne la parle

En quittant le pays, il exprima d'une manière très-nette et très-vive l'estime qu'il emportait pour la personne de sa sœur :

« L'Empereur, écrivait Marie-Thérèse à Marie-Antoinette, a été touché de vous goûter. Il trouvoit une grande douceur dans votre conversation et amitié. Je ne le trahis pas, en mettant ses propres paroles, que je ne pourrois jamais rendre si bien :

« *J'ai quitté Versailles avec peine, attaché vraiment à ma sœur. J'ai trouvé une espèce de douceur de vie, à laquelle j'avois renoncé, mais je vois que le goût ne m'avoit pas quitté. Elle est aimable et charmante; j'ai passé des heures et des heures avec elle, sans m'apercevoir comment elles s'écouloient. Sa sensibilité au départ étoit grande, sa contenance bonne; il m'a fallu toute ma force pour trouver des jambes pour m'en aller* (1). »

Vingt jours avant cette lettre de l'Impératrice, Joseph lui-même, s'épanchant en toute franchise et familiarité dans une lettre à sa sœur Christine, lui avait dit :

« La Reine est une femme charmante, en vérité, et sans sa figure elle devroit plaire par sa façon de s'expliquer et l'assaisonnement qu'elle sait donner à toutes les choses qu'elle dit (2). »

Et plus tard :

« Je suis charmé que la Reine et ses enfants se portent bien; mais *elle est un peu francisée, et du bon gros Allemand il n'y a plus que la figure* (3).

---

jamais. Pour en venir à bout, on l'apprend dans sa présence à un jeune enfant de son âge. » *Lettre du comte de Podewils*, ministre de Prusse à Vienne, au Roi Frédéric II. *Der Wiener Hof in der Jahren* 1746, 1747 *und* 1748, *von Dr Adam Wolf.*

(1) 29 juin 1777. ARNETH, p. 212.

(2) 9 juin 1777, p. 17 de mon troisième volume.

(3) 31 août 1786, p. 141 du même tome III.

Ne trouve-t-on pas encore dans les lettres de Marie-Antoinette à sa mère et à sa sœur des mots qui prouvent combien elle était ravie d'être devenue Française?

« Je sens tous les jours de plus en plus ce que ma chère maman a fait pour mon établissement. J'étois la dernière de toutes, et elle m'a traitée en aînée. Aussi mon âme est-elle remplie de la plus tendre reconnoissance (1). »

Et plus loin :

« Quoique Dieu m'a fait naître dans le rang que j'occupe aujourd'hui, je ne puis m'empêcher d'admirer l'arrangement de la Providence, qui m'a choisie, moi, la dernière de vos enfants, pour le plus beau royaume de l'Europe. Je sens plus que jamais ce que je dois à la tendresse de mon auguste mère, qui s'est donné tant de soins et de travail pour me procurer ce bel établissement. Je n'ai jamais tant désiré de pouvoir me mettre à ses pieds, l'embrasser, lui montrer mon âme tout entière, et lui faire voir comme elle est pénétrée de respect, de tendresse et de reconnoissance (5). »

« Quel bon peuple que les François ! » disait-elle à son entrée en France. « La nation est excellente », dit-elle ailleurs : « les critiques et oppositions de mon frère ne font que me renforcer encore dans ces idées. »

Que veut-on de plus? Mais quoi ! préoccupé d'une pensée d'opposition, on la porte à son insu jusqu'à l'extrême, pour achever, s'il est possible, de jeter le doute sur l'authenticité de documents sincères et de déprécier un recueil qui n'a contre lui que le tort impardonnable du succès.

« Prêter à Marie-Antoinette un sentiment libéral, ardent, exclusif, de nationalité française, ajoute M. Geffroy, serait une de ces fausses vues qu'ont autorisées les récentes publications,

(1) Arneth, p. 90. — 14 juin 1773.
(2) 14 mai 1774. — Arneth, p. 107.

suscitées par la généreuse réaction de notre temps en faveur de sa mémoire. »

A la bonne heure : n'exagérons rien de part ni d'autre. Si l'union constante des deux cours de France et d'Autriche n'a cessé de paraître à Marie-Antoinette la condition de leur salut ; si jamais elle n'a fait difficulté d'admettre un grand nombre d'étrangers à la cour de Versailles, qu'y a-t-il là d'antifrançais ? Cette vieille France, l'étranger le sait à merveille, a toujours été l'*El Dorado* de ce qui vient du dehors. L'affluence des étrangers, souvent même à l'exclusion des nationaux, a toujours été l'un des attributs de notre hospitalité de cour, sous toutes les monarchies. Eh ! mon Dieu ! Française ! l'infortunée Reine l'a été par sa fille, par ses deux Dauphins ; elle l'a été même par ses défauts comme par ses qualités ; elle l'a été par son caractère, par sa grâce, par son charme, par la mobilité de son esprit. Elle ne demandait pas mieux que de s'assimiler de tout son être aux entrailles du pays. Elle a été tout ce qu'elle devait, tout ce qu'elle pouvait se montrer selon son cœur et selon sa chair, au milieu des épouvantables circonstances sous lesquelles était comprimé l'essor de ses sentiments. Elle avait ses préjugés d'éducation, elle avait ce que l'aveugle postérité, qui juge trop à son point de vue actuel, lui a reproché, l'orgueil de race. D'accord. Elle ne s'était pas laissé porter au flot des grandes idées de réforme du siècle, en un mot, la Révolution avait marché beaucoup trop vite pour qu'elle en pût suivre le pas.

1789, enflammé par toutes les grandes pensées qui ont occupé l'esprit humain depuis l'origine des sociétés ; saisi de cet enthousiasme philosophique dont l'Amérique, devenue indépendante, avait donné l'exemple, 89 avait entrepris d'achever l'œuvre de Louis XVI et de Turgot, en abolissant à jamais la torture et les corvées ; il avait,

par l'organe de la Constituante, proclamé la liberté des cultes la plus complète et replacé la religion à sa véritable place, dans le sanctuaire de la conscience, et, prenant la liberté pour but et pour moyen, il avait proclamé la liberté civile pour tous, l'égalité de tous devant la loi, et répandu un bien-être général par la division des fortunes. Mais, encore une fois, la Révolution avait marché trop vite pour la Reine; trop d'horreurs avaient accompagné les élans généreux et calomnié la liberté; trop de fois le couteau lui avait été mis sur la gorge, pour qu'elle dût croire que les commotions sanglantes pussent aboutir à étendre et consolider les notions de justice, à placer plus haut l'avenir social. Les surprises de la première heure l'avaient montrée frivole. Elle s'est bien corrigée de ces funestes surprises; elle les a bien expiées par ses luttes, par ses dévouements héroïques, par les cruelles stations de son martyre de 89, de 91, de 92, de 93. Que de fois, à l'offre de la faire évader avec ses enfants, n'a-t-elle pas répondu que son sort était inséparable de celui du Roi de France, et qu'elle ne partirait qu'avec lui! Elle s'est défendue sans jamais frapper, et de fait, quel est donc le sang français qui jamais ait pu crier contre elle? M. Cuvillier-Fleury a raison :

« Le patriotisme l'accusait; la démagogie l'a condamnée, l'humanité l'absout (1). »

Eh quoi! toutes ces victimes, monarchistes comme elle, livrées aux tigres de la ménagerie de Marat, de Chaumette et d'Hébert, n'étaient-elles donc pas Françaises?

Malheureuse Reine! contestée de son vivant, immolée comme Autrichienne; trop Française pour les Allemands; aujourd'hui trop Autrichienne encore pour certains critiques français qui, importunés de ce qu'on relève une

(1) *Études et portraits* : MARIE-ANTOINETTE.

Reine, ne voient que des paroles menteuses de mélodrame dans de sincères et légitimes accents de douleur et d'angoisse, et qui donnent le nom de « *période de l'expiation* » au supplice de son emprisonnement, de son procès et de sa mort.

Paris, le 20 mai 1866.

Ce qui précède était sous la presse, quand parut, le 1er juin, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article où M. Geffroy reprend en sous-œuvre toutes les critiques de M. de Sybel déjà reproduites par lui l'année dernière dans la même Revue. Il ajoute quelques objections nouvelles, inspirées par les mêmes préoccupations. Qu'on veuille donc bien nous permettre ici quelques mots de plus pour en finir avec cette guerre de tirailleurs, où l'assaillant échappe et disparaît dès qu'on pousse à lui.

M. Geffroy, essayant d'étendre le cercle de l'attaque, déclare dès l'abord, avec une majesté sereine, qu'on ne saurait désormais admettre comme authentique, parmi les lettres de Marie-Antoinette à sa mère imprimées par moi, que celle qui porte la date du 14 juin 1777. Rien de plus commode assurément que de se faire ainsi à soi-même son terrain et son siége, d'écarter tout document importun qui gêne au triomphe d'une thèse préconçue. Procéder par assertion, est de toutes les méthodes la plus aisée, mais aussi la plus périlleuse; ce n'est point là de la critique, c'est de l'arbitraire, et l'arbitraire conduit droit à l'aveuglement. Je me demande comment un homme qui a eu l'honneur de toucher à l'histoire peut descendre aux minuties dont il nous secoue la poussière, comment il peut espérer de faire admettre que d'hier seulement, rien que d'hier, on soit en mesure de parler avec justesse de Marie-Antoinette. A Lui tout seul il vient de *découvrir* la

vraie Marie-Antoinette dans les publications faites à Vienne par M. d'Arneth. Loin de nous, à coup sûr, la pensée de déprécier les intéressants recueils viennois sur lesquels il s'appuie, et dont nous avons été le premier à annoncer tout l'intérêt, en même temps que nous avons proclamé le mérite de l'éditeur, dans une lettre adressée de Milan au *Journal des Débats*. Mais je n'admets point qu'il faille tout sacrifier sur cet autel nouveau : *Lugdunensem ad aram*. Ce serait d'ailleurs diminuer ma propre publication, car pour compléter son second volume, M. d'Arneth m'a fait l'honneur, comme je l'ai dit plus haut, de réimprimer *vingt pièces* déjà publiées par moi, et c'est parce que, dans ce nombre, se compte celle du 14 juin 1777, qu'elle a trouvé grâce devant le censeur, écho de l'Allemagne. Tranchons le mot, car aussi bien il faut être sincère, M. Geffroy a moins songé à édifier qu'à détruire. Sa préoccupation est de déconsidérer, de démolir pièce à pièce les publications françaises. Cette pensée est l'âme de son manifeste collectif, car le travail auquel il a mis son nom n'est pas sèulement le sien, c'est l'agrégation des notes d'une foule d'officieux, passionnés à froid, qui se plaisent à renverser sans faire œuvre.

Et d'abord le critique s'en prend à deux lettres adressées en 1775 par Louis XVI, l'une à Turgot, l'autre à Malesherbes. L'exemplaire du premier tirage qu'il possède de mon premier volume donne l'épithète de *mon cher* à l'un et à l'autre de ces ministres; et M. Geffroy découvre avec horreur qu'au second tirage il n'y a plus *mon cher Turgot, mon cher Malesherbes,* mais *monsieur Turgot, monsieur Malesherbes*. Après ce que j'avais dit dans mon introduction sur les formes de langage, dignes et jamais familières, de Louis XVI à l'égard de ses ministres, au début de son règne, il sautait aux yeux que ce ne pouvait être là qu'une faute de copiste et d'impression. Une

étrange préoccupation pouvait seule y voir autre chose. En effet, même nombre de caractères, mauvaise lecture, faute typographique, qui ont échappé dans la hâte de l'achèvement du premier volume. L'interprétation était bien simple à donner; mais l'adversaire s'est gardé de l'adopter, pour voir en ces coquilles le plus noir mystère. A la lecture de cette observation, je consultai sur-le-champ mon exemplaire de premier tirage, les coquilles n'y étaient pas. Il me fallut recourir à mon imprimeur-éditeur, qui me rappela ce que grâce à Dieu j'avais oublié depuis trois ans, que, pour réparer cette erreur, tardivement remarquée, on avait imprimé deux cartons, lesquels très-probablement doivent, soit à la rapidité du brochage, soit surtout à la négligence des gens d'atelier, de n'avoir pas figuré dans tous les exemplaires. Qui a imprimé connaît ce genre de mécomptes.

Qui ne sait après tout combien, même les plus habiles, payent leur tribut à l'erreur? Voyez plutôt l'article de la *Revue des Deux-Mondes* où M. Geffroy (1) a traité pour la première fois la question de l'authenticité des lettres de Marie-Antoinette. Il y dit que le comte suédois de Stedingk, celui qui fut distingué par la bienveillance de Marie-Antoinette, partit en 1778 sur la flotte du comte d'Estaing. Cet amiral mit à la voile, de Toulon, le 19 avril 1778, à la tête d'une escadre composée de douze vaisseaux et quatre frégates avec huit cents hommes d'infanterie. Il entra dans la Delaware le 7 juillet suivant (2). Or Stedingk n'a pu partir avec d'Estaing, puisqu'il y a de ce Suédois, dans ce qu'on appelle ses Mémoires,

(1) Numéro du 15 septembre 1865.

(2) *Histoire maritime de France*, par Léon Guérin, t. II, édition de 1846, p. 469. L'*Histoire impartiale des événements militaires et politiques de la dernière guerre dans les quatre parties du monde* dit que le départ eut lieu le 13. T. 1er, p. 269.

une lettre du 11 décembre 1778, écrite de Paris où il était resté (1), à ce même Gustave III de Suède, dont s'est tant occupé M. Geffroy. Il ne s'embarqua que le 1er de mai 1779 (un an plus tard), avec Lamothe-Piquet, qui appareilla de Brest pour aller renforcer le comte d'Estaing, après la fameuse affaire de Sainte-Lucy. Arrivé à la Martinique, il partit le 27 du mois suivant, sous les ordres du comte d'Estaing, pour la Grenade, qui fut enlevée le 4 juillet.

Suivant M. Geffroy, d'Estaing aurait, pour cette glorieuse affaire, débarqué *trente mille* hommes. Or, c'est douze cents qu'il faut lire, d'après le rapport officiel écrit par d'Estaing lui-même au ministre de la marine, le 12 juillet 1779, à bord du *Languedoc*, en rade du fort royal de Saint-Georges (2). Stedingk, dans ses Mémoires, (page 32), dit treize cents. Un enseigne de vaisseau, nommé Besson de Ramazane, qui était présent à l'affaire, et dont une lettre sur ce sujet est conservée aux archives de la marine, dit quatorze à quinze cents. Le comte de Lapeyrouse-Bonfils, ancien officier de marine, qui a écrit une *Histoire de la marine française*, dit, tome III, page 88, quinze cents. Mais M. Geffroy dit *trente mille*. Il est vrai qu'il est professeur d'histoire. Ce n'est pas tout; il ajoute qu'après avoir fait voile pour Rhode-Island, d'Es-

(1) Tome Ier, page 25 des *Mémoires posthumes de Stedingk*, publiés en 1844 par le général comte de Björnstjerna.

(2) Dépêche du 12 juillet 1779, au Ministre de la marine; Archives du ministère : « Nous avons mouillé, le 2 de juillet, devant l'anse Molinier, dit l'Amiral. Le débarquement s'est fait sans difficulté. Douze cents hommes en trois divisions ont descendu à terre sous les ordres de M. Arthur Dillon, de M. le vicomte de Noailles et de M. le comte Édouard Dillon. M. le comte de Duras, colonel en second du régiment de Cambrésis, destiné à commander le corps de réserve qui est nécessairement resté à bord pour l'armement des vaisseaux, faisait les fonctions de maréchal des logis et de major général. Il a depuis commandé l'avant-garde. Il avait sous lui M. le baron de Stedingk, colonel suédois, M. le chevalier de Lameth et M. Gaultier de Kerveguen. »

taing força les Anglais à *lever le blocus de New-York.* Comment leur eût-il fait lever le blocus de cette ville, quand on sait qu'elle était en leur pouvoir? Les Anglais avaient alors trente mille hommes cantonnés dans Philadelphie et *dans* New-York.

J'ai déjà répondu, dans un *errata* de *proprio motu,* en ce qui touche aux lettres de Louis XVI relatives à la Fête-Dieu et à l'affaire du Collier. M. Geffroy conteste l'authenticité de cette dernière lettre, parce que le Roi y ordonne de faire redemander le cordon de ses ordres au cardinal de Rohan, qui n'avait pas le *cordon des ordres*, attendu que, dispensé, en sa double qualité de cardinal et de grand aumônier, de passer, comme tous les autres décorés, par l'ordre de Saint-Michel avant de recevoir celui du Saint-Esprit, il avait de droit le collier de commandeur de l'ordre suprême. La distinction existe aux statuts, cela est incontestable autant que minutieux; mais il n'en est pas moins incontestable aussi qu'il fallait imprimer ce que j'ai imprimé, pour être conforme au texte. La critique tombe sur le Roi, pour lequel je demande indulgence. Sa lettre offre d'ailleurs tous les caractères les moins douteux de l'authenticité, y compris le cachet royal très-bien conservé.

Il y a une égale témérité à soutenir que Louis XVI n'a pas pu écrire qu'il a assisté à Paris à la première représentation de l'*Iphigénie en Aulide* de Glück, attendu qu'« il n'alla point au spectacle de Paris avant 1789; sans doute, ajoute M. Geffroy, par un effort de réaction morale contre le règne de Louis XV. » A une lettre d'aussi flagrante authenticité, prise par le conventionnel Courtois dans les papiers du ministère de la maison du Roi, opposer les *Mémoires de Bachaumont* et l'*Almanach des spectacles,* ne suffit pas à établir que le Roi n'ait point assisté, comme il le fit, par égard pour la Reine, à la représentation. Marie-

Antoinette parut accompagnée de Monsieur, du Comte d'Artois et de leurs femmes; mais cette Princesse, qui se faisait voir pour la première fois en public après le deuil de Louis XV, ne parut point dans la grande loge royale, au fond de laquelle pouvaient pénétrer tous les regards, mais en demi-*incognito,* dans une seconde loge. Un curieux de Londres possède une lettre de Glück constatant la présence du Roi, qui, à raison du deuil, encore trop récemment déposé, avait voulu garder l'*incognito* complet. Les feuilles du temps mentionnent la Reine, ses beaux-frères et belles-sœurs, mais elles s'abstiennent sur le Roi, parce qu'il avait voulu qu'on s'abstint, et pas une ne dit formellement : Le Roi n'y était pas. Il est bien possible, du reste, ce qui ne ferait rien à la question, que Louis XVI n'assistât à la représentation que par pure complaisance pour la Reine, car il avait de lui-même peu d'entraînement pour les beaux-arts. Au surplus, était-il donc animé, d'une manière aussi absolue, des scrupules que lui prête le critique, ce prince qui, de Versailles, accompagnait la Reine au bal de l'Opéra, bien autrement en dehors de ses mœurs austères qu'un spectacle purement lyrique?

Il est une chose que la meilleure volonté du monde ne saurait passer à M. Geffroy, c'est le faux point de vue duquel, pour décrier les lettres de la Reine, de source française, relatives à l'affaire du Collier, il voudrait faire envisager ce terrible drame, précurseur de tant de maux : « *On se tromperait singulièrement,* dit-il, *si l'on croyait que la Reine y eût attribué une si grande importance, et en eût été émue jusqu'à l'excès.* Et là-dessus il s'appuie de l'analyse de quelques lettres écrites à ce sujet par Marie-Antoinette à Joseph II, et il en fait ressortir, en faveur de sa thèse, le ton calme et ce qu'il appelle « l'indignation sobre et contenue. » L'histoire pourrait-elle se plier à être ainsi méconnue? Quoi! vous n'avez pas

toutes les lettres, et vous osez tenir un tel langage ne tendant à rien moins qu'à travestir les faits et réduire une affaire si grave à la proportion d'une anecdote! La Reine n'aurait traité que d'un air dégagé l'arrestation en plein palais, en habits pontificaux, d'un grand aumônier, d'un cardinal allié à tous les plus grands du pays, et duquel les périls, elle le savait bien, avaient remué jusqu'à la révolte la haute société, la cour, le Parlement! Quoi! le coup terrible de cette affaire, qui avait livré son nom royal en proie aux plus abominables calomnies, aurait glissé sur son cœur sans laisser de traces! Les témoignages unanimes des contemporains ne seraient qu'un vain murmure! Lisez donc les libelles du temps. Eh! ne voyez-vous pas qu'elle avait intérêt à feindre, en cette occurrence, à voiler ses sentiments intimes devant la plupart des membres de sa famille, devant ce Joseph II surtout, qui l'avait si rudement flagellée sur sa tenue publique et privée, sur sa présence aux bals de l'Opéra? Voilà de ces paradoxes qui portent malheur.

M. Geffroy déchire également d'une dent superbe les trois lettres de la Reine relatives à Mirabeau (1). Ces lettres, qui proviennent de l'un des agents de confiance de Marie-Antoinette, le général baron de Flachslanden, sont tout aussi authentiques que celles des Archives impériales de Vienne que, dans l'exagération de son système, l'adversaire oppose comme les seules dignes de foi. Je ne demande d'indulgence à personne et ne m'en soucie point. Mais tous les hommes se doivent les égards de la mesure et de la justice; j'ai le droit, pour mon compte, de l'exiger; et j'avoue ne point comprendre le ton absolu avec lequel on se permet de répéter, en parlant de pièces excellentes, sorties de sources honnêtes : « l'*œuvre apocryphe* »,

(1) Jeudi, 22 avril 1790; 7 juillet 1790; 22 octobre 1790.

« les *textes apocryphes* », « la *correspondance apocryphe* », les *faux*, les *fabrications*, « les *documents supposés* ». Il y a là une agression téméraire, outrecuidante, dont il faut enfin faire justice. Ne pourrait-on donc discuter sans essayer de flétrir? Malgré cette accumulation de tracasseries, j'achèverai sans broncher l'œuvre de conscience que j'ai entreprise, et qui servira, je l'espère, les historiens à venir. Aussi bien fallait-il une contre-partie aux clameurs de ces classiques de la Révolution, de ces hideux hurleurs de l'éloquence des clubs qu'on affecte d'exhumer et d'exalter de nos jours, comme si les bourreaux étaient en grève : les Marat, les Danton, les Anacharsis Clootz, les Saint-Just, les Robespierre, ces saints de la Montagne : terribles voix, qui chantent le paradis perdu de l'assassinat et du sang!

Revenons aux lettres qui parlent de Mirabeau, et dont je maintiens l'authenticité. Suivant M. Geffroy, Marie-Antoinette n'aurait communiqué, sur ce délicat sujet, qu'avec Mercy. Qu'en sait-il? Sa raison est qu'elle n'eût point voulu faire courir le risque de la vie au tribun qui la servait. Mais le risque ne menaçait que de Paris à la frontière. Celle-ci une fois franchie, la voie vers Vienne était libre. Or, on sait que, depuis le 3 octobre 1790, Mercy était parti pour Bruxelles et La Haye. Ce grand épisode, malheureusement stérile, de la fin du règne de Louis XVI, demandait à être étudié d'un autre point de vue. La Reine, qui n'avait plus auprès d'elle, pour la guider, la sagesse de Mercy, était livrée, comme le Roi, à tous les tiraillements de conseils contradictoires. Après l'entrevue de Mirabeau avec la Reine, le Roi, encore plus que Marie-Antoinette, avait conçu la confiance la plus enthousiaste dans le secours que leur apportait le géant de la parole. Mais bientôt, en même temps que la cour recevait, à l'insu de son ministre, les mémoires de Mirabeau, elle accueillait

ceux de Bergasse. De là ces tergiversations, cette politique de bascule qui précipita le trône. Mirabeau avait dit d'abord : « Le vaisseau de l'État est battu par la plus violente tempête, et il n'y a personne à la barre. » Le 13 août 1790, il terrifia la Cour par la fameuse note commençant par ces mots : « Quatre ennemis arrivent au pas redoublé : » l'impôt, la banqueroute, l'armée, l'hiver; il faut prendre » un parti. » On n'en prit aucun. Mirabeau ne voulait point de la guerre étrangère, qui eût brisé les dernières ressources du pays; mais il était loin de répugner autant à la guerre civile, qui en eût retrempé les ressorts. Comme première condition au succès de son plan, il avait prescrit que le Roi quittât Paris avec la famille royale. Cette pensée d'évasion avait été agitée dès les derniers mois de 1789. Il aurait voulu que Louis XVI partît en plein midi, publiquement et en roi; qu'il se rendit soit à Fontainebleau, soit à quelque autre résidence royale, pour de là se retirer sous la protection de troupes fidèles. En vain la Reine pressait, le Roi ne se déterminait pas; et le projet praticable en 1789, praticable encore en 1790, cessait de l'être, à mesure qu'on laissait monter le flot révolutionnaire. Alors Mirabeau, aigri, désespéré de la marche incendiaire et fatale de l'Assemblée, de la torpeur non moins fatale encore du Roi, de l'inertie de son ministère, de l'audace des factions bouillonnantes de fureurs et de crimes, qui voulaient immoler Marie-Antoinette, Mirabeau, dont la fidélité savait déplaire pour servir, s'écriait : « Tout est perdu; le Roi et la Reine y périront, et, vous le verrez, la populace battra leurs cadavres. »

Une fois 1791 arrivé, l'arrestation de Mesdames à Arnay-le-Duc, le 24 février; l'irruption du peuple aux Tuileries, le 17 avril, pour empêcher le voyage du Roi à Saint-Cloud, tout concourait à prouver qu'une fuite ostensible serait impossible désormais. Mirabeau était mort

le 2 de ce même mois d'avril, mais la question de la fuite avait été agitée auparavant. Le comte de La Marck, envoyé par le Roi auprès du marquis de Bouillé, dans les premiers jours de février, pour instruire le général de l'entente de la Cour avec Mirabeau et se concerter sur la fuite à Montmédy, avait, au retour, rendu compte à son ami de tout ce qui s'était passé.

Il y a sur les conseils du grand orateur dans la question de la fuite, un point fort délicat sorti de la récente publication de M. d'Arneth, et qu'il est difficile de concilier avec l'opinion jusqu'ici connue de Mirabeau. On sait par tout ce que renferme le livre de Bacourt que le nouveau conseil de Marie-Antoinette répugnait avant tout, comme nous le disions, à la guerre étrangère; et cependant les Archives de Vienne nous fournissent la lettre suivante de la Reine au comte de Mercy, en date du 12 juin 1790 :

« Il me semble qu'un point des plus raisonnables du plan de M. (1) est que si la paix se soutient entre la Prusse et l'Autriche, d'engager ces deux puissances, sous prétexte des dangers qu'elles peuvent courir elles-mêmes, à paroître, non plus pour faire une contre-révolution ou entrer en armes ici, mais comme garants de tous les traités de l'Alsace et de la Lorraine, et comme trouvant fort mauvais la manière dont on traite un Roi. »

Et plus loin, dans la même lettre, elle propose à l'ambassadeur de lui envoyer de nouveau La Marck pour lui expliquer les plans de Mirabeau sur l'Allemagne.

En désespoir de cause, et à la vue des circonstances arrivées à l'extrême, Mirabeau aurait-il modifié ses plans et fini par reconnaître, dès le milieu de 1790, qu'il n'y aurait de salut pour la monarchie qu'en s'appuyant sur la frontière de l'assistance d'un cordon de troupes étran-

(1) Mirabeau.

gères, l'arme au pied? Des lacunes qu'on rencontre précisément à cette époque de 90 au livre de Bacourt dans les Mémoires de Mirabeau, empêchent de se bien rendre compte des limites fixées par lui à une semblable concession si opposée à ses premiers sentiments. Il est plus que présumable que les paroles de la Reine vont au delà de la pensée de son conseil; et néanmoins, quelque atténuation qu'on y apporte, on ne saurait les supprimer tout à fait. Ce qu'il y aurait de mieux à dire, c'est que la Reine elle-même dépassait dans son expression sa propre pensée. Et de fait, quand les circonstances deviennent encore plus urgentes, ce n'est point une invasion étrangère qu'elle réclame; elle essaye, comme nous l'avons déjà dit, de combattre en négociant; elle ne cesse de condamner les témérités de l'émigration, et de résumer ses efforts à leur dernière phase, en un congrès armé, en un cordon de troupes étrangères respectant la frontière comme une barrière inviolable.

Le curieux en tout cela, c'est que M. Geffroy se place, en discutant ce grave incident, en plein 1791, quand il faudrait se placer en 1790.

« Nous ne trouvons, dit-il, absolument rien dans le riche recueil de M. de Bacourt qui réponde à de telles vues exprimées par Mirabeau. Il est vrai qu'il y a, précisément *vers juin* 1791, des mémoires perdus. »

Je le crois bien, puisque la main du chaleureux athlète avait été refroidie par la mort : il n'était plus depuis deux mois. Or, comme le critique vient à l'instant même de citer février 1791, comme il vient de rappeler la fuite de Varennes qui date aussi de juin 1791, le mouvement de la phrase fixe le lecteur dans cette année-là. Pur lapsus, dira-t-on, pure inadvertance, ou faute d'impression. A la bonne heure, mais vraie malencontre pour un critique

aussi minutieux, aussi exigeant et rude envers le prochain en matière de dates.

Au surplus, pour tardive qu'elle ait pu être, la fuite qui échoua à Varennes était loin d'être insensée en elle-même, comme l'avance M. Geffroy, et si le Roi n'en eût pas fait avorter la réussite, on n'aurait pas eu ce lamentable retour qui fit évanouir les derniers prestiges de la couronne, et la Révolution française ne se fût pas noyée dans le sang. Je ne saisis pas bien ce qu'a voulu dire l'adversaire par « les fausses couleurs d'une mise en scène dramatique » qu'il reproche aux lettres de la Reine sur Mirabeau. Suivant son appréciation, ces lettres seraient entachées de suspicion, en ce que Marie-Antoinette n'avait dû avoir que des relations fort rares avec son frère Léopold, grand-duc de Toscane, et qui n'était monté sur le trône de l'Allemagne que le 20 février 1790. Raison de plus pour ouvrir promptement avec lui, sous forme intime et de famille, des rapports politiques, afin de le mettre au courant des affaires et de se le concilier, en même temps qu'elle communiquait avec son *alter ego*, le comte de Mercy. Léopold lui-même avait voulu se mettre en rapport avec elle par l'entremise du comte de Durfort. Les lettres qu'il lui écrit sont longues et appelaient tout naturellement des réponses développées; ce qui n'empêche pas l'adversaire de ne regarder, par conjecture bien entendu, comme vrais que les billets produits par M. d'Arneth.

En résumé, la critique, au lieu d'élucider la question, n'a fait que l'embrouiller à force de bruit. Au lieu de circonscrire rondement le débat à quinze ou vingt lettres entre toutes celles de mon recueil entier, qu'a fait une critique partiale, doctorale et passionnée? Elle s'est arrangée pour étendre la suspicion sur le livre entier, pour faire oublier que les quatre-vingt-quinze centièmes du recueil proviennent d'Archives d'État et de portefeuilles de grandes

familles. Elle s'est faite allemande pour sacrifier une publication nationale de bonne foi à la glorification d'un recueil étranger, intéressant et estimable, mais incomplet. La question la plus saillante qu'elle ait soulevée, à savoir la différence de ton entre les lettres d'origine française et les lettres d'origine allemande, n'est plus soutenable aujourd'hui. Les objections de détail qu'elle a touchées ne tiennent pas mieux debout. Vienne l'occasion, par suite de tel raisonnement ou de tel récit, de citer des pièces, elle nommera le recueil Arneth, elle le nommera quand elle en reproduira les textes, elle le nommera quand elle y fera seulement une allusion lointaine; mais cite-t-elle des lettres de mon recueil textuellement, elle en taira l'origine, laissant croire ainsi que c'est encore un emprunt fait au livre allemand. Le nom de son adversaire lui brûle les doigts quand loyalement il y aurait justice à lui rendre.

Aussi aurais-je voulu, en terminant, remercier M. Geffroy de m'avoir fait l'honneur de citer, dans son dernier article de la *Revue des Deux-Mondes,* un certain nombre de documents de mon livre : — et la lettre de la Reine à Mercy (7 octobre 1789), sur la manière dont elle a été reçue par le peuple, à l'hôtel de ville de Paris, après le terrible enlèvement de la veille à Versailles; et celle de Joseph II à Christine (3 novembre 89) sur Marie-Antoinette, « encore à la merci de la plus vile canaille »; et celle de cette princesse (juillet 89) dont il exalte avec tant de raison la fierté et dignité de style, au sujet du prince de Lambesc; et celle du 29 juillet 91, qu'il cite comme émanant du recueil de M. d'Arneth, bien que depuis plus de deux ans elle figurât dans le mien à sa véritable date du 3 ou 30 juillet [1790]. Mais peut-être, s'il a trouvé ces lettres bonnes, en dépit de tous les dénigrements hautains dont il a poursuivi mon livre, aurais-je à lui demander pourquoi il a commis l'inadvertance de ne pas me nommer. Soyons de bon

compte : comment n'a-t-il pas, avant de m'attaquer, demandé à voir les pièces qui avaient pu dans son esprit soulever des doutes? Il se fût, par cet examen, épargné bien des attaques téméraires, si peu dignes de sa critique. Il lui appartenait de ne pas imiter ce M. de Sybel, le professeur de Bonn, le savant rédacteur en chef de la *Revue historique* de Munich : M. de Sybel a tout récemment visité Paris, précédé de cette annonce de tous les journaux allemands, que sa première visite serait pour moi, afin de terminer d'un coup, en présence des pièces, cette grande question de l'authenticité. Il n'est point venu pour voir ces lettres qu'il avait si vivement incriminées. Un homme distingué, qui occupe une situation éminente et dans l'État et dans les lettres en Angleterre, et qui se trouvait à Paris en même temps que le professeur, l'a rencontré chez un de mes anciens collègues, membre de l'Institut, et l'a invité, en mon nom, à me faire l'honneur de venir examiner contradictoirement le dossier du peu que je possède. Or notez que ma demeure était à quelques mètres de distance. Eh bien! M. de Sybel eût été gêné s'il avait vu : il a refusé, sous prétexte que « sa conviction morale sur la fausseté des pièces était tellement arrêtée, que les preuves matérielles les plus frappantes ne seraient à ses yeux qu'un témoignage de plus de l'habileté du faux. » Et voilà mes critiques!!

LOUIS XVI

MARIE-ANTOINETTE

ET

MADAME ÉLISABETH.

DLXXII

LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY AU ROI DE SUÈDE (1).

Le Comte d'Artois l'envoie à Pétersbourg pour rendre compte à l'Impératrice du résultat des conférences de Pilnitz. — Il sollicite les ordres du Roi de Suède.

Dresde, le 30 août 1791.

SIRE,

M. le Comte d'Artois a fait part à Votre Majesté de l'ordre qu'il vient de me donner d'aller à Pétersbourg rendre compte à Sa Majesté l'Impératrice de ce qui s'est passé à Pilnitz, et La remercier des bonnes dispositions qu'Elle a témoignées pour la cause des

(1) Autographe. Archives des Affaires Étrangères de Suède.

Princes, qui est celle de tous les Souverains. Je m'estimerois heureux si Votre Majesté daignoit m'y donner Ses ordres, et être aussi assurée du zèle que je mettrai à les exécuter, que du très-profond respect avec lequel je suis,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-soumis serviteur,

V. Eszterhazy.

La lettre qu'on vient de lire est du comte Valentin Eszterházy de Galantha et de Fracknô, né le 22 octobre 1740, colonel de hussards en 1764, maréchal de camp en 1780, cordon bleu en 1786, agent des princes français en Russie dans l'année 1791.

Ses ancêtres faisaient partie, depuis plusieurs siècles, de la noblesse de Hongrie, et y avaient possédé de grands biens et de grandes charges.

Le chef de cette noble famille est aujourd'hui l'illustre prince Paul Eszterházy de Galantha et de Fracknô, ancien ambassadeur d'Autriche à Londres, un des hommes les plus éminents et à coup sûr les plus aimables de ce siècle. Les années n'ont point affaibli en lui les qualités intérieures. Nul n'est mieux informé, nul n'a plus à dire et ne dit mieux sur les choses du temps. Avec la jeunesse de l'esprit, il a toute la haute raison de son âge.

Nicolas, le troisième aïeul de notre Valentin, était Palatin du royaume, sous le règne de Ferdinand IV. Son fils aîné, Paul, lui succéda dans cette dignité, et fut créé Prince d'Empire, avec titre héréditaire, par Léopold Ier.

Son second fils, Antoine, qui avait pris en Hongrie le parti

des mécontents sous Joseph Ier, fut proscrit, dépouillé de ses biens, et alla mourir à Rodosto, en Turquie, où il avait vécu d'une pension que lui faisait le Grand Turc.

Les deux frères du proscrit, Joseph et François, restèrent attachés à la maison d'Autriche. Le premier prit du service et arriva au grade de maréchal de Hongrie. Le second, qui vécut sans fonction, eut une nombreuse famille qui comptait trois fils. L'aîné, Nicolas, devint ambassadeur en Russie et laissa deux enfants, dont le premier, nommé François, a été ambassadeur à Naples, puis grand chancelier de Hongrie, et dont le cadet, marié à une comtesse Palfy, demeura à Vienne.

Le comte Antoine le proscrit ne laissa qu'un fils, d'une seconde femme, née comtesse Nigrelli. Ce fils, appelé Valentin-Joseph, fut le père de notre Valentin.

Dénué de toute ressource à la mort de son père, Valentin-Joseph vint chercher fortune en France. Là, il trouva le comte, depuis maréchal Berchenyi, un peu son parent, et comme lui Hongrois réfugié, qui lui donna une compagnie dans un régiment de hussards, composé par lui d'émigrés hongrois, en grand nombre dans la Turquie. Tenant garnison à Haguenau, il y fut connu du maréchal Du Bourg, gouverneur militaire d'Alsace, qui le prit en gré, lui procura en 1735 l'autorisation de lever un régiment de hussards, et lui fit obtenir sur la cassette royale une pension dont il jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1743. Il avait épousé, trois ans auparavant, une demoiselle de la petite ville du Vigan, dans les Cévennes, nommée de La Nougarède La Garde, de famille ancienne, autrefois riche, mais ruinée par les guerres des Camisards.

Celle-ci, restée veuve avec enfants, un garçon et une fille, fit face vaillamment à la mauvaise fortune. Elle sacrifia son peu de bien personnel à éteindre les dettes de son mari; et voyant bientôt ses ressources épuisées, elle tourna les yeux vers la France, l'asile universel des grandeurs déchues. La cour de Versailles se montra bienveillante, et Marie Leczinska, s'intéressant à un nom qu'elle avait connu en Pologne, la reçut et lui demanda de voir ses enfants. La Reine fit entrer la fille à Saint-Cyr et destina au jeune Valentin une place

dans ses pages, pour l'époque où il serait en âge. Cette faveur lui eût été acquise si le comte de Berchenyi n'eût pris la charge du jeune comte en le faisant élever avec son propre fils. La mère eut une pension et une indemnité de voyage.

Une fois grand, Valentin, encore tout gauche et timide, fut admis à la cour du roi Stanislas, où les trois sœurs, mesdames de Boufflers, de Chimay et de Bassompierre, le comte de Tressan, la comtesse de Beauvau, la marquise du Chastelet; Saint-Lambert, le père de l'enfant de Voltaire; Panpan-Devaux, lecteur du Roi; le comte de Croix, le sémillant abbé de Boufflers, qui fit un tour si réjouissant à l'Église et changea le petit collet contre un bonnet de hussard; enfin son précepteur l'abbé Porquet, presque rival, pour la taille, du nain de Stanislas, luttaient de liberté d'esprit, sans parler de la liberté des mœurs, et lui donnèrent leçon d'élégance et de grand monde.

Entré au service, il fut employé, en 1760, au blocus de Giessen, après quoi il obtint du comte de Broglie un congé qu'il passa en partie à sa première école de cour à Lunéville, chez le maréchal de Berchenyi, et qu'il acheva à Paris et à Versailles. Là, il se produisit dans la société la plus polie, et fut même honoré d'un sourire bienveillant de la reine Marie Leczinska, qui se souvint de l'avoir vu enfant. Lui-même avoue qu'à cette époque il contracta une fatuité qui contrastait avec sa figure et son métier de hussard, et qu'il avait besoin de quelques succès militaires pour justifier les grands airs qu'un peu d'argent, dont il se sentait encore garni, augmentait parfois d'une façon ridicule.

Ce fut environ ce temps (1762) que le prince et la princesse Eszterházy et le reste de sa famille, qui voyaient avec déplaisir un Eszterházy au service de l'étranger, l'appelèrent en Autriche. Tous voulaient profiter de la faveur dont ils jouissaient auprès de François Ier et de la grande Marie-Thérèse pour obtenir en sa faveur la levée de proscription déjà accordée en 1756 au comte de Berchenyi. Lieutenant-colonel de la légion royale avant vingt et un ans, Valentin se croyait en droit de se plaindre de la France, parce que M. de Nicolaï était venu le primer en prenant le commandement de son régiment. Il ne cessait de répéter que les fils de deux maréchaux,

particulièrement celui du maréchal de Lœwendahl, que le duc de Fronsac, avaient eu fort jeunes des régiments, avant même d'avoir fait la guerre, tandis que s'il avait obtenu le grade de lieutenant-colonel avant le temps, c'était à la pointe de son épée et pour faits militaires. Mais ses amis lui remontraient que ces exceptions n'infirmaient pas la règle, et lui rappelaient ce mot du maréchal de Villars : que s'il avait quitté la partie au dixième désagrément éprouvé, il n'eût jamais été maréchal de France. Et toutefois ses parents d'Autriche se flattaient de pouvoir lui faire donner dans le pays un poste équivalent à celui de colonel en second qu'il occupait dans l'armée française. Il se rendit en effet à Vienne, y fut comblé de caresses et de présents de tous les siens, et fut accueilli en même temps avec une particulière courtoisie par l'ambassadeur de Louis XV, le comte, depuis duc Du Chastelet (1). Malheureusement, pendant qu'il était en route, il avait essuyé une perte considérable, celle du chef de sa famille, le prince Eszterházy. Cependant, le comte Nicolas, qui revenait de son ambassade de Russie, et le comte François, depuis grand chancelier de Hongrie, s'employèrent en sa faveur auprès de Marie-Thérèse. Il allait avoir son audience, quand un courrier apporta pendant la nuit la fâcheuse nouvelle d'un échec éprouvé en Saxe par le maréchal autrichien Serbelloni. Alors l'Impératrice se renferma pour mettre sa douleur au pied du crucifix, et ne voulut plus voir personne. Au fond, le souvenir du péché originel du comte Valentin, la révolte de son grand-père, pesait toujours sur sa destinée, et plus tard d'autres péchés que pardonnait peu la sévère Marie-Thérèse, furent un insurmontable obstacle

(1) Le comte, depuis duc, du Chastelet-Lomon, né en 1727, à Semur, en Bourgogne, fils de Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, marquise du Chastelet, la célèbre amie de Voltaire et de Saint-Lambert, était colonel du régiment du Roi. De l'ambassade de Vienne, où il fut remplacé par le marquis de Durfort, il passa à l'ambassade de Londres, de laquelle, prévoyant la destitution dont il serait frappé, il avait donné sa démission, à la veille de la disgrâce du duc de Choiseul, son protecteur et son ami. Il y eut pour successeur M. de Guines. Il fut exécuté révolutionnairement, le 13 décembre 1793.

à son rapatriement. Il s'était conduit de telle sorte en 1773, suivant l'Impératrice, que les intercessions de Marie-Antoinette en faveur de son jeune compatriote vinrent échouer contre la rigueur impériale. « M. d'Esterházy, écrivait Marie-Thérèse à sa fille, s'est bien mal comporté de toute façon, — je ne veux pas dire pour s'être battu contre les ordres divins et de son souverain ; mais la cause est encore plus horrible : — lui marié, entretenir la femme d'un autre, dépenser à ce sujet cent mille florins! cela n'est pas excusable. Il y a déjà quinze jours que le chancelier son oncle lui a envoyé ses ordres de revenir tout de suite. Aux Pays-Bas, les mêmes occasions se trouveraient. Il est temps qu'il vienne se rendre à son devoir. Je sais les bontés que vous avez eues pour lui, cela caractérise votre bon cœur; mais malheureusement étant souveraine, on ne peut se laisser aller à son penchant : il faut la plupart du temps agir contre. Voilà ma situation, assez pénible et désagréable, qui à la longue rend notre métier insupportable et même dangereux (1). »

En vain Marie-Antoinette, Reine depuis quelques jours, répliquait le 14 mai : « Je ne puis m'empêcher de songer au sort d'Eszterházy. Je crois qu'on a indisposé Votre Majesté par des rapports faux sur quelques points et exagérés sur d'autres. Il est vrai qu'il a eu bien des torts ; mais au milieu de tout cela il n'y a qu'une voix sur son honneur et sa probité, et il y a tout lieu d'espérer qu'éloigné des occasions de ce dangereux pays et vivant au sein de sa famille, il peut devenir un bon sujet. Au contraire, je crains que, si on le traitait avec toute la sévérité qu'il mérite, sa tête ne soit pas encore assez remise pour qu'il ne fasse quelque nouvelle sottise. J'espère que ma chère maman ne me jugera pas assez insensée pour vouloir lui donner des conseils; je sens qu'étant chargée du gouvernement, elle est obligée à la justice; je désire seulement, pour qu'elle ne tourne pas tout entière contre Eszterházy (2). » Marie-Thérèse ne se laissa point toucher; elle persista à ne lui point accorder les lettres

(1) Lettre du 3 avril 1774, page 96 du recueil d'Arneth.

(2) Lettre du 14 mai, page 98 du même recueil.

d'abolition et de rapatriement qu'il avait espérées; il renonça à les solliciter de nouveau et demeura au service de France. Mais n'anticipons plus et revenons à l'année 1764.

Quand Eszterházy partit de Vienne après avoir une première fois échoué dans ses démarches, il emporta au moins des lettres de recommandation du comte Du Chastelet pour la famille de Gramont et pour le comte de Stainville, qui du service d'Autriche, où il était entré comme Lorrain, venait de passer au service de France en qualité de lieutenant général, commandant des grenadiers de France. Il eut enfin pour le duc de Choiseul des lettres d'une princesse Kinski, née Palfy, dont le duc s'était fort occupé à Vienne, durant son ambassade.

Armé du talisman de ces recommandations, il put espérer de voir sa fortune faite. En effet, deux dames de Gramont parlèrent de lui au tout-puissant ministre, le duc de Choiseul. Ce fut d'abord la comtesse veuve d'Antoine-Adrien-Charles de Gramont, créé colonel du régiment de Hainaut-infanterie, le 11 mars 1745, sur le champ de bataille de Fontenoy, où son père venait d'être tué. Il était devenu maréchal de camp le 1er mai 1758, et était mort à Bayonne le 23 septembre 1762. C'est cette même comtesse Marie-Louise-Sophie, née Faoucq de Garnetot, mariée le 27 mai 1748, nommée dame du palais de la Reine en 1752, et qui était tombée en disgrâce par l'influence de madame Du Barry, dont elle avait mal parlé. Cette mauvaise langue de marquise Du Deffand la traite assez cavalièrement dans une lettre à Walpole, en date du 6 août 1770: « C'est la comtesse, dit-elle, et non la duchesse. La comtesse est belle-sœur de la duchesse. Elle est veuve du comte, frère cadet du duc. Elle s'appeloit De Faux, demoiselle de Normandie, qui a eu beaucoup de bien. Elle n'est amie de nos parents (les Choiseul) que par bricole; le terme est juste, car elle est l'intime du frère prélat (1). Madame Du Chastelet mène un grand deuil de cette aventure (2). C'est sa meilleure amie. Elle n'est pas même de ma connois-

(1) L'archevêque de Cambrai, frère du duc de Choiseul.

(2) La duchesse Diane du Chastelet-Lomon était Rochechouart. La Terreur lui fit le même sort qu'à son mari.

sance; je ne l'ai rencontrée que deux ou trois fois. Elle me paroît sotte, hardie et bavarde (1). »

Sur un pareil portrait, il n'y a point à la confondre avec l'autre protectrice d'Eszterházy, la duchesse de Gramont, propre sœur du duc de Choiseul et l'une de ces femmes extraordinaires qui, privées des dons par lesquels on exerce le plus de séduction, subjuguent et captivent par les qualités supérieures de l'esprit et de l'âme. Caractère sûr, élevé, dominant, elle imposait par un je ne sais quoi inexprimable et faisait chérir sa domination en se faisant aimer. Brusquement transportée de la tranquille retraite de Remiremont à la Cour, elle fut du premier coup chez elle dans les grands cercles et commença tout d'abord son règne. On trouve contre cette femme d'élite, dans les Mémoires apocryphes de madame Du Barry, quelques-uns de ces récits subalternes et mensongers dont les écrivains licencieux du temps salissaient à plaisir leurs pages. Devant les bourreaux révolutionnaires qui se disaient des juges, pendant la Terreur, elle porta toute la hauteur de son âme, toute l'énergie de son courage, et fit courir un frisson d'étonnement parmi ces génies de la mort. Elle fut bien près de les émouvoir en plaidant la cause de son amie, la douce et bonne duchesse Du Chastelet, et en appelant sur elle seule personnellement leur rage, qu'elle se faisait gloire d'avoir méritée (2).

Telle fut un instant l'une des protectrices du comte Valentin. La duchesse avait un grand empire sur son frère; mais qui pourrait garantir que les douces paroles de la princesse Kinski n'eussent pas fait autant, sinon davantage, sur l'esprit de M. de Choiseul? Aussi le comte Eszterházy devint-il, le 6 mai 1764, colonel propriétaire d'un régiment de hussards hongrois composé de trois régiments démembrés et dans lequel alla se fondre celui de Chamborant. Son colback était

(1) Tome II, p. 83 de la *Correspondance complète de la marquise Du Deffand*, publiée par M. de Lescure. Paris, Plon, 1865.

(2) Voir l'ouvrage intitulé *Biographie-éphémérides*, où la duchesse est appréciée avec une convenance parfaite.

Consulter aussi un article de la *Revue de Paris*, par le duc de Choiseul, sur madame Du Barry. T. IV, p. 44.

décidément en faveur. Le comte paraissait à l'OEil-de-bœuf, il était des chasses du Roi, il était des Choisy et des Marly.

Six ans ne s'étaient pas encore écoulés, que le mariage du Dauphin avec l'Archiduchesse Marie-Antoinette était sur le point de s'accomplir. Le duc de Choiseul, qui en avait eu la pensée et l'avait négocié, proposa au comte Valentin de porter à Vienne le portrait du fiancé. Il devait le remettre à l'ambassadeur, alors M. de Durfort, depuis duc de Civrac; et celui-ci avait, en retour, pour instruction de lui procurer tous les agréments que pouvait comporter cette mission de famille. Et de fait, toutes les grâces semblèrent aller au-devant de lui. Il fut admis dans la société intime de la future Dauphine; il fut des cercles où elle présidait tous les soirs; il assista à ce jeu de luth dont on lui donnait leçon, et c'est de cette époque que datent les bontés dont la brillante et infortunée princesse ne cessa de l'honorer jusqu'aux journées les plus voisines du 10 août. Il fut admis à Vienne à toutes les fêtes du mariage, fut de tous les quadrilles privilégiés, au palais impérial de Vienne, au Belvédère, à l'ambassade de France, et il vit partir la jeune Archiduchesse pour aller occuper le plus beau trône de l'univers et monter à celui du martyre.

Quant à lui, il aurait peut-être aspiré à l'honneur de faire partie de sa suite à son voyage en France, mais il dut rester à Vienne pour conduire aux eaux de Spa la veuve du prince Eszterházy, née Lunati-Visconti, sa tante, qui la première lui avait ouvert le chemin de la fortune et avait provoqué en sa faveur les bons vouloirs de sa famille allemande.

Attaché, autant par attrait naturel que par reconnaissance, à la personne du duc de Choiseul, il fut de ceux qui, lors de la disgrâce de ce ministre, firent le voyage de Chanteloup. On jouissait dans ce château d'une hospitalité splendide et de la plus entière liberté. Notre colonel y passa deux mois; et distingué par le bibliothécaire du duc, le célèbre abbé Barthélemy, plus aimable encore que savant, bien que l'un des hommes du siècle qui avaient le plus de science, il profita beaucoup dans sa conversation. La bibliothèque, aussi considérable que bien choisie, devint sa passion, et l'abbé l'y dirigea dans des lectures sur l'histoire de France.

A cause de cette visite même à Chanteloup, le comte Valentin pensa perdre son régiment par la mauvaise volonté de l'ennemi personnel de tout ce qui se rattachait au duc de Choiseul, M. de Monteynard de Grenoble, alors ministre de la guerre, et il ne fallut rien moins que l'intervention de la Dauphine et du Dauphin pour le lui conserver. On était en 1772 : Eszterházy se trouvait alors dans sa garnison ; mais le digne et vertueux duc Du Chastelet avait veillé pour lui : il s'était entremis avec tout l'à-propos d'une amitié alerte et chaleureuse, et avait obtenu audience de Marie-Antoinette pour parer le coup.

Grâce au duc d'Aiguillon qui avait eu la place de M. de Monteynard, le comte Valentin obtint un congé pour retourner en Autriche. A un voyage de l'année précédente, il avait reçu beaucoup de marques de bonté de l'Empereur, le voyant tous les soirs chez la princesse Eszterházy, où ce prince assistait au souper. A ce voyage nouveau, Joseph II se montra satisfait de le revoir.

« Quelques jours après il me dit, rapporte le comte lui-même dans ses Mémoires inédits (1) : « Vous n'allez jamais chez la princesse Liechtenstein? venez-y demain, après dîner. » Je m'y rendis ; l'Empereur y vint, causa beaucoup avec moi, et l'on se donna rendez-vous pour le lendemain chez la comtesse Ernest Kaunitz. La princesse me dit d'y venir, et de ce moment, j'allai tous les jours chez une de ces dames chez qui l'Empereur

(1) *Mémoires inédits du comte Valentin Eszterházy.* Avertissons ici le lecteur que, à partir de ce passage, tous les textes guillemettés et imprimés en plus gros caractères que le reste de la note, sont des citations littérales de ces mêmes Mémoires, dont l'original est au château de madame la comtesse Valentin Eszterházy, et dont quelques membres de la famille possèdent des copies. Ce seront bien des pages ajoutées en note à une lettre très-courte ; mais qu'importe, si cette note est intéressante et roule d'un bout à l'autre sur notre sujet?

venoit : la princesse Françoise et la princesse Charles Liechtenstein, la princesse Clary, la comtesse Kaunitz et la princesse Kinski. De là, Sa Majesté me menoit quelquefois dans sa voiture chez la princesse Eszterházy, où il finissoit ses soirées. Il n'y avoit souvent que lui et moi d'hommes. Quelquefois le comte de Rosenberg, le comte Wrbna et le duc de Bragance, avec lequel j'avois fait un grand voyage de Hongrie en 1773. Mais sans cela, personne. Les maris de ces dames venoient quelquefois pour un moment, mais ne restoient jamais. Le maréchal Lascy ne venoit que chez la princesse Françoise. On ne jouoit pas. On parloit beaucoup de la France, des usages de la Cour. On discutoit des points de morale; mais jamais il n'étoit question ni d'affaires, ni d'administration, ni de religion. Quand la conversation tomboit insensiblement sur un de ces points, l'Empereur y coupoit court et parloit d'autre chose.

» Je logeois chez le chancelier de Hongrie, mon oncle. C'étoit peut-être l'homme de Vienne qui avoit le plus d'esprit; mais c'étoit positivement le plus aimable. Il avoit toujours aimé le plaisir, avoit épousé, par conscience, une actrice dont il avoit eu des enfants..... Il aimoit son pays, en connoissoit les lois, et y jouissoit d'une grande considération. Il avoit été ami intime de l'Empereur François Ier, et, depuis sa mort, avoit souvent eu des prises avec sa veuve. L'Empereur Joseph l'estimoit, mais ne l'aimoit pas. Il étoit sûr de trouver en lui des oppositions aux projets qu'il formoit pour la Hongrie.

» ..... Au printemps de 1774, la Cour fut à Laxen-

bourg; j'eus la permission d'y aller. Un jour l'Impératrice-Reine me dit :

« Avez-vous vu l'ambassadeur de France? »

» C'étoit alors le prince Louis de Rohan, aujourd'hui cardinal, avec qui je n'étois pas lié, et que je ne voyois qu'autant que la décence l'exigeoit. Il étoit un peu mécontent de moi, parce que j'avois dit n'avoir jamais vu ni entendu parler de toutes les espèces dont il étoit entouré, et qu'il avoit voulu faire passer à Vienne pour les plus grands seigneurs de la Cour de France. Il y avoit entre autres un gendarme de la garde, dont j'ai oublié le nom, qui portoit l'uniforme d'officier supérieur, que je le forçai de quitter en montrant une lettre de Guéménée, capitaine de la compagnie, qui me marquoit qu'il étoit faux qu'il fût officier, qu'il n'étoit que simple gendarme agrégé au corps. Malgré cela, l'ambassadeur étoit fort poli avec moi et me ménageoit. Il m'avoit dit plusieurs fois pourquoi je ne venois pas dîner chez lui. Un jour j'y fus et trouvai ses commensaux dans le salon. On servit, et il ne parut pas. On me dit qu'il dînoit seul dans sa chambre. Ma voiture étant partie, je la fis chercher, et j'attendis dans le salon qu'elle vînt pour m'en aller. Depuis ce jour-là, je n'ai plus été dîner chez lui que lorsque j'en étois prié en cérémonie.

» L'Impératrice me demanda donc si je l'avois vu. Je lui répondis que non.

« — C'est, dit-elle, qu'on me mande que le Roi est malade, et qu'on croit que c'est la petite vérole. Je voudrois savoir ce que l'on mande au prince Louis. »

« Je partis tout de suite pour Vienne, je me rendis

chez lui; mais il n'en savoit rien. Le lendemain, il arriva un courrier de M. de Mercy, qui m'apporta une lettre de M. Du Chastelet qui m'annonçoit la maladie très-grave du Roi. L'ambassadeur n'eut pas ses lettres. L'Impératrice suspendit les spectacles à Laxenbourg, et l'ambassadeur fit dire des messes et des prières à l'église des Capucins. Tout ce qu'il y avoit de François y assistèrent. Peu de jours après, arriva la nouvelle de la mort. Elle n'étonna personne d'après les lettres qu'on avoit reçues en dernier lieu; mais elle affligea beaucoup l'Impératrice. Elle regrettoit son allié, et craignoit la jeunesse de son gendre. Elle n'étoit pas non plus sans inquiétude sur sa fille. En général, elle voyoit en noir. Elle étoit cependant bien loin de prévoir ce qui est arrivé. Lorsque la nouvelle fut confirmée, je me décidai à partir. L'Empereur me dit qu'il me donneroit une lettre pour la nouvelle Reine, et que comme nous avions passé notre hiver ensemble, il me chargeoit de lui rendre compte de sa manière d'être et de son genre de vie.....

» Je me hâtai d'arriver, et j'écrivis au comte de Noailles (guillotiné depuis sous le nom de maréchal de Mouchy), alors gouverneur de Marly, pour lui demander la permission de venir porter à la Reine une lettre de l'Empereur. Il me répondit que je pouvois venir. J'arrivai. Je remis ma lettre à la Reine, et je fus dîner chez M. de Maurepas, alors à la tête des affaires. En sortant de table, on vint me dire de passer chez la Reine. J'y fus. Elle me traita avec beaucoup de bonté. Le Roi y vint. Elle lui demanda de me faire rester à Marly, qu'elle avoit encore mille choses à me demander sur

Vienne, lui dit que j'avois été dans la société intime de l'Empereur, etc., etc. Le Roi me dit que je n'avois qu'à rester et dire au comte de Noailles de me donner un logement. J'y fus en sortant de chez la Reine. Le chevalier Du Muy étoit ministre de la guerre, et M. d'Aiguillon exilé. La Reine dit elle-même au chevalier Du Muy de me dispenser d'aller au régiment..... Je vis souvent la Reine à Marly. Je restois le soir au salon où le Roi jouoit au billard ou à trictrac. »

. . . . . .

« Quand le Roi retourna à Versailles, j'allai passer quelque temps à Soissons, et je revins pour être d'un voyage à Choisy, que fit le Roi pendant trois jours avant celui de Fontainebleau. Le voyage de Fontainebleau fut brillant : chasse, spectacle, bal, jeu; on n'étoit occupé que de se divertir. Le Roi me donna, pendant ce voyage, un effet de cent mille livres en rentes viagères sur la ville, qui me valoit dix mille francs par an. Cela joint à la même somme de ma famille à Vienne, six mille livres de mon régiment et quinze cents de pension que j'avois eus à la mort de mon père, me donnoit le moyen de vivre à mon aise, d'autant que j'étois logé à Paris chez M. Du Chastelet et que ma nourriture ne me coûtoit qu'au régiment. Il étoit allé cette année à Laon, après avoir passé deux mois à Soissons.....

» Ce fut cet hiver (1775) que l'Archiduc Maximilien vint à Paris. Je fus chargé, de la part du Roi, de l'accompagner. M. de Mercy dirigea cette démarche, et fort mal, ce qui produisit des désagréments à la Reine. »

Après M. Du Muy, mort de l'opération de la pierre, le comte Valentin ne rencontra pas la même bienveillance chez son successeur le comte de Saint-Germain :

« Bon militaire, homme d'esprit, dit M. d'Eszterházy lui-même, mais inquiet, sans caractère, brouillon, qui avoit quitté la France par humeur en 1760, avoit gâté le militaire en Danemark, et avoit longtemps vécu d'une pension de deux mille livres, retiré et oublié dans une petite ville d'Alsace. En arrivant au ministère de la guerre en France, il avoit voulu tout changer et détruire, bouleverser toutes les armes, et de hussards faire des chasseurs à la prussienne (1). »

Quand il quitta le ministère, il n'y laissa que des ruines. Né à Lons-le-Saulnier, en Franche-Comté, M. de Saint-Germain avait fait dans les troupes françaises la campagne de 52 ; mais ayant quitté le service de France pour passer successivement au service d'Autriche, de Bavière, de Prusse, de Danemark, il s'était désaccoutumé des traditions françaises, et finalement il était venu se retirer à Lauterbach en Alsace, où, dépouillé de toute fortune par suite d'une banqueroute, il vécut dans une dévotion mystique, soutenu par les régiments allemands qui s'étaient cotisés pour lui servir une pension de seize mille livres, jusqu'au jour où une pension du Roi le vint chercher dans sa retraite. C'est de là qu'il se concilia l'estime de M. de Maurepas, en lui envoyant de bons mémoires sur la discipline comparée des troupes de l'Europe et la nécessité de rétablir celle de l'armée française. A coup sûr, beaucoup était à étudier à l'étranger, en Prusse surtout, sous le grand Frédéric ; mais l'introduction d'usages

(1) Il faut, sur le comte de Saint-Germain, consulter les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, dont la famille avait eu beaucoup de rapports avec ce ministre, et qui a tenté de le présenter sous un jour plus favorable. Tome Ier, p. 62 et suivantes.

étrangers en France demandait une main à la fois légère et ferme que ne possédait pas le nouveau ministre, précédé d'ailleurs d'une réputation de dureté que redoutait le soldat. Ses premières réformes confirmèrent sa réputation, et il alla jusqu'à établir les peines corporelles qui révoltent tant dans notre pays, jusqu'à mettre les coups de plat de sabre au nombre des punitions militaires. Il s'ensuivit des émeutes, même des suicides. « Du sabre, s'écria un grenadier, le Français n'aime que le tranchant! » Mot qui réussit et fut l'occasion de récriminations terribles contre le ministre par trop allemand.

M. Eszterházy s'opposa pour son compte à la transformation de l'arme des régiments, et grâce aux bontés de la Reine il réussit à faire maintenir ses chers hussards. Le comte de Saint-Germain en prit de l'humeur contre lui, et choisit la plus désagréable garnison pour l'assigner à ce colonel récalcitrant. Désespoir du régiment tout entier; effroi du colonel, qui voyait ses plus fidèles à deux pas de la désertion.

« Je volai à Versailles, écrit-il, et dis à la Reine combien j'étois désespéré.

« Laissez-moi faire, lui répondit cette princesse. Vous entendrez vous-même ce que je vais lui dire. »

» Elle fit chercher le ministre, et dès qu'il entra :

« Il suffit donc, lui dit-elle, que je m'intéresse à quelqu'un, Monsieur, pour que vous le persécutiez? Pourquoi envoyez-vous le régiment d'Eszterházy à Montmédy, qui est une mauvaise garnison, où l'on ne met jamais de troupes à cheval? Voyez à le placer ailleurs.

» — Mais, Madame, dit le ministre mourant de peur, les destinations sont faites : peut-on déplacer un ancien régiment pour en mettre un nouveau?

» — Comme vous voudrez; mais que M. d'Eszter-

házy soit content, et vous viendrez m'en rendre compte. »

» Là-dessus elle lui tourna le dos et vint me trouver, ajoute Eszterházy, dans le cabinet d'où j'avois tout entendu. »

M. d'Eszterházy fut satisfait. On lui donna le choix. Il choisit Rocroy, avec la promesse, pour l'année suivante, d'avoir la garnison de Metz, la meilleure de France.

Une telle faveur devait exciter les jalousies, et il n'en fallait pas davantage pour faire jaser au milieu de cet essaim de jeunes courtisans qui bourdonnait autour d'une Reine à peine encore échappée à l'adolescence, brillante, jolie, pétulante, chez qui la pureté de cœur et l'innocent besoin de mouvement prenaient les allures de l'étourderie et de la légèreté. Avait-elle, dans cette Cour qui, à sa voix, appartint tout d'abord à la jeunesse, avait-elle, à la chasse ou au jeu, parlé à quelque muguet : au comte Édouard de Dillon (1) par exemple, au comte de Lambertye (2), au duc de Liancourt (3), au marquis du Roure (4), qui n'avaient pas même

(1) Le général comte Édouard de Dillon, né en 1751, mort en 1839, colonel du régiment de Provence en 1781, émigré avec le Comte d'Artois. Il était surnommé le beau Dillon, bien que, suivant Horace Walpole, il possédât peu de droits à cette brillante épithète, à moins qu'on ne se basât sur la hauteur de sa taille. La Reine l'avait un instant distingué, mais ses airs avantageux avaient bientôt dégoûté Marie-Antoinette. *Note de l'éditeur.*

(2) Officier des gardes du corps, qui eut un duel fameux avec le prince de Poix, auquel il donna un furieux coup d'épée. *Note de l'éditeur.*

(3) François-Alexandre-Frédéric, duc de La Rochefoucauld-Liancourt et d'Estissac, grand maître de la garde-robe, qui fut accablé des faveurs de Louis XVI, n'était nullement un favori dangereux, dans l'opinion de Tilly. (*Mémoires*, t. II, p. 115.) Ce n'était qu'un fat de cour sans consistance, et un honnête économiste philosophe. *Note de l'éditeur.*

(4) De la famille du comte de Louville-Allonville, gentilhomme de la manche de Philippe V. Il était homme d'honneur et d'esprit, et la

tous le droit de se présenter pour être admis dans les petits cabinets de la Reine, c'étaient autant d'amants favorisés (1). Qu'était-ce donc quand il s'agissait des ducs de Coigny (2), de Dorset (3) et de Guines (4), des Lausun et des Eszterházy;

Reine se montra particulièrement affectée de sa mort, arrivée à cette époque. C'était le père de l'auteur des Mémoires de Louville. *Note de l'éditeur.*

(1) *Mémoires de Madame Campan*, t. Ier, p. 167. *Note de l'éditeur.*

(2) François-Henry de Franquetot, duc de Coigny, premier écuyer de Louis XVI en décembre 1774, avait deux frères, le comte et le chevalier. Il était petit-fils de l'illustre maréchal dont Gentil Bernard a dit :

« J'ai vu Coigny, Bellone et la Victoire. »

Il s'était montré lui-même un brillant capitaine, et avait fait glorieusement comme lieutenant général dans la guerre de sept ans. La courtoisie et la grâce qui lui étaient propres, la loyale conduite qu'il avait tenue pendant les dernières années du règne précédent, l'extrême habileté qu'il avait mise à éviter de fléchir le genou devant les maîtresses de Louis XV, sans se soucier de compromettre sa faveur, tous ces titres joints à une élégance parfaite, à une discrétion à toute épreuve, à un ton exquis, lui avaient mérité la haute estime de Marie-Antoinette, et la lui firent conserver. Il eut plus d'une fois, dans ces temps heureux, l'insigne honneur de recevoir la Reine à la Petite-Écurie, et le souvenir des fêtes magnifiques qu'il lui avait offertes alors est resté dans la mémoire de ceux-là même qui n'ont pu en recueillir que la tradition. La révolution a balayé toutes ces féeries.

Le duc de Coigny émigra en 1771, et ne rentra en France qu'en 1814. Il fut du nombre de cette petite poignée de fidèles à qui Louis XVIII, suivant l'expression de Châteaubriand, ne refusa pas un coin de son manteau, et il reçut le bâton de maréchal de France, avec le gouvernement des Invalides et celui du château de Fontainebleau. Né en 1737, il mourut en 1821, âgé de 84 ans. *Note de l'éditeur.*

(3) Le duc de Dorset était ambassadeur d'Angleterre à Paris. Il eut pour successeur lord Gower. Dorset était un homme dont l'esprit ne répondait pas à son brillant extérieur, et que la Reine avait surnommé « une bonne femme ». *Note de l'éditeur.*

(4) Le comte, depuis duc de Guines, colonel des grenadiers de France, ambassadeur à Berlin et à Londres, où sa magnificence lui valut un grand renom. Il était homme d'esprit et d'adresse. Le grand Frédéric l'avait admis dans sa société intime et faisait avec lui de la

ces rois de la mode, ces favoris des jolies femmes de la Cour, et qui avaient quelquefois l'honneur d'entrer dans la composition de la société intime de la Reine, aux rares occasions de ses couches ou de légères indispositions. C'était entre tous ces hommes une émulation de galanterie, parfois une inconséquence de langage et de conduite qui s'affichaient à l'envi et qu'expliquait, si elle ne l'excusait pas, la facilité de mœurs du temps. Quelqu'un de ces étourdis s'était-il oublié devant la Reine, elle en faisait justice d'un geste, d'un air de tête ou d'un mot significatif, l'éloignait ou lui tournait le dos. De là des inimitiés dont les années suivantes ont révélé toute la portée et l'acrimonie. On accuse sans cesse Marie-Antoinette, c'est son siècle qu'il faut accuser, c'est le milieu où elle était forcée de vivre.

« J'étois allé au bal [de l'Opéra] avec milady Barrymore, qui n'en manquoit pas un, dit Lausun dans ses *Mémoires* (1). Je ne savois pas que la Reine y fût. Je la rencontrai : elle me prit le bras, me parla longtemps, et cela fut remarqué. Quelques jours après, gardant ma chambre, malade d'un gros rhume, M. d'Eszterházy vint me voir, et me dit qu'il étoit trop de mes amis depuis dix ans, pour ne pas m'avertir que la Reine étoit mécontente de ma conduite, que mes manières avec elle étoient trop empressées, que j'avois l'air de la suivre et d'en être amoureux; que dernièrement encore, au bal de l'Opéra, on avoit remarqué combien j'en étois occupé, et que cela l'avoit embarrassée. Je demandai à M. d'Eszterházy ce qui lui faisoit croire cela. Il me répondit que madame de Lamballe, à qui la Reine en avoit parlé, le lui avoit dit. Il me pria instamment de lui garder le secret. — Je ne puis vous le promettre, lui répondis-je : la Reine doit à mon attachement pour elle de ne pas me faire avertir par un tiers, lorsque j'ai eu le malheur de lui déplaire. M. d'Eszterházy me parut tout déconcerté, et très-effrayé de

musique : tous deux jouaient de la flûte. Sa plaisanterie, fine et piquante, le faisait goûter à la cour de Versailles. Il était de la classe des persifleurs, alors assez communs, et le prodigieux sang-froid qu'il savait garder faisait une partie de ses succès. *Note de l'éditeur.*

(1) P. 238, 239 de l'édition de M. Lacour. Poulet-Malassis, 1858.

la résolution où il me voyoit d'écrire à la Reine. Il n'osa insister davantage et sortit.

» J'écrivis sur-le-champ à la Reine, et lui rendis compte de notre conversation. Elle traita fort mal M. d'Eszterházy, me fit dire qu'elle l'avoit prié très-sèchement de ne pas la faire parler, et que j'avois bien dû voir que tout ce qu'il m'avoit dit n'avoit pas le sens commun. »

Qu'y a-t-il de vrai dans ce récit, auquel on ne peut opposer le contrôle d'un récit du Hongrois, qui n'en parle pas dans ses Mémoires? Mais il semble qu'on risquerait peu à se défier là comme ailleurs de la présomptueuse exagération de l'historien de la fameuse plume de héron.

Toujours est-il que M. de Lausun fut moins goûté, tandis que, loin d'être disgracié, le comte Valentin continua de plus belle à être de l'intimité de la Reine, des Fontainebleau et des Choisy, des chasses du Roi et des cavalcades de Marie-Antoinette. Il fréquentait assidûment l'OEil-de-bœuf, comme sous le dernier règne; et la Reine voulut, en 1776, qu'il s'approchât de la société de la duchesse de Polignac (1). C'est là qu'il vit lutter de grâce la comtesse Diane, la duchesse de Guiche, belle comme Hébé; la comtesse de Polastron, née d'Espagnac, une beauté accomplie à prendre et inspirer des passions; la comtesse d'Andlau, fille d'Helvétius, et surtout la comtesse de Châlons, née d'Andlau, cousine et amie de la duchesse. Autour de cet essaim de belles personnes se pressait le cercle du duc de Guiche, du comte de Vaudreuil, du comte d'Andlau, du duc, du comte et du chevalier de Coigny. C'est là que le duc de Coigny devenait fou d'amour de madame de Châlons dont rêvait déjà le comte de Vaudreuil, tandis que l'ambitieux comte d'Adhémar jetait les bases de sa propre fortune, et que le baron helvétique de Bezenval soignait celle de ses amis.

Au printemps de cette même année 1776, le comte d'Ar-

(1) La duchesse de Polignac, née en 1749, avait déjà une trentaine d'années lors de sa grande faveur. Elle mourut à Vienne en 1793. Le duc, son mari, descendait, comme le célèbre et élégant cardinal, de ces anciens vicomtes de Polignac qui ont si longtemps exercé dans le Velay la puissance souveraine. *Note de l'éditeur.*

tois, qui avait pris beaucoup d'amitié pour le comte Valentin, lui déclara qu'il l'avait choisi pour faire une tournée avec lui dans le royaume; qu'ils iraient voir ensemble l'escadre de Brest; que de là, en longeant les côtes, ils visiteraient Bordeaux et reviendraient par Tours et Chanteloup. Le voyage, dont Valentin était doublement ravi, parce que c'était précisément la partie de la France qu'il ne connaissait pas, dura un mois et fut charmant. Le Prince fut reçu partout avec les démonstrations de joie les plus vives. Qui eût dit que quinze ans après il serait proscrit du pays où son sang paraissait être adoré? Qui eût dit qu'après être, longues années ensuite, rentré en France; qu'après y avoir régné, il serait de nouveau fugitif et irait s'embarquer, pour ne plus revenir, à ce port même de Cherbourg, fortifié par son frère et dont il avait été, sur son ordre, visiter les travaux si célèbres et si glorieux?

« En 1779, je revins à Paris pour suivre mon projet de permanence à Rocroy, dit encore Eszterházy dans ses Mémoires. Au commencement du printemps, la Reine tomba malade; une fièvre très-forte, accompagnée de mouvements spasmodiques, finit par être la rougeole. Le Roi ne l'avoit pas eue. Madame Élisabeth et le comte d'Artois, qui l'avaient eue, s'enfermèrent avec elle. Le duc de Coigny, le comte de Guines, le baron (nom illisible) et moi eûmes la permission de la voir et fûmes séquestrés du reste de la cour.

» Dès qu'elle commença à être en convalescence, on lui conseilla d'aller s'établir à Trianon. Le duc de Liancourt, qui fut ensuite distingué par son ingratitude, y fut ajouté. La Reine alla à Trianon. Sa maison y venoit tous les jours, et on nous donna des logements au grand Trianon. La comtesse Jules étoit tombée malade à Paris peu après la Reine, et avoit aussi la

rougeole. La comtesse Diane resta avec Madame Élisabeth; et les trois semaines que nous passâmes à Trianon furent bien agréables : uniquement occupés de la santé et de l'amusement de la Reine, de petites fêtes simples, dans un lieu charmant, dans une belle saison; des promenades en calèche ou sur l'eau. Point d'intrigants, point d'affaires, point de gros jeu; il n'y avoit que la grande magnificence qui régnoit qui pût faire soupçonner qu'on fût à la Cour. Le temps de l'exil passé, tout reprit l'ordre accoutumé; et je partis pour Metz avec la promesse de recevoir l'ordre d'aller en permanence à Rocroy, dès que je le demanderois.

» Au mois de janvier 1780, j'allai passer un mois à Rocroy; je tenois beaucoup à faire réussir mon établissement; je fis travailler à un grand jardin. Les huzards défrichèrent les leurs. Plusieurs officiers prirent des terrains concédés pour les faire valoir, et tout me promettoit des succès. J'envoyai acheter des juments en Normandie, j'obtins des étalons du gouvernement; après quoi je retournai à Paris. La promotion qui avoit été faite au mois de janvier parut : je fus fait maréchal de camp, et j'obtins des lettres de commandement pour commander à Rocroy sous l'autorité des commandants de Trois-Évêchés. Au mois de mai, on créa douze inspecteurs, je fus du nombre. J'eus pour mon département les régiments qui étoient au Haynault, et je pus faire mon inspection à cheval, les campagnes de Luxembourg à la main.... Mon département d'inspection s'étendait depuis Guise et Gibelle jusqu'à Dunkerque.....

» J'eus deux revues, l'une au mois de juin, l'autre

au mois de septembre. Je passai l'intervalle des deux revues entre Rocroy et Paris. Mais je restois établi presque tout le temps à Versailles. La Reine fut à Trianon. On y joua la comédie, et toute la société de la comtesse Jules fut admise du voyage. Le Roi venoit y dîner tous les jours où il ne chassoit pas. Il y soupoit régulièrement tous les soirs. La Reine et Madame Élisabeth étoient seules logées à Trianon avec les dames d'honneur et la comtesse Jules. Après mes secondes revues, je repassai quelques jours à Rocroy, et revins pour l'hiver à Paris. »

En 1783, Eszterházy prit possession du gouvernement de Rocroy, après la mort du titulaire, M. de La Rivière. Il y demeura un mois, et, comme à l'ordinaire, il passa le reste de l'hiver à Paris et à Versailles, et fit une excursion en Angleterre avec mesdames de Créquy, de Chabot et d'Andlau, le mari de cette dernière, le comte de Coigny et le duc de Polignac.

« A Londres, se trouvoient plusieurs François, entre autres, ajoute-t-il dans ses Mémoires, le duc d'Orléans, qui s'est montré un scélérat si atroce depuis, et n'étoit, dans ce temps-là, qu'un homme de plaisir (1). Le duc de Guines y étoit venu avec ses filles. Il s'étoit fait des amis en Angleterre pendant son ambassade, et y fut

(1) Il y a eu plus de faiblesse et de peur dans le fait du duc d'Orléans que de scélératesse, tout criminel qu'il se soit montré en votant la mort du chef de sa famille. Il n'y a pas que les hommes sanguinaires qui versent le sang. Remontez par exemple à ce terrible génie, Olivier Cromwell, que les Anglais exaltent tour à tour ou jettent aux gémonies, et qui a répandu tant de sang, — il n'était pas naturellement sanguinaire. *Note de l'éditeur.*

très-bien reçu. Le marquis de Conflans (1), homme de beaucoup de talent et d'esprit, mais qui faisoit parade de plus de vices qu'il n'en avoit; immoral par principe, et se plaisant à braver tout ce qu'il appeloit préjugés, mais obligeant; menteur sans être faux, ivrogne sans aimer le vin et libertin sans tempérament. Cet homme extraordinaire, bien traité à la Cour sans y avoir jamais rien pu obtenir; dont tout le monde disoit du mal et qu'on étoit charmé de voir, me proposa de revenir avec lui par Dieppe et de m'arrêter chez lui à Vaudreuil, dans une terre charmante qu'il a sur les bords de l'Eure. J'acceptai, et le lendemain nous fûmes en vue de Dieppe, et allâmes coucher à Vaudreuil. »

Pendant ce temps-là, la Reine ménageait au comte Esterházy la surprise du cordon bleu, qu'il trouva à son retour.

En 1788, il passa son hiver à travailler au Conseil de la guerre, où il avait pour collègue le maréchal de camp vicomte de Lhuys (2), frère du premier président du parlement de Toulouse. La besogne allait mal : M. Guibert, secrétaire du Conseil, faisait tout, et quand son avis ne prévalait pas, il le représentait sous une autre forme et finissait par l'emporter. Dégoûté, le comte Valentin donna sa démission, qui fut refusée. Enfin, il fut chargé des hôpitaux sous M. de Puységur.

Cependant les affaires générales empiraient tous les jours.

« Des troubles se manifestèrent en Bretagne et en Dauphiné. Les finances étoient en désordre. Les Notables que M. de Calonne avoit rassemblés en 1786

(1) Père de la marquise de Coigny. *Note de l'éditeur.*

(2) Grand-père de M. Drouyn de Lhuys, membre de l'Institut et Ministre actuel des Affaires étrangères.

avoient été dissous par l'archevêque. Celui-ci n'avoit pas le talent nécessaire pour faire tête à l'orage. Il prenoit des mesures vigoureuses qu'il ne soutenoit pas. Il en faisoit faire au Roi d'imprudentes, telles qu'une séance royale au Parlement, dont les suites furent l'exil de M. d'Orléans, et celui de plusieurs membres, qui furent arrêtés par les gardes françoises, et excitèrent l'intérêt de tous les ennemis de la Cour. Les Parlements avoient déjà prouvé leur haine contre la Reine dans l'affaire du cardinal de Rohan, que la jalousie du duc de Breteuil avoit envenimée sans raison, et qui avoit compromis la Reine. De là l'archevêque fit tenir un lit de justice au Roi pour suspendre la justice et établir des impôts. Il vouloit y suppléer par une cour plénière qui ne put jamais s'assembler; et enfin, au mois d'août, voyant tous les plans se détruire d'eux-mêmes, la paye des troupes prête à manquer, cet archevêque, toujours au-dessous de la réputation qu'il s'étoit acquise dans le parti, ne sachant plus où donner de la tête, prit le parti de donner sa démission et proposa M. Necker pour le remplacer. C'étoit faire suivre un charlatan à un ignorant. Ces deux hommes sont sûrement peints avec vérité par les historiens, puisqu'ils ont opéré le malheur du pays qu'ils ont gouverné; mais comme je les ai connus tous les deux, et qu'à l'époque dont je parle j'ai commencé à avoir part à l'administration par la création des États du Hainault, dont je me suis trouvé, par ma place de commandant de province, le principal commissaire, je vais les peindre comme je les ai jugés, sans prétendre ne me point tromper sur leur compte.

» L'archevêque étoit un homme d'esprit, ayant brillé, pendant qu'il étoit agent du clergé, par son éloquence et ses talents pour les affaires de son corps. Son orthodoxie n'étoit pas aussi reconnue : il avoit défendu un certain abbé de Pradt, dont la thèse avoit été condamnée (1). Ses mœurs étoient aussi peu irréprochables que sa doctrine; et son attachement à la philosophie moderne, dont il se glorifioit, faisoit douter de sa foi. Il compensoit cela par un extérieur décent, beaucoup de charité, des établissements utiles dans son diocèse. Il étoit fort occupé de faire dire du bien de lui, et ses amis le citoient comme l'homme le plus instruit en finances et en administration, et le seul propre à rétablir le royaume. Quant à moi, je l'ai toujours cru sans caractère et incapable de résister aux obstacles imprévus qui se présentent sans cesse lorsqu'on est chargé des affaires. D'ailleurs, son imagination pour créer se traînoit toujours sur les idées des autres en se les appropriant. Despote dans l'âme, il avoit toujours dans la bouche les expressions philosophiques de liberté. Timide et sans prévoyance, après avoir établi que l'Assemblée des États généraux perdroit la France, il les a fait promettre publiquement par le Roi dans trois ans, espérant éluder cette assemblée en se donnant de la marge, et se flattant que ceux

(1) C'est le fameux abbé Dufour de Pradt, le fécond écrivain politique qui fut député du clergé pour la province de Normandie aux États généraux. — D'abord émigré en 1792, détracteur violent de Napoléon, il vint se prosterner devant sa puissance, fut nommé évêque de Poitiers et baron, et, dans son enthousiasme, il se proclama lui-même l'aumônier du dieu Mars. *Note de l'éditeur.*

qui la désiroient se contenteroient même d'une promesse éloignée. Il connoissoit mal les hommes, les jugeant d'après sa société, qui n'étoit composée que de quelques admirateurs de bonne foi de ses talents, ou de flatteurs qui espéroient arriver aux places par son moyen.

» Je ne sais pas dans quelle classe comprendre l'abbé de Vermond, qui a le plus contribué à son élévation. Cet abbé, lorsqu'il fut question de marier le Dauphin, depuis Louis XVI, à une archiduchesse, fut choisi par l'archevêque, à qui le duc de Choiseul s'adressa, pour être envoyé à Vienne afin d'être le confesseur et l'instituteur de la jeune princesse qui devoit venir en France. Pendant la conduite indécente de Louis XV avec madame Du Barry, il ne pouvoit pas sans inconvénient y porter l'austérité des principes de dévotion, qui étoient à la mode à Vienne pendant les dernières années de l'Impératrice-Reine.

» Cet abbé étoit très-bien choisi : simple, modeste, sans ambition, plus de connoissances que d'esprit, indulgent, menant une vie retirée, affectant de ne se mêler de rien, il prit un grand crédit sur l'esprit de la Princesse, qui le consultoit sur tout et avoit en lui la plus grande confiance. Riche en abbayes, il a refusé un évêché, et acquit par là une réputation de modération qui ôta à ses ennemis le moyen de lui nuire. Content de marquer son crédit, au commencement du règne de Louis XVI, par quelque grande grâce qu'il faisoit avoir à ses amis intimes, telle que le cordon bleu au vicomte de Talaru, il se refusoit à toutes les sollicitations de demander à la Reine, et lui donnoit

fort souvent de bons conseils. Toujours attaché à l'archevêque de Toulouse, il n'en parloit jamais à la Reine qu'avec les plus grands éloges, l'indiquoit comme le seul homme en état de bien administrer le royaume, et disoit du mal de tous ceux que l'opinion publique mettoit en concurrence avec lui, entre autres M. de Calonne, qui avoit beaucoup de partis, surtout dans la finance.

» M. de Maurepas, dans sa décrépitude, après avoir appelé M. Necker aux affaires, l'avoit renvoyé avec la même insouciance. A sa mort (1), M. Joly de Fleury, magistrat, homme d'esprit, mais d'une probité suspecte et sans connoissance des finances, avoit été appelé au contrôle général, où il ne fit que des sottises. Le Roi ayant perdu son Mentor, suivoit son goût naturel pour tout ce qui étoit honnête, et y plaça de son propre mouvement M. d'Ormesson, magistrat intègre, dévot, borné, et n'ayant administré en finances que la maison de Saint-Cyr. La besogne le culbuta bientôt, la Caisse d'escompte fut au moment de faire banqueroute, et cela eût entraîné un bouleversement général. Les financiers se remuèrent. On montra le danger au Roi, et on lui indiqua M. de Calonne comme le seul qui pût rétablir les affaires. La Reine fut fâchée de ce choix; mais elle ne s'y opposa pas. Les financiers, qui avoient poussé M. de Calonne, prêtèrent leur argent et leur crédit. La Caisse d'escompte paya à bureau ouvert, et tout rentra dans cet ordre forcé, mais

(1) M. de Maurepas mourut le 21 novembre 1781, à l'âge de quatre-vingt-un ans. *Note de l'éditeur.*

accoutumé, qui menaçoit d'une explosion. Depuis l'année 1741, on ne s'étoit servi que de palliatifs pour les finances. La dépense excédoit toujours la recette. Il étoit devenu impossible de mettre de nouveaux impôts, et M. Necker avoit épuisé le système ruineux des emprunts, n'ayant pu réussir à en établir un d'économie et de réforme. Ce fut à la fin de 1783 que M. de Calonne vint en place. Il vit bientôt qu'il falloit des moyens extraordinaires pour rétablir les choses. Il auroit voulu faire payer le clergé comme les autres; que la noblesse renonçât à ses priviléges pécuniers, établir un impôt en nature sur les propriétaires et un autre sur les timbres pour atteindre les rentiers. Je ne discuterai pas sur l'utilité de ces plans; mais le Roi ne crut pas avoir la force, ni peut-être le droit, de les suivre. Calonne proposa une assemblée des Notables, dont les charges de cour seroient exclues. De grands propriétaires ne tenant pas à la cour, des évêques, des magistrats tirés de toutes les cours supérieures, des maires des principales villes, furent nommés par le Roi et réunis à Versailles. On forma des bureaux, à la tête desquels furent placés les frères du Roi et les princes du sang. On lut des plans, on intrigua. La secte philosophique voulant porter au ministère l'archevêque de Toulouse, souffla le feu. Les partisans de la liberté, qu'on avoit si maladroitement établie à grands frais en Amérique, en soutenant des sujets révoltés contre leur souverain, espérèrent une révolution en France et engagèrent les Notables à déclarer que n'étant pas élus par la Nation, ils ne pouvoient avoir aucun droit à se mêler du projet de faire de nouvelles impositions. Bref, Calonne fut

chassé avant même d'avoir remis son plan complet. L'archevêque triompha, rompit l'assemblée des Notables sans rien finir, et échoua, quand il voulut établir lui-même la même forme d'imposition, à laquelle il s'étoit opposé, lorsque Calonne l'avoit proposée.

» Pendant ce temps-là, le manque d'argent fit échouer l'affaire de Hollande. M. de Vergennes, en qui Louis XVI avoit confiance, qui, avec des vues étroites, et sans génie, avoit du moins une idée exacte du système de l'Europe, venoit de mourir. Son successeur, Montmorin, n'avoit rien de ce qu'il falloit pour remplir un poste aussi difficile. Le Roi, qui vouloit le bien, manquoit de la fermeté nécessaire pour l'opérer. Il étoit le jouet des intrigues de son entourage dans la nomination des emplois; et le mauvais succès de ceux qu'il choisissoit lui-même augmentoit sa méfiance dans son opinion et le décidoit à se laisser aller à celle des autres. L'archevêque saisit ce moment-là pour se faire faire premier ministre. MM. de Ségur et de Castries quittèrent les ministères de la guerre et de la marine; l'archevêque donna le premier à son frère et l'autre à M. de La Luzerne, philosophe, homme d'esprit, mais distrait et ne connoissant pas du tout la partie dont il étoit chargé. Enfin, succombant sous le poids des affaires, le ministre quitta au mois d'août, après avoir fait des démarches arbitraires et ne pas les avoir soutenues; avoir promis les États généraux, qu'il espéroit éluder, et pour lesquels on le pressoit. Il avoit dégoûté le militaire par les opérations du conseil de la guerre, absolument dirigées par Guibert, homme de lettres, ambitieux, plein de facilité pour le travail, et tour à

tour despote ou républicain, selon qu'il espéroit y trouver des moyens de fortune.

» Le comte de Brienne quitta, peu après son frère, le ministère de la guerre, qui fut donné au comte de Puységur, le plus ancien des lieutenants généraux du conseil de la guerre, très-honnête homme, droit, sachant son métier et très-capable de remplir cette place, s'il l'eût obtenue quelques années plus tôt. Mais les temps étoient bien difficiles, et sa santé très-affoiblie.

» Ce fut l'automne de cette année (1788) que se tinrent les États du Hainault. M. le prince de Croï en fut nommé président; l'intendant Sénac de Meilhan et moi en fûmes les commissaires du Roi. Le peu de temps qu'ils ont duré a empêché de juger de leur utilité. Mais la gestion en a été plus chère que celle d'un intendant, et les avantages ne m'en sont pas encore bien démontrés.

» Peu après le temps de ces États, qui m'ont occasionné beaucoup de dépenses, nous sommes revenus à Paris. M. Necker tenoit alors le timon des affaires. Ce Genevois, d'abord banquier, s'étoit fait connoître par un éloge de Colbert et des ouvrages contre M. Turgot et les économistes. Sa femme tenoit une espèce de bureau d'esprit où les antiéconomistes étoient tous admis. Un M. de Pezay, faiseur d'opéras-comiques et de petits vers, avoit trouvé moyen d'avoir une espèce de correspondance secrète avec Louis XVI. C'est lui qui avoit poussé M. Necker auprès du Roi et de M. de Maurepas. On lui (1) avoit donné alors une place

(1) Necker.

subalterne sous le contrôleur général; mais la supériorité de son esprit et les intrigues de son ami le placèrent bientôt dans la première sous le titre de directeur. Ses formes républicaines, son éloquence, le mot de Vertu qu'il avoit toujours à la bouche, la mode enfin, lui attirèrent des enthousiastes. Peut-être alors en méritoit-il; mais l'excès de son amour-propre, le crédit que lui donnoient les banquiers et les capitalistes lui tournèrent la tête. Il voulut entrer au conseil, et voyant M. de Maurepas tirer à sa fin, il se flatta de le remplacer et de gouverner le Roi et la France. Un compte rendu, qui laissoit voir de grandes ressources, lui fit beaucoup de partisans. Le nombre en eût été bien plus grand, si un Mémoire qu'il avoit fait pour le Roi et où il disoit beaucoup de mal des Parlements et des financiers, ne lui eût fait des ennemis de tous ceux qui tenoient à ces deux corps. M. de Maurepas, parlementaire par habitude et par goût, partagea leurs sentiments. Un prétexte de religion ferma l'entrée du conseil à M. Necker. Il quitta, regretté d'une partie de la Nation et même de la Cour, où il avoit su se faire des partisans, malgré ses formes sévères.

» Sa place fut donnée successivement à MM. de Fleury, d'Ormesson, de Calonne et l'archevêque de Sens. Mais Necker ne voulut pas être oublié pendant qu'il étoit loin des affaires; il fit un ouvrage sur les finances de la France, où il y a de très-bonnes choses et des vérités que ne pouvoient savoir que ceux qui ont été à la tête des finances. Il établit une querelle polémique avec M. de Calonne pour défendre son compte rendu que celui-ci attaquoit,

qui, à cause de quelques phrases peu obligeantes, le fit exiler.

» La persécution augmenta sa célébrité et le nombre de ses partisans. Lorsque plus tard il fut rappelé à la tête des finances, après le départ volontaire de l'archevêque, son amour-propre et sa suffisance furent à leur comble. Je suis convaincu que, dès cette époque, ne voulant plus dépendre de la volonté du Roi, il fit le projet de devenir le ministre de la Nation, même malgré lui; et je ne puis attribuer qu'à ce plan la conduite coupable et même criminelle qu'il a tenue en 1789, avant et au commencement des États généraux. A peine arrivé en place, M. Necker rassemble de nouveau des Notables, non pour avoir leur avis, mais pour les faire convenir de la nécessité de convoquer les États généraux, même avant l'époque que l'archevêque, devenu cardinal, avoit déterminée. Les Notables cessant d'être utiles, furent renvoyés après que la question de doubler le nombre du Tiers-État eut été discutée. Un seul bureau fut de cet avis; et encore persuadé que, devant voter par ordre, le nombre double des députés du Tiers n'auroit qu'une faible influence de plus dans les délibérations..... »

« Après vous avoir à peu près mis au fait de ce qui s'est passé à Paris à l'explosion de cette affreuse révolution, » ajoute le comte Eszterházy sous la date de 1789, dans ses Mémoires à ses enfants, « révolution préparée depuis plusieurs années par le dérangement des finances, les fautes de la Cour, le mauvais choix des ministres, et surtout par l'audace des philosophes modernes, qui se faisoient des partisans d'abord de

ceux qui avoient été faire la guerre en Amérique, des jeunes gens qui étoient jaloux de la gloire qu'ils s'y étoient acquise, et ensuite de tous les mécontents de tout genre, il me reste à vous détailler ce qui m'est arrivé de personnel pendant ces affreux moments, qui n'ont été que les précurseurs de temps plus affreux encore et qui ont vu couler des flots de sang humain. »

D'abord, il accompagne jusqu'aux portes de Paris sa femme qui était grosse, et le 18 juillet 1789, en revenant, il apprend sur la route que Necker, sous le nom de baron de Coppet, a passé à Condé avec sa femme, et qu'il avait montré au commandant une lettre du Roi qui devait lui tenir lieu de passe-port. Survient la duchesse de Devonshire, qui avait eu beaucoup de peine à sortir de Paris, et qui avait entendu avec épouvante les cris furieux du peuple et le glas du tocsin pendant qu'elle traversait la ville.

Eszterházy devait trembler à de pareilles nouvelles. D'une part, son devoir lui interdisait de franchir les portes de Paris sans une permission expresse dont il s'était une première fois exposé à se passer pour escorter sa femme; de l'autre, il redoutait le danger qu'elle pouvait courir au milieu de l'effervescence d'une populace excitée depuis longtemps contre la Reine et ceux que cette Princesse honorait de ses bontés. Tandis qu'il délibérait, partagé ainsi entre le devoir et l'affection, un ancien dragon auquel il avait fait avoir son congé demanda à lui parler en particulier et lui fit connaître l'état de Paris, qu'il avait quitté la veille avec difficulté dans la compagnie d'un officier des gardes françaises, le comte d'Espienne. Il leur avait fallu aller à pied jusqu'au Bourget, et là seulement ils avaient réussi à prendre la poste. On empêchait tout le monde de sortir, parce qu'on était à la poursuite des Polignac, qui s'étaient enfuis. La prise de la Bastille, le massacre du marquis De Launey et de Flesselles, les clameurs du triomphe, la défection des gardes françaises, tout le récit que lui faisait le dragon lui paraissait un affreux rêve, auquel il

fut bien forcé d'ajouter foi quand cet homme lui affirma avoir vu passer les têtes des victimes qu'on portait, au bout de piques, au Palais-Royal. L'anxiété du comte devint encore plus poignante. Il commença par prendre toutes les mesures de précaution les plus sévères pour s'assurer de la garnison et des habitants de Valenciennes, fit garder strictement les portes, et défendit de délivrer des chevaux de poste sans sa permission, et il attendit que le terrain fût plus assuré dans son commandement, pour se rendre auprès de sa famille. Il en était là quand un premier commis du ministère des finances, qui avait demandé des chevaux, lui fut amené. C'est alors que le comte apprit tout ce qui s'était passé à Versailles le 14 et le 15. Le commis lui montra la copie des lettres du Roi et du président de l'Assemblée Nationale qu'il portait à M. Necker pour le faire revenir. Paris attendait le Roi le 17, et tout donnait à penser que cette démarche royale rétablirait la tranquillité dans la capitale. Le 18, nouvel émoi à la poste aux chevaux de Valenciennes. On vint éveiller le comte au nom du prince de Chimay qui y était arrêté et demandait à le voir. Le comte y courut, se doutant bien que ce nom pouvait en couvrir un plus important, et se trouva en présence du Comte d'Artois, qui émigrait avec le prince d'Hénin (1), le comte de Vaudreuil, le marquis de Polignac et un écuyer. Le prince lui remit un billet du Roi et un de la Reine, lui recommandant de rendre tous les soins possibles au noble voyageur pour assurer sa sortie par les Pays-Bas. Sûr de la garnison et de la tranquillité du peuple de la ville, Eszterházy invita le prince à y passer la journée. Le prince accepta, et au moment où le comte Valentin lui proposait de monter son cheval, on vint lui dire que le prince de Condé arrivait accompagné de son fils et de son petit-fils, de MM. de Cayla et d'Autichamp. M. de Condé ne voulut pas interrompre son voyage et partit sur-le-champ avec ses enfants et sa suite.

Cette arrivée des Princes n'était que le prélude de la fuite

(1) Comme nous l'avons déjà dit, le prince d'Hénin était capitaine des gardes du Comte d'Artois. La princesse était dame du palais de la Reine. *Note de l'éditeur.*

d'une multitude de personnages. De toute part, on demandait des passe-ports; et pendant que le comte prenait en silence de prudentes mesures pour la sûreté du Comte d'Artois; pendant que ce prince était retiré dans la chambre de la mère du commandant, arrivait le marquis de Sérent qui conduisait les ducs d'Angoulême et de Berry, lesquels ne s'étaient pas reposés depuis Versailles. Le lendemain, la famille était réunie, et le Comte d'Artois recevait les officiers généraux, les chefs de corps, avec les dames de sa connaissance qui se trouvaient pour le moment à Valenciennes : la duchesse de Laval (1), les comtesses de Balbi (2) et de Mesnars, et mesdames de Boufflers, mère et belle-fille. Le soir, M. d'Artois tint une espèce de conseil. Eszterházy ouvrit l'opinion que le prince passât par la Hollande pour se rendre en Espagne. Aller à Namur et y attendre des nouvelles fut le parti qui prévalut. Le lendemain 19 juillet, au matin, M. d'Artois partit avec une escorte de deux cents chevaux, commandée par Eszterházy, renvoya l'escorte à Saint-Saur, et prit congé du commandant à Quiévrain, premier poste des Pays-Bas autrichiens. En le quittant, Eszterházy reçut du prince la promesse qu'il l'appellerait auprès de lui, quand les circonstances le feraient rentrer en France. Revenu à Valenciennes, le comte Valentin ne fit que changer de cheval, et conduisit de la même manière à Quiévrain les deux jeunes princes.

A son retour, les émissaires de Paris ne négligèrent rien pour animer le peuple, mais leurs efforts furent inutiles, et cette ville de Valenciennes devint le passage assuré de tous ceux qui fuyaient de France.

Eszterházy dit que les affidés du duc d'Orléans commencèrent alors à semer de l'argent et des propos incendiaires dans le bas peuple, et que, pour contenir les malintentionnés portés à l'émeute, il se vit forcé de faire placer deux pièces de canon sur la place d'armes.

---

(1) La duchesse de Laval était dame d'atour de Madame Adélaïde de France, tante du Roi. *Note de l'éditeur.*

(2) Dame d'atour de *Madame*, comtesse de Provence. On trouvera plus loin une note sur cette dame. *Note de l'éditeur.*

« Malheureusement, ajoute-t-il, une partie des chefs des régiments d'Orléans, infanterie et cavalerie, qui composaient la garnison et quelques officiers du régiment Royal Suédois étoient corrompus, et le pis étoit que je ne savois pas même à qui je me pouvois fier. »

Partout l'esprit démocratique s'infiltrait et éclatait [en 1790]. Le commandant de Lille avait été saisi par sa propre garnison et emprisonné, et peu s'en était fallu qu'il n'eût été massacré, et cependant il n'était pas comme Eszterházy l'objet d'une haine violente, car il avait ménagé tous les partis, et il tenait de la main des constitutionnels le poste qu'il occupait. La fermentation allait chaque jour croissant à Valenciennes, et bientôt la place allait ne plus être tenable. Eszterházy se consulta avec le duc Du Chastelet pour se tirer de cette fournaise. Le duc fut d'avis qu'il demandât un congé limité, et qu'il colorât son départ de l'apparence d'un ordre du Roi l'appelant à Paris pour y rendre compte de l'état de la province. Le comte Valentin envoya ce projet à la Reine et la pria de le faire adopter par le ministre de la guerre, M. de la Tour du Pin, bonhomme au fond, mais faible, dont elle était assez contente. Il reçut l'ordre à la fin d'avril, et arriva heureusement à Paris avec toute sa famille.

« Mon premier soin, dit-il, fut d'aller aux Tuileries. La Reine daigna m'embrasser en fondant en larmes. Le Roi vint un moment après chez elle et me fit le même honneur. Tout ce que j'avois éprouvé de peines en apprenant ce qui s'étoit passé, sembloit se représenter dans ce moment avec encore plus de vivacité. Je me faisois des monstres de l'avenir, qui n'ont été que trop fondés. Je rentrai chez moi, la mort dans le cœur.

» Le séjour de Paris m'étoit insupportable : tout ce

que je voyois me révoltoit. M. de La Fayette désira me voir. Je ne m'y refusai pas, après en avoir obtenu le consentement du Roi et de la Reine. Nous nous vîmes chez madame Du Chastelet. Après qu'il eut longtemps cherché à justifier sa conduite, et qu'il m'eut assuré de son attachement pour la personne du Roi, mais qu'il ne pouvoit manifester cependant qu'autant qu'il abjuroit toute autorité arbitraire, je me bornai à lui demander, après l'avoir écouté très-patiemment, s'il vouloit jouer le rôle de Cromwell ou celui de Monk; que je croyois que tous les deux étoient dans ses mains. Il m'assura de son désir de voir l'ordre bien établi, et qu'il ne pourroit qu'en indiquer les moyens. Il me donna rendez-vous pour le lendemain.

» Je rendis compte au Roi et à la Reine de ma conversation. Le Roi l'approuva et m'ordonna de retourner, le lendemain, au rendez-vous. J'y fus. M. de La Fayette me remit une espèce de table des matières du partage qu'il faisoit de l'autorité entre le Roi et la Nation, par laquelle le Roi conservoit une autorité absolue sur l'armée, et avoit la nomination des juges et la disposition des fonds de sa liste civile. Les ministres seroient comptables à la Nation des fonds qui sont accordés pour les différents départements de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, par l'Assemblée. Le Roi avoit le droit de faire la paix ou la guerre. Mais les fonds extraordinaires pour ce second objet devoient être accordés par la Nation. Les officiers militaires n'auroient aucun pouvoir civil, et les officiers civils, ainsi que cinq membres de l'administration, depuis les membres de l'Assemblée jusqu'au moindre municipal de vil-

lage, seroient électifs, selon le mode qui seroit prescrit. Les objets n'étoient inscrits que d'une manière très-vague. La Fayette désiroit que le Roi y mît son consentement, et demandoit de plus le rappel de quelques ambassadeurs et de M. de Bouillé comme commandant de province. Il m'offrit de me faire continuer mon commandement, ce que je refusai absolument, disant que j'étois décidé à ne plus retourner à Valenciennes que lorsque l'autorité du Roi seroit entièrement rétablie; et que, même dans ce cas, je préférois être placé à Rocroy. Puisque je ne devois plus avoir d'autorité sur les habitants, je préférois aller dans un lieu où je n'en avois jamais eu; — que d'ailleurs je ne désirois rien de plus que mon repos et la liberté auprès de la personne du Roi, sans y être attaché par des places.

» Le Roi trouva que les propositions qu'on lui faisoit, et qu'il devoit signer, étaient trop vagues; que plusieurs d'entre elles étoient susceptibles d'interprétations doubles, et qu'il étoit nécessaire qu'elles fussent plus détaillées, et surtout plus précises.

» J'allai, le lendemain, chez M. de La Fayette, je lui rendis compte de ce que le Roi m'avoit dit, et il me promit de me remettre la note telle que je la décrivis. Il me la fit voir effectivement deux jours après. Je trouvai encore des objections à y faire, et il me témoigna le désir d'avoir une conversation avec la Reine, avant de la remettre au Roi.

» Je fus chez la Reine, qui y consentit pour le même jour, et j'en prévins M. de La Fayette par un billet. Le résultat de cette conversation, à laquelle le Roi fut présent, fut que le Roi ne vouloit point signer son appro-

bation au bas de la note, mais donner un billet de sa main à M. de La Fayette, par lequel il s'engageoit au rappel qu'il demandoit, lorsque l'Assemblée par ses décrets auroit confirmé les propositions que M. de La Fayette lui faisoit auparavant.

» Peu de jours après, la question de la nomination des magistrats fut discutée à l'Assemblée. M. de La Fayette ne parut pas, et par le décret qui fut inscrit les magistrats devoient être élus par le peuple et confirmés seulement par le Roi. Je témoignai mon étonnement aux amis de M. de La Fayette, qui me pria de venir le soir chez madame de Simiane. Je m'y rendis : il y étoit déjà. Mon dialogue avec lui fut très-court :

« Ou vous avez voulu donner la nomination des magistrats au Roi, et n'avez pu l'obtenir, ou vous ne l'avez pas voulu. Dans le premier cas, il est inutile que le Roi vous accorde des sacrifices, puisque vous ne pouvez pas l'en dédommager. Dans le second, il ne peut ni ne doit se fier en vos promesses. »

» Nous nous séparâmes assez peu contents l'un de l'autre, et, depuis ce jour, je me suis refusé à le voir en particulier. Il m'écrivit un jour un billet pour m'engager à aller chez M. le comte de Saint-Priest où il devoit se rendre pour discuter quelques articles de ses propositions. Je n'y répondis pas; et, au moment du rendez-vous, un ami de M. de Saint-Priest vint chez moi pour savoir si je m'y rendrois : je répondis que non; que si un ministre du Roi avoit des ordres à me donner, je devois les recevoir par lui-même, et que n'ayant aucun titre pour me mêler des affaires du gou-

vernement, je ne traitois avec les ministres que par ordre du Roi.

» Je répondis alors à M. de La Fayette, comme ayant reçu son billet trop tard et étant obligé d'aller chez la Reine à l'heure qu'il m'avoit indiquée. Je fus aussi chez la Reine pour lui rendre compte de ce qui s'étoit passé. Le soin que M. de La Fayette avait eu de ne pas se trouver à l'Assemblée, le jour où la nomination des magistrats avoit été discutée, prouvoit qu'il n'étoit pas sûr de la majorité pour la faire donner au Roi, et qu'il n'avoit pas voulu compromettre son crédit en se rangeant du côté de la minorité. Je pensois qu'il devenoit inutile de traiter avec lui, puisqu'il se serviroit comme un titre des concessions que feroit le Roi, sans pouvoir répondre des délibérations d'une Assemblée qu'il étoit évident qu'il n'influençoit pas. »

» ..... Je pris le parti de louer une maison à Chaillot. J'y avois plus de facilité à donner des rendez-vous à mes amis, à cheval, au bois de Boulogne, et d'aller aux Tuileries par le jardin sans être observé d'aussi près. Ce fut dans ce temps qu'étant sorti de chez la Reine, un samedi, pendant que le Roi étoit au Conseil, j'entendis des applaudissements et des cris de *Vive le Roi!* sous les fenêtres du château. Ceux à qui je demandai ce que c'étoit ne purent pas me le dire ; et comme l'heure me pressoit et que M. de C[onflans] m'attendoit aux Champs-Élysées, je ne pus rien apprendre. Le lendemain matin, je fus à la Cour, et j'appris en arrivant que sous prétexte d'ordonner à tout le monde de porter la cocarde nationale, le Roi avoit envoyé une note à l'Assemblée qui compromettoit le Clergé et la Noblesse :

il les livroit absolument à la merci des scélérats. Cette note, qui fut rédigée au Conseil, fut reçue avec acclamations par l'Assemblée, qui envoya une députation, le lendemain, pour remercier le Roi. Pendant que la députation étoit chez le Roi, la Reine, qui attendoit le Roi pour aller à la messe, m'appela vers une fenêtre. Je lui dis, avec la douleur sur le visage, ce que je venois d'apprendre. Elle me rassura en me disant que ce n'étoit qu'une déclaration pour la cocarde, qui étoit insignifiante ; que pour la note elle ne l'avoit pas lue ; mais que le Roi lui avoit dit, la veille, au moment où le peuple étoit venu l'applaudir, qu'il ne savoit pas pourquoi il y mettoit tant d'importance. Je lui dis combien ce qu'elle me disoit me faisoit plaisir ; mais que je ne serois cependant tranquille que quand j'aurois lu cette déclaration. Le Roi sortit pour la messe, et je retournai à Chaillot. Pendant que je dinois, la Reine m'envoya dire de venir tout de suite chez elle. Je la trouvai au désespoir : elle avoit lu cette déclaration et l'avoit trouvée pleine de dangers et d'inconvénients. Elle l'avoit reprochée au Roi, qui s'étoit justifié en disant qu'on lui en avoit proposé une qu'il n'avoit pas voulu signer ; mais que celle-ci lui avoit paru sans conséquence. En l'examinant ensemble, il vit clairement combien il s'étoit trompé. Il gémit contre la mauvaise foi de ses ministres, les piéges qu'ils lui tendoient sans cesse. Il finit par pleurer sur sa position. La Reine lui avoit proposé d'abdiquer une couronne dont on lui arrachoit chaque jour quelque fleuron. Mais ce malheureux Prince n'avoit pas assez de caractère pour prendre un parti vigoureux. L'habitude qu'il avoit contractée

d'agir par la volonté de ses ministres en matière d'État, faisoit qu'il finissoit toujours par s'en rapporter à eux, quoiqu'ils n'eussent aucune part à sa confiance. »

« ..... La Cour s'établit à Saint-Cloud (1790), gardée par la garde nationale de Paris, qui venoit avec ses canons monter la garde au château. Les chefs de bataillon faisoient les fonctions de capitaines des gardes; et des aides de camp de M. de La Fayette étoient employés près de la personne du Roi, de la Reine et de la Famille Royale. Le Roi montoit souvent à cheval. Il n'y avoit de logés au château que le duc de Brissac, capitaine des cent-suisses, très-attaché au Roi, et qui a péri misérablement, ayant été massacré à Versailles; le duc de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, et moi qui occupois le même appartement que la Reine m'avoit destiné en faisant arranger le château. M. de La Fayette y avoit aussi un appartement, mais qu'il n'occupoit pas, couchant tous les jours à Paris, mais où il s'arrêtoit quand il venoit à Saint-Cloud. La Cour alloit dîner tous les dimanches aux Tuileries. Un dimanche, M. de La Fayette engagea le Roi à passer par la plaine des Sablons, pour y passer en revue une division de la garde nationale. Le Roi y consentit, partit à cheval, et traversa en surtout gris la plaine, s'arrêta devant la troupe et passa devant le front, et elle défila ensuite devant lui. Les personnes qui ne négligeoient rien pour faire du tort au Roi trouvoient mauvais qu'il fût venu en surtout et en cheveux roulés. Cette réflexion germa dans le peuple, et, le samedi suivant, M. de La Fayette vint dire au Roi que son costume avoit déplu à la garde nationale, et

qu'elle désiroit qu'il y vînt en habit rouge, comme il étoit d'usage quand il passoit la revue des gardes françoises. Cette critique déplut au Roi, qui rejeta cet avis et congédia M. de La Fayette sans lui donner de réponse positive. Le soir, pendant que nous étions à jouer après souper, un aide de camp de M. de La Fayette apporta une lettre au Roi, dans laquelle le général lui observoit que le refus de mettre l'habit rouge déplaisoit fort à la garde et qu'il ne répondoit pas de ce qui se passeroit, si le Roi se présentoit en habit gris; qu'au reste il feroit ce qu'il voudroit, et qu'il l'attendoit, à dix heures, dans la plaine, à la tête de la division. L'humeur et le défaut de caractère empêchèrent le Roi de prendre un parti, le soir et le lendemain matin. Il prit un parti mitoyen qui ne contenta personne. Il y fut en habit rouge, mais non pas celui des revues, qui étoit brodé sur toutes les tailles, mais celui d'uniforme de Trianon, qui étoit galonné d'or.

» L'Assemblée se livroit alors à tout ce qui pouvoit amener la démocratie. La noblesse fut abolie. Un décret obligea chaque particulier à porter le nom de ses pères et à renoncer à ses titres, décret qui n'a jamais été exécuté. On défendit les livrées et les armoiries, excepté au Roi seul. Le peuple saisit cette occasion pour aller démolir les armoiries qui étoient sur la porte de quelques hôtels, et pour insulter les voitures qui avoient quelques apparences d'armoiries sur les panneaux. Les livrées disparurent, et des gens appartenant à des ministres étrangers qui n'étoient pas soumis au décret, furent insultés par la populace. Malgré tous les petits moyens qu'on employoit pour amuser le peuple : des

exercices continuels, des parades d'église, des musiques à tous les bataillons de garde nationale, des écharpes qu'on donna à tous les officiers municipaux, on craignit qu'il ne s'engourdît, et on imagina de célébrer le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, par une fédération solennelle de tous les départements du Royaume et de toutes les troupes, où le Roi prêteroit le serment d'être fidèle à la Nation, à la Loi et à la Constitution, quoiqu'elle ne fût pas encore fixée. Cette idée, proposée à l'Assemblée, fut adoptée et suivie ensuite d'un décret qui l'ordonna. L'ancien Champ de-Mars, devant l'École militaire, fut destiné pour l'emplacement de la cérémonie. Une multitude d'ouvriers y travailloit tous les jours, et le résultat fut une arène immense terminée d'un côté par l'École militaire, devant laquelle on construisit un échafaudage pour placer le Roi, l'Assemblée Nationale, la municipalité, les députés de la Commune de Paris, au-dessus une tribune pour la Reine et la Famille Royale, et des deux côtés de vastes galeries pour les ministres, les ambassadeurs et autres personnes. Le fauteuil du Roi étoit sur le même niveau que celui de l'Assemblée. A sa droite, un autre fauteuil étoit pour le président de l'Assemblée, et autour de lui des tabourêts pour les secrétaires de l'Assemblée. Il n'y avoit aucun siége pour les officiers de la suite du Roi, qui devoient se tenir debout sur les deux escaliers qui descendoient de la tribune de la Reine à l'emplacement où étoit le fauteuil du Roi. Au centre de cette immense arène, qui étoit garnie de trois rangs de bancs circulaires pour les députations, on avoit élevé un grand

autel, auquel on montoit par quatre-vingts marches, et entouré de vases remplis de parfums, sur lequel devoit se chanter la messe. De l'autre côté de l'École militaire, il y avoit un grand arc de triomphe, rempli d'inscriptions et d'emblèmes relatifs à la liberté; et derrière, on avoit jeté un pont de bateaux sur la Seine par où devoit entrer toute la procession. Les députés des départements, ceux de l'armée, de la marine, et les officiers généraux de tous grades devoient entourer l'autel; et le grand intervalle qui existoit entre l'autel et les gradins étoit rempli par toute la garde nationale de Paris sous les armes. — Indépendamment des ouvriers de tout genre qui étoient occupés nuit et jour à préparer cet emplacement, tout ce qui étoit attaché à la révolution s'empressoit de se réunir aux ouvriers. Les dames s'y distinguoient, et on en voyoit de très-parées mener des brouettes au son des instruments et au chant de *Ça ira*, qui étoit la chanson favorite des révolutionnaires. Pendant que les préparatifs se faisoient, que les routes étoient pleines et des députés des départements et de curieux que la nouveauté de ce spectacle amenoit à Paris, que l'Assemblée régloit le cérémonial de la fête, et qu'on tâchoit de faire en sorte que les députés de l'armée fussent des ennemis de l'ancien régime, en comptant l'ancienneté au soldat comme celle d'officier, ce qui devoit naturellement remplir la députation de vieux officiers de fortune, naturellement jaloux des préférences dont la noblesse avoit joui jusqu'alors, il arriva une petite chose qui me fit croire que le Roi avoit pris un parti vigoureux et qui eût peut-être sauvé la France; mais c'étoit un vain espoir.

» Depuis le 6 octobre de l'année précédente (1789), le Roi ne chassoit plus; mais pour sa santé il montoit souvent à cheval, et faisoit une course de quatre à cinq lieues dans les environs de Saint-Cloud, et il alloit fort vite, et des chefs de division qui faisoient près de lui le service de capitaines des gardes, il n'y avoit qu'un M. de Coutances capable de le suivre. Ils étoient convenus entre eux que ce seroit lui qui feroit toutes les courses à cheval. Il y avoit de plus un ancien garde du corps, qui avoit été renvoyé du corps et qui commandoit un corps de cavalerie nationale, et qu'on avoit placé près du Roi pour le service à cheval. Le troisième étoit un aide de camp de M. de La Fayette. Le Roi étoit suivi ordinairement du duc de Brissac, de M. de La Suze, de M. de Tourzel et de moi. Un jour le Roi sortit par les hauteurs de Saint-Cloud et par une porte du parc qui étoit condamnée et qu'il fit enfoncer. Nous descendîmes par la plaine auprès de Rueil, et, après avoir passé le pont de Chatou, nous entrâmes dans la forêt du Vésinet. Le relais étoit au Butard, et nous lui tournions le dos. Dès que nous fûmes au rond du Vésinet, le Roi prit à droite, et allongeant son cheval, prit la route de Maisons. Je ne doutai pas alors que le Roi ne fût déterminé à s'échapper. La Reine avoit demandé des calèches pour aller se promener en même temps avec Madame Élisabeth et son fils. Je supposois que tout étoit arrangé, que nous trouverions un bateau pour passer la Seine, et que des voitures de l'autre côté nous auroient bientôt mené sur la route de Chantilly, où M. le prince de Condé avoit tous ses chevaux, qui pouvoient être distribués sur la route pour mener

le Roi au centre de son armée, où il auroit trouvé de fidèles serviteurs. La même idée vint en même temps au duc de Brissac; et nous ayant fait l'un à l'autre un coup d'œil, nous restâmes un peu en arrière pour nous communiquer nos soupçons. Le résultat de notre conversation fut que nous observerions chacun des officiers nationaux, et qu'au moment du passage de la rivière, si un d'eux vouloit s'y opposer ou ne pas nous suivre, nous leur passerions notre couteau de chasse à travers le corps. C'étoit la seule arme que nous eussions. Ils avoient tous leur sabre et des pistolets; mais nous espérions ne leur pas donner le temps de s'en servir, — lorsque le Roi s'arrêta et ordonna à M. de Briges, son écuyer, de faire venir le relais du Butard au pont du Pecq. Cet ordre détruisit nos espérances; et plus j'y ai réfléchi depuis, plus j'ai cru combien le résultat eût été facile à obtenir. Nous ne rentrions quelquefois que la nuit fermée, et nous aurions été au delà de Chantilly avant qu'on se fût aperçu de notre fuite, étant très-aisé d'éviter les villages et d'aller chasser dans les forêts de Chantilly, de Villers-Cotterets et de Compiègne, où les relais de M. le prince de Condé pourroient être placés sans aucun soupçon.

» En rentrant, je dis à la Reine l'espérance que nous avions eue, et combien je regardois le parti de la fuite comme nécessaire, tandis qu'on avoit assez de liberté pour l'effectuer. Elle me dit qu'elle le pensoit bien, mais qu'elle désespéroit d'y faire consentir le Roi que quand il ne seroit plus temps; que, quant à elle, elle étoit décidée à ne jamais s'en séparer et à suivre le sort que la destinée leur préparoit.

» Un jour nous apprîmes à Saint-Cloud qu'un officier avoit été arrêté près du pont de Beauvoisin, qu'on avoit trouvé sur lui une lettre de Madame Élisabeth pour le Comte d'Artois, écrite en chiffres, et qui avoit été portée à l'Assemblée. Le Roi et la Reine étoient fort inquiets au sujet du contenu de cette lettre, et me chargèrent de tâcher de savoir de cette Princesse ce qu'elle contenoit. Cette Princesse me dit qu'elle mandoit à son frère qu'il ne falloit pas qu'il comptât sur une résolution vigoureuse de la part du Roi; qu'il étoit si foible et se laissoit tellement conduire par ses ministres, qui étoient vendus à l'Assemblée, qu'il n'y avoit rien à en espérer, et qu'il falloit qu'il agit par lui-même et mît les autres Souverains dans ses intérêts, car son frère signeroit sa condamnation, si on l'exigeoit de lui, quoiqu'il l'aimât avec tendresse et prît l'intérêt le plus vrai à ce qu'il réussît.

» Le Roi pardonna facilement à Madame Élisabeth ce qu'elle avoit mandé de lui, par la joie qu'il eut de ne pas se voir compromis par cette lettre. La Reine avoit plusieurs émissaires qui alloient et venoient de Paris à Turin, à Vienne, à Madrid; mais tout cela ne servoit de rien. Des réponses vagues, des phrases d'intérêt étoient tout ce qui en revenoit. Enfin l'époque de la fédération approchoit, le Roi quitta Saint-Cloud deux jours avant et fut s'établir aux Tuileries. »

» ..... [1791.] On me pressoit toujours à Valenciennes d'engager le Roi à y venir. Je l'écrivis; mais on me répondit d'avoir patience. Il étoit évident que depuis l'entrevue du Roi avec Mirabeau on n'avoit plus en moi qu'une demi-confiance. J'ai toujours été opposé à ce que

l'on se confiât dans des scélérats plus habiles, plus adroits que ceux qui les employoient; et les demi-mesures par lesquelles on vouloit ménager tout le monde m'ont toujours paru dangereuses. La Reine étoit malheureusement entourée de personnes qui pensoient différemment et lui faisoient faire à elle et au Roi de fausses démarches. Des vues d'ambition et d'intérêt personnel déterminoient les conseils qu'on leur donnoit. Pendant ce temps-là, M. le Comte d'Artois cherchoit à agir de son côté, et il avoit quelque espérance d'être secondé. Je demandai à la Reine de ne pas me laisser dans l'inaction, si on agissoit. Elle me répondit qu'elle ne vouloit pas que je me mêlasse de rien, tant que les Princes agissoient seuls en leur nom; que toute démarche de ma part pourroit les compromettre dans cette position. Mais dès que d'autres Puissances se joindroient à eux, je pourrois m'y rendre.

» Le 18 avril (1791), il y eut une scène aux Tuileries. Le Roi ayant voulu aller à Saint-Cloud, la populace s'y étoit opposée. On avoit pris jour pour le 18 avril : une grande partie des sujets fidèles s'étoient réunis aux Tuileries avec des armes sous leurs habits pour faciliter le départ du Roi. M. de La Fayette se conduisit avec sa fausseté ordinaire. Il étoit allé au faubourg Saint-Antoine pour s'y opposer à une espèce d'émeute qu'on y avoit excitée. Il promit de faire partir le Roi; mais il finit par l'engager à y renoncer et exiger de la noblesse qui s'étoit ralliée autour de lui, de lui remettre ses armes. Les gentilshommes obéirent et déposèrent sur la table du cabinet du Roi les pistolets et autres armes qu'ils avoient prises avec eux. Ils

furent insultés par le peuple. Plusieurs furent fouillés et maltraités. Les journaux furent remplis d'invectives contre eux : on les appeloit les Chevaliers du poignard, et on cherchoit à rendre la noblesse odieuse au peuple (1).

» La fuite du Roi devenoit tous les jours plus difficile. Valenciennes étoit entre les mains des malintentionnés. Plusieurs de ceux dont les sentiments pour le Roi étoient connus avoient même pris le parti d'émigrer et de se retirer dans le Brabant. Chantilly avoit été pillé par des gens venus de Paris, et les chevaux de M. le Prince de Condé avoient été emmenés. MM. ..... (2) et de Conte, ses écuyers, qui y étoient restés pour faciliter le départ du Roi, avoient pris le parti d'aller rejoindre leur prince. On avoit déplacé les régiments sur lesquels MM. de Viomesnil avoient compté. Je crus que le Roi, après avoir tant différé, avoit renoncé à s'échapper, et je cherchai à louer un petit castel aux environs de Liége. J'étois en marché avec un M. Aurion pour le château de Chénier; nous ne pûmes pas nous arranger et je revins à Aix-la-Chapelle. Le 8 juin, je reçus une lettre de M. le Comte d'Artois qui me mandoit de venir le joindre à Coblentz où il alloit se rendre; qu'il venoit d'avoir une entrevue avec l'Empereur, et que c'étoit le moment d'agir qui approchoit. Je pouvois alors me rendre à lui, d'après

(1) Eszterházy fait ici confusion de date : la journée dite des *Chevaliers du poignard* est du 28 février 1791, et a devancé de deux mois la scène des Tuileries qu'il a placée auparavant. Cette scène qu'il a mise au 18 avril est, je crois, du 17. *Note de l'éditeur.*

(2) Nom illisible.

ce qui m'avoit été mandé de la part du Roi. Je n'hésitai pas, je me rendis à Coblentz, où j'arrivai avant M. le Comte d'Artois. En passant, je vis à Bonn l'Électeur de Cologne, qui me conseilla de ne pas trop compter sur les secours de son frère l'Empereur : « C'est un » homme, me dit-il, qui ne sait pas dire non; mais » qui ne sait pas faire oui. » L'Archiduchesse Marie étoit avec le Duc de Saxe-Teschen, son mari, à Pezchdorff; je causai beaucoup avec eux, et tout ce que j'entendis ne me donna pas grande confiance dans l'avenir.

» A Coblentz, je trouvai dans l'Électeur de Clèves une volonté beaucoup plus énergique, mais aucuns moyens que ceux qui pouvoient être personnels à M. le Comte d'Artois, son neveu. Ce dernier y arriva le 15, et l'Électeur lui assigna pour son logement une maison de campagne à une lieue et demie de Coblentz (1). Je fus m'y établir le lendemain avec l'évêque d'Arras, M. de Calonne, et la suite du Prince. Il nous montra les articles dont il étoit convenu avec l'Empereur Léopold. Je ne fus pas très-content. Plusieurs étoient vagues, d'autres dilatoires; et ceux qui étoient positifs étoient les moins importants. Nous en causâmes avec l'évêque d'Arras, qui pensoit comme moi. La conversation que j'avois eue à Bonn augmentoit mes doutes, lorsque M. le Prince de Lambesc vint à Coblentz. Il venoit de quitter l'Empereur, et en apportoit une lettre très-froide et qui donnoit bien lieu de croire qu'il avoit changé d'avis, ou plutôt qu'il n'avoit jamais songé à se mêler activement de nos affaires,

(1) Schœnburlust. *Note de l'éditeur.*

sans vouloir cependant s'y refuser positivement. Cette opinion fut confirmée par le retour de M. de..... (1), qui venoit de Vicence, et qui rapportoit la copie d'un billet que M. de Bombelles avoit écrit à l'Empereur. M. de Bombelles avoit été ambassadeur à Venise. Il s'étoit refusé à prêter le serment à la Nation, et avoit été obligé de quitter son poste. Son attachement pour le Roi avoit déterminé le Comte d'Artois à lui donner sa confiance, et il l'avoit chargé de suivre près de l'Empereur la négociation qu'il avoit commencée, pour en obtenir les moyens d'entrer en France; de s'établir dans quelque ville frontière et d'appeler à lui tous les François bien pensants et les troupes, jusqu'à ce que le Roi pût venir le joindre. C'étoit sans doute établir la guerre civile; mais ce mal étoit le seul moyen de rendre au Roi la liberté et de conserver la monarchie.

» M. le baron de Breteuil étoit en Suisse et entretenoit une correspondance avec la Cour des Tuileries. Il étoit attaché au Roi. Il vouloit aussi le rétablissement de la monarchie; mais il étoit mal avec le Comte d'Artois. Il ne vouloit pas qu'il fût de rien dans ce qu'il proposoit de faire; — d'autant plus que son principal objet étoit de se placer à la tête des affaires et d'en exclure M. de Calonne qui étoit avec le Comte d'Artois. Il avoit donc formé le plan de faire évader le Roi; mais il ne vouloit pas que ce fût par le Haynault, où il auroit été difficile de ne pas m'employer. Il vouloit avoir des gens à sa dévotion; et M. de Bouillé, commandant à Metz, étoit son homme. Ce général, plein

(1) Nom illisible.

de talent et d'ambition, avoit l'espoir d'être fait maréchal de France et ministre de la Guerre. Pour mettre Bombelles dans ses intérêts et le séparer de M. le Comte d'Artois, il lui offrit le Ministère des Affaires Étrangères, et cela joint aux obligations qu'il avoit de tout temps au baron de Breteuil, le détermina à écrire. Le billet à l'Empereur que M. de..... avoit trouvé le moyen de faire tenir par une femme que l'Empereur aimoit, disoit en substance que, quoique chargé par M. le Comte d'Artois d'une commission près de lui, une plus particulière du Roi l'obligeoit d'agir d'une manière opposée à la volonté de ce Prince, et qu'étant sujet fidèle, il n'avoit pas hésité. Il lui demandoit une audience pour lui communiquer ses nouvelles instructions, dont il étoit surtout important que M. le Comte d'Artois ne fût pas instruit. Cette nouvelle, le style de la lettre de l'Empereur donnoient beaucoup à penser à Schœnburnslust, résidence du Prince, lorsque plusieurs soupçons qui vinrent de différents côtés firent présumer que le Roi pensoit à une fuite dont il vouloit faire un mystère à son frère. D'un côté, la nièce de M. de Calonne, madame de Conquel, n'avoit pas pu obtenir un rendez-vous de M. de Bouillé à qui elle avoit à remettre une lettre de son oncle et de M. le Comte d'Artois, qui l'avoit chargée de ne la donner qu'en main propre. M. le Comte d'Artois avoit reçu, d'un autre côté, du baron de Breteuil, une lettre d'un style ministériel qui l'engageoit, de la part du Roi son frère, de ne pas rester à Coblentz, mais de s'éloigner des frontières de France et de se retirer à Dresde. Il répondit à cette lettre par un refus positif, ne reconnoissant nullement

de titres pour lui de transmettre les ordres du Roi, et il écrivit en même temps au Roi une lettre très-détaillée, dont il chargea un homme très-sur, et qu'il plaça dans l'épaisseur de la couverture d'un livre. Il y motivoit les raisons qui lui avoient fait préférer Coblentz pour sa résidence, rendit compte de la lettre qu'il avoit reçue du baron de Breteuil et de sa réponse, et finissoit par faire observer qu'une fuite, dans ce moment-ci, pourroit avoir de grands dangers pour Sa Majesté, jusqu'au moment où il existeroit dans le royaume un point d'appui où il pourroit se rendre avec sûreté, et qui, s'étant formé à son insu et sans sa participation, ne pouvoit pas le compromettre près de l'Assemblée, comme pourroient le faire des ordres donnés en son nom par un ministre émigré et proscrit par elle.

» A peine cette lettre étoit-elle partie qu'il arriva un courrier à M. de La Queuille, de Bruxelles, qui mandoit que madame de Balbi, étant au moment de partir de Bruxelles pour retourner à Paris, avoit reçu un courrier de *Monsieur* qui l'engageoit à rester; qu'on parloit beaucoup du départ prochain du Roi de Paris, et que plusieurs courriers qui avoient été envoyés au Roi de Suède à Aix-la-Chapelle, faisoient croire que le Prince en étoit instruit. Ce courrier arriva au moment de dîner, jour que l'Électeur et sa sœur dînoient à Schœnburnslust. M. le Comte d'Artois me chargea de déchiffrer la dépêche, et dès qu'il l'eut lue, il me proposa de partir tout de suite. Il me donna une lettre pour le Roi de Suède, qu'il me chargea de voir en passant, et de lui communiquer ses soupçons, et une autre pour le Roi, dans le cas où je pourrois le joindre, pour

lui annoncer que dès qu'il le sauroit en sûreté, il voleroit prendre ses ordres. Je partis le 22 juin (1791) au soir, et rencontrai, entre Juliers et Aix-la-Chapelle, M. de Jaucourt qui alloit à Coblentz. Il me dit que, quoiqu'on n'eût pas des nouvelles encore du départ du Roi, il y avoit toute apparence qu'il étoit parti de Paris.

» En arrivant à Aix, je fus trouver le Roi de Suède, avec qui j'eus une longue conversation. Il ne m'affirma pas le départ du Roi, mais je vis clairement qu'il le croyoit parti. Il m'assura du désir qu'il avoit de le placer sur le trône de ses pères, et combien il comptoit sur l'assistance de l'Impératrice de Russie, dont, après avoir été l'ennemi, il étoit devenu le plus zélé chevalier, et dont il connoissoit les sentiments sur la révolution qui agitoit la France. Après avoir vu le duc de [Villequier] qui savoit aussi le départ du Roi, je partis le 23 au soir pour Bruxelles, où j'arrivai le 24 à une heure après-midi. Le départ du Roi n'y étoit plus un secret. Monsieur avoit passé par Mons et Madame par Tournay, sans éprouver aucune difficulté. La joie la plus vive régnoit parmi tous les François, qui étoient en grand nombre à Bruxelles. Il n'y avoit que l'Archiduchesse chez qui je me rendis en arrivant, qui me parut fort inquiète de n'avoir aucune nouvelle du Roi. On disoit qu'il avoit pris la route du Luxembourg par Montmédy; et cependant les courriers qu'elle avoit envoyés sur cette route ne revenoient point. Sur le désir que je témoignai de partir sur-le-champ, elle m'engagea d'attendre le retour d'un de ses courriers pour ne pas faire une course inutile; et le soir, comme

j'allois souper chez le duc de Villequier, on me fit dire d'aller à la Cour. Je m'y rendis ; je trouvai l'Archiduchesse en larmes, qui me fit lire une lettre du commandant de Luxembourg qui lui annonçoit que le Roi avoit été arrêté à Varennes en Argonne, à minuit. [21 juin 1791.] »

. . . . . .

« Je reçus ordre de M. le comte d'Artois, le 2 août, de me rendre à Coblentz. Comme il étoit question d'organiser les émigrés, dont le nombre augmentoit tous les jours, je crus que c'étoit l'objet de mon voyage. Je partis le 3 pour Coblentz, et, après m'être arrêté un jour à Bruxelles et un autre à Aix-la-Chapelle, où je vis le baron de Breteuil qui me dit qu'il ne vouloit plus se mêler de rien, et la pauvre madame de Lamballe, qui avoit quitté Paris le même jour que le Roi et étoit sortie par mer, et que son attachement pour la Reine ramena à Paris, après l'acceptation de la Constitution, pour y être massacrée le 3 septembre de l'année suivante.

» Arrivé à Coblentz, les Princes me dirent qu'il avoit été résolu que M. le Comte d'Artois iroit à Vienne solliciter l'Empereur de lui permettre de se rendre à Pilnitz, où devoit se faire l'entrevue de ce Prince avec le Roi de Prusse, que ce seroit s'exposer à un refus que de demander la permission d'avance, et que l'occasion seroit très-favorable pour former une coalition dont l'objet seroit de rétablir la monarchie sur les anciennes bases, et d'arrêter les progrès d'un système tendant à renverser tous les cultes et tous les trônes ; que les Princes avoient jeté les yeux sur moi pour y accompa-

gner M. le Comte d'Artois qui ne mèneroit avec lui que M. de Calonne et son capitaine des gardes ; que je n'avois pas besoin de voiture ni de valet de chambre ; et qu'en supposant même que nous allassions à Pilnitz, le voyage ne dureroit pas plus de trois semaines.

» Je trouvai Coblentz très-différent de ce qu'il avoit été au premier voyage. *Madame* y étoit, madame de Balbi et sa sœur, qui logeoient à Schœnburnslust. Madame de Polastron, madame Poulpri et sa sœur, logeoient en ville avec plusieurs autres personnes : madame de Calonne, sa belle-sœur et sa mère. Beaucoup de jeunes gens, les gardes du corps, la gendarmerie, se formoient aux environs de la ville. Le maréchal de Broglie et M. de la Roserie organisèrent les émigrés, comme si c'étoit une armée, oubliant qu'il n'y avoit point de soldats. Les secours que quelques Puissances avoient donnés aux Princes, les emprunts qu'ils faisoient, se dissipèrent promptement et auroient pu être employés avec plus d'harmonie. La différence entre la noblesse de Cour et celle de Province donnoit de l'humeur d'une part et élevoit des prétentions de l'autre. Les deux frères, très-unis entre eux, ne pouvoient pas inspirer les mêmes sentiments ; et ceux qui les entouroient, M. de Calonne d'un côté, et de Jaucourt de l'autre, étoient des espèces de chefs de partis, qui pouvoient dès lors faire présumer que les choses iroient mal. Enfin, nous partîmes le 13 août pour Francfort. Le lendemain, nous fûmes à Aschaffenbourg chez l'Électeur de Mayence, où nous trouvâmes le prince de Condé et ses enfants. Nous y apprîmes la signature de la paix de l'Empereur avec les Turcs, et l'assurance que l'Angle-

terre garderoit la neutralité sur les affaires de France. Après une longue conférence entre l'Électeur, M. le Comte d'Artois, M. le Prince de Condé et M. de Calonne, nous partîmes pour Vienne, où nous arrivâmes le 15 août à onze heures du soir. Nous y trouvâmes le duc de Polignac et le baron de Flachslanden qui avoient été prévenus de notre arrivée peu d'heures avant. Nous fûmes logés chez M. de Pino, ambassadeur d'Espagne, et nous n'entendîmes pas parler de M. de Noailles, qui étoit ambassadeur de France. L'Empereur a reçu M. le Comte d'Artois le 20 [août 1791]. Ils ont eu une longue conversation, après quoi il nous a présentés à Leurs Majestés Impériales. Le soir, Elles ont mené M. le Comte d'Artois au spectacle. Le lendemain, nous avons tous été dîner à la Cour, chez l'Empereur, avec sa famille, très-peu d'étrangers. L'Empereur m'a parlé dans les meilleurs termes de la révolution. Il me parut disposé à l'arrêter par tous les moyens qui étoient en ses mains. M. le prince de Kaunitz, quoique dans de bons principes, paroissoit à son âge désirer que l'on n'y prît point une part active. On ne me laissa pas ignorer à Vienne que les autres ministres, surtout M. de Spielmann, regardoient l'affoiblissement de la France comme un grand avantage pour la maison d'Autriche, et que ce seroit contraire à la politique de cette maison de contribuer à lui rendre sa splendeur, à moins d'en retirer de grands dédommagements. Le maréchal Lascy et M. de Spielmann étoient déjà partis d'avance pour Pilnitz ; mais d'anciens amis que j'ai retrouvés à Vienne m'ont fort assuré qu'ils sauroient bien affoiblir ou même changer les bonnes dispositions que témoi-

gnoit l'Empereur. Nous sommes partis le même jour que lui pour Prague et pour Dresde (le 22). Il nous a dépassés et nous a attendus à Stockerau. Il voyageoit en calèche, et nous en berline. Nous n'arrivâmes à Prague que le 24 à neuf heures du matin. Nous ne nous arrêtâmes que deux heures. Le 25, vers les cinq heures du soir, nous trouvâmes le baron de Roll à Zechir, qui nous apprit que le Prince de Nassau, M. de Bouillé, l'Empereur et le Roi de Prusse arriveroient le même jour à Pilnitz. Nous y fûmes dîner. Le lendemain se passa en fêtes, opéras, illuminations, feu d'artifice, etc. M. le Comte d'Artois y resta à coucher avec M. de Calonne et le comte d'Escars. Nous revînmes nous coucher à Dresde. Le Prince de Nassau, qui venoit de Pétersbourg, observa à M. le Comte d'Artois que l'Impératrice de Russie prenoit un très-grand intérêt aux affaires de France, qu'il avoit même sur ce sujet un mémoire copié sur les notes écrites de sa main; qu'on avoit mal fait de n'envoyer personne auprès d'elle; mais que l'occasion étoit favorable, et qu'il falloit profiter de ce qui se passoit à Pilnitz pour y envoyer quelqu'un qui marquât un peu; que la conduite qu'elle avoit tenue vis-à-vis des Puissances de l'Europe, qui vouloient lui faire faire la paix avec la Turquie, avoit augmenté sa considération, et que n'ayant aucun intérêt particulier à affoiblir la France, elle pourroit se livrer sans inconvénient, et que son influence pourroit déterminer la coalition, tandis qu'elle pourroit y joindre des secours personnels pour les Princes. Ensuite, il m'indiqua à M. le Comte d'Artois comme le plus propre à cette mission, qui ne devoit

durer que six semaines. Il ajoutoit que mon nom étoit connu en Russie, où mon oncle à la mode de Bretagne, le comte Nicolas, avoit été ambassadeur du temps de l'Impératrice Élisabeth et y avoit joui d'une grande considération. Ensuite, il me dit ce qu'il avoit proposé à M. le Comte d'Artois à mon égard. Je lui fis plusieurs objections : d'abord mon âge pour un voyage aussi leste ; ensuite le peu de facilité que j'avois pour un si long voyage, n'ayant point de voitures ni un seul domestique, ne sachant pas la langue, enfin ma famille que j'avois laissée à Tournay. Mais je finis par dire que si, malgré tout cela, *Monsieur* jugeoit que je pusse être utile à sa cause, j'étois toujours prêt à la servir de tout mon pouvoir. Le jour se passa en conférences entre l'Empereur, le Roi de Prusse et M. le Comte d'Artois. Le prince Hohenlohe et M. de Bischoffswerder en eurent avec M. de Calonne; mais les ministres de l'Empereur s'y refusèrent, disant qu'ils n'avoient pas d'ordres. Leur mauvaise volonté étoit évidente. Enfin, le 27, quand nous allâmes tous à Dresde voir la galerie, le trésor, un bal masqué, etc., MM. Spielmann et de Bischoffswerder rentrèrent à Pilnitz avec M. de Calonne. On avoit dit à ce dernier que c'étoit pour rédiger une convention entre les deux souverains, dont l'objet seroit le rétablissement de la monarchie françoise. Mais, lorsqu'ils furent assemblés, Spielmann apporta une convention toute rédigée en termes vagues et avec des phrases si ambiguës que son effet en seroit évidemment nul. Calonne batailla beaucoup, y mit même de l'humeur, mais il n'y put changer que quelques mots, et encore très-peu importants.

Le duc de Polignac et Flachslanden étoient arrivés pour demander à Monsieur la permission de rester à Dresde. J'augurai mal de tout ce qui se passoit pour nos affaires ; et comme on ne m'avoit plus parlé du voyage de Saint-Pétersbourg, j'espérois qu'on n'y pensoit plus, et je ne désirois que rejoindre ma famille et attendre le moment où on agiroit les armes à la main pour me rendre près de M. le Comte d'Artois, qui m'avoit désigné une place d'adjudant général près de sa personne.

Le 28 [août 1791], l'Empereur partit pour Prague, et le Roi de Prusse fut ramené par l'Électeur à une campagne du prince Charles de Saxe où ils dînèrent. M. le Comte d'Artois fut du voyage ; mais ceux de nos François qui avoient été à Pilnitz, la veille, me dirent que mon voyage de Saint-Pétersbourg y avoit été décidé ; que le Prince de Nassau avoit levé tous les obstacles ; qu'il avoit trouvé une bonne chaise de poste à acheter, et qu'il me donneroit pour m'accompagner un major au service de Russie qu'il avoit avec lui, nommé M. Rath ; que ce voyage seroit court ; que la saison étoit belle, et que je pourrois revenir avec le premier traînage.

» Au mois d'octobre, Monsieur vint le soir et me confirma ce qu'on m'avoit dit, et y mit tant de grâce et d'obligeance que je n'eus pas la liberté de refuser. La journée du 29 se passa à rédiger mes instructions. Je fus porteur d'une lettre de Monsieur et du Prince de Nassau pour l'Impératrice. Celle de ce dernier étoit adressée à M. le général Zouboff, qui commençoit alors à jouir d'un grand crédit, et contre-balançoit à cer-

tains égards celui dont jouissoit le prince Potemkin (1). Ce dernier venoit de partir pour la Moldavie. Pendant son absence, le prince Repnin avoit gagné la bataille de Motochin contre les Turcs, et avoit signé les préliminaires de paix, après la bataille, aux conditions que l'Impératrice avoit offertes après la prise d'Ismaïl. Je pärtis donc le 30 août (1791), passant par la Lusace, une petite partie de la Grande Pologne, et rejoignis à Bromberg la grande route de Berlin à Kœnigsberg, où nous sommes arrivés la nuit du 5 au 6 septembre. Après avoir longé le Curnahrung, entre la Baltique et le Cursharen, passé à Memel, traversé la Courlande et entré en Livonie une poste avant Riga, nous sommes arrivés à Pétersbourg le soir du 13 septembre, et avons

(1) Le général Platon Zouboff ou Zoubow, dernier favori de Catherine II. Son crédit était assez grand pour inquiéter Potemkin, et pour que ce personnage qui commandait l'armée russe sur les bords du Danube, en revînt dans le dessein de combattre l'influence croissante du favori nouveau.

Voici comment, un an avant la date de la présente lettre, le peint aussi le comte de Stedingk au Roi de Suède : « Le favori d'à présent est un jeune homme d'une figure charmante, brun, fluet, peu grand, ressemblant à un joli François dans le genre du chevalier de Puységur, et ayant un faux air de M. de Lambert des gardes du corps, que Votre Majesté a vu à Versailles; d'ailleurs poli, bon et aimable. » (*Mémoires de* Stedingk, t. I, p. 305.)

Ce Zouboff était fils d'un gouverneur de province, riche à force de concussions. Platon avait reçu une éducation soignée. Sa jolie figure et la séduction de ses manières avaient excité l'admiration des femmes, et quelques-unes en avaient parlé avec un tel enthousiasme devant l'Impératrice, que celle-ci l'avait voulu voir, et fut, du premier coup d'œil, frappée de ce qu'on appelle le coup de foudre en amour. Elle avait alors plus de soixante ans, et lui n'en avait que vingt-cinq. A la mort de l'Impératrice, il fut chassé de l'Empire, et il se vengea en devenant un des assassins de l'Empereur Paul, dans ce pays où le despotisme était tempéré par l'assassinat. (*Note de l'éditeur.*)

eu assez de peine à trouver à nous loger chez un traiteur françois nommé Heinel.

» Le 14, j'écrivis à M. le général Zouboff, en le priant de diriger ma conduite pour être présenté à l'Impératrice, ne pouvant pas m'adresser à M. Genet, chargé d'affaires de France et zélé révolutionnaire (1), et je lui envoyai ma lettre avec celle du Prince de Nassau par M. Rath. Pendant ce temps-là, je sortis à pied avec un valet de louage, et me fis conduire à tous les endroits remarquables de la ville. Je passai sur la place du Sénat, le pont de la Néwa, la Bourse, sur la place du Palais, sur le quai de la Néwa, le long de l'Ermitage, traversai le jardin d'été, suivis le quai de la Néwa jusqu'au palais d'Anischkoff, et revins à mon auberge par la grande perspective. Ce détail semble peu intéressant au moment où j'étois chargé de grands intérêts ; mais c'est pour vous rappeler (2) l'avantage qu'il y a d'être actif, car il est certain que l'Impératrice a été étonnée qu'étant à Saint-Pétersbourg que depuis peu d'heures, j'aie vu autant de choses ; que cela lui a donné une bonne

(1) Edmond-Charles Genet, fils du chef du bureau des interprètes au ministère des Affaires Étrangères, fut nommé le 13 octobre 1789 chargé d'affaires à Pétersbourg, où la manifestation de ses opinions ne tarda pas à exciter les défiances de la Cour. En août 1791, le chancelier comte d'Ostermann lui insinua qu'il agirait prudemment en ne s'y présentant pas, et en juillet de l'année suivante, il recevait ses passe-ports. Au mois de décembre, il partait pour les États-Unis en qualité de Ministre plénipotentiaire de la République française. Là, il épousa la fille du général Clinton, après s'être fait révoquer de ses fonctions diplomatiques par la République et s'être fait naturaliser Américain. Il mourut en juillet 1834. Il était frère de madame Campan.

(2) Le lecteur n'a pas perdu de vue que ces Mémoires du comte Valentin sont adressés à ses enfants. *Note de l'Éditeur.*

idée de mon activité, qualité dont elle fait grand cas, et que j'ai peut-être dû à cette course une partie des bontés dont elle n'a cessé de me combler jusqu'à la fin de sa vie. En rentrant chez moi, Rath me remit une lettre fort honnête du général Zouboff, qui me mandoit de venir chez lui à quatre heures, et qu'il me présenteroit à l'Impératrice, à l'Ermitage. Je m'y rendis, et après quelques moments de conversation, il me dit de me rendre à l'Ermitage, où j'étois attendu. J'y fus en voiture, et je le trouvai dans les appartements, qui venoit au-devant de moi. Arrivé à une porte qui étoit fermée, il l'ouvrit en me disant : « Voilà Sa Majesté, » et se retira. Revenu de mon étonnement d'une présentation aussi extraordinaire, je remis à Sa Majesté l'Impératrice la lettre que j'avois pour elle, et l'assurai des ordres que j'avois d'avoir pour elle la plus grande confiance, de lui demander ses conseils pour les Princes, et de lui remettre plusieurs pièces qui mettoient au fait et de la situation des Princes frères du Roi, et de leurs projets. Elle me demanda si j'avois les pièces sur moi ; je lui dis qu'oui, et que je les remettrois à M. le général Zouboff. Elle me dit : « Non, donnez-les à moi ; je les lirai à mon aise. » Elle s'assit ensuite dans un fauteuil, et m'ayant ordonné de m'asseoir dans un autre, elle se mit à me faire des questions sur l'état des choses. Je répondis avec vérité ; et voyant qu'elle sembloit sensible à ma confiance, je pris la liberté de lui dire qu'elle étoit si entière que si elle daignoit le permettre, je lui remettrois aussi mes instructions, que je lui présentai. Elle les prit en riant ; et après m'avoir parlé de ma famille, de mon oncle qu'elle avoit connu, de ce qui

s'étoit passé à Pilnitz, comparé l'étiquette de la cour de Saxe avec la manière dont elle me recevoit, elle me dit que si je n'avois rien à faire, je pourrois rester à un petit spectacle qu'elle avoit dans son intérieur, et où il n'y avoit que peu de monde. Je me confondis en remercîments, et elle me dit ensuite : « Faites, je vous prie, entrer le général Zouboff. » J'allai ouvrir la porte, et il entra. Elle me demanda si je ne connoissois pas le comte de Cobentzl, ambassadeur de l'Empereur, le comte de Saint-Priest et M. le baron de Stedingk, ministre de Suède. Je lui dis que le premier étoit même un peu mon parent; que je connoissois beaucoup le second, victime comme moi de la révolution, et que le troisième avoit son régiment dans mon commandement en Hainaut. Elle dit au général de les faire avertir de venir au spectacle, et qu'en attendant, elle alloit me faire voir son petit Ermitage. Effectivement elle me mena dans une grande quantité de salles remplies de tableaux des plus grands maîtres, et terminées par une galerie contenant la pièce arrangée sur les loges de Raphaël pour les proportions et les peintures. Mais la conversation étoit si aimable et si gaie, que tous les chefs-d'œuvre de l'art ne me frappoient pas tant. J'étois occupé de sa manière d'être, du rapprochement de la gloire dont elle remplissoit le monde, avec sa simplicité; et la grâce de ses manières me faisoit éprouver un sentiment qu'il est difficile de décrire. Elle me parla de Pétersbourg, et fut étonnée qu'à peine arrivé d'un si long voyage, j'eusse déjà eu le temps de parcourir les plus beaux quartiers. Enfin, nous revînmes dans la salle de billard, où l'Impératrice s'assit. Le général Zouboff

s'assit auprès d'elle, et m'ayant ordonné de m'asseoir, je laissai un fauteuil vide entre elle et moi de l'autre côté. La conversation fut toujours animée, lorsque, à l'arrivée de M. de Cobentzl, qui passa devant moi en me prenant pour le comte de Saint-Priest, il s'assit entre l'Impératrice et moi. Au bout d'un moment, elle lui demanda de deviner à côté de qui il étoit assis; mais après un premier moment d'étonnement, il dit: « Mais, je crois que c'est le comte E. ! ! ! — « Lui-même, dit l'Impératrice; alors, embrassez votre cousin. » Nous nous levâmes, et peu de temps après les personnes qui viennent ordinairement à l'Ermitage arrivoient. Parmi elles étoient le comte de Saint-Priest, à qui je dis l'objet de ma mission, et qui n'en fut pas étonné; les comtes Bruce et Strogonoff, que j'avois vus à Paris, Mademoiselle Protasoff et ses deux nièces (1), et quelques autres hommes, ne faisant pas plus de quinze personnes, avec les deux Grands-Ducs, à qui Sa Majesté me présenta. Ils étoient en frac, avec leurs cheveux lâches sans poudre. Pendant le spectacle, l'Impératrice causa beaucoup avec moi. En sortant, Cobentzl me mena chez le comte Proschkin, grand maître du Grand-Duc Paul, aujourd'hui Empereur, pour qui j'avois une lettre de M. le Comte d'Artois. Il me dit que le Prince devoit partir le lendemain pour Gatschina, et qu'il ne savoit pas s'il me recevroit avant son départ, mais qu'il me le feroit dire le lendemain de bonne heure. Lam-

(1) Mademoiselle Protasoff était dame à portrait de l'Impératrice. En décembre 1790, les demoiselles Protasoff, nièces de la dame à portrait, avaient été nommées demoiselles d'honneur. Elles étaient jeunes, jolies et bien élevées.

besc me mena à mon auberge; il vouloit me mener coucher chez lui le soir même, mais mon lit étant fait à l'auberge, et ayant besoin de repos, je lui promis d'accepter ses offres pour le lendemain, et le laissai aller. Je reçus de bonne heure un billet de lui qui me mandoit que le comte Proschkin lui avoit fait dire que Son Altesse Grand-Ducale me recevroit à dix heures avant d'aller à Gatschina. Je m'y rendis. Le Grand-Duc me reçut dans son cabinet, me fit asseoir et me parla avec l'intérêt le plus touchant de la situation où se trouvoit la France. Il me congédia ensuite, et je fus présenté à la Grande-Duchesse, au moment où elle sortit pour monter en voiture.

« L'ambassadeur me fit faire mes visites, me présenta à toute la ville avec une grâce et une obligeance qu'il est difficile de trouver ailleurs et qu'il a témoignées dans toutes les occasions à tous les François qui sont venus en Russie. Au reste, je dois rendre le témoignage qu'il est impossible d'être mieux reçu dans un pays que je ne l'ai été en Russie et ai éprouvé de tout le monde les politesses les plus recherchées. A cet égard, je ne parlerai plus de moi; et cette partie de cet ouvrage est destinée à rendre compte avec le plus grand détail de tout ce qui s'est passé relativement à notre révolution; et les pièces justificatives de ce que j'annoncerai se trouveront dans la suite de ma correspondance avec les pièces, dont ceci sera une espèce de sommaire. »

Ici finissent les Mémoires du comte Valentin Eszterházy. Il s'entremit longtemps, au nom du Roi et des Princes, auprès de la Cour de Russie, et après la catastrophe qui engloutit la

monarchie des Bourbons, il vécut à Grödeck, en Volhynie, dans des terres que lui avait données l'Impératrice Catherine II. Lors de l'invasion de cet empire par les armées françaises, il se réfugia en Angleterre, et mourut dans le courant de l'été de 1806.

Le comte Valentin Eszterházy, marié à quarante-cinq ans, à Paris, le 23 mars 1785, dans la chapelle de l'hôtel de Machault, à la comtesse Ursule de Hollweil, qui en avait dix-huit, en eut quatre enfants. L'aîné, Valentin, né en 1786, épousa, en 1813, la comtesse Marie-Anne Weissenwolf, et mourut à Paris en 1818 ou 1819. Sa veuve est retirée au château de Rubein, à Mairan, dans le Tyrol. Le second enfant, une fille, Almérie, a été mariée au comte Murray-Melgum, lieutenant général au service d'Autriche; le troisième, également une fille, Éverilda, née en 1791, a épousé le vicomte de Friberg, et vit à Vienne; le quatrième enfin, Wladislas, né en 1797, habite aujourd'hui les terres de Grödeck, données à son père.

Le fils de l'aîné de notre Valentin, et appelé du même nom, né le 28 janvier 1814, est mort le 2 novembre 1858, à Paris, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg. La comtesse de Murray a laissé quatre filles, dont l'aînée, Éverilda, a épousé M. de Bezerédy, gentilhomme hongrois; la seconde, Aglaé, chanoinesse du chapitre noble de Brünn; la troisième, Ottilie, est chanoinesse au chapitre impérial de Prague; la quatrième enfin, Marie, est mariée au comte Henri Salès Zizers.

Le général Walsin Eszterházy, qui sert avec distinction en France, et qui fut créé général de division en 1856, le même jour que son frère Ferdinand, mort l'année suivante, est le petit-fils de la sœur de notre Valentin, mariée morganatiquement avec un officier du nom de Walsin.

Ferdinand a publié deux ouvrages estimés : l'*Histoire de la domination turque en Algérie*, et l'*Histoire des Magzhen d'Oran*.

Les détails qu'on a lus plus haut sur la première audience accordée par la grande Catherine au comte Eszterházy seront reproduits avec un peu plus de détails dans une lettre du comte à sa femme, à la page 74 qui va suivre.

DLXXIII

LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE (1).

La plan d'opération du marquis de Bouillé lui semble dangereux pour la sûreté du Roi de France. — Il en suggère un autre qu'il expose en détail. — S'il ne peut obtenir que l'Empereur prenne une résolution, il remettra au baron de Nolcken le soin de poursuivre la négociation. — Il a fait appuyer par le baron de Stedingk la mission du comte Eszterházy. — L'Empereur est retenu par la prudente lenteur de son ministère. — L'ambassade de Russie à Vienne est sans instructions. — Les ministres de l'Empereur penchent beaucoup pour la réunion d'un congrès à Aix-la-Chapelle.

Prague, ce 1er septembre [1791].

SIRE,

J'ai l'honneur de faire passer à Votre Majesté une dépêche qui m'a été envoyée par le marquis de Bouillé : je l'attends ici à tout moment. Je ne suis pas de son avis sur le plan d'opération dont il parle à Votre Majesté, et je crois impossible d'agir avec force tant que le Roi et sa famille seront entre les mains des factieux : ce seroit toujours un otage dangereux. Il faudroit, à la suite de la déclaration ci-jointe, faire avancer des troupes de tous les côtés du Royaume; rappeler tous les ambassadeurs et ministres; refuser de reconnoître le pavillon national, afin de bien prouver à toute la France l'intention des Puissances de l'Eu-

(1) Autographe. Archives du ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

rope de se mêler de leurs affaires et de soutenir le Roi. — Il faudroit ensuite demander comme préalable à tout, et sans aucune condition, que le Roi se rende dans un endroit qu'on indiqueroit à portée de la frontière, et déclarer que s'il en étoit empêché, on prendroit les moyens les plus propres et les plus efficaces pour le délivrer de sa prison ; et, dans ce cas, il faudroit effectuer sur-le-champ cette menace, et entrer en même temps de tous les côtés. C'est alors que la flotte de Votre Majesté, jointe à celle de l'Impératrice, seroit essentielle pour effrayer les côtes et ôter aux factieux tout espoir de ce côté. Dans tous les cas, je crois intéressant d'obtenir de l'Empereur l'entrée du port d'Ostende; c'est à quoi je vais travailler. Je tâcherai d'y faire ajouter un article pour les troupes et les vaisseaux russes qui seroient joints à celles de Votre Majesté. Dès que cet objet sera terminé, je me rendrai à Bruxelles. Je crois avoir trouvé de là un moyen de faire parvenir une lettre au Roi de France, et je crois important qu'il soit instruit de ce qui aura été décidé, afin de régler sa conduite en conséquence et ne pas contrarier par ses démarches ce qu'on veut faire pour lui. Si la saison étoit trop avancée pour que la flotte de Votre Majesté pût sortir de la Baltique cette année, et que je ne pus (*sic*) pas obtenir une décision positive de l'Empereur, je remettrois dans ce cas la négociation au baron de Nolcken (1), et je me rendrois à Bruxelles pour y être plus à portée des événements.

(1) Ambassadeur de Suède à Vienne.

J'écris aujourd'hui au baron de Stedingk (1) pour qu'il voie le comte d'Eszterházy et qu'il appuie autant qu'il le pourra les négociations dont ledit comte est chargé.

J'espère voir l'Empereur demain : il n'est retenu que par son ministère, qui est extrêmement lent, prudent et froid ; je leur soupçonne même l'intention de n'agir que le printemps prochain, ce qui rendroit l'opération beaucoup plus difficile, sinon impossible.

J'ai reçu les deux dépêches que Votre Majesté m'a

(1) Le feld-maréchal comte Curt de Stedingk, né en 1746 dans la Poméranie suédoise, petit-fils par sa mère de l'illustre feld-maréchal prussien comte de Schwerin, tué devant Prague, avait été nommé sous-lieutenant en Suède à l'âge de onze ans. A treize, il était attaché en la même qualité au régiment du Prince royal (depuis Gustave III), infanterie; mais il avait eu alors le bon esprit d'entrer à l'université d'Upsal pour y achever ses études. En 1766, il recevait le grade de sous-lieutenant au régiment Royal-Suédois, en France. Quatre ans après, il était capitaine, et six ans ensuite lieutenant-colonel. En 1779, il partait avec le comte de Fersen pour l'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing, avec le grade de colonel, commandant deux régiments d'infanterie. En 1780, à son retour de la guerre de l'indépendance, il était nommé colonel en second du régiment d'Alsace, infanterie, et la même année, colonel des dragons de Carélie, en Finlande. A cette époque, il vécut dans le cercle intime de Marie-Antoinette, qui avait voulu l'avoir à ses petits soupers, où les étrangers n'étaient pas admis d'ordinaire. Mais la brillante conduite du jeune colonel en Amérique et les glorieuses blessures qu'il y avait reçues dans les rangs de l'armée française avaient fait de lui un Français. Personne ne justifiait mieux tant de faveur par l'esprit, le cœur et le caractère. Le discret Axel Fersen, son compatriote et son ami, « d'une conversation peu animée, de plus de jugement que d'esprit, circonspect avec les hommes et réservé avec les femmes, sérieux sans être triste, de figure et d'air convenant fort bien à un héros de roman, mais non pas d'un roman français, dont il n'avait ni le brillant ni la légèreté, » dit le duc de Lévis dans ses *Souvenirs* (p. 130), Fersen contribuait avec Stedingk à mettre les Suédois à la mode et en honneur. Mais celui-ci était plus aimable, et dès avant son départ pour l'Amérique,

fait l'honneur de m'envoyer, des 5 et 9 août. A mon départ de Vienne, l'ambassade russe ignoroit absolument l'armement du Danemark, et le comte de Rasoumowski m'a dit qu'il attendoit à tout moment des ordres pour pousser l'Empereur à se mêler vigoureusement des affaires de France. Il est resté à Vienne, et je lui ai écrit à ce sujet. Le sieur Gahn est arrivé hier, mais comme le chiffre est resté à Vienne, je l'y ai envoyé, et on doit me renvoyer la dépêche dès qu'elle sera déchiffrée. Le ministère de l'Empereur penche

---

les beautés les plus spirituelles de la Cour de Versailles ne pouvaient s'en passer. En 1787, il quitta la France pour n'y plus revenir que dans l'année 1814, avec une mission de Suède. En 1788, il avait fait la guerre contre l'Impératrice Élisabeth de Russie, et à la fin de 1790, il était ambassadeur auprès de Catherine II.

On possède les lettres qui s'échangèrent entre Gustave III et Stedingk à l'occasion de cette nomination. Stedingk avait quelque répugnance à partir, à l'âge de la retraite, et il se méfiait d'avoir à figurer, comme il le dit lui-même, « à la cour de cette Czarine superbe qui se repaît de guerres, de faste et d'adulations, à cette cour où l'on trouve tout, excepté ce qui rend la vie heureuse. Ne vaudrait-il pas mieux, ajoutait-il, y envoyer un jeune homme sémillant, vigoureux, riche, amoureux des plaisirs, qui possédât ces talents agréables de la persuasion dont il ne me reste plus la moindre teinture? » Gustave maintint sa nomination; le nouvel ambassadeur partit, et il eut bientôt gagné les bonnes grâces de Catherine, attendu qu'il joignait à l'amabilité et aux élégances de la cour de France un grand fonds de bonhomie allemande, que Catherine, née dans le nord de l'Allemagne, prisait beaucoup. A ce double motif venait se joindre la haine que Catherine portait à la Révolution française, haine qui était parfaitement d'accord avec les sentiments de M. de Stedingk, serviteur affectionné de la maison de Bourbon.

Le général comte de Björnstjerna a publié, en 1844, sous le titre de *Mémoires posthumes du comte de Stedingk* (Paris, Arthur Bertrand, deux vol. in-8°), les correspondances, écrites en français, entre ce feld-maréchal et le Roi Gustave; livre curieux et plein de bonnes informations. On est émerveillé de la sève française avec laquelle Stedingk manie une langue qui n'est pas la sienne.

beaucoup pour un congrès à Aix-la-Chapelle, et je crois qu'il sera difficile de l'empêcher : tout ce qu'on pourroit obtenir seroit de rassembler les troupes sur la frontière en même temps ; cette démarche seroit décisive et produiroit un grand effet. Après avoir vu l'Empereur et ses ministres, je pourrai donner à Votre Majesté des éclaircissements plus positifs.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, etc.

DLXXIV

LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY A LA COMTESSE SA FEMME.

Détails sur sa première entrevue avec l'Impératrice Catherine II.

Saint-Pétersbourg, le 4 septembre 1791.

Je suis enfin arrivé ici, ma chère amie, à très-bon port, sans être nullement incommodé de la longueur du voyage. Je suis arrivé avant-hier soir, mais la poste ne partant que demain, je n'ai pas pu écrire plus tôt. Je ne vous dirai rien de cette ville si extraordinaire, si grande, si belle, si neuve, puisqu'il n'y a pas un siècle qu'on y a bâti la première maison. Je réserve ce détail pour le temps où je ne serai pas si pressé et où je n'aurai pas plus de choses intéressantes à vous mander. Mais je veux vous rendre compte de ma présentation à l'Impératrice. Hier matin, j'ai envoyé le major Rath

porter au général Zouboff les dépêches que j'avois pour lui, en lui faisant demander par ma lettre ce que j'avois à faire pour être présenté à Sa Majesté et lui remettre les lettres dont j'étois porteur. Il m'a répondu très-poliment que si je voulois passer chez lui à quatre heures, il me mèneroit chez Sa Majesté, qui me recevroit à son Ermitage. Je m'y suis rendu, et de là à cedit Ermitage, qui est un palais superbe et immense, orné de tous les plus beaux tableaux qu'elle a réunis de partout et où elle a fait construire une galerie pareille en tout à celle du Vatican, où les loges de Raphaël ont été copiées par les plus grands maitres. A peine eus-je traversé sept ou huit salles, que j'ai été introduit dans un salon où étoit l'Impératrice, sans aucun ordre, et mise et coiffée très-simplement. Après avoir pris ma lettre, elle m'a fait asseoir dans un fauteuil, près d'elle, et nous avons passé une heure environ à parler d'affaires. Après cela, elle m'a parlé de mon oncle, qui a été ambassadeur ici; de la Hongrie, enfin de choses plus ou moins intéressantes, mais avec une grâce, une simplicité telle que je me suis trouvé aussi à mon aise avec elle que je le suis avec la Reine. Elle m'a dit qu'elle avoit, à sept heures, un petit spectacle en très-petit comité, et qu'elle me proposoit d'y assister. Elle a ensuite fait entrer M. de Zouboff, et m'ayant demandé si je ne connoissois pas MM. de Cobentzl, de Stedingk et de Saint-Priest, qui sont ici, elle les a envoyé inviter à son spectacle. Vous jugez de leur étonnement de me voir tout d'un coup dans le petit intérieur de l'Impératrice de Russie, tandis qu'ils ne me croyoient pas à Saint-Pétersbourg. Dans l'inter-

valle, elle m'a proposé de me montrer son Ermitage, et je n'ai jamais vu tant de chefs-d'œuvre réunis. J'avoue cependant que ce qui m'étonna le plus étoit que la première personne que je visse en Russie fût l'Impératrice, que je me trouvasse sur-le-champ d'une manière aussi aisée avec elle, et qu'un génie aussi vaste, un souverain à si grand caractère, fût à mes yeux une femme extrêmement aimable, pleine d'agrément dans l'esprit et de la plus grande simplicité dans les manières. Enfin, après une heure au moins de promenade dans ce palais, comme j'aurois fait à la campagne d'une particulière qui mettroit de la grâce à me faire voir sa maison, elle s'est arrêtée à la salle de billard, s'est assise entre M. de Zouboff et moi, et a envoyé chercher l'ambassadeur de l'Empereur. Celui-ci (que je connois beaucoup et qui est de mes parents, sa mère étant une Pallfy), ayant la vue basse et voyant mon uniforme et un cordon bleu, m'a pris pour M. de Saint-Priest. Lorsque l'Impératrice lui a dit de bien regarder qui étoit à côté de lui, alors il m'a reconnu. Vous pouvez imaginer son étonnement. Un moment après, arrive M. de Saint-Priest, qui ne l'a pas été moins [étonné]. Pour Stedingk, on n'a pas pu le trouver. Trois dames, les deux petits Grands-Ducs et une vingtaine d'hommes au plus formoient la compagnie. Nous sommes entrés dans une salle de comédie superbe. L'Impératrice s'est placée au second rang, sur une chaise, et a fait asseoir le comte Cobentzl d'un côté et moi de l'autre; l'aîné de ses petits-fils en avant d'elle, à gauche; M. de Saint-Priest à droite; M. de Zouboff à côté de moi; le comte de Bruce à côté de l'am-

bassadeur. Les dames se sont mises au premier rang, et le reste comme il a voulu, le reste étant vide. On a donné *le Magnifique* et *l'École des maris*. Pendant la première pièce, qui n'est pas l'opéra, l'Impératrice n'a fait que causer tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, d'une gaieté et d'une manière charmante, badinant beaucoup sur l'idée que j'avois de l'étiquette de la cour de Pétersbourg et sur ce que je lui ai dit que le major avec qui j'étois venu m'avoit dit que jamais les étrangers ne voyoient l'Ermitage. Elle a trouvé plaisant d'arranger que ce seroit moi qui le lui montrerois un de ces jours. Enfin, vous n'avez pas d'idée de sa manière, du talent qu'elle a de mettre les gens à son aise. La seconde pièce a été fort bien jouée et a excité un peu plus notre attention. L'aîné des Grands-Ducs a quatorze ans. Il paraît en avoir seize et est superbe ; le second est moins bien, mais plein de physionomie et de vivacité (1). L'Impératrice semble les aimer à la folie. Après la comédie, nous avons donné la main aux dames jusqu'à une salle où l'Impératrice nous a fait une révérence à la russe, en se courbant comme les hommes, ou plutôt comme les religieuses, et elle s'est retirée.

(1) Le premier, né le 13 décembre 1777, devint l'Empereur Alexandre Ier. L'Impératrice avait confié son éducation au prince Nicolas Soltikoff, et avait donné à ce gouverneur des instructions de sa main impériale pour la direction de ses études. César La Harpe fut son précepteur.

Le second des Grands-Ducs, fils de Paul Ier, était Constantin, né le 8 mai 1779, qui reçut la même éducation que son frère, mais se montra si dissemblable de caractère et de talents. Il renonça au trône pour le céder au dernier de ses frères, le Grand-Duc Nicolas, grand caractère et grand despote.

Pour la Russie, Catherine II est la mère de la patrie; pour tous les peuples, une grande souveraine, disons même un grand homme. Femme, elle eut toutes les élégances, toutes les séductions, toutes les grâces de son sexe. Politique, elle sut imprimer à son gouvernement l'énergie d'un puissant caractère et d'un vrai génie: mais elle a terni son nom par le déréglement de ses mœurs et par le crime, si sanglant et inhumain dans ses suites, du partage de la Pologne.

Elle n'était point Russe, mais Allemande. Née à Stettin le 2 mai 1729, princesse d'Anhalt-Zerbst, élevée en Prusse, mariée à seize ans au neveu de Pierre le Grand, le Duc Pierre de Holstein-Gottorp, que l'Impératrice Élisabeth avait adopté pour son héritier, elle mourut à Saint-Pétersbourg le 17 novembre 1796.

Ses années de jeunesse, qu'elle a racontées elle-même, se passèrent dans la tristesse et l'ennui, souvent même dans la persécution. La réflexion et l'étude, les rêves solitaires de grandeur et d'ambition, la réalité des plaisirs la consolèrent de son mari; et il n'est pas douteux que les dix-sept années de contrainte qu'elle traîna sur les marches du trône n'aient beaucoup contribué à développer l'étendue de son esprit, la force de son caractère et de ses vues lointaines :

« Le Grand-Duc m'auroit quittée sans regret, écrit-elle dans ses curieux Mémoires. Pour moi, vu ses dispositions, il m'étoit à peu près indifférent; mais la couronne de Russie ne me l'étoit pas (1). »

Là est tout le secret de sa conduite. L'Impératrice est dans la Grande-Duchesse.

« La fortune n'est pas aussi aveugle qu'on se l'imagine, dit-elle au début de ces mêmes Mémoires. Elle est souvent le résultat de mesures justes et précises, non aperçues par le vulgaire, qui ont précédé l'événement. Elle est encore plus particulièrement un résultat des qualités, du caractère et de la conduite personnelle. »

---

(1) *Mémoires de l'Impératrice Catherine II, écrits par elle-même*, et précédés d'une préface par A. Herzen. Londres, 1859; page 16.

Son administration plutôt que ses conquêtes lui a valu le surnom de *Grande*, bien que par ses généraux elle ait fait perdre au Turc cette réputation de force et de grandeur qu'il avait si longtemps gardée en Europe. Elle abolit la torture et le tribunal secret d'inquisition, elle ouvrit la voie de l'affranchissement aux serfs, favorisa l'agriculture, l'industrie, la marine, les sciences, les lettres, les arts, l'unité législative. Elle ne vengea que les injures de son pays, non les siennes. Mais aucun sacrifice ne coûta à sa conscience pour assurer un succès. La France était trop grande pour que cette Princesse ambitieuse la pût aimer. De bonne foi dans l'intérêt moral qu'elle portait à Louis XVI et à sa famille, mais de mauvaise foi dans sa politique et dans ses promesses de secours, elle voyait la révolution de France avec joie en même temps qu'avec horreur. Au fond du cœur, elle n'était pas fâchée de ce bouleversement qui détraquait notre pays, le rejetait si loin des grandes et généreuses pensées de 89, et le précipitait dans une révolution dévorante dont le volcan fume encore. Elle accueillit, les mains ouvertes, quelques émigrés qui vinrent se placer sous sa bienveillance et négocier avec elle au nom de Louis XVI, de Marie-Antoinette et des Princes fugitifs. Elle promit tout, se réservant de fort peu tenir. A Eszterházy, elle donnait la comédie, vrai symbole de ses secrets desseins; et ses lettres à Marie-Antoinette, au Comte de Provence et au Comte d'Artois étaient autant de leurres. La Pologne formait sa préoccupation constante. Aussi à peine, le 20 avril 1792, la guerre est-elle déclarée par la France à l'Autriche, que moins d'un mois après, le 18 mai, la Czarine la déclarait à la Pologne. Preuve nouvelle, en considérant les distances, qu'elle n'attendait que le moment où les Puissances occidentales seraient aux prises avec la France, pour se jeter sur sa proie. Son invasion fut immédiate, et elle eut l'art de colorer son ambition, en faisant considérer la cause polonaise comme intimement liée avec celle du jacobinisme français. Une insurrection dans cette malheureuse Pologne, dernier effort pour reconquérir son indépendance, éclata en 1794. Elle y signala de nouveau avec colère un contre-coup de la révolution française, chargea Souwarow de punir à outrance la rébellion. Résultat

lamentable que celles des Puissances de l'Europe qui n'y prirent point de part eurent la lâcheté de souffrir l'arme au bras. Ainsi, déjà démembrée une première fois, de concert avec la Prusse, en 1772, par Catherine II, la Pologne, qui, depuis lors, n'avait plus guère été qu'une province russe, vit sa ruine désormais consommée par deux nouveaux partages en 1793 et 1795, entre la Russie, la Prusse et l'Autriche. Habile à flatter les gens de lettres, qui s'imposent aux contemporains, souvent à la postérité, la Czarine réussit à faire célébrer son nom par les cent voix de la renommée; mais, par un côté, son génie le mérita. Elle était devenue, sous la plume de Voltaire, la *Sémiramis du Nord*, quand il n'avait pas accolé à son nom une épithète infamante. En résumé, si elle fut une grande Moscovite, elle ébaucha plus qu'elle ne termina; mais, jusqu'à un certain point, elle a continué Pierre le Grand et montré à ses successeurs les grandes voies de la civilisation.

Le palais de l'Ermitage contient d'elle des portraits fort beaux et fort flattés. Voici ce que disent de sa figure les *Mémoires secrets sur la Russie et particulièrement sur la fin du règne de Catherine II* (par Masson; Amsterdam, 1800, in-8°. Tome Ier, p. 88):

« Le bas de son visage avoit quelque chose de rude et de grossier; ses yeux gris clair, quelque chose de faux; et un certain *pli* à la racine du nez lui donnoit un air un peu sinistre. Le célèbre Lampi l'avoit peinte depuis peu assez ressemblante, quoique extrêmement flattée; cependant, Catherine remarquant qu'il n'avoit pas tout à fait oublié ce malheureux *pli* qui caractérise sa physionomie, elle en fut très-mécontente, et dit que Lampi lui avoit donné l'air trop sérieux et trop méchant. Il fallut retoucher et gâter le portrait, qui paroît maintenant être celui d'une jeune nymphe : le trône, le sceptre, la couronne et quelques autres attributs, le font pourtant reconnoître pour celui d'une impératrice. Au reste, c'est un morceau qui mérite les regards des amateurs.

» La célèbre Lebrun la peignit de souvenir et d'imagination. »

DLXXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES

(SOUS LE NOM DE MADAME DE SCHWARZENGALD).

Elle est furieuse contre madame de Travanet, qui a indiscrètement inquiété son amie sur une indisposition sans gravité de sa mère. — La morale à tirer de toutes leurs conversations écrites, c'est qu'elle doit être bonne, mais ferme envers ses enfants.

[Sans date.]

Je suis furieuse contre madame de Tra... de t'avoir écrit pour ta mère; son incommodité n'a rien été et ne devoit pas t'être mandée, elle n'en valoit pas la peine. Peux-tu croire que ta petite belle-sœur ne seroit pas bien reçue? non, mon cœur, je t'assure que je ne lui en veux pas de son opinion. Tranquillise-toi; dans six semaines elle ne sera plus la même. Mais je suis fâchée de sa position, et de la peine que tout cela te procure. Mais comme il faut tirer sa morale de tout, apprends par cet exemple à être bonne, mais ferme avec tes enfants. Adieu, je crève d'envie de dormir, cependant il faut que je t'embrasse encore et que je te demande pardon si ce que je te marque te fait peine.

DLXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

La Constitution est entre les mains du Roi. — Affluence énorme aux Tuileries. — On espère qu'il signera ce superbe ouvrage, dont tout le monde a la tête tournée. — Les départements se dépêchent de faire leurs élections. — M. Le Cointre. — Procédé de madame de Bombelles pour converser en allemand. — La Princesse lui donne des conseils pour sa santé.

Ce 4 septembre 1791.

Il y a plus longtemps qu'à l'ordinaire que je ne t'ai écrit, ma chère Bombe ; mais je n'ai pas eu le temps la dernière poste. Aussi te dirai-je des nouvelles peut-être fraîches. La Constitution est finie, et dans les mains du Roi depuis hier. Il y a eu une députation de soixante membres pour l'accompagner en chemin. M. Thouret l'a remise au Roi, lequel a dit qu'il l'examineroit et se hâteroit le plus possible pour se décider (1). Aujourd'hui, les portes ont été ouvertes, il y a eu

(1) Jacques-Guillaume Thouret, avocat au parlement de Normandie, député du Tiers-Etat de Rouen aux États généraux de 89, montra dans l'Assemblée constituante une éloquence pleine de méthode, de précision et d'audacieuse énergie. L'un des plus violents adversaires du Clergé, il fut pour beaucoup dans la suppression des ordres religieux et la confiscation de leurs biens, dans l'abolition des priviléges ecclésiastiques. Il fut aussi l'un des plus terribles adversaires de l'autorité royale et des plus ardents promoteurs de la Constitution, dont il fut le rapporteur. Il eut quatre fois la présidence de la Constituante. Après la dissolution de cette Assemblée, il devint président de la Cour de cassation, et périt sur l'échafaud révolutionnaire en 1794, avec les Girondins.

beaucoup de cris de *Vive le Roi et la Reine !* Aux vêpres, il y a eu des applaudissements lorsque le Roi est entré et sorti. Te rendre ce qui s'est passé en moi dans cette journée me seroit impossible ; mais tu peux t'en faire une idée. Le Roi a décidé que ceux qui l'avoient gardé, ainsi que la Reine et son fils, lui serviroient de garde d'honneur jusqu'à la formation de sa maison. Dans le nombre, il y en a plusieurs d'honnêtes. Du reste, le château est gardé, comme à l'ordinaire, par quatre ou cinq cents gardes nationaux. Paris n'est point dans l'effervescence. Il y a un monde énorme aux Tuileries ; mais c'est tous gens d'une assez bonne tournure. On en aperçoit de temps en temps dont le cœur est pénétré ; le reste est calme, et tous ils sont bien aises de voir leur ancien maître, dans l'espoir qu'il signera promptement ce superbe ouvrage dont ils ont tous la tête tournée et qu'ils croient fait pour leur bonheur.

Les départements se dépêchent tant qu'ils peuvent de faire leurs élections, et l'on dit que les législateurs constituants sont très-empressés de céder la place à leurs successeurs. Notre ancienne habitation s'est signalée en patriotisme par leur choix ; c'est M. Le Cointre qui a été le premier. Vous en avez peut-être entendu parler quelquefois. Au reste, on l'appellera bientôt aristocrate, car il se pique d'être extrêmement royaliste.

Tu me fais rire avec ton dictionnaire et ta grammaire que tu promènes toujours avec toi pour te faire entendre. Sais-tu bien que ce n'est pas trop agréable : cela rend la conversation très-piquante, lorsqu'il faut

feuilleter son livre avant que de répondre. Je ne crois pas que tu souffres longtemps de cet inconvénient, car tu as de la facilité pour apprendre. J'espère bien que tu te ménages bien, surtout ton sein. Tu n'auras peut-être pas pris assez d'élixir américain. Ne plaisante pas avec ton lait si tu en as encore, je te le demande en grâce; et puis frotte bien les gencives d'Henri, pour que ses dents poussent vite et qu'il puisse te laisser dormir.

Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

DLXXVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SŒUR MARIE-CHRISTINE (1).

L'Empereur s'élève avec force contre les intrigues qui règnent aux Pays-Bas. — Les États de Brabant refuseront les subsides; il faut en finir avec eux. — Après les avoir traités avec toute la douceur et la modération possibles, on usera des moyens de compression. — Toutes les troupes des Pays-Bas seront employées à rétablir l'ordre, et arrive ce qui pourra. — Le Comte d'Artois lui a envoyé à signer un manifeste donnant la régence à *Monsieur*. — L'Empereur proteste contre les démarches auxquelles on veut l'entraîner. — Les Princes et Calonne ne pensent qu'à eux; il n'y a rien à faire avec ces gens-là. — L'Angleterre ne cherche qu'à tirer profit de la situation. — La Reine, Fersen et Bouillé sont les seuls qui parlent et entendent raison.

Le 5 septembre [1791].

Très-chère Sœur, les affaires de France ayant retardé l'expédition de ce courrier au comte de Mercy, j'en

---

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

profite pour vous écrire encore une fois. J'ai reçu toutes vos lettres et celles par M. de Lusignan, qui est arrivé ici avec l'abbé Sabatier de Castres, et qui a été fait chambellan ainsi que les autres que vous avez recommandés. J'y ai vu ce que vous me marquez sur l'état des affaires aux Pays-Bas, les intrigues qui y règnent, les caprices des États de Brabant, leurs intrigues avec Van der Noot et Van Eupen, dont j'ai découvert des complots avec les ex-jésuites de Hongrie, et enfin les intrigues de la comtesse d'Orange, et celles des Vonckistes et du parti démocrate, lequel, je crois, vu l'intérêt de la noblesse et du clergé qui y est contraire et a beaucoup de crédit dans le pays, ne fera pas fortune; mais avec les États il faut finir. Je m'attends qu'ils refuseront les subsides; mais alors je finirai avec eux. J'ai fait tout ce que mon devoir, ma conscience exigeoient; j'ai usé de toute la douceur et modération possible, j'ai rempli tous les devoirs constitutionnels d'un Duc de Brabant; mais si tout cela ne sert pas, j'en viendrai avec eux à la force et à la vigueur, ils auront le peuple contre eux et mes troupes. Des troupes que vous avez aux Pays-Bas, rien ne sera employé contre la France; mais tout pour les Pays-Bas; et je crois que les exemples de vigueur une fois vus et commencés, feront tout de suite effet et que tout rentrera dans l'ordre. Mais je préfère toujours que cela ne soit pas nécessaire; mais une fois commencé, arrive ce qui pourra : je pousserai avec vigueur.

Quant aux François, le Comte d'Artois, à mon retour de Pilnitz, m'a envoyé deux mémoires à signer, contenant un manifeste qui déclaroit *Monsieur* Régent,

et mille autres choses contraires à ce que nous avons déclaré à Pilnitz. Je lui ai donc dû répondre fortement et protester que je désavouerai publiquement toute démarche qu'ils feroient contraire à ce que nous avons fixé à Pilnitz avec lui. Ces Princes, avec leurs projets, et Calonne surtout, qui les dirige, se mêle de tout, et qui est un faux et très-mauvais sujet, ne pensent qu'à eux et point au Roi ni au bien de la chose, et ne veulent qu'intriguer, brouiller et engager moi et le Roi de Prusse à faire quelque démarche pour nous obliger ensuite à la soutenir avec toutes nos forces, et peut-être en tirant nos troupes des Pays-Bas, à nous y susciter des émeutes et des embarras, selon que le dit le petit papier que vous m'avez envoyé et qui est entièrement dans leurs principes. Avec ces gens il n'y a rien à faire, et on ne peut aider le Roi et la Reine qu'avec le parfait concours de toutes les cours, qui sera difficile, l'Espagne ne voulant pas agir, et l'Angleterre voulant l'empêcher; ou bien en laissant le temps en France à la banqueroute de se faire, à la nouvelle législature à venir, aux impositions à s'établir et à la confusion à s'y mettre davantage pour en pouvoir profiter. Des Princes et de leurs alentours on ne peut ni se servir, ni se fier, ni les aider, et ils ne cherchent qu'à embarrasser et compromettre; et dans toutes ces affaires je n'ai vu que la Reine et M. Fersen et Bouillé qui parlent et entendent raison, surtout Fersen, dont je suis parfaitement content. J'ai voulu, en attendant, vous prévenir de mes intentions sur ces deux points.

Les régiments de Coburg et de Hohenzollern vont se mettre en marche pour les Pays-Bas, pour relever

Wurmser et Blankenstein, qui y sont. Je vous recommande les deux colonels Fischer et Lotze, qui sont deux excellents sujets. Le Prince Ferdinand de Würtemberg demande à présent un gouvernement aux Pays-Bas.

DLXXVIII

LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE (1).

Il rend compte du résultat des conférences de Pilnitz. — Hésitations du Roi d'Espagne. — Le comte de Fersen a toujours combattu l'idée d'un congrès. — Il espérait que l'entrevue de Pilnitz ferait cesser les incertitudes de l'Empereur. — Le comte de Cobenzl affirme que le Roi de Prusse ne veut que temporiser. — On a proposé à toutes les cours de rappeler les ambassadeurs de Paris et de les réunir en congrès à Aix-la-Chapelle. — Vains efforts du comte de Fersen pour faire abandonner ce projet. — Ses démarches auprès de l'Empereur. — L'intention du cabinet de Vienne est de traîner en longueur; il faudrait trouver un moyen de compromettre l'Empereur. — Le comte de Fersen expose au Roi de Suède la ligne de conduite qu'il compte suivre. — L'Empereur, à l'entrevue de Pilnitz, a été très-mécontent de M. de Calonne. — Le Prince de Hohenlohe vient d'arriver; son langage est tout différent de celui de M. de Cobenzl. — Le Roi de Prusse est prêt à marcher et l'a chargé de presser l'Empereur d'agir. — Une grande méfiance règne entre les cours de Vienne et de Berlin.

Prague, ce 6 septembre 1791.

SIRE,

Il m'a été impossible de rendre compte plus tôt à Votre Majesté de ce qui regarde l'entrevue à Pilnitz :

---

(1) Autographe. Archives du département des Affaires Etrangères de Suède.

je n'ai pu voir l'Empereur que le 2 de ce mois, et son ministre que le 4, et je n'ai reçu les copies ci-jointes que ce matin. J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté copie de la lettre que le Roi d'Espagne lui écrit, dans la crainte que le courrier qui la porte n'eût peut-être été retardé ; quoiqu'elle soit très-bonne, Sa Majesté Catholique paroit pencher pour les voies de douceur et de négociation. Celle qu'Elle écrit à l'Empereur, et qui m'a été communiquée, est dans le même style ; il promet d'agir de concert avec l'Empereur, mais il insiste toujours sur les précautions à prendre, et paroît désirer qu'on attende le résultat de la réponse du Roi de France touchant sa sanction à la Constitution qui lui sera présentée. Votre Majesté verra aussi, dans les copies ci-jointes, les changements et modifications que le Roi d'Espagne a faits à la déclaration projetée, dont l'Empereur n'a pas été trop content. Tout cela n'a pas servi à hâter les lenteurs et l'irrésolution de la cour de Vienne.

J'avois toujours craint que son projet ne fût fait de former un congrès et de n'agir efficacement qu'au printemps : j'avois dit tout ce qui étoit possible pour éloigner cette idée, qui ne m'avoit jamais été présentée ; j'avois fait sentir les dangers auxquels le Roi et sa famille étoient journellement exposés ; les insultes de tout genre qu'on leur faisoit essuyer ; combien il étoit impossible que le Roi pût supporter pendant huit mois la situation avilissante et dangereuse où il étoit ; et qu'il seroit enfin forcé, en ne se voyant pas secouru, de s'accommoder avec l'Assemblée. J'avois fait envisager combien un gouvernement, fût-il même bon,

mais établi par les factieux, seroit d'un exemple dangereux pour tous les pays. On m'avoit paru sentir cette vérité ; mais on me répondoit toujours que le concours de toutes les Puissances étoit nécessaire : il falloit attendre leurs réponses ; et l'Empereur me répondit qu'après avoir vu le Roi de Prusse et s'être concerté avec lui, il prendroit un parti. J'espérois que cette entrevue le décideroit à agir ; mais il paroît qu'elle n'a eu aucun effet. Le comte de Cobentzl m'a dit que les deux souverains avaient été d'accord sur les réponses à faire au Comte d'Artois, dont j'ai l'honneur d'envoyer copie, ainsi que de ses demandes qui m'ont été données à cet effet. Il ajouta que le Roi de Prusse, loin de presser l'Empereur d'agir, ne vouloit pas même un rassemblement de congrès, mais que tout s'arrangeât à Vienne par les ambassadeurs et ministres qui y sont, et qu'on n'agiroit que lorsqu'on auroit reçu les réponses des différentes cours, et qu'on seroit convenu ensuite des déclarations à faire et des mesures à prendre. Le comte de Cobentzl observa que cette marche seroit beaucoup trop lente ; que les ambassadeurs et ministres qui sont à Vienne étant peu au fait des affaires de France, et n'ayant pas d'instructions pour cet objet, il faudroit toujours envoyer des courriers, dont le retour seroit fort long ; qu'Aix-la-Chapelle étant plus au centre et à portée de la France et des Princes, étoit préférable ; et qu'un moyen d'abréger les négociations entre les cours seroit de rappeler les ambassadeurs qui sont à Paris ; de leur envoyer en même temps des pouvoirs suffisants, et de les rassembler en congrès à Aix-la-Chapelle, pour régler définitivement tout ce qui regarde les affaires de

France. Il me dit qu'on venoit d'écrire à toutes les cours pour leur faire cette proposition, en leur envoyant la déclaration signée à Pilnitz ; mais que tout cela demandoit du temps, et qu'il paroissoit difficile d'agir et de faire mouvoir des troupes avant la fin de l'automne ou peut-être au printemps ; que l'Empereur ne pouvoit en envoyer avant d'être assuré du concours des autres Puissances. Je lui demandai si la même communication avoit été faite à Votre Majesté ; il me répondit qu'il n'étoit pas sûr qu'elle fût déjà partie, mais qu'elle alloit être envoyée à M. de Ludolf (1). Il se plaignit de la réponse de l'Espagne, qui, quoique bonne, étoit vague, et ajouta qu'avant de rien faire, il falloit de nouveau attendre les réponses à la nouvelle proposition de l'Empereur touchant le rappel des ambassadeurs. J'eus beau lui représenter combien cela feroit perdre un temps précieux ; que les bonnes intentions de toutes les cours étant connues et assurées, l'Empereur et le Roi de Prusse n'avoient qu'à agir, et tous suivroient leur exemple : il resta dans son opinion, et je ne pus l'en faire changer.

Lorsque, dans mon audience chez l'Empereur, je lui demandai sa décision pour le port d'Ostende, il me répondit qu'on lui avoit dit que l'intention de Votre Majesté étoit de débarquer à La Hogue en Normandie. Je ne sais qui a pu le lui dire, et je crains bien que ce ne soit encore une idée de M. de Calonne. Je l'assurai fortement que non ; qu'une telle opération ne pouvoit être que le résultat d'un plan concerté, et que, dans

(1) Envoyé d'Autriche à Stockholm.

tous les cas, les troupes et la flotte de Votre Majesté auroient besoin d'un port pour se ravitailler et se mettre en état d'agir. Il le sentit, et me dit que cela ne souffriroit aucune difficulté; mais que l'Impératrice demanderoit probablement la même chose, et qu'il vouloit attendre pour répondre de savoir si ses troupes viendroient séparément ou avec celles de Votre Majesté. Il appuya toujours sur la nécessité d'avoir des réponses de toutes les cours avant de rien décider.

Par tout ce qui m'a été dit, Votre Majesté voit clairement que l'intention du cabinet de Vienne est de traîner en longueur; de n'agir que le plus tard qu'il pourra et si cela est absolument nécessaire, et de voir pendant ce temps si les choses ne s'arrangeront pas à l'amiable en France. Il s'agit donc de trouver un moyen, et de faire faire à l'Empereur une démarche qui le compromette, et qu'il seroit forcé ensuite de soutenir. Je crois être sûr qu'il ne traitera jamais avec ceux qui pourroient être envoyés à cet effet par l'Assemblée, et qu'il insistera toujours sur la liberté du Roi, comme un préalable nécessaire. Celui dont M. de Staël parle à Votre Majesté n'est pas encore arrivé.

Le général Hohenlohe doit arriver ici de la part du Roi de Prusse (1); je l'attendrai pour me concerter avec lui avant de faire des démarches ultérieures; mais si elles étoient infructueuses, et qu'il n'y ait aucun autre

(1) Il y a eu, dans les guerres de la révolution, deux généraux du nom de Hohenlohe qui ont servi contre la France des souverains différents. L'un; le prince Hohenlohe-Langenbourg-Kirchberg, était au service d'Autriche; l'autre, le prince héréditaire de Hohenlohe-Langenbourg-Ingelfingen, servait dans les armées de Prusse.

moyen, je consentirai au rappel des ambassadeurs de Paris le plus tôt possible, et à leur réunion en congrès à Aix-la-Chapelle avec des instructions suffisantes pour abréger le plus qu'il sera possible les négociations; mais j'insisterai qu'on fasse marcher, en même temps, des troupes pour appuyer les résolutions du congrès et en imposer aux factieux en leur prouvant clairement l'intention des Puissances de l'Europe de venir au secours du Roi. Je demanderai que la première démarche soit la demande de la liberté du Roi, dans les termes de la déclaration de Pilnitz, et sans entrer dans aucun détail de gouvernement, afin de laisser tout le monde en suspens et laisser de l'espoir à tous; que si le Roi, étant à Fontainebleau ou à Compiègne, se déclarât libre et l'annoncât au congrès, il ne se contentât pas de cette déclaration, mais que le congrès lui écrivit et lui demandât, de la part de leurs souverains respectifs, comme une preuve de sa liberté et un acte de complaisance, de se rendre au château de l'Ermitage, de s'y entourer de ses gardes du corps, et d'y appeler pour sa garde celles de ses troupes de ligne qu'il jugeroit à propos; que si le Roi refusoit de s'y rendre, on regarderoit ce refus comme une nouvelle preuve de sa captivité, et que, dans ce cas, les différentes Puissances se verroient dans l'obligation d'employer tous les moyens en leur pouvoir pour le délivrer. Je demanderai que l'Empereur signe la convention pour le port d'Ostende conditionnellement; c'est-à-dire qu'elle aura son effet lorsque Votre Majesté et lui seront convenus de la manière et du moment d'agir; — sans cette clause, je crois difficile d'obtenir une décision à

ce sujet, si cela est possible ; elle sera sûrement omise. J'insisterai fortement pour que l'Empereur consente à ce que les troupes de Votre Majesté arrivent au plus tôt à Ostende, et je tâcherai de lui en faire sentir la nécessité. Si l'on peut obtenir ce point, je crois que le congrès n'aura aucun inconvénient, mais qu'il pourra même servir à accélérer la besogne ; qu'il compromettra l'Empereur, qui alors sera obligé de soutenir cette démarche, et qu'il servira à manifester aux yeux de toute la France la résolution des Puissances de l'Europe de soutenir le Roi ; et les intentions nobles et généreuses de Votre Majesté seront encore plus publiques.

J'ose me flatter que Votre Majesté rend assez de justice à mon zèle pour croire que je ne ferai cette dernière proposition que lorsque tous les moyens de remplir les ordres que Votre Majesté m'a donnés auront été employés.

Il sera impossible d'obtenir ce qui fait l'objet de l'article 9 de l'instruction de Votre Majesté. Par tout ce qui m'est revenu à ce sujet, je vois que cela donneroit de l'ombrage à l'Empereur et même au Roi de Prusse, et pourroit empêcher tout ce qu'on voudroit faire.

Quant à l'Électeur de Bavière et au Landgrave de Hesse, dont j'ai fait sentir le désir d'être fait Électeur, il m'a été répondu que ces Princes seroient toujours obligés de fournir leur contingent d'après les décisions de la Diète, et que s'il étoit nécessaire de leur demander de plus grands secours, ce seroit l'objet d'une négociation particulière qu'on entameroit dans le moment.

L'Empereur a été très-mécontent de M. de Calonne à l'entrevue : il y a été léger, étourdi et emporté.

Dès que j'aurai obtenu une réponse définitive sur le port d'Ostende et sur les projets de l'Empereur, je partirai pour Bruxelles, ma présence y étant nécessaire pour mes affaires et pour celles du Roi de France, qui ne sont point encore terminées. Je crois aussi qu'il sera intéressant qu'il soit instruit de ce qui se passe, et ce n'est que de là que je puis trouver les moyens de le lui faire savoir.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le plus humble, le plus soumis et le plus fidèle sujet,

AXEL FERSEN.

P. S. Le Prince de Hohenlohe vient d'arriver de Berlin : je l'ai vu un moment. Ce qu'il m'a dit des dispositions du Roi de Prusse n'est point du tout conforme à ce que m'en avoit dit le comte de Cobentzl. Il est chargé de presser l'Empereur d'agir et d'envoyer des troupes : il a ordre de son maître de se concerter pour cela avec M. de Bouillé et le général, auquel l'Empereur destine le commandement de son armée ; il est chargé de dire que les troupes prussiennes, au nombre de vingt-cinq mille hommes, sont toutes prêtes, mais de déclarer que son maître n'agira qu'autant que l'Empereur agira. Les dispositions du Roi de Prusse sont parfaites, et il me paroît que ses intentions sont en tout analogues à celles de Votre Majesté. D'après ce

que m'a dit le Prince de Hohenlohe, et les discours des ministres de l'Empereur, je vois qu'il règne beaucoup de méfiance entre les deux cours : elles craignent réciproquement que leur projet ne soit de les mettre en avant et de les abandonner ensuite après les avoir exposées, ce qui les engage à être extrêmement circonspectes. Peut-être l'arrivée du Prince de Hohenlohe et la manière pressante dont il est chargé de parler pourra-t-elle changer quelque chose à la face des affaires. Je ne ferai aucune démarche avant d'en savoir le résultat, et j'aurai l'honneur d'en instruire Votre Majesté sur-le-champ.

DLXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle est charmée que madame de Bombelles ait trouvé un peu de société. — Conversations des cercles de Paris. — Le Roi réfléchit sur la réponse à faire au sujet de la Constitution. — Il a bon besoin des dons de l'Esprit-Saint. — Le pain commence à renchérir. — L'avenir est sombre; mais la force que donne l'amour de la liberté rassure beaucoup.

Ce 8 septembre 1791.

Ce n'est pas, je crois, ma faute, ma Bombe, si tu n'as pas eu de mes nouvelles : ta mère m'a donné une adresse qui ne me paroît pas du tout devoir mener à ton château ; mais elle me soutient qu'elle est bonne, il faut bien me soumettre à la croire. Je suis charmée que tu

aies trouvé un peu de société, car cela fait toujours du bien, quand ce ne seroit que pour savoir des nouvelles et pouvoir renouveler un peu ses idées, ce dont on a grand besoin. Pour ici, on a beau faire, c'est toujours la même chose : la révolution, ses suites, l'entrée des émigrés, voilà sur quoi roulent toutes les conversations des cercles de Paris. Tu sais sûrement que la Constitution est entre les mains du Roi depuis samedi, et qu'il réfléchit sur la réponse qu'il fera. Le temps nous apprendra ce qu'il aura décidé dans sa sagesse. Il faut demander à l'Esprit-Saint de lui faire part de quelques-uns de ses dons : il en a bon besoin. Je voudrois avoir quelque chose d'amusant à te mander; mais nous n'abondons pas dans cette marchandise, d'autant que le pain qui commence à renchérir ici, en rappelant un temps fort triste, fait craindre pour cet hiver assez de mouvements, sans compter tout ce dont on nous menace pour l'automne, ce qui est fort triste, car il n'y a plus moyen de se faire illusion, puisque l'Assemblée elle-même en parle comme d'un malheur auquel elle s'attend. Il est vrai que la force que donne l'amour de la liberté rassure beaucoup. Et le patriotisme remplacera aisément l'ordre et la subordination des troupes. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Le 3 septembre 1791, la Constitution étant achevée, une députation de soixante membres de l'Assemblée nationale, conduite par Thouret, dernier président, l'avait apportée à Louis XVI.

Le 13, le Roi écrivit à la Constituante qu'il acceptait le

pacte national, et le 14 il se rendit dans le sein de l'Assemblée pour signer cette charte fondamentale. Il jura de la maintenir, et déclara ne pas vouloir profiter de la faculté que lui laissait un décret de se retirer où il voudrait pour l'accepter avec plus de liberté.

DLXXX

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE (1).

Ils lui communiquent la lettre qu'ils ont écrite au Roi de France, en lui adressant la déclaration de Pilnitz. — Motifs qui les ont déterminés à faire cette démarche. — Ils se sont abstenus, par prudence, de lancer un manifeste ou une déclaration de régence. — Ils font appel au secours de la Suède. — Le baron d'Escars est chargé de lui faire connaître l'état des esprits dans les provinces.

Schönburnslust près Coblentz,
ce 14 septembre 1791.

MONSIEUR NOTRE FRÈRE ET COUSIN,

Nous répondrions trop mal aux bontés de Votre Majesté et au tendre intérêt qu'Elle n'a jamais cessé de nous marquer ainsi qu'à notre cause, si nous perdions un instant pour lui communiquer la lettre que nous avons écrite au Roi en lui adressant la déclaration de Pilnitz.

Les motifs qui nous ont décidés à cette démarche

---

(1) Original signé. Archives du Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

sont contenus dans notre lettre ; il n'y avoit plus un moment à perdre ; nos ennemis avoient poussé l'audace jusqu'au dernier excès ; ils avoient sommé notre malheureux Frère de signer l'avilissement du trône et la destruction de la monarchie ; il falloit le fortifier, le défendre contre ses ennemis ; animer les sujets fidèles ; enfin, il étoit temps que l'Europe fût instruite des sentiments et des nobles intentions de tous les Souverains.

L'âme grande et éclairée de Votre Majesté nous est garante de son approbation, et son esprit juste et sage saura apprécier les motifs de prudence qui nous ont empêchés, pour le moment, de faire un manifeste ou une déclaration de régence. Le devoir et l'honneur ne nous permettoient pas un silence humiliant et coupable ; mais la forme que nous avons adoptée nous a paru la plus naturelle, la plus simple en elle-même et la plus conforme aux intentions des Souverains qui nous ont promis leur appui.

Ah ! Sire, pourquoi la Suède est-elle si éloignée de la France ! Mais Gustave III saura rapprocher les distances, franchir tous les obstacles, et voler des premiers au secours d'un Roi et d'une nation qui doivent être et seront toujours les fidèles amis de la Suède.

Le baron d'Escars aura l'honneur d'instruire Votre Majesté de la position actuelle des esprits dans toutes les provinces : Elle jugera l'effet que pourra produire la publication de notre lettre, et Elle sentira mieux que nous ne pourrions l'exprimer à quel point ce moment-ci est important et décisif.

Votre Majesté connoît tous les sentiments qu'Elle a gravés dans nos âmes : ils sont inaltérables, et nous

ne négligerons jamais aucune occasion de lui en renouveler la ferme et respectueuse assurance. Nous sommes,

Monsieur notre Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et Serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

DLXXXI

LE ROI LOUIS XVI A L'EMPEREUR LÉOPOLD (1).

Il notifie son acceptation de la Constitution.

Paris, le 18 septembre 1791.

Sérénissime et très-puissant Empereur, très-cher Frère, Cousin et Beau-Frère, l'Assemblée nationale vient de me présenter l'Acte constitutionnel qu'elle a décrété, et je me suis déterminé à l'accepter, parce que je dois le regarder comme le résultat des vœux de la grande majorité de la nation. Je m'empresse de faire part de cet événement à Votre Majesté, connoissant l'intérêt qu'Elle prend autant à la prospérité de la monarchie françoise qu'à tout ce qui me regarde per-

(1) D'après une copie déposée au Ministère des Affaires étrangères, à Stockholm. Je n'ai pas trouvé l'original aux Archives impériales de Vienne.

sonnellement. Je prie Votre Majesté d'être bien persuadée que le changement opéré dans la Constitution françoise ne diminue en rien mon désir de rendre de plus en plus inaltérables les liens qui existent entre nous et Votre Majesté, ainsi qu'entre nos nations respectives.

DLXXXII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES,

SOUS LE NOM DE MADAME SCHWARZENGALD, A ROSCHAK, PAR SAINT-GALL, EN SUISSE.

Condoléances sur la mort du comte de Rosenberg. — Regrets de ne pouvoir se joindre à son amie. — Ce qui la chagrine, c'est le défaut d'entente entre les membres de la famille, et l'impossibilité où elle se trouve de travailler à la rétablir comme elle le voudrait. — Réflexions religieuses à ce sujet. — Son opinion sur la lettre des Princes et la déclaration de Pilnitz. — Nouvelles de ses dames. — On la traine au théâtre.

Ce 22 septembre 1791.

Je suis charmée, ma petite Bombe, de la recrue que tu as faite pour ta société, car on a beau dire, l'hiver on en a un peu besoin, surtout un homme qui n'a pas la ressource de l'ouvrage. Je suis fâchée du chagrin que tu as éprouvé par la perte de M. de Rosenberg, ce sera une vraie consolation pour son frère d'être avec toi; mais je crains que cela n'attriste la solitude. Oui, mon cœur, je voudrois pouvoir m'y transporter. Que j'y trouverois de douceur! Mais la Providence m'a

placée où je suis : ce n'est pas moi qui l'ai choisi : tu crois bien qu'elle m'y retient, il faut donc s'y soumettre. Mon sort m'y paroîtroit plus doux si je voyois l'union dont je te parlois dans ma dernière lettre, et que je trouverois l'hiver court, si malgré toutes les peines qu'il nous annonce, il pouvoit l'amener! Et que n'ai-je ici les moyens que j'aurois autre part! Car j'y travaillerois avec bien du zèle; mais mettons en Dieu seul notre confiance : il sait ce qu'il faut à chacun de ses enfants. Il en aura soin, gardons-nous d'en douter. Nous ne sommes pas faits pour vivre heureux dans ce monde. La vue de l'éternité devroit soutenir tous et particulièrement ceux qui sont comblés de ses grâces. Sois tranquille pour ta mère, ma petite, elle se porte bien; je ne crois même pas que tu la trouves changée, si tu la voyois. Je ne comprends pas comment l'on peut supporter tout ce que l'on a à souffrir dans ce moment, les secousses étant fréquentes. Nous en avons éprouvé de bien douces en revoyant des êtres qui ont couru de bien grands dangers, mais qui heureusement sont tous en bonne santé. La Providence a bien veillé sur eux; non, elle n'abandonne jamais. Oh! que l'on seroit heureux si l'on avoit une foi vive! Ton mari est donc allé faire une course légère, et tu es restée dans ta solitude, avec tes enfants, tes livres et ta pensée. En voilà bien assez pour toi.

Nous sommes toujours tranquilles ici; il paroît une lettre des Princes, et une déclaration de l'Empereur et du Roi de Prusse. La lettre est bien forte, mais le reste ne l'est pas. Cependant plusieurs personnes croient y voir les cieux ouverts. Pour moi, qui ne suis pas si

32591

crédule, je lève les mains au ciel, et lui demande de nous préserver de maux inutiles. Tu en ferois, je crois, tout autant.

La vicomtesse est chez elle, Tilly et Des Es. en Bourbonnais, et Blanche en Normandie. Mais je pense qu'elle reviendra bientôt. Sais-tu que l'on nous a menés à l'Opéra mardi, et que lundi nous allons aux François? Nous faisons notre cours de spectacle. Lorsqu'il sera fini, j'en serai charmée.

Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

Après que Louis XVI eut écrit, le 13, à l'Assemblée nationale qu'il acceptait la Constitution, l'Assemblée avait, séance tenante, aboli toute procédure relative aux événements de la révolution et à la fuite du Roi.

Le 14, le Roi s'était rendu dans le sein de l'Assemblée, y avait signé la Constitution et juré de la maintenir.

Le 16, le jury en matière criminelle était institué.

Le 20, étaient créées des cours martiales dans les divers ports, des commissaires ordonnateurs, des grands juges militaires, des commissaires auditeurs, etc.

Le lendemain, la Constituante supprimait les lieutenances générales, les lieutenances de Roi et les majorités, et elle créait une nouvelle administration de la Marine et des Ports.

De ce moment, le Roi et sa famille, emprisonnés dans leur château, furent rendus à la liberté; en autres termes, la consigne rigoureuse et la haute surveillance de la police révolutionnaire cessèrent. Louis XVI se montra aux théâtres, et sans reprendre le plaisir de la chasse, fit à son loisir de longues courses à cheval.

DLXXXIII

LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE, GUSTAVE III (1).

21 septembre [1791].

Il rend compte de son entrevue avec l'Empereur. — Celui-ci est toujours désireux d'abréger la conversation sur les affaires de France; il est bien intentionné, mais peu d'accord avec son ministère. — Le congrès est décidé; sera-ce un congrès armé? — M. de Fersen a remis un mémoire à l'Empereur. — Difficulté de négocier avec la cour d'Autriche. — Défaut d'entente entre les cabinets de Vienne et de Berlin. — L'arrivée du Comte d'Artois a fait beaucoup de mal. — Attitude fâcheuse de M. de Calonne à Pilnitz. — Personne n'a de confiance dans les Princes, l'Empereur moins que tout autre. — M. de Fersen approuve le projet de descente en Normandie; mais il faut un concert entre toutes les Puissances. — Influence du comte de Mercy sur la cour de Vienne. — Nécessité pour M. de Fersen de se rendre à Bruxelles.

22 septembre.

M. de Fersen a remis une note au comte de Cobenzl. — Son entretien avec lui. — Il lui reproche de n'avoir point communiqué au Roi de Suède la lettre circulaire de l'Empereur aux souverains étrangers. — L'Espagne entre dans les vues de l'Empereur. — Opinion du comte de Fersen sur la marche à suivre dans les affaires de France.

26 septembre.

Il a reçu la réponse du comte de Cobenzl. — Les dispositions du cabinet de Vienne sont de tout traîner en longueur. — Toutes les Puissances se méfient l'une de l'autre. — L'Empereur approuve la sanction donnée par le Roi de France à la Constitution; mais cette sanction ne doit rien changer aux démarches des cours.

---

(1) Archives du ministère des affaires étrangères de Suède.

Cette lettre, commencée le 21, a été finie le 27. Elle est autographe, et toutes les pièces qui y sont annexées sont copiées de la main du comte de Fersen.

27 septembre.

L'Empereur est revenu sur son opinion et pense qu'il n'y a plus rien à faire du moment où Louis XVI s'est déclaré libre.

Annexe A. — Mémoire présenté par le comte de Fersen à l'Empereur sur les affaires de France.

Annexe B. — Note remise par le comte de Fersen au comte de Cobenzl sur l'admission dans le port d'Ostende des vaisseaux et des troupes du Roi de Suède.

Annexe C. — Projet de convention entre l'Empereur et le Roi de Suède.

Annexe D. — Réponse du comte de Cobenzl.

Annexe E. — Lettre du Roi d'Espagne à l'Empereur.

Prague, 21 septembre 1791.

SIRE,

Le garde du corps Sahlberg, que Votre Majesté m'a fait l'honneur de m'envoyer, est arrivé ici hier à cinq heures du soir, et j'ai été ce matin chez l'Empereur : je lui ai communiqué la lettre dont Votre Majesté m'a honoré, et celle que lui écrit le Roi d'Angleterre. Il l'a trouvée très-positive, et m'a dit qu'après cela on paroissoit pouvoir compter sur la neutralité de ce Prince. J'ai insisté sur l'admission des troupes et des vaisseaux de Votre Majesté dans le port d'Ostende : il m'a répondu que, depuis la révolte des Pays-Bas, les États avoient cessé de travailler à ce port, et qu'il n'étoit plus en état de recevoir des vaisseaux de guerre. Je lui ai répondu que les vaisseaux pourroient entrer dans les ports anglois, et j'ai insisté sur l'admission des troupes, en lui prouvant l'utilité dont elles pourroient

être même à contenir les Pays-Bas; il en est convenu. Je lui ai parlé des bonnes dispositions de toutes les Puissances et de celles de l'Impératrice, de la nécessité d'agir promptement, mais toujours dans le sens qu'il l'entend, c'est-à-dire de faire des démonstrations, car c'est tout ce qu'on pourra obtenir pour le moment; mais du moins il sera engagé et il faudra bien ensuite qu'il les soutienne, et j'ai fini par lui demander de communiquer à Votre Majesté ses projets. Il a été de mon avis sur tous les points, et m'a dit qu'il me feroit communiquer son plan et qu'il répondroit à Votre Majesté. — Il étoit extrêmement pressé de finir cet entretien, comme il l'est toujours avec ceux qui lui parlent de ces affaires. Je ne verrai que demain le comte de Cobenzl, et je me prépare à lui entendre tenir un autre langage : je lui remettrai ma note, et j'insisterai sur une réponse prompte et positive.

Votre Majesté aura pu voir par les dépêches que j'ai eu l'honneur de lui adresser, combien l'Empereur et son ministère sont peu d'accord, et les raisons de cette différence. Je crois l'Empereur bien intentionné personnellement et voulant agir; mais il n'a ni la force ni les moyens de lever les obstacles que lui présente son ministère, qui se ressent de l'âge du prince de Kaunitz, et qui tient à l'observance de toutes les formes, dont il sera impossible de les faire écarter. Je le crois cependant décidé à agir, mais pas avant le printemps.

Le congrès est décidé : l'Empereur m'a dit qu'il sentait la nécessité qu'il fût armé; mais le comte de Cobenzl n'est pas de cet avis, ni le baron de Spielmann :

c'est lui et d'autres sous-ordres qui influent beaucoup, et on ne les voit jamais.

Quand j'ai vu le congrès inévitable et l'impossibilité d'obtenir aucune démarche prononcée, j'ai cru qu'il valoit mieux y adhérer et chercher un moyen de compromettre l'Empereur en ayant l'air d'entrer dans ses vues. La proposition de former des têtes d'armées pour appuyer ce congrès, et celle de n'insister que sur la liberté du Roi, m'ont paru remplir ce but, et c'est ce qui m'a décidé à remettre à l'Empereur le mémoire dont j'ai l'honneur d'envoyer la copie à Votre Majesté. Il est écrit entièrement dans ce sens, et c'est le résumé de tout ce que j'ai dit à l'Empereur et des réponses de ce prince : tout ce qui est souligné sont en partie ses expressions ou du moins l'équivalent. Il a fort approuvé ce mémoire, en ajoutant qu'il pensoit absolument de même, et le comte de Cobenzl m'a dit qu'il y avoit des choses qui demandoient à être mûrement réfléchies. Malgré cela il n'y a encore rien de fait que la marche de deux régiments de cavalerie et de trois bataillons d'infanterie, et l'envoi des réquisitoires. Votre Majesté pourra juger de là de la difficulté qu'il y a à négocier à cette cour : tout le monde s'en plaint, et le général Hohenlohe est parti hier fort mécontent, et convaincu de l'impossibilité de rien faire, ni de hâter la marche lente de ce cabinet. On n'a pas même encore fait part au Roi de Prusse de la marche des troupes, quoiqu'il fût convenu entre les deux souverains de ne rien faire que de concert. Depuis le départ du général Hohenlohe, l'Empereur m'a dit que le Roi de Prusse avoit fait désavouer par son ministre tout ce que le général avoit

dit, en ajoutant qu'il n'avoit été chargé de rien : comment peut-on traiter les affaires de cette manière!

L'Empereur s'étant déclaré chef de la ligue, veut faire lui-même; mais il ne veut pas avoir l'air d'y être poussé, et plus on lui enverra du monde pour cet objet, moins il fera : on le voit à l'empressement qu'il montre de se débarrasser de ceux qui lui en parlent. Le grand empressement le refroidit, et l'arrivée du Comte d'Artois a fait beaucoup de mal. J'avois eu l'honneur de mander à Votre Majesté mes craintes à ce sujet, et je suis fâché d'avoir eu raison. Votre Majesté aura vu par les réponses faites aux demandes du Comte d'Artois, que j'ai eu l'honneur de lui envoyer, combien peu son voyage a réussi. Le général Hohenlohe m'a dit que l'exagération, l'emportement, l'inconséquence et la légèreté de M. de Calonne à Pilnitz avoient effrayé le Roi de Prusse et avoient même refroidi M. de Bischoffswerder. Cela s'est remonté un peu depuis, à ce qu'il me semble. En tout on n'a pas trop de confiance dans les Princes, et l'Empereur moins qu'un autre. Ce sont les intrigues dont leurs entours sont occupés à Coblentz qui causent cette méfiance, et je crois qu'il seroit utile pour Votre Majesté de ne jamais mettre les Princes en avant vis-à-vis de l'Empereur ni dans ses autres négociations, car il me paroit décidé à agir sans eux, et simplement par une ligue de toutes les Puissances où les Princes ne seront qu'auxiliaires.

Le projet de descente en Normandie, dont Votre Majesté me fait l'honneur de me parler, et dont le plan m'a été communiqué par le baron de Taube, me paroît très-faisable; mais il ne peut être que la suite d'un

plan d'opérations concerté avec les autres Puissances qui menaceroient en même temps les autres frontières; car je crois toute entreprise partielle aussi dangereuse pour le Roi de France que désavantageuse à Votre Majesté.

Je crois impossible d'entraîner l'Empereur ou plutôt son ministère dans des démarches bien prononcées; en ce moment, ce n'est que par les autres Puissances qu'on pourroit l'obtenir, et elles s'écarteront difficilement du plan qu'elles se sont formé de différer, s'il est possible, d'agir jusqu'au printemps. Mais si cette possibilité peut exister, ce n'est pas à Vienne qu'on la trouvera. Ce ne peut être qu'à Bruxelles et par le comte de Mercy, et c'est ce qui me décide à y aller au plus tôt, dès que j'aurai reçu une réponse de l'Empereur. Tout ce qui se fait à Vienne relativement aux affaires de France passe par lui; il m'a témoigné une grande confiance et m'a instruit de plusieurs choses qu'on me cache ici; il peut beaucoup, et s'il y a une possibilité de presser cette cour, ce sera par lui. Je serai beaucoup plus à portée de servir Votre Majesté étant auprès de lui qu'à Vienne, où je n'en vois pas la possibilité, et où le baron de Nolcken, qui m'a paru fort bien intentionné, et M. de Bildt, seront tout aussi utiles. Je les mettrai au fait de ce qu'il leur faudra sans leur tout dire, et Votre Majesté sera ensuite le maître de les en instruire à mesure que cela seroit nécessaire. Leur besogne se réduira à exécuter les ordres de Votre Majesté, à l'instruire de ce qui se passera, et à demander communication des projets de l'Empereur et à instruire Votre Majesté à temps des résolutions qu'il pourra prendre;

mais je crois être sûr de pouvoir les lui faire savoir plutôt de Bruxelles, car tout vient du comte de Mercy. Je presserai ce ministre; je saurai par madame l'Archiduchesse ce qui sera décidé, et si on peut obtenir quelque chose, ce sera par eux. D'ailleurs l'Empereur, en partant d'ici, va faire une tournée en Bohême : il ne doit être de retour à Vienne que le 26 ou 27 octobre, et, pendant ce temps, il sera impossible de rien faire. Je crois aussi intéressant que le Roi et la Reine soient instruits de ce qui se passe; jusqu'à présent ils ne savent rien, et je suis sûr d'en trouver les moyens; mais ce ne peut être que de Bruxelles; et si je peux les engager à faire une demande à l'Empereur, elle fera un grand effet. On pourra alors savoir ce qu'ils désirent; et si leur position étoit telle qu'une démarche de Votre Majesté et de l'Impératrice pût leur être utile, Votre Majesté auroit gagné son but, et tous mes vœux seroient remplis. — C'est ce dont je m'occuperai dès mon arrivée. En conséquence de ce que j'ai eu l'honneur de mander à Votre Majesté sur les dispositions de l'Empereur à l'égard des Princes, je crois mon séjour à Coblentz inutile, et je ne m'y arrêterai que pour leur faire ma cour. Votre Majesté sait d'ailleurs que je n'y suis pas *persona grata*, et tous les entours sont charmés de me voir partir; et si je puis être utile, ce sera plutôt à Bruxelles. Je supplie donc Votre Majesté de vouloir bien m'y adresser ses ordres. Une autre raison pour ne pas rester à Vienne, c'est la crainte de donner à Votre Majesté l'air de solliciter une chose qu'on devroit au contraire lui demander, ce qui me paroît peu convenable, au lieu que le ministre de Votre Majesté, qui y

est de devoir, peut faire toutes les démarches sans que cela marque. J'ai instruit l'Empereur des dispositions de Votre Majesté, j'ai fait les offres les plus positives de sa part; tout le monde sait l'objet de ma mission, et la noblesse et la générosité de Votre Majesté est connue, et je ne l'ai pas laissée ignorer, ma mission doit être finie.

J'écrirai avant mon départ au baron d'Ehrensvärd, pour qu'il tâche d'obtenir pour Votre Majesté les six millions d'un emprunt en Hollande, que l'Espagne vouloit donner au Roi de France.

Le Roi de Prusse est certainement porté pour le Roi de France, mais il ne fera rien que de concert avec l'Empereur.

Quant à l'ambassadeur de Russie, j'ai vu dans quelques conversations que j'ai eues avec lui qu'il est peu porté pour la France, et qu'il ne fera que ce qui lui sera ordonné strictement par sa cour. C'est un honnête homme, fort aimé de l'Empereur et de ses ministres; il ne craint pas le comte de Razoumoffsky, qui a échoué dans le projet qu'il avoit de le forcer à quitter pour le remplacer.

J'ai écrit à M. Craufurd relativement à l'emprunt dont je lui avois déjà parlé : je suis étonné qu'il n'ait pas écrit à Votre Majesté, et que je n'aie pas reçu de ses nouvelles.

Ce 22 septembre.

J'ai remis ce matin au comte de Cobenzl la note dont j'ai l'honneur d'envoyer la copie à Votre Majesté. — J'ai ajouté verbalement que si le port d'Ostende n'étoit

pas en état de recevoir les vaisseaux de Votre Majesté, ceux-ci pourroient entrer dans les ports anglois. Il m'a dit de lui-même qu'il croyoit qu'on seroit obligé d'agir par la force; et lorsque j'ai insisté sur une réponse prompte, il m'a répondu qu'il en sentoit la nécessité, à cause de la saison qui avance. Il m'a demandé jusqu'à quelle époque les vaisseaux de Votre Majesté pourroient sortir. Je lui ai dit que la flotte avoit traversé la Baltique en 1788, au mois de décembre, sans aucun accident; mais que, pour venir dans la Manche, cela seroit difficile passé la mi-octobre. J'ai dit cela exprès pour presser leurs décisions, dans le cas que leurs intentions soient bonnes, ou pour les engager, dans le cas contraire, à faire une proposition ou à agir, lorsqu'ils croiront qu'il n'y a plus de possibilité de l'effectuer.

J'ai fait sentir au comte de Cobenzl combien Votre Majesté avoit été affectée de ne pas avoir reçu la même lettre circulaire qui avoit été envoyée aux autres cours, et tous les droits que Votre Majesté avoit à une pareille communication. Il m'a répondu que Votre Majesté ne devoit pas regarder cela comme un *manque* de confiance, mais que cette communication n'avoit été faite qu'aux cours dont l'Empereur ne connoissoit pas encore les dispositions, ou celles sur les dispositions desquelles on ne pouvoit pas être bien rassuré, comme la Prusse et l'Angleterre; — à celles de la maison de Bourbon et à celle de Turin qui l'avoit pressé d'agir et lui avoit déjà présenté un plan d'opérations. Ces raisons sont mauvaises; mais l'empressement qu'il mettoit à excuser une conduite si peu amicale me fait bien augurer de l'avenir, car il ajouta que M. de Ludolf avoit ordre de

communiquer à Votre Majesté tout ce qui s'étoit passé à Pilnitz, et il me demanda de profiter de mon courrier pour lui envoyer de nouveaux ordres.

Votre Majesté me rendra justice en croyant que je me serois porté à Pilnitz si cela avoit été possible ; mais le Comte d'Artois lui-même n'y auroit pas été sans y avoir été invité par l'Empereur, et s'il n'en eût écrit auparavant au Roi de Prusse. L'Empereur s'est cru obligé de lui faire cette politesse, mais il en étoit au fond très-mécontent; c'est ce que j'ai vu par ses ministres.

Je n'ai reçu qu'hier les lettres de Votre Majesté du 30 août et du 2 septembre. D'après la dépêche du baron d'Ehrensvärd, il paroit que l'Espagne entre absolument dans les vues actuelles de l'Empereur, et je suis confirmé dans cette idée par une lettre que le Roi Catholique écrit aux Princes, où il les engage à se tenir tranquilles et à ne faire aucune démarche. Je crois donc utile d'envoyer au baron d'Ehrensvärd le mémoire que j'ai donné à l'Empereur, et comme je n'ai ni le temps ni les moyens de le faire copier, je charge M. de Bildt de l'envoyer au plus tôt. Si Votre Majesté le trouve utile, Elle pourroit le faire passer au baron Stedingk. Ce mémoire rentre dans les idées de l'Empereur, et c'est tout ce qu'on pourra obtenir pour le moment; mais du moins il sera engagé, et c'est beaucoup. Il me paroit que pour simplifier les affaires de France, il n'y a qu'une chose à présenter, c'est la nécessité d'un exemple qui empêche les philosophes, les innovateurs et les peuples des autres pays d'imiter ceux de France, en leur prouvant qu'on n'outrage pas impunément la

Majesté Royale, et qu'on ne peut pas forcer son Roi à accepter ou à changer son gouvernement : c'est pourquoi il ne faudroit :

1° Qu'insister sur la liberté du Roi;

2° Ne reconnoître aucune constitution, même bonne, faite sans ce préalable; et

3° Fixer la position où le Roi doit être pour être reconnu libre.

Comme j'ignore le degré de confiance que Votre Majesté est intentionnée d'accorder au baron de Nolcken, je ne lui parle pas du projet de descente en Normandie. Je lui dis que Votre Majesté a seize mille hommes et des vaisseaux destinés pour la France; je lui donne tous les détails sur l'Empereur et son ministère, sur les réponses des cours et leurs dispositions. Je lui communique ma note et le projet de convention; je lui en enverrai la réponse; les lettres des Rois d'Espagne et d'Angleterre, et celle ostensible qu'elle me fait l'honneur de m'écrire; mon mémoire avec les idées qui y sont relatives et l'intention dans laquelle il a été fait. Je lui conseille de tenir au prince Kaunitz le même langage que moi; de lui montrer la lettre du Roi d'Angleterre et celle de Votre Majesté, sans en donner copie, et de lui dire ce que j'ai dit au comte de Cobenzl touchant la non-communication à Votre Majesté de la lettre circulaire de l'Empereur, de Padoue.

J'envoie aussi au baron d'Ehrensvärd copie de mon mémoire et je lui en enverrai de la réponse que je recevrai à ma note. Comme il me paroit qu'on doute ici,

ou qu'on veut douter des dispositions actives de la cour de Madrid, je lui mande qu'il faudroit la presser de se déclarer ouvertement.

Ce 26 septembre.

J'ai reçu hier au soir la réponse du comte de Cobenzl, dont j'ai l'honneur d'envoyer copie à Votre Majesté. Elle verra que je ne me suis pas trompé sur les projets du cabinet de Vienne; ils sont dilatoires, et tendent à traîner jusqu'au printemps, pour se dispenser d'agir, s'il est possible. Il ne reste maintenant d'autre parti à prendre que de pousser l'Empereur par les autres cours, et c'est dans ce style que j'en écris au baron d'Ehrensvärd, en le priant d'engager sa cour de se déclarer vis-à-vis de l'Empereur. On paroît douter ici ou l'on veut douter de la volonté active qu'elle apporteroit aux affaires de France. J'en écrirai de même au général Stedingk. Il me paroît qu'il règne entre toutes les Puissances une crainte et une méfiance qu'il seroit important de faire cesser. J'ai vu ce matin l'Empereur : il m'a parlé de la sanction, en me disant qu'il étoit bien aise que le Roi eût sanctionné purement et simplement sans restrictions. Sa Majesté Impériale est convenue avec moi que cela ne devoit rien changer aux dispositions des cours, et qu'il étoit impossible de regarder le Roi comme libre et comme ayant sanctionné librement, et il a été de mon avis qu'on devoit toujours insister sur la liberté du Roi et qu'il en donnât les preuves qu'on lui demanderoit; mais il m'a dit qu'il faudroit voir à présent de quelle manière les autres

Puissances envisageroient la chose. Je sais que c'est aussi l'avis du comte de Cobenzl, que je n'ai pu voir : il étoit sorti lorsque j'y fus. Mais cette sanction ne peut être approuvée par les Puissances, sans que la liberté du Roi soit reconnue, et ce qui vient de se faire ne doit rien changer aux démarches indiquées dans mon mémoire. Mais d'après tout ce que je viens d'avoir l'honneur de mander à Votre Majesté, mon séjour à Vienne devient encore plus inutile, et mon arrivée à Bruxelles paroît encore plus nécessaire pour tâcher de savoir les intentions du Roi de France, et se concerter avec lui sur tout ce qu'il y aura à faire. Le Roi n'étant soutenu par personne, et n'y ayant aucune démonstration de forces sur la frontière, ne pouvoit pas refuser de signer. S'il l'eût fait, le projet de l'Assemblée étoit de retirer toutes les gardes du château, puisqu'il n'étoit plus considéré comme Roi, et de le laisser exposé aux insultes de la canaille, qu'on auroit excitée à s'y porter pour le forcer à sanctionner. Les gens bien intentionnés auroient voulu le défendre, et pendant la bataille qu'il y auroit eu, le Roi, la Reine et Madame Élisabeth auroient été massacrés, et on en auroit encore jeté la faute sur les aristocrates, qui avoient eu tort de s'y trouver et qui avoient irrité le peuple en l'empêchant de parler au Roi.

Si le congrès a lieu, Votre Majesté voudra bien se rappeler les raisons pour lesquelles Elle étoit bien décidée, cet été, à laisser un autre que moi à Aix-la-Chapelle. Les mêmes raisons me paroissent bonnes pour le congrès : je ne suis pas agréable aux Princes.

Il ne me reste à présent qu'à exprimer à Votre

Majesté tous mes regrets de n'avoir pu mieux remplir les désirs de Votre Majesté. J'ose du moins me flatter que Votre Majesté rend assez de justice à mon zèle pour ne le pas soupçonner capable d'avoir négligé aucun des moyens que j'ai crus propres pour réussir, et qu'Elle voudra bien ne jamais douter de mon attachement respectueux et de ma fidélité.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le plus humble et le plus soumis serviteur et fidèle sujet,

AXEL FERSEN.

Ce 27 septembre.

Je n'ai pas pu voir le comte de Cobenzl ; il est parti ce matin pour Vienne : il a répondu à quelqu'un que l'Empereur ne prendroit aucune résolution avant d'avoir reçu la communication officielle de la sanction du Roi. L'Empereur a dit hier au soir à quelqu'un que depuis que le Roi avoit sanctionné et s'étoit déclaré libre, on ne pouvoit plus rien faire; cela ne s'accorde pas avec ce qu'il m'a dit. Je crois qu'il faut engager les cours à insister sur la preuve de la liberté du Roi, et qu'il se rende à l'Hermitage ou à Montmédy.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie de la lettre du Roi d'Espagne à l'Empereur : je me la suis procurée.

L'Empereur part demain pour sa tournée en Bo-

hême : il ne sera à Vienne que le 23 octobre. Je partirai demain matin pour Bruxelles : j'espère y être le 7 ou le 8.

ANNEXE A

A LA LETTRE PRÉCÉDENTE, ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE.

Mémoire présenté à l'Empereur sur les affaires de France, par le même comte Axel de Fersen.

Tous les Souverains de l'Europe ont senti également la nécessité de faire cesser les désordres qui règnent en France, et de venger l'outrage fait à la Majesté Royale dans la personne de Louis XVI. L'Empereur y a un double intérêt : celui de Frère; et la manière dont il s'est déclaré chef de la ligue prouve assez combien il sent vivement cet intérêt; *il n'est donc plus question s'il faut, mais seulement de la manière d'agir.*

Toutes les Puissances, quoique bien disposées, diffèrent dans le plus ou moins de promptitude ou d'activité qu'elles veulent donner à leurs démarches, mais s'accordent à dire qu'elles se régleront sur ce que fera l'Empereur, et qu'elles se concerteront avec lui : c'est donc Sa Majesté Impériale seule qui peut donner l'impulsion, et Elle peut être assurée d'être secondée et soutenue par les autres.

Il n'y a pas de doute que le premier objet ne doive être la sûreté personnelle du Roi et de sa famille : sans cette certitude, il sera plus difficile d'agir efficacement;

mais il faut obtenir ce point, et pour l'obtenir, il s'agit *d'en imposer au peuple et à la partie la plus enragée des factieux, et les effrayer par un appareil imposant,* qui, ôtant à ces derniers les moyens de tromper encore la multitude, en la rassurant sur l'impossibilité ou la non-volonté des Puissances d'agir en faveur du Roi, *donne aux plus raisonnables des factieux les moyens de faire le bien,* s'ils en ont l'envie, et peut en être un d'éviter des démarches plus prononcées et plus hasardeuses.

Le rappel de tous les Ambassadeurs et Ministres qui sont à Paris, et leur réunion en congrès à Aix-la-Chapelle, qui vient d'être proposé par l'Empereur à toutes les cours, doit faire un grand effet; mais cette démarche ne rempliroit encore son objet qu'à moitié, si elle n'étoit appuyée d'une force armée quelconque, qui manifestât d'une manière non équivoque aux yeux de toute la France l'intention des Puissances de soutenir le Roi, *et d'appuyer les déclarations que ce congrès pourroit être dans le cas de faire :* des têtes d'armées qu'on porteroit près de la frontière suffiroient pour cet objet.

On croit donc qu'il seroit nécessaire de donner en ce moment des ordres très-publics pour la marche des troupes, pour former des magasins, etc., etc.; de faire les réquisitoires nécessaires (1), et de donner à ces différents préparatifs une grande publicité; de les exagérer même, en augmentant le nombre de troupes dans les réquisitoires, afin d'inspirer une plus grande ter-

(1) Il part deux régiments de cavalerie, dont un pour Fribourg et l'autre pour les Pays-Bas, et trois bataillons d'infanterie pour Fribourg. Les réquisitoires vont partir, à ce que m'a dit l'Empereur. (*Note du comte de Fersen.*)

reur, et pour que le bruit s'en répande plus tôt et fasse plus d'effet. Ces moyens ont toujours été mis en usage par l'Assemblée et lui ont toujours réussi : c'est en trompant le peuple qu'on est parvenu à l'égarer ; c'est en le trompant encore qu'on le ramènera. Le peuple françois est bête et crédule ; quand il saura des armées étrangères à la frontière, il les croira déjà aux portes de Paris : la peur, la désunion et peut-être le soulèvement de quelques provinces frontières, feront le reste.

Le Roi de Prusse a déclaré vouloir faire tout ce que fera l'Empereur. Le Roi d'Espagne, ceux de Sardaigne et de Naples, sont dans les mêmes dispositions. Celles des Suisses ne sont pas douteuses, et on peut compter sur eux.

La Suède est prête et n'attend que la décision de l'Empereur sur le port d'Ostende.

La Russie est parfaitement bien disposée, et il ne paroît pas possible de douter qu'à la première réquisition de l'Empereur elle n'envoie des troupes. On peut attendre *un grand effet de l'arrivée des troupes de ces deux Puissances, tant à cause du nom qu'elles portent, et par l'idée de barbarie qu'elles présentent, que par l'utilité dont elles pourroient être relativement aux Pays-Bas, et pour contenir la Normandie, les côtes, et pour effrayer Paris sur son approvisionnement en menaçant l'embouchure de la Seine.*

Depuis l'entrevue de Pilnitz, les intentions de l'Angleterre paroissent moins intéressantes à connoître, et ne peuvent retarder les démarches des autres cours. Il seroit cependant intéressant de s'assurer que cette Puissance ne soutiendra ni directement ni indirectement

les factieux, et ne rende par là la besogne plus difficile. Le Congrès devroit être chargé de cette négociation, et on croit qu'il faudroit acheter cette certitude à tout prix, comme celui de la cession des îles de France et de Bourbon, l'assurance de la continuation du Traité de commerce et des avantages dans celui des Antilles, le tout garanti par toutes les Puissances ; et on peut assurer que telle étoit l'intention du Roi de France au mois de juin.

D'après ces différentes données, il paroît qu'une proposition de l'Empereur de former des têtes d'armées sur la frontière de France seroit acceptée sur-le-champ et exécutée de même, d'après l'exemple qu'en donneroient l'Empereur et le Roi de Prusse ; ce seroit un moyen d'accélérer la besogne *et de profiter de la disposition actuelle des esprits en France, qui paroissent fort portés vers la peur et la désunion.*

On croit aussi que des Ambassadeurs et Ministres qui sont à Paris, *par la connoissance qu'ils ont de la position du Roi de France et de l'Assemblée,* seroient plus propres que d'autres à rassembler en congrès : il faudroit leur donner des instructions suffisantes, afin de perdre le moins de temps possible et éviter l'envoi des courriers. *Il faudroit surtout ne jamais s'adresser à l'Assemblée : ce seroit la reconnoître, et dès lors, elle traiteroit de Souverain à Souverain.* Il ne faudroit insister que sur la liberté du Roi, comme un préalable nécessaire et sans lequel on n'entendra à rien ; il faudroit ensuite définir en quoi doit consister cette liberté du Roi, et déclarer qu'on ne le regardera comme libre que lorsqu'il sera dans l'état et le lieu que le congrès

aura fixé, et exiger qu'il s'y rende. Ce point paroît un des plus intéressants, car il est incontestable qu'un gouvernement, fût-il même bon, mais établi par les factieux, et sans la libre acceptation du Roi, seroit d'un exemple également dangereux pour tous les pays ; il le seroit encore davantage que le Roi, se croyant abandonné, fût dans la nécessité de s'accommoder avec l'Assemblée.

Il ne faudroit jamais entrer dans aucun détail de gouvernement, afin de ne mécontenter personne, et en tenant tout le monde en suspens sur celui qui seroit établi après la liberté du Roi, *laisser de l'espoir à tous, même aux démocrates.*

Si l'on se refusoit à laisser le Roi en liberté, — ce qui n'est pas probable, de cette manière, — ce seroit alors le cas d'employer la force, en la faisant précéder de manifestes pour rassurer l'habitant tranquille, et promettre sûreté et protection aux villes et aux individus qui ne porteroient pas les armes.

Le mécontentement est grand en France, même parmi les démocrates. *Les moins enragés, qui pourroient vouloir faire le bien, n'en ont pas le pouvoir, et n'attendent peut-être qu'un prétexte pour avoir l'air d'y être forcés.* Le peuple commence à sentir l'état malheureux où il est, mais les plus enragés des démocrates ont encore l'art d'en rejeter la faute sur les prêtres et les aristocrates ; et la multitude imbécile, encore enivrée de la chimère de liberté dont on la berce, les croit. La peur a fait la révolution, c'est par la peur qu'il faut la défaire : ce sont les plus poltrons qui ont eu le dessous. Les mécontents, quoique en grand nombre, n'osent se

déclarer, dans la crainte de n'être pas soutenus ; mais il n'y a aucun doute qu'une démonstration de forces aussi imposante que celle de la réunion de toutes les Puissances, et de têtes d'armées sur les frontières, ne leur donne le courage de se montrer. Leur parti seroit encore augmenté de tous les gens timides, de tous ceux qui ont pour principe que le parti du plus fort est toujours le meilleur, et le nombre de ces derniers est très-grand en France, et enfin *de ceux même des démocrates qui, ayant beaucoup à réparer, et voyant que ce qu'ils ont fait ne peut durer, ne cherchent qu'un moyen de s'en tirer, et voudront se faire un mérite pour faire oublier leurs torts et assurer par là leur sûreté personnelle.*

De cette manière, la contre-révolution pourroit se faire sans qu'il fût nécessaire d'employer pour cela des moyens plus violents : *un congrès armé suffiroit*, et cette marche, en même temps sage et ferme, donneroit du courage aux uns, inspireroit de la terreur aux autres, *sans les pousser à des extrêmes*, et fourniroit au Roi les moyens de résistance et de fermeté nécessaires.

Résumé des moyens à employer, et qui devroient être au plus tôt mis en usage.

1° Le rappel des Ambassadeurs et Ministres qui sont à Paris, et leur réunion en congrès à Aix-la-Chapelle, avec des instructions suffisantes pour abréger les négociations ;

2° N'entrer jamais dans aucun détail de gouvernement, afin de ne mécontenter personne.

3° Ne demander que la liberté du Roi, afin qu'il puisse, selon les termes de la déclaration de Pilnitz, *affermir dans la plus parfaite liberté les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des Souverains et au bien-être de la nation françoise.* Si le Roi se déclaroit libre à Paris, ou que, pour lui en donner l'apparence, on le fît aller à Fontainebleau ou à Compiègne, — déclarer qu'on ne le regardera comme tel que lorsqu'il sera au château de l'Ermitage ou à Montmédy, qu'il y aura appelé ses gardes du corps, et celles de ses troupes de ligne qu'il jugera à propos ; lui demander de la part des Souverains respectifs, comme un acte de complaisance et une preuve de sa liberté, de s'y rendre ; déclarer que s'il s'y refusoit, on regardera son refus comme une nouvelle preuve de sa captivité, et que les Puissances se verroient alors forcées, selon les termes de la susdite déclaration, *d'agir promptement et d'un mutuel accord avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé.*

4° Donner sur-le-champ des ordres publics pour la marche des troupes, les vivres, les réquisitoires, faire marcher quelques régiments, et présenter une tête d'armée pour appuyer le congrès ; exagérer et donner une grande publicité à ces dispositions.

5° Requérir le Roi de Prusse et les autres Puissances d'en faire autant, et en donner l'exemple conjointement avec le Roi de Prusse.

6° Consentir à l'admission des vaisseaux et des troupes du Roi de Suède dans le port d'Ostende ; le

requérir, ainsi que l'Impératrice de Russie, d'en envoyer au plus tôt, et pendant que la saison permet encore la navigation dans les mers du Nord.

7° Presser les décisions de la Diète de Ratisbonne, et les faire concourir au but proposé.

8° Indiquer l'officier général qui sera chargé du commandement de cette tête d'armée (1), afin qu'il puisse se concerter avec le général Hohenlohe et M. de Bouillé sur l'emplacement des troupes et *sur les quartiers d'hiver à prendre.*

9° Communiquer aux différentes Puissances ces dispositions et leur demander d'agir sur-le-champ. On croit qu'un moyen d'accélérer la besogne seroit l'exemple qu'en donneroient l'Empereur et le Roi de Prusse : cette démarche les décideroit, et d'après les sentiments qu'ils ont tous manifestés, ne paroît présenter aucun inconvénient.

10° Autoriser le Congrès à s'assurer de la neutralité parfaite de l'Angleterre à tout prix, et lui offrir la garantie des Puissances.

On croit important de donner à ces démarches le plus de promptitude possible, afin de profiter de la disposition des esprits en France, et en rendre la réussite plus certaine.

---

(1) L'Empereur a désigné le général Braun, qui est en Flandre. (*Note du comte de Fersen.*)

ANNEXE B

A LA MÊME LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE DE FERSEN, AU ROI DE SUÈDE.

Note remise par Fersen au comte de Cobenzl, le 22 septembre 1791.

Le soussigné, chargé des pleins pouvoirs de Sa Majesté le Roi de Suède auprès de Sa Majesté l'Empereur, a l'honneur de remettre à Son Excellence M. le comte de Cobenzl les différents articles d'une convention qu'il est chargé de proposer à Sa Majesté l'Empereur de la part du Roi, son maître, relativement à l'admission des vaisseaux et des troupes suédoises dans le port d'Ostende, pour concourir avec celles de Sa Majesté l'Empereur, et par une suite des opérations qui seront concertées entre les deux Monarques, au rétablissement de l'autorité du Roi de France, et de l'ordre et de la tranquillité dans son royaume.

Sa Majesté l'Empereur ne sauroit douter des vues désintéressées de Sa Majesté le Roi de Suède, ni de la loyauté et de la vérité avec lesquelles le Roi se portera au secours de la France, et le soussigné est chargé de l'en assurer de nouveau. Sa Majesté le Roi de Suède regarde cette cause comme celle de tous les Rois, et d'un intérêt trop majeur pour y faire concourir d'autres vues politiques quelconques.

Le soussigné a l'honneur de représenter à Son Excellence M. le comte de Cobenzl combien il est important que Sa Majesté l'Empereur se prononce sur la demande du Roi, son maître, et qu'Elle veuille bien

lui faire part de ses projets et des démarches qu'Elle jugera convenables et nécessaires à faire, tant à cause des informations et des arrangements à prendre pour l'arrivée des troupes, qu'à cause de la saison qui avance et qui rendra la navigation des mers du Nord plus difficile et presque impossible.

Si Sa Majesté l'Empereur accepte la convention proposée par Sa Majesté le Roi de Suède, le soussigné est autorisé à la signer en son nom vis-à-vis de la personne qui sera chargée des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur, à moins que Sadite Majesté ne préfère la signer Elle-même, et dans ce cas, le soussigné est porteur de blancs seings du Roi, qu'on remplira à cet effet.

Le soussigné a l'honneur de prier M. le comte de Cobenzl de vouloir bien mettre ces différentes pièces sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur, et de lui faire parvenir sa réponse, pour qu'il puisse au plus tôt en instruire le Roi, son maître.

ANNEXE C

A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE DE FERSEN, AU ROI DE SUÈDE.

Projet de convention entre S. M. l'Empereur et S. M. le Roi de Suède.

Par une suite de l'union et de l'amitié qui règnent entre Sa Majesté l'Empereur et Sa Majesté le Roi de Suède, et conformément à l'intention où sont les deux Souve-

rains de s'entendre et de se concerter sur les moyens à prendre et les démarches à faire pour secourir le Roi de France et lui rendre son autorité légitime, Sa Majesté l'Empereur consent :

1° A recevoir dans son port d'Ostende les troupes et les vaisseaux que Sa Majesté le Roi de Suède, de concert avec Sa Majesté l'Empereur, seroit dans le cas d'envoyer au secours de la France.

2° Que ce port soit ouvert à Sa Majesté le Roi de Suède pour y amener par la suite les recrues et fournitures nécessaires pour le ravitaillement de son armée et de sa flotte.

3° Que les fourrages, les vivres, les chevaux, s'il en étoit besoin, et les logements, pendant le séjour et le passage des troupes de Sa Majesté le Roi de Suède dans les États de Sa Majesté l'Empereur, seront fournis à un prix réglé, dont il seroit préalablement convenu.

4° Que le retour et le rembarquement des troupes du Roi sera accordé par les États de Sa Majesté l'Empereur et dans le port d'Ostende.

5° Que les ordres relatifs à la présente déclaration seront envoyés aux Gouverneurs généraux des Pays-Bas.

6° Que Sa Majesté le Roi de Suède puisse envoyer sur les lieux pour prendre, à Ostende et dans les environs, les renseignements et faire les arrangements nécessaires pour l'arrivée et le débarquement de ses troupes.

7° La présente convention n'aura d'effet que lorsqu'il aura été préalablement convenu entre les deux

Souverains du temps et de la manière d'agir, et qu'ils se seront concertés sur les démarches à faire.

8° Si des troupes et des vaisseaux russes étoient joints aux troupes et aux vaisseaux de Sa Majesté le Roi de Suède, ils jouiront des mêmes avantages.

ANNEXE D

A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE.

Réponse du comte de Cobenzl au comte Axel de Fersen, touchant le projet de convention qui précède.

[25 septembre 1791.]

Le vice-chancelier de cour et d'État ayant rendu compte à l'Empereur de la Note et du projet de convention que M. le comte de Fersen, chargé des pouvoirs de Sa Majesté Suédoise, lui a remis le 21 du courant, il a l'honneur de lui faire connoître, en réponse, au nom de Sa Majesté Impériale :

Que M. le comte de Ludolf va être chargé incessamment de communiquer au Ministère de Sa Majesté Suédoise la démarche que l'Empereur a faite depuis quelque temps auprès des cours de Saint-Pétersbourg, de Madrid, de Londres, de Berlin, de Naples et de Sardaigne, pour les inviter à un concert de mesures relatif aux affaires de la France, auquel seront invitées ensuite les autres cours ;

Que ledit Ministre de Sa Majesté Impériale aura éga-

lement l'honneur de communiquer la substance des réponses qui sont entrées de la part des premières Cours, desquelles il résulte qu'elles nourrissent toutes l'intérêt le plus vif pour la situation du Roi Très-Chrétien et de la France, et pour le danger commun dont tous les Gouvernements sont menacés, et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elles ouvriront entre elles et avec les autres Cours tel concert de mesures efficaces qui sera jugé le plus conforme aux circonstances générales de l'Europe et à celles de la France en particulier ; mais que, suivant toute apparence, l'établissement de ce concert général demandera encore un temps assez considérable, tandis que la saison est trop avancée pour que l'exécution puisse s'en ouvrir avant le printemps prochain ;

Que Sa Majesté Impériale, ayant les mains liées par sa démarche ci-dessus et par les négociations qui s'en sont suivies, et ne pouvant par conséquent anticiper par des engagements d'entreprises particulières sur les déterminations du concert général futur, ne tardera néanmoins pas, aussitôt qu'Elle sera éclaircie sur ces déterminations, de s'ouvrir catégoriquement sur les demandes et propositions remises par M. le comte de Fersen, et qu'en attendant Elle fera prendre sur les lieux tous les renseignements nécessaires, tant sur la possibilité de la chose que sur le détail des arrangements éventuels les plus convenables aux circonstances locales.

M. le comte de Fersen est prié en même temps d'assurer le Roi que l'Empereur rend la plus haute justice aux sentiments nobles et généreux que Sa

Majesté Suédoise déploie dans une cause si digne d'intéresser tous les Souverains, et qui sollicite à plus d'un titre l'attention et le zèle de Sa Majesté Impériale.

Prague, ce 25 septembre 1791.

COBENZL.

Ce nom de Cobenzl qui revient si souvent dans ces correspondances est celui de trois diplomates autrichiens qui ont rendu des services politiques. Le premier, Charles, comte de Cobenzl, né à Laybach, en 1712, mort en 1770, fut d'abord ministre plénipotentiaire près le gouvernement général des Pays-Bas autrichiens. Sage administrateur, diplomate d'une grâce, d'une souplesse d'esprit merveilleuses, d'un coup d'œil juste, d'une singulière facilité de travail, il a laissé partout où il a passé un honorable souvenir. Il fut le père du signataire de la présente lettre, le comte Louis, né à Bruxelles en 1753, entré de fort bonne heure dans la diplomatie, successivement ambassadeur à Copenhague en 1774; à Berlin, en 1777; à Saint-Pétersbourg, de 1779 à 1791, négociateur de la ligue de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, en 1795, contre la France, et qui signa leur traité d'alliance; signataire également du traité de Campo-Formio en 1797, et de la paix de Lunéville en 1801. Il était ministre d'État et vice-chancelier au ministère des Affaires étrangères en 1791. Démissionnaire en 1805, il mourut à Vienne en 1808.

Le troisième Cobenzl, le comte Philippe, né en Carniole, en 1741, n'était que le cousin du précédent. D'abord conseiller des finances en 1762, puis conseiller privé à Bruxelles, il a été signataire, en 1779, de la paix de Teschen; puis, en 1790, négociateur fort insuffisant auprès des chefs de l'insurrection des Pays-Bas autrichiens. Il s'éclipsa alors de la scène politique et n'y reparut qu'en 1801, pour remplir, par l'influence de son parent, le poste d'ambassadeur à Paris, où il resta jusqu'à la rupture en 1805. Il mourut en 1810.

ANNEXE E

A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE AXEL DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE.

Réponse du Roi d'Espagne à l'Empereur.

[Madrid, 7 août 1791].

Monsieur mon Frère et Beau-Frère, lorsque la très-estimable lettre de Votre Majesté, du 16 juillet dernier, m'est parvenue, je n'ai pu que me louer d'avoir eu des idées analogues à celles de Votre Majesté dans tout ce qui regarde la France, son Roi et la Famille Royale. Par la déclaration que j'ordonnai à mon ambassadeur à Paris de faire, dans l'instant même que j'appris le départ du Roi Très-Chrétien et son arrêtement, Votre Majesté aura vu mes intentions; et quoique mon ambassadeur en ait modifié quelques clauses, de crainte des circonstances, ceux du parti dominant n'en ont pas été moins bien informés de toute l'étendue de mes idées par des copies intègres que j'ai fait remettre ici au chargé des affaires de France (1) et aux Ministres des Cours. Comme la copie dressée pour être mise entre les mains de Votre Majesté peut ne lui être pas parvenue, j'en inclus encore une.

J'ordonnai d'envoyer et de présenter sans délai cette déclaration, par la nécessité urgente que je sentois de donner un prompt secours à Sa Majesté Très-Chrétienne, pour prévenir que les mauvais sujets ne com-

(1) M. Marquet d'Urtubize.

missent point un plus fort attentat; et je crois, malgré le peu d'attention qu'ils parurent y donner, qu'elle ne manquera pas de produire quelques bons effets, puisque, ainsi que Votre Majesté verra par la copie ci-jointe de la lettre que j'ai écrite au Roi de Suède, et qu'Elle apprendra par d'autres voies, les choses sont bien disposées pour la liberté de Sa Majesté Très-Chrétienne.

C'est ce qui m'a fait porter le jugement expliqué dans ma susdite lettre au Roi de Suède, que je répète à Votre Majesté; mais, malgré cela, si Elle vouloit que la déclaration qu'Elle propose soit aussi faite de ma part, je donnerai des ordres à cet effet, quoique j'y ajouterois cependant les clauses qu'Elle lira dans la copie que j'ai l'honneur de joindre ici, parce qu'elles marquent l'intérêt immédiat qu'ont tous les Souverains à se défendre et à venger les insultes et la guerre que les révolutionnaires de France leur font. L'on pourroit encore en retrancher quelque autre clause ou les adoucir, si les circonstances changeoient favorablement pour le Roi, en y laissant subsister celles qui ont pour but de ne point reconnoître d'autre Constitution que celle qui sera sanctionnée librement par le Roi, et de ne point souffrir qu'il soit fait des insultes à Lui ou à sa Famille Royale. Je me rapporte néanmoins en tout à la décision de Votre Majesté.

Quoi qu'il en soit, je La prie d'inviter le Roi de Suède et de se concerter avec lui pour des mesures ultérieures : — la valeur et la générosité avec laquelle il s'est offert, sa personne et ses forces, pour cette entreprise, le méritent bien. Et je pense aussi que la Reine

Très-Fidèle et le Roi de Danemark devroient y être invités. La cause étant commune à tous les Souverains, je crois qu'ils y concourroient.

Cependant, j'attends d'apprendre les dispositions et les mesures que les Ministres de Votre Majesté indiqueront, ainsi qu'Elle veut bien m'en faire l'offre, et je lui dirai alors celles que j'aurai pensées ou anticipées. La paix du Levant en est une très-convenable, et je désire qu'elle soit au plus tôt faite. Je remercie Votre Majesté de la communication confidentielle qu'Elle m'a faite par la voie de son ambassadeur, de l'espoir qu'Elle en a, ainsi que des autres relations et sûretés qu'Elle va acquérir par d'autres négociations. Le comte de Ragenck (1) s'est bien acquitté de cette commission, et il s'y est conduit avec la réserve que j'ai cru convenir dans les circonstances. Je suis d'ailleurs dans le même cas, et si nos bons désirs venoient à s'effectuer, il pourroit s'ensuivre de grands avantages pour tous, et le repos et la paix générale pour le bien du genre humain. C'est ainsi que je l'espère, et que Votre Majesté se persuadera de l'amitié vraie et constante et de l'attachement invariable avec lequel je suis,

Monsieur mon Frère et Beau-Frère,

de Votre Majesté,

bon Frère et Beau-Frère,

CHARLES.

Madrid, ce 7 août 1791.

---

(1) Envoyé de l'Empereur à Madrid.

Le négociateur du Roi Gustave ne rencontrait ni auprès des souverains d'Autriche et de Prusse, ni auprès des Princes français, des sympathies qui répondissent entièrement à son zèle. Il vient de le reconnaître pour les Princes. Auprès des souverains, il en était de lui comme du marquis de Bouillé, qui, accueilli d'abord avec faveur à cause de ses talents militaires et de son dévouement au malheureux Louis XVI, avait fini par ne plus obtenir de Léopold et de Frédéric-Guillaume qu'une confiance limitée, parce qu'ils ne voyaient en sa personne que l'homme du Roi de Suède, et qu'à ce Prince leur cœur était fermé. Encore un peu de temps, et le chevaleresque Fersen, dont Léopold aura célébré la belle conduite envers Louis et Marie-Antoinette, ne sera plus à ses yeux qu'un homme odieux, et l'Empereur l'écrira à sa sœur Marie-Christine. Bouillé eût voulu qu'une invasion immédiate surprît la France dans l'anarchie de ses pouvoirs, dans le désordre de son armée sans chefs et sans discipline. Cette vigueur d'action fût entrée volontiers dans les vues premières du Roi de Prusse. Mais Léopold, pacifique de nature, contenu encore par les prudents conseils de Kaunitz et de Spielmann, voulait tout terminer par la voie de la négociation; et en dehors de cette ligne diplomatique, ses projets n'avaient qu'un caractère comminatoire et irrésolu. Suivant lui, les Puissances devaient s'en tenir au système d'un cordon imposant sur les frontières françaises; l'Assemblée maîtresse de la France devait être invitée à rendre la liberté au Roi et à la famille royale, et à rétablir le gouvernement monarchique sur des bases solides et d'après des principes raisonnables. Que si les dominateurs n'obtempéraient pas à ces ouvertures, alors, mais seulement alors, il serait temps d'en venir à une invasion. D'esprit plus rassis, plus méthodique, plus expérimenté que Frédéric-Guillaume, Léopold réussit à faire renoncer aux vues agressives son frère de Prusse, dans l'entrevue de Pilnitz. Tous deux résolurent d'attendre les réponses de Russie, d'Espagne, d'Angleterre et des États d'Italie, auxquels avait écrit l'Empereur pour s'assurer leur concours

avant de dresser la sommation et de fourbir les armes. Tous les souverains accédèrent à la coalition, l'Angleterre exceptée, qui déclara vouloir garder dans la lutte une neutralité complète. William Pitt, qui régnait alors sous le nom de Georges III, achevait de cicatriser les plaies de la guerre d'Amérique, et tout entier à la paix, qui seule pouvait servir ses plans de gouvernement, il voulait laisser la France se dévorer elle-même; et s'étudiait à favoriser le grand essor commercial de son pays, à faire fleurir en un mot cette période d'immense prospérité nationale que les Anglais se sont plu quelquefois à caractériser du plus beau nom : l'âge d'or, *the golden age, the golden years.* Le temps n'était pas encore venu où il ferait soutenir la lutte la plus acharnée par la Grande-Bretagne contre sa rivale séculaire (1).

Cependant, l'émigration frémissait aux portes de la France, et l'arrestation de Varennes vint encore augmenter ses rangs. Le régiment irlandais de Berwick presque entier, officiers et soldats, abandonna sa garnison de Landau pour passer à l'armée de Condé. Les deux régiments Colonel général, infanterie et cavalerie, perdirent tous leurs officiers, qui désertèrent emportant les drapeaux et se rallièrent à Coblentz. Il en est même qui, dépositaires de fonds appartenant à l'État, crurent agir en vrais Français en les portant aux Princes : effrayante anarchie, confusion de principes qui révoltaient le peuple en France et ne pouvaient qu'attiser le volcan, plus menaçant de jour en jour. Enfin, quelques-uns de ces groupes aveugles, guidés par le vicomte de Mirabeau, s'étaient laissé emporter à une échauffourée sur Strasbourg.

(1) L'opinion publique en Angleterre était opposée à la guerre. En outre, toute intervention de ce pays dans les affaires du continent était, pour le moment, contraire aux principes politiques du fils de lord Chatham. On le voit par un passage du *Journal et correspondance du comte de Malmesbury*, tome II, p. 411. Voici ce passage :

« It appears very clear to me, from some confidential communications which were made to me, that lord Grenville was the cause of M. Pitt's giving way, and that he acted not from the reason which was given, the nation being against it, but from its being his fixed opinion that *we should not interfere at all in the affairs of the continent.* »

En vain Louis XVI, averti, avait envoyé sur-le-champ le baron de Viomesnil et le chevalier de Coigny pour témoigner sa désapprobation d'une tentative si compromettante; en vain l'Empereur Léopold y avait mis de toutes ses forces des obstacles, les exaltés ne furent point contenus. La Constitution, une fois achevée, acceptée et jurée solennellement par le Roi, fut un nouveau motif de tergiversation et de halte pour Léopold comme pour Frédéric-Guillaume. La nation française, si belliqueuse et si fière, n'était pas de celles dont on pût se jouer de primesaut. Le Roi de Prusse n'avait-il pas d'ailleurs le conseil des traditions du grand Frédéric, toujours porté à rester en bons rapports avec la France, qui peut faire du mal à la Prusse? Aussi les Cabinets de Berlin et de Vienne étaient-ils alors comme ces gens qui, après une longue et laborieuse marche, doutent s'ils sont dans le droit chemin; tandis que le bouillant Roi de Suède, plus incertain que jamais sur les véritables projets de l'Empereur et de ses coalisés, soupçonnait de leur part une renonciation à toute ingérence dans les affaires de France.

« Sans doute, dit Bouillé dans ses Mémoires, l'Impératrice en étoit instruite, mais elle ne les lui avoit pas communiqués. Je savois, ajoute-t-il, que dans ce moment elle employoit toute son influence sur l'Empereur et le Roi de Prusse pour les engager à déclarer la guerre à la France. Elle avoit même écrit une lettre très-forte au premier de ces souverains, où elle lui représentoit que le Roi de Prusse, pour une simple impolitesse qu'on avoit faite à sa sœur, avoit fait entrer une armée en Hollande, tandis que lui-même souffroit les insultes et les affronts qu'on prodiguoit à la Reine de France, la dégradation de son rang et de sa dignité, et l'anéantissement du trône d'un Roi son beau-frère et son allié. L'Impératrice agissoit avec la même force vis-à-vis de l'Espagne, qui avoit adopté des principes pacifiques. L'Empereur, après l'acceptation de la Constitution par le Roi, avoit reçu de nouveau l'ambassadeur de France, auquel il avoit défendu précédemment de paroître à la cour. Il fut même le premier à admettre dans ses ports le pavillon national. Les cours de Madrid, de Pétersbourg et de Stockholm furent les seules, à cette époque, qui retirèrent leurs

ambassadeurs de Paris. Toutes ces circonstances servent donc à prouver que les vues de Léopold étoient dirigées vers la paix, et qu'elles étoient le fruit de l'influence de Louis XVI et de la Reine. »

Mais les événements vont se précipiter, et c'est la France qui, l'année suivante, va prendre l'initiative de la déclaration de guerre. Les monarchistes auront beau crier qu'il ne suffit pas d'écrire sûr son drapeau le mot de liberté pour avoir le droit de tout bouleverser et d'opprimer tout le monde, le parti royaliste, si peu prudent, si peu politique, portera la peine de son aveuglement à ne pas comprendre que la révolution était faite dans les masses, et qu'une contre-révolution était impossible au milieu de la terrible effervescence des esprits. La France, il est vrai, n'était point préparée à la guerre, et une attaque imprévue, immédiate, concertée avec ensemble et vigueur, eût pu d'abord compromettre son territoire; son gouvernement n'était pas encore aux mains des féroces Jacobins; elle n'était pas encore sous la compression sanglante des terroristes, qui, après la mort du Roi, ne devaient s'arrêter devant aucune scélératesse pour garder le pouvoir. Mais nul doute que l'énergie généreuse de l'orgueil national joint à l'élan de la démocratie n'eût trouvé, après une première surprise, cette flamme qui plus tard fit sortir du sein de la France quatorze armées pour résister à la coalition.

Il faut suivre les phases diverses de la coalition européenne à cette époque dans un bon livre, dont le premier volume vient d'être mis au jour, livre consciencieux, fermement étudié sur les documents authentiques, l'*Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, par le comte François de Bourgoing, ancien secrétaire d'ambassade. (Paris, Michel Lévy frères. 1865.)

DLXXXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Rôle joué par le baron de Bombelles, employé par les Princes. — Clôture de l'Assemblée. — La nouvelle législature, presque toute choisie par les Jacobins. — Protestation des émigrés contre l'acceptation du Roi. — Appréciation de ce document par la Princesse. — Proclamation du Roi. — La Fayette, Barnave et Lameth vont quitter Paris : ils feraient mieux d'y rester pour influencer l'Assemblée, qui est fort républicaine. — Il serait essentiel de travailler à l'avance au bon accord entre les esprits. — La Princesse est fort effrayée de la roideur de certaines gens.

Ce 30 septembre 1791.

Dis-moi donc par quel hasard ton beau-frère se trouve jouer un rôle très-agréable dans ce moment-ci? Est-ce la personne au nom de laquelle il parle qui l'a choisi, ou l'a-t-il été par d'autres? Mon Dieu! qu'il seroit heureux que tout le monde eût la générosité de la personne dont il parle (1)! Mais que je suis loin de croire à leur zèle! Cependant leur intérêt y est bien, et celui de beaucoup d'autres; mais il faut s'en rapporter à la Providence, et croire que tout est bien, puisqu'elle le veut.

Mais parlons politique, mon cœur. La clôture de l'Assemblée est aujourd'hui. Le Roi ira prendre possession du droit que la Constitution lui donne d'ouvrir

(1) Le Comte d'Artois. La Princesse, franche émigrée, avait, comme on l'a déjà vu, un faible pour le chevaleresque étourdi qui fut Charles X, et l'on sait qu'elle ne redoutait pas la guerre civile, que, du reste, elle trouvait déjà établie.

et de fermer les législatures. La nouvelle a presque toute été choisie par les Jacobins, et la moitié est protestante; ainsi vous pouvez juger de la protection que nous aurons dans l'Assemblée. Il a paru hier une protestation des émigrés, sur l'acceptation du Roi; elle est parfaitement écrite, mais je l'aurois désirée moins forte. La première partie est modérée; mais on voit dans la seconde que l'auteur a été entraîné par la chaleur de sa tête et la force de ses raisons. Il a paru en même temps une proclamation du Roi, pour engager tout le monde à la paix et les émigrés à rentrer. Il y a un article sur la tolérance que l'on doit avoir pour les opinions, qui est parfait : je souhaite que ceux qui ont le pouvoir en main en fassent leur profit.

M. de La Fayette quitte Paris et va en Auvergne, voir, dit-il, une tante qu'il aime beaucoup. Mais comme on prétend que cette tante est fort aristocrate, je crains qu'il ne soit pas aussi bien reçu qu'il le mérite. On dit que Barnave va en Dauphiné, Lameth à Metz, et d'autres dans d'autres provinces. D'autres disent qu'ils resteront ici pour influencer l'Assemblée. S'ils veulent une monarchie, ils feront bien, car celle-ci est bien forte en volonté républicaine. Nous verrons d'ici à un mois ce qu'ils feront; mais d'ici à ce temps-là, je crois qu'il seroit bien essentiel que ceux qui sont chargés de la politique travaillent à mettre tous les esprits d'accord, c'est ce que je ne cesse de dire des deux côtés. Mais il faudroit que tout le monde y mît quelque chose, et je t'avoue que j'ai été dans le cas de voir des gens qui m'effrayent par leur roideur. Il seroit bien à souhaiter que ceux qui sont de leur société pensassent comme

moi, le leur persuadent et fussent de bonne foi. Il n'y a que cela qui ramène des cœurs ulcérés par la douleur, et par l'intime et juste conviction de la pureté de leurs intentions. Si je pouvois causer avec toi pendant deux heures, tu serois forcée de convenir que j'ai raison. J'en suis sûre, et je te prouverois qu'avec de l'adresse, cela est beaucoup plus facile que peut-être tu ne penses. Adieu; je te quitte pour aller faire ma toilette, pour aller promener. J'ai monté une fois à cheval, et j'y remonte demain. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. Comment va ton bras? Si tu m'en crois, tu ne mettras de la pommade que la nuit, tu ne serreras pas ton bras, et pour lors tu ne souffriras pas assez pour t'empêcher de dormir, excepté à l'approche des règles. Voilà du moins ce que j'éprouvois.

DLXXXV

LE CHEVALIER MACPHERSON A M. EWART, A BERLIN (1).

Entrevue de Pilnitz. — Ses causes, son but. — Conséquences heureuses qu'elle doit entraîner pour le bien de l'humanité.

Lausanne, le 2 octobre 1791.

Nous ne paroissons pas être d'accord sur les conséquences de l'entrevue de Pilnitz. Je prends la liberté

(1) Archives impériales de Vienne, où je n'ai trouvé que la traduction de l'anglais. M. Ewart était ministre d'Angleterre à Berlin, et M. Macpherson, envoyé du même pays en Suisse. Le premier représentait l'Angleterre au congrès de Reichenbach.

de vous exposer mes idées, en attendant que l'événement décide de la justesse de mon opinion. Mylord Elgin vous aura peut-être communiqué une lettre que je lui écrivis il y a quelques mois; sa prophétie a eu son accomplissement. Je reviens plus en arrière et vous renvoie à une note que j'écrivis, il y a environ un an, au marquis de Manfredini, après que vous nous eûtes quittés à Francfort. Ses espérances n'ont-elles pas été réalisées?

Les dernières négociations entreprises pour le rétablissement d'une paix générale ont, comme vous ne l'ignorez pas, répandu de nouvelles lumières dans les cabinets des Puissances de l'Europe. Les lumières ont accompagné et suivi les progrès de la marche de la révolution arrivée en France; elles ont été aperçues par quelques souverains qui en ont tiré avantage. L'entrevue de Pilnitz s'en est suivie. Cette entrevue eut lieu après la pacification générale, et son but naturel étoit d'assurer la durée de cette même paix qui avoit occasionné l'entrevue. Ne nous attendons pas à ce que cette paix entraîne l'approbation des mécontents de Londres, de Berlin ou de Vienne. Des observateurs superficiels diront que la Russie y a pris le dessus; cependant le fait contredit ce jugement : cette paix est hautement honorable pour les Cours de Londres, de Vienne et de Berlin; aucune d'elles n'y a puisé une influence qui puisse l'exposer à l'envie, mais seulement un avantage estimable dans la perspective de la durée de cette paix. L'Autriche et la Prusse se trouvent dans une position de nouvelle prospérité par l'extinction d'une jalousie qui leur a coûté si cher et qui avoit une

cruelle influence sur le repos de leurs voisins. Ces deux Puissances ont mis l'Europe occidentale à l'abri de l'ambition de la Russie, et cet Empire se trouve chargé d'une dette immense et a prodigué le sang de ses sujets pour payer à ce prix un frein qui borne ses conquêtes futures. Les frais qu'ont occasionnés en Angleterre les derniers armements se retrouveront avec usure dans les fruits de la paix, que ces armements ont consolidée. Les dépenses ayant amené les Puissances d'Autriche et de Prusse à un état final de bonne intelligence, se trouvent être plus avantageuses à l'Angleterre que les plus brillantes victoires de Marlborough en Allemagne. La paix de l'Europe se trouve reposer, dans le fait, sur les fondements les plus solides. L'achèvement de ce grand œuvre a sans doute été le digne objet de l'entrevue et du traité de Pilnitz. Léopold et Frédéric-Guillaume ont été désignés par la nature et préparés par la philosophie à se réunir pour cette heureuse entreprise.

Ils jouissent de l'approbation et s'assurent du concours de leurs alliés, et surtout de l'Angleterre et de la Hollande. D'après un tel concert et par une suite de cette sagesse et de cette modération qui distinguent éminemment ces grands Princes, nous pouvons raisonnablement espérer les plus heureuses conséquences dans la politique de l'Europe. Le commerce et la finance vont prendre les développements les plus étendus, et c'est par eux que se cimente la paix parmi les nations. Le désordre de la France doit disparoître sous l'influence d'un système général de justice si puissamment soutenu. Il n'est pas difficile d'en indiquer les raisons.

Il est de l'intérêt particulier de l'Angleterre, de la Hollande, des Cantons suisses, des Républiques d'Italie, que la France ne puisse pas se laisser tomber dans un état de convulsion qui entraîneroit inévitablement une banqueroute frauduleuse. Il est de l'intérêt de toutes les monarchies pures de l'Europe que certains destructeurs de l'ancien régime de la France ne puissent pas être impunis quand ils auront criminellement bouleversé la nation ou par leur ambition ou par leurs caprices. Il est de l'intérêt de la grande masse du peuple françois que ceux qui ont renversé leur ancien gouvernement soient tenus à en rétablir un nouveau capable d'assurer leur paix et leur propriété. Ici donc se présente une triple union d'intérêts tendant au même but, et embrassant également la cause de l'humanité et de la justice intérieure et extérieure, dans le royaume de France. C'est sur ce fondement que tous les États de l'Europe peuvent être autorisés en toute justice à faire cause commune avec les Souverains qui se sont engagés à protéger les Princes du sang sortis de France. Cette question, sous ce point de vue, montre à découvert la beauté, l'ordre, l'harmonie du monde politique. Et combien n'est-il pas heureux que les illustres moteurs de cette scène aient les yeux ouverts sur son harmonie et sur sa grande étendue! Ils sentent fort bien que le plus sûr moyen de soutenir la couronne de France est de se montrer justes aux yeux de la nation; ils sentent que la crainte et la responsabilité à laquelle seront assujettis ceux qui ont renversé la couronne seront les moyens les plus prompts pour la rétablir. Que si au contraire le peuple françois prétendoit être pleinement

satisfait; que si le Roi témoignoit l'être de sa situation, si la nation étoit à même et avoit la volonté de remplir ses obligations de payement et de traiter avec les sujets des autres États, — en ce cas, où seroit la nécessité de s'immiscer dans leurs affaires? A supposer un événement aussi improbable, la convention de Pilnitz ne seroit plus en droit d'envisager la France comme détachée de la grande chaîne politique, comme un membre défectueux dans la république des nations civilisées. Les Puissances motrices dont nous avons parlé auroient la satisfaction de penser (dans la supposition que nous venons d'établir) que le rétablissement de l'ordre en France seroit l'heureux résultat des vigoureuses résolutions prises à Pilnitz. L'Europe formera sans doute diverses conjectures sur les autres engagements que les Puissances rassemblées à Pilnitz ont pu y prendre; la connoissance de leur grand caractère, de leur situation respective et de leurs conceptions doit suffisamment l'instruire. Cette entrevue étoit bien différente dans tous ses motifs et ses objets de celle qui eut lieu entre Frédéric et Joseph, et de celle qui, pour le malheur des hommes, eut lieu ensuite à Cherson. Les augustes personnages qui se rencontrèrent à Pilnitz ont été intimement convaincus que leur amitié ne pouvoit avoir de suite qu'autant qu'une fidélité inviolable y apposeroit son sceau; que, pour que cette union pût être utile à leurs familles et à leurs États, elle devoit embrasser ensemble avec les leurs les intérêts de leurs voisins; que, pour avoir quelque efficacité en Europe, elle devoit étendre ses vues sur toutes les parties du cercle politique. Sous ces différents points de vue, la con-

vention devoit adopter les moyens les plus nécessaires pour arrêter les innovations séditieuses avec une détermination de les prévenir par des principes stricts de justice. Ces Puissances doivent s'être occupées d'une fixation raisonnable des limites et avoir pris la résolution d'alléger autant que possible les calamités de la politique, en diminuant les dépenses qu'entraîne une pacification armée. Ces mêmes Puissances auront entrevu les avantages qui découlent de l'encouragement donné aux communications de commerce et de finances qui forment les liens les plus heureux entre les nations civilisées et qui tendent à les rapprocher comme une famille de négociants. Sous ce point de vue, elles se sont assurées du concours le plus sincère de la Grande-Bretagne et de la Hollande, et leurs négociations armées n'ont pu avoir en vue d'autre système que la paix. Ainsi donc, un homme qui ne seroit pas éloigné de rendre au cabinet de Saint-James la justice qui lui est due, un homme qui apprécieroit la sagesse de la conduite que l'Empereur et le Roi de Prusse ont tenue dès les commencements de leur administration respective, pourroit, sans être du secret, se former une idée avantageuse et, je crois, juste, des engagements qui ont pu être pris à Pilnitz.

Permettez donc à un homme qui a eu l'honneur de voir de près les Augustes Parties contractantes et d'admirer la noblesse de leurs sentiments, de se laisser aller aux plus douces espérances dans l'attente du bien public. Cette entrevue n'a point été, vous le savez, un effet d'accident ou de caprice, mais le résultat délibéré d'une correspondance longue, particulière et secrète

entre les chefs. Tout étoit fixé avant l'entrevue, et cette entrevue n'avoit d'autre but que d'imprimer sur cette convention le sceau d'une affection personnelle, fruit d'une amitié régulièrement cultivée. Cette amitié a été sagement confirmée par l'approbation et la sincère participation des héritiers apparents de l'Autriche et de la Prusse, de manière que le jour où cette convention fut signée, le sage et pacifique Léopold, plein de confiance dans la force et la droiture de Frédéric-Guillaume, dans la fermeté de Georges III et dans le caractère connu du Prince de Galles, pouvoit assurer avec raison que l'union qui venoit de se former étoit une confédération de Rois pour le bien de l'humanité. Ne pas vouloir faire mal est déjà faire le bien pour qui se trouve placé dans une position si relevée; mais quand avec une telle puissance on n'a d'autre désir que de faire le bien, c'est être sûr de réussir aux yeux du monde entier.

DLXXXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Elle n'ira pas à Montreuil que Versailles n'ait avoué ses torts envers la Famille royale. — Elle n'ose aller à Saint-Cyr, de peur de compromettre les Dames, et de faire dire aux constitutionnels qu'elle leur a apporté une contre-révolution. — La nouvelle législature commence à attaquer les droits que le Roi tient de la Constitution. — Elle a décrété que le titre de *Sire* ou de *Majesté* lui serait refusé. — Tristes prévisions. — Le Roi doit se rendre à l'Assemblée, et y lâchera un petit discours.

Ce 6 octobre 1791.

Il y a aujourd'hui deux ans, ma chère Bombe, que nous étions encore dans le lieu de ma naissance. C'est vers cette heure-ci qu'il a été décidé que nous le quitterions. Cela est un peu triste, car jamais l'on ne verra une habitation plus agréable pour moi. Tu me demandes si je vais à M. (1). Non, mon cœur, et certes je n'irai pas que la ville dans laquelle il est n'ait avoué ses torts. J'en enrage; mais je crois le devoir. Quant à Saint-Cyr, je n'ose pas y aller : le village est si mal pour ces Dames que je ne puis y aller, dans la crainte que, le lendemain, l'on ne fasse une descente chez elles, disant que j'ai apporté une contre-révolution. Cependant, j'ai écrit à Ligondès (2) pour la prier de me marquer

(1) Montreuil, où Madame Élisabeth avait une maison de campagne, et qui est une sorte de faubourg de Versailles. (*Note de M. de Bombelles.*)

(2) Jeanne-Catherine de Ligondès de Rochefort, dame de Saint-Cyr, qui fit profession le 4 mai 1752; sortit de la maison de Saint-Louis lors de la suppression, et mourut le 12 février 1794, à soixante-trois ans.

du moment qu'elle croira que je pourrai avoir ce plaisir.

Je suis charmée de ce que tu me marques du bon sens de ton prince moine. Si tout le monde avoit comme lui senti la nécessité de laisser chacun dans la place où la Providence l'a placé, nous n'aurions pas à gémir sur les maux de notre patrie. La nouvelle législature a commencé à attaquer les droits que la Constitution avait donnés au Roi. Elle a décrété qu'elle devoit être indépendante de la volonté du Roi, lorsqu'il y étoit, et qu'en conséquence ils seroient assis avant que le Roi s'assoie; qu'il n'auroit pas un fauteuil différent de celui du président, et que l'on ne lui donneroit plus le titre de *Sire* ni de *Majesté;* mais qu'en lui parlant on diroit toujours *Roi des François.* Tout cela feroit rire, si l'on [n']y découvroit pas un désir violent de détruire toute la Constitution. On dit que Thouret étoit dans une colère affreuse, et M. de Condorcet enchanté.

Adieu, ma Bombe, voilà le commencement de nos nouvelles. D'ici à un mois, je crois qu'il y en aura bien d'autres du même genre. Mais à chaque chose suffit son mal. On parle d'un congrès à Aix-la-Chapelle. J'imagine que là l'on cherchera à prévoir tout ce que la nouvelle législature sera dans le cas d'entreprendre. Sans cela leur but manquera, crois-en ma prédiction. Dieu veuille que d'autres y pensent! Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

L'Assemblée a rétracté le décret de la veille. Le Roi y va ce matin pour en faire l'ouverture, et leur lâchera un petit discours. J'ignore ce qu'il contiendra.

Déjà, lors de l'apparition du Roi à l'Assemblée, le 14 septembre, pour jurer la Constitution, avaient commencé les humiliations réservées à la royauté. Un dais avait été préparé pour le président, pareil à celui qui dominait le fauteuil réservé à Louis XVI, et ce fauteuil était à la gauche de celui du président placé au même niveau. Alors, debout et découvert, le Roi avait prononcé les premières paroles de son serment. A peine avait-il ouvert la bouche dans cette attitude, que l'Assemblée s'était assise d'un mouvement commun. A cette vue, le Roi s'étonne, hésite, la parole lui manque, il s'assied brusquement à son tour, et achève ainsi, d'un ton d'indignation, les paroles qui restaient à prononcer. La Reine, qui avait assisté à la séance dans une tribune particulière, rentre au palais silencieuse et comme accablée; et le Roi, pâle, tremblant d'humiliation et de désespoir, se jette affaissé dans un fauteuil : « Ah! Madame, tout est perdu! s'écrie-t-il. Et vous avez été témoin de cet outrage! et vous êtes venue en France pour le partager! » Et la Reine tombait à genoux devant lui, les yeux gros de larmes, et le serrait dans ses bras.

Et de fait, le symptôme ajouté à tant d'autres était terrible. Qu'allait-il advenir sous l'Assemblée nouvelle? Comme on était loin des États généraux! comme la scène avait changé depuis les grandes journées, depuis les grandes nuits de 1789! L'Assemblée législative arrivait, comme une marée montante, avec des sentiments républicains, implacables ennemis de toute inégalité sociale, en attendant le renversement des inégalités politiques, que les républiques elles-mêmes admettent cependant. L'Assemblée se composait d'éléments distincts. Et d'abord quelques partisans éclairés de la première révolution, du parti des Feuillants, qui s'intitulaient constitutionnels et qui siégeaient au côté droit, où ne se trouvait plus un seul des anciens privilégiés; puis une nouvelle génération d'esprits et de talents, sortis de départements divers, mais surtout de la Gironde, et appelés du nom générique de Girondins, idéalistes enthousiastes et vé-

héments qui rêvaient une république à l'antique, avec toutes ses vertus et ses grandeurs. Puis éclataient les idoles du club dominateur des Jacobins, le parti extrême de la *Montagne,* bien inférieur en talent à la Gironde, mais plus hardi, plus violent et fougueux, qui, associé d'abord avec elle pour renverser le Trône, s'en sépara pour immoler à une république sanguinaire son imprudente alliée d'un moment. Puis se comptait la masse des indécis, des indifférents et des timides, honnêtes d'intentions, mais sans nerf ni initiative, flottant au vent des circonstances et des partis, se croyant indépendante et servant d'appoint tantôt à celui-ci, tantôt à celui-là; et qui plus tard, à force de faiblesse en face des difficultés et des violences, sacrifia les idées généreuses aux intérêts, tomba dans le mépris et fut flétrie du nom trivial et humiliant de *ventre.*

Les premiers pas de l'Assemblée nouvelle furent une insulte à la royauté. Louis XVI, encore ému de l'humiliation que lui avait fait subir la dernière législature, n'avait reçu qu'avec répugnance une première députation de la Législative, et, le 5 octobre, celle-ci avait répondu en arrêtant que l'on ne donnerait plus au Roi le titre de *Sire* ni de *Majesté;* que sa place, fixée par la Constitution au milieu de l'estrade présidentielle, ayant le président à sa droite, serait disposée de manière que tous les deux fussent encore sur la même ligne.

Le lendemain, sur le cri de l'opinion publique, le décret fut rapporté. Mais les dispositions démocratiques extrêmes de l'Assemblée s'étaient manifestées dès l'abord, et, aux yeux de tous, apparaissait la mine formidable creusée sous le Trône.

DLXXXVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

La déclaration du Roi de France a rendu la situation plus difficile. — Les Princes et tous les émigrés ne pouvant réussir à entraîner l'Europe dans la guerre, se répandent en horreurs contre l'Autriche. — L'Empereur soupçonne une entente entre l'Assemblée nationale et les États de Brabant. — Il ne croit pas aux démonstrations de l'Impératrice de Russie en faveur des Princes français.

Brünn, le 9 octobre [1791].

Très-chère Sœur, j'ai reçu, dans ma tournée des montagnes de Bohême, vos deux chères lettres, où vous me donnez part de l'arrivée de mon fils Charles chez vous et des bontés que vous avez pour lui (2). Les affaires de France, depuis la déclaration du Roi, sont bien plus difficiles que ci-devant, car on ne peut pas lui répondre qu'on ne croit pas à ce qu'il dit, et on n'a pas de preuve du contraire. En attendant, les Princes et tous les réfugiés françois qui voudroient la guerre et n'obtiennent pas des Cours ce qu'ils veulent, disent des horreurs et pis que pendre de nous tous, de vous surtout et de moi, puisqu'ils disent que c'est moi qui empêche les autres Cours d'agir, quoique cela ne soit pas vrai. Et en attendant, à Vienne, eux et leurs gens

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

(2) Nous avons déjà dit dans le précédent volume que c'est l'illustre prince Charles, le digne adversaire de Napoléon Ier dans les guerres de l'Empire.

par leurs propos mettent le trouble et la confusion dans le peuple par leurs principes, comme je vois par vos lettres qu'ils tentent également de faire chez vous.

Quant à vos États de Brabant, à mon retour à Vienne, je prendrai cette affaire en sérieux examen, et vous enverrai sur cela un courrier, car l'affaire devient trop sérieuse, et je crois qu'il y a de l'accord entre l'Assemblée nationale et eux, et peut-être l'Angleterre sous main ; et je suis bien convaincu que les Vonckistes et l'Assemblée nationale sont d'accord entre eux.

Quant aux Princes françois, les démonstrations de l'Impératrice de Russie envers eux sont d'autant plus extraordinaires que j'ai des notices directement d'elle qu'on a plus l'intention de faire parler de soi que d'agir. Je ne saurois comprendre comment les Princes se flattent encore d'opérer une contre-révolution après la déclaration du Roi, et comment ils peuvent croire qu'une Cour puisse s'intéresser pour eux.

Je vous embrasse tendrement et suis.

DLXXXVIII

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Elle a bien fait d'écarter l'envoi à Vienne d'une députation des États de Brabant. — Il ne recevra de députation que lorsque tout sera rentré dans l'ordre. — Il craint surtout l'influence des clubs de Lille. — Point de nouvelles de la Reine et des Français.

[Sans date.]

Très-chère Sœur, j'ai reçu votre chère lettre du 3 de ce mois; vous avez très-bien fait d'éluder la députation que les États de Brabant vouloient envoyer à Vienne, car je ne crois pas qu'il faut l'accorder ni l'accepter que lorsque, les subsides accordés, tout sera rentré en règle, et je continue toujours à être d'avis que la voie légale par le Conseil de Brabant a été la plus longue, mais la plus sûre, et qu'enfin je n'accepterai pas les députés, si tout n'est pas en ordre, puisque cette députation ne serviroit qu'à allonger et retarder le cours des voies légales, et, en attendant, leur donner lieu à tripoter et animer le peuple peut-être. Je me flatte pourtant qu'ils entendront raison, et ne crains que l'influence des clubs de Lille et des François. Les Princes veulent toujours tenter quelque chose et tâcher à m'y engager, mais je crois que rien ne pourra se faire. Nous n'avons

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

aucune nouvelle de la Reine, ce qui m'embarrasse un peu.

Notre accouchée se porte fort bien, ainsi que sa fille, les couches ayant été des plus heureuses. Notre cher Électeur repart après-demain pour chez lui. Je vous embrasse tendrement et suis.

DLXXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

On débite les plus heureuses nouvelles. — L'Empereur aurait reconnu le pavillon national. — Réflexions ironiques de la Princesse sur cette circonstance. — Si l'Assemblée n'est pas chassée par les Parisiens, elle sera terrible pour les non-conformistes. — Tout est tranquille; le Roi est l'objet de l'adoration publique. — Combien de temps cela durera-t-il?

Ce 12 octobre 1791.

Je juge, d'après ce que vous me mandez, ma chère Raigecourt, que votre pays n'est pas celui où les conjectures soient le plus justes. La personne dont vous me parlez est arrivée les mains vides, et s'en retournera, je pense, de même. On débite ici de très-heureuses nouvelles : l'Empereur a, dit-on, reconnu le pavillon national. Ainsi, voilà toutes nos craintes calmées. Il faut convenir qu'aux yeux des siècles présents et futurs cette modération pacifique fera un superbe effet (1).

---

(1) Décidément la Princesse voulait la guerre civile.

Je vois déjà toutes les histoires en parler avec enthousiasme, les peuples le bénir de leur bonheur, la paix régner dans ma malheureuse patrie, la religion constitutionnelle s'établir parfaitement, la philosophie jouir de son ouvrage, et nous autres, pauvres apostoliques et romains, gémir et nous cacher. Car si cette Assemblée n'est pas chassée par les Parisiens, elle sera terrible pour les non-conformistes. Enfin, mon cœur, Dieu est le maître de tout : travaillons à nous sauver, prions pour les méchants, ne les imitons pas, et Dieu saura bien nous récompenser quand et comme il voudra. Les pauvres prêtres de votre paroisse meurent de faim, à ce que l'on dit; je voudrois avoir des trésors, je sais bien l'usage que j'en ferois.

Non, mon cœur, non, ne pensez pas à revenir tant que votre nourriture ne sera point achevée. Je vous le demande en grâce; vous êtes trop sensible pour exposer cette pauvre Hélène à la vie que l'on mène ici. Tout y est tranquille; mais qui sait combien cela durera? Je crois que cela sera long, parce que n'éprouvant pas de résistance, le peuple n'a pas de raison pour s'animer. Le Roi est dans ce moment l'objet de l'adoration publique. Tu ne peux te faire une idée du tapage qu'il y a eu samedi à la Comédie italienne. Mais il faut voir combien cet enthousiasme durera. Pour le faire tomber, on ne cesse de répandre dans le public que le Roi part. Je ne crois pourtant point que cela prenne. Je ne numérote plus mes lettres, parce que j'ai fait un feu de joie de tous les papiers que je ne me souciois pas que l'on vît lors de mon arrivée ici;

mais, si tu veux, à la première, je recommencerai. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime beaucoup.

DXC

MOUNIER A L'EMPEREUR LÉOPOLD II,

AVEC UN MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DE FRANCE (1).

En son nom et au nom de quelques membres de la partie monarchique de l'Assemblée, il consulte l'Empereur sur les moyens d'arrêter l'essor de la révolution française.

[Genève, 13 octobre 1791.]

SIRE,

Dans l'affreuse situation où se trouve la France, de bons citoyens, quoique profondément indignés contre les factieux qui ont accablé d'outrages le Monarque et son auguste Épouse, quoique désirant avec ardeur la punition du crime et le rétablissement du trône, craignent que les moyens qu'on prépare pour mettre un terme à nos malheurs ne hâtent l'instant de notre perte. Une espérance me reste : — Si les Puissances étrangères interviennent, les égards qui sont dus à Votre Majesté Impériale comme au premier Souverain de l'Europe, l'état de ses forces, et plus encore, le respect qu'inspirent ses vertus et ses lumières, lui assureront une

(1) Cette lettre, ainsi que le Mémoire, est tirée des Archives impériales d'Autriche, et m'a été communiquée par S. A. le prince de Metternich, alors grand chancelier de Cour et d'État.

entière prépondérance sur les résolutions de ses alliés. Dans cette grande occasion, la plus belle qui se soit jamais offerte pour un Souverain épris de la véritable gloire, Votre Majesté se montrera, comme Elle s'est montrée jusqu'à ce jour, en faveur de la raison et de la justice. Elle sait que c'est un devoir pour tous ceux qui ont quelque autorité de contribuer à rendre les hommes heureux, sans exiger qu'ils soient meilleurs que ne les a faits la nature. Les circonstances où je me suis trouvé m'ayant permis, dans cette révolution, d'observer les causes de nos maux et de réfléchir sur les remèdes; j'ai cru que je devois à Votre Majesté l'hommage de mes réflexions, qu'Elle daigneroit les recevoir avec indulgence et qu'Elle pardonneroit à mon zèle, lors même qu'Elle n'approuveroit pas mes opinions. Je me suis exprimé avec l'impartialité et la vérité qui conviennent à un Souverain éclairé, ayant l'expérience du cœur humain, et depuis longtemps occupé du bonheur public. Plusieurs conversations que j'ai eues avec M. le chevalier Mac-Pherson m'ont confirmé dans les sentiments de vénération que m'avoit donnés pour Votre Majesté le gouvernement de ses États. Il a bien voulu se charger de faire parvenir cette lettre et le mémoire. Il me suffit de savoir qu'ils seront connus de Votre Majesté, et je n'en attends aucune réponse.

Je suis avec respect,

Sire,

de Votre Majesté Impériale,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

MOUNIER.

Genève, 13 octobre 1791.

Jean-Joseph Mounier, né à Grenoble le 12 novembre 1758, est une des honorables figures de notre Révolution. Quand les troubles civils éclatèrent dans le Dauphiné, il était avocat et juge royal. Les parlements de Grenoble, de Rouen et de Rennes, imitant celui de Paris, qui s'était mis tout d'abord à la tête d'un mouvement insurrectionnel pour repousser la taxe du timbre comme désastreuse, la subvention territoriale comme impossible, proclamer l'énormité du *déficit*, et exiger la convocation immédiate des États généraux, — s'étaient jetés avec ardeur dans les démonstrations les plus hardies contre le pouvoir. En vain, au mois de juin 1788, le gouvernement avait exilé le parlement de Grenoble, l'insurrection n'en fut que plus vive, le peuple prit parti pour le parlement, et la ville assembla ses notables pour délibérer sur l'incident et sur les libertés publiques. Mounier dirigea les délibérations avec force et mesure, et les maintint dans les limites du droit et du respect du pouvoir royal. Député aux États généraux, il en fut un des membres les plus distingués et les plus vigoureux. Fort occupé de droit politique et de droit public, il s'était plu surtout à l'étude des institutions anglaises, et sa préoccupation, ainsi que celle de son collègue Lally-Tollendal et de Necker, était d'importer en France le système constitutionnel de l'Angleterre. La fatale insurrection des 5 et 6 octobre 89, déterminée non par Mirabeau, ni même par le duc d'Orléans, mais par un levier plus puissant qu'eux tous, par la faim, et dont les passions anarchiques s'étaient empressées d'exploiter l'impulsion spontanée; cette insurrection lui ayant fait désespérer de la liberté en France, il voulut se retirer de l'Assemblée avec Lally-Tollendal. Tous deux en effet donnèrent leur démission, en déclarant qu'ils ne sauraient être ni spectateurs ni complices des crimes de la longue et funeste anarchie qu'on préparait à la France, au lieu du bonheur qu'on lui avait promis. Orgueilleux qui avaient eux-mêmes contribué à amasser l'orage, ils s'en allaient récriminant contre leurs propres œuvres; et plutôt que de rester résolûment au poste délicat et périlleux, ces

hommes, naguère les idoles du peuple, à la salle du Jeu de paume de Versailles, émigraient à l'intérieur, tandis que la Constituante, succédant aux États généraux, marchait dans la grande voie généreuse qui allait consacrer l'ère nouvelle. On a fait observer avec justesse qu'ils durent regretter cette désertion du bien public, alors qu'ils virent Cazalès et l'abbé Maury, qui eux aussi s'étaient éloignés de l'Assemblée, y rentrer déterminément pour affronter les factieux et soutenir jusqu'au bout la cause dont ils s'étaient faits les champions. Mounier était un honnête homme, et, comme l'a dit Regnaud de Saint-Jean d'Angély, il avait « la soif de justice ». Mais c'était un esprit plus roide que souple, plus obstiné que puissant, qui mettait une énergie intraitable au service d'idées stagnantes, indécises, sans initiative. Il se retira en Dauphiné, où il assembla les États de la province et essaya de la guerre civile : un décret les eut bientôt fait dissoudre sans résistance; et le rôle politique de Mounier fut terminé avant le temps. En 90, il quitta la France, où plusieurs fois sa tête avait été mise à prix, alla rejoindre Lally à Lausanne, et se fixa à Genève, où son amie la comtesse de Tessé, qui l'y avait devancé, lui avait offert un refuge. Là il publia des ouvrages politiques et historiques; puis, chargé de l'éducation du jeune lord Hawke, il voyagea avec son élève en Angleterre et en Italie, passa en Allemagne, où il fonda des cours d'histoire et de droit public fort suivis et justement goûtés. Cette époque de sa vie fut honorable et utile. Finalement, il fut rayé de la liste des émigrés après le 18 brumaire, et rentra en France au commencement de 1801. L'année suivante le vit préfet d'Ille-et-Vilaine; deux ans après il était conseiller d'État. « Oh! pour celui-là, disait de lui Napoléon Ier, c'est un honnête homme : je sais ce qu'il pense. »

Mounier mourut le 26 janvier 1806.

DXCI

MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE RÉTABLIR L'ORDRE EN FRANCE (1).

Causes de la révolution. — Situation actuelle de la France. — Ce qu'on doit faire pour la sauver.

Pour connoître les moyens de rétablir l'ordre en France, il faut d'abord se former une idée exacte des circonstances qui ont produit la révolution, et de la situation présente de ce Royaume. — Ce mémoire sera donc divisé en trois parties. La première aura pour objet les causes de la révolution ; la seconde, l'état de la France ; la troisième, les moyens de faire cesser l'anarchie.

Causes de la révolution.

Une foule d'écrits avoient, depuis trente ans, dirigé l'attention générale sur les diverses parties de l'économie politique. Non-seulement tous les maux étoient aperçus, mais ils étoient exagérés par les déclamations de plusieurs hommes qui avoient choisi cette voie pour se rendre célèbres.

Par une fatalité remarquable, à mesure que le mécontentement se propageoit, l'administration sembloit être

(1) L'original est entièrement de la main de Mounier. — Archives impériales d'Autriche.

devenue plus insouciante et plus déréglée. De nouveaux ministres, sans cesse placés ou déplacés par des intrigues, paroissoient avec de grands projets qui ne survivoient pas à leur crédit éphémère. Le Gouvernement n'avoit aucun plan fixe, aucune suite dans ses opérations.

Les tribunaux supérieurs, devenus, par la vénalité des offices, par la négligence ou l'impéritie des ministres, indépendants du Roi dans le choix de leurs membres, dans l'exercice et la durée de leurs fonctions, s'efforçoient de partager la puissance législative. Ils étoient parvenus à rejeter ou approuver à leur gré les ordonnances du Souverain. Ils faisoient eux-mêmes, sans son concours, des lois en leur faveur. Dans leurs querelles avec la Cour, secondés par l'opinion publique, qu'ils se concilioient tantôt par l'appareil des formes, tantôt par la justice de leurs remontrances, ils remportoient souvent l'avantage, contraignoient l'autorité royale à rétrograder honteusement, et accoutumoient par degré le peuple à perdre tout respect pour elle.

Malgré les bonnes intentions de Louis XVI, malgré plusieurs lois bienfaisantes, le Trône, environné de courtisans occupés d'en obtenir des places et des faveurs, ne montroit pas pour les intérêts du peuple la vigilance que celui-ci avoit droit d'en attendre. Dans la crainte de se rendre défavorable les grands et les parlements, dans l'embarras de triompher des obstacles sans cesse renaissants produits par les priviléges des lieux et des personnes, les vues salutaires étoient abandonnées, les lois sans exécution, la foiblesse opprimée, sans protecteurs. Le Gouvernement sembloit ne s'être réservé

que l'armée et les subsides, et ne faisoit usage de sa puissance que pour ordonner de nouveaux impôts, interrompre le cours de la justice en faveur de quelque homme de crédit, ou pour exercer contre la liberté personnelle des actes arbitraires.

Les lettres de cachet, cette arme dont on avoit si souvent abusé, étoit la seule que pût opposer le Roi aux entreprises des tribunaux supérieurs, qu'il n'avoit pas la faculté de faire punir légalement; mais cette arme étoit détestée par le public, bravée par les corps, et l'autorité royale étoit, depuis plusieurs années, sans aucun moyen pour exiger l'obéissance.

Une énorme dette publique antérieure au règne de Louis XVI, des pensions considérables, des salaires exorbitants, avoient porté les impôts aussi loin qu'il étoit possible de le faire sans exciter la fureur du peuple, et cependant la recette suffisoit tout au plus aux dépenses.

C'est dans cette position que le Gouvernement a l'imprudence de soutenir la révolte de l'Amérique. On a recours à des emprunts successifs avec les conditions les plus onéreuses. Beaucoup de François rapportent de leur séjour chez les insurgents un grand enthousiasme pour la liberté et les mêmes principes de *puritanisme* qui brisèrent la couronne d'Angleterre sous Cromwell, et qui ont été conservés en Amérique par les descendants des presbytériens réfugiés.

Après la guerre d'Amérique, la dette se trouve considérablement augmentée. Il n'avoit été destiné aucuns fonds pour le remboursement des emprunts et le payement des intérêts. Le Gouvernement s'avance avec

rapidité vers le précipice, et cependant de vastes et dispendieux projets sont formés pour l'extérieur, sans aucun égard au défaut de ressources intérieures ; les dépenses de tous les genres continuent avec la même facilité que si le Trésor royal se fût trouvé dans l'état le plus florissant. Le ministre des finances fait même annoncer, dans plusieurs édits, qu'il a formé une caisse d'amortissement, et que la dette publique va s'éteindre ; et tout à coup, après avoir jeté la nation dans cette sécurité, on convoque les Notables, on révèle un *déficit* et l'on propose de nouvelles taxes, — au moment où l'on venoit de faire la guerre pour *soutenir* un peuple qui n'avoit pas voulu se laisser taxer sans son consentement.

Le ministre est renvoyé, mais le peuple n'est point apaisé par sa disgrâce. Les parlements, entraînés par le cri public, déclarent qu'ils n'ont pas le droit d'accorder des subsides, et demandent les États généraux, qui seuls pouvoient autrefois en autoriser la perception.

1788. D'autres ministres, pour faire sortir le Roi de cette difficulté, entreprennent de changer tout l'ordre judiciaire ; mais ils composent les tribunaux de manière à rendre l'administration de la justice plus vicieuse encore qu'auparavant. Ils instituent, pour l'enregistrement des nouvelles lois et des impôts, un corps qu'ils appellent *cour plénière*, dans lequel personne n'est intéressé à défendre les droits du peuple, et qui, formé de membres inamovibles, est aussi dangereux pour le Monarque que pour les sujets.

Les nouveaux édits, la violence, l'appareil militaire qui les accompagnent, excitent une indignation uni-

verselle. De toute part on rencontre des obstacles invincibles. La noblesse de plusieurs provinces donne le signal de la résistance. La Cour ne peut trouver des généraux pour dompter les mécontents, ou ceux qu'elle emploie s'accordent avec eux. Des officiers invitent les soldats à ne point combattre les révoltés : — exemple qui, dans la suite, a été si funeste.

Pour mettre un terme aux déprédations des finances, pour s'assurer que les nouvelles taxes seroient employées avec une économie plus sévère que ne l'avoient été les impôts précédents, pour prévenir et corriger les abus, toutes les classes veulent les États généraux. La Cour est forcée de les accorder pour éviter les fatales conséquences d'une banqueroute.

Tous les vœux étoient réunis pour une révolution, car tous les corps et presque tous les individus demandoient des États généraux qui se rassembleroient à époque fixe, auroient seuls le droit d'accorder les subsides, dont le consentement seroit nécessaire pour toutes les lois, et qui pourroient poursuivre la punition des ministres, ce qui nécessitoit l'établissement d'une constitution ou de plusieurs lois fondamentales pour régler ces objets importants et tracer les limites des différents pouvoirs.

Jusque-là les citoyens avoient été considérés comme divisés en trois classes ou ordres : le Clergé, la Noblesse, le Tiers-État. Depuis longtemps, les exemptions, l'admission exclusive à tous les emplois de quelque importance en faveur de ceux qui portoient le titre de nobles, avoient disposé le peuple envers eux à des sentiments de haine et de jalousie, sentiments

que des factieux, intéressés à entretenir la discorde, ranimoient chaque jour par des écrits incendiaires.

Les États généraux précédents, plusieurs fois funestes aux monarques, n'avoient presque jamais été avantageux au peuple. Dans les derniers surtout, où les ordres avaient délibéré séparément, leurs querelles interminables avoient rendu leur convocation inutile. Le Gouvernement, soit par défaut de prévoyance, soit que, désirant de corriger les anciennes formes, il ne se sentit pas assez de puissance pour se charger seul de cette entreprise, invita tous les citoyens à fournir le tribut de leurs lumières, et consulta les Notables, ce qui procuroit un nouvel aliment à la fermentation des esprits.

Il est évident qu'avant l'ouverture des États généraux (1789) il existoit parmi les diverses classes de citoyens des intérêts opposés. Les ministres n'osèrent ou ne purent point rapprocher ces intérêts et composer des États généraux dont l'organisation pût garantir l'autorité légitime de la Couronne.

Plusieurs de ceux qui prévirent qu'on s'écarteroit peu des anciennes formes, craignant que si les ordres délibéroient séparément, les différends qui s'élèveroient entre eux ne détruisissent toutes les espérances qu'on en avoit conçues, proposèrent de les faire délibérer ensemble, en accordant aux Communes ou Tiers-État un nombre de députés égal à celui des deux autres ordres réunis. Des personnes aussi zélées pour l'autorité du Roi que pour l'intérêt public, pensèrent que si l'on admettoit une fois la délibération par ordres, et qu'on reconnût à chacun d'eux un droit négatif sur les résolutions de l'autre, on rendroit impossible la réforme

des abus et l'établissement des nouvelles lois fondamentales, on perpétueroit la division des ordres, source de troubles et d'anarchie dans un gouvernement où la représentation du peuple est admise. Elles crurent que, pour prévenir ces inconvénients, il falloit réunir les trois ordres dans les États généraux de 1789. Elles crurent que les inconvénients d'une chambre unique seroient tempérés par l'amour et la reconnoissance qu'on témoignoit au Roi, par la nécessité de son consentement, qui étoit alors généralement avouée, par la crainte de lutter contre un Monarque qui avoit à sa disposition une armée nombreuse, par l'influence de la Couronne sur beaucoup de membres du Clergé et de la Noblesse. Enfin, elles crurent que la liberté des suffrages, la lenteur des délibérations, seroient assurées par les précautions que prendroit le Roi, que l'intérêt commun des trois ordres pourroit seul former la majorité, et qu'il en résulteroit pour l'avenir une bonne organisation des États généraux. Mais on n'avoit point fait entrer dans ce calcul séduisant les imprudences, les foiblesses, les variations du conseil du Roi.

Tout le *Tiers-État* du Royaume demandoit en sa faveur la double représentation et annonçoit qu'il s'en serviroit pour délibérer *par tête*, c'est-à-dire les trois ordres réunis. S'il n'eût pas obtenu sa demande, on auroit refusé dans la plupart des provinces de députer aux États généraux, et le gouvernement n'auroit pu se procurer les secours dont il avoit besoin. Le gouvernement accorda la double représentation ; mais il ne parut pas sentir qu'elle entrainoit la délibération par tête, qu'elle étoit inutile sans cette conséquence, et que le

Tiers-État, ayant dans ses mains un grand avantage, voudroit naturellement s'en servir.

A ce premier germe de discorde, le ministère ajouta bien d'autres imprudences. Il convoqua les États généraux à Versailles [1789], compta pour rien les propriétés, admit dans la Noblesse tous les nobles ou anoblis indistinctement, tandis qu'auparavant on n'appeloit que les seigneurs de fiefs. Il admit dans le Clergé un grand nombre de curés, et dans le Tiers-État il confia les élections à tout homme qui payoit une contribution quelconque.

Plus de la moitié des députés avoient des *mandats* pour délibérer par tête, les autres en avoient pour délibérer par ordres, et jamais on ne pourra concevoir les motifs qui engagèrent à faire l'ouverture des États généraux sans régler cette difficulté. On oublia qu'il faut savoir, avant qu'une assemblée délibère, comment elle sera organisée, et sous quelles formes elle délibérera; que ces formes ne pouvoient être déterminées que par la seule autorité alors existante, celle du Roi.

Si le conseil du Roi eût calculé sa véritable position, il auroit vu que la délibération par tête, conséquence indispensable de la double représentation, étoit désirée par le plus grand nombre des citoyens; qu'il n'étoit plus temps de résister à l'opinion publique; que pour prévenir des troubles dangereux, le Roi devoit prononcer en faveur de la délibération par tête; mais en même temps déclarer qu'il veilleroit, pour l'intérêt du peuple, à ce que les députés ne s'éloignassent point des intentions de leurs commettants. Il devoit encore faire des règlements pour faciliter l'examen des diverses

questions et pour maintenir l'ordre dans l'Assemblée. Les troupes n'étoient pas alors corrompues, les tribunaux étoient en activité, le respect des mandats qu'on avoit juré d'observer étoit encore considéré comme une obligation. Il est vraisemblable que si le Roi eût adopté ces mesures, les factieux n'auroient point eu de prétexte pour faire révolter le peuple; et l'Assemblée eût suivi librement les principes de justice et de modération dont étoient animés la plupart de ses membres, qui ne les ont dissimulés que pour ne pas s'exposer aux fureurs de la populace.

Si le Roi s'étoit décidé en faveur de la délibération par ordre, il n'auroit pas empêché nos malheurs. Il eût été impossible que des différends ne se fussent pas élevés entre les ordres. Leur opposition respective n'eût pas été une barrière. Elle n'eût fourni qu'une facilité de plus aux factieux pour décider que le *Tiers-État* étoit la nation, que le Clergé et la Noblesse n'étoient députés que par quelques individus; et le Trône, en voulant soutenir ces deux ordres, n'en eût pas moins été renversé.

Mais enfin, si l'on vouloit faire l'imprudence de protéger la délibération *par ordre*, il falloit le déclarer franchement; il falloit annuler les mandats contraires et ne pas mettre aux prises les différents ordres sur la manière de délibérer. Il étoit assez évident que cette querelle entraineroit un combat à mort, et que ceux qui triompheroient abuseroient de la victoire.

Près de deux mois se passèrent dans ces terribles préliminaires. La Cour, que le Haut Clergé et la Noblesse venoient de rendre ennemie de la réunion des ordres,

s'efforce de la prévenir. Les Communes se déclarent l'*Assemblée Nationale*. La majorité du Clergé délibère de se joindre à elles; et le lendemain, 20 juin, la Cour fait garder les portes de leur salle par des troupes qui en interdisent l'entrée à tous les députés. On n'avoit pas eu la précaution de les avertir, la veille, qu'on vouloit préparer cette salle, parce que le Roi devoit s'y rendre. Repoussés du lieu de leurs séances, les membres des Communes qui se croient menacés d'une dissolution, se réfugient dans un jeu de paume. Les têtes s'électrisent. On prête le fatal serment de ne jamais se séparer avant que la Constitution soit établie. Le 22 juin, la majorité du Clergé se réunit aux Communes. Le 23 juin, le Roi tient une séance royale. On y publie cette fameuse déclaration que beaucoup de gens invoquent encore aujourd'hui comme l'unique moyen de salut, ce qui exige un aperçu rapide des dispositions qu'elle renferme.

On déclaroit que la séparation des trois ordres dans les États généraux et leur indépendance respective étoient constitutionnelles. On autorisoit les trois ordres à délibérer ensemble sur les objets *d'intérêt commun*, pour cette fois seulement sans conséquence pour l'avenir, et à condition qu'ils se sépareroient pour les *matières de constitution*. C'étoit vouloir recommencer la querelle sous une autre forme, car les uns auroient pu tout classer dans l'intérêt commun, les autres tout dans les objets de constitution. La Cour auroit dû savoir que ceux qui vouloient délibérer les ordres réunis, le vouloient précisément pour les questions constitutionnelles et pour éviter qu'à l'avenir les États généraux fussent

organisés en trois ordres. Au reste, dans la déclaration du 23 juin, le Roi faisoit sur son autorité les plus grands sacrifices.

Les obstacles mis à la réunion des ordres sur les objets de constitution excitent les plus grands murmures dans la capitale. La déclaration du 23 juin est sans effet. La majorité du Clergé, la minorité de la Noblesse, se réunissent définitivement. Pour calmer le peuple, le Roi engage la majorité de la Noblesse à se réunir.

Depuis cette réunion, quoique l'autorité royale se fût compromise d'une manière aussi humiliante et que les factieux eussent acquis de grands moyens pour la combattre avec avantage, la majorité de l'Assemblée donnoit encore sa confiance à des hommes modérés, les mandats étoient cités avec respect, le Roi étoit encore la tête de toutes les parties de l'administration, lorsque malheureusement la Cour, dirigée par des conseils imprudents, résolut encore de reprendre son ancien projet, de faire exécuter la déclaration du 23 juin, de conserver la séparation des ordres comme constitutionnelle, malgré le vœu général, de renvoyer en même temps celui des ministres auquel le peuple avoit alors le plus de confiance, et de contenir la capitale et l'Assemblée par la force militaire. On sait ce que produisit cette funeste tentative : la défection des troupes, la révolte des Parisiens, bientôt suivie d'une insurrection universelle dans tout le Royaume, l'armement de tous les François, les tribunaux sans force, les rênes de l'autorité saisies au nom du peuple jusque dans les moindres villages par les têtes les plus ardentes, le Roi forcé de venir implorer la protection de l'Assem-

blée, de se rendre au milieu des révoltés, et d'arborer lui-même le signal de la rébellion.

Deux partis dirigeoient, échauffoient la populace avec les mêmes moyens et pour un but différent. Je veux parler de celui qui tendoit à placer sur le trône le duc d'Orléans et de celui qui désiroit une république.

C'est du 14 juillet qu'il faut dater le détrônement du Roi et le transport de tous les pouvoirs dans l'Assemblée. C'est de ce jour que les factieux ayant mis la populace à leurs ordres, s'en sont servis pour intimider les autres députés; que les résolutions ont été prises contre le vœu réel de la majorité et arrachées par trente scélérats à la foiblesse, à la pusillanimité du plus grand nombre. Les républicains profitoient des intrigues du parti d'Orléans, et voulant se réserver les moyens d'abolir un jour la Royauté, n'avoient garde de le laisser arriver jusqu'au Trône. Trouvant dans la nature même de leur entreprise plus de moyens pour flatter le peuple, ils réussissoient à dicter tous les décrets, et forçoient ceux qui vouloient un autre Roi à marcher dans le même sens, — soit parce que ces derniers ne pouvoient également réussir que par la popularité, soit parce que, dans leurs mauvais succès, la république seule leur promettoit un asile.

Ce qui contribuoit surtout à procurer à tous les décrets de l'Assemblée la soumission du peuple, c'est l'influence des créanciers de l'État. Ils avoient, ils ont encore par eux et par la foule immense de leurs relations commerciales ou de leurs liaisons d'intérêts, un crédit prodigieux sur la multitude. Dès que l'Assemblée eut témoigné l'intention d'acquitter la dette publique,

ils la considérèrent comme leur unique débiteur et tâchèrent de lui procurer une grande fortune sans s'inquiéter de l'usage qu'elle sauroit en faire.

Les députés royalistes ne durent conserver aucune espérance, lorsque le Roi déjà dépouillé de la participation au pouvoir législatif, c'est-à-dire à la véritable souveraineté, fut conduit à Paris, le 6 octobre, par quinze mille révoltés. Si le Roi eût quitté Versailles avant l'arrivée des Parisiens, qu'il se fût réfugié dans une autre ville, qu'ayant assemblé les officiers municipaux, il eût déclaré qu'il venoit se soustraire aux fureurs d'une multitude abusée, et que, sûr de la fidélité des habitants, il venoit convoquer au milieu d'eux l'Assemblée nationale, il eût peut-être recouvré sa couronne, il eût du moins tenté le seul moyen qui pouvoit la conserver; mais comment étoit-il possible de croire que les factieux, le tenant captif dans la capitale, préparant dans les *clubs* toutes les résolutions, s'étant assurés de la majorité par la crainte qu'ils inspiroient, et disposant à leur gré d'une foule de brigands, ne parviendroient pas à consommer la ruine de la monarchie?

Tous les événements qui ont suivi la captivité du Roi n'ont été que la conséquence naturelle des causes que nous venons d'indiquer.

Situation actuelle de la France.

La malheureuse situation de la France est si généralement connue qu'on peut se dispenser d'entrer à ce sujet dans de grands détails. Personne n'ignore en

Europe que la Royauté, d'après la nouvelle Constitution, n'est plus qu'un titre sans pouvoir; que le Roi, en butte à tous les genres d'outrages, ne jouit pas même de la liberté de choisir sa demeure; qu'il est dans la dépendance d'une Assemblée législative, dans celle de ses ministres, dans celle de la populace; qu'environné d'assassins impunis, il tremble sans cesse pour la vie de son épouse et de ses enfants. Personne n'ignore qu'il n'existe d'autre autorité réelle, dans toutes les parties du Royaume, que celle de la populace dirigée par des *clubs,* et que l'anarchie ne permet pas de percevoir exactement les impôts.

Le *déficit* dans les revenus, à l'époque de l'ouverture des États généraux, n'étoit que de cinquante-six millions annuellement; et depuis la révolution, outre ce qu'on a pu recevoir sur les impôts, on a consommé la contribution du quart du revenu de chaque citoyen, les *dons patriotiques* et treize ou quatorze cents millions en *assignats* sur les biens du clergé. Ces énormes dépenses n'ont point diminué l'intérêt de la dette, mais ont été destinées pour la plus grande partie à suppléer aux recettes et à fournir aux frais de la révolution.

Si la Constitution présente est maintenue quelques années, il faut s'attendre à voir dévorer rapidement le reste du prix des biens du clergé, sans aucun avantage pour ceux à qui l'on a promis ses dépouilles. Il faut s'attendre à voir multiplier les assignats, tellement accroître les dépenses et diminuer les ressources, que la banqueroute la plus affreuse devient inévitable. Il faut s'attendre à voir l'anarchie ravager de plus en plus

ce Royaume, à le voir se dissoudre en petits États républicains absolument semblables à ceux des Ligues Grises.

Il est impossible de fonder aucun espoir sur la nouvelle *législature*. Ce sont les *clubs* des *Amis de la Constitution* qui ont dicté tous les choix. La haine du parjure et des cabales, la crainte des violences ont éloigné les gens de bien des élections. Ces clubs veulent tous la république, et ils n'ont député que d'ardents républicains ou des hommes foibles qui ont dissimulé leurs sentiments et joué le nouveau patriotisme pour être en sûreté.

Je ne connois pas dans la nouvelle Assemblée un seul membre capable de quelque influence qui ne soit déclaré contre le Trône par orgueil ou par fanatisme. D'ailleurs liés par le serment de ne rien changer à la Constitution, les nouveaux députés n'oseroient l'enfreindre pour augmenter la puissance royale; ils seroient aussitôt accusés par les *clubs* et tous les corps administratifs et dénoncés à la populace comme traitres et parjures. S'ils ambitionnent l'honneur, comme je le crains, de se dire aussi *corps constituants*, et qu'ils veuillent à leur tour se distinguer par une autre révolution, ce sera pour achever la république.

Il est utile d'observer qu'en général toutes les personnes qui professent un grand attachement pour la Constitution ne veulent pas conserver la Royauté et attendent l'instant favorable pour la supprimer entièrement. J'ai la certitude que les chefs de la révolution ont toujours eu pour but définitif l'établissement de plusieurs républiques fédératives, qu'ils n'ont maintenu

une ombre de royauté que pour en faire un épouvantail contre les étrangers pendant quelques années; qu'ils ont eu l'intention préméditée de la rendre si foible et si inutile qu'on pût la renverser sans obstacles. La seule différence qui existoit entre les chefs *constitutionnaires*, et ceux qu'on nommoit républicains, c'est que les premiers vouloient la république quand la situation de l'Europe la rendroit possible, et que les seconds, se croyant en état de lutter contre l'Europe entière, ne consentent à aucun délai. Les premiers ont fait rendre, il est vrai, depuis que le Roi a été ramené de Varennes, quelques décrets favorables à la Couronne; c'est qu'ils ne trouvoient pas assez de pouvoirs aux ministres pour garder quelque ensemble pendant la crise. Il est possible cependant que le dépit de se voir expulsés et outragés par les *clubs* les fasse entrer un jour dans le parti du Roi, surtout s'ils espèrent oubli du passé et récompense pour l'avenir. Quant à l'ancien commandant de la milice parisienne, sans travailler efficacement pour hâter la république, il saura, comme à l'ordinaire, profiter des événements. Il ne verroit pas avec déplaisir un état de choses qui lui permettroit de se rapprocher davantage de l'homme qu'il a pris pour modèle, Georges Washington. Il a trop de fierté pour avouer des torts, ou pour se remettre sous le pouvoir du Roi, après l'avoir si longtemps retenu dans les fers. Jamais il ne deviendra royaliste, et les partisans de la Couronne peuvent le considérer comme leur éternel ennemi.

Les bases de la nouvelle Constitution sont si vicieuses qu'elle ne peut rester en équilibre. Il faut nécessaire-

ment qu'elle se meuve dans l'impulsion qu'on lui a donnée ou qu'elle rétrograde. Si la nouvelle *législature* agit avec sécurité, il est probable qu'elle la fera avancer jusqu'à l'anéantissement complet de la Couronne. Elle y sera sans cesse invitée par l'inutilité des fonctions laissées au monarque, par la terreur que ce nom seul leur fait éprouver, et par le désir de se réserver les revenus de la *liste civile*.

Il est facile d'apercevoir cependant que le zèle pour la Constitution diminue chaque jour, malgré les efforts soutenus des clubs et des folliculaires. Tous ceux qui ont quelque propriété, ceux à qui leur commerce ou leur genre de travail procuroit quelque aisance, désirent le bon ordre et commencent à se convaincre qu'il ne peut subsister sans donner plus d'énergie à l'autorité du Roi. Ceux qui croient à la guerre la redoutent et seroient disposés à faire de grands sacrifices pour l'avenir; mais le plus grand nombre est encore éloigné de vouloir l'ancien gouvernement. Quant à la populace, elle doit être pour un état de choses qui subordonne tout à ses caprices.

Cette situation des esprits n'ôteroit point à la nouvelle *législature* la possibilité d'établir des républiques, si elle n'étoit point intimidée par les Puissances étrangères, parce qu'ayant en sa faveur les apparences légales, l'armée et tous les agents de la Constitution, il seroit difficile à ses adversaires de se rallier assez promptement pour s'opposer à ses progrès.

Il seroit possible encore que le mécontentement devînt si général que de toute part on demandât à grands cris l'ancien régime; mais cet ancien régime

n'assureroit point l'ordre et la paix; il prépareroit d'autres résolutions, et les Puissances étrangères ne sont point intéressées à en favoriser le retour. C'est ce qu'on prouvera dans la troisième partie.

Ce qu'on doit faire pour sauver la France.

Pour sauver la France, il faut se hâter de détruire son nouveau gouvernement; mais avant de le détruire, il est bien essentiel de savoir quel est celui qui doit le remplacer. Le but qu'on se proposera pour l'avenir doit nécessairement influer sur le choix des moyens dont on veut faire usage.

Toute entreprise pour rétablir l'ancien régime ne feroit qu'ajouter à nos malheurs. Je suppose qu'on réussiroit avec des forces étrangères à remettre dans toutes ses parties l'ancien gouvernement; mais comment le succès pourroit-il être durable? Ce ne seroit pas assez que de vaincre la première résistance, il faudroit dans tout le Royaume contenir le peuple, qu'on a enivré des idées de liberté. Des garnisons dans toutes les villes et même dans les villages seroient alors nécessaires; mais aussitôt que les étrangers seroient éloignés, l'anarchie seroit renouvelée plus violente qu'auparavant : tant d'hommes ont acquis la tactique des émeutes! Les noms de ralliement pour les factions ne seront pas si facilement oubliés, et ceux qui sont aujourd'hui victimes de l'oppression, rentrés en triomphe dans leurs demeures, n'auroient pas tous assez de sagesse pour dissimuler leur ressentiment et ne point abuser

de la victoire. Les anciennes haines qu'on aura seulement contraintes et non pas étouffées, éclateroient avec une violence plus terrible, dès l'instant où la force cesseroit d'épouvanter.

L'armée françoise est absolument gangrenée. On ne sauroit remettre sous la discipline des soldats accoutumés pendant deux ans à voler la caisse de leurs régiments, à faire contribuer leurs officiers, à les accabler d'outrages. On ne peut avoir une armée qu'en se procurant de nouveaux hommes, dont les têtes n'aient pas été troublées par les déclarations des droits; et l'espace de vingt ans est nécessaire pour avoir en France des troupes disciplinées.

On n'aura donc des ressources en France pour maintenir la tranquillité publique, que dans le zèle des citoyens honnêtes, intéressés à se mettre à l'abri des violences de la populace, et qu'il sera indispensable de rallier dans les villes sous le commandement des officiers nommés par le Roi; mais on ne peut compter sur le zèle de ces citoyens qu'autant qu'ils seront satisfaits du gouvernement. Or, l'ancien régime ne seroit nullement propre à faire naître cette satisfaction générale, seule base de l'ordre et de la paix. Il est rare qu'on profite des leçons de l'expérience : après de grandes promesses et la réforme de quelques abus de détail, l'ancien régime deviendroit bientôt plus accablant et ne tarderoit pas de succomber encore au milieu de nouvelles commotions.

L'ancien régime seroit d'autant plus difficile à soutenir que l'opinion publique ne permettroit pas au Roi de se servir de lettres de cachet, et que, privé de cette

seule arme pour en imposer à des corps de juges inamovibles et indépendants, son pouvoir seroit bientôt subordonné à celui dont ces corps jouiroient et dont ils ne tarderoient pas d'abuser.

Quand tous les ressorts d'un gouvernement se sont brisés, qu'il s'est affaissé de lui-même sous son propre poids et qu'on ne peut suppléer à sa foiblesse par la discipline de l'armée, ne seroit-ce pas le comble de l'imprudence de le replacer dans son état précédent, sans corriger les vices qui l'ont détruit, sans lui donner de nouvelles bases pour empêcher une seconde chute plus affreuse que la première?

La plus grande calamité qui puisse arriver en France, celle qui, malgré toutes les forces humaines, prolongeroit pendant trente ans le règne de l'anarchie, multiplieroit tous les excès auxquels peuvent se livrer le fanatisme et le désespoir, qui auroit pour les Puissances étrangères les suites les plus funestes, seroit la banqueroute et le discrédit total du papier-monnaie créé par l'Assemblée nationale, ou des billets d'État qui le remplaceroient. L'ancien régime produiroit cette banqueroute, dont je ne retrace pas ici les terribles conséquences pour les autres États, parce qu'elles sont connues de Sa Majesté Impériale. Pour l'éviter, des impôts excessifs sont nécessaires. Comment les établir? Comment surtout en procurer la perception? Les Parlements se sont déclarés incompétents sur cet objet : ils ont dit qu'ils n'avoient pas le droit d'enregistrer. Le Roi a prononcé que le consentement des États généraux pouvoit seul légitimer les contributions. L'opinion, qui en dernière analyse est le grand mobile de l'obéissance, l'opinion

feroit considérer les taxes comme illégales, et le peuple, déjà accoutumé à ne point payer les impôts, refuseroit de toutes parts de les acquitter.

Quand les tributs sont tellement augmentés qu'ils sont devenus une portion considérable du revenu des sujets, il n'est plus qu'un moyen de les déterminer à en faire le sacrifice, c'est de bien les convaincre que ce sacrifice est nécessaire, c'est de leur apprendre à le considérer comme une avance pour leur propre avantage, pour la sûreté de leurs personnes et de leurs propriétés. Mais pour qu'ils aient cette conviction, ils doivent être rassurés sur le bon emploi de leur argent. Ils doivent connoître les besoins, les recettes et les dépenses, ce qui ne peut se faire que par une représentation du peuple.

L'usurpation des biens du Clergé, telle qu'elle a été ordonnée, est très-immorale. Mais l'état de la France ne permet pas cette immense restitution. En réservant aux individus des moyens de subsistance, en destinant des immeubles à doter les évêchés et les cures, tout le reste doit être appliqué avec les formes ecclésiastiques au salut public. Ou jamais on ne rétablira un gouvernement en France, ou l'on sera contraint d'employer longtemps encore des billets d'État. Mais les grandes opérations de finance, qui seules peuvent fermer l'abîme, ne sauroient avoir lieu sans la confiance publique, et il est évident que sans représentation du peuple il n'y aura point de confiance.

Donner à chaque province des assemblées sous le nom d'États provinciaux et rétablir ses priviléges ne rempliroit point le but qu'il faut atteindre. Ces repré-

sentations particlles n'ayant aucun moyen de surveiller l'emploi des deniers publics, ne procureroient point la confiance, et l'autorité du Roi, bien loin d'y gagner, seroit aussi foible, aussi avilie qu'elle l'est aujourd'hui. Qu'on juge quelle difficulté entraîneroit l'obligation de traiter pour les subsides avec quarante ou cinquante États provinciaux faisant chacun leurs conditions particulières. Dans l'ancien régime, on contenoit les provinces qui avoient des États par les provinces qui n'en avoient pas. Mais si toutes en obtenoient, l'année entière ne suffiroit jamais pour faire établir les impôts nécessaires aux besoins de l'année.

Cette révolution si funeste à l'autorité royale et au bonheur de la France offre cependant, au milieu de tous les maux qu'elle a produits, quelques avantages qu'il ne faut pas négliger. C'en est un d'une grande importance que l'abolition des priviléges des provinces et la possibilité de créer une administration uniforme. Les priviléges sous un monarque absolu peuvent quelquefois offrir une barrière salutaire; mais dans un État où le pouvoir du Prince est arrêté par d'autres limites, telles par exemple qu'une représentation du peuple, ces priviléges deviendroient pour un bon gouvernement un obstacle d'autant plus insurmontable que le Prince pourroit être forcé de les respecter; tandis qu'un monarque absolu, dans certaines occasions où ils seraient nuisibles, a des moyens pour les suspendre ou pour les éluder.

Mais pour être dispensé de rétablir les priviléges des provinces, la justice et la prudence exigent qu'elles en soient indemnisées par les avantages com-

muns qu'elles trouveront dans une représentation générale.

Tout démontre donc la nécessité de conserver dans le gouvernement françois une représentation du peuple et l'impossibilité de revenir à l'ancien régime. Tout démontre que les Puissances étrangères doivent en craindre le retour momentané, fût-il même produit par le mécontentement du peuple, puisqu'il entraîneroit de nouvelles révolutions et la banqueroute, qu'elles ont un si grand intérêt de prévenir.

Ce seroit un projet bien chimérique que celui de ne convoquer à l'avenir qu'une seule assemblée d'États généraux pour rétablir l'ordre et les subsides, et de renoncer ensuite pour jamais à une ressource dont on a fait une si terrible épreuve. Mais il est impossible de croire que, dans la situation des esprits, les États généraux pussent accorder des subsides perpétuels. Ceux de 1789 avoient de tous leurs commettants le mandat le plus exprès de ne fournir des subsides que jusqu'au temps marqué pour leur retour. Ce mandat seroit encore renouvelé. Aucune province ne voudroit se charger pour un temps indéterminé des taxes accablantes qu'exige notre position et ne renonceroit pour l'avenir à un soulagement. Aucune province ne voudroit perdre de vue l'emploi du produit de ces taxes et s'exposer encore, après avoir mis un équilibre entre les dépenses et les revenus, à voir dans quelques années révéler un nouveau *déficit*. Si l'on parvenoit par des moyens de corruption ou de terreur à faire prendre par les États généraux des résolutions qui les rendroient inutiles désormais et laisseroient leur rassemblement à

la libre disposition du Roi, l'opinion publique anéantiroit ces résolutions comme contraires à leurs devoirs et comme passant les limites de leur compétence.

Les États généraux ne pourront donc accorder les impôts que pour un terme. Ils seront donc périodiques; mais des États généraux périodiques ayant le droit exclusif d'accorder les subsides, possédant ainsi le premier ressort du gouvernement, tiendront toujours le Roi dans leur dépendance, si leur organisation n'est calculée de manière à prévenir leurs entreprises sur l'autorité légitime de la Couronne. Il ne suffit pas de donner au Roi le concours libre et perpétuel au pouvoir législatif. S'ils veulent s'emparer de son autorité, comment, seul contre tous, pourra-t-il se défendre? Comment pourra-t-il se dispenser de sacrifier chaque jour une partie de son pouvoir pour obtenir les subsides nécessaires? Si la composition même des États généraux ne rend pas impossible toute résolution contre ses intérêts, si elle ne lui assure pas sur les députés un grand degré d'influence, tôt ou tard le Trône sera de nouveau renversé.

L'influence de la Couronne n'est pas le seul objet qu'on doive se proposer dans l'organisation des États généraux. Il n'est pas moins essentiel d'y éviter soigneusement tout ce qui pourroit entretenir des troubles dans l'État.

La plupart des François réfugiés, consultant plus ce qu'ils désirent que ce qui est possible ou convenable, proposent de revenir aux formes des États généraux de 1614, de faire délibérer séparément le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État. D'autres pro-

posent de mettre dans une seule chambre le Clergé et la Noblesse, et dans une seconde chambre le Tiers-État. Il est facile de démontrer qu'aucun de ces deux moyens n'assure ni l'autorité du Roi ni la tranquillité publique. On peut même dire qu'ils produiroient un effet absolument contraire.

S'il faut dans une monarchie une Noblesse, c'est-à-dire des hommes plus rapprochés du Trône par l'éclat de la naissance; si la distribution des honneurs héréditaires peut être pour les Rois un moyen facile d'accroître leur influence, c'est une question très-importante, et qu'on n'a jamais bien examinée, que celle de savoir précisément quels avantages il est bon de laisser à la Noblesse pour la rendre utile au Trône. Si elle devient trop puissante, elle peut se liguer contre le monarque et se mettre au-dessus des lois. Tous les Souverains de l'Europe règnent aujourd'hui sur les débris du pouvoir des nobles, qu'ils n'ont affoiblis qu'en favorisant l'établissement des Communes. Dans un Royaume où il n'existe aucune représentation du peuple, un monarque éclairé peut facilement régler les distinctions qu'il convient d'accorder aux nobles. Il évitera que ces distinctions soient trop humiliantes, ou qu'elles soient onéreuses pour les autres citoyens. Il évitera de gangrener toutes les parties de l'administration en assignant trop exclusivement les emplois à la naissance. Ce qui en fait considérer l'exercice moins comme un devoir que comme un droit acquis en faveur de celui qui les possède; et pour maintenir une émulation salutaire, il ne réservera à une naissance illustre qu'une préférence à mérite égal. Il préviendra, surtout

dans l'administration de la justice, toute partialité en sa faveur. Enfin, consultant l'opinion et les circonstances, il ne sacrifiera point le but aux moyens, et pour se procurer des appuis dans la Noblesse, il n'aura point l'imprudence d'exposer son Trône aux suites inévitables du mécontentement du peuple.

Mais quand il existe dans une monarchie une assemblée de représentants, les règles à observer sur les distinctions de la Noblesse deviennent plus obscures et plus difficiles.

La seule illustration de la naissance ne suffit pas pour attacher à l'autorité royale. On sait par expérience que la Noblesse est très-compatible avec le gouvernement républicain, et surtout avec un gouvernement aristocratique. L'État où la Royauté fut depuis longtemps impuissante et dégradée, est celui où les nobles ont conservé les plus grandes prérogatives. La chimère favorite de la Noblesse est même de se croire aussi ancienne que le berceau de la monarchie, de regarder les Rois comme les premiers gentilshommes, les Princes du sang royal comme leurs égaux, et de se supposer des droits indépendants. Ceux qui tiennent leur anoblissement des lettres du Souverain, voulant se confondre avec l'ancienne Noblesse, ont bientôt adopté tous les préjugés de la classe à laquelle ils se font gloire d'appartenir. Je ne prétends pas conclure de ces réflexions que la Noblesse ne soit jamais utile au Trône; mais j'observe ce qui empêche de l'être toujours, et je recherche comment elle doit être constituée pour produire les plus grands avantages.

Pour que la Noblesse soit constamment attachée aux

intérêts de la Couronne, il faut que les siens s'y trouvent liés, qu'elle considère le monarque comme le gardien et le protecteur de ses priviléges. Si elle jouit d'un assez grand pouvoir pour les soutenir par elle-même, si elle l'accuse de les enfreindre ou de ne pas assez la favoriser, elle est alors aussi susceptible que le reste du peuple de se laisser entraîner à l'esprit de faction. L'histoire renferme des preuves sans nombre de ces vérités, et l'on sait combien de troubles anciens ou *modernes* ont été causés dans les monarchies par le mécontentement des premières classes.

Une représentation particulière et séparée du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État a surtout l'inconvénient de ne pouvoir se concilier avec l'ordre et la tranquillité publique. Les classes ainsi divisées, surtout les deux qui le sont par la naissance, sont dans un état perpétuel de haine et d'opposition. Tous les membres d'une classe ayant leurs propres députés, ne placent leur affection et leur zèle que dans les intérêts de cette classe. L'autre est nécessairement considérée comme ennemie ou rivale. Elles sont comme deux armées en présence un jour de combat. Il n'existe entre elles aucun moyen de liaison, et, comme l'a dit un auteur anglais : dans cette position, les extrémités au lieu de se toucher se repoussent.

D'après la connoissance du cœur humain et des événements antérieurs, il est facile de prévoir les effets que pourroient produire en France des États généraux formés par trois chambres du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-État.

Il seroit impossible que l'harmonie fût conservée

entre le Tiers-État et la Noblesse. Quand même les nobles voudroient renoncer à tout autre privilége qu'à celui de leurs titres et d'une chambre séparée, il n'en existeroit pas moins chaque jour de nouveaux sujets de discorde. L'opposition d'une chambre seroit toujours, aux yeux de l'autre, dirigée par des motifs d'intérêt et non par des motifs de bien public. Les deux chambres n'ayant point de lien de rapprochement, s'observeroient avec défiance, et la moindre imprudence, le plus léger oubli susciteroient des querelles d'amour-propre, feroient naître des sentiments de haine et de jalousie qui ne pourroient avoir d'autre terme que leur destruction.

La Noblesse et le peuple, ayant une représentation distincte, voudroient tenir leurs forces en équilibre, et le peuple n'auroit garde d'élire des nobles pour ses députés. Les grands propriétaires, plus intéressés au maintien de la tranquillité publique, seroient donc toujours exclus de la chambre du Tiers-État. Les qualités les plus convenables à un représentant du peuple sont un certain degré de fortune qui l'expose à perdre plutôt qu'à gagner, dans les révolutions; des lumières sur l'économie politique, qu'il est rare de pouvoir acquérir quand on est constamment occupé des travaux d'une profession. Dans le Tiers-État de France, il n'y a qu'un petit nombre de personnes en situation de se procurer ces qualités. La plupart des personnes riches ont profité de la facilité avec laquelle on s'anoblissoit autrefois, de sorte qu'il est resté dans le Tiers-État peu de citoyens assez opulents pour vivre du revenu de leurs propriétés. La chambre du Tiers-État

seroit donc encore formée en grande partie par des gens de loi. Quoiqu'on connoisse parmi eux des hommes vertueux et éclairés, il est impossible de nier qu'ils sont en général très-dangereux dans les assemblées de ce genre.

Cependant la chambre du Tiers-État ainsi composée seroit la plus puissante, puisqu'elle contiendroit la représentation du plus grand nombre des citoyens, on peut même dire de la généralité du peuple, — les nobles et les ecclésiastiques n'en étant pas la vingt-cinquième partie. Elle jouiroit de l'affection du peuple, qui la regarderoit comme le garant de sa liberté et de son bonheur, et qui regarderoit la chambre des nobles comme lui étant étrangère, comme l'ennemie de ses droits, et dans laquelle il n'auroit jamais aucune confiance, par cela même qu'elle lui sembleroit destinée à défendre d'autres intérêts que les siens. Celle du Tiers-État parviendroit toujours à faire mouvoir la multitude à son gré. Il lui suffiroit, dans un moment de querelle avec la Noblesse, de flatter la dernière classe, d'imprimer les discours de ses membres et le journal de ses résolutions.

Le même calcul de forces, la même rivalité se porteroient bientôt jusque dans les emplois civils et militaires. Toutes les parties de l'administration se trouveroient embarrassées par les différends des ordres. Si le Roi cessoit d'anoblir, la Noblesse deviendroit plus importante et le Tiers-État plus jaloux ; et s'il faisoit des anoblissements, il sépareroit du peuple ceux qu'il élèveroit ainsi, et se nuiroit à lui-même en diminuant dans cette classe le nombre des propriétaires.

Cet état de guerre pourroit convenir aux intérêts du monarque, s'il ne falloit pas que les chambres fussent d'accord entre elles pour en obtenir des subsides. Mais cette nécessité l'obligeroit d'intervenir dans les débats et de travailler à leur conciliation. Comme ses efforts seroient plus souvent inutiles, contraint de se déclarer pour un parti, il en suivroit le sort et triompheroit ou succomberoit alternativement avec ceux dont il auroit embrassé la défense.

Mais faisons une supposition peu vraisemblable : celle que les ordres puissent se maintenir en bonne union, — alors l'autorité royale seroit bientôt anéantie : elle n'auroit plus de ressources pour se mettre à l'abri de leurs entreprises. Ils pourroient par degrés s'emparer de l'administration et la confier à des comités formés par les trois ordres.

Il est naturel de présumer cependant que le souvenir de l'injuste et cruelle oppression supportée aujourd'hui par les nobles, procureroit pendant quelque temps à la Couronne une influence certaine sur la chambre de la Noblesse; mais les leçons du passé n'inspirent jamais une sagesse durable. Au surplus, nous venons de parler de la supposition d'un accord parfait entre les ordres qui leur laisseroit une indépendance entière dans leurs résolutions, leur permettroit un partage égal de tout accroissement de puissance. Alors, la chambre de la Noblesse redouteroit moins des usurpations dont elle tireroit comme les autres ordres un avantage momentané.

Rien ne seroit aussi difficile que de tenir les rênes du gouvernement avec une pareille représentation. Si

le Roi réservoit les faveurs et les emplois pour les membres de la Noblesse, il n'auroit aucun crédit auprès de la partie des États généraux qu'il auroit le plus d'intérêt à se concilier. S'il vouloit se faire des partisans dans le Tiers-État, influer sur les élections, sur les résolutions de la chambre, il auroit tant d'hommes à satisfaire, il seroit tellement obligé de tourner de ce côté la distribution de ses grâces, que les nobles ne jouiroient plus d'une préférence dans les emplois; et que, traités absolument comme les autres citoyens, ils n'auroient plus aucun intérêt à soutenir les droits de la Couronne.

La réunion du Clergé avec la Noblesse dans la même chambre ne diminueroit aucun de ces inconvénients et ne pourroit même que les augmenter. Si l'on séparoit dans la représentation les nobles des autres citoyens, l'ordre qui seroit en France le plus dévoué au Roi seroit celui du Clergé. D'ailleurs, les plébéiens pouvant parvenir aux premiers bénéfices ecclésiastiques, la division des citoyens par la naissance seroit moins marquée dans cette chambre, et plus on tracera la ligne de démarcation, plus on attisera la discorde.

S'il y a des pays où la conduite des États généraux n'ait pas vérifié ces observations, c'est que le Souverain n'y est pas dans la dépendance absolue à l'égard des subsides, que les idées de liberté n'y ont pas été répandues, que le Tiers-État n'est formé que par les officiers de quelques villes, que les seigneurs de fiefs ou les bénéficiers, satisfaits des avantages dont ils jouissent, craindroient de les compromettre par des innovations.

Mais partout où les citoyens divisés par la naissance

dans leur représentation ont eu des moyens de se combattre, et où les rois ont été dans la nécessité d'attendre de leur consentement les revenus publics et les lois nouvelles, on a vu l'État sans cesse bouleversé par des factions, les trônes détruits ou dégradés. Plusieurs des États généraux de France ont abusé de la détresse qui faisoit recourir à leur convocation. Ceux qui n'ont point eu de contestations avec le Roi sont devenus inutiles par les querelles entre les ordres. Alors il avoit pour se passer d'eux des moyens qui ne lui resteroient pas aujourd'hui. D'ailleurs, on ne sauroit comparer des États généraux, rassemblés à des siècles d'intervalle, sans droits positifs, sans être soutenus par l'opinion, avec ceux qu'il seroit possible d'avoir maintenant.

Les États généraux du Danemark et de la Suède prouvent encore mieux que la représentation *par ordres* ne garantit pas l'autorité du Roi. En Suède, avec quatre ordres, la Couronne a été aussi avilie qu'elle l'est en France. Sous le règne du père de Gustave III, la Diète ordonna qu'on se serviroit d'une estampille pour suppléer la signature du Roi quand celui-ci voudroit la refuser.

Le Danemark et la Suède offrent aussi des exemples des troubles et des révolutions que peut entraîner la rivalité des ordres. Dans cette terrible situation, un monarque habile n'a point d'autres ressources que de mettre à profit leur haine et leurs divisions, et de favoriser un des partis pour arriver au pouvoir absolu au milieu des orages et au risque de *tout* perdre pour tout acquérir. C'est ainsi qu'en Danemark Frédéric III

s'est fait décerner une dictature perpétuelle par le soutien des communes, et qu'en Suède Gustave III, secouru des bourgeois et des paysans, a triomphé de la Noblesse et obtenu plus de puissance que n'en ont jamais eu ses prédécesseurs; car les Communes ne renversent pas toujours les trônes : elles ont appuyé tous ceux de l'Europe. Elles sont, comme la Noblesse, tantôt amies, tantôt ennemies de la royauté, suivant les circonstances et les intérêts du moment.

Mais quel est donc le genre de représentation qui peut maintenir le trône et la tranquillité publique? L'Angleterre est le pays qui en offre le modèle le plus parfait. Un monarque peut avoir sans doute plus d'autorité qu'un Roi de la Grande-Bretagne; mais on peut affirmer qu'il est impossible, dans l'état présent de l'Europe, qu'un Souverain puisse avoir plus de prérogatives légales lorsque le peuple est représenté; à moins que, possédant d'autres principautés où il est absolu, il ne contienne les mécontents par des forces étrangères qu'il est en son pouvoir d'appeler.

Dans tout royaume où s'établira une représentation du peuple, il faut que les Rois choisissent entre le sort du Roi d'Angleterre et le sort des anciens Rois de Suède. Ce choix ne saurait être difficile.

La Pairie d'Angleterre ne peut se confondre avec la Noblesse du reste de l'Europe. Elle est constamment intéressée au maintien de la monarchie et de la liberté publique. Les hautes fonctions qui lui appartiennent, celles de tenir la balance entre le Roi et le peuple, ne se conserveroient point dans un gouvernement populaire. La Pairie n'est point une représentation parti-

culière exclusivement vouée aux intérêts d'une classe, mais une magistrature héréditaire, destinée à conseiller le Roi, à défendre ses prérogatives, à maintenir la Constitution. Elle n'est réservée qu'aux aînés. Les fils, les frères d'un pair sont placés dans les Communes ainsi que les autres citoyens. Ils sont admis à les représenter. Ils forment entre les deux Chambres un lien de rapprochement. Un pair ne pourroit abandonner les vrais intérêts du peuple sans trahir ceux de sa propre famille. Aussi, le peuple ne regarde-t-il point la Chambre haute comme lui étant étrangère. Il sait qu'aucun Anglois n'est exclu, par les lois, de l'espoir d'y parvenir. Il a confiance en elle, il la croit la protectrice de sa liberté. L'utilité de ses prérogatives, le petit nombre de ceux qui en jouissent, préviennent les sentiments de haine et de jalousie.

Il y a moins de prétextes pour l'orgueil, moins de rivalité entre deux chambres où l'on voit également les premières familles du royaume. Un pair étant aussi illustre qu'un sujet peut le devenir, est naturellement ennemi de toute résolution qui ne pourroit que l'avilir. La Cour, assurée de la première chambre, peut diriger vers la seconde tous les moyens d'influence, et les membres de celle-ci sont pour la plupart de riches propriétaires, des hommes éclairés, et plusieurs sont des hommes d'une naissance illustre.

Tel est le modèle dont il faudroit se rapprocher en France pour composer deux chambres dans nos États généraux. Le Roi, s'il étoit libre, auroit même le droit de le suivre entièrement. Puisque les représentants du peuple auront des fonctions qu'ils n'avoient pas autre-

fois, les nouvelles fonctions exigent de nouvelles formes. Les nobles reprendroient leurs titres, qui leur conserveroient le premier rang dans la société, dans l'opinion, à la Cour du Monarque, et qui seroient une recommandation pour les places; mais ils ne seroient plus séparés du peuple. Comme ils n'auroient aucun privilége qui pût les rendre odieux, qu'on ne donneroit aucun salaire aux représentants, qu'on fixeroit, pour rendre éligible, un revenu considérable, il faudroit nécessuirement choisir un grand nombre de nobles. La défiance contre eux, quand ils n'auroient plus un intérêt différent, seroit bientôt détruite. Les hommes sans fortune ne pourroient pas briguer les élections. Aucun citoyen n'en seroit humilié, puisqu'il faudroit toujours, pour être élu, obtenir la confiance générale. La Noblesse a toujours été au-dessus d'elle dans les fonctions publiques, les pairs, les princes du sang, très-souvent même de simples plébéiens, dans les places de ministres, de chanceliers, de conseillers d'État, et dans les tribunaux supérieurs. Elle n'auroit aucun droit de s'opposer à ce que le Roi augmentât le nombre des pairs de France et les mît entre le Trône et une représentation de toutes les classes du peuple.

Si l'on ne croit pas possible l'institution d'une chambre héréditaire, il faudroit du moins, dans le plan qu'on adoptera, ne jamais oublier la nécessité de rendre les nobles propres à représenter le peuple, et de détruire leur esprit de corps. On sera peut-être forcé de suppléer la pairie par une magistrature à vie, dont les membres ne pourroient pas être nommés sans la participation du Roi. Cette magistrature n'auroit

pas les mêmes avantages. Elle inspireroit au peuple moins de confiance. Elle n'auroit pas, soit envers la Couronne, soit envers le peuple, l'indépendance que donne l'hérédité. Moins attachée à des fonctions qu'elle ne pourroit pas transmettre, elle seroit plus disposée à sacrifier ses prérogatives pour plaire à la Cour ou pour satisfaire la multitude. Mais enfin, avec ces inconvénients, elle est préférable, on peut même dire que tout est préférable à deux représentations séparées de tous les individus nobles et de ceux qui ne le sont pas.

Si les François rassemblés auprès des frères du Roi jugeoient bien leur position, s'ils se formoient en corps de royalistes et non en corps de noblesse; s'ils professoient hautement des principes modérés propres à rallier tous les honnêtes citoyens, si les Princes invitoient tous les partisans de l'autorité royale à se réunir sous leurs étendards et leur offroient les secours nécessaires, ils auroient bientôt une armée assez considérable pour se dispenser de recourir à des forces étrangères. Mais enfin si les autres Puissances interviennent dans nos dissensions, quel peut être leur intérêt? C'est que l'ordre et la tranquillité se rétablissent en France. Sans ce prompt rétablissement, le foyer d'anarchie peut embraser l'Europe, et la banqueroute entraîner chez tous les peuples qui ont des relations avec ce Royaume la ruine d'un grand nombre et la perte du crédit public. Elles ne doivent donc protéger d'autres projets que ceux qui tendent à rétablir promptement l'ordre public, et nous avons prouvé qu'il ne pouvoit l'être que par un gouver-

nement mixte dans lequel le peuple auroit une représentation, sans division de classes, et où l'autorité légitime du Roi seroit garantie par la nature de cette représentation et par une chambre de magistrats héréditaires ou à vie.

Il seroit bien dangereux peut-être de laisser entrer un corps armé de Noblesse françoise. Ce seroit rallier tous ceux qui redouteroient une vengeance juste, mais impolitique. Ce seroit forcer au moins à la neutralité tous ceux qui croient le retour de l'ancien régime aussi funeste à tenter qu'impossible à maintenir. Ce seroit donner aux démagogues des moyens pour exalter le fanatisme des dernières classes du peuple.

Il ne seroit pas moins dangereux d'envahir subitement le territoire françois pour y établir un gouvernement par la force. On rendroit odieux au peuple tout ce qu'on pourroit faire pour son avantage, et tout s'écrouleroit dès qu'on auroit perdu le sentiment de la terreur.

Une médiation armée est le seul parti convenable. Il est sans doute le seul qui puisse s'accorder avec le cœur et les lumières de Sa Majesté Impériale. Mais cette médiation ne doit point dicter à la France son nouveau gouvernement. Si elle en proposoit les conditions et que ce gouvernement tendit à une monarchie absolue, elle n'auroit qu'un succès de peu de durée. Si elle conservoit au peuple la liberté politique, les sujets des Puissances médiatrices pourroient désirer les mêmes avantages qu'ils verroient assurer aux François par leurs propres souverains.

Il paroîtroit plus prudent que les Puissances réunies,

en témoignant leur intention de mettre obstacle aux progrès d'une doctrine ennemie du genre humain, d'empêcher une banqueroute funeste à leurs sujets, déclarassent qu'elles ne reconnoîtroient en France aucun gouvernement tant que le Roi seroit prisonnier, et qu'elles le considéreroient comme tel aussi longtemps qu'il seroit dans la capitale, où deux fois il a été traîné en captivité par des rebelles. On demanderoit qu'il eût la liberté de se rendre dans une autre ville, sans y être accompagné d'aucun des factieux qui l'ont jusqu'à présent retenu dans la contrainte, et qu'il pût appeler pour sa garde et pour son conseil tous ceux qu'il lui plairoit de choisir.

On auroit soin, dans les déclarations, de dire qu'on connoît la bonté de Louis XVI pour pouvoir annoncer que, devenu libre, il procureroit le rétablissement de l'ordre et de la paix, et tout ce qui doit assurer le bonheur du peuple. Il seroit facile d'éviter, dans l'exposé des motifs d'intervention, ce qui pourroit donner aux factieux des prétextes plausibles pour accuser les Souverains de se liguer contre la liberté des peuples.

Le Roi sorti de Paris, des ambassadeurs se rendroient auprès de lui, et, en vertu de commissions secrètes, influeroient sur toutes ses démarches, le dirigeroient dans le choix des personnes ou de son séjour. L'Assemblée seroit bientôt en fuite ou disposée à la soumission. Le Roi annuleroit tout ce qu'il a accepté par violence; se hâteroit d'accorder au peuple les avantages demandés dans la plus grande partie des cahiers, reprendroit une dictature momentanée, en rassurant sur l'usage qu'il voudroit en faire; rétabli-

roit les parlements, en les bornant aux fonctions judiciaires, en promettant une réforme des abus dans l'administration de la justice; et enfin il détermineroit lui-même l'organisation des États généraux.

Il seroit trop long d'entrer dans le détail de ce qu'auroit à faire le Monarque ainsi mis en liberté. Si ce plan étoit suivi, on auroit tout le temps nécessaire, après l'exécution des premières démarches, pour adresser une continuation de ce mémoire.

Si Paris refusoit de rendre au Roi sa liberté, la guerre seroit inévitable. Mais une guerre qui auroit pour unique objet la liberté du Roi seroit bientôt terminée. Dans l'impossibilité de le défendre, tout le peuple n'auroit qu'un cri pour la paix. La condition qui en seroit sans cesse offerte ne seroit nullement propre à le pousser au désespoir. On proposeroit de faire retirer les troupes en deçà des frontières dès l'instant où le Roi seroit hors de Paris. Il seroit conjuré par le plus grand nombre de ses sujets de faire cesser la guerre.

Par ce moyen, le nouveau gouvernement ne seroit aux yeux du peuple françois que l'ouvrage du Roi; et les sujets des autres Puissances n'auroient vu dans cette intervention qu'une ligue contre des rebelles, en faveur de l'autorité.

DXCII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE BOMBELLES.

L'Empereur reconnaît le pavillon aux trois couleurs. — Les Princes pacifiques sont des trésors précieux pour des révolutionnaires. — Le Roi a bien fait de motiver son acceptation de la Constitution. — La Providence, qui est bonne, a voulu humilier la famille royale. — Difficultés d'un rapprochement sincère entre ses membres. — Félicitations à la marquise, à l'occasion de la première communion de ses enfants.

Ce 14 octobre 1791.

Eh bien, ma Bombe, nous voilà, je crois, assez joliment dans nos affaires! L'Empereur reconnoît notre pavillon de trois couleurs comme le royal. Je pense que toutes les Puissances en vont faire autant. Oh! que les princes pacifiques sont de précieux trésors pour des révolutionnaires comme nous! Tu conviendras que le Roi a bien fait de motiver son acceptation, et que tous tes raisonnements sur cela pèchent un peu par la justesse. Tu parlois suivant ton cœur; mais tout le monde ne l'a pas, ou d'autres intérêts le remplissent. Enfin, mon cœur, la Providence est bonne et veut nous humilier. Si c'est là son but, elle y a bien réussi. Il faut en convenir. Je voudrois savoir ce que dira l'homme que tu me mandes avoir écrit à mon frère, lui qui, dans les commencements, avoit jugé différemment. Je dirai ce que tu me charges de dire, je le crois, et j'en enrage, car j'aimerois encore mieux ce que je n'approuve pas, le calme qui existe, et je dirai plus, je

réponds que la personne pour qui je dois faire ta commission pense de même. Je sais même qu'elle n'est pas éloignée de désirer de se rapprocher d'une autre; mais, mon cœur, il faudroit que celle-ci fît quelques frais, et que surtout elle sentit franchement la nécessité d'amener d'autres à une bonne foi qui peut seule rendre heureux, eux et tous ceux qui leur appartiennent. Que tu es heureuse que tes enfants répondent si bien aux soins que tu leur donnes! J'espère, mon cœur, que le sacrement qu'ils vont recevoir les confirmera en effet dans la foi de leur père, et les rendra dignes un jour de la soutenir avec force, dans un temps où il faudra peut-être encore du courage pour se dire chrétien. Ce que tu me mandes du bien que produit en eux l'air de la campagne me fait bien plaisir, et m'ôte presque le regret de te voir toujours éloignée d'ici. Adieu, ma petite Bombe, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur.

DXCIII

LOUIS XVI A SES FRÈRES, LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS (1).

Motifs qui l'ont déterminé à accepter la Constitution. — Sa résolution de la maintenir invariablement. — Il les invite à rentrer en France, ou à se désister du moins des projets qu'on leur attribue.

Paris, le 16 octobre 1791.

J'aurois cru que mes démarches auprès de vous, et l'acceptation que j'ai donnée à la Constitution, suffiroient, sans un acte ultérieur de ma part, pour vous déterminer à rentrer dans le Royaume, ou du moins à abandonner les projets dont vous paroissez être occupés. Votre conduite, depuis ce temps, devant me faire croire que mes intentions réelles ne vous sont pas bien connues, j'ai cru devoir à vous et à moi de vous en donner l'assurance de ma propre main.

Lorsque j'ai accepté sans aucune modification la nouvelle Constitution du Royaume, le vœu du peuple et le désir de la paix m'ont principalement déterminé. J'ai cru qu'il étoit en mon pouvoir d'y concourir par mon acceptation ; je n'ai pas balancé à la donner librement et volontairement. Ma résolution est invariable. Si les nouvelles lois exigent des changements, j'attendrai que le temps et la réflexion les sollicitent. Je suis déterminé à n'en provoquer et à n'en souffrir aucun

(1) Copie authentique aux Archives Impériales d'Autriche.

par des moyens contraires à la tranquillité publique et à la loi que j'ai acceptée. Je crois que les motifs qui m'ont déterminé doivent avoir le même empire sur vous. Je vous invite donc à suivre mon exemple. Si, comme je n'en doute pas, le bonheur et la tranquillité de la France vous sont chers, vous n'hésiterez pas à concourir par votre conduite à les faire renaître. En faisant cesser les inquiétudes qui agitent les esprits, vous assurerez l'avantage aux opinions sages et modérées, et vous servirez efficacement le bien que votre éloignement et les projets qu'on vous suppose ne peuvent que contrarier.

Je donnerai mes soins à ce que tous les François qui pourront entrer dans le Royaume y jouissent paisiblement des droits que la loi leur reconnoît et leur assure. Ceux qui voudront me prouver leur attachement ne balanceront pas. Je regarderai l'attention sérieuse que vous donnerez à ce que je vous marque comme une grande preuve d'attachement envers votre frère et de fidélité envers votre Roi, et je vous saurai gré toute ma vie de m'avoir épargné la nécessité d'agir en opposition avec vous, par la résolution invariable où je suis de maintenir ce que j'ai annoncé.

LOUIS.

Cette lettre porte pour suscription :

Aux princes françois Louis-Stanislas-Xavier et Charles-Philippe.

DXCIV

LA MARQUISE DE RAIGECOURT A LA MARQUISE DE BOMBELLES, A VALDECK, PRÈS DE SAINT-GALL (1).

Réflexions sur la mésintelligence entre les Tuileries et Coblentz, entretenue par l'inimitié existante entre le baron de Breteuil et Calonne. — Nécessité d'opérer entre eux un rapprochement. — Pente effrayante des affaires. — La Reine. — Avilissement du Roi.

Trèves, le 16 octobre 1791.

Vous aurez vu, Madame, que mes belles nouvelles n'étoient pas véritables. Je vous ai réjouie pour un petit moment, et aujourd'hui je viens m'affliger avec vous. Tout me paroît se reculer et même s'anéantir. Je vois avec douleur que Paris et Coblentz ne s'entendent point, et cependant, pour les uns et pour les autres, ce seroit le seul moyen de s'en tirer. L'Empereur traite les Princes comme des enfants. Il fait semblant de se convaincre de leurs bonnes raisons, de s'attendrir sur leur position. En conséquence, il leur donne de l'espoir, leur fait des promesses, et au moment de les accomplir, il trouve une porte de derrière pour délayer et allonger à l'infini. Les Princes ne peuvent s'empêcher de soupçonner que le crédit de la R[eine] et de ses agents ne contrarient tous leurs projets, et ne fassent tenir à l'Empereur une conduite si étrange. Il vaudroit bien mieux dire : « Dans votre plan, telle et

(1) Papiers de Bombelles. Minute dans les papiers de Raigecourt.

telle chose me déplaît : je n'y consentirai point, et je mets mon secours à telle et telle condition..... » Ne nous le dissimulons pas, ma chère amie, tout cela tient à la haine de deux hommes, résolus chacun dans leur intérieur, de se détruire. Le baron de B[reteuil] aura beau me protester le contraire, je n'en croirai rien. Il a de l'ambition, et sa religion n'y met pas les bornes que sa délicatesse seule ne seroit pas capable d'y mettre. Il faut donc, pour le bien général, chercher à rapprocher ces deux hommes et à accorder leurs prétentions respectives. Je prêche, de ce côté-ci, cette morale tant que je puis; prêchez-la du vôtre, et faites voir que toute la Noblesse se rallie et se ralliera à M. le C. d'Artois; que la conduite *tergiversante* de l'Empereur a aigri les esprits contre sa sœur, et qu'il faudroit maintenant mettre du concert et de la confiance dans les efforts que l'on veut faire pour rétablir le Roi. On soupçonne encore, dans ce pays-ci, quelque cachoterie de la part des Tuileries. Il faudroit, une bonne fois pour toutes, s'expliquer. La Reine craint-elle que M. le C. D'. [Comte d'Artois] ne s'arroge une autorité dans le Royaume qui nuise à la sienne? Qu'elle en soit tranquille : elle sera toujours la femme du Roi, et elle a plus de caractère que ce Prince et sera toujours dominante. Que craint-elle donc? Elle se plaint qu'on n'a pas assez d'égards pour elle. Mais vous connoissez le cœur, la droiture de notre Prince; il a été incapable de tenir les propos qu'on lui attribue, et qu'on a rapportés à la Reine dans l'intention sûrement de les rendre irréconciliables. Ce seroit un beau rôle à jouer que de les rapprocher et de les faire marcher du même

pied, si le baron de Breteuil peut se convaincre que ce seroit là servir, vraiment servir sa patrie et son Roi, et qu'il ne doit, pour une si grande œuvre, épargner ni peines, ni soins, ni sacrifices.

Le petit voyage de la duchesse de Brancas à Coblentz m'avoit fait espérer à quelque rapprochement. L'arrivée de M. de Bouillé me laisse encore sur cela quelque espoir, et j'en ai besoin pour soutenir le présent et prévoir sans horreur l'avenir. Je ne vois que ce remède à nos maux : l'intelligence. — Si nous ne l'obtenons pas, nous sommes en proie pour des siècles à des malheurs sans exemple. Mon mari m'avoit mandé de Coblentz qu'il invitoit le vôtre à y venir. Je lui ai demandé s'il étoit bien assuré de la manière dont il seroit reçu. L'âge et la considération de votre mari ne lui permettent pas de faire une pareille démarche sans être sûr qu'il reprendra l'existence qu'il doit avoir. Je vois, chère amie, par la lettre que vous avez écrite à M. de Raigecourt, que vos réflexions sont les mêmes. Mon époux les trouve justes. Un premier moment de désir de revoir M. de Bombelles et d'espérer qu'il seroit utile à nos Princes, lui avoit fait embrasser cette idée avec chaleur; mais il convient que, même pour avoir la possibilité d'être utile, il soit recherché et qu'on revienne sur ses pas.

Nous avons encore du temps avant de voir notre patrie calme et heureuse et nos souverains à leur place : Notre malheureuse Princesse (1) qu'on a traînée à tous les spectacles, notre malheureux Roi qui s'avilit tous

(1) Madame Élisabeth.

les jours davantage, car il en fait par trop, même s'il a encore l'intention de leur échapper : toutes ces bassesses le font dire et soupçonner, et il ne met pas la mesure que la bonne politique exigeroit. L'émigration, en attendant, s'accroit tous les jours; et bientôt il y aura dans ce pays-ci plus de François que d'Allemands.

Cette lettre, que je m'abstiens de faire suivre d'un grand nombre d'autres du même genre, suffit à peindre la situation de l'émigration, qui marchait sans ensemble et sans tenue. Les plus sages, parmi les anciens privilégiés, mécontents, retirés au delà du Rhin, comprenaient à merveille que des entreprises et des insurrections partielles étaient plus nuisibles qu'utiles, parce que aussitôt étouffées qu'elles étaient écloses, elles servaient seulement à entretenir l'animosité du peuple contre eux et à mettre à découvert le peu de moyens dont ils disposaient. Des officiers, point d'armée. Personne ne voulait être soldat. Chacun tirait à soi. Chacun eût daigné, mais à sa manière, admettre à composition la Cour. Trèves, Worms, Coblentz, Inspruck étaient en rivalité, et se dénigraient mutuellement, bien qu'appelés à servir la même cause. Les yeux toujours tournés vers Paris, on n'était guère d'accord que pour y maudire, que pour y insulter à Marie-Antoinette. Suleau, un écrivain royaliste, généreux mais forcené, et qui se vantait de ce qu'il appelait son *honorable roture*, qui n'est cependant pas plus un mérite qu'un tort, lançait dans l'émigration ses feuilles ardentes. Appelé au delà du Rhin pour y continuer sur les lieux son journal, il avait imprimé à Coblentz une gazette intitulée *Journal des Princes*. Le premier numéro était rempli de tant d'invectives et d'injures contre le prince de Kaunitz, contre l'Empereur et indirectement contre la Reine, qu'on s'était vu forcé de supprimer la feuille et de renvoyer Suleau. Mais l'impression mauvaise était produite. On n'avait pas réussi à

arrêter la publicité de ces outrages; des exemplaires avaient été colportés en Autriche et en France, et l'on n'avait pas manqué d'en faire passer sous les yeux de la Reine. Cependant, Monsieur, et surtout le Comte d'Artois, ne cessaient de s'agiter pour éveiller les sympathies de l'Europe et remuer les esprits en France. Les missions vers Vienne se multipliaient et n'aboutissaient point : on n'était pas reçu. Le comte de Vaudreuil, dont l'orgueil s'était vanté d'obtenir une réception brillante, avait été éconduit (1). Le marquis de Vaudreuil, son cousin, qui venait d'arriver de Paris, faisait parler le Roi et la Reine, et il exaltait bruyamment leur entraînement pour Coblentz. C'étaient des allées et venues continuelles de Coblentz à Paris, de Paris à Coblentz. La duchesse de Brancas avait paru, et sur-le-champ était repartie pour Paris. Elle avait, ainsi que madame de Tarente, dame de la Reine, donné sa démission aux Tuileries, mais ses liaisons connues avec le baron de Breteuil avaient fait conjecturer une négociation de rapprochement entre les deux meneurs; rien n'arrivait à maturité. Les Princes tenaient à outrance à Calonne et chargeaient, comme dès l'origine, le baron de Breteuil du crime de tous les embarras, de tous les torts que l'on attribuait soit au Roi, soit à la Reine; et, pour comble de mésaventure, le malheureux baron était peu agréable aux souverains auprès desquels il était appelé à négocier. Comme nous le disions plus haut, on se déchirait, on se tournait en ridicule. Le marquis de Raigecourt écrivait de Coblentz, le 28 septembre 1791, au marquis de Bombelles : « Je ne sais pas si nous serons longtemps ici, mais si cela traîne, comme il y a apparence, je crois que je retournerai à Trèves; au moins j'irai y faire de longues visites. La vie d'ici est fort ennuyeuse. J'ai heureusement pour ressource mesdames de Caylus et d'Autichamp. La société de Schœnburnslust n'est point du tout dans mon genre, et j'aurois de la peine à faire le *beau monsieur* auprès

(1) Vaudreuil avait quitté la France avec le Comte d'Artois, et s'était rendu avec lui à Turin. Il le suivit dans ses pérégrinations diverses, le rejoignit finalement, au terme de son exil, à Édimbourg, et rentra en France avec ce Prince, en 1814. Louis XVIII le nomma pair de France et gouverneur du Louvre. Mort en 1817.

de madame de Balbi. Je vous assure que ces femmes n'ont pas été rendues plus raisonnables par la Révolution. Le pauvre et respectable maréchal de Broglie y est tourné en ridicule à la journée, ainsi que le prince de Revel, son fils, qui est une des plus honnêtes créatures que je connoisse. Aussi, je vais là le moins possible. M. de Bouillé et le maréchal de Castries sont ici. Ce dernier va s'établir à Cologne. »

On oubliait le grand âge du maréchal de Broglie, troisième maréchal de ce nom, né en 1718, qui avait eu des débuts si brillants dans les armes, avait combattu sous les débris de l'école du grand Turenne, les Coigny et les d'Estrées; avait fait merveille à Raucoux et à Lawfeldt; avait assisté, en 1757, à la brillante affaire d'Hastembeck et à la malheureuse bataille de Rosbach; avait enlevé Minden, Rethem et Brême; avait battu, en 1758, le prince Ferdinand de Brunswick, à Sondershausen. On oubliait qu'il avait ainsi gagné sur le champ de bataille le bâton de maréchal de France, et le titre de prince d'Empire, pour ne se souvenir que de ses échecs à Minden, avec le maréchal de Contades, et à Filinghausen avec le maréchal de Soubise. Certes, aux émigrés moins qu'à tous autres il appartenait de méconnaître que, choisi par le malheureux Louis XVI, en 1789, pour commander entre Versailles et Paris les troupes destinées à contenir la révolution, le maréchal avait été forcé de fuir de la capitale pour se réfugier dans son gouvernement des Trois-Évêchés; qu'assailli dans le palais épiscopal de Verdun par une multitude en fureur qui lui reprochait d'avoir voulu étouffer la liberté dont les États généraux développaient le germe, il s'était vu fermer les portes de la ville de Metz, n'avait eu d'autre ressource que de chercher un asile à Luxembourg et à Coblentz, et qu'enfin il avait été dénoncé à l'Assemblée nationale et au Châtelet comme conspirateur.

Quant au maréchal Charles-Eugène de La Croix, marquis de Castries, qui n'avait que neuf ans de moins, il avait reçu le bâton en 1783, après avoir servi avec distinction dans la guerre de sept ans en qualité de lieutenant général, après avoir été gouverneur de Flandre et de Hainaut, et avoir occupé le Ministère de la Marine, où l'avait remplacé, en

1780, M. de Sartines. C'est pendant ce ministère qu'il avait pris une part assez active aux travaux de la digue de Cherbourg. Dans l'émigration, il commanda une colonne considérable d'émigrés (1).

On conçoit qu'un pareil homme, ainsi que le maréchal de Broglie et le marquis de Bouillé, étaient trop sérieux pour agréer toujours aux comtesses de Balbi et de Polastron, et à la princesse de Monaco, les trois reines de l'émigration (2), chez lesquelles on outrait le ton de l'ancienne Cour. A Versailles, l'intrigue se glissait comme partout, mais sous les dehors d'une noblesse délicate, et, comme l'a dit madame de Staël, « la soumission avait le caractère de la liberté »; tandis qu'à Coblentz, au milieu de vraies convictions d'honneur et de fidélité, au milieu de bons et braves gentilshommes, de bourgeois riches ou aisés, abandonnant par loyauté fortune et famille, s'agitaient la folie, la basse intrigue, l'espionnage, la vanité ambitieuse; tandis qu'on voyait éclater les rodomontades et les accusations de jacobinisme contre toute modération et liberté de penser. Et, pour achever le tableau, les Princes ne parlaient que de nobles, quand il n'eût fallu parler que de royalistes, à leurs cours improvisées.

Madame de Balbi, née en 1753, fille du marquis de Caumont La Force et femme d'un seigneur génois puissamment riche, était dame d'atour de Madame de Provence. Elle est demeurée célèbre par le scandale de sa liaison avec *Monsieur,* dont elle était la maîtresse de luxe. Des galanteries bruyantes en Hollande et en Angleterre lui firent fermer toutes les portes dans ces deux pays. Rentrée en France sous le Consulat, elle intrigua, pour n'en pas perdre l'habitude, et fut internée à Montauban. Elle mourut en 1832, dans

(1) Le maréchal de Broglie mourut en 1804, à l'âge de quatre-vingt-six ans, à Munster, en Westphalie. Le maréchal de Castries l'avait devancé de trois ans dans la tombe; il était mort en 1801, à Wolfenbuttel. Sa fille avait épousé le vicomte de Mailly; et son fils, le comte de Chalus, depuis duc de Castries, mort pair de France, sous le règne de Louis-Philippe, s'était uni à la fille du duc de Guines.

(2) Voir au tome II, sur ces dames, une lettre de Simolin, en date du 8/19 août 1791.

un état de fortune et d'abandon peu digne de sa naissance.

Madame de Polastron, belle-sœur de la duchesse de Polignac, avait été de la société intime de cette dame, au temps de la plus grande faveur de la duchesse auprès de Marie-Antoinette. Elle gouvernait le comte d'Artois.

Quant à la princesse de Monaco, sortie de la grande famille génoise de Brignole, elle avait été autrefois d'une admirable beauté. Son mari, dont elle avait reçu l'exemple de la galanterie, est le même qui, blessé à Fontenoy, avait donné lieu à ce vers de Voltaire :

Monaco perd son sang, et l'Amour en soupire.

L'Amour se consola en rendant le prince de Condé éperdûment épris de la princesse. Le mari eut le travers, étrange pour un mari de ce temps-là, de se fâcher, et il s'ensuivit un combat singulier entre les deux rivaux. Madame de Monaco demanda la séparation, et malgré la vive opposition de son mari, qui avait la folie de l'adorer (il est bizarre, mais il est vrai que ces sortes de femmes sont toujours aimées), l'obtint en parlement, dans l'année 1771, par le crédit de M. de Condé. Depuis lors, elle ne quitta plus ce dernier prince, dont elle suivit la fortune dans l'émigration; et son mari étant mort sur ces entrefaites, elle épousa M. de Condé, tout en conservant son premier nom. C'est le fils de ce prince de Monaco qui avait épousé l'héritière des Mazarin dont il a été question au tome Ier.

Comme le dit la marquise de Raigecourt, l'émigration augmentait sans cesse. Les Princes pensaient déjà compter autour d'eux dix mille gentilshommes. Les gardes du corps seuls montaient à un millier. Les insurrections fomentées en Alsace, en Bretagne, en Languedoc, avaient été étouffées; mais on fondait des espérances sur l'anarchie en France, on se flattait de la défection de nombreux régiments, dont les officiers disaient pouvoir répondre, au moyen de quelques pistoles adroitement semées. Deux millions donnés par Catherine de Russie et quelque autre subvention de source inconnue, avaient mis, disait-on, les Princes à même de promettre

le payement des troupes (1). On annonçait de jour en jour, d'heure en heure, l'arrivée de renforts autrichiens. Or, pas un soldat ne semblait avoir été mis en mouvement. Les journaux avaient, il est vrai, parlé de la marche de deux régiments, mais on en était resté au rapport de ces feuilles; et sans les approvisionnements qu'on voyait s'accumuler à Luxembourg, et qui pouvaient bien, après tout, n'être que des précautions militaires en vue de la sécurité des provinces Belgiques, on n'eût dû s'attendre à aucune ressource de ce côté. D'une part, le général de La Tour avait dit à Luxembourg au marquis de Raigecourt, que l'Autriche ne saurait même détacher cinq mille hommes des cantonnements des Pays-Bas, sans exposer ces provinces à une nouvelle révolution, et de l'autre, le général baron de Flachslanden, arrivé de Vienne, annonçait la marche de douze mille Autrichiens, troupes fraîches, et d'autant de Prussiens. Les ducs de Würtemberg et des Deux-Ponts s'étaient détachés du système adopté par les princes germaniques, et depuis longtemps avaient traité ou feint de traiter séparément de leurs intérêts avec l'Assemblée nationale. Le second surtout redoutait qu'elle n'exigeât le remboursement de sept millions qui lui avaient été prêtés autrefois. Partout la diplomatie usait ses plumes : les épées étrangères restaient au fourreau. Mais l'émigration, impatiente des retards de l'Empereur, était sans cesse au moment de s'emporter à un coup de tête, d'agir seule et de faire sa trouée. Elle se croyait la France : « Elle est toute où je suis. » Elle en vint même un jour à ne plus accueillir et à empêcher qu'on accueillit les agents du Roi. Elle s'efforça, par exemple, d'empêcher qu'on reçût M. de Sainte-Croix, envoyé par Louis XVI en remplacement de M. de Vergennes, son ministre à Coblentz. Le baron de Viomesnil, et plus tard le chevalier de Coigny, agents confidentiels de Louis XVI, ne purent, comme il a été dit plus haut, réussir, malgré l'aide des injonctions de Léopold,

(1) On avait annoncé qu'à partir du 1er novembre, tous les gentilshommes à cheval seraient payés à raison de 75 livres par mois, et ceux qui étaient à pied, 45 livres. Ils devaient être assujettis à la discipline militaire dans des cantonnements.

à dissiper les armements. Ici, le brave prince de Condé brandissait son épée. Là, M. de Conty avait aussi ses velléités héroïques. C'était une ruche affolée, une fournaise en ébullition : prise d'armes turbulente, impolitique, funeste, qui ne réussit qu'à faire briser les derniers vestiges de ce qui était ancien et susciter la république. Mais nous anticipons.

Le 16, le Roi avait écrit aux Princes ses frères pour les rappeler en France.

Le 9 du mois suivant, les biens des Princes sortis de France et ceux de tous les émigrants étaient mis sous le séquestre, et la peine capitale était prononcée contre les fugitifs rassemblés aux portes de France, s'ils n'étaient rentrés avant le 1er janvier 1792.

Le 12, le Roi avait prononcé son *veto* sur ce décret.

DXCV

MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU (1).

Nécessité pressante d'organiser un congrès. — Les Frères du Roi forcés de marcher contre la France. — Il faudra les combattre, et la Cour n'en sera pas moins soupçonnée d'être d'accord avec eux. — Un congrès peut seul prévenir tant de malheurs et faire cesser l'indécente position des Princes français. — Motifs apparents que l'on pourrait donner à la réunion.

Du 19 octobre 1791.

Je vous ai mandé mes idées sur un congrès. Tous les jours cette mesure devient plus pressante. Les

---

(1) En marge est écrit de la main de la Reine :

N. B. *Cette lettre est chiffrée de la nouvelle manière. Si vous êtes embarrassé, consultez M. de F.* (Fersen); *il faut sauter une lettre.* — Archives impériales d'Autriche.

AU GENERAL BARON DE BLACHSLANDEN

ce jeudy 22

votre lettre mr. le baron, vous entraine
necessairement, a une nouvelle, importunité
de ma part, d'abord j'ai ete enchantée de
vos idées, et sans me vanter je peu dire
que j'ai pensé de meme, sur le personnage
en question. mais je crois comme vous
qu'il est essentiel d'en tirer un parti
quelqu'onque et prompte. la difficulte
est de s'avoir par qui lui faire parler; il
seroit peutetre bien qu'il put croire
positivement que c'est de ma part, mais
jamais assez pourtant pour qu'il puisse
me citer. ou trouver un homme, assez
insignifiant dans ce moment, mais assez
fidel, assez prudent, et surtout, assez
ferme et adroit, pour parler a un etre
dont l'existance n'est que fourberie
astuse et menterie, il est bien necessaire
aussi que ce ne soit pas un noble a ce
que je crois, car il se feroit un plaisir
de le déjouer et le ceter apres. je me
perd dans mes recherches, je n'en connois
pas, si vous s'aviez quelqu'un propre
pour cette commission, je vous prie de

me l'indiquer; je me deciderez a voir qui
l'on voudra, pourvue que ce ne soit pas
mi... lui meme, ce n'est pas que je crois
que mon caractere de femme, me donneroit
plus d'adresse et de force que toute autre
pour lui repondre, mais l'horreur que
son immoralité inspire, avec les raisons
personnelle que j'ai de tous les tems
pour le haire, et la prudence que je
veux mettre dans ma conduite, tous m'em=
=peche, de le voir, croyez pourtant mr le
baron, que si la necessité etoit de prendre
un tel homme, mon courage et mon
caractere s'auroit encore faire le sacrifice
de mes sentiments personnelles, pour le
bien, mais d'eprouver la honte d'un
tel choix, pour n'en etre pas entierement
sur, mettroit le comble a nos malheures
voyez donc mr le baron, si vous pouvez
trouver quelqu'un dont nous puissions, nous
servire, pour capter ou detruire, le
monstre. passé moi le mot. brulé je
vous prie ma lettre. et ne doutez jamais
des sentiments d'estime que je vous ai voue
pour la vie ——

Frères du Roi sont eux-mêmes dans une position, par le nombre des personnes qui les ont rejoints, à n'être plus maitres de contenir ceux qu'ils voudroient, et peut-être seront-ils forcés de marcher sous peu. Jugez de l'horreur de leur position et de la nôtre. D'un côté, nous serons obligés de marcher contre eux, et cela ne se peut pas autrement, et de l'autre, nous serons encore soupçonnés ici d'être de mauvaise foi et d'accord avec eux. Cette Assemblée, qui est toute dominée par le parti républicain, profitera de la circonstance pour ranimer le peuple contre nous. Le calme qui a l'air d'exister dans ce moment par la lassitude du grand nombre, et le désir qu'on a en général de la tranquillité, ce calme même servira aux méchants pour nous imputer tout le mal qu'une invasion des Princes peut faire. On ne peut voir sans frémir les suites d'un tel événement, et à quoi nous serions exposés ici.

Il faut donc à tout prix le prévenir, et ce n'est que l'Empereur qui le puisse, en annonçant le congrès, en en indiquant tout de suite le lieu et quelqu'un des membres qui le composeront. Vous devez déjà en avoir écrit à Vienne. Si je peux, je vais écrire moi-même encore à mon Frère pour le presser. Mais c'est de votre zèle, de votre attachement inviolable que j'attends la prompte réussite de cette affaire. Je sais fort bien qu'elle ne plaît pas aux François émigrés. Mais si c'est la seule manière de tirer les Frères du Roi des malheurs et de l'affreux embarras où ils vont se trouver, et de faire finir enfin l'indécente position où ils se trouvent aux yeux de l'Europe entière, en agissant toujours d'une manière différente de ce que nous

avons l'air de désirer, vous m'avouerez que toute autre considération doit céder à celle-là.

Quant au congrès, comme il est toujours nécessaire que nous n'ayons pas l'air de l'avoir provoqué, outre les idées que je vous ai déjà données sur cela, en voici une qui me paroit très-juste. Dans les articles de la Constitution acceptée par le Roi, il y en a un qui parle bien de la ratification des traités ; mais outre que je ne sais point si les Puissances voudront y consentir, quelle est, dans ce moment, la garantie des traités anciens? Cela me paroît un point si important pour l'équilibre entier de l'Europe, pour que les Puissances s'en occupent en se réunissant. Je désire une prompte et positive réponse sur cet objet. Elle doit régler notre marche et nos paroles vis-à-vis des Princes. Montrez ma lettre aux deux mêmes personnes que la dernière.

Cette autre lettre est pour M. de F. [Fersen.]

DXCVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle trouve le Roi exagéré. — L'Assemblée veut s'emparer des biens de tout émigré en Allemagne. — Madame de Lastic rentre à Paris. — Opinion de la Princesse sur Mercy-Argenteau.

Ce 21 octobre 1791.

Vous avez tort, ma chère Rage, dans ce que l'on vous a dit de quelqu'un. Je vous assure que loin d'être *couci-couça*, il est tellement abandonné à la chose,

que je le trouve exagéré. Ne va pas dire que je t'ai mandé cela. Quant aux femmes qu'il a avec lui, que voulez-vous? C'est un mal d'autant plus sans remède qu'il est innocent. Il faut, tout en en rendant grâce à Dieu, en gémir.

Si tu veux ne pas mourir de faim, tu seras bientôt obligée de changer de gîte. On dit que l'Assemblée veut s'emparer des biens de tout ce qui habite l'Allemagne. Tu iras en Suisse achever ta nourriture; et puis après, comme Lastic, tu reprendras le chemin de Paris. La position de sa mère et de son père l'a fait revenir. Elle sera demain à Maupertuis, et viendra ici la semaine prochaine, ce qui me fait grand plaisir.

Je crois comme toi que le jeune homme dont tu me parles ne sera jamais heureux dans son ménage (1); mais je ne crois pas que sa belle-mère en soit tout à fait la cause (2); je la crois jouée par un vieux renard (3), qui est ami intime de son frère. Si on

(1) Le comte d'Artois, toujours en désaccord avec la Cour, parce qu'il voulait marcher trop vite, au lieu d'admettre le concert.

(2) La Reine.

(3) Le comte de Mercy-Argenteau, qui, avec le comte de la Marck et un instant M. de Thugut, forma ce prétendu comité autrichien, l'épouvantail et l'horreur des esprits avancés. Nous le répétons, M. de Mercy, fort lié avec les principaux Feuillants, qui pour cela furent impliqués dans les accusations dont l'ambassadeur était poursuivi, était un conseil de bon sens et de bonne foi, et Mirabeau lui avait rendu justice après ses entrevues. Mercy n'a trompé, n'a trahi personne : ni la France, dont il était originaire et sujet, ni l'Empereur, dont il était l'ambassadeur à Paris, après avoir obtenu de la France l'autorisation de servir ce Prince. Seulement, sa bonne volonté allait se briser contre les lenteurs calculées de Léopold, qui, traînant déjà le triste legs de son frère, le boulet des Pays-Bas et celui de la Hongrie, ne voulait pas se jeter dans la mêlée. La connaissance de ces sentiments de son maître avait rendu le pauvre ambassadeur timoré à l'excès.

faisoit bien, le jeune homme s'appliqueroit à le gagner; mais c'est qu'il y a tant d'intérêts qui se croisent, que cela déroute. Ce qui est à craindre, c'est que la belle-mère n'en soit victime tout comme une autre. Mon Dieu! que je te dise donc, pendant que j'y pense, que je ne me mêlerai pas de la cuisine de ta cousine. C'est à elle à poursuivre cette grande affaire vis-à-vis de M. de La Porte.

Nous avons un vent assez fort depuis trois jours, et de la pluie, ce qui ne me plaît point du tout, parce que je comptois faire demain une grande promenade à cheval, avec madame de Tarente, et qu'il y a à parier que je resterai dans ma pauvre chambre.

Sur ce, je te souhaite le bonsoir, et t'embrasse de tout mon cœur.

Ta sœur va-t-elle bien? En es-tu contente? Le monde ne la gâte-t-il pas? et ses principes sont-ils bien gravés dans son cœur?

DXCVII

L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Accueil fait à l'ambassadeur de France, marquis de Noailles. — Il ne peut plus être question de secours étrangers. — Sa crainte que les Princes, avec leur soi-disant armée, ne veuillent tenter quelque chose. — Ils feraient mieux de profiter de l'amnistie pour rentrer en France et faire réussir la contre-révolution à l'intérieur. — Les troubles des Pays-Bas sont fomentés par les Français. — Dispositions à prendre pour maintenir l'ordre.

Le 25 octobre [1791].

Très-chère Sœur, c'est par le courrier que je vous écris aujourd'hui, pour vous remercier de vos chères lettres, que j'ai reçues par Schaaffgotsche et par la poste. Je suis bien charmé que vous continuiez à être contente de Charles, qu'il fasse son devoir et qu'il continue à s'appliquer et prendre connoissance du pays et des affaires, ce qui ne peut que lui être utile, avantageux et agréable de toutes les façons.

Pour les affaires de France, j'ai reçu l'Ambassadeur (2), et ai répondu à la lettre de participation du Roi en termes généraux : Que je désirois que la démarche qu'il venoit de faire fût telle qu'elle puisse

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'archiduc Albert d'Autriche.

Cette lettre fait partie des pièces justificatives données par M. Adam Wolf, à la suite de son *Histoire de Marie-Christine*, t. II, p. 244.

(2) Le marquis de Noailles.

contribuer à son bien-être et à celui du Royaume, et que les suites puissent être telles à détruire toutes les sinistres impressions que les démarches passées n'avoient pas pu manquer de donner aux Cours. Je crois qu'à peu près tout le monde répondra de même. Il ne peut donc plus être question de secours de troupes ni d'argent aux Princes et réfugiés françois, et que même la Cour de Russie, qui a tant fait de bruit pour eux, finira par ne rien faire d'efficace. Je crains toujours que les Princes, avec leur soi-disant armée, veuillent tenter quelque chose. En ce cas, ils feroient fort mal, feroient beaucoup de malheureux, et allumeroient la guerre civile pour rien. Ils feroient beaucoup mieux de profiter, pour eux et tous leurs officiers, de l'amnistie qui leur est accordée, pour rentrer dans le pays et y disposer peu à peu les esprits, par les fautes de l'Assemblée, les inconvénients du système présent, à augmenter l'autorité du Roi, le dégoûter du présent système, et à faire réussir la vraie contre-révolution, qui ne peut se former que dans l'intérieur du pays, et pas par des mesures violentes du dehors.

En attendant, pourtant, le mal de tout cela est que les troubles chez vous continueront toujours, fomentés par les François, tant que ceux-ci ne seront pas tranquilles. Je sais que Van der Mersch (1) et le comité de Lille travaillent, d'accord avec Van der Noot et Van Eupen, qui sont à Bréda, à réunir leurs deux partis, et

(1) C'était un vieil et brave officier flamand, couvert de blessures, qui avait fait, dans les armées françaises, la guerre de sept ans, y avait gagné la croix de Saint-Louis et les épaulettes de lieutenant-colonel; était passé du service de France à celui d'Autriche, et avait

à faire naître un soulèvement général aux Pays-Bas, d'accord avec les Liégeois. On dit qu'ils ont quatre millions d'argent à Lille et soixante mille fusils prêts à cet effet. Il est donc, je crois, de la plus grande importance de les faire surveiller autant que pôssible; de se procurer les notices les plus exactes sur les relations, de tenir nos troupes en ordre et bien disposées, et d'éviter tout ce qui pourroit donner occasion à quelque bruit ou explosion quelconque.

Avec les États de Brabant, qui ne cherchent que des prétextes, il faut se tenir à la loi et la Constitution et règle, mais montrer de la fermeté; et tant que le conseil de Brabant et les fiscaux voudront faire leur devoir, cette voie est la meilleure et la plus légale. Il n'est plus temps de traiter ou céder avec eux; et je crois avoir fait assez connoître, par ma conduite et les faits, toute ma modération, qui, ainsi que toutes les choses, a sa mesure et son terme, et doit enfin céder à la rigueur et au devoir de maintenir l'ordre.

L.

---

réussi à conquérir le grade de colonel dans la guerre de la Succession de Bavière. Après cette campagne, il avait quitté le service pour rentrer dans ses foyers. C'est de là que Vonck l'avait tiré pour lui donner le commandement des troupes de l'insurrection.

DXCVIII

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II (1).

Ils lui transmettent copie de la lettre et du mémoire du Roi. — Ils se refusent à voir dans ces écrits l'expression de sa volonté. — Il doit soupirer après le moment de sa délivrance. — Ils seraient coupables s'ils ne travaillaient point à le tirer de cette situation. — Les dispositions de l'Espagne semblent plus favorables. — Ils sollicitent la garantie de l'Impératrice pour un prêt d'argent qui leur est offert à cette condition. — Négociations avec les Landgraves des deux Hesses. Ils lui demandent de consentir à ce que le Prince de Nassau reste auprès d'eux. — Son départ ferait penser qu'ils sont déterminés à ne point agir.

[Schönburnslust, le 25 octobre 1791.]

MADAME NÔTRE SOEUR ET COUSINE,

La confiance extrême que les bontés de Votre Majesté nous ont inspirée ne nous permet pas de lui laisser ignorer le moindre détail de ce qui occupe tous nos instants; nous la supplions donc de permettre que nous mettions sous ses yeux la copie d'une lettre et d'un mémoire que nous avons reçus du Roi notre Frère, celle de la réponse que nous y avons faite, et quelques détails qui peuvent jeter de la clarté dans cette affaire. La lettre et le mémoire nous auroient accablés de la plus vive douleur, s'ils n'étoient pas évidemment l'ouvrage de la même violence qui a

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

arraché au Roi tous les actes qui sont émanés de lui depuis plus de deux ans, à l'exception d'une protestation formelle qu'il a secrètement déposée entre les mains du Roi d'Espagne, dans les premiers jours de sa captivité, et de l'écrit qu'il a publié en quittant Paris. Ces deux pièces seules suffiroient pour nous rassurer sur ses véritables intentions, mais des personnes honorées de sa confiance nous ont de plus dit de sa part et de celle de la Reine, *qu'ils se montreroient toujours dignes de nous et de la Noblesse qui nous entoure.* Il paroît affligé des nombreuses émigrations qui ont lieu, et nous sommes cependant assurés qu'il a approuvé la conduite de ceux qui ont quitté la France pour venir nous joindre, et même qu'il y en a excité plusieurs. Il nous paroît impossible, et nous osons croire que Votre Majesté pensera comme nous à cet égard, de ne pas voir que, forcé à tenir une conduite entièrement opposée à ses principes, il soupire après le moment de sa délivrance, mais que le danger dont on le menace sans cesse pour les objets les plus chers à son cœur, le contraint non-seulement à n'en rien témoigner, mais encore à s'efforcer de prouver qu'il pense comme il agit. Ah! Madame, quelle position ! et que nous serions coupables si nous ne travaillions pas à l'en tirer! Cette réflexion nous échappe, mais nous connoissons trop l'âme généreuse de Votre Majesté pour craindre qu'elle lui déplaise.

C'est avec un vrai plaisir que nous avons l'honneur de faire part à Votre Majesté que la Cour d'Espagne, dont les lenteurs nous avoient jusqu'à présent donné de l'inquiétude, paroît enfin vouloir se décider ouver-

tement en notre faveur, ainsi que Votre Majesté le verra par l'extrait ci-joint. Instruite des liaisons de Votre Majesté avec cette Cour, nous nous plaisons à croire que c'est un bienfait de plus de sa part, et cette idée double le plaisir que nous causent les heureuses dispositions du cabinet de Madrid.

Depuis que les bontés de Votre Majesté pour nous ont éclaté, on nous fait de tout côté les propositions les plus avantageuses; il en est une surtout qui fixe notre attention. C'est un prêt de deux millions de florins à cinq pour cent, pendant douze ans; la seule condition qu'on y mette, c'est la garantie de Votre Majesté. Partagés entre la juste confiance que nous inspirent les bontés de Votre Majesté et la crainte d'en abuser, nous avons cru devoir différer notre réponse, et nous osons La supplier de vouloir bien nous la dicter elle-même.

Nous avons, suivant l'avis que Votre Majesté a daigné nous donner, redoublé d'efforts auprès du Landgrave de Hesse-Cassel, mais il s'obstine à vouloir l'approbation des Cours de Vienne et de Berlin avant de rien conclure. Le Landgrave de Hesse-Darmstadt nous a fait aussi des propositions; nous regardions cette affaire comme terminée, car elle ne dépendoit plus que des bontés de Votre Majesté, il y fait naître aujourd'hui de nouvelles difficultés. Le Prince de Nassau, qui a bien voulu se charger de traiter cette affaire en notre nom, en rend un compte direct à Votre Majesté, ainsi nous ne l'importunerons pas de ses détails. Ce Prince éprouve bien en ce moment combien est grande la privation de ceux qui ont le bonheur de voir Votre

Majesté, et qui s'en trouvent séparés, il a de plus quelque inquiétude que le service de Votre Majesté ne souffre de son absence; il a cependant cédé aux instances que nous lui avons faites de rester avec nous, et nous osons confier à Votre Majesté le motif de ces instances. Le Prince de Nassau est connu dans toute l'Europe pour aimer passionnément la gloire; s'il nous quittoit en ce moment, on ne manqueroit pas de dire que nous n'agirons certainement pas, et cette opinion porteroit dans le cœur de cette brave Noblesse qui nous entoure une douleur juste dans son motif, mais dont les effets seroient bien dangereux. Nous espérons qu'une raison aussi décisive obtiendra l'approbation de Votre Majesté. Nous nous flattons aussi qu'Elle accueillera avec bonté la réquisition que l'Électeur de Trèves, notre Oncle, lui a faite, comme garantie du traité de Westphalie. De toutes les marques d'amitié dont il ne cesse de nous combler, c'est celle qui nous est la plus chère, puisqu'elle met Votre Majesté plus en état de déployer toute la générosité de son caractère. Il ne nous reste plus qu'à La supplier d'agréer l'hommage des sentiments aussi vifs que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Schonbornslust, le 25 octobre 1791.

DXCIX

REPONSE DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A LA COMTESSE DE PROVENCE (1).

Courtoisies.

[29 octobre 1791.]

Madame ma Sœur et Cousine, les sentiments que V. A. R. me temoigne par sa lettre me sont d'autant plus agreable qu'ils reponde parfaitement aux dispositions que m'ont inspire la situation affligeante dans laquelle vos vertus ont eu tant d'occasions de ce montrer. Il me sera toujours bien doux de pouvoir multiplier les preuve que je desire de Lui donner de ma façon de penser a son egard et avec laquelle je suis,

Madame ma Sœur et Cousine,

de Votre Altesse Royale,

la bien affectionnée Sœur et Cousine.

Octobre (2) 29. 1791.

Adresse : *A Madame ma Sœur et Cousine la Comtesse de Provence.*

(1) Minute autographe aux Archives de Moscou. Orthographe conservée.

(2) Ce mot est écrit en russe dans l'original.

DC

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Rien de ce qu'elle voit ne lui plaît. — Leur sort sera toujours d'être bêtes et maladroits. — Madame de Lastic est de retour.

[Ce 30 octobre 1791.]

J'ai l'âme toute noire, ma chère Rage. Il faut que tu en prennes ton parti, et tu en devineras bien la raison ; car je n'aime point du tout tout ce que je vois. Lis et entends. Dieu veuille que j'aie tort! Sais-tu bien que ce que tu me marques, à la fin de ta lettre, n'a pas le sens commun? Il y a quatre mois, cela eût été fort différent. Mais à présent c'est un être de raison que de penser que cela puisse faire le plus petit effet. Mais notre sort sera toujours d'être bêtes et maladroits, ce dont j'enrage de bon cœur. Quant à ce que tu me marques pour une certaine personne de ma connoissance, je te fais part qu'elle ne trouve pas que tu aies raison ; que son opinion ne sera, je crois, jamais douteuse ; mais que mille raisons lui font croire qu'elle est où elle doit être. Si tu ne l'approuvois pas, elle en seroit bien fâchée. Mais je crois que, si elle pouvoit causer avec toi, elle te convaincroit. Lastic est ici d'avant-hier ; ce qui a fait un sensible plaisir à ta très-humble servante, quoiqu'elle lui ait dit bien des choses qui lui font peine. La pauvre petite est bien malheureuse, sent bien vivement sa position, mais tout cela

est soumis à la Providence d'une manière qu'il faudroit imiter. Nous irons galoper demain ensemble, et cela me plait.

Je te fais compliment sur la dent d'Hélène : c'est en avoir de bien bonne heure. J'ai peur qu'elle ne te morde beaucoup. Adieu, ma petite. Je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur. Le bien de ta belle-sœur est-il près de Saint-Domingue?

DCI

PROMULGATION DES SENTIMENTS DES PRINCES FRÈRES DU ROI (1).

[30 octobre 1791.]

Indignés des calomnies par lesquelles on s'efforce de rendre suspects notre amour pour un Frère et notre soumission pour un Roi que ses malheurs ne nous rendent que plus cher et plus respectable, nous croyons qu'il ne suffit pas de livrer les calomniateurs au mépris qu'ils méritent, mais que notre honneur nous engage à publier hautement une profession de foi qui fut et sera toujours la nôtre. Rétablir le respect dû à la Religion catholique et à ses ministres, rendre au Roi sa liberté et son autorité légitime, aux différents ordres de l'État leurs droits véritables fondés sur les lois de

(1) Communiqué par le vicomte de Fontenay.
Une copie vidimée existe aux Archives impériales de Russie.

la monarchie, à chaque citoyen ses propriétés, au Royaume son antique et immuable constitution, à tous les François, et particulièrement aux habitants des campagnes, la sûreté, la tranquillité et l'administration de la justice dont on les a privés; — c'est l'unique but que nous nous proposons, et pour lequel nous sommes prêts à verser, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Jamais aucune ambition personnelle ne souilla des vues aussi pures. Nous l'attestons ici sur notre foi de gentilhomme, et nous donnons en même temps le démenti le plus formel à toute allégation contraire.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

A Schönburnslust, le 30 octobre 1791.

DCII

MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE (1).

Le Roi de Suède a interdit toute relation entre son gouvernement et le chargé des affaires de France. — Les Princes lui demandent qu'il accrédite un ministre auprès d'eux. — Le Roi d'Espagne veut lui procurer des fonds pour l'aider dans l'exécution de ses projets. — Les circonstances deviennent chaque jour plus pressantes.

Schönburnslust, ce 30 octobre 1791.

Monsieur notre Frère et Cousin, nous profitons avec empressement de toutes les occasions pour exprimer à Votre Majesté notre vive reconnoissance de tout ce que sa grande âme lui inspire pour la cause du Roi notre Frère.

Nous avons appris avec la joie la plus sincère qu'Elle avoit déclaré ne vouloir permettre au chargé des affaires de France aucune relation avec Elle ni avec son ministère. Le baron d'Escars nous fait espérer de même que Votre Majesté mettra le comble à ce témoignage de ses nobles sentiments, en suivant l'exemple de Sa Majesté l'Impératrice de Russie, et en accréditant un ministre auprès de nous.

Les nouvelles satisfaisantes que nous avons reçues de la Cour de Madrid nous donnent lieu d'espérer que Leurs Majestés Catholique et Sicilienne sont dans

(1) Original signé. Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Suède.

des dispositions semblables, et nous avons été informés en même temps que le Roi d'Espagne, frappé de la magnanimité des projets de Votre Majesté, vouloit lui procurer des fonds pour leur exécution.

Combien nous nous estimerions heureux, si nous pouvions un jour contribuer nous-mêmes à prouver à Votre Majesté le prix que la France entière attache aux services importants que la Suède et Gustave peuvent lui rendre en cette occasion décisive.

Au surplus, nous ne pouvons pas dissimuler à Votre Majesté que, surtout depuis l'acceptation arrachée au Roi notre Frère, les circonstances deviennent chaque jour si pressantes, par la disposition des esprits dans les provinces et même dans la capitale, qu'il sera impossible d'arriver à un terme plus éloigné que la fin de cette année, sans être entraîné par des événements qu'on ne pourroit contenir, et qu'on seroit coupable de ne pas mettre à profit.

Nous ne nous permettons de rien ajouter : notre confiance en Votre Majesté nous répond de ses sentiments, de ses résolutions et du désir qu'Elle éprouve d'en accélérer les effets.

Nous offrons à Votre Majesté l'hommage de tous les sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Monsieur notre Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

DCIII

MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE LÉOPOLD II (1).

État politique de la France. — Vœux en faveur d'un congrès. — Danger que font courir les tentatives des émigrants.

Ce 2 novembre [1791].

J'ai lu votre lettre, mon cher Frère, avec toute l'attention qu'elle méritoit, et j'ai été touchée jusqu'au fond du cœur de toutes les marques d'amitié et d'intérêt que vous me donnez. Il me semble avoir répondu à l'avance à vos observations, en vous envoyant le mémoire qui regarde la grande affaire. Mon opinion est toujours ce qu'elle étoit le mois de septembre et le mois dernier. Je n'ai pas cessé un instant d'avoir la plus entière confiance dans les sentiments et la sagesse d'un frère aussi tendre et aussi éclairé. Faut-il donc ajouter aux affreux malheurs qui m'accablent de près, celui des défiances qui me menacent de loin dans un cœur qui m'est si cher! Non, je suis loin de songer à recourir à des moyens violents : la violence feroit périr par la violence. C'est la pensée de toutes mes lettres; et voilà pourquoi j'avais tant insisté pour un congrès; voilà ce qui m'a toujours fait dire qu'il falloit ménager surtout cette classe si nombreuse de gens jus-

(1) Lettre interceptée. Original autographe faisant partie des deux volumes de mon cabinet, que j'ai cités. N° 10.

MARIE ANTOINETTE A L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Copie de ma lettre a l'empereur
Du 2 de 9bre 1791

J'ai lu votre lettre, mon cher frere avec toute l'attention qu'elle meritoit et j'ai été touchée jusqu'au fond du coeur de toutes les marques d'amitié et d'interet que vous me donnez, il me semble avoir répondu a l'avance a vos observations en vous envoyant le memoire qui regarde la grande affaire, mon opinion est toujours ce qu'elle etoit le mois 9bre et le mois — dernier, je n'ai pas cessé un instant d'avoir la plus entiere confiance dans les sentiments et la sagesse d'un frere aussi tendre et aussi eclairé, faut il donc ajoutter aux affreux malheurs qui m'accablent de pires celui des defiances qui me menacent de loins dans un coeur qui m'est si cher, non je suis loins de songer a recourir a des moyens

violents, la violence feroit perire par
la violence, c'est la pensée de toutes
mes lettres, et voila pourquoi j'avois
tant insistée pour un congres ce
qui m'a toujours fait dire qu'il falloit
menager surtout cette classe si
nombreuse de gens jusqu'ici timides
mais amis de l'ordre et de la monar-
chie et a qui l'horreur de la guerre
civile et des republicains sanguinaires
donneroit enfin du courage et l'accord
qui leur manque, c'est aussi pourquoi
j'avois tant desiré le desarmement
des emigres dont les folles tentatives
s'enlevent tant de defiances meme
chez les gens moderés et monarchi-
ques. encore une fois les freres du
roy sont les meilleurs des parents
mais vous savez quelle foule ~~in~~

imprudente les entoure. ceux la font
la joie des pervers qui nous attribuent
tout le mal de quelque coté qu'il vienne,
certes ce n'est pas oublier la moderation
que de consulter autant que nous nous
etudions a le faire l'esprit public en
ce qui touche la constitution, de
demeurer sans les voies legales et de
ne laisser ainsi aucunes prises a la
malveillance si active des factieux.
je suis heureuse, mon cher frere
qu'en resumé nous soyons si bien
d'accord sur le fond des choses, le
desaveu donné aux emigrants le
concert preparé entre les puissances,
les armements proportionnez a ceux
qui menacent, telles sont vos vues
dignes de votre sang et de votre
tendresse et sagesse, ces vues sont les
nôtres. tant que les puissances

n'essayeront point a s'ingerer
dans les affaires de la france
et qu'elles feront bonne contenan
ce en meme temps on pourra
esperer
je vous remercie encore de votre
lettre, mon cher frere, tant d'amitie
console dans les adversitez et
je vous assure que c'est bien
du fond du coeur que je vous
aime et vous embrasse

qu'ici timides, mais amis de l'ordre et de la monarchie, et à qui l'horreur de la guerre civile et des républicains sanguinaires donneroit enfin du courage et l'accord qui leur manque. Voilà aussi pourquoi j'avois tant désiré le désarmement des émigrés, dont les folles tentatives soulèvent tant de défiances, même chez les gens modérés et monarchiques. Les Frères du Roi sont les meilleurs de tous les parents; mais vous savez quelle foule les entoure. Ceux-là font la joie des personnes qui nous attribuent tout le mal, de quelque côté qu'il vienne. Ce n'est pas oublier la modération que de consulter, autant que nous nous étudions à le faire, l'esprit public en ce qui touche la Constitution; de demeurer dans les voies légales et de ne laisser ainsi aucune prise à la malveillance si active des factieux. Je suis heureuse, mon cher Frère, qu'en résumé nous soyons si bien d'accord sur le fond des choses. Le désaveu donné aux émigrants, le concert préparé entre les Puissances, les armements proportionnés à ceux qui menacent, telles sont vos vues, dignes de votre sang et de votre tendresse et sagesse. Ces vues sont les nôtres. Tant que les Puissances n'essayeront point à s'ingérer dans les affaires de la France, et qu'elles feront bonne contenance en même temps, on pourra espérer. Je vous remercie encore de votre lettre, mon cher Frère. Tant d'amitié console dans les adversités, et je vous assure que c'est bien du fond du cœur que je vous aime et vous embrasse.

DCIV

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Message de M. de Penthièvre bien accueilli par le Roi. — Prier Dieu de les regarder en pitié.

Ce 7 novembre [1791].

Je suis arrivée au moment même où le Roi, ma chère Lamballe, venoit de rentrer de la chasse. Je lui ai sur-le-champ fait remettre le message de M. de Penthièvre. On lui avait déjà remis le vôtre. Il fera avec plaisir ce que vous désirez. Aussi, mon cher cœur, c'est une chose terminée : vous pouvez le dire à la duchesse, en lui disant la part que je prendrai toujours à ce qui pourra lui être agréable.

Les affaires paroissent prendre une meilleure tournure; mais vous savez qu'on ne peut se flatter de rien. Ah! mon cœur, il faut prier Dieu de nous regarder en pitié!

Adieu, mon amitié pour vous ne finira qu'avec ma vie.

---

(1) Collection de M. Charavay aîné.

DCV

LE BARON DE BRETEUIL A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

Comme ancien ambassadeur du Roi, il se joint à toute la Noblesse de France pour exprimer ses sentiments de reconnaissance envers l'Impératrice, et sa confiance dans l'amitié qui unit les deux souverains.

Bruxelles, le 7 novembre 1791.

MADAME,

Quand la France entière doit des remercîments sans mesure à Votre Majesté Impériale, quand sa Noblesse se charge de les lui exprimer, ainsi que sa vive reconnoissance et son respect, un vieux serviteur du Roi, qui a joui de l'avantage d'être auprès de Votre Majesté Impériale le premier interprète des sentiments de Sa Majesté, ose se donner l'honneur de se mettre particulièrement aux pieds de Votre Majesté, pénétré de tous les sentiments de ses compatriotes, et plus qu'eux d'un attachement, d'un respect personnel. Il a pris sa source, Madame, dans des circonstances qui m'ont mis à portée de reconnoître, d'admirer les qualités si éclatantes de Votre Majesté Impériale avant qu'elles eussent le temps de fixer tous les regards de l'Europe. Depuis les années qui m'ont éloigné de Votre Majesté Impériale, j'ai souvent demandé à différents de vos serviteurs, Madame, de me renouveler dans l'honneur de vos bontés, pour tous les hommages

(1) Archives impériales de Moscou.

respectueux de ma reconnoissance, et j'ai eu quelquefois la satisfaction d'apprendre que Votre Majesté Impériale n'en dédaignoit pas la vérité. Cette suite de Sa bienveillance m'enhardit donc à La supplier de distinguer parmi la sensibilité françoise tous les mouvements de mon cœur, dans un moment où il doit à Votre Majesté de passer de la plus profonde douleur à l'espoir consolant que lui fait éprouver l'amitié si marquée de Votre Majesté pour le Roi. Je ne sais, Madame, si le Roi trouvera aussitôt qu'il le voudroit le moyen de vous marquer tous ses sentiments; mais je suis sûr que Sa Majesté n'avoit pas attendu, pour mettre autant de prix que de confiance dans Votre amitié, la manière, si digne des deux couronnes, dont Votre Majesté Impériale montre son intérêt pour les malheurs du Roi et de son Royaume. J'ai prié il y a trois mois, à Spa, M. le comte de Rumanzow de dire à Votre Majesté Impériale tout l'empressement de confiance que je savois le Roi décidé à vous témoigner, Madame, au moment où Sa Majesté s'étoit crue certaine de reprendre tous ses droits. Le comble de mon bonheur, dans cette circonstance, auroit été de me présenter à Votre Majesté, honoré par le Roi du même genre de confiance dont Elle-même m'a fait la grâce de me croire digne.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Majesté Impériale,

très-humble et très-obéissant serviteur,

LE BARON DE BRETEUIL.

DCVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Madame de Lastic a un courage de lion. — Elle va au Ciel tant qu'elle peut. — L'Assemblée dit tout ce qu'il est possible contre les prêtres et les émigrants.

Ce 8 novembre 1791.

Il y a, je crois, environ mille ans que je n'ai eu le plaisir, la jouissance, l'honneur, l'agrément de vous écrire. S'il faut vous en donner la raison, j'y serai fort embarrassée; la meilleure de toutes est que depuis trois semaines j'ai un peu mis de côté la règle que je m'étois tracée; ce qui fait que je ne savois plus où j'en étois. Mais vla (*sic*), je crois, que je m'y remets; en conséquence, je t'écris deux jours d'avance, de crainte d'y manquer.

Je te dirai que cette mère Lastic est ici depuis dix ou douze jours; que cela m'a fait bien plaisir; qu'elle va repartir pour Maupertuis pour environ quinze jours. Elle a un courage de lion; et puis elle va au Ciel tant qu'elle peut, sans grand fracas pourtant; ce qui, comme tu sais, vaut beaucoup mieux, parce que cela est solide. Tu me mandois que ta princesse avoit été bien malade après ses couches; j'espère qu'elle est mieux. Nous sommes toujours ici dans la même position; l'Assemblée dit tout ce qu'elle peut contre les prêtres et les émigrants. Jeudi, on doit faire un règlement pour les prêtres non assermentés. Dieu veuille

qu'il soit sage! Du reste, il gèle comme au mois de janvier; et puis je vais me promener, parce qu'il fait le plus beau temps que l'on puisse voir. Adieu, je t'embrasse et t'aime de tout mon cœur.

Es-tu contente de mon livre?

Le règlement dont parle la Princesse est le décret qui fut promulgué le 29. Voir la page 253.

DCVII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES (1),

A L'ADRESSE DE MADAME DE SCHWARZENGALD, PAR SAINT-GALL, EN SUISSE, A ROSCHACK.

Nouvelles de famille. — Tristes nouvelles des colonies. — On sent aux Tuileries la nécessité de se rapprocher de Coblentz. — On va tâcher d'y pourvoir. — L'Autriche n'est pas désintéressée dans la question et songe à l'Alsace, et se croise les bras au lieu d'agir. — La Reine n'est pour rien dans tout cela. — La politique vis-à-vis de Vienne a été mal conduite.

Ce 8 novembre 1791.

Sais-tu bien, ma Bombe, que si je ne comptois pas sur ton amitié, sur ton indulgence, je serois un peu honteuse du temps qu'il y a que je ne t'ai écrit? Mais

(1) Lettre double. La Princesse a d'abord écrit avec de l'encre ordinaire; puis, entre les lignes qu'elle avait distancées à dessein, elle a tracé une lettre nouvelle à l'encre sympathique. Nous avertirons quand la seconde lettre commencera.

que veux-tu? c'est pour mieux faire que j'ai eu tort. Je voulois t'écrire un peu longuement, et je ne m'en suis jamais trouvé le temps. Heureusement que l'arrivée de M. de Wesnes (de Vaines) (1) t'aura bien occupée et distraite de l'idée de n'avoir pas de nouvelles de ta patrie. Ta mère t'a écrit, il y a huit jours, cela t'aura prouvé que tout étoit encore sur ses pieds; que, malgré tous les blasphèmes que l'on n'a cessé de vomir contre Dieu et ses ministres, le Ciel n'étoit pas encore tombé sur nous. Après-demain, l'on dit que l'on s'occupera des prêtres non assermentés, et de leur assurer paix, tranquillité et libre exercice de la Religion. Cela te paroît suspect; mais patience, attends pour juger que le décret soit rendu.

Tu sais sans doute les tristes nouvelles des îles, elles sont confirmées d'hier par une lettre de M. de Blanchelande (2). On craignoit la famine pour la ville du

(1) M. de Vaines, lecteur de la Chambre et du Cabinet du Roi, était un de ces hommes d'esprit et de mérite qui ne s'éclipseraient pas au premier rang. Turgot l'avait employé dans son intendance de Limoges, et avait conçu pour lui une telle estime, qu'il l'amena à Paris quand il fut appelé au contrôle général des finances et lui donna le poste délicat de son premier secrétaire. C'était à proprement parler son *alter ego*.

Depuis, il fut receveur général de la basse Normandie. Entré au Conseil d'État, en qualité de conseiller, à la création de ce corps, il mourut en 1803 à Paris, un des quarante de l'Académie française. Il avait peu écrit sous son nom; mais il avait beaucoup travaillé dans les journaux, en collaboration avec Suard et Morellet.

(2) Le 1er juin 1791, un décret avait admis dans les assemblées coloniales les hommes de sang mêlé, de toute gradation de couleur, nés de père et mère libres. Ce décret révolta dans les Antilles. Mais ce fut surtout à Saint-Domingue que l'exaltation des sentiments de la race blanche et l'ardeur de son opposition amenèrent promptement la révolte des mulâtres, qui bientôt fut suivie de celle des esclaves. M. de

Cap, et il tenoit ses vaisseaux prêts pour faire embarquer les femmes et les enfants et les sauver, tandis qu'eux chercheroient à se défendre. Ils avoient envoyé demander secours aux Anglois. Voilà le commerce de la France totalement ruiné, et ce superbe Royaume humilié jusque dans la poussière. Au moins, s'il l'étoit de cœur, Dieu pourroit en être touché; mais, hélas! que peut-on faire avec des cœurs corrompus, trompés par l'illusion la plus adroite et la plus perfide! Mais adieu, je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Il fait, si tu veux le savoir, un froid de loup, depuis trois jours particulièrement. Il y a déjà assez de glace dans les bassins pour emplir les glacières. Si l'hiver est aussi froid qu'il s'annonce, je ne comprends pas ce que les pauvres deviendront.

J'ai eu hier l'avantage de voir ton cher beau-frère. Tu juges toute la joie que j'en ai ressentie. Mais, pour le coup, adieu.

Ici commence l'écriture en encre sympathique.

Enfin, ma Bombe, l'on sent ici la nécessité de se rapprocher de Coblentz. On va envoyer quelqu'un qui

---

Blanchelande, gouverneur intérimaire de Saint-Domingue, entrant dans les vues des blancs, avait écrit au ministre de la Marine qu'il s'opposerait à l'exécution de la loi jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Cette conduite lui coûta la vie. Les commissaires nationaux civils, Polverel, Santhonax et Ailhaud, le renvoyèrent en France en octobre 1792. Il débarqua à Rochefort le 11 du mois suivant, à bord de *la Capricieuse*. Le 15 avril 1793, cet honorable maréchal de camp, qui s'était distingué dans la guerre de l'indépendance de l'Amérique, avait été mis en jugement, condamné et exécuté sur la place de la Réunion, *ci-devant Carrousel*.

y restera et qui correspondra avec le baron de Breteuil (1). Mais il me reste une crainte dans cette démarche, c'est qu'elle ne soit faite que pour arrêter des démarches fâcheuses et qui sont fort à craindre, et non pas pour arriver à une confiance méritée. Cependant, qu'arrivera-t-il, si elle n'existe pas? C'est que nous serons la dupe de toutes les Puissances de l'Europe. Cependant, ma Bombe, le moment est bien intéressant. Je suis d'avis que ton mari soit où il est, car je suis sûre qu'il penseroit comme moi, et qu'il engageroit le baron de Breteuil à se porter de bonne foi à ce nouvel ordre de choses. Nous voilà aux portes de l'hiver, c'est le moment des négociations. Elles peuvent avoir une heureuse issue, mais seulement si l'on agit d'accord. Si cela n'existe pas, souviens-toi de ce que je te dis : — Au printemps, ou la guerre civile la plus affreuse s'établira en France, ou chaque province se donnera un maître. Ne crois pas la politique de Vienne très-désintéressée : il s'en faut de beaucoup. Elle n'oublie pas que l'Alsace lui a appartenu. Toutes les autres sont bien aises d'avoir une raison pour nous laisser dans l'humiliation. Songe au temps qui s'est passé depuis notre retour de Varennes. Ont-elles [ces circonstances] remué l'Empereur? N'a-t-il pas été le premier à montrer de l'incertitude sur ce qu'il devoit faire? Croire, comme bien des gens l'assurent, que c'est la Reine qui l'arrête, me paroît un être de raison

(1) Voilà qui réfute les mensongères assertions de M. de Bertrand de Moleville sur ce que le baron de Breteuil n'avoit pas de pleins pouvoirs du Roi en novembre 1791. (*Note du comte de Bombelles.*)

et presque un crime (1). Mais je me permets de penser que la politique vis-à-vis de cette Puissance n'a pas été menée avec assez d'habileté. Si cela est, je trouve que l'on a eu tort, mais il seroit impardonnable si, d'après le décret qui a été rendu hier sur les émigrants, on n'en sentoit pas le danger. Juge à la quantité qui sont là s'il sera possible de les retenir, et ce que deviendra la France et son chef, s'ils prennent ce parti sans secours étranger. Réfléchis à tout cela, ma Bombe; et si ton mari trouve qu'il y ait en effet un grand danger à (ici quelques mots arrachés avec le cachet), ou qu'il engage son ami à marcher de bonne foi, je m'attends bien que dans le premier moment, l'homme qui sera chargé d'aller à Coblentz éprouvera peut-être quelques difficultés; mais il ne faut pas que cela l'alarme, parlant au nom du Roi, et ne mettant aucune roideur à soutenir son avis; mais en le raisonnant bien, il y entraînera les autres.

Adieu, accuse-moi la réception de cette lettre; et si ton mari fait quelques démarches vis-à-vis du baron, qu'il ne sache pas que je l'en ai prié, ni même que je t'ai parlé de tout cela.

---

(1) Il arrive assez souvent à Madame Élisabeth de parler de la Reine, c'est toujours avec convenance, avec justice, avec intérêt. Où sont donc ces sentiments de répulsion qu'on lui a prêtés pour Marie-Antoinette?

DCVIII

LOUIS XVI A LOUIS-STANISLAS-XAVIER, PRINCE FRANÇOIS (1).

Il s'étonne que la première lettre n'ait point produit l'effet qu'il en devait attendre. — La révolution est finie. La Constitution est achevée. La France la veut. Le Roi la maintiendra. — Il lui ordonne de rentrer en France.

Paris, le 11 novembre 1791.

Je vous ai écrit le 16 octobre dernier, et vous avez dû ne pas douter de mes véritables sentiments. Je suis étonné que ma lettre n'ait pas produit l'effet que je devois en attendre pour vous rappeler à vos devoirs. J'ai employé tous les motifs qui devoient le plus vous toucher. Votre absence est un prétexte pour tous les malveillants, une sorte d'excuse pour tous les François trompés, qui croient me servir en tenant la France dans une inquiétude et une agitation qui font le tourment de ma vie. La révolution est finie, la Constitution est achevée, la France la veut : je la maintiendrai. C'est de son affermissement que dépend aujourd'hui le salut de la Monarchie. La Constitution vous a donné des droits : elle y a mis une condition que vous devez vous hâter de remplir. Croyez-moi, repoussez les doutes qu'on voudroit vous donner sur ma liberté. Je vais prouver par un acte bien solennel, et dans une circon-

(1) Archives impériales de France. Voir la réponse à la date du 3 décembre 1791.

stance qui vous intéresse, que je puis agir librement. Prouvez-moi que vous êtes mon frère et François, en cédant à mes instances : votre véritable place est auprès de moi. Votre intérêt, vos sentiments vous conseillent également de venir la reprendre. Je vous y invite, et, s'il le faut, je vous l'ordonne.

LOUIS.

DCIX

LOUIS XVI A CHARLES-PHILIPPE, PRINCE FRANÇOIS (1).

Pour le sommer de rentrer en France.

Paris, le 11 novembre 1791.

Vous avez sûrement connoissance du décret que l'Assemblée Nationale a rendu relativement aux François éloignés de leur patrie. Je ne crois pas devoir y donner mon consentement, aimant à me persuader que les moyens de douceur rempliront plus efficacement le but qu'on se propose, et que réclame l'intérêt de l'État. Les diverses démarches que j'ai faites auprès de vous ne peuvent vous laisser aucun doute sur mes intentions ni sur mes vœux. La tranquillité publique et mon repos personnel sont intéressés à votre retour. Vous ne pourriez prolonger une conduite qui inquiète

(1) Archives impériales de France. Voir la réponse à la date du 5 décembre 1791.

la France et qui m'afflige, sans manquer à vos devoirs les plus essentiels. Épargnez-moi le regret de recourir à des mesures sévères contre vous; consultez votre véritable intérêt; laissez-vous guider par l'attachement que vous devez à votre pays, et cédez enfin au vœu des François et à celui de votre Roi. Cette démarche de votre part sera une preuve de vos sentiments pour moi, et vous assurera la continuation de ceux que j'ai toujours eus pour vous.

Louis.

DCX

L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE (1).

Ses vues sur les affaires de France. — Toute entreprise des Princes serait inutile et dangereuse, toute intervention étrangère impossible et funeste. — Quand l'argent et les vivres manqueront aux émigrés, ils ne laisseront pas d'être fort incommodes. — Conduite à tenir à l'égard des États de Brabant pour en finir avec leur résistance. — L'alliance entre l'Autriche et la Prusse va être conclue. — Il s'excuse d'avoir incommodé sa sœur du prince de Würtemberg.

Le 11 novembre [1791].

Très-chère Sœur, voilà enfin vôtre courrier qui part. Vous reçevrés par lui des lettres fort vieilles de nous; mais c'est qu'au môment qu'elles dévoient partir, un

(1) Archives de Son Altesse Impériale et Royale l'Archiduc Albert d'Autriche.

Orthographe conservée.

courrier venu de Russie les a arrêtés, et on a dû en partie changer les éxpeditions, à cause des affairés de France, par ce que l'on écrit et envoit par ce courrier au Cte Mercy. Vous verrés ce que j'ay crû dévoir et pouvoir faire pour les affaires de France après l'acceptation de la Constitution par le Roi, ce que j'ay participé aux autres Cours, et les conseils que j'ay crû dévoir donnér aux Princes. Je suis bien persuadé que toute entreprise de la part des Princes et des gentilshommes qui sont avec eux seroit inutile et dangereuse, toute contrerévolution de la part des Cours impossible; et malgré l'envie que la Russie a de nous y embarquér tous, impossible et funeste; que le Roi et la Reine n'ont d'autre parti à prendre que de laisser a l'Assemblée le tems de se discreditér, se tenir ferme a la constitution, se faire un parti, et profittér des circonstances. Il seroit donc, je crois, bien utile, si tout cet essaim de Francois sorti du Rojaume pensoit peû à peû a y rentrér; car quand l'argent et les vivres et mojens de subsistér leur manqueront, ils ne laisseront pas d'être fort incommodes. Par conséquent je vous prie de ne plus rien leur croire que ce que moi-même je vous en écrirai. Quant' a vos affaires des Pays bas, je me rapporte a ce que la chancellerie mande par la Depêche d'office de ce courrier. Je vois avec plaisir que les étâts des autres Provinces se comportent bien et se séparent de ceux de Brabant, qui, quand ils seront seuls et soutenûs de personne, baisseront bien leur ton. Je vois que le public n'est pas pour les étâts; et pourvû que celà ne fasse pas que l'esprit francois et démocratique y gagne trop, il n'y a pas de mal. Les

démarches que le conseil de Brabant a fait et continüe a faire envers les étâts sont légales et dans les termes de la constitution du pays. Elles sont justes et méritent d'être soutenües et appujés par toutes les mésures de vigueur, et le Militaire même, pour les faire éxecutér en prennant bien garde pourtant de ne s'en servir qu'a l'appui et pour l'éxecution des ordres et décrets légaux du conseil de Brabant. Vous êtes autorisés en conséquence d'agir avec toutes les mésures de vigueur que vous croirés justes et convenables, car il faut une fois faire finir ces résistances insupportables.

On dit que les étâts de Brabant veuillent envojér ici une députation. Je suis resolû, au cas qu'elle vienne, de la renvojér et ne pas les reçevoir, leur faisant déclarér qu'ils ajustent avant et terminent les affaires des subsides, et mettent leurs affaires en régle avant que je les puisse recevoir.

Vous scaurés que mon alliance avec la Prusse va être formellement conclüe, et que les états generaux traitent ici avec moi une convention réciproque pour s'assurér des sécours réciproques, pour les cas de troubles où d'insurrection dans les pays respectifs. Tout celà, je crois, — et lorsque les François verront qu'on les laisse en répos et ne les attaque pas, — feront, je me flatte, que les soi disants patriottes brabançons et les étâts de Brabant entendront enfin la voix de la raison, et feront finir les scènes indécentes qui commencent a durér trop longtemps et a m'ennujér.

Quant' au nonçe, vous avez très bien répondû, et il

n'y aura pas de difficulté de l'acceptér, si le Pape l'envois dans les termes convénables.

Quant' au P^ce^ de Würtemberg, je suis fâché d'avoir dû vous donner cette acquisition ; mais il n'y avoit pas mojen autrement : le P^ce^ Hohenlohe ne le souhaitant plus en bohême ; et comme il vojage toûjours, il ne vous incommodera pas beaucoup.

Je suis enchanté que vous sojés content de Charles, et qu'il s'aplique. Faites lui, je vous prie, mes compliments. Je n'ai pas le tems de lui écrire aujourd'hui ; mais je suis bien content de tout ce que j'apprends de lui. Je vous embrasse tendrement et suis.

DCXI

L'EMPEREUR LÉOPOLD A *MONSIEUR* ET AU COMTE D'ARTOIS (1).

L'acceptation de la Constitution par le Roi lui a été notifiée. — Il fait connaître aux Princes la manière dont il envisage le nouvel état de choses, et les exhorte à y conformer leurs déterminations.

Vienne, le 12 novembre 1791.

Messieurs mes Frères et Cousins. Les dernières lettres de Vos Altesses Royales du courant de septembre m'arrivèrent en même temps que la nouvelle de l'acceptation du Roi Très-Chrétien. Je viens d'en recevoir la notification formelle de sa part ; et nous

(1) Archives impériales de Vienne.

n'ignorons pas, vous et moi, que ces démonstrations publiques s'accordent avec les intentions et les vues de ce Prince.

Je ne puis mieux faire part à Vos Altesses Royales de la façon dont j'envisage le nouvel état de choses qui résulte de là, qu'en vous communiquant, pour votre information secrète, la réponse que je fais à la lettre du Roi, ainsi qu'une dépêche circulaire adressée par mes ordres à mes Ministres dans les Cours qui partagèrent jusqu'ici le vif intérêt que j'ai pris et prendrai constamment au salut de mon Beau-Frère, de la Famille royale et de la Monarchie françoise. Je me flatte que ces Puissances continueront, de leur côté, dans les mêmes sentiments; et, persuadé que le concert ouvert entre elles et moi n'a déjà laissé d'influer beaucoup sur la tournure plus modérée que prennent les affaires de la France, j'espère que la suite de nos concerts contribuera essentiellement à seconder, de manière ou d'autre, une marche d'amendement qui semble la plus désirable comme la plus appropriée aux circonstances actuelles. Son heureux succès me paroissant dépendre beaucoup du parti que prendront Vos Altesses Royales d'y conformer aussi vos déterminations et vos mesures, je ne puis que vous y exhorter sincèrement par une suite des sentiments cordials d'estime et d'amitié avec lesquels je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,

votre bien affectionné Frère et Cousin.

DCXII

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS, A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Condoléances à l'occasion de la mort de Potemkin. — Tableau de la situation politique. — Les dispositions de l'Espagne sont de plus en plus favorables. — Le duc d'Havré y est accepté comme agent des Princes. — En France, la majorité de la nation semble se déclarer pour le Roi. — La Cour paraît avoir abandonné tout projet d'évasion et s'en remettre à leurs efforts. — L'Assemblée vient de rendre un décret contre les émigrés. — Les Princes en ont profité pour demander à l'Autriche et à la Prusse de s'expliquer sur la protection que l'on peut en attendre. — Négociations engagées à Constantinople.

[Coblentz, 16 novembre 1791.]

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Les bontés de Votre Majesté, la reconnoissance que ces bontés nous ont inspirée, ne nous permettent pas de demeurer indifférents sur aucun des événements qui peuvent l'intéresser. Nous La supplions donc de permettre que nous Lui parlions de la part que nous prenons à la perte qu'Elle vient de faire de M. le maréchal Prince Potemkin Tauriceskoy (2). Nous savons

(1) Archives impériales de Russie, de même que la note qui suit.

(2) Potemkin, à qui Catherine II avait depuis longtemps donné des droits sur elle, était resté son principal ministre et son confident le plus intime. Il venait de quitter Pétersbourg, où il avait été combattre le crédit croissant de Zouboff, et tenter de détourner la Czarine de signer la paix avec la Turquie, à laquelle il voulait enlever Constantinople. Mais Catherine, à bout de ressources dans ses finances, profita de ce voyage pour adresser sous main des pouvoirs à Repnin, qui

bien que les regards de Votre Majesté enfantèrent toujours des héros, mais M. le Prince Potemkin La servoit bien; Elle a daigné l'honorer de ses regrets, c'est assez pour que nous en éprouvions.

Votre Majesté veut-Elle bien permettre que nous profitions, de cette occasion pour continuer à Lui rendre compte de notre position? Les sentiments de la Cour de Madrid sont de plus en plus favorables; le duc d'Havré, que nous y avons envoyé, a non-seulement reçu un très-bon accueil, mais il est même admis comme intermédiaire entre Sa Majesté Catholique et nous; Elle consent à traiter avec lui. Naples, comme nous l'avons déjà observé, est dans des dispositions semblables. Celles de l'intérieur s'améliorent de jour en jour de la part de la majorité de la Nation, qui semble se déclarer en faveur du Roi, en même temps que les rebelles deviennent d'autant plus menaçants qu'ils ont plus de crainte de se voir abandonnés par l'armée et par le peuple lui-même. Aux Tuileries, il paroit qu'on n'a plus aucun projet d'évasion, qu'on y est déterminé à attendre les événements, avec l'espoir que donne l'esprit qui se manifeste déjà dans les opinions, et qu'au surplus on y a confiance dans nos

commandait l'armée en l'absence de Potemkin. Sur-le-champ, Repnin pousse en avant, bat les Turcs et leur dicte une paix dont il signe les préliminaires. Potemkin, furieux, accourt, accable de reproches son lieutenant, et jure de détruire son ouvrage. Mais soudain, comme il se trouvait à Jassy, pour se rendre au camp et reprendre les hostilités, il est saisi d'une grave indisposition. Alors il veut immédiatement quitter la ville; mais à une petite distance des portes, se trouvant beaucoup plus mal, il se fait descendre dans un champ, et là, *sub Dio*, il expire entre les bras de sa nièce, l'héritière de son immense fortune, la comtesse Branicka.

efforts, que l'on approuve. Nous joignons ici copie d'une lettre du marquis de Bouillé, qui, depuis le funeste événement du 21 juin dernier, a encore trouvé le moyen de correspondre avec le Roi et la Reine. Nous ne doutions pas, malgré les démarches auxquelles on les contraint journellement, de leurs véritables sentiments, tant par rapport à nous-mêmes qu'à l'égard du généreux intérêt que Votre Majesté daigne prendre aux affaires de France, mais il nous est bien doux de pouvoir en présenter l'assurance à Votre Majesté, telle qu'elle nous a été transmise.

Enfin, Madame, pour achever de mettre le tableau de notre position sous les yeux de Votre Majesté, nous La supplions de jeter un regard sur le décret que l'Assemblée vient de rendre contre les émigrés, et particulièrement contre nous (1). On nous marque que ce décret est l'ouvrage du Club des Jacobins, que l'Assemblée l'a adopté pour se populariser, mais qu'il n'a pas eu dans le public le succès qu'on en espéroit. Cependant, comme il peut produire une fâcheuse impression à l'extérieur, il nous a paru que c'étoit une occasion de faire expliquer Vienne et Berlin sur le degré de protection que nous pouvons en attendre. Nous ne nous rebutons pas du défaut de réponse à nos dernières lettres, et nous envoyons à l'Empereur et au Roi de Prusse celles dont nous joignons ici les copies.

Quoique nous craignions d'accabler Votre Majesté

(1) C'est le décret du 9, frappant de séquestre les biens des émigrants et des Princes, et prononçant la mort contre les émigrants rassemblés en armes aux portes de France, s'ils ne sont rentrés avant le terme définitif du 1er janvier 1792.

d'écritures, nous croyons, pour ne Lui rien laisser ignorer, devoir Lui envoyer un petit mémoire et un rapport relatif à une négociation indirecte qui avoit été entamée en notre nom, il y a environ un an, à Constantinople, et dont le résultat ne consiste qu'en belles paroles sans effet. Nous n'examinerons pas s'il seroit possible de tirer quelque parti de cette Cour, nous nous en rapportons entièrement à ce que Votre Majesté en pensera, et nous nous reprocherions de rien entreprendre, ni même de donner aucune suite à d'anciennes démarches politiques, sans Son aveu et même autrement que par Sa direction.

Nous La supplions de vouloir bien agréer l'hommage de tous les sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Coblentz, ce 16 novembre 1791.

DCXIII

NOTE AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE.

Si M. de Calonne continuera de faire comme il fait, nous finirons par nous brouiller.

Primo, il se sert de mon nom sans ma permission pour emprunter.

Secondement, il parle à la Cour d'Espagne du transport des troupes russes, ce que je n'ai jamais dit ni promis.

DCXIV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle ne sait pas un mot de ce qui se passe à l'Assemblée, si ce n'est que la tribune retentit de toutes les impiétés. — On veut embarquer tous les prêtres non assermentés. — Un caporal a inventé de consigner, la nuit, le Roi et la Reine dans leurs appartements. — M. Pétion doit être nommé maire. — Extrême embarras de la Princesse à ce sujet.

Ce 16 novembre 1791.

Je suis charmée de ce que tu me mandes. Je n'avois pas une vraie peur que la raison ne prévalût pas, parce que je le croyois impossible; mais je vous avoue que j'aime mieux en avoir une espèce de certitude. Si tu as encore des choses aimables à me marquer, tu me les diras.

N'exige pas de moi, je te prie, de grands détails sur l'Assemblée; car je ne sais pas un mot de tout ce qui s'y passe. Je sais seulement que la tribune retentit de toutes les impiétés possibles à imaginer; enfin cela a été si fort l'autre jour, que l'intrus de je ne sais plus où s'est fâché. On veut embarquer tous les prêtres non assermentés pour en débarrasser la France. C'est au-

jourd'hui que l'on doit en parler. Je ne crois pas que le décret soit encore porté (1). En attendant, les couvents sont très-édifiants; il y a beaucoup de communions; mais les paroisses ne le sont pas tant. On peut s'y promener fort à l'aise. Tu conviendras que cela est scandaleux.

Une personne de ma connoissance (2) est dans ce moment en retraite; et certes, elle ne quitte pas une seule minute le ciel, car c'est la vertu même.

Il s'est passé ces jours derniers une drôle de chose. Un caporal a inventé de consigner le Roi et la Reine dans leurs appartements, depuis neuf heures du soir jusqu'à neuf heures du matin. Cette consigne a duré deux jours sans qu'on le sache; enfin, le troisième, un grenadier a averti son capitaine. Toute la garde est furieuse; il va y avoir un conseil de guerre. Dans la règle, le caporal devroit être pendu, mais je ne crois pas qu'il le soit, j'en serois bien fâchée. Le Roi devoit monter à cheval un de ces jours-là; il a fait vilain, le Roi est resté chez lui; ce qui a fait dire dans tout Paris qu'il est de nouveau en arrestation : mais voilà la vérité.

Je te fais part que j'ai changé d'appartement pour un mois ou six semaines, parce que l'on arrange le mien un peu mieux qu'il n'étoit; je suis chez ma tante Victoire. La vue n'y est pas gaie, mais le cabinet où

(1) Il ne le fut que le 29. C'est celui qui assigna à ceux des prêtres qui n'avaient pas encore prêté le serment civique ou qui l'avaient refusé, un dernier délai de huitaine, sous peine de privation de traitement et de surveillance spéciale.

(2) Madame de Lastic.

je t'écris est assez joli : il est clair et carré. Je n'ai pas reçu de nouvelles de ta sœur, depuis que tu me l'as annoncée. Adieu, je t'embrasse.

Je suis convaincue des charmes d'Hélène, et voudrois bien en jouir; mais patience, achève d'abord de la bien nourrir et de l'aider à pousser toutes ses dents. Souffres-tu encore de l'estomac? J'admire la vertu de ton frère; je serois loin, à sa place, d'en avoir le demi-quart du demi-quart. Dis bien des choses à Françoise.

Nous allons avoir pour maire M. Pétion; je t'avoue que j'ai été si ridiculement à mon aise avec lui dans le voyage, que je serai d'un embarras extrême de ne pas avoir le même ton, et de ne pouvoir lui dire ce que je pense (1).

DCXV

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Détails sur sa santé. Les décrets sur les prêtres vont leur chemin. — La persécution sera bientôt parfaite et générale. — Il faut demander à Dieu la force.

Ce 23 novembre 1791.

Ne soyez point effrayée, ma chère Raigecourt, de la taille de mon papier (2). Je vous assure qu'en le pre-

(1) Voir tome II, page 135, dans la note sur le retour de Varennes, la liberté d'esprit, la noble simplicité de langage de la Princesse devant les députés qui accompagnaient la famille royale.

(2) Tout petit papier poulet.

nant je n'ai point eu le désir de vous écrire une épître capable de vous fatiguer et ennuyer par sa longueur. Mais accoutumez-vous-y, parce que je veux user du papier de cette taille que je possède.

Je vous fais part, avant de parler de choses tristes, que j'ai campé sur les 5 h. 1/2 une médecine dans mon estomac, ce qui lui a fait beaucoup de bien, et ce dont j'avois bon besoin, et ce qu'un petit rhume a décidé.

Les décrets sur les prêtres vont leur chemin : la méchanceté s'y déploie tant qu'elle peut. S'ils passent, il n'y aura plus un seul prêtre qui ose se montrer. La persécution sera parfaite, non-seulement pour eux, mais pour quiconque voudra rester fidèle. Dès que cela sera décidé, je te le ferai dire, ou, pour mieux parler, je te le manderai, car je pense qu'avec raison la tête de cette pauvre Raigecourt travaille tant et plus. Prie en attendant. Demande surtout la force. Tu dis que cela ne va pas bien : hélas! mon cœur, qu'est-ce qui n'en est pas logé là? Mais en même temps qu'est-ce qui peut relever davantage le zèle et l'activité de votre âme, que le besoin urgent que votre malheureuse patrie a des secours du ciel? On s'ennuie, on se fatigue à demander toujours pour soi, et l'on a tort. Mais le tort seroit bien plus grand encore si l'on ne prioit pas pour l'Église. Et voilà ce dont je dis ma coulpe, et ce dont je te charge de demander pour moi la guérison.

Ta petite Hélène t'empêche-t-elle de communier aussi souvent? Si tu n'étois pas une ustuberlue pour ta santé, je penserois que oui, surtout l'hiver. Mais la connoissance que j'ai de toi me fait penser que dès le

matin tu patauges dans la rue pour aller trouver l'église. Adieu, je te quitte pour la duchesse Duras, et t'embrasse de tout mon cœur.

DCXVI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Madame de Goneuil. — Mort de la fille de Tilly. — Craintes de la propagation de la petite vérole qui l'a tuée. — Le décret sur les prêtres a passé. — Le Roi est prié d'intervenir auprès des Puissances pour faire cesser les rassemblements, sous peine de leur déclarer la guerre. — On lui a cité l'exemple de Louis XIV!

30 novembre 1791.

Je suis bien affligée pour toi de ce que madame de Goneuil vous quitte, et de l'idée que vous avez que vous ne la reverrez plus. Est-ce que vous n'avez pas été tentée de la suivre? Je sens que bien des raisons vous en empêchent, dont la petite santé de mademoiselle Hélène est la première. J'espère bien que le Ciel a arrangé les choses de manière que vous la conserverez : votre abandon à sa volonté est ce qui le touchera le plus. Je suis bien aise qu'elle devienne gentille; mais je la supplie de ne pas encore s'amuser à m'écrire; car vraiment cela n'embellit pas ton écriture. A-t-elle plus d'une dent, et te fait-elle souffrir en tetant? Je suis bien aise que ton estomac aille mieux; mais si tu voulois guérir tes entrailles, tu ferois bien.

As-tu jamais connu un être plus malheureux que ce

pauvre Tilly (1)? Fortunée vient de gagner la petite vérole : les huit premiers jours se passent à merveille, aucun accident; ils étoient tranquilles : le neuvième, le délire lui prend; il ne la quitte pas, et, le douzième, elle est morte dans la nuit. On dit que ce n'est pas de la petite vérole, mais qu'elle avoit de l'eau dans la tête. C'est un petit ange de plus dans le ciel; la pauvre enfant n'a guère connu que la souffrance. Des Es. (2) me mande que sa mère a un courage héroïque. La pauvre sœur est au désespoir; c'est une perte affreuse pour elle : j'ai peur qu'elle ne gagne la petite vérole; elle ne l'a pas eue, n'a pas vu sa sœur; mais, dans la même maison, il est bien difficile d'échapper. Je n'ose lui parler de cette crainte, de peur de la lui faire naître et de la tourmenter. Voilà un moyen, mon cœur, de remonter notre âme. Priez beaucoup pour cette malheureuse famille. Admirez la manière dont Dieu traite ceux qu'il aime le mieux, et de là vos idées se portant doucement vers l'autre monde, vous feront naître des sentiments plus doux. Tu vois que je prêche très-joliment. Hé bien! apprends que je suis dans un état tout aussi triste que le tien; mais le malheur est que j'ai plus de ressources que toi; je voudrois bien que tu pusses en avoir autant.

Tu me demandes des nouvelles de mon jeune homme. Eh bien, je ne suis pas mécontente de sa belle-mère (3);

(1) La comtesse de Tilly, mère de madame des Essarts.

(2) La marquise Lombelon des Essarts, dame pour accompagner la Princesse.

(3) La Reine. On a déjà vu précédemment que Madame Élisabeth désignait le Roi sous le nom de père, la Reine sous celui de belle-mère, et le Comte d'Artois sous celui de fils ou du jeune homme.

mais je t'avoue que ses gens d'affaires me font peur : ils ont de l'esprit, mais en affaires cela ne suffit pas. Les autres, je suis loin de les croire plus fins; je les crois plus lents, voilà tout. Je ne regarde pas cela comme un défaut quand il n'y a pas d'excès.

Tu lis sans doute les journaux, ainsi je ne t'apprendrai rien lorsque je te dirai que le décret sur les prêtres a passé hier avec toute la sévérité possible. Il a été porté au Roi, malgré tous ses défauts inconstitutionnels. Il y a eu en même temps une députation de vingt-neuf membres pour prier le Roi de faire des démarches vis-à-vis des Puissances, afin d'empêcher les rassemblements, ou bien on leur déclarera la guerre. Dans ce discours, on a assuré le Roi que Louis XIV n'eût pas souffert de tels rassemblements. Qu'en dis-tu? il est joli celui-là, que l'on parle de Louis XIV, *de ce despote*, dans ce moment!

J'admire le courage de ton frère : je serois loin de de sa vertu, surtout avec une certaine personne qui assurément est dénuée maintenant de toute ressource. Au reste, ceci lui fera peut-être du bien : je le souhaite de toute mon âme pour ton malheureux frère. Adieu, mon cœur, je vous embrasse.

Le 9 novembre, avait été promulgué un décret qui déclarait suspects de conjuration contre la patrie les Français armés aux portes du Royaume; prononçait la séquestration de leurs biens ainsi que de ceux des Princes sortis de France, et proclamait que si au 1er janvier 1792 ils étaient encore rassemblés au delà des frontières, ils seraient passibles de la peine de mort.

« Le peuple, écrivait au comte de La Marck le royaliste Pellenc, ancien secrétaire de Mirabeau, le peuple voit ce décret avec plaisir, parce que la vengeance plaît toujours à la multitude ; et nous ne devons pas oublier, si nos histoires de guerres civiles sont fidèles, que nous sommes une des nations les plus barbares qui existent (1). »

La multitude savait à merveille que l'émigration ne tiendrait nul compte de toutes ces injonctions. D'ailleurs, quels sont les peuples que les guerres civiles ou les guerres religieuses ne rendent pas sauvages et féroces? 92 et 93 allaient se charger de justifier, pour notre part, cette opinion, déjà prouvée si cruellement par le massacre des Albigeois, par la Saint-Barthélemy, par les excès de la Ligue.

Le 12 de ce même mois de novembre 1791, le Roi opposait son *veto* au décret du 9 contre les émigrants.

Dans la même séance était formée et convoquée la haute cour nationale.

Le comte de Montmorin avait demandé au Roi de décharger sa faiblesse du poids des affaires étrangères. Un instant Louis XVI avait songé à le remplacer par son envoyé en Prusse, le marquis de Moustier, homme de talent, mais caractère de fer, dont le royalisme sans souplesse eût pu amener des conflits. Alors on se tourna vers M. de Ségur, qui, présent à une tempête violente dans l'Assemblée, refusa de se jeter à travers toutes ces passions. De Lessart accepta, le 14.

Le même jour, le général de Lafayette tentait de se faire élire maire de Paris. Général en chef de la Garde Nationale depuis le lendemain de la prise de la Bastille, il avait fini par perdre beaucoup de sa popularité en faisant tirer sur le peuple, le 17 juillet 1791, pour dissiper un rassemblement séditieux au Champ de Mars, et il s'était vu forcé, peu après, de se démettre de son commandement. Cependant, il réunissait encore d'assez nombreux partisans pour espérer d'être appelé au poste important de maire dans les circonstances présentes. Mais, par une fatalité qui n'excluait pas la droiture

(1) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck*, publiée par M. de Bacourt, t. III, p. 264-265.

de ses sentiments ni la loyauté de ses principes, il s'était trouvé, à tant de reprises, le geôlier de la Famille royale, que l'aversion de la Reine s'associa avec le parti avancé de l'opposition pour faire élire Pétion, tout républicain qu'il fût, et Pétion fut nommé à une majorité de 6708 voix sur 10732 votants : — fâcheux aveuglement de la Cour, qui devait être si funeste à la cause de la monarchie.

Le 21, la haute cour nationale était mise en activité à Orléans.

Le 26, le capucin Chabot, député à l'Assemblée législative, donnait un exemple des progrès de l'audace républicaine, en entrant chez le Roi le chapeau sur la tête.

Le 29, un décret enjoignait aux prêtres non assermentés de prêter serment dans la huitaine devant leur municipalité, sous peine de suppression de traitement et d'une surveillance spéciale.

Le même jour, message de l'Assemblée au Roi, pour l'inviter à requérir les princes de l'Empire à ne plus souffrir sur leur territoire aucun attroupement ni enrôlement de réfugiés français, sinon la guerre.

DCXVII

LE COMTE DE PROVENCE AU ROI LOUIS XVI.

Il refuse d'obéir aux ordres du Roi, qu'il ne considère pas comme libre.

Coblentz, le 3 décembre 1791.

SIRE, MON FRÈRE ET SEIGNEUR,

Le comte de Vergennes m'a remis de la part de Votre Majesté une lettre dont l'adresse, malgré mes noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne,

que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir. Cependant, sur son assertion positive qu'elle étoit pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y ai trouvé ne m'ayant plus laissé de doute, je l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté. L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de la personne de Votre Majesté n'est pas l'expression libre de Sa volonté, et mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me défendent également d'y obéir. Si Votre Majesté veut connoître tous ces motifs plus en détail, je La supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier.

Je La supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, Sire, etc., etc.

DCXVIII

LE COMTE D'ARTOIS A LOUIS XVI.

Refus d'obéir à son ordre de rentrer en France, attendu qu'il ne considère pas cet ordre comme un acte de sa libre volonté.

Coblentz, 5 décembre 1791.

SIRE, MON FRÈRE ET SEIGNEUR,

Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par Votre Majesté. La suscription qui me donne un titre que je ne puis

admettre, m'a fait croire que cette lettre ne m'étoit pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de Votre Majesté, je l'ai ouverte, j'ai respecté l'écriture et la signature de mon Roi; mais l'omission totale du nom de frère, et, plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir Votre Majesté. D'après cet exposé, Votre Majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la violence.

Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté conjointement avec *Monsieur*, le 10 septembre dernier, contient les sentiments, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais. Je m'y réfère donc absolument : elle sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment.

Je supplie Votre Majesté de recevoir l'hommage des sentiments, aussi tendres que respectueux, avec lesquels je suis, Sire, etc., etc.

DCXIX

LE PRINCE DE CONDÉ A LOUIS XVI (1).

Il lui expose, après s'être concerté avec le Comte d'Artois, les motifs qui le déterminent à ne point exécuter les ordres qu'il a reçus du Roi de rentrer en France.

[Premiers jours de décembre 1791.]

SIRE,

Ce sera toujours avec le plus profond respect que je recevrai les ordres de Votre Majesté, libre ou captive, heureuse ou malheureuse. Dès que je les ai reçus, je suis venu les communiquer à M. le Comte d'Artois, non pas pour délibérer sur la réponse, mais pour la concerter avec lui, comme nous en étions convenus ensemble.

Si les attentats du 5 et du 6 octobre 1789, si les événements du 28 février et du 18 avril de cette année pouvoient laisser quelque doute sur la captivité de Votre Majesté, l'ordre que je viens de recevoir suffiroit pour l'attester aux yeux de l'Europe entière. Est-il un caractère de contrainte plus marquée, que de voir un prisonnier défendre à sa famille en pleurs de travailler à sa délivrance? Cet abandon de Votre personne, Sire, ce dévouement sans exemple, inconnu des Charles VII et des Henri IV, et qu'on inspire à Votre Majesté, n'est

(1) Papiers de la Maison de Condé. *Fac-simile* dans l'Histoire de cette Maison.

qu'un piége qu'on tend à Sa vertu. Qu'Elle daigne jeter un regard sur l'état de la France, Elle verra que la captivité de son Roi, l'anéantissement de son autorité légitime, jettent sur ce vaste et malheureux Royaume un voile funèbre et sanglant. Il est de notre devoir de le lever, puisque Votre Majesté n'en a pas le pouvoir Elle-même. On nous accuse auprès d'Elle de vouloir la guerre civile. Non, Sire, nous ne la voulons point; puissent tous les maux qu'elle entraîne retomber sur la tête de ceux qui la commandent autant qu'il est en eux! Nous ne voulons que le retour de l'ordre, le bonheur de la France, et la liberté de notre Souverain.

Qu'eussions-nous fait? que serions-nous encore à la place qui nous est due et que tant de siècles sembloient nous assurer auprès de notre Roi? En nous dévouant à l'ignominie qu'on s'efforce d'accumuler sur les têtes les plus augustes, nous partagerions seulement la captivité de notre Monarque. Ce seroit sans doute un soulagement pour nos cœurs; mais le supplice continuel d'être les témoins de ses malheurs et de nous trouver dans l'impuissance de l'y soustraire, seroit au-dessus de nos forces; ce seroit approuver, autoriser en quelque sorte, par notre présence et par un silence coupable, l'avilissement de notre race, la perte de notre patrie, et les manœuvres affreuses de ces séditieux dont la criminelle audace ose présenter à la Nation trompée l'irréligion comme la saine philosophie, le mensonge comme la vérité, la violence comme la justice, et l'anarchie comme le bonheur. Non, Sire, il est encore de notre devoir de suivre les exemples et les ordres de Votre auguste Frère, de nous absenter de

notre patrie, mais de ne pas nous en éloigner, pour saisir le premier moment de repentir de vos peuples, et tomber à Vos pieds avec eux.

Ah! que la Royauté paroisse dans tout son éclat, elle dissipera bientôt les ténèbres épaisses dont la France est enveloppée! Que la Nation veuille bien être elle-même, et tout sera bientôt réparé! Ses yeux sont fascinés sans doute, mais les cœurs ne sont point corrompus. Cet amour pour ses Souverains, qui lui faisoit tant d'honneur, a paru s'affoiblir un moment, mais il n'est point éteint : vous le retrouverez, ô le plus vertueux des Rois! quand il vous sera libre d'y avoir recours. Qu'on vous rende à cette garde fidèle, qui s'est si généreusement sacrifiée pour vous et qui manque à votre dignité. Paroissez avec elle au milieu de vos provinces. Que le tumulte des armes populaires disparoisse à jamais de tous les lieux où vous viendrez apporter la paix et le bonheur, rassembler successivement vos peuples autour de vous, assurer d'une main ferme, mais bienfaisante, leurs véritables droits et les vôtres; que l'ordre et la justice renaissent partout sous vos pas, avec quel empressement nous volerons alors, à Votre voix, à celle de la Nation, nous confondre avec elle, Vous entourer de notre fidélité, de notre amour! Non, le fils le plus tendre n'est pas plus soumis au meilleur des pères, que les Princes de votre sang ne le seront toujours au Chef illustre de leur maison : il sera le bienfaiteur de ses sujets, dès qu'ils Lui laisseront la liberté de l'être.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

L'émigration en elle-même ne saurait être regardée comme un délit, puisque la liberté de locomotion est de droit naturel, à condition toutefois qu'on respecte chez les autres la liberté d'action et qu'on ne fomente pas la guerre civile. On comprend que l'Assemblée législative, tout en proclamant cette liberté, définit les circonstances où l'émigration devenait un crime. La politique des émigrés se séparait même de celle de l'Empereur d'Allemagne et du Roi de Prusse, trop temporisateurs au gré de ces imprudents plus royalistes que le Roi. Leur vraie place eût été auprès du trône, pour lui faire de leur corps un rempart. Il était bien tard, mais, ce semble, il était temps encore. Cette vérité est si palpable qu'un homme bien peu constitutionnel de principes et de tendances, le marquis de Bertrand-Moleville, disait : « Il fallait employer tous les moyens possibles d'augmenter la popularité du Roi. Le plus efficace et le plus utile de tous, dans ce moment, était de rappeler les émigrés. Leur retour, généralement désiré, aurait fait revivre en France le parti royaliste, que l'émigration avait entièrement désorganisé. Ce parti, fortifié par le discrédit de l'Assemblée, et recruté par les nombreux déserteurs du parti constitutionnel et par tous les mécontents, serait bientôt devenu assez puissant pour rendre décisive en faveur du Roi l'explosion plus ou moins prochaine à laquelle il fallait s'attendre (1). »

Louis XVI était honnête et de bonne foi, et quand il avait juré la Constitution, il l'avait fait la main sur la conscience, mais sans en approuver de cœur les principes. Beaucoup, et avec fondement, soupçonnaient qu'il l'avait jurée dans la pensée qu'elle portait en elle-même les éléments de sa destruction et ne pourrait pas tenir. On le savait, on le sentait, et cet instinct de défiance tenait les yeux ouverts sur tous ses actes. Le refus de sanction opposé par lui aux mesures sévères décrétées par la Législative contre les émigrés dans les condi-

(1) Tome VI, p. 42 de son *Histoire de la Révolution*.

tions définies par elle, devait naturellement corroborer les défiances et compromettre à jamais, de la façon la plus grave, la popularité de la Cour, en faisant croire à sa connivence avec eux. Tout en lançant son *veto*, le Roi avait écrit, il est vrai, avec netteté aux Princes français, pour leur ordonner de rentrer dans le pays; mais le *veto* était là qui semblait approuver la grande désertion de cette noblesse si impitoyable pour la France, et qui, suivant l'expression de madame de Staël, « la voulait comme un amant veut sa maîtresse : morte ou fidèle (1). » Le Roi, se demandait-on, avait-il été sincère dans ce rappel? ne jouait-il pas un double jeu? On se répétait que la tête de cette émigration armée contre le pays se formait des propres Frères et parents du Roi, des officiers de sa couronne, de ses maréchaux. Des injonctions de *Monsieur*, en forme de circulaire, se glissaient jusque dans l'Assemblée comme une bravade, pour ordonner, au nom du *Régent du royaume*, de se rendre à Coblentz. « Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, disait la circulaire, vous vous présenterez chez M...., qui vous délivrera cent livres. Je dois vous prévenir que si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, c'est-à-dire le 30 du mois, vous serez déchu de tous les priviléges que la noblesse française va conquérir (2). »

Ce n'était qu'un détail, mais ce détail contribuait à aigrir l'Assemblée et les masses. La forme du rappel des Princes, celle de la proclamation aux émigrés, paraissaient aussi trop douces aux esprits avancés, et Camille Desmoulins, à la tête d'une section, présenta, en termes arrivés à une singulière audace, une pétition contre le *veto*. Le Roi chercha bien à corriger l'effet de cette mesure par des actes qui plussent à l'opinion et déjouassent les factions intérieures; mais l'effet était produit, et les passions avaient déposé ce souvenir dans les rancunes populaires.

Le dernier jour d'octobre, sur la motion d'Isnard, l'As-

(1) *Considérations sur la Révolution française*, troisième partie, chap. Ier.

(2) *Chronique de Paris*, no 293.

semblée avait voté, séance tenante, la proclamation qui suit :

« Louis-Stanislas-Xavier, Prince françois, l'Assemblée nationale vous requiert, en vertu de la Constitution françoise, titre III, chapitre II, section 3, nombre 2, de rentrer dans le Royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi vous serez censé avoir abdiqué votre droit éventuel à la régence (1). »

Que répondit le Comte de Provence à cette proclamation? Il la repoussa sans dignité, il fit de l'esprit, et prenant le ton d'un dédain insultant, il affecta de persifler la Législative en parodiant ses expressions :

« Gens de l'Assemblée françoise se disant nationale, écrivit-il, la saine raison vous requiert, en vertu du titre Ier, chapitre Ier, section Ire, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour, faute de quoi vous serez censés avoir abdiqué votre droit et la qualité d'êtres raisonnables, et ne serez plus considérés que comme des enragés dignes des Petites-Maisons (2). »

Toute la hauteur provocante, tout l'aveuglement de l'émigration étaient dans ces paroles. Pendant ce temps-là, le Roi et la Famille Royale luttaient contre la pente fatale qui les précipitait vers l'échafaud. Sans l'émigration, il n'y aurait point eu de république.

---

(1) *Moniteur universel.*

(2) *Histoire parlementaire* de Buchez et Roux, t. XII, p. 231 et 232.

DCXX

LE ROI LOUIS XVI AU ROI DE PRUSSE FRÉDÉRIC-GUILLAUME II (1).

Bien qu'il ait accepté la nouvelle Constitution, les factieux ont projeté de détruire les restes de la Monarchie. — Il s'est adressé aux principales Puissances de l'Europe pour leur demander, comme le meilleur remède à la situation, de réunir un congrès armé. — Le baron de Breteuil est seul instruit de ses intentions.

Paris, le 3 décembre 1791.

Monsieur mon Frère, j'ai appris par M. du Moustier l'intérêt que Votre Majesté avoit témoigné non-seulement pour ma personne, mais encore pour le bien de mon Royaume. Les dispositions de Votre Majesté à m'en donner des témoignages, dans tous les cas où cet

---

(1) D'après la copie annexée à la lettre du comte Axel de Fersen, du 1er janvier 1792.

Cette lettre est connue depuis longtemps, mais on avait beaucoup disputé sur sa date. Le recueil apocryphe de miss Helena Williams, pour se donner une apparence d'authenticité, s'en était enrichi, et a rappelé, dans une longue note, que de Bertrand-Moleville accusait le baron de Breteuil de l'avoir postdatée en lui donnant le millésime de 1791 au lieu de 1790, afin de faire croire à la prorogation de ses anciens pouvoirs. Cette assertion a fait son chemin. Les *Mémoires d'un homme d'État*, rédigés par le comte d'Allonville sur les papiers du prince de Hardenberg, ont contribué à la propager. Ils ont reproduit la lettre *in extenso*, et se sont basés sur cette prétendue date de 90 pour fixer celle des pouvoirs de Breteuil. Il est certaines choses qui, une fois dites, se répètent sans cesse. Celle-là a été du nombre, et la plupart des historiens de la Révolution, MM. Buchez et Roux, Louis Blanc, Lamartine, et même l'Anglais Alison, ont fait écho dans cette erreur.

intérêt pourroit être utile pour le bien de mon peuple, ont excité vivement ma sensibilité. Je le réclame avec confiance dans ce moment-ci, où, malgré l'acceptation que j'ai faite de la nouvelle Constitution, les factieux montrent ouvertement le projet de détruire entièrement les restes de la Monarchie. Je viens de m'adresser à l'Empereur, à l'Impératrice de Russie, aux Rois d'Espagne et de Suède, et je leur présente l'idée d'un congrès des principales Puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme la meilleure manière pour arrêter ici les factieux, donner les moyens d'établir un ordre de choses plus désirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse gagner les autres États de l'Europe. J'espère que Votre Majesté approuvera mes idées, et qu'Elle me gardera le secret le plus absolu sur la démarche que je fais auprès d'Elle. Elle sentira aisément que les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus grande circonspection. C'est ce qui fait qu'il n'y a que le baron de Breteuil qui soit instruit de mes projets, et Votre Majesté peut lui faire passer ce qu'Elle voudra (1). Je saisis cette occasion de remercier Votre Majesté des bontés qu'Elle a eues pour le sieur Heyman (2), et je goûte une véritable satisfac-

(1) Nouvelle preuve en faveur de la véracité du baron de Breteuil. A tout prendre, il est vrai, ce n'était qu'un esprit rétrograde qui ne savait pas faire la part du feu, et qui croyant à la possibilité d'une contre-révolution, ne travaillait que dans ce sens. Cependant les Princes français, qui voulaient agir par eux-mêmes, l'avaient, ainsi qu'on l'a vu, en une particulière aversion, et se refusaient à le reconnaître comme agent du Roi de France. Les Souverains étrangers ne l'avaient pas davantage en gré.

(2) Ancien aide de camp de Bouillé, et passé avec lui à l'étranger.

tion de donner à Votre Majesté les assurances d'estime et d'affection avec lesquelles je suis,

Monsieur mon Frère,

de Votre Majesté,

Bon Frère.

LOUIS.

DCXXI

LE ROI LOUIS XVI AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III (1).

Considérations qui ont amené Louis XVI à reconnaître la nécessité d'accepter la Constitution. — Ligne de conduite qu'il s'est tracée à l'intérieur. — Il lui faut au dehors l'appui d'un congrès des principales Puissances de l'Europe. — Il demande au Roi de Suède d'en prendre la direction. — Utilité d'éviter l'intervention des Princes et des émigrés français. — Il accrédite le baron de Breteuil auprès du Roi Gustave.

Paris, le 10 décembre 1791.

Monsieur mon Frère et Cousin. Ma confiance dans l'amitié de Votre Majesté, dont Elle m'a toujours donné des preuves, et la fermeté connue de son caractère, m'engagent à m'ouvrir à Elle, et à Lui confier les secrets de mon cœur, bien sûr que c'est à un ami fidèle et à un bon parent que je me confie. Il ne peut plus être aujourd'hui question des mêmes mesures

(1) D'après une copie jointe à la lettre du comte de Fersen du 1er janvier 1792, où l'on voit que l'original avait été expédié en chiffres.

dont je Lui ai fait part, il y a deux ans; et les choses doivent être regardées sous un autre point de vue, après tous les événements qui se sont passés. J'ai accepté la nouvelle Constitution, et en faisant cet acte, j'ai dû paroître le faire librement. J'ai pensé devoir prendre ce parti, quelque pénible que cette démarche fût pour moi, parce que, dans la position où étoit mon Royaume, j'ai cru qu'il falloit la faire pour tranquilliser les esprits de la multitude égarée, qui, sans savoir bien pourquoi, et pressée par les novateurs, désiroit passionnément une nouvelle Constitution, quoique beaucoup conservassent encore un reste d'attachement pour la Monarchie. J'ai pensé qu'il falloit profiter de ce reste d'attachement pour m'attirer la confiance du peuple : seul moyen qui me paroisse exister à présent pour agir dans l'intérieur. Si j'avois tenu une conduite contraire, et que j'eusse refusé, tous les liens qui attachent encore le peuple à la Monarchie auroient été rompus. Les républicains qui ne cherchent que le désordre auroient eu le dessus; le Royaume auroit été en feu et bouleversé d'un bout à l'autre; et la vie et la propriété des honnêtes gens, et de ceux qui me restent encore véritablement attachés, auroient été partout exposées aux plus grands dangers. Ce sont ces considérations qui m'ont déterminé, et j'ai cru ne devoir faire aucun acte pour prouver ma non liberté, pensant que les choses parloient assez d'elles-mêmes, et que, quand les esprits seront éclaircis, ils désireront d'eux-mêmes de revenir, du moins en partie, à l'ancien régime; et alors, je n'aurai pour cela qu'à acquiescer à ce qui sera le désir général. Une raison qui m'a

encore déterminé est l'incohérence et la monstruosité du nouveau système. Il est impossible d'établir un ordre de choses raisonnable, et qui puisse faire aller la machine d'un gouvernement quelconque par les moyens qu'établit la Constitution : elle doit crouler d'elle-même, et peut-être sous peu de temps; mais pour le bien de mes sujets et pour le mien, il faut que, dans ce moment-là, j'aie gagné assez de confiance dans le peuple, pour qu'il ne puisse m'attribuer aucun des maux qu'il ressentira, et qu'il se retourne vers moi.

C'est pour parvenir à ce but salutaire que j'ai accepté la Constitution comme je l'ai fait, et que, depuis, je suis la marche que je me suis tracée. Il est impossible de se dissimuler que, dans ce moment-ci, la vraie force est dans le peuple. Pour venir, sans une violente secousse, à un ordre de choses plus désirable, il faut gagner la confiance et ranimer l'amour des François pour le Roi et pour la Monarchie. Pour y parvenir, il faut que j'aie l'air de la plus grande franchise dans le parti que j'ai pris, en suivant exactement la Constitution et ne faisant aucun pas qui puisse donner quelque sujet de méfiance. De marcher exactement d'après la Constitution, est le moyen le plus sûr pour en faire sentir à tout le monde les défauts et l'absurdité. J'espère que Votre Majesté sentira la force de mes raisons, et qu'Elle approuvera ma conduite; mais je ne dois pas Lui dissimuler que cette conduite est très-difficile, et qu'elle peut manquer par des obstacles imprévus; que la méchanceté des factieux est portée au point qu'ils aimeroient mieux tout perdre que de me voir regagner une

certaine autorité; et qu'en même temps que je suivrai ici la conduite que je me suis tracée, elle a besoin d'être appuyée au dehors par quelque chose d'imposant, qui puisse d'un côté en imposer aux factieux, et de l'autre donner du courage à ceux qui désirent véritablement le bien.

Je crois qu'un congrès des principales Puissances de l'Europe, rassemblé dans un lieu tel qu'Aix-la-Chapelle, à portée des frontières de France et dans le centre de l'Europe, et qui auroit auprès de lui une force imposante, seroit ce qui pourroit être le plus utile à la situation actuelle du Royaume. Depuis longtemps, je n'avois trouvé qu'une occasion sûre pour Vienne, et j'avois fait part de mon idée à l'Empereur. Je n'en ai reçu aucune réponse; mais j'ai toujours pensé que Votre Majesté, par tous les liens du sang qui nous unissent, devoit, pour cet important objet, prendre la direction des affaires, et faire, vis-à-vis des autres Puissances, les démarches qui y seroient nécessaires. Une raison qui me fait désirer encore bien vivement le rassemblement d'un congrès, et que Votre Majesté en prenne la direction, est la position où se trouvent mes Frères et les autres François émigrés. Je regarderois comme un grand malheur pour la France et pour tous les François, s'ils faisoient une irruption armée (je ne mets pas en ligne de compte ce que je perdrois moi-même de confiance et de reste d'attachement dans le peuple); mais ce qui me touche bien plus, ce seroit le malheur assuré de la Noblesse, du Clergé et de tous les gens honnêtes. J'en ai écrit plusieurs fois à mes Frères dans ce sens-là; mais leur

position est bien embarrassante. Entourés de personnes aigries de leurs maux, et qui croient pouvoir surmonter tout par leur courage, mes Frères ne sont pas les maîtres de faire tout ce qu'ils veulent, et même de pouvoir garder le secret de leurs projets. Le congrès, en faisant concevoir des espérances raisonnables aux émigrés, modéreroit leur ardeur, et feroit qu'on pourroit arriver (ce que je regarde comme de la plus grande utilité), sans leur entremise, à un meilleur ordre de choses. Les raisons que je viens de donner de la position de mes Frères, et du peu de secret de ceux qui les entourent, m'ont empêché de leur faire part de mes démarches, et je prie Votre Majesté, dans ses relations avec eux, si Elle approuve mes idées, de ne leur en faire part que comme venant d'Elle-même. Elle sentira aisément tous les ménagements que ma position exige. Je crois que la conduite de cette Assemblée Nationale-ci, vis-à-vis des Puissances étrangères, est une raison bien forte pour l'assemblement d'un congrès. J'en ai écrit aussi à l'Impératrice de Russie et au Roi de Prusse, dont je connois les bonnes dispositions pour moi, et je prie Votre Majesté de m'appuyer de son crédit auprès d'eux. J'ai instruit le baron de Breteuil de tous mes projets, et je le charge de suivre devant Votre Majesté tout ce qui en regardera les détails. Quel plaisir n'aurois-je pas à devoir à Votre Majesté le rétablissement du bon ordre dans mon Royaume, et l'affermissement de mon autorité sur des bases stables! C'est avec bien de la confiance que je dépose mes intérêts entre les mains de Votre Majesté, étant bien sûr de ne pouvoir pas trouver un

meilleur parent et ami. C'est dans ces sentiments que je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

Bon Frère et Cousin,

LOUIS.

DCXXII

MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

Elle fait connaître en détail la situation de la Famille royale de France et passe en revue les causes diverses qui ont déterminé le Roi à accepter la Constitution. — Souffrances endurées par la Famille royale. — Projet d'un congrès armé. — L'Empereur d'Autriche n'a pas répondu aux propositions de la Reine; elle s'adresse à Catherine II, et sollicite son appui auprès des différentes cours pour leur faire accepter l'idée d'un congrès.

Paris, ce 3 décembre 1791.

Madame ma Sœur, je profite de la première occasion sûre où il m'est possible d'exprimer à Votre Majesté

---

(1) Copie annexée à la lettre du comte Axel de Fersen au Roi Gustave III de Suède, en date de Bruxelles, 1er janvier 1792. L'original n'est point aux Archives de Russie, à Moscou, et le conservateur général de ces Archives, M. le prince Obolinsky, m'a dit ne l'y avoir jamais vu, même en copie.

les sentiments de reconnoissance qui sont dans mon âme pour tout l'intérêt qu'Elle ne cesse de montrer sur notre cruelle position. Mais, Madame, mon cœur ne seroit point satisfait, s'il ne s'ouvroit à vous entièrement, avec la confiance que votre intérêt, la noblesse de votre âme et votre grand caractère savent si bien inspirer.

Livrés entièrement à nous-mêmes, n'ayant personne auprès de nous à qui nous fier, je vais tâcher de vous tracer notre position, et je demande d'avance l'indulgence de Votre Majesté : je ne connois point la politique, ni son langage; l'intérêt seul de mon cœur me guide.

Je vais prendre à une époque qu'il est bien intéressant que Votre Majesté connoisse parfaitement pour nous juger. Le Roi a accepté la Constitution; non pas qu'il la crût bonne, ni même exécutable, mais il l'a acceptée pour n'être pas le prétexte de plus grands troubles et malheurs dans le Royaume, que les factieux n'auroient pas manqué d'attribuer à son refus; il l'a acceptée dans l'espoir d'en faire mieux sentir tous les défauts, en ayant l'air de vouloir franchement la faire exécuter, et prouver par la chose même qu'elle ne pouvoit point aller; il l'a acceptée enfin par l'ignorance totale où il s'est trouvé des dispositions des autres Puissances à son égard. Ah! Madame, ce n'est pas à moi de me plaindre; mais ceux qui par tous les liens du sang, de l'honneur et de l'intérêt pourroient et devroient même nous instruire, nous soutenir dans ces moments, par des craintes vaines que je ne dois attribuer qu'à des considérations pour notre sûreté person-

nelle ,ceux-là nous ont laissés dans une ignorance totale des intentions extérieures (*sic*). Livrés à nous-mêmes, que pouvions-nous faire? Il falloit donc accepter, pour tâcher de ramener à soi la majeure partie de la nation, qui n'est qu'égarée par une horde de factieux et de forcenés, et pour sauver la vie et l'existence à la partie des honnêtes gens qui sont encore en France, et qui, fidèles à leur Roi, à leur devoir, mais trop foibles et abandonnés comme nous, auroient été les premières victimes. Ce n'est donc par aucun sentiment de foiblesse que nous avons été entraînés; la crainte de nos propres dangers ne peut agir sur nos âmes. Les avilissements que nous éprouvons sans cesse, les indécences dont nous sommes témoins, sans avoir aucune force, aucun moyen de les arrêter et les réprimer; la scélératesse de tout ce qui nous entoure; la méfiance où nous devons être toujours, même dans notre plus grand intérieur, n'est-ce pas là une mort morale et continuelle, mille fois pire que celle physique qui délivre de tous maux? Votre Majesté, qui connoît si bien tous les genres de courage, doit trouver que celui de souffrir de pareils tourments est le plus grand de tous. Mais c'est trop vous parler de choses aussi affligeantes : il faut penser au remède. C'est à votre générosité, à votre grande âme que nous nous adressons avec confiance.

Dès le mois de juillet, j'ai demandé, j'ai conjuré l'Empereur de s'occuper de nos affaires. J'avois donné dès lors un plan à mon Frère pour rassembler un congrès armé où toutes les Puissances se réuniroient : les forces qui auroient accompagné ce congrès seroient restées

derrière pour en imposer (1), et en même temps éviter les malheurs que l'apparition d'une armée étrangère auroit occasionnés dans l'intérieur du Royaume. Le moment étoit pressant alors, et si l'Empereur m'avoit répondu, il auroit fixé notre conduite sur l'acceptation. Mais cette même démarche du Roi eût changé sur quelques formes, non sur le fond : le projet du congrès me paroit le seul moyen pour pouvoir arriver à un but solide et heureux pour ce pays-ci. La différence d'opinions, l'aigreur des partis, tout met obstacle à un accord quelconque, sans l'entremise des Puissances. Mais le Roi a accepté la Constitution, il a dû paroître faire cet acte librement ; aussi lui ne doit jamais argüer de sa non-liberté sur rien : c'est (*sic*) les faits, c'est sa position journalière qui prouve ce qu'il est.

Il faudroit donc que le congrès eût l'air de ne s'assembler d'abord que pour l'intérêt et l'équilibre général de l'Europe ; et ce pays-ci donne assez de matière à cela. La personne que je charge de faire parvenir cette lettre à Votre Majesté pourra en même temps lui envoyer des notes que j'ai faites pour les principaux motifs à mettre en avant, au congrès. Il est très-essentiel que nous n'y paroissions en rien, et même qu'ici nous puissions suivre exactement la marche que nous avons adoptée, pour ne pas donner aucun soupçon, et pouvoir inspirer la confiance qui seule peut nous mé-

(1) *En imposer* est évidemment ici une faute de français, comme dans la lettre de Louis XVI qui précède, et non une expression de mauvaise foi. Le Roi avait voulu dire *imposer*, c'est-à-dire commander le respect, inspirer la crainte ; il en est de même ici pour la Reine ; *en imposer*, c'est-à-dire tromper, n'est qu'un *lapsus*.

nager le retour du peuple, quand il aura une fois senti la misère et les malheurs qu'entraîne l'état actuel. Mais pour cela il faut que nous agissions dans le sens qui lui convient et que personne que nos vrais amis ne connoisse nos véritables sentiments : la marche est difficile, j'en conviens, mais elle est sûre, surtout si Votre Majesté veut bien nous aider.

L'extrême prudence que nous devons mettre dans nos projets et toutes nos actions fait qu'il nous a été impossible d'instruire les Frères du Roi de nos idées. A Dieu ne plaise qu'il y ait la moindre méfiance entre nous (comme on veut le rependre [répandre]); nous jugeons de leurs cœurs par les nôtres, et nous savons bien qu'ils ne sont occupés que de nous. Mais tout ce qui les entoure n'est pas de même; la légèreté des uns, l'indiscrétion des autres, l'ambition même de quelques-uns, — tout impose à nos cœurs la loi pénible de ne pas leur parler avec l'abandon ou la confiance qu'ils méritent par leurs sentiments personnels. C'est donc à Votre Majesté, Madame, et à l'ascendant que vous devez avoir sur eux par vos bontés, que nous remettons nos intérêts les plus chers. Veuillez bien les guider dans le sens qui, sans nous découvrir à eux, peut nous être utile, en leur prouvant bien qu'ils ne pourroient que perdre leur trop malheureuse patrie, en agissant d'une manière partielle, et que quand même avec des forces supérieures on pourroit entreprendre quelque chose, il faudroit encore que les Princes et tous les François restassent derrière. Le mal commence à se faire sentir ici ; un peu de constance et de patience nous mènera à

notre but dans l'intérieur. Mais pour cela, il faut au dehors une force imposante, qui ne peut être motivée sans danger que par un congrès armé, qui, retenant les Princes d'un côté, en impose aux factions de l'autre, et donne aux gens modérés de tous les côtés un moyen de force et un point de réunion. C'est dans ces vues que nous écrivons aux Rois d'Espagne et de Suède, sur l'intérêt desquels nous devons entièrement compter par la manière franche et noble dont ils agissent. Le Roi doit écrire aussi au Roi de Prusse pour le remercier de la bonne volonté qu'il lui a témoignée, mais sans entrer dans les détails de nos projets. Daignez employer vos bons offices pour nous dans cette Cour et dans celle de Danemark : engagez aussi l'Empereur à se montrer enfin mon frère. Votre Majesté voit que j'abuse de la confiance qu'Elle m'inspire, mais j'aurois tant de satisfaction à devoir notre bonheur à une Souveraine qui par son grand caractère a déjà acquis tous mes sentiments d'attachement et d'admiration : il me seroit bien doux d'y ajouter celui de la reconnoissance.

MARIE-ANTOINETTE.

Pardonnez, Madame, si je finis sans cérémonie, mais je ne sais point l'étiquette. Le Roi, qui m'a permis d'écrire à Votre Majesté, me charge de Lui dire que tous nos sentiments sont communs, et qu'il La prie, si Elle a quelque chose à nous communiquer, que cela ne soit que par M. le baron de Breteuil qui a toute notre confiance, et il est bien essentiel pour nous que le secret soit absolu pour tout autre.

DCXXIII

NOTE AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE POUR SON MINISTRE (1).

Ah! mon Dieu! mon Dieu! qu'on est malheureux quand on en est réduit à avoir pour tout espoir un roseau pour s'accrocher! Mais qu'attendre de gens qui agissent sans discontinuer avec deux avis divers parfaitement contradictoires : l'un en public et l'autre en secret? C'est elle qui a tout perdu, cette contradiction continuelle; c'est elle qui empêche d'aller en avant. Le seul parti qui le pourroit, celui des Princes, on les veut en arrière : pourquoi? parce qu'ils sont en avant. On est faux avec eux et avec tout le monde, en vérité, car ce Breteuil encore a toujours haï cordialement la Russie et votre très-humble servante plus qu'âme qui vive.

L'animadversion de Catherine II contre le baron de Breteuil datait de loin. Quand il était ministre plénipotentiaire de Louis XV à Saint-Pétersbourg, les Orloff s'étaient ouverts à lui, vers le milieu de 1762, sur leur projet de renverser Pierre III, et ne lui avaient pas caché que Catherine y avait part. Ils avaient demandé à Breteuil un prêt d'argent en

(1) Archives impériales de Russie à Moscou. La layette seule de la lettre originale de Marie-Antoinette s'est retrouvée dans ces Archives; elle portait la note qui suit, de la main de l'Impératrice. D'après la date du dossier qui contenait cette layette, j'ai dû penser que l'annotation de l'Impératrice avait pour objet la précédente lettre de la Reine.

vue du complot. Breteuil s'y était refusé péremptoirement *à priori*, ne croyant pas au sérieux de la communication. Il y a mieux, dans une sécurité parfaite, il était parti en congé et s'était rendu à Vienne. A peine y était-il arrivé qu'il avait appris la révolution qui donnait l'empire à Catherine et qu'il recevait de Versailles l'ordre de retourner en toute hâte à son poste, qu'il avait si malencontreusement quitté, et où, comme on le pense bien, il trouva l'Impératrice assez mal disposée pour lui. (Voir les *Mémoires du comte de Ségur*, t. II, p. 73.)

DCXXIV

L'EMPEREUR LÉOPOLD II AUX COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS (1).

Les dispositions du Roi lui sont connues comme à eux. — Le Roi répugne à tout projet de contre-révolution. — L'Empereur partage entièrement ses vues : il ne l'exposera point à de nouveaux périls en contrariant ses volontés. — Quant à la protection demandée par les Princes et par les émigrés, elle leur est acquise dans ses États et leur est suffisamment garantie.

[Vienne, 3 décembre 1791.]

Messieurs mes Frères et Cousins, Vos Altesses Royales ayant jugé à propos, peu après mon entrevue avec le Roi de Prusse, de se départir essentiellement

(1) Cette réponse à la lettre des Princes, Frères du Roi, en date du 16 novembre 1791, m'avait été communiquée par M. le vicomte de Fontenay. Elle ne m'est pas retombée sous la main aux Archives impériales de Vienne, mais je l'ai retrouvée en copie aux Archives de Moscou.

des principes de notre déclaration et de nos concerts, je gardai, depuis, un silence analogue à ce parti. Mais aujourd'hui que vous sortez de votre réserve envers moi, bien au delà de ce que je devois m'y attendre, je n'en mettrai point à vous témoigner que nos opinions diffèrent sur la plus grande partie du contenu de votre lettre du 16 courant.

Non-seulement je crois que le Roi mon Beau-Frère a sérieusement accepté la Constitution et répugne à tout projet de contre-révolution, mais je le sais de science certaine. Vos Altesses le savent aussi. Il vous a communiqué ses dispositions véritables par un mémoire secret, qui renferme, sur le parti qu'il a pris, des motifs et des arguments supérieurs à tous ceux qu'on allègue en faveur du contraire. Or, je partage entièrement le vœu et l'espoir du Roi de ramener la tranquillité et l'ordre, et d'acheminer des arrangements futurs par les voies de la douceur, de la confiance et de l'expérience; et je suis convaincu avec ce Prince que les mesures violentes, loin de promettre plus d'effet, plongeroient le Roi et sa Famille dans les dangers les plus certains, et la France dans un abîme de maux et d'horreurs.

Quant à la protection qu'on désire que j'assure aux Princes et aux François émigrés, je pense que la réalité de la protection personnelle dont ils ont joui jusqu'ici dans mes États ne laisse rien à désirer sur la publicité du fait, et en garantit suffisamment la continuation dans les bornes convenables à la tranquillité publique. Pour ce qui est d'une protection active, il se comprend sans mystère que je ne puis préférer d'autres causes à

celle du Roi, quelque intérêt qu'elles m'inspirent d'ailleurs, et qu'ayant élevé ma voix et promis des secours à l'appui du Souverain de la France, je manquerois à l'objet et au but de mes engagements en contrariant ses volontés et ses vues, et en l'exposant à de nouveaux périls. Et je puis assurer Vos Altesses Royales que les autres Cours ou pensent ou penseront de même, quand elles connoîtront aussi parfaitement que moi les dispositions du Roi Très-Chrétien.

En me rapportant d'ailleurs à ma lettre du 12 novembre et aux communications qu'elle renferme, je réitère les assurances des sentiments cordials d'estime et d'amitié avec lesquels je suis, Messieurs mes Frères et Cousins,

Votre bien affectionné Frère et Cousin,

LÉOPOLD.

Vienne, le 3 décembre 1791.

DCXXV

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

[6 décembre 1791.]

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Votre Majesté aura sans doute été instruite de la fausse nouvelle qui nous a comblés de joie pendant un

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

jour. Notre premier mouvement a été d'en faire part à Votre Majesté, bien sûrs qu'Elle daigneroit partager nos sentiments; mais la crainte de ne lui donner qu'une joie trompeuse nous a fait différer jusqu'à l'arrivée d'un courrier, et bientôt nous avons reconnu que nous n'avions fait qu'un beau songe. Mais, Madame, cette illusion dissipée n'a point abattu notre courage, et nous ne nous occupons qu'avec plus de constance des moyens d'en faire une réalité. Le Ciel, qui veut que toujours et partout ce soit à Votre Majesté que nous devions tout, nous fournit une nouvelle occasion de réclamer son généreux appui, et nous la saisissons avec empressement. C'est l'objet d'un mémoire sur lequel nous supplions Votre Majesté de jeter les yeux : Lui donner un moyen de plus d'acquérir de la gloire, c'est La servir comme Elle aime à l'être, contracter envers Elle une nouvelle obligation, c'est pour nous le plus doux des plaisirs. Permettez-nous, Madame, de profiter de cette occasion pour parler à Votre Majesté des sentiments avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés serviteurs, Frères et Cousins,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

A Coblentz, le 6 décembre 1791.

DCXXVI

L'IMPÉRATRICE CATHERINE II A GUSTAVE III (1).

Dispositions décourageantes de l'Empereur à l'endroit des affaires de France. — Catherine II allègue pour motifs à l'inaction de ce Prince, le désaccord qui existe entre la Cour des Tuileries et les Princes français. — L'Impératrice combat cette opinion, et ne désespère pas de ramener l'Autriche à ses vues. — Elle ne néglige aucun effort pour atteindre ce résultat.

Saint-Pétersbourg, ce 17/6 décembre 1791.

Monsieur mon Frère et Cousin, en conformité de la lettre que j'ai adressée à Votre Majesté par le courrier, porteur des ratifications du traité d'alliance nouvellement conclu entre Nous, je Lui dois communication de la réponse que j'ai reçue de l'Empereur sur les nouvelles ouvertures que je lui ai faites au sujet des affaires de France. Votre Majesté trouvera ci-joint copie de cette réponse, qui ne servira qu'à Lui confirmer ce qu'Elle savoit déjà sur les intentions négatives de l'Empereur, sans Lui en expliquer les motifs. Ceux-ci se trouvent consignés dans une dépêche très-longue, dont j'ai fait faire un extrait que je fais passer au comte de Stackelberg, avec ordre de le communiquer, sous le sceau du secret, à Votre Majesté. Elle y verra que la Cour de Vienne considère comme un changement en mieux, ce qui, dans le fond, n'est que

(1) Autographe déposé aux Archives du ministère des Affaires étrangères de Suède.

la consommation de ce qu'elle vouloit elle-même prévenir et empêcher, en proposant, comme elle l'a fait au mois de juillet dernier, un concert entre les Puissances. La proposition qu'elle fait de tenir ce concert toujours ouvert, n'est qu'une preuve de plus de la stérilité des mesures ou plutôt des effets qu'il a produits jusqu'ici, et du peu d'espérance qu'il présente pour l'avenir, puisqu'elle ne présente aucun plan d'opération, ni de moyens fixes à combiner. Quelque décourageantes que soient les dispositions que cette Cour a montrées récemment sur l'objet en question, je ne me rebuterai point dans mes efforts pour l'en faire changer; et je mets encore quelque espoir dans ceux que j'emploierai à la désabuser principalement de l'idée où elle est et qu'elle allègue, pour raison de son inaction, que les plans et démarches des Princes ne s'accordent pas avec ceux qu'on a adoptés et qu'on veut suivre aux Tuileries. En effet, toutes mes notions et toutes mes données se réunissent à constater le plus parfait accord qui règne entre le Roi et la Reine de France, d'un côté, et les Princes réfugiés en Allemagne, de l'autre. La lettre que le baron de Breteuil, qu'on croit principalement chargé du secret de son Maître, m'a fait parvenir, et dont le comte de Stackelberg montrera également la copie à Votre Majesté, vient à l'appui de cette vérité; car si elle n'en contient pas l'aveu, elle en porte l'esprit dans les remerciments qu'il me fait, au nom du Roi, de l'intérêt que j'ai marqué pour sa cause et celle de la France entière. Il partage la reconnoissance que m'a témoignée la Noblesse françoise, et semble en quelque façon sup-

pléer par la lettre au défaut de la signature dans celle que cette Noblesse m'a adressée. En éclairant l'Empereur sur cette vérité, peut-être parviendrai-je à ébranler ses résolutions actuelles et à les rendre plus favorables aux intentions qui nous animent, Votre Majesté et moi. J'avoue que je désire ce succès bien plus que je ne l'espérois. Si le chapitre des événements à prévoir en France ne me fournissoit une riche attente de faits plus persuasifs que les axiomes, et qui obligeront la Cour de Vienne tôt ou tard d'agir, peut-être la Reine de France sera-t-Elle Elle-même dans la nécessité de réclamer l'assistance de son Frère. Votre Majesté doit savoir mieux que moi s'il est bien difficile de l'y porter. Plus la cause que nous plaidons est digne de nos soins, plus nous devons ne rien négliger pour la faire triompher, et nous aurons, mon cher Frère, auprès de nos contemporains et de la postérité, le mérite de ne pas nous être désistés d'une si belle entreprise, sans avoir fait tous les efforts possibles pour surmonter les difficultés que nous avons rencontrées. C'est avec les sentiments de la plus sincère amitié et de la plus parfaite considération que je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

la bonne Sœur, Cousine, amie, alliée et voisine.

CATERINE.

DCXXVII

MARIE-ANTOINETTE AU ROI GUSTAVE III (1).

Elle lui fait connaître ses démarches et celles de Louis XVI auprès des Souverains de Russie et d'Espagne. — Position vis-à-vis des Frères du Roi. — On a tout à craindre de leur indiscrétion. — Elle prie le Roi Gustave de les guider et de les contenir. — Louis XVI a écrit également au Roi de Prusse, mais sans entrer avec lui dans des détails. — Appel fait au concours de Gustave III.

[8 décembre 1791.]

Monsieur mon Frère, j'ai demandé au Roi d'être son interprète auprès de Vous, pour pouvoir personnellement remercier Votre Majesté de toutes les marques de sensibilité et d'intérêt que Vous ne cessez de témoigner pour nos malheurs. La noblesse de votre caractère, l'élévation de votre âme, Vous font mieux sentir combien notre position est cruelle; mais Vos soins généreux, réunis avec ceux de la Russie et de l'Espagne, peuvent nous faire espérer encore un sort plus heureux. C'est le sujet d'une lettre que j'écris, du consentement du Roi, à l'Impératrice de Russie, et dont la copie sera mise sous vos yeux. Votre Majesté y verra quelles sont nos idées sur la position actuelle,

(1) Autographe. Cabinet du comte d'Engerstroem, ancien Ministre des Affaires Étrangères de Suède. Depuis qu'elle a été copiée chez lui, le comte en a fait présent à la Bibliothèque royale de Stockholm, avec beaucoup d'autres papiers historiques qui lui venaient de son père; et la Bibliothèque l'a échangée contre d'autres pièces autographes avec le comte de Lœvenhaupt, grand Curieux suédois.

ce que nous désirons, et ce que nous croyons possible pour arriver à notre but : le Roi en écrit de même en Espagne, en priant le Roi son Cousin de se charger, de concert avec Vous et l'Impératrice, de tout ce qui a rapport à ce plan. Il y a un autre article dans ma lettre, que j'ai fort à cœur que vous connoissiez bien pour nous juger, c'est notre conduite particulière et les raisons qui ont obligé le Roi de sanctionner. Notre position avec les Frères du Roi y est aussi détaillée. Si nous pouvions en quelque sorte les isoler de tout ce qui les entoure, nous n'hésiterions pas à leur parler avec toute la confiance de la plus tendre amitié. Mais ils sont dans l'impossibilité, à cette heure, de se taire vis-à-vis de tous ceux qui se sont dévoués à suivre leur sort; et pour nous, la moindre indiscrétion feroit manquer à jamais tous nos projets. Que Votre Majesté veuille donc bien les guider et les retenir, s'ils vouloient faire des folies, qui nous perdroient indubitablement, et, ce qui seroit plus sensible à nos cœurs, tous les honnêtes gens avec nous. Il est bien essentiel qu'en même temps que Vous leur parlerez, ils ne puissent jamais se douter que nous correspondions avec Vous. Nous Vous demandons le plus grand secret, et pour cela qu'il n'y ait que le baron de Breteuil et le comte de Fersen dans notre confidence. Nous avons à Vous remercier encore des offres généreuses que Vous nous faites de parler au Roi de Prusse; mais comme Il nous a fait témoigner personnellement son intérêt, le Roi a cru devoir Lui écrire lui-même, pour l'en remercier et par là l'engager davantage à notre cause, sans pourtant entrer avec Lui dans des détails.

Si Votre Majesté approuve nos idées, j'espère qu'Elle voudra bien les seconder de tous ses moyens. Qu'Elle veuille bien engager le Danemark dans nos intérêts, et qu'Elle soutienne la Russie dans sa bonne volonté, que nous devons déjà à ses soins généreux. C'est dans le malheur et l'adversité qu'on reconnoît ses vrais amis; c'est aussi dans ces moments où on sent mieux le prix de l'amitié. Quel bonheur, si un jour rétablis sur le trône de nos pères, nous puissions resserrer plus intimement que jamais nos liens avec un aussi bon allié, et lui témoigner notre reconnoissance d'une manière digne de Lui et de nous!

MARIE-ANTOINETTE.

Paris, ce 8 décembre 1791.

DCXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

L'abbé Fauchet. — La maison du Roi se forme peu à peu. — La garde nationale va bientôt s'organiser. — Pétion. — Mort de la petite Tilly, sœur de madame Des Essarts.

Ce 9 décembre 1791.

Tu crois peut-être que je suis en train de t'écrire? Eh bien, c'est ce qui te trompe! Je ne sais pourquoi, depuis quelque temps la sainte paresse s'est emparée de moi; et puis, que dire? les nouvelles m'ennuient à

la mort, et vraiment on ne peut pas, par la poste, se communiquer facilement ses pensées. Je vous dirai donc qu'hier au soir, à la séance, l'abbé Fauchet a lu un article du règlement des Princes pour les bourgeois et laboureurs restés fidèles et émigrés. Un monsieur (je pense, une distraction) a élevé la voix pour en demander la discussion, ce qui a causé un si grand rire, que l'abbé a été obligé de se taire; pour moi, cela m'a charmée. La maison du Roi se forme petit à petit. L'uniforme devoit en être fort joli; mais mille raisons l'ont fait changer, et il ne sera pas beau. Ce que l'on a pris parmi la garde nationale est très-bon, à l'exception d'un, dont les principes sont plus qu'équivoques. J'ai une grande impatience qu'elle soit formée, et tout le monde est de même. Je crois même jusqu'à la garde nationale, qui va bientôt s'organiser, ou, comme disent plusieurs, se désorganiser. Je n'ai point encore aperçu le nouveau maire depuis sa nomination; cela ne me déplaît pas : cependant je t'avoue que je ne serois point fâchée de reprendre avec lui certaines conversations assez étranges, et voir s'il est toujours le même. Mais comme, si je le vois, je ne serai pas dans le cas de les prendre, je trouve que nous sommes très-bien chacun chez nous. Tu as eu bien de l'esprit de ne pas croire à cette bête de nouvelle, que les méchants ont répandue avec je ne sais quelle intention.

T'ai-je mandé que cette pauvre Des Es..... a perdu sa sœur, le douzième jour d'une petite vérole, qui avoit été la plus heureuse du monde jusqu'au neuvième que le délire lui a pris? La pauvre petite avoit de l'eau

dans le cerveau, et cette maladie a décidé l'épanchement. Sa mère a une force incroyable. Des Es.... me mande que l'on voit la main de Dieu qui la soutient visiblement. Accoutumée au malheur et à la soumission à la volonté de Dieu, il est bien juste qu'il lui accorde les grâces dont elle a tant besoin. Envisagez, mon cœur, toutes les peines dont Dieu l'a accablée, et dans les moments où votre âme est pénétrée des siennes, que [ce] soit un encouragement pour les supporter, en voyant que sa bonté vous a encore épargnée.

Eh bien, ne v'là-t-il pas que je suis à la cinquième page! Il n'y a rien de tel que de n'avoir rien à dire. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur. Ton A. de D. est ici, plein de courage et calme, chose bien nécessaire pour sa position. Si tu pouvois m'envoyer ta procuration, j'irois le voir en ton nom, si cela pouvoit te faire du bien.

DCXXIX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Páris est dans son assiette ordinaire. — Elle se refuse à lui donner des conseils en une circonstance délicate, et s'en réfère à la conscience éclairée de son amie.

Ce 13 décembre 1791.

Je ne t'écris qu'un mot, ma Bombe, parce que je n'ai pas le temps de t'en dire davantage. Nous nous portons tous bien. Paris, à l'exception d'un vent enragé qu'il y fait en ce moment-ci, est dans son assiette ordinaire. Tu me demandes mon avis sur une chose qu'il m'est impossible de décider; la conscience seule et l'avis de gens éclairés et capables de juger ta position peut seul y avoir influence. Je ne me reconnois pas toutes les qualités requises pour cela; ainsi tu me permettras de ne te rien dire. Tâche de voir juste, de demander les lumières de l'Esprit-Saint, et ne te pas troubler. Adieu, ma mère; je t'embrasse de tout mon cœur et t'aime de même.

DCXXX

LE ROI LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL (1).

Instructions du Roi au baron de Breteuil. — Sa réponse au message de l'Assemblée du 24 novembre. — Motifs pour lesquels il a refusé de sanctionner la loi contre les émigrants. — D'un autre côté, il perdrait toute la confiance du peuple en paraissant favoriser leurs projets. — Ses efforts infructueux pour obtenir d'eux de faire cesser les rassemblements sur la frontière. — Son système a toujours été de retenir les émigrants et de faire agir les Puissances étrangères. — Les chances d'une guerre politique sont préférables à celles d'une guerre civile. — C'est dans ce sens que doivent être dirigées les démarches du baron de Breteuil, en demandant aux Puissances de prendre en main la défense des Électeurs. — Langage qu'il voudrait leur voir tenir à l'Assemblée. — Des chances diverses qu'offrirait une guerre, si elle devenait inévitable.

Paris, le 14 décembre 1791.

Vous avez eu connoissance du message de l'Assemblée du 29 novembre; vous verrez le discours que j'ai fait hier à l'Assemblée Nationale, et vous jugerez que l'un est une suite nécessaire de l'autre. La cruelle loi contre les émigrants m'avoit forcé de faire usage du *veto,* dont la nécessité a été reconnue par une grande partie de la Nation. Mais les factieux, qui ne perdent jamais leur point de vue de chercher à me mettre dans une position embarrassante, se sont retournés d'un autre côté. Ils ont fait la détestable loi sur les prêtres

(1) Copie. Quatrième annexe à la lettre du comte de Fersen, du 1er janvier 1792. Archives du ministère des Affaires étrangères de Suède.

réfractaires, et le message sur les émigrants et les Puissances étrangères. La loi absurde sur les émigrants étoit une épée à deux tranchants : si je la sanctionnois, je me déshonorois aux yeux du monde, en paroissant approuver les cruelles dispositions qu'elle contenoit, et ils en auroient abusé sur mon personnel. Ils auroient encore tiré parti de cette sanction, en disant que je ne sanctionnois que parce que je voulois montrer par là que je n'étois pas libre; et de là toute la suite de propos qu'on peut bien imaginer. Je n'ai pas hésité à refuser ma sanction. Le système que je me suis fait d'agir le plus librement que je peux, en suivant exactement les moyens que la Constitution m'en laisse, me le prescrivoit.

Il en sera de même pour le décret sur les prêtres; mais en marchant avec la force constitutionnelle, il n'est pas douteux que je ne sois obligé de me prêter à toutes les démarches de justice et de nécessité apparente que les circonstances indiquent pour soutenir le système que j'ai pris de me donner une force par la faveur du peuple, qui, pour la plus grande partie, veut encore la Constitution et redoute une contre-révolution, qui est le but trop marqué des émigrants. De là vient que le peuple les regarde comme ses plus grands ennemis, et que la manière la plus sûre de défavoriser le Roi, est de le présenter comme de concert, en favorisant les projets des émigrants. Cette idée est bien aisée à soutenir, parce qu'il est clair pour toute personne qui marche sur deux pieds, qu'intérieurement je ne peux pas approuver la révolution et la Constitution absurde et détestable

qui me met au-dessous de ce qu'étoit le Roi de Pologne.

C'est donc l'article le plus délicat pour moi que celui des émigrants, et celui où je suis obligé de me prêter le plus aux circonstances, bien résolu pourtant de ne rien faire d'indigne de moi. Dans tout gouvernement établi, si des citoyens expatriés s'assembloient en force et montroient le dessein d'entrer à main armée dans leur pays, pour y détruire le gouvernement, et qu'ils fussent favorisés par des Puissances étrangères, il ne seroit pas possible au chef du Gouvernement de souffrir pareille chose, ou il perdroit toute confiance. C'est précisément mon cas, et ce que je pense, la plus grande partie du moins des gens qui parlent [le pensent également]. En me déterminant à accepter la Constitution, j'ai pensé de même. J'en ai écrit plusieurs fois, en demandant qu'on séparât les rassemblements; qu'on s'éloigne; qu'on ne donne pas sujets à inquiétude, qui me forceroient à agir directement contre eux; qu'ils devoient bien m'éviter cette peine cruelle; que s'ils faisoient tomber les inquiétudes, au lieu d'être haïs et redoutés, ils seroient peut-être un jour désirés et rappelés avec honneur; que s'ils vouloient agir eux-mêmes par la force, ils se perdroient avec ceux qui leur appartiennent, et le Royaume à la fin de tout; que pour moi, ils m'ôtoient toute ressource personnelle et me mettoient dans le plus grand danger, à moins de me jeter à corps perdu dans la puissance des factieux; enfin, que les Puissances étrangères avoient tant de raisons d'être mécontentes, qu'il falloit que ce fût elles qui agissent, et qu'en se tenant en seconde ligne, ils

ne courroient aucun des dangers que je prévois. C'est avec bien de la peine que j'ai vu qu'ils n'écoutoient pas mes raisons et qu'ils suivoient la même marche. Quelque mauvais que fût le décret des émigrants, il m'eût été impossible de le refuser si je n'avois pas fait en même temps des démarches pour faire dissiper les rassemblements. J'ai écrit à mes Frères, quoique je me doutasse bien que cela ne serviroit à rien, surtout dans le style où je devois leur écrire publiquement. Plût à Dieu que *Monsieur* eût pris d'abord un parti de lui-même, ou quand je lui ai écrit par le chevalier de Coigny! Il nous auroit évité bien des embarras.

J'ai fait aux Électeurs des réquisitions que le droit des gens approuve. L'Électeur de Mayence, à une lettre de notification de l'acceptation, a répondu par une protestation. Celui de Trèves, à une réquisition pour la séparation des rassemblements, n'a fait qu'un persiflage en réponse. D'un autre côté, le cardinal de Rohan et le vicomte de Mirabeau font tout ce qu'ils peuvent pour donner des inquiétudes à l'Alsace. Si je n'avois rien fait, on n'auroit pas manqué de m'accuser de connivence, et on m'auroit demandé, même d'après la Constitution, si je voulois agir en Roi. La réponse eût été difficile. Après les premières réquisitions faites et leur non-réussite, il falloit que je continuasse la même marche. Je regarde comme heureux que l'Assemblée Nationale se soit expliquée comme elle l'a fait dans son message du 29. Vous verrez par ma réponse que je ne fais que suivre ce qu'elle m'a indiqué et la marche constitutionnelle. Je regarde encore comme fort heureux qu'ils n'aient pas demandé de démarches directes

vis-à-vis de mes Frères et des émigrants. Ils ont alors beau jeu à ne faire que la partie secondaire et à attendre les événements. Vous savez que mon système a toujours été de retenir les émigrants et de faire agir les Puissances en avant. Si elles s'étoient d'abord décidées, comme je l'avois demandé, il y a longtemps que le congrès eût été au moins indiqué. Je crois qu'il étoit fort à propos d'écrire, comme je l'ai fait dernièrement par votre conseil. Il étoit temps, par tout ce qui me revient, que toutes les Puissances du Nord eussent directement de mes nouvelles, car sûrement elles s'entendoient avec les émigrés pour les faire agir. Je ne pense point que ma dernière démarche doive changer rien des choses sur ma demande du congrès armé. Au contraire, j'y vois des raisons de plus. La liberté de quelques Princes germaniques étant menacée, l'Empereur et le Roi de Prusse doivent le trouver mauvais, et se prêter plus aisément à ce qui a été demandé, et par là soutenir les Électeurs.

Dans ma dernière instruction, je vous ai expliqué bien des raisons par lesquelles les Puissances pourroient se mêler de nos affaires : en voilà une bien forte et bien palpable d'ajoutée. Au lieu d'une guerre civile, cela deviendra une guerre politique, et les chances sont bien meilleures.

Il faut que vous vous pénétriez bien des raisons de ma conduite, que j'ai expliquée ci-dessus, pour en informer les Puissances, afin qu'elles soient bien persuadées que ce n'est pas moi qui ai voulu la guerre, mais que, par les circonstances, je ne pouvois pas me conduire autrement ; que je recevrai toujours avec

plaisir et reconnoissance ce qu'elles pourroient faire pour moi. Une réflexion peut venir à l'esprit : les Puissances peuvent ne point entendre aux explications qu'on leur donnera; prendre de l'humeur, et n'agir que pour elles seulement, s'important fort peu de ce que deviendra la France; en me mettant de côté, mettre mes Frères en avant. Je suis intimement convaincu de leur amitié et de leur attachement pour moi; que jamais ils n'y consentiroient, ni même M. le Prince de Condé. C'est à l'habileté du négociateur à savoir prévenir ces inconvénients.

Il faut examiner à présent ce qui peut arriver si les Électeurs avoient peur, et se soumettoient à dissiper les rassemblements sans que les Puissances eussent parlé. Ce seroit, je crois, ce qui pourroit arriver de pis. Comme la démarche m'a été dictée, on m'en sauroit peu de gré; les esprits des factieux seroient extrêmement enflés et arrogants; le crédit se remonteroit et soutiendroit encore la machine pendant quelque temps. D'un autre côté, les émigrants auroient le poignard dans le cœur : ils se porteroient indubitablement à quelques entreprises désespérées. Ce qu'il pourroit arriver de plus heureux, et où l'on doit diriger tous ses soins, c'est que les Puissances s'emparent de l'affaire, protégent les Électeurs, mais en même temps séparent les émigrants, en leur donnant sûreté et protection. Ils pourroient faire tenir ici à peu près ce langage : « Vous avez voulu attaquer le Corps germanique, dont » nous sommes les protecteurs et les garants, sous pré- » texte du rassemblement de vos concitoyens, qui » vous inquiétoit. Nous avons bien voulu faire cesser

» ce sujet d'inquiétudes : nous nous chargeons de re-
» tenir les émigrants et de faire séparer leurs rassem-
» blements armés; mais c'est à condition que vous
» nous donnerez satisfaction sur telle et telle chose,
» et que vous ayez un gouvernement qui ait une force
» et une stabilité sur la foi desquelles on puisse compter :
» sans cela, nous vous regarderons comme un repaire
» de brigands et l'écume de l'Europe. » — Ce langage en imposeroit sûrement et feroit pâlir les plus hardis. Il me paroît impossible que nous y fussions compromis. Il seroit aisé de faire passer après les instructions sur le langage à tenir pour cela, si l'on voyoit les choses tourner dans ce sens-là. Reste la guerre, si elle étoit inévitable. L'état physique et moral de la France fait qu'il lui est impossible de la soutenir une demi-campagne; mais il faut que j'aie l'air de m'y livrer franchement, et comme je l'aurois fait dans des temps précédents. Il y a deux chances pour elle. Il est difficile de calculer qu'elle soit heureuse. Si, par hasard, cela arrivoit, m'étant montré franchement, et la guerre donnant toujours plus de moyens au Gouvernement, je peux regagner quelque chose par là; mais cette hypothèse est la moins vraisemblable. Si elle est malheureuse, vous connoissez les François, comme ils sont vite d'une extrémité à l'autre, ils seroient bientôt aussi abattus qu'ils sont orgueilleux avant, et peut-être ne voudroient-ils laisser aucun reste du nouvel édifice, s'ils voyoient bien qu'il leur a attiré tous les malheurs. Il peut exister une crainte, et sûrement les factieux chercheroient à tourner les esprits de ce côté-là : ce seroit de s'en prendre à moi de leurs malheurs, et de

me faire soupçonner de les désirer pour regagner la puissance. C'est ma conduite qui doit écarter tous ces soupçons, et surtout de ne rien laisser pénétrer de mes relations avec les étrangers. Il faut que ma conduite soit telle que, dans le malheur, la nation ne voie de ressource qu'en se jetant dans mes bras. La guerre étant malheureuse, les Puissances peuvent tenir le même langage, mais avec bien plus de force que dans la seconde hypothèse ci-dessus. Les négociations secrètes doivent se diriger à convenir de bonne heure du but où on doit tendre et où elles doivent s'arrêter, afin que, comme dit le proverbe, l'appétit ne leur vienne pas en mangeant. Il faudroit aussi que je pusse, dans ce cas, servir le Royaume, en obtenant, par mon entremise, la paix la moins désavantageuse qu'on pourroit. Voilà une bien longue instruction ; mais j'ai voulu tout prévoir, et on pourra m'indiquer les éclaircissements qu'on pourroit encore désirer.

DCXXXI

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Déclaration du Roi à l'Assemblée, au sujet des rassemblements d'émigrés. — Tous les patriotes vont être charmés de la guerre. — M. de Narbonne a annoncé que Rochambeau et Luckner seraient nommés maréchaux.

14 décembre 1791.

J'ai reçu tes épîtres pour cette pauvre des Es. Demain, elles reprendront le chemin de Batz, par Moulins. La mère a un courage de lion, et la pauvre des Es. en a aussi beaucoup. S'il n'étoit pas si tard, j'entreprendrois un beau discours sur cela pour toi. Mais il faut que je te félicite de n'être plus importunée des rassemblements françois. Au reste, le Roi vient de l'Assemblée, où il a déclaré qu'il alloit solliciter les bons offices de l'Empereur pour faire sortir les François des Électorats, ou que sans cela la guerre seroit déclarée d'ici à un mois. Tous nos patriotes vont être charmés : c'est tout ce qu'ils désirent. Il faudra les voir un fusil sur l'épaule, menacer les houlans. Combien ils en coucheront par terre ! Pour ne pas te trouver dans la bagarre et ne pas exposer Hélène, j'espère bien que tu ne resteras pas où tu es. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Le président a dit au Roi qu'une députation iroit pour répondre à ce que le Roi étoit venu leur annoncer. M. de Narbonne a parlé ensuite pour dire que le

général Rochambeau et Luckner alloient être maréchal (*sic*) de France, et que M. de La Fayette commanderoit une partie de l'armée.

Le 6 décembre, M. de Narbonne avait remplacé M. Du Portail au ministère de la guerre.

Le 11, le directoire du département de la Seine invitait le Roi à ne pas accepter le décret du 29 novembre sur les prêtres, et il appuyait son opinion d'une pétition à l'Assemblée législative, rédigée en un style dogmatique et fier : « Puisqu'aucune religion n'est une loi, qu'aucune religion ne soit un crime », disait cette pétition, attribuée à l'évêque d'Autun, Talleyrand, et signée de lui, de Beaumetz, de Brousse, de Desmeuniers, de Germain Garnier et de La Rochefoucauld.

Une main terrible, inexorable, frappait à la fois les émigrés et les prêtres : les émigrés, qui ne voyaient la patrie que là où ils étaient, qui voulaient prêcher la Monarchie à coups de canon, aux conditions odieuses de la guerre civile et de la guerre étrangère, et qui poussaient tout au pis à Rome pour les affaires de la religion.

La question de l'émigration agitait depuis longtemps tous les esprits. Le 20 octobre, Brissot l'avait posée à l'Assemblée avec une énergie qui avait produit une vive émotion. Établissant plusieurs catégories parmi ces fugitifs, d'abord celle des Princes, ensuite celle des fonctionnaires déserteurs, enfin celle des citoyens entraînés ou séduits : « Vous devez, s'était-il écrié, haine et punition aux deux premières classes, indulgence et pitié à la troisième. » Et poussant droit à ceux qu'il regardait comme les plus grands coupables, il avait ajouté « qu'au lieu de s'attacher aux branches, on devait attaquer le tronc »; et ces paroles avaient été couvertes d'applaudissements. De son côté, Condorcet avait fait la motion de déférer le serment aux émigrés, et d'exiger d'eux qu'ils jurassent de ne point porter les armes contre la France ni de conniver avec l'étranger : moyennant

quoi ils seraient admis à la pleine jouissance de leurs biens, droits et pensions. La proposition languissant, le Feuillant Pastoret l'avait reprise avec une résolution nouvelle. Mais l'éloquente, audacieuse et irrésistible invective d'un orateur jusqu'alors inconnu, le Girondin Isnard, avait arraché des cris d'étonnement et d'enthousiasme et fait passer à l'ordre du jour sur la proposition de Condorcet. Ainsi avait été adoptée la décision du 9 novembre, qui menaçait l'émigration tout entière de confiscation et de mort. C'en était fait, le premier germe de la loi des suspects, si terriblement fatale sous la Terreur, avait été jeté dans le sillon sanglant de la Révolution. Vint un jour où Brissot s'écriait : « Le mal est à Coblentz, » et où Robespierre répondait : « Le mal est, avant tout, aux Tuileries. »

Le 14 décembre, le Roi, soucieux de corriger l'effet de son *veto*, s'était rendu à l'Assemblée pour lui faire part des mesures qu'il avait prises et se proposait encore de prendre contre les émigrants. L'Assemblée, qui avait reçu Louis XVI dans le silence de la froideur, l'avait dédommagé en applaudissant avec ardeur au discours royal, plein d'apparente ouverture et de promesses; et l'impression avec envoi aux départements avait été décrétée.

Dès que le Roi fut sorti, le Ministre de la guerre, M. de Narbonne, donna des explications sur les mesures prises pour assurer l'effet des injonctions adressées à l'Empire. Il annonça que cent cinquante mille hommes allaient être massés sur le Rhin, et que trois généraux avaient été nommés pour les commander : Luckner, Rochambeau et La Fayette. Les applaudissements d'un côté de l'Assemblée couvrirent le nom de ce dernier débris du parti constitutionnel, et qui personnellement avait conservé des restes de popularité. « Nous sommes assurés, avait dit le Ministre, que l'Assemblée accordera les fonds nécessaires et ne marchandera pas la liberté. » — « Non! non! » fut le cri qui avait répondu de tous les côtés de la salle.

Nicolas, baron de Luckner, né en Bavière en 1772, s'était distingué, sous Frédéric le Grand, pendant la guerre de sept ans, était entré au service de France en qualité de lieu-

tenant général, et s'était montré partisan de la Révolution, dont il finit par devenir la victime. Nommé maréchal en 1791, il prit le commandement de l'armée du Nord l'année suivante, s'empara de Menin et de Courtray, et détruisit un corps d'Autrichiens devant Valenciennes. A cette terrible époque de défiance, ses relations avec La Fayette et son origine allemande en eurent bientôt fait un suspect; il fut destitué après le 10 août, réussit à se justifier à la barre de la Convention où il avait été cité; mais en 1794, le tribunal terroriste ne l'oublia pas, le décréta d'accusation et l'envoya à l'échafaud.

Quant à Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau, né en 1725, maréchal de camp en 1761, lieutenant général en 1780, maréchal et commandant de l'armée du Nord en 1791, démissionnaire l'année suivante, il fut, comme Luckner, condamné à mort sous la Terreur; mais l'excès même de la férocité de ce temps de boucherie humaine le sauva. Comme il allait monter dans la charrette fatale, le bourreau, la voyant trop pleine de chair vivante, lui cria : « Retire-toi, vieux maréchal, ton tour viendra plus tard. » La chute de Robespierre le sauva.

Pour La Fayette, il eût eu le sort de Luckner, si, apprenant dans son camp la journée du 10 août 1792, il n'eût su qu'il était mis hors la loi après avoir songé un instant à marcher sur Paris avec son corps d'armée pour tenter de sauver Louis XVI. Il réussit à passer à l'étranger et fut arrêté en Autriche, où l'Empereur le fit enfermer dans la citadelle d'Olmütz.

DCXXXII

LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

Expressions de gratitude pour la sympathie qu'elle montre pour leur cause. — Communication de leur lettre à l'Empereur sur le décret contre les émigrants, et de la réponse de Léopold.

Coblentz, 15 décembre 1791.

MADAME NOTRE SOEUR ET COUSINE,

Le comte de Romanzow a rendu compte à Votre Majesté des motifs qui ont suspendu le départ de notre courrier. Les accidents qui ont retardé l'arrivée du baron de Bombelles nous avoient causé les plus vives inquiétudes; mais, Madame, comment pouvons-nous exprimer à Votre Majesté le bonheur, l'admiration et la profonde sensibilité que nous avons éprouvés en lisant ses lettres et en apprenant les détails qu'Elle a ordonné au comte Eszterházy de nous communiquer?

L'illustre Catherine daigne se dire, se nommer notre amie; sa politique, aussi franche que profonde, vivifiera ou déjouera tous les Cabinets de l'Europe; son génie dirige notre conseil : notre sort est donc assuré;

(1) Archives impériales de Moscou.

la cause de l'Autel et du Trône sera triomphante, et douter du succès seroit un crime.

Ah! Madame, daignez nous en croire, nous serons dignes de vos bontés, nous suivrons vos précieux avis, nous saurons nous rendre indépendants, pour offrir à Votre Majesté une soumission plus libre et plus volontaire. Mais nous agirons avec autant de prudence que de fermeté, et nous n'entreprendrons rien qui ne présente un succès assuré.

Le comte d'Eszterházy aura l'honneur de soumettre à Votre Majesté notre position actuelle et la suite de nos résolutions. Notre confiance absolue est loin d'être méritoire, elle nous est impérieusement dictée par nos devoirs et par l'intérêt du Roi notre frère. Mais si Votre Majesté pouvoit lire au fond de nos âmes, nous osons lui dire qu'Elle jouiroit de la vérité des sentiments qu'Elle y a si profondément gravés.

Nous croyons devoir communiquer à Votre Majesté la copie de la lettre que nous avons écrite à l'Empereur au moment du décret contre les émigrants, ainsi que la copie de la réponse de ce Souverain. Nous ne nous permettons pas d'ajouter aucune réflexion : Votre Majesté lira, jugera, et pénétrera facilement la politique autrichienne. Nous n'aimons pas à nous vanter, mais nous dirons cependant que nous avons quelque mérite à garder le silence et à ne pas répondre à une telle lettre. L'approbation de Votre Majesté est le seul prix que nous attachions à un si grand sacrifice, mais il sera tout pour nous.

Nous supplions Votre Majesté de recevoir avec sa

bonté ordinaire l'hommage sincère de tous les sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Madame notre Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER,

CHARLES-PHILIPPE.

Coblentz, ce 16 décembre 1791.

Les Princes avaient beau s'épuiser en flatteries pour l'Impératrice, la foi punique de Catherine II continuait à n'avoir pour leur cause qu'une sympathie stérile : ses yeux étaient tournés incessamment vers la Pologne. Les lettres que nous donnons de ces Princes ne sont qu'une faible partie de tout ce qu'ils ont écrit pour essayer d'émouvoir les Cabinets. L'activité fébrile du Comte d'Artois inondait l'Europe de ses correspondances.

L'Empereur abandonnait le volcan à lui-même, et se trouvait heureux de ce que l'acceptation de la Constitution le dispensait d'intervenir. Le Roi de Prusse, en répondant à l'annonce de l'acceptation, se ralliait au système de paix de l'Empereur. L'Espagne, effrayée des progrès contagieux de la révolution française, entretenait les Princes de promesses, et, somme toute, elle tergiversait et se bornait à rappeler de Paris son ambassadeur, à n'y laisser qu'un chargé d'affaires, et à déclarer qu'elle ne répondrait pas aux lettres de Louis XVI, tant qu'elle n'aurait pas la certitude formelle qu'il jouit de toute sa liberté. Seul, plus net et plus décidé, Gustave III avait renvoyé la notification, et déclaré que le Roi n'étant pas libre, on ne pouvait accepter une mission qui abusait du nom du Roi de France.

DCXXXIII

LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE (1).

État des affaires de l'émigration. — Il ne se dissimule point les dangers de l'entreprise méditée par les Princes. — Difficulté de réunir sur un point des forces suffisantes pour agir avec chances de succès. L'Électeur de Trèves, fort inquiet de sa situation, voudrait interdire tout rassemblement. — Sa décision dépendra des résolutions prises par la Russie et par l'Autriche.

[Le 16 décembre 1791.]

L'extrême désir que j'ai de me mettre aux pieds de Votre Majesté Impériale m'a fait renouveler mes instances auprès des Princes, pour avoir leur agrément de me rendre à Pétersbourg, leur promettant d'être de retour le 15 de janvier, temps avant lequel on ne peut rien entreprendre. Mais les Princes et leur conseil ayant imaginé que mon départ nuiroit à leur cause, j'ai été obligé de renoncer, encore pour ce moment, au bonheur de voir Votre Majesté Impériale. J'ai vu d'ailleurs par les rapports que je viens de recevoir des chefs de la flotte à Rome, que tout y est en règle, et dès lors ma présence y est moins nécessaire. Lorsque l'on connoît Votre Majesté Impériale, l'on n'est pas étonné du chagrin qu'Elle daigne me dire qu'Elle éprouve; Elle perd un serviteur digne d'Elle : son vaste génie avoit été ouvert par le plus grand des maîtres, et les sujets de cette espèce sont rares. Mais lorsque Votre

(1) Archives impériales de Russie, à Moscou.

Majesté Impériale daignera guider le zèle qu'Elle sait si bien inspirer, Elle saura encore créer de grands hommes. Le chagrin réel que j'ai d'être éloigné de Votre Majesté Impériale dans un moment où Elle éprouve une grande peine, augmenteroit encore si je ne croyois pas la servir en servant la cause de tous les Souverains. Votre Majesté Impériale trouvera ci-joint le rapport que vient de faire M. le comte de Viomesnil et la note que j'avois remise quelques jours avant, d'après des conversations que j'avois eues avec M. l'abbé Démar (Desmares), l'un des plus intelligents coopérateurs à la surprise de Strasbourg. Il est chargé de toutes les correspondances avec l'intérieur et y met bien de l'intelligence, mais un peu trop d'envie d'enlever pour faire agir. Personne assurément ne désire plus que moi que l'on fasse; mais pour cela il faut avoir de quoi réussir et se soutenir après. Nous avons des bras bien valeureux sûrement, mais non exercés et trop épars. La commission que les Princes me donnent seroit flatteuse pour moi, si elle me prouvoit leur confiance et celle de la noblesse; mais je sens que l'on a imaginé avec raison que le nom seul d'un général qui a le bonheur de servir l'immortelle Catherine devoit en imposer aux rebelles, et que c'est ce qui a décidé le choix en ma faveur. Je connois tout le danger qu'il y a à exécuter une entreprise dont le succès est si fort indépendant du chef, tel soin qu'il ait pris pour assurer ses moyens. Mais cependant j'ai cru devoir l'accepter, d'autant que cela me mettra à même de bien faire connoître aux Princes les dangers de l'entreprise et de les décider à ne la point faire, si je ne voyois pas

toutes les probabilités en notre faveur. Un de nos grands inconvénients est la difficulté de rassembler des forces suffisantes assez près pour que la marche se puisse faire inopinément et avant que l'on ait pu être prévenu. L'on va faire avancer un rassemblement de douze cents gentilshommes, qui sont à Cette. L'on se sert du prétexte de toutes les difficultés que l'Archiduchesse leur fait éprouver dans les Pays-Bas, pour les porter dans les États de l'évêque de Strasbourg; mais, dans le fond, ils ne sont guère plus maltraités en Flandre que chez les Électeurs et les autres Princes, qui défendent tout exercice et tout ce qui peut avoir l'air militaire. Si nous avions un lieu de rassemblement, nos forces pourroient devenir quelque chose; mais dispersées comme elles le sont et sans instruction, elles perdent la plus grande partie de leur valeur. Si j'obtiens de Votre Majesté Impériale la recommandation que j'ai pris la liberté de Lui demander auprès des Princes de l'Empire pour la levée de deux régiments, cela me donneroit des moyens bien précieux. Toutes les tentatives que j'ai faites jusqu'à ce moment ont été infructueuses. Votre Majesté Impériale le verra par les lettres ci-jointes du duc des Deux-Ponts et du Landgrave de Hesse-Darmstadt.

L'Électeur de Trèves est fort inquiet; il me fit demander, il y a quelques jours, de me rendre chez lui avec M. de Calonne, pour nous parler de la communication que l'Électeur de Mayence lui venoit de faire de la demande que la ville de Worms lui feroit du renvoi des François qui y sont au nombre de mille avec M. le Prince de Condé et sa famille. L'Électeur

de Mayence demande à celui de Trèves la conduite qu'il tiendra avec les François réfugiés, afin d'y conformer la sienne. Son Altesse Électorale nous dit que n'ayant pas de troupes suffisantes pour défendre ses États d'une incursion des François révoltés, il avoit voulu nous demander les moyens que nous croirions propres à empêcher l'exécution de leurs menées. Je lui répondis que s'il vouloit nous permettre d'armer les François réfugiés, et d'appeler une partie de ceux qui sont en Flandre, et que l'on porteroit dans le haut Électorat, je lui répondois de la sûreté de ses États. Mais l'incertitude d'être soutenu par l'Empereur et l'Empire lui fit rejeter ma proposition pour le moment, et il nous demanda la dispersion d'une partie des corps formés dans ses environs et nommément des gardes du corps. Nous avons obtenu du temps, et nous recevrons aujourd'hui au conseil une note de son ministre, où il demande un ordre public qui déclare aux émigrants qu'il leur est défendu de se rassembler. Voilà ce qui cause la conduite de l'Empereur. Il faut toute la sagesse des Princes pour que le désespoir de leur position ne leur fasse pas entreprendre des opérations même douteuses. L'Électeur de Trèves a écrit à l'Empereur pour lui faire part de sa position, des menaces que l'on lui fait, et demander son soutien en cas qu'il soit attaqué. Il espère tout en Votre Majesté Impériale, et c'est Sa réponse qu'il attend qui décidera de sa conduite vis-à-vis des François; c'est l'espérance prochaine de son arrivée qui l'a décidé à suspendre l'ordre de leur dispersion totale.

M. de Bonnay étant revenu, je lui ai demandé de

me mettre par écrit le résultat de ses observations. Je joins la note telle qu'il me l'a remise. Il avoit été chargé de quelques mots que la Reine écrivoit au duc de Guiche : il y avoit : « *Voulez-vous bien assurer M. le Prince de Nassau de notre sensibilité aux sentiments qu'il nous témoigne, et nous nous plaisons à compter autant sur son attachement.* »

DCXXXIV

LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE (1).

Nouvelles de France données par l'Archevêque d'Aix et la comtesse d'Ossun. — Affreuse situation du Roi et de la Reine, dénués de tout. — Courage de Marie-Antoinette. — Silence qu'elle est obligée de garder sur la conduite du Roi et sur celle de l'Empereur. — Fâcheuse rivalité entre M. de Breteuil et M. de Calonne. — Le Prince de Nassau fait de ce dernier le plus vif éloge. — Le maréchal de Castries s'est proposé pour intermédiaire entre les Princes et M. de Breteuil. — Note adressée par le ministre de l'Empereur à celui de Danemark, pour justifier la politique suivie par l'Autriche dans les affaires de France. — Communication d'une lettre reçue de Berlin par le baron de Roll, sur les motifs secrets de la conduite de l'Empereur. — Le traité entre la Prusse et l'Autriche n'est point encore conclu. — La conduite de l'Empereur paraît indéfinissable. — Madame Élisabeth mande au Comte d'Artois les armements qui sont faits contre les Princes allemands. — Que deviendront les émigrés? — Rien n'est prêt pour la défense.

[Les 16 et 17 décembre 1791.]

L'Archevêque d'Aix (2) et madame la comtesse d'Orsun [d'Ossun], dame d'atours de la Reine, et qu'elle a

---

(1) Archives impériales de Moscou. Autographe.

(2) M. de Boisgelin.

toujours comblée de bontés, vient de passer ici, pour aller à Mayence chez madame de Gramont, mère de madame d'Orsun. J'ai beaucoup causé avec eux. La Reine avoit daigné charger madame d'Orsun de me renouveler ses remercîments pour l'argent que madame d'Orsun avoit été autorisée à toucher chez mon homme d'affaires, qui l'avoit pour cela. Elle m'a dit qu'il y a trois semaines, le Roi et la Reine avoient été neuf jours sans un sou; que la Reine s'étoit vue au moment d'être forcée de toucher au dépôt que le zèle respectueux avait osé lui offrir; mais que la persuasion où elle étoit que la mort les attend d'un moment à l'autre, elle avoit dit à madame d'Orsun : « N'étant pas sûre de pouvoir le rendre, je ne veux pas nuire à ceux qui nous sont dévoués. L'on paye au Roi sa liste civile tous les premiers du mois en assignats, et l'on le surcharge de tant de choses à payer, qu'il lui étoit impossible de parvenir aux dépenses jusqu'au 20; mais que depuis l'embarras où l'on s'étoit trouvé, le Roi avoit pris des arrangements en conséquence. » J'entre dans ces détails *secrets* avec Votre Majesté Impériale, parce que je crois que rien ne peut Lui donner une plus juste idée de la situation du Roi et de la Reine. L'Archevêque d'Aix me disoit : « Quelque idée qu'on puisse se former des malheurs du Roi et de la Reine, l'imagination ne peut les atteindre. Il faut avoir eu le tourment d'en être témoin pour en concevoir toute l'horreur. Et ceux que les jacobins et les républicains leur préparent les surpassent (1). Cependant, il n'est que trop vraisem-

(1) Les Jacobins avaient fait partout des prosélytes, et il s'en était

blable que leur dessein n'est de les terminer qu'avec leur vie. » Madame d'Orsun a dit que le Roi sent les malheurs qui l'accablent; que la Reine ne lui laisse pas ignorer ceux qui l'attendent, et que, quoiqu'il ne cesse de donner des preuves journalières de son insouciance pour la vie et d'un courage physique, elle ne peut lui inspirer celui qu'elle a si bien, de quelque grande entreprise qui finiroit ces malheurs par la victoire ou par la mort. Elle a dit que de tous les maux de cette Princesse, les plus affreux peut-être sont ceux sur lesquels tous ses devoirs lui imposent un silence pénible : la conduite du Roy, et celle de l'Empereur, qu'elle ne peut concevoir. — Que, quant aux Princes ses beaux-frères, l'on avoit cherché à éveiller en elle les soupçons les plus odieux; mais qu'elle n'avoit jamais cessé de rendre justice à la pureté de leurs sentiments. Madame d'Orsun étoit chargée des choses les plus douces et les plus amicales pour ces Princes. L'on attend avec

---

glissé jusque parmi les hommes de l'office du Roi. Louis XVI le savait et n'osait les renvoyer, tant la terreur faisait tout trembler. On redoutait que les mets fussent empoisonnés, et « l'on avoit décidé que le Roi ne mangeroit plus que du rôti, et que le pain seroit apporté par M. Thierry de Ville-d'Avray, intendant des petits appartements, et qu'il se chargeroit de même de fournir le vin ». (*Mémoires de madame Campan*, tome II, p. 186.) Le Roi aimait les pâtisseries, madame Campan eut ordre d'en commander, comme pour elle, tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. A l'heure des repas, ces pâtisseries étaient cachées sous la table, pour masquer toutes ces terreurs à l'œil des gens de service; et comme le Roi ne buvait jamais à ses repas une bouteille de vin entière, on prenait la précaution humiliante de remplir la bouteille en vidange avec la bouteille servie par les officiers du gobelet, et l'on brisait aussi un peu des pâtisseries apportées sur la table, pour avoir l'air d'en avoir mangé. (Mêmes *Mémoires*, tome II, p. 187.)

une grande impatience M. le baron de Viomesnil, qui, dit-on, est porteur des intentions du Roi. Il étoit parti avant madame d'Orsun. L'on ne conçoit rien à son retard. J'aurois désiré qu'il arrivât avant le départ de ce courrier. Je dois encore informer Votre Majesté Impériale que le plus grand obstacle que je vois à l'accord parfait qu'elle désire voir s'établir entre les Tuileries et Coblentz, vient de la jalouse ambition du baron de Breteuil, qui, craignant que cette réunion ne conduise à faire placer M. de Calonne plutôt que lui à la tête du ministère, sacrifie tout pour écarter son rival. L'on dit qu'il s'efforce à persuader que tant que M. de Calonne sera auprès des Princes, le Roi et la Reine ne voudront et ne permettront aucun rapprochement. Un homme de qualité, très-croyable, en a rendu compte aux Princes. Comme il est difficile de faire expliquer le Roi et la Reine sur ce point, sans les compromettre, le baron en profite, dit-on, pour imputer à M. de Calonne d'être la cause de la désunion. Il est affreux que l'intérêt personnel l'emporte, dans une circonstance comme celle-ci, sur l'intérêt public. Je dois la justice à M. de Calonne de dire à Votre Majesté Impériale qu'il s'est toujours montré prêt à se sacrifier lui-même pour la réunion; qu'il a déclaré et même fait savoir à la Reine, par l'entremise du chevalier de Coigny, que ne voulant qu'être utile au service de Leurs Majestés, il se hâteroit de se retirer s'il apercevoit qu'il pût y nuire en aucune sorte, et qu'à l'instant que l'autorité royale seroit rétablie, il retourneroit en Angleterre sans rien désirer et sans rien solliciter qui eût part à l'administration. A l'instant de la fausse nouvelle de

l'évasion du Roi, il a prouvé la sincérité de cette disposition dans une lettre qu'il écrivoit au Roi, et qui fut lue au conseil que les Princes tinrent au moment où ils comptoient partir. M. de Calonne y disoit que ses vœux étant remplis, il s'éloignoit. Il m'avoit même parlé du désir qu'il avoit d'aller à Pétersbourg pour se procurer le bonheur de voir Votre Majesté Impériale. M. de Calonne est franc : son caractère est trop vif pour être capable de déguisement, et je ne serois pas étonné qu'après avoir contribué à rendre au Roi son autorité, il préférât, comme il le dit, se livrer à son amour pour les lettres et les arts. Il a en Angleterre un superbe établissement. Sa femme, qui lui a apporté une fortune très-considérable, l'adore. Elle l'a épousé à l'âge de cinquante ans, par amitié, pour rétablir ses affaires, après son renvoi du ministère. Elle désire qu'il retourne en Angleterre, et elle est faite pour l'y décider. Je crois donc pouvoir assurer Votre Majesté Impériale que si le baron de Breteuil a la rage d'être ministre, M. de Calonne ne se trouvera pas dans son chemin, et qu'ainsi tous les torts sont du côté du baron. Tout de suite après le départ du courrier, j'irai à Cologne voir M. le maréchal de Castries, qui s'est proposé d'être intermédiaire entre les Princes et le baron de Breteuil, lié avec tous. Les Princes me chargent d'aller voir ce que peut faire M. le maréchal, de qui j'ai l'honneur d'envoyer une lettre à Votre Majesté Impériale. Je lui rendrai compte du résultat de mon voyage, car je regarde cette réunion comme une des choses les plus nécessaires à la réussite de nos entreprises. Je joins ici l'extrait d'une note donnée par le

ministre de l'Empereur à celui de Danemark, que j'ai eue d'une voie sûre, mais que j'ai cru ne pas devoir communiquer aux Princes, qui ne sont déjà que trop aigris contre le cabinet de Vienne. J'ai fait passer la même note à Madrid. Ayant vu la lettre que M. le Comte d'Artois écrit à Votre Majesté Impériale, en Lui envoyant celle de Sa Majesté l'Empereur et le travail de M. de Calonne, je m'abstiens de Lui en parler. Je suivrai exactement, Madame, l'instruction que Votre Majesté Impériale daigne me donner, par la dernière lettre que m'a apportée M. de Bombelles. Je ferai tout ce qui sera en moi pour empêcher que l'on agisse si l'on n'a pas la certitude d'un premier succès, et je continuerai à répéter combien il est nécessaire de ménager les Puissances qui marquent même des desseins qui pourroient devenir funestes à la France. Les Princes, dirigés par Votre Majesté Impériale, seront bien forts lorsqu'ils ne s'écarteront pas de la route qu'Elle leur aura marquée. Je joindrai la copie d'une lettre que le baron de Roll a reçue de Berlin, qui est bien intéressante et qu'il m'a promise. Les Princes se sont décidés à le renvoyer à Berlin. C'est un homme sage et intelligent, qui y sera sûrement utile (1). L'on mande de Vienne que le traité du Roi de Prusse et de l'Empereur n'est point terminé et qu'il y éprouve des difficultés. Cela paroît d'autant plus extraordinaire, que le chargé d'affaires de l'Empereur ici a été chargé d'en notifier, verbalement, à la vérité, la conclusion à l'Électeur. La conduite de l'Empereur paroît indéfinissable. Les

(1) Ce Roll était un Suisse qui s'était voué au service des Princes,

Princes et leur conseil vont même jusqu'à croire que s'ils avoient les moyens d'agir, l'Empereur se serviroit de ses forces, qu'il a fort augmentées, pour les en empêcher. C'étoit même une raison que l'on a avancée pour se presser d'agir; mais cependant comme l'on n'a pas trouvé les moyens suffisants, l'on s'est décidé à suspendre et à ne rien entreprendre légèrement.

En rendant à Votre Majesté Impériale ce qu'avoit dit madame d'Orsun, j'ai oublié d'observer que la Reine et le Roi étoient tellement gardés, qu'un homme de garde couchoit en travers de la porte de leur chambre, que le garde avoit soin d'ouvrir toutes les deux heures (1): madame d'Orsun l'a vu. Peut-on donc dire que le Roi est libre? J'espère que Votre Majesté Impériale daignera approuver ma conduite et qu'elle y reconnoitra le désir ardent que j'ai de servir utilement les Souverains que j'ai le bonheur de servir.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Madame,

de Votre Majesté Impériale,

le très-humble, et très-obéissant et fidèle serviteur,

C., Pr. de Nassau-Siegen.

Coblentz, ce 16 décembre 1791.

P. S. Je n'ai rien dit à Votre Majesté Impériale de

(1) Voir, page 253, l'anecdote du caporal mettant, de son autorité privée, le Roi et la Reine aux arrêts.

la maladie de *Monsieur*, parce qu'elle n'est pas dangereuse et que M. le comte de Romansoff lui en rend compte.

A l'instant où je fermois mon paquet, M. le Comte d'Artois m'a envoyé chercher pour me communiquer une lettre qu'il venoit de recevoir de Madame Élisabeth, qui lui mande qu'elle vient d'apprendre qu'il a été décidé dans le conseil du Roi que l'on attaqueroit les Princes qui reçoivent les François dans leurs États, et que trois armées, de vingt mille hommes chacune, marcheroient sur-le-champ, l'une sur Trèves, une sur Mayence, et la troisième sur les États de l'évêque de Strasbourg; qu'elle s'empresse de l'en prévenir, afin qu'il puisse prendre ses mesures. Cette nouvelle paroît bien extraordinaire, à moins que le conseil du Roi n'y ait été forcé par le club des Jacobins. Je crains que l'on ne se borne à sommer les Souverains de chasser les émigrés de leurs États, sous peine de l'invasion qui aura été préparée. Je ne sais pas alors ce que deviendroient les Princes et les François. Si au moins leurs forces étoient rassemblées et que l'on ait de l'argent, l'on pourroit se défendre, et peut-être même entreprendre contre une armée où il y aura la moitié de gardes nationales et des régiments dont une grande partie se réuniroit à celle des Princes, si elle avoit un peu de consistance. Mais tout est tellement dispersé, qu'il sera difficile de se rassembler. D'ailleurs, l'on n'a pas encore la quantité d'armes nécessaire. L'on rencontre tant de difficultés de tous les côtés, que tout éprouve des lenteurs insurmontables. Je ne sais ce que l'on pourra faire. Je ne sais pas si je ne serois pas

d'avis, s'il est possible de rassembler des forces, d'enfoncer son chapeau et d'enlever une place où l'on puisse attendre des secours de l'étranger et la réunion de tous les émigrés. Madame Élisabeth n'entre dans aucun détail. L'on voit que dès qu'elle a eu la nouvelle, elle s'est dépêchée de prévenir le frère qu'elle aime le plus, parce qu'il a ainsi qu'elle plus de caractère que les autres. Calonne doit voir M. de Léouson, qui étoit porteur de la lettre, et étoit chargé d'en rendre compte à Votre Majesté Impériale. Demain, de grand matin, il doit me remettre les paquets, qui seront expédiés à l'instant. Madame Élisabeth mande que l'on peut être certain que la Reine n'écrit pas à l'Empereur, qu'elle en a la certitude.

Ce 17, à une heure du matin.

DCXXXV

PREMIÈRE ANNEXE A LA LETTRE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN (1).

Extrait d'une note donnée par le ministre de l'Empereur au ministre de Danemark. Communiquée par M. de Bernstorff.

Si Sa Majesté Impériale pouvoit craindre que l'exemple de la France pût influer dans ses États et en troubler la tranquillité, Elle ne seroit certainement pas

(1) Archives impériales de Moscou.

aussi passive qu'Elle croit devoir l'être dans ce moment : une crainte de ce genre n'admettroit aucune modification. Mais Sa Majesté Impériale est rassurée à cet égard, et la fermentation du Brabant diffère, sous tous les rapports et dans toutes ses bases, de celle de France. Elle n'en est pas moins sérieusement occupée à étouffer cet esprit de révolte ; mais les embarras qui en peuvent résulter sont un grand motif pour temporiser dans ce moment. Quand Sa Majesté Impériale a pris ses premières résolutions, la politique y avoit moins de part que son indignation contre les auteurs de la persécution qui menaçoit les jours de sa sœur. Maintenant qu'Elle a repris ses droits, il est assez naturel que Sa Majesté Impériale préfère les moyens qui la compromettent le moins ; et il lui convient davantage de lier sa cause à celle de l'Empire qu'à paroître à la tête de l'entreprise. Sa Majesté Impériale s'est déterminée d'autant plus aisément pour ce plan, qu'il est très-probable qu'une grande partie de la nation françoise, surtout dans l'intérieur, revenant sur ses erreurs, devienne elle-même l'appui plus naturel d'une contre-révolution.

Sa Majesté Impériale est convaincue que Sa Majesté Danoise, en rendant justice à ses principes et en approuvant la marche qu'ils lui ont fait adopter, se réunira à Elle pour faire valoir les droits lésés des co-États par tous les moyens constitutionnels, et qu'Elle rejettera toute insinuation qui tendroit à des mesures violentes dont les suites seroient incalculables.

Annotation du Prince de Nassau-Siegen sur la lettre du Ministre de l'Empereur.

« Le Ministre impérial, qui n'est probablement pas un aigle, a fait sentir dans la suite de sa conversation avec M. de Bernstorff que son maître ne pouvoit que gagner à la prolongation de l'anarchie de la France, en affoiblissant la seule Puissance qui pût lui disputer la première place et croiser ses plans. Voilà l'ancienne politique autrichienne bien à découvert. »

DCXXXVI

SECONDE ANNEXE
A LA LETTRE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN (1).

Copie d'une lettre de Berlin, en date du 3 novembre 1791, adressée à M. le baron de Roll.

Voilà une nouvelle preuve, mon respectable baron, que le Roi ne pense pas froid sur notre intérêt. Il y a trois jours que M. de Stein avoit à Potsdam un courrier de Mayence qui lui apportoit la nouvelle intéressante de l'évasion du Roi de France et de l'arrivée de la Famille entière à Bruxelles. Il ne tardoit point d'en faire part au Roi, qui encore n'avoit pas son courrier. Sa joie en étoit extrême, ses déclamations remplies de

(1) Archives impériales de Moscou.

probité, disant : Me voilà enfin tranquillisé, car par cet événement heureux, toutes les vues intéressées, toutes menées, toute mascarade sont coupées et anéanties ; il faudra enfin agir de bonne foi, et je suis content.

Malheureusement, c'étoit moi qui avois le premier courrier de mon maître avec la nouvelle contredisante. Je n'osois point tarder d'en donner avis au Roi sur-le-champ, quoique j'étois occupé d'un chagrin extrême. Aussi, cette fois, c'étoit la première nouvelle, car son courrier avoit été arrêté par le duc de Weimar pendant trois heures. Mais quel effet ne fit-elle pas sur lui ! Dès ce moment-là vous le voyez plongé dans une profonde tristesse ; dès ce moment, Bischoffswerder reprend un intérêt tout particulier à notre affaire ; et ce n'étoit qu'hier au soir qu'il me tenoit un long discours sur les suites nécessaires qui doivent résulter de cette intrigue et les déclarations de l'Empereur.

Celui-là continue ses menées, et il ne cherche rien avec plus d'empressement que d'empirer les désordres et d'affoiblir la France pour jamais. C'est sa politique funeste qui, depuis et jusqu'à ce moment-ci, vous a fait tort et vous en fera encore plus, si vous n'êtes pas assez heureux de gagner sur lui et de lui inculquer les sentiments respectables d'un Roi de Prusse, qui ne connoît que la probité, la bonhomie et la fermeté.

Comme la grande émigration ne laisse pas douter que l'invasion aura tôt ou tard lieu, l'Empereur craint que l'une ou l'autre des Puissances étrangères n'y prenne part, effraye et ne l'entraîne par force. Ses exhortations sont donc multipliées, et c'étoit dans la dernière dépêche qu'il dit : *Le moment paroît s'appro-*

cher où il sera nécessaire de mettre bien plus d'attention sur les événements. Apparemment la guerre civile est inévitable : dans ce cas-là, il n'y aura que deux occasions où l'on pourroit être obligé de prendre part : 1° si le massacre deviendroit trop horrible; 2° si les démocrates s'avisoient d'attaquer ou plutôt de violer les frontières de l'Empire.

. Cela prouve clairement que l'Empereur a de mauvaises intentions, et qu'il en veut tirer parti en quelque manière que ce soit. Ce sont les présages de Bischoffswerder, qui entièrement est porté pour nous. Mais, pour l'amour de Dieu, faites-en usage avec précaution.

Dans ce moment-ci, je reçois une lettre du Roi pour le Prince de Hohenlohe; elle est de la plus grande conséquence; elle prouve tout ce que je viens de vous confier ici; mais étant son homme d'affaires, je n'ose point en donner copie, et je suis obligé de lui laisser l'honneur et le plaisir de vous en faire part à lui, qui est mortellement porté pour notre intérêt.

Avec cela, mon cher Baron, je finis pour ce jour-là, et je n'ai rien à ajouter que ce que vous vouliez bien me communiquer tout ce qui se passe d'intéressant et de sûr, pour ne point perdre de crédit. En même temps, vous voudrez bien me dire où je dois toucher de temps en temps mes appointements; car je suis décidé de rester ici jusqu'à ce que nous saurons notre sort.

Ne blâmez pas trop mon style françois. Et aimez-moi comme Allemand.

Tout à vous.

DCXXXVII

LE COMTE DE PROVENÇE ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III (1).

Récriminations contre la politique de l'Autriche, à l'occasion du décret rendu en France contre les émigrés. — L'accord de la Suède avec la Russie et les sentiments connus des autres Cours, aplaniront tous les obstacles. — Le baron d'Escars est chargé de tout exposer au Roi Gustave.

Coblentz, ce 18 décembre 1791.

MONSIEUR NOTRE FRÈRE ET COUSIN,

La confiance et les sentiments que Votre Majesté nous a si bien inspirés, nous engagent à Lui communiquer la copie de la lettre que nous avons écrite à l'Empereur au moment du décret contre les émigrants, ainsi que la réponse de ce Souverain. Il est important que Votre Majesté connoisse la politique autrichienne, et qu'Elle apprenne en même temps comment l'Empereur croit diriger tous les cabinets de l'Europe.

Par prudence autant que par intérêt, nous avons cru devoir garder le silence et ne pas répondre à une telle lettre; nous ne nous permettons aucune réflexion : Votre Majesté lira et jugera.

Ah! Sire, quel contraste frappant de cette lettre avec la note officielle que le baron de Nolcken a remise au cabinet de Vienne! Mais rien ne peut nous inquiéter

(1) Original signé, déposé au Ministère des Affaires Étrangères, à Stockholm.

désormais : l'alliance de Votre Majesté avec l'Impératrice de Russie, les sentiments connus des Cours de Madrid et de Naples, et la réunion de tous les vrais amis de la France, aplaniront et détruiront tous les obstacles qui semblent s'opposer au triomphe de la cause des Souverains.

Le baron d'Escars aura l'honneur de communiquer à Votre Majesté la suite de nos plans et de nos projets. Nous nous empresserons aussi de Lui soumettre tous les renseignements que nous pourrons nous procurer sur les côtes de la Normandie. Rien ne peut ajouter à la profonde reconnoissance que nous devons à Votre Majesté; mais plus nous Lui en devrons, et plus nous nous estimerons heureux.

Nous supplions Votre Majesté de nous continuer ses bontés, son amitié, et de ne jamais douter des sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Monsieur notre Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

CHARLES-PHILIPPE.

DCXXXVIII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Malheurs de madame de Tilly : madame des Essarts vient de prendre la petite vérole. — Pensée de la Princesse sur la résignation. — Le *veto* va permettre de respirer quelque temps. — M. de M... fait partie de la Maison du Roi : le nombre des demandes a été énorme.

Ce 21 décembre 1791.

Dieu n'avoit pas encore assez fait sentir le poids de sa croix à la malheureuse madame de Tilly. Il vient de l'en charger tout entière. Des Essarts prend la petite vérole. Cette maladie a suivi le même cours que celle de sa sœur. Que je crains que cette malheureuse mère n'ait pas la force de supporter une si rude épreuve! Mais sa vertu est si sublime, que j'espère tout de la bonté de Dieu. Je voudrois seulement qu'elle eût la force de revenir ici. Lordinette arrive ce soir : elle fuit un lieu où les secours sont moins multipliés, en cas qu'elle prenne la petite vérole. Quand on voit qu'il ne lui reste que cela de cinq enfants et avec quelle vertu elle supporte son malheur, doit-on se contenter de l'admirer? Non, mon cœur; consultez bien le fond de votre conscience; Dieu veut plus; il veut que vous travailliez à lui faire le sacrifice de votre douleur, que vous la remplaciez par l'amour de Dieu, — non-seulement par ce sentiment qui rend heureuse, mais par l'amour de l'accomplissement de sa volonté. Il ne vous

a pas comblée de tant de grâces pour rien, mon cœur, — il faut en mériter l'accomplissement. Vous me trouvez bien sévère : vous vous dites : Elle n'a pas connu le sentiment que j'éprouve. Cela est vrai, mon cœur; mais (quoique je le dise fort mal) j'ai lu mon *Pater*, et qu'y trouve-t-on? *Fiat voluntas tuas* (*sic*). Expliquons-nous cette parole. Voyons s'il suffit de dire que votre volonté soit faite; — non pas, mon cœur, — il faut le vouloir. Or, le voulez-vous, lorsque au bout de deux ans votre douleur est aussi forte? Examinez-vous sur cela au pied de votre crucifix, et prenez là les consolations que Dieu vous inspirera. Pardon, mon cœur, si je vous tiens ce langage; mais je crois que votre bonheur est attaché à cela, et je vous aime trop pour ne pas le vouloir.

Mais parlons de choses moins sévères. Voilà le *veto* mis; j'en suis charmée : nous allons au moins respirer quelque temps. Il n'y a pas eu le moindre mouvement. Tu es bien heureuse de n'être pas ici, car je te ferois bien enrager avec les cris d'Hélène. J'espère que tu me la rapporteras plus aimable que cela. Adieu, je t'embrasse, je t'aime de tout mon cœur.

Je ferai dire à ton curé de t'écrire, et je t'enverrai sa lettre. Tu as tort de me croire malade : je me porte bien, je monte à cheval. Aujourd'hui, j'y ai eu bien froid, et le terrain ne valoit rien. Il n'y avoit qu'une allée bonne; mais cela m'a fait du bien. Je ne crois pas être engraissée.

M. de M. est dans la maison du R. : ; elle est bien composée. C'est énorme tout ce qu'il y a eu de demandes. Le R. : a pu juger combien il est de l'essence

du François d'aimer son Roi. Cela ne fera de tort à personne ; mais il étoit à désirer que cela fût bien composé. Adieu pour tout de bon.

Le *veto* dont a parlé la Princesse est le *veto* suspensif lancé par le Roi, le 19 décembre, malgré l'avis de son conseil, sur le décret du 29 du mois précédent contre les prêtres. Cahier de Gerville, Tarbé, surtout le constitutionnel Narbonne, demandaient que l'on différât ; De Bertrand-Moleville lui-même était de cette opinion. De Lessart, sollicité par la Reine dans une entrevue du matin de soutenir l'opinion du Roi, avait gardé le silence. Quand on discutait encore, le Roi mit fin aux débats par ces mots, que rapporte Pellenc (1) : « Je fais assez ce que tout le monde désire pour qu'on fasse une fois ce que je veux. »

Le Roi ne pouvait céder ; sa conscience avait été trop émue par les brefs que le Pape Pie VI avait lancés l'année précédente : et celui du 10 mars adressé aux évêques membres de l'Assemblée constituante pour condamner sévèrement la nouvelle constitution civile du clergé, et celui du 13 avril sommant les ecclésiastiques de tout ordre qui avaient prêté le serment civique, d'avoir à se rétracter dans le délai de quarante jours, sous peine de suspension. Louis XVI enfin avait toujours sous les yeux la lettre intime que lui avait adressée le Souverain Pontife pour lui reprocher formellement, bien qu'en termes doucement mesurés, d'avoir ratifié des décrets auxquels le Saint Siége ne pouvait accorder sa sanction, même provisoire, même pour le temps le plus court.

L'Assemblée législative avait oublié la sagesse de la Constituante, et l'extrême rigueur de son décret était une faute. La séance où il avait été porté était une séance de violence ; et la mesure excessive sortie d'une discussion tumultueuse

(1) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Mark*, t. IV, p. 285.

et passionnée était de ces votes *ab irato* arrachés par l'indignation aux gouvernements provoqués et harcelés. Si beaucoup de prêtres étaient passifs dans leur résistance, beaucoup en revanche poussaient les populations à la révolte. La douceur eût fait plus que force ni que rage : on en avait eu la preuve dans le résultat d'une enquête confiée par la Constituante à Gallois et à Gensonné dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres. « Séparons de la religion tout ce qui tient à l'ordre civil, avait dit Gensonné du haut de la tribune. Lorsque les ministres du culte que la nation salarie seront réduits à des fonctions purement religieuses ; lorsqu'ils ne seront plus chargés des registres publics, de l'enseignement et des hôpitaux ; lorsqu'ils ne seront plus dépositaires des secours que la Nation destine à l'humanité souffrante : lorsque vous aurez détruit ces corporations religieuses de prêtres séculiers, absolument inutiles, et cette nuée de sœurs grises, qui s'occupent moins de soulager les malades que de répandre le poison du fanatisme, alors, les prêtres n'étant plus fonctionnaires publics, vous pourrez adoucir la rigueur des lois relatives au serment ecclésiastique ; vous ne gênerez plus la liberté des opinions, vous ne tourmenterez plus les consciences, vous n'inviterez plus, par l'intérêt, les hommes au parjure. Rappelez-vous, dit-il enfin, que le respect pour la liberté individuelle est le plus sûr garant de la liberté publique, et qu'on ne doit jamais cesser d'être juste, même envers ses ennemis. » Et de fait, on ne tue pas une foi avec un décret ni avec le fer. Tout principe qui a sa racine dans l'âme et le cœur de l'homme et n'est pas surmonté par un autre principe triomphant, peut enfanter des martyrs. Le persécuter est en attiser la flamme. Malheureusement, les esprits étaient trop envenimés pour écouter un instant les conseils de la modération. Aussi le mal s'accrut. La Bretagne se soulevait, le crucifix, le fusil et la fourche à la main. Fermait-on une église dans la campagne à un prêtre réfractaire, la hache en abattait les portes. Des bandes déterminées, comme aux temps mauvais des guerres religieuses, franchissaient des distances considérables pour assister au sacrifice célébré par un prêtre aimé, non assermenté, et les torches incendiaires jetaient leurs feux lugubres.

DCXXXIX

LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III (1).

Le moment d'une grande crise approche. — Le baron d'Escars et le baron d'Oxenstierna sont chargés de communiquer tous les détails au Roi Gustave.

Coblentz, ce 24 décembre 1791.

MONSIEUR NOTRE FRÈRE ET COUSIN,

Les circonstances sont devenues si pressantes et les événements se sont succédé avec tant de rapidité, que, voulant tout confier à Votre Majesté, nous avons été forcés de retarder le départ de la lettre que nous Lui écrivions, au moment où nous avons reçu celle de l'Empereur.

Mais, Sire, le baron d'Oxenstierna (2) a été instruit de tout; nous ne lui avons rien caché, et nous avons cru ne pouvoir pas mieux répondre aux bontés dont Votre Majesté ne cesse de nous combler.

Nous touchons au moment d'une grande crise, et nous souffrons de penser que Votre Majesté ne pourra

---

(1) Archives du ministère des Affaires étrangères de Suède.

(2) Le baron d'Oxenstierna était l'agent accrédité par le Roi Gustave auprès des Princes français, et M. de Romanzow représentait auprès d'eux l'Impératrice de Russie. Leurs intérêts étaient servis à la cour du Roi Gustave par le baron Des Cars; à Pétersbourg, par le comte Valentin Eszterházy; à Madrid, par le duc d'Havré; à Berlin, par le baron de Roll. M. de Calonne était leur ministre des Affaires étrangères.

pas diriger Elle-même nos efforts. Mais nous sommes entre ses mains; que nous nous rendions dignes de son estime, et que nous invoquions le génie de Gustave dans toutes les positions où le devoir et l'honneur pourront nous placer.

Nous n'entrerons ici dans aucun détail : le baron d'Escars et le baron d'Oxenstierna seront nos fidèles interprètes; mais nous supplions Votre Majesté d'être plus convaincue que jamais de notre entière confiance, de notre admiration et de tous les sentiments aussi tendres que respectueux avec lesquels nous sommes,

Monsieur notre Frère et Cousin,

de Votre Majesté,

les très-affectionnés Frères, Cousins et serviteurs,

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.
CHARLES-PHILIPPE.

DCXL

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES.

Mort de madame Des Essarts. — On lit le *Bourgeois gentilhomme* aux enfants. — L'Empereur Léopold a déclaré qu'il soutiendrait les droits des Princes allemands.

Ce 25 décembre 1791.

Tu croyois, ma chère Bombe, lorsque tu m'as écrit, que le malheur de cette pauvre madame de Tilly étoit à son comble. Hélas! le Ciel lui réservoit encore une

épreuve : Des Essarts, qui n'avoit point eu la petite vérole, l'a gagnée, quoiqu'elle n'eût pas vu sa sœur, et au bout de neuf jours elle est morte.

Elle avoit été parfaitement pendant ces neuf jours, et en six heures de temps, sans que la petite vérole rentrât, elle a été enlevée. Depuis deux ans, elle avoit des obstructions dans le bas-ventre. Il s'y est peut-être formé quelque dépôt. Je la regrette de tout mon cœur, mais la pauvre pètite est bien heureuse, elle n'a vécu que pour apprendre à se détacher de la vie, car elle n'avoit pas été heureuse. Elle étoit pleine de vertu et de religion. Dieu, j'espère, est sa récompense ; mais c'est sa malheureuse mère que je plains, après avoir eu quatre enfants, de se trouver seule. Dans un âge et avec une santé où l'on a besoin de soins, n'avoir pour ressource qu'une enfant de treize ans, quelle destinée!

Vous ne pouvez pas vous faire une idée de son courage. Des Es. me mandoit, à son premier malheur [le malheur de madame de Tilly], que l'on voyoit la main de Dieu qui la soutenoit visiblement. Elle en a un bien grand besoin. J'espère que sa santé lui permettra de venir bientôt ici; j'en ai une grande impatience. Tant que je ne la verrai pas, je craindrai qu'elle ne succombe à son malheur avant que je puisse la voir encore, et ce seroit pour moi une grande perte. Son énergie me fait du bien, il est si rare de trouver des caractères de sa trempe et qui réunissent tout ce que l'on peut désirer. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite ! Tâchons de nous y soumettre.

Je te remercie de tout ce que tu me mandes. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

Je reprends mon épitre pendant que l'on lit le *Bourgeois gentilhomme* aux enfants, ce qui ne laisseroit pas que de m'ennuyer. J'aime mieux causer avec toi, et te mettre au courant des nouvelles, si toutefois tu n'y es pas déjà.

L'Empereur vient de déclarer qu'il vouloit soutenir les droits des Princes allemands. L'Assemblée a écouté avec beaucoup d'attention la lecture de la lettre que le Léopold a écrite au Roi; mais personne n'a soufflé mot. J'imagine qu'ils s'en dédommageront un autre jour.

Vous allez donc faire jouer la comédie à vos enfants; cela vous occupera et vous amusera, ma petite, et vous distraira un peu de la neige indigne dont vous êtes entourée. J'espère que vous avez un bon inoculateur pour le superbe Henri. Je ne puis te dissimuler que, malgré les sentiments de ton mari, je m'en rapporte à ta manière de le juger; mais je pense que c'est en esprit de prophétie qu'il le trouve si beau. Ainsi je m'attends au bruit qu'il fera un jour dans le monde. Sur ce, je te souhaite un temps plus doux, toujours le calme et le bonheur que l'on doit goûter dans la solitude, et t'embrasse de tout mon cœur.

Pourquoi vas-tu aux eaux? Est-ce que tu es encore souffrante? Y emmèneras-tu tous tes enfants? Es-tu contente de l'abbé de tes enfants? Ma belle-sœur me charge de vous dire que vous êtes une petite bête d'avoir cru à certaines nouvelles.

DCXLI

RAPPORT DU COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ (1).

La conduite du Roi de France lui a ramené une partie de l'opinion publique; le discrédit de l'Assemblée augmente. — Les factieux n'en poursuivent pas moins leur but, qui est de renverser la monarchie. — Conséquences du *veto* mis par le Roi sur le décret contre les émigrés. — Violentes pétitions adressées à l'Assemblée. — Extrait de l'une d'elles. — Le moment de la crise décisive n'est cependant point encore venu. — Mais les symptômes inquiétants pour le dehors se multiplient. — Affiche de Prud'homme déclarant la guerre à tous les monarques. — La reconnaissance des *Droits de l'homme* est un chef-d'œuvre d'extravagance philosophique. — L'influence du voisinage est la seule cause des troubles des Pays-Bas. — Difficultés qui s'opposent à ce que M. de Mercy retourne en France. — Opinions des partis sur son compte, sur la politique de l'Autriche et sur l'opportunité d'une guerre en général. — L'Empereur désire que les événements ne fassent pas de la cause du Roi de France celle de tous les Souverains de l'Europe.

[24 décembre 1791.]

Mon Prince,

Tout ce qui s'est passé en France depuis quelques semaines se montre sous des nuances si critiques, si extraordinaires et si compliquées, qu'il devient de plus en plus difficile d'en calculer les suites et de fixer les mesures de prévoyance dont un pareil état de choses pourroit être susceptible. Connoissant le zèle et l'exactitude du conseiller d'ambassade de Blumendorff, je ne doute aucunement de son assiduité à

(1) Archives impériales d'Autriche. Autographe.

rendre compte à Votre Altesse des faits journaliers dont il est témoin. Chargé seul et sans aide de la correspondance d'office, et de me transmettre en chiffres ce que la Reine veut me faire parvenir, ce travail, auquel il peut à peine suffire, ne lui permet pas de me communiquer dans toute leur étendue ses rapports à la Cour; et comme j'en ignore les développements, je crois devoir, de mon côté, exposer à Votre Altesse les remarques que des notions éparses et des correspondances particulières me mettent à même de former sur la situation du moment.

Il paroit assez évident que la conduite actuelle du Roi de France lui a ramené une partie de l'opinion publique, et que le discrédit de l'Assemblée nationale a augmenté en proportion des progrès favorables au Monarque. Mais d'après l'observation constante que les révolutions ne sont jamais l'ouvrage d'une nation entière, et que c'est toujours une très-petite partie des individus qui entraîne et maîtrise la plus nombreuse; que même cette dernière est presque toujours inerte, passive et subjuguée par l'activité et l'audace de quelques esprits turbulents, il en résulte que pour juger l'état et les effets d'une grande crise, il faut les calculer par les ressorts qui la préparent. Dans ce sens, les succès du Roi Très-Chrétien sont bien peu de chose en comparaison des ressources que les factieux trouvent dans les moyens qu'ils emploient pour suivre leur plan et atteindre leur but. Celui-ci ne varie point et tend plus ouvertement que jamais à renverser la Monarchie et à y substituer un gouvernement républicain. On trouve à cet égard des indices frappants dans les derniers

démêlés auxquels a donné lieu le *veto* du Roi sur le décret contre les émigrés et la demande faite par les administrateurs du département de Paris, que ce même *veto* infirmât le décret rendu contre les ecclésiastiques non assermentés. Cette querelle entre les partis provenoit moins de l'importance qu'ils attachoient aux objets contestés que du désir de saisir des prétextes à s'attaquer. Mais les incidents de cette lutte sont infiniment remarquables. On est parvenu à assembler quinze ou vingt sections de la capitale sans aucune autorisation légale. Il en est sorti des pétitions à l'Assemblée toutes plus violentes les unes que les autres. Dans une séance de six heures, le Corps législatif entendit tous les orateurs non moins séditieux qu'inconstitutionnels. La mention honorable fut accordée à leurs pétitions, et il s'ensuivit le décret vraiment extraordinaire (attendu les circonstances actuelles et vu l'objet dont il s'agissoit), que le procès-verbal de la séance seroit envoyé aux quatre-vingt-trois départements. Il y avoit tout lieu de prévoir qu'une pareille résolution, si elle n'avoit pas été révoquée dès le lendemain, feroit immédiatement éclater la guerre civile. Pour bien juger de ce procès-verbal de l'Assemblée, il suffit de jeter les yeux sur la pétition la plus envenimée et la plus applaudie. Je crois devoir en joindre ici l'extrait (1).

(1) *Extrait de la pétition à l'Assemblée nationale d'une des sections de Paris, et lue par l'abbé Fauchet au nom de Camille Desmoulins.*

Législateurs, les applaudissements sont la liste civile du peuple : nous vous offrons les nôtres. Recueillez les éloges des bons citoyens et les improbations des mauvais : c'est réunir tous les suffrages. Le Roi a opposé son *veto* contre les émigrés; nous ne trouvons pas ce *veto* extraordinaire : *il est contre nature*, comme l'a dit Machiavel,

On y voit que les pétitionnaires n'ont pas moins attaqué le Roi que le département de Paris, et c'est ce qui s'y trouve de plus remarquable et de plus grave (1).

---

qu'un Roi veuille tomber de si haut. Nous ne sommes donc pas surpris que le Roi ait frappé de nullité le meilleur de vos décrets. Mais que des administrateurs du département de Paris, que des magistrats du peuple aient provoqué ce même *veto* contre votre décret sur les prêtres conspirateurs, voilà un mélange d'ingratitude et de *scélératesse* que nous ne pouvons concevoir. Et quels sont ces hommes qui font une pétition contre un décret déjà rendu? ce sont ceux qui ont fait fusiller au Champ de Mars les signataires d'une pétition relative à un décret non encore rendu. Ces magistrats pervers ouvrent aujourd'hui un grand registre de guerre civile; ils en signent la première page, et donnent ce funeste exemple à tous les ci-devant voleurs des quatre-vingt-trois départements. Savez-vous *ce qui arrivera* si le Roi défère à la pétition du directoire? La nation se vengera elle-même, comme elle a déjà fait. Nous vous demandons un grand exemple; nous demandons que le directoire soit mis en état d'accusation. La pétition est coupable, etc., etc. Ne soulevez pas, messieurs, la massue nationale pour écraser des insectes tels que les Varnier, les Delattre. Caton et Cicéron ne s'amusoient pas à faire le procès aux esclaves de Céthégus et de Catilina. Frappez les chefs de la conspiration. Usez de la foudre contre les Princes conjurés, et de la verge contre un directoire insolent. »

(1) On pense généralement, comme nous l'avons dit page 305, que la fameuse pétition du Directoire du département de la Seine avait été rédigée par M. de Talleyrand lui-même, alors évêque d'Autun. La contre-pétition de Camille Desmoulins, avec son style ardent, rayonnant de grâce, de malice et d'audace, avait eu en effet les honneurs de la séance. « Exorcisez le démon du fanatisme par le jeûne, disait-il en terminant, et frappez à la tête. » L'Assemblée, conquise par la verve du pétitionnaire, avait voté l'impression du procès-verbal de la séance et l'envoi aux quatre-vingt-quatre départements; le génie de Talleyrand allait être vaincu par l'esprit voltairien de Camille, quand, le lendemain, les Feuillants, revenus de leur première surprise et mieux disciplinés que la veille, réussirent à faire rapporter le décret d'envoi. Ils étaient dans le vrai, car une telle communication officielle eût mis infailliblement le feu aux départements et fait éclater la guerre civile. Mais le canon d'alarme avait sonné.

Il semble que des scènes si orageuses pourroient accélérer la marche des événements dont j'ai parlé dans mes dépêches précédentes. Cependant mon opinion personnelle est que tout ceci n'est pas encore le véritable signal; que cette fermentation tombera pour faire place à d'autres données plus entraînantes; qu'on reculera encore une fois de tous les côtés, mais que l'on n'échappera pas à une crise violente plus ou moins longue et décisive. En attendant, les symptômes inquiétants pour le dehors se multiplient. En voici un trait dont l'époque même mérite d'être observée. Le 10 de ce mois, le plus scélérat des folliculaires, nommé Prud'homme, a affiché et signé l'annonce ci-jointe décollée d'un mur (1), par laquelle il déclare la guerre, en son nom privé, à tous les Princes et Monarques. Ce Prud'homme, qui à peine sait lire et écrire, et qui dans le principe manquoit de pain, a chez lui maintenant vingt collaborateurs auxquels il donne depuis neuf jusqu'à quinze livres par jour (2). Cette forte dépense,

(1) *Prudhomme à tous les peuples de l'Europe.*

J'avertis que je publierai incessamment les CRIMES DE TOUS LES POTENTATS, savoir : *les crimes des Papes, des rois d'Espagne, de Naples, de Portugal, de Suède, de Danemark, de Russie, de Sardaigne, d'Angleterre, de Pologne, de Prusse, d'Allemagne, de Turquie*, etc., avec un grand nombre de gravures représentant leurs principaux forfaits. Le premier besoin des nations qui veulent devenir libres est de connaître les CRIMES de leurs rois. Toutes les forces des despotes n'empêcheront pas que j'en répande dans leurs États des milliers d'exemplaires, sous ma devise :

LIBERTÉ DE LA PRESSE

OU LA MORT.

(2) Ce Louis-Marie Prudhomme, journaliste et écrivain révolutionnaire, né en 1752 mort en 1836, avait été d'abord commis

qui ne peut être balancée par le produit des ouvrages qui sortent de ses presses, indique que cet atelier révolutionnaire est alimenté par des sources faciles à apercevoir. Tout ce qui en découlera en ce genre aura un caractère nouveau et d'autant plus effrayant quand on observera que la *liberté* et l'*égalité*, principes de la révolution françoise et du gouvernement chimérique qui en résulteroit, pourroient être moins considérées comme des questions politiques que comme un fanatisme propre à gagner le peuple, en promettant la terre aux pauvres, comme le christianisme leur promettoit le Ciel. Les *Droits de l'homme* sont devenus un évangile commun à tous les peuples, auxquels ils transfèrent immédiatement la souveraineté par droit et par principes, en invoquant Dieu et la nature. Quoique ce chef-d'œuvre d'extravagance philosophique rende impossible tout gouvernement, néanmoins, on ne peut guère se flatter de guérir les esprits atteints de cette manie par des calculs et des discours, parce que le remède à la folie est dans la contrainte, et cette dangereuse folie pourroit produire un embrasement qui ne

---

libraire, puis relieur à Lyon, sa ville natale. Venu à Paris en 1787, il se fit écrivain de pamphlets révolutionnaires, et fonda son fameux journal démagogique, paraissant une fois par semaine, sous le titre : *les Révolutions de Paris*, qui renferment en dix-sept volumes in-octavo, à travers une foule de calomnies, des particularités fort curieuses sur la révolution. C'est là qu'il a écrit ce mot devenu fameux : *Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous!*

On a peine à croire qu'un tel homme ait été incarcéré comme royaliste sous la Terreur; c'est cependant ce qui arriva; mais il fut relâché. Alors il se fit libraire. Il a été l'éditeur de la traduction française de Lavater et du *Dictionnaire historique* de Chaudon et Delandine.

s'arrêteroit que par le défaut de matières combustibles, à moins qu'il ne soit subitement étouffé dans son principe.

Si je me permets d'exposer de semblables réflexions, c'est parce que le local où je me trouve maintenant me les rend plus frappantes, c'est parce que je vois avec évidence que l'influence du voisinage empesté est la seule cause des obstacles que rencontrent les Sérénissimes Gouverneurs Généraux à rétablir un ordre parfait, qui, depuis longtemps, seroit le fruit de leur fermeté et de leur sagesse, si le dehors n'avoit pas sans cesse contrarié ces effets salutaires. La nation belgique tient heureusement encore assez aux opinions religieuses pour qu'elles deviennent un moyen propre à la garantie de la doctrine françoise. Le concours du clergé de ce pays-ci seroit à cet égard de la plus grande utilité : en remplissant son premier devoir de défendre la religion, il défendroit en même temps sa propre existence et les convenances du gouvernement. C'est cependant de la part du clergé qu'il a éprouvé jusqu'à présent le plus d'entraves, et je suis porté à croire qu'une des plus importantes mesures à prendre seroit celle de chercher le remède à ce fâcheux inconvénient.

J'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Altesse de ce qui, jusqu'au 1er novembre, m'étoit venu directement de la part de la Reine, ainsi que de mes réponses à cette Princesse. Je joindrai dans un *P. S.* à cette dépêche ce qui m'est parvenu des Tuileries. Jusqu'à ce jour, Votre Altesse observera dans une note, datée du 25 novembre, ce que pense la Reine sur mon retour

à Paris, et je dois entrer ici dans quelques détails sur cet objet.

Depuis le moment où il a plu à Votre Altesse de m'annoncer qu'elle s'en rapportoit à ce que je jugerois convenable dans la manière de régler ma marche et d'en fixer l'époque, j'ai d'abord commencé par laisser transpirer des apparences d'un prochain retour en France. Les feuilles publiques en ont parlé diversement, comme on peut en juger par deux articles : l'un de la *Gazette universelle* du 12 décembre, article de Bruxelles, et l'autre du *Patriote françois* du même jour. Je me suis procuré ensuite des notions certaines sur ce que l'on pensoit de moi à Paris. Cette donnée n'étoit pas indifférente. Elle m'a appris qu'il y avoit dans la capitale trois opinions sur mon compte. Les aristocrates m'ont voué une malveillance décidée, parce qu'ils me supposent intimement lié avec M. le baron de Breteuil, et c'est à ce dernier qu'ils imputent la conduite, selon eux rétrograde, de Sa Majesté l'Empereur à l'égard des émigrés. Je ne suis pas mieux dans l'opinion des patriotes, car, d'un côté, ceux-ci supposent que je ne suis qu'un conseiller secret donné à la Reine et déguisé en ambassadeur; et, d'une autre part, ils sont persuadés que l'Empereur cache sous une feinte modération les intentions les plus hostiles. Enfin, les chefs du parti constitutionnel ont moins de préventions contre moi. Il y a eu même des moments où ils ont provoqué mon retour; mais dans le fond ils ne sont point portés à beaucoup de bienveillance à mon égard. Ce parti suppose que l'Empereur est incertain sur la conduite qu'il doit suivre. Ils attribuent cette

incertitude aux conseils de Votre Altesse, et ils croient être certains que tous les anciens membres du corps diplomatique de Vienne sont très-attachés aux principes de leur chef. Je m'arrête un instant à ces premières données, et j'en conclus qu'étant mal vu des deux partis, et peu aimé du troisième, qui d'ailleurs n'est pas rassuré sur les intentions de l'Empereur, j'aurai une très-mince ou nulle influence privée à Paris. Quant à mon influence publique comme ambassadeur, elle dépend d'un autre examen. Il y a dans ce moment à Paris deux opinions bien distinctes sur la guerre. Les Jacobins sont fâchés que l'on n'attaque que les émigrés. Ils aimeroient mieux faire une invasion dans les provinces Belgiques, et y porter non pas une armée, mais un torrent d'hommes. Les François ne sont plus propres, dans ce moment, qu'à cette guerre d'invasion et d'irruption d'une nation sur une autre. En second lieu, comme les factieux veulent distinguer la guerre des Rois de la guerre des Nations et qu'ils placent toutes leurs espérances dans cette distinction, ils aimeroient mieux, pour faire l'essai de leur plan, attacher (attaquer) sur-le-champ un peuple qu'ils croient disposé à l'insurrection contre son Souverain. Le parti qui désire une telle guerre ne cessera donc de provoquer la défiance du peuple françois contre les intentions de l'Empereur et contre les actions de son ambassadeur. Le parti constitutionnel croit qu'en dernier résultat, la situation malheureuse de la France ne pourra changer que par l'intervention armée des Puissances étrangères. Il redoute jusqu'à un certain point cette intervention, parce qu'on ne sait jamais comment une guerre com-

mencée finira; mais il seroit facile de prouver qu'il la désire, parce qu'il ne voit d'autre issue qu'une espèce de transaction entre tous les partis. Or, pour transiger, il faut qu'un médiateur se présente et fasse des propositions, ce qui suppose trois choses : un parti qui attaque, un second qui se défend, et un troisième qui intervient pour arrêter la querelle. Il y a sans doute de grandes difficultés d'arriver à un pareil ordre de choses; cependant une circonstance récente pourroit le produire. Car si le délire des François les porte à déclarer la guerre aux Électeurs du Rhin, que fera l'Empire? Je m'arrête donc aux secondes données que je viens de parcourir, et je dis : L'intervention armée des Puissances devient possible, car elle peut avoir trois causes : la guerre contre les émigrés et les Électeurs, les dissensions intestines de la France, et une provocation sans cesse renouvelée du parti républicain contre l'Empereur. Aussi longtemps qu'une de ces trois causes pourra se réaliser et donner lieu à une intervention armée, il ne peut convenir à Sa Majesté Impériale de faire retourner son ambassadeur en France. J'observe encore, en raisonnant toujours d'après cette intervention supposée possible, que beaucoup de Puissances devant y prendre part, il pourroit se faire que mon retour à Paris eût lieu au moment où les ministres des autres Puissances s'en éloigneroient. D'ailleurs, indépendamment de tout autre motif, je dois me guider sur le sens des intentions de l'Empereur, qui portent que Sa Majesté désire de ne plus voir renaître les événements qui auroient fait et qui feroient encore de la cause du Roi, son beau-frère, la cause de

tous les Rois et de tous les Princes. Or, il est constant que l'état intérieur de la France a beaucoup empiré depuis l'époque de l'acceptation, faite par le Roi, de la nouvelle Constitution. Il paroît donc que Sa Majesté Impériale a lieu de s'en tenir dans ses relations avec la France au *statu quo* où elle a voulu se placer, et qui est celui de l'attente, de l'incertitude et de l'observation. D'où il paroît s'ensuivre que l'Ambassadeur impérial doit tenir une marche concordante à ce système. Tous ces raisonnements ne tendent qu'à mettre Votre Altesse à même de rectifier ce qu'ils pourroient avoir d'erroné, et de me donner les ordres que lui dictera sa haute sagesse.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

mon Prince,

de Votre Altesse,

le très-humble et très-obéissant serviteur,

MERCY-ARGENTEAU.

Bruxelles, le 24 décembre 1791.

DCXLII

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Elle la rassure sur la situation de la famille royale. — Assassinat de Worms. — On dit trois des complices échappés. — La comtesse Marie. — Indisposition de la Princesse. — Madame de Choiseul. — M. de La Fayette est venu passer deux jours à Paris. — Bon mot de Pétion à son sujet.

28 décembre 1791.

Tu me promets donc, ma chère Raigecourt, de n'être pas en danger dans l'endroit que tu habites. Eh bien, je t'en offre autant pour le mien. Ne te tourmente pas : je t'assure que l'on y est aussi tranquille que tu peux le désirer; et je crois que la Providence qui a veillé sur nous jusqu'à présent d'une manière si particulière ne nous abandonnera pas. Abandonne-toi à elle pour nous, et ne va pas tourner ton sang et ton lait pour rien. Comment trouves-tu le petit assassinat de Worms? Est-il possible qu'un chevalier de Malte ait des sentiments assez bas pour se charger de pareille commission! J'ignore comment cette trame a été découverte; mais je suis charmé qu'elle l'ait été. On dit trois des complices échappés. Si tu sais quelques détails sur cette affaire, mande-les-moi, je t'en prie, car elle est intéressante. Je n'ai point entendu parler de la comtesse Marie depuis bien longtemps : je vais y envoyer pour savoir de ses nouvelles et de celle dont tu me parles. Je suis tourmentée : voilà deux postes que nous n'avons point de nouvelles de Tilly. Je crains

qu'elle ne succombe au coup dont le Ciel l'a frappée. C'est aujourd'hui le courrier; j'espère au moins que quelqu'un de ses parents ou amis en auront. La princesse est malade aussi (1); elle a eu des maux de nerfs affreux. Au bout de cela, elle a la fièvre toutes les nuits. Je n'aime pas cela. Elle m'écrit pourtant une lettre de deux pages, ce qui prouve qu'elle n'est pas très-affaiblie. Elle me dit que cela vient d'humeur, et l'on doit la purger. Tu sens, mon cœur, que cela me tourmente un peu. Prie pour que j'en fasse un bon usage. Je suis fâchée de ce que tu me marques de madame de Choiseul. J'espère qu'au moins le soulagement la pourra faire vivre longtemps. Cette tumeur ne doit pas être ancienne : cela pourroit la rendre plus aisée à guérir. A-t-elle passé le temps critique?

J'ai reçu la lettre dont tu me parles : est-ce que je ne te l'avois pas dit? je l'ai même très-bien lue, et brûlée depuis, car j'ai pris cette habitude, que je trouve très-bonne.

M. de La Fayette est venu ici deux jours et reparti pour Metz. J'ai eu le malheur de ne le pas voir. Il y a, à son occasion, un bon mot de M. Pétion, à qui la garde a demandé la permission de lui rendre honneur et de le fêter : « Si j'étois de vous, a répondu le maire avec son ton engourdi, j'attendrois son retour. » A propos, je l'ai revu chez le Roi, et l'ai trouvé absolument le même.

Adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.

---

(1) Probablement la princesse de Berghes, dame du palais de la Reine.

DCXLIII

CATHERINE II DE RUSSIE AUX PRINCES, FRÈRES DU ROI DE FRANCE (1).

Les réponses de l'Empereur et du Roi de Prusse à ses instances en faveur des Princes ne l'ont pas satisfaite. — Elle est revenue à la charge et s'est également adressée à Madrid, à Naples et à Turin. — Assurances de sympathie et d'intérêt.

[Saint-Pétersbourg, 9 janvier 1792.]

Messieurs mes Frères et Cousins, en possession de quatre lettres que Vos Altesses Royales ont bien voulu m'écrire depuis le 25 octobre jusqu'au 16 décembre dernier inclusivement, je ne me vois dans le cas d'y répondre à la fois que parce que j'ai cru devoir consacrer mes premiers soins à ce qui fait l'objet essentiel de notre correspondance actuelle. Les réponses que j'ai reçues de l'Empereur et du Roi de Prusse aux instances que je leur ai faites en faveur de la cause de Vos Altesses Royales n'ayant satisfait ni à mes vœux ni à mes espérances, je suis retournée à la charge auprès de ces Princes par de nouvelles représentations aussi pressantes que l'étoient les premières. J'en ai fait adresser en même temps de pareilles aux Cours de

(1) Archives impériales de Moscou. — Orthographe conservée.

Minute de la main du comte de Markoff, revisée par l'Impératrice.

Il n'y a point d'autre date que celle du 9 janvier; il est probable que c'est celle du calendrier russe, postérieure de douze jours à notre style. Ce serait alors le 28 décembre, suivant notre supputation.

Madrid, Naples et Turin. Je charge le comte de Romanzow d'instruire Vos Altesses Royales du détail de toutes ces démarches. J'ignore quel en sera le succès : mais j'espère qu'elles serviront du moins à les convaincre de la constance de l'intérêt que je prends à leurs affaires, à leur situation et à celle du Roi leur Frère (1). Je souhaite en attendant que vous continuiez à trouver dans ces assurances à la fois des motifs de persévérance dans vos nobles et généreux desseins, qui demandent une patience aussi courageuse que l'a été toute votre conduite, et des gages de ces sentiments d'estime, d'amitié et de bienveillance avec lesquels je suis,

Messieurs mes Frères et Cousins,

de Vos Altesses Royales,

la bien affectionnée sœur et cousine.

Saint-Pétersbourg, le 9 janvier 1792.

---

(1) Ici était, de la main de Markoff, la phrase suivante :

« Je seconderai cet intérêt de mes efforts les plus efficaces aussi longtemps que je pourrai m'en promettre des résultats réels, et aussi loin que la prudence et le bien de mon propre Empire peuvent le permettre. »

L'Impératrice Catherine a rayé cette phrase et a écrit en marge de la minute :

« *J'ai effacée ses paroles dures pour des gens d'ailleurs malheureux, et qui pourroit soupçonner que cela veut dire que je suis portés par la Cour de Vienne à les abandonner, ce qui n'est pas du tout mon intention ni n'entre dans mes vuës, ni aucunement de mon intéret. Au contraire, je voudrois que tout le monde s'occupe à les aider.* »

DCXLIV

LE BARON DE BRETEUIL AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE, COMTE D'OSTERMANN (1).

Il lui transmet copie des pleins pouvoirs qu'il a reçus du Roi Louis XVI, et accrédite auprès de lui le marquis de Bombelles, chargé de remettre à l'Impératrice une lettre de la Reine. — Projet de réunion d'un Congrès armé. — Avantages qui en résulteraient pour le Roi et pour les Puissances elles-mêmes. — Le baron de Breteuil demande que le comte de Romanzow soit autorisé à l'accepter pour intermédiaire dans les rapports de l'Impératrice avec les Princes français et les émigrés.

De Bruxelles, le 30 décembre 1791.

MONSIEUR,

Avant de m'ouvrir sur l'objet de cette lettre, je me livre au plaisir de me rappeler à votre amitié et de vous renouveler celle d'un vieux camarade de Votre Excellence. Je lui demande aussi la permission de lui présenter le porteur de ma lettre. C'est M. le marquis de Bombelles, ci-devant ambassadeur du Roi en Portugal et à Venise. Ce voyageur est chargé aujourd'hui par le Roi de remettre à l'Impératrice une lettre de la Reine. Je vous demande, Monsieur, de vouloir bien lui procurer l'honneur de s'acquitter de cette secrète commission. Je dois vous dire qu'elle ne se bornera pas à la

(1) Archives impériales de Moscou.

remise de cette lettre de la Reine; et afin de vous en montrer l'étendue avec tout l'intérêt que j'y prends, je joins ici, Monsieur le Comte, la copie d'un plein pouvoir que le Roi a bien voulu me donner pour agir et traiter de ses affaires avec toutes les Puissances. Je vous prie de vouloir bien mettre ce plein pouvoir sous les yeux de Sa Majesté l'Impératrice. Sa Majesté Impériale sentira que l'original de cette pièce doit me rester. Je me flatte assez de l'honneur de son estime ainsi que de la vôtre, pour croire qu'Elle me fera la grâce d'ajouter foi à cette copie, et que lorsque vous aurez bien voulu Lui en rendre compte, Sa Majesté m'accordera la confiance que celle du Roi m'autorise à réclamer de Sa Majesté Impériale. C'est dans cet espoir que je me suis donné l'honneur d'écrire à l'Impératrice en lui faisant passer la lettre particulière de la Reine par M. le marquis de Bombelles, et c'est de même dans l'espoir de la confiance de l'Impératrice que je vous prie de Lui faire agréer que le marquis de Bombelles, en se présentant comme simple voyageur, ait l'honneur d'être auprès de Sa Majesté le secret interprète de tous les sentiments du Roi.

Je prie aussi Votre Excellence de vouloir bien obtenir de l'Impératrice que le marquis de Bombelles, en cachant sa mission aux yeux les plus perçants, puisse jouir de l'avantage d'entretenir Votre Excellence des malheureuses affaires de la France et de tout l'espoir que le Roi et ses fidèles serviteurs conçoivent de l'amitié de l'Impératrice pour le Roi et des grands sentiments qu'Elle a déjà si hautement prononcés sur les malheurs de la France. Le Roi en est pénétré de reconnoissance,

et l'objet principal de la mission du marquis de Bombelles est de bien convaincre l'Impératrice que jamais elle ne s'effacera du cœur du Roi. Pour montrer tout son intérêt sur la cruelle position du Royaume et les malheurs particuliers de la Maison Royale, Sa Majesté Impériale n'a pas attendu que le Roi s'adressât à son amitié ainsi qu'à son grand caractère. Ce généreux procédé lie à la reconnoissance des vrais François leur respect et leur admiration pour Sa Majesté Impériale d'une manière qui doit unir à jamais les deux nations, en leur faisant concevoir la communauté du solide intérêt qu'elles y trouveront.

Je charge le marquis de Bombelles de vous parler de tout l'avantage que le Roi croiroit trouver dans le rassemblement d'un congrès armé d'une force imposante. Sa Majesté m'ordonne de faire bien connoître à l'Impératrice combien seroit grande l'obligation qu'elle Lui auroit dans ce moment, si Elle vouloit bien faire prendre aux Puissances la résolution d'assembler ce congrès armé. Le Roi pense que cette forte mesure de leur intérêt lui donneroit de grands moyens dans son intérieur pour contenir les factieux par la force que les honnêtes gens et les bons esprits en prendroient. Je laisse à M. de Bombelles à détailler à Votre Excellence l'avantage de cette idée et ce que l'état actuel des têtes françoises autorise à espérer de ce moyen à la fois vigoureux et conciliatoire. Je dirai seulement que les Puissances, autant amies de la France que persuadées de l'intérêt qu'elles ont à ne pas laisser sa puissance s'anéantir par les désordres, trouveroient dans l'assemblée d'un congrès le seul moyen de rapprocher des

distances géographiques fâcheuses au concert qui les occupe et au soutien de l'action qui en doit être la suite; j'ajoute encore que ce congrès ôteroit à la tiédeur ou à des systèmes moins excusables tous les échappatoires qui, en les couvrant, mettent encore plus d'entraves dans les grandes causes que la mauvaise volonté manifeste. Je crois, Monsieur, que le caractère de loyauté de l'Impératrice sera frappé de la force de ces motifs pour assembler un congrès armé.

Le besoin que j'ai pour ma direction de bien connoître les intentions de l'Impératrice, et surtout la résolution qu'a le Roi d'y conformer ses démarches, me porte à prier Votre Excellence de vouloir bien me faire part de tout ce qu'Elle croira pouvoir faciliter le but du Roi. Je La prierai aussi d'autoriser M. le comte de Romanzow à communiquer avec moi, afin que je puisse m'entendre avec lui pour toutes les choses dans lesquelles il conviendra à l'Impératrice de faire plus ou moins entrer les Princes, frères du Roi, avec la noblesse et les troupes qui s'y sont réunies. Il est bien important pour le Roi, Monsieur, que cette partie de la nation françoise, aussi précieuse pour le Roi qu'elle est chère à son cœur, soit dans la ferme persuasion que toutes les marques d'intérêt que lui témoigne l'Impératrice tiennent uniquement à l'amitié de Sa Majesté Impériale pour le Roi, et aux principes qui unissent Leurs Majestés. Ce langage, tenu par M. le comte de Romanzow aux Princes, et surtout à leurs conseillers, aura une utilité journalière et en tout genre.

J'ai l'honneur d'être avec le plus sincère attachement et la plus haute considération,

Monsieur,

de Votre Excellence,

très-humble et très-obéissant serviteur,

LE BARON DE BRETEUIL.

DCXLV

LE BARON DE BRETEUIL A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II (1).

Il donne avis à l'Impératrice des pleins pouvoirs qu'il a reçus du Roi pour traiter avec les Puissances. — Le marquis de Bombelles est chargé par le Roi d'une mission secrète auprès de Catherine II. — Motifs qu'a Louis XVI de désirer la réunion d'un Congrès armé. — Ses instances auprès de l'Impératrice pour qu'elle fasse réussir ce projet. — Explication de la conduite du Roi à l'égard des Princes allemands. — Il supplie l'Impératrice d'agir auprès des Princes français pour qu'ils subordonnent leurs démarches et leurs actes à la volonté du Roi.

Note de la main de l'Impératrice.

Bruxelles, le 30 décembre 1791.

MADAME,

Tous les sentiments du respect, de la confiance et de l'admiration pour Votre Majesté Impériale, me fai-

---

(1) Archives impériales de Moscou.

soient attendre avec impatience la lettre ci-jointe, que le Roi m'ordonne de faire passer à Votre Majesté et qui a beaucoup tardé à me parvenir par la difficulté d'occasions sûres. La Reine a désiré, Madame, que le Roi la chargeât de vous rendre leur commune sensibilité; le Roi lui a fait le sacrifice de la vive satisfaction qu'il auroit trouvée à Vous exprimer lui-même sa reconnoissance de l'amitié et l'intérêt que Votre Majesté manifeste pour le malheur de Leurs Majestés et de la France. Ce procédé si touchant et si frappant pour l'Europe entière ne pouvoit se trouver que dans l'âme et le génie d'une Souveraine qui sait sentir et saisir à la fois ce qui peut réunir à son règne tous les genres de gloire, et faire d'autant plus connoître les rares qualités de son cœur.

La Reine a mis, Madame, le comble à ses bontés, en me faisant l'honneur de me présenter à Votre Majesté Impériale comme l'homme de la confiance du Roi dans ce cruel moment pour Sa personne et pour Sa couronne; rien ne pouvoit mieux soutenir les efforts de mon zèle et de mon amour pour le Roi, comme de me voir autorisé à chercher dans l'âme de Votre Majesté, autant que dans Ses grands principes, les moyens de mettre fin aux malheurs de la France. Cette flatteuse circonstance de ma vie ranime mes espérances et fait ma consolation. J'ai vu de si près le grand caractère de Votre Majesté, que je sais mieux que personne ce qu'on en doit attendre; j'ai de même si fort connu ses droits sur les Puissances les plus importantes, que je sais tout ce que peuvent produire en ce moment le langage et l'exemple si généreux de Votre Majesté Impé-

riale. Le Roi sent vivement, Madame, ce solide avantage pour ses intérêts et s'y confie sans mesure, comme Votre Majesté le voit dans la lettre de la Reine. Le cœur et l'esprit de la Reine n'ont qu'un langage; les rapports particuliers que Sa Majesté désire établir avec Vous, Madame, vous le prouveront, et amèneront, j'espère, cette étroite confiance des deux Couronnes que j'ai toujours cru devoir leur être aussi utile que glorieuse. Je serois bien flatté si Votre Majesté daignoit se rappeler combien j'ai profité de l'honneur de Ses bontés, pour tâcher de La convaincre de ce mutuel avantage, et certes, dans cet élan de mes principes et de ma vérité, je ne calculois pas ce que la reconnoissance la mieux fondée doit inspirer aujourd'hui au Roi et à ses sujets.

Le Roi m'a ordonné, Madame, pour achever de me légitimer auprès de Votre Majesté, de mettre sous Ses yeux le plein pouvoir qu'il a plu à Sa Majesté de me donner pour traiter de toutes les affaires avec les Puissances, pendant qu'Elle ne peut se livrer elle-même à ce soin. J'envoie la copie de ce plein pouvoir à M. le comte d'Ostermann, en le priant de vouloir bien en rendre compte à Votre Majesté, et pour qu'en conséquence de cette autorisation du Roi, Elle m'accorde l'honneur de Lui présenter le marquis de Bombelles comme celui que le Roi a choisi, Madame, pour Vous porter la lettre de la Reine. Le Roi m'a chargé de Vous prier de l'agréer comme chargé de ses intérêts secrets et intimes auprès de Votre Majesté, sous le voile de voyageur. La conduite du marquis de Bombelles, que je sais que Votre Majesté Impériale a daigné remar-

quer, lui a mérité la confiance et l'estime particulières du Roi, et c'est à ce titre que j'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien lui faire la grâce de l'écouter et croire sur tout ce qu'il pourra avoir à dire à Votre Majesté de la part du Roi.

La lettre de la Reine à Votre Majesté Lui marque le désir qu'a le Roi de voir l'assemblée d'un congrès armé; le Roi me prescrit de mettre sous Vos yeux, Madame, les raisons qui lui font désirer l'assemblée de ce congrès armé, les prétextes de la convocation, enfin les avantages qu'il espère tirer de cette mesure, pour espérer un changement favorable dans sa position personnelle et celle de son Royaume.

Si les Puissances voisines de la France eussent été aussi frappées qu'elles auroient dû l'être des principes qui ont amené la révolution, si elles eussent senti la nécessité d'arrêter un mal qui tôt ou tard devoit s'étendre jusqu'à elles, un congrès n'eût pas sans doute été nécessaire, et une salutaire ligue entre elles étouffoit dès sa naissance le monstre de la Constitution françoise. Mais peu de Princes sont doués comme Votre Majesté Impériale de ce génie qui prévoit et prévient les événements : une indifférence léthargique, des calculs que je ne me permets pas d'approfondir, ont empêché une réunion que commandoit impérieusement leur propre sûreté. Ce n'est, Madame, que d'après cet état de choses qu'un congrès armé a paru au Roi le seul moyen possible d'amener ce concert; il s'est flatté que Votre Majesté devant avoir dans cette assemblée non-seulement toute la prépondérance de Sa couronne, mais celle qui suit toujours un grand

caractère, l'inconvénient des distances entre les deux empires disparoîtroit.

Le Roi voit dans les justes réclamations des Princes de l'Empire lésés par l'Assemblée, dans l'usurpation du Comtat, dans le mépris des traités, des prétextes plus que suffisants pour le rassemblement d'un congrès armé. La dignité des couronnes, la rupture de tout lien entre le Roi Très-Chrétien et les autres États de l'Europe ; l'impossibilité que ces Puissances adoptent ou souffrent l'anarchie, sont des objets qui auront déjà été pris en considération par Votre Majesté Impériale, et qui présenteront aux premières séances du congrès tout ce qui hâtera la fin, en autorisant les Princes bien intentionnés à commander soumission à un peuple rebelle, et à rendre avant tout la liberté à son Souverain. Le Roi, Madame, demande instamment à Votre Majesté d'entrer assez dans ses vues pour porter les Puissances, et particulièrement l'Empereur, à les adopter. J'ose l'assurer qu'Elle aura rendu un grand et essentiel service au Roi en déterminant l'assemblée du congrès, et en prenant les mesures vigoureuses dont Votre Majesté jugera nécessaire de convenir avec les Puissances qui partagent son intérêt pour le Roi. C'est avec une confiance sans mesure, Madame, que le Roi remet sa cause entre Vos mains. Le Roi d'Espagne et le Roi de Suède ne lui ont pas laissé ignorer avec quelle satisfaction ils s'entretiennent avec Votre Majesté des meilleurs moyens à suivre pour arrêter les désordres du Royaume. Je crois pouvoir dire que la lassitude générale commence à être assez marquée pour qu'on puisse espérer que l'influence des séditieux

cessera dès que la force paroîtra vouloir les contenir, et rendre aux honnêtes citoyens le moyen de faire entendre leur voix.

Votre Majesté aura appris, avant que cette lettre Lui parvienne, la démarche que le Roi a été contraint de faire dans l'Assemblée Nationale contre les Princes d'Empire, qui, en donnant asile aux François, ont permis des rassemblements militaires. Votre Majesté remarquera qu'autant qu'il l'a pu, le Roi y laisse entrevoir toute la gêne qui Lui a été imposée. Le Roi, en m'écrivant à cet égard, met un grand prix à ce que Votre Majesté Impériale juge des vrais motifs de sa conduite. Le marquis de Bombelles pourra expliquer à Votre Majesté les vues de l'Assemblée dans cette levée de boucliers, et aussi ce qu'elle paroît pouvoir produire en faveur du Roi.

Vous voyez, Madame, par la lettre de la Reine, l'état des choses entre le Roi et les Princes ses Frères, et combien il importe au bien des affaires que Votre Majesté veuille bien donner un nouveau témoignage d'amitié au Roi, en faisant bien connoître aux Princes qu'ils ne peuvent compter sur la suite des bontés de Votre Majesté Impériale qu'en unissant et soumettant toutes leurs démarches et mesures à la volonté du Roi. Le Roi est loin de se plaindre des sentiments des Princes ses Frères, il en connoît la pureté et la tendresse, mais Sa Majesté a été jusqu'ici fondée à n'avoir pas le même contentement du silence que les Princes ont gardé avec Lui sur leurs divers projets. Je ne cacherai point à Votre Majesté qu'un grand éloignement de principes et de caractère entre le principal conseiller

des Princes et moi, peut être entré pour beaucoup dans la marche qu'on leur a fait tenir avec le Roi. Je n'oserai pas La fatiguer de mon apologie sur ce fait particulier, je me borne simplement à Lui dire que, dans ce moment, j'ai lieu d'espérer que la correspondance la plus confiante va s'établir entre le Roi et les Princes. Je serai également certain de la suite des bons effets de cette réunion, si Votre Majesté veut bien faire témoigner aux Princes que son intérêt augmentera en raison de leur entière déférence pour le sentiment du Roi.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien me faire instruire de tout ce que son amitié pour le Roi lui fera concerter avec les Puissances; Elle sent combien le Roi a besoin de cette consolation fréquente, au milieu de tous les genres de peines et d'inquiétudes qui l'environnent. Votre Majesté aura aussi la bonté extrême pour moi de se représenter à quel point il m'est nécessaire de pouvoir diriger mes avis sur la conduite particulière du Roi, d'après les vues et les mesures concertées entre les Puissances, auxquelles tous les sentiments de Votre Majesté pour le Roi donneront le mouvement.

Je ne veux pas laisser ignorer à Votre Majesté que je me propose d'avoir incessamment quelqu'un à Berlin.

J'ai l'honneur d'être,

avec le plus profond respect,

Madame, de Votre Majesté Impériale,

très-humble et très-obéissant serviteur,

LE BARON DE BRETEUIL.

NOTE DE LA MAIN DE CATHERINE II SUR LA LETTRE PRÉCÉDENTE (1).

Le baron de Breteuil nous envoye un Plein pouvoir du Roy pour traiter avec toutes les Puissances. *Monsieur* et M^r^. d'Artois en ont de pareil de Sa Majesté!

Avant de consentir à la proposition sur le Congrès armé, il faudra attendre ce que la Cour de Viene promet de Nous communiquer en réponse à Notre courier envoyé avec nos 6 Articles. J'ai dit et j'ai fait écrire que tout ce que je fait pour les Princes c'est dans les vuës d'agir pour la cause du Roy et nul autre.

(1) Archives impériales de Moscou.
Orthographe conservée.

DCXLVI

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (1).

L'Empereur d'Autriche a écrit au Roi pour prendre la défense de l'électeur de Trèves. — Louis XVI fait connaître à l'Assemblée sa réponse à cette communication. — Si, dans un délai fixé, l'électeur n'a pas dissipé les rassemblements armés qui se sont formés dans ses États, la force sera employée pour l'y contraindre.

31 décembre 1791.

J'ai chargé le ministre des affaires étrangères, messieurs, de vous communiquer l'office que l'Empereur a fait remettre à l'ambassadeur de France à Vienne. Cet office, je dois le dire, m'a causé le plus grand étonnement. J'avois droit à compter sur les sentiments de l'Empereur et sur son désir de conserver avec la France la bonne intelligence et tous les rapports qui doivent régner entre deux alliés. Je ne peux pas croire encore que ses dispositions soient changées. J'aime à me persuader qu'il a été trompé sur la vérité des faits, qu'il a cru que l'Électeur de Trèves avoit satisfait aux devoirs de la justice et du bon voisinage, et que, néanmoins, ce Prince avoit à craindre que ses États ne fussent exposés à des violences ou à des incursions particulières.

Dans la réponse que je fais à l'Empereur, je lui répète que je n'ai rien demandé que de juste à l'Élec-

(1) Moniteur et Archives des Assemblées aux Archives générales de l'État.

teur de Trèves, rien dont l'Empereur n'ait lui-même donné l'exemple. Je lui rappelle le soin que la nation françoise a pris de prévenir sur-le-champ les rassemblements de Brabançons qui paroissoient vouloir se former dans le voisinage des Pays-Bas autrichiens. Enfin, je lui renouvelle le vœu de la France pour la conservation de la paix; mais en même temps je lui déclare que si, à l'époque que j'ai fixée, l'Électeur de Trèves n'a pas effectivement et réellement dissipé les rassemblements qui existent dans ses États, rien ne m'empêchera de proposer, comme je l'ai annoncé à l'Assemblée nationale, d'employer la force des armes pour l'y contraindre. Si cette déclaration ne produit pas l'effet que je dois espérer, si la destinée de la France est d'avoir à combattre ses enfants et ses alliés, je ferai connoître à l'Europe la justice de notre cause. Le peuple françois la soutiendra par son courage, et la nation verra que je n'ai point d'autres intérêts que les siens, et que je regarderai toujours le maintien de sa dignité et de sa sûreté comme le plus essentiel de mes devoirs.

DCXLVII

LETTRE DU COMTE AXEL DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III (1).

Il lui transmet des lettres de la Reine qui démontrent la fausseté des bruits répandus sur le compte de cette Princesse. — La Cour de France désapprouve la Constitution, mais doit paraître l'accepter librement, pour endormir les factieux. — Objet du voyage à Coblentz du baron de Viomesnil. — Inutilité et danger de cette démarche. — Opinion du Roi et de la Reine sur l'émigration de la noblesse. — Ils reconnaissent la fausseté et l'indignité de la conduite de l'Empereur d'Autriche. — Le Roi d'Espagne sera considéré comme chef de la Ligue. — Le Roi et la Reine insistent sur la formation d'un Congrès armé. — Motifs de la démarche de Louis XVI contre les Électeurs. — Extrait d'une lettre de Marie-Antoinette sur ce sujet. — On espère que les Princes allemands ne céderont pas et seront soutenus par les Puissances. — Fragments d'une lettre de Marie-Antoinette au comte de Mercy sur la situation de la Famille royale, sur ses rapports avec l'Empereur d'Autriche, et sur la nécessité de venir promptement à son aide. — Extrait d'une autre lettre de la Reine au comte de Fersen, accusant la trahison de l'Empereur. — Mission du comte de Ségur à Berlin. — M. de Carisien en est avisé et a reçu copie des instructions données à l'envoyé constitutionnel. — Attitude de l'Autriche à l'égard des Électeurs.

Bruxelles, ce 1er janvier 1792.

SIRE,

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la lettre que la Reine m'a chargé de lui faire passer (2), avec la copie de celle que cette Princesse écrit à l'Impératrice, et à laquelle elle se réfère (3).

---

(1) Original autographe. Archives du Ministère des Affaires Étrangères de Suède.

(2) Voir la lettre du 8 décembre 1791, page 290 du présent volume.

(3) Voir page 276.

Votre Majesté verra, par les lettres de la Reine, la fausseté des bruits qu'on n'a cessé de répandre sur son compte. Le Roi et elle n'ont jamais cessé de désapprouver la Constitution et de désirer un changement; mais ils ont voulu prendre, pour l'opérer, les moyens que leur position leur permettoit; ils ont pensé qu'ayant été forcés d'accepter la Constitution, il falloit avoir l'air d'agir librement pour gagner la confiance du peuple, pour endormir les factieux, et faciliter ainsi les opérations qu'ils étoient dans l'intention de concerter au dehors. Leurs Majestés Très-Chrétiennes ont senti toute l'utilité dont les Princes, leurs frères, pourroient être, et la nécessité de s'entendre avec eux; mais l'extrême indiscrétion qui règne dans le conseil qu'ils se sont choisi défendant de leur rien confier, elles ont imaginé d'engager Votre Majesté et l'Impératrice de Russie de diriger leur conduite et de régler leurs démarches sans qu'ils puissent se douter de l'accord qui règne entre les trois Puissances. Avant d'avoir adopté cette mesure, le Roi avoit désiré établir une relation plus intime entre lui et les Princes ses Frères, et il a désiré que le baron de Breteuil fût l'organe de ses volontés, et que le maréchal de Castries fût l'intermédiaire qui les porteroit au Conseil de Coblentz, et c'est là l'objet du voyage du baron de Viomesnil, que je n'ai pas eu le temps de prévenir ou d'empêcher. Le Roi sent maintenant l'inutilité de cette démarche vis-à-vis des Princes et les embarras qui en peuvent naître, et il mande au baron de Breteuil de remédier aux inconvénients qui en pourroient résulter. Quoique le Roi et la Reine eussent

désiré empêcher l'émigration de la Noblesse, une fois faite, ils sont tellement persuadés combien il seroit désavantageux à leurs affaires de la voir rentrer, qu'ils se décideroient même à les soutenir et à leur fournir indirectement l'argent dont ils pourroient manquer, si cela devenoit nécessaire. Leurs Majestés ont désiré seulement que cette Noblesse ne fût pas rassemblée en corps, pour ne pas donner trop d'ombrage et ne pas forcer à des démarches trop prononcées contre elle.

Le Roi et la Reine ont accepté en entier le plan dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Majesté dans ma dépêche du 4 novembre et que j'avois détaillé à Leurs Majestés dans un fort long mémoire, où je leur prouvois la fausseté et l'indignité de la conduite de l'Empereur à leur égard, et combien peu ils devoient y compter; et Votre Majesté verra par les différentes lettres que le Roi et la Reine ont écrites et dont j'ai l'honneur d'envoyer des copies, que Leurs Majestés sont décidées à ne plus s'adresser à lui, mais à regarder le Roi d'Espagne comme chef de la ligue, et à profiter des dispositions nobles et généreuses de Votre Majesté et de l'Impératrice pour diriger la conduite lente et indécise du cabinet de Madrid. Votre Majesté verra aussi que le Roi et la Reine insistent toujours sur la formation d'un congrès, mais appuyé de forces imposantes, non pas comme le seul et unique moyen d'opérer un changement et de rétablir leur autorité, mais comme le meilleur pour eux de se concerter avec les Puissances et d'agir d'accord avec elles. Leurs Majestés voient à ce rassemblement l'avantage de perdre moins de temps (les plénipotentiaires des différentes Cours devant avoir des

instructions suffisantes) et celui de forcer les Puissances douteuses à s'expliquer, de démasquer la mauvaise foi des autres et de pousser les foibles à se déclarer. Les trois points indiqués par la Reine à l'Empereur pourroient servir de prétexte pour le rassemblement du congrès, et cette démarche, sans trop effrayer les démocrates, donneroit aux troupes des différentes Puissances le temps d'arriver, sans fournir aux factieux aucun prétexte à de nouvelles horreurs qui pourroient mettre le Roi et sa Famille dans une position plus critique et lui ôteroient peut-être les moyens de se joindre aux Puissances. Le premier article des instructions des plénipotentiaires ne pourroit-il pas être de ne traiter avec le Roi de France que lorsqu'il seroit en parfaite liberté, c'est-à-dire dans un lieu éloigné de Paris et à portée de la frontière, comme l'Ermitage, et qu'il y seroit gardé par les troupes qu'il auroit choisies pour cela?

Votre Majesté verra, par la copie de la lettre du Roi de France au baron de Breteuil que j'ai l'honneur de lui envoyer, les raisons qui l'ont engagé à la démarche contre les Électeurs. Le Roi en attend un grand avantage, si les Princes de l'Empire ne cèdent pas trop à la peur, s'ils font des réponses fermes et sages, et si les Puissances veulent prendre leur parti. La Reine me mande à ce sujet :

« Je pense comme vous que le mal seul ne peut pas » opérer le bien, et c'est pour cela qu'il faut une force » étrangère et extérieure; mais quand vous croyez que » les François réfléchissent et qu'ils sont capables de » suivre un système, vous leur faites trop d'honneur. » En attendant, je crois que nous allons déclarer la

» guerre non pas à une Puissance qui auroit des moyens » contre nous, — nous sommes trop lâches pour cela, » — mais aux Électeurs et à quelques Princes d'Alle- » magne, dans l'espoir qu'ils ne pourront se défendre. » Les imbéciles! ils ne voient pas que s'ils font telle » chose, c'est nous servir; parce qu'enfin il faudra » bien, si nous commençons, que toutes les Puissances » s'en mêlent pour défendre les droits de chacun. Mais » il faut qu'elles soient bien convaincues que nous ne » faisons ici qu'exécuter la volonté des autres; que » toutes nos démarches sont forcées, et que, dans ce » cas, la meilleure manière de nous servir est de bien » nous tomber sur le corps. »

D'après cette certitude du désir du Roi et de la Reine et celle où je suis des intentions de Votre Majesté, j'ai écrit au baron d'Oxenstierna (1) pour qu'il engage les Électeurs à faire une réponse sage, mais en même temps ferme et digne d'eux, et j'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté la copie du projet que j'ai fait passer à ce sujet. J'espère que Votre Majesté approuvera cette démarche : le baron de Breteuil en écrit en détail à Votre Majesté.

Pour vous donner, Sire, une idée plus précise des sentiments du Roi et de la Reine sur leur position, voici quelques passages de la lettre que cette Princesse écrit au comte de Mercy :

« ..... Voici le moment le plus important pour

(1) Ce baron Charles d'Oxenstierna qui, en 1791, avait été accrédité par Gustave III auprès des Princes français à Coblentz, descendait d'un frère aîné du célèbre chancelier de ce nom. Il fut ensuite, de 1798 à 1813, envoyé de Suède en Danemark, et mourut en 1815.

» nous; notre sort va être entièrement entre les mains » de l'Empereur : de lui va dépendre notre existence » future : j'espère qu'il se montrera mon frère et le » véritable ami et allié du Roi; je dis du Roi seul, car » celui qui servira ses intérêts dans ce moment peut » aussi sauver la France d'une ruine totale. Je ne » récriminerai point sur le passé; je ne dirai pas que » si l'Empereur avoit exécuté ce que je lui avois de- » mandé dès le mois de juillet, et encore depuis, le » congrès auroit déjà lieu, ou du moins seroit annoncé, » et nous serions dans une autre position. Je ne par- » lerai pas non plus de la lettre que je lui ai écrite le » 28 septembre : je lui parlois de nos véritables senti- » ments, de nos désirs, de nos espérances en lui. Je » m'étois empressée de l'écrire dès le moment où je me » suis trouvée seule dans ma chambre et par la pre- » mière occasion sûre que j'ai trouvée. Il ne pouvoit » douter que c'étoient là nos sentiments personnels et » qu'elle étoit bien écrite de ma propre et unique » volonté. Pourtant il ne m'a fait aucune réponse, et » j'apprends de toute part, tant d'ici que des pays » étrangers, — des ministres même de mon frère le » disent, — *que j'écris lettres sur lettres à Vienne pour* » *conjurer l'Empereur de ne point se mêler de nos* » *affaires, et que par conséquent il est lié à ne rien faire.* » J'avoue que toutes ces circonstances auroient lieu » d'affliger mon cœur, si je n'étois persuadée que cette » trame infernale ne parte d'ici. C'est ce qu'il est » essentiel d'éclaircir, et qui le sera, j'espère, un jour. » Mais comme j'ai vu que ces propos pouvoient donner » de moi une idée défavorable en Europe; que, de

» plus, mon frère avoit l'air de se méfier du senti-
» ment de quelques-unes des Puissances, nous nous
» sommes décidés à établir une communication franche
» et confidentielle avec celles qui montrent le plus
» d'intérêt à notre cause pour nous assurer de nous-
» mêmes de leurs intentions, leur exposer notre posi-
» tion, nos désirs et les demandes que nous avons
» faites à l'Empereur..... Notre position, qui, jusqu'à
» présent, a toujours été des plus fâcheuses, peut
» pourtant, par les circonstances présentes, tourner
» à notre avantage, si elle est bien conduite et que
» l'Empereur et les autres Puissances veulent réelle-
» ment nous aider..... C'est à l'Empereur et aux
» autres Puissances actuellement à nous servir. Nous
» serons obligés à faire des démarches, et moi surtout,
» vis-à-vis de mon frère. Mais comment pourroit-il les
» regarder, de bonne foi, comme des actes de notre
» volonté?.... Que mon frère ne s'y trompe pas : il
» sera tôt ou tard engagé dans nos affaires. D'abord,
» si nous sommes assez sots pour attaquer, comme chef
» de l'Empire, il sera obligé de soutenir le Corps ger-
» manique, et de plus, avec des soldats aussi indisci-
» plinés que les nôtres, son territoire sera bientôt violé
» de tous les côtés. Il n'est plus temps de craindre
» pour nos personnes. La marche que nous avons
» adoptée, en ayant l'air de marcher franchement dans
» le sens qu'on désire, nous met en sûreté, et le plus
» grand danger de tous seroit de rester comme nous
» sommes..... C'est à votre zèle, à votre constant atta-
» chement pour moi que je me fie pour bien conduire
» une affaire aussi importante et qui demande toutes

» vos lumières, votre prudence et votre discrétion; » mais on ne peut plus différer. Voici le moment de » nous servir; si on le manque, tout est dit, et l'Em- » pereur n'aura plus que la honte et le reproche à se » faire, aux yeux de l'univers entier, d'avoir laissé » traîner dans l'avilissement et le malheur, pouvant » les en tirer, sa sœur, son neveu et son allié. Je vois » peut-être bien vivement; mais le moyen que cela soit » autrement, quand tous mes intérêts sont réunis?.... » Blumendorff doit déjà vous avoir mandé ce que je » pense sur votre retour ici; quelque bonheur que » j'eusse à revoir et à causer avec un ami qui a toute » ma confiance, je crois qu'il ne peut résulter que » beaucoup de mal, si vous revenez dans ce moment. » Au reste, les circonstances présentes doivent empê- » cher naturellement votre retour. »

Dans une lettre que la Reine m'a fait l'honneur de m'écrire, Elle me mande :

« Quel malheur que l'Empereur nous ait trahis! » S'il nous avoit bien servis, seulement depuis le mois » de septembre, que je lui avois écrit en détail, le » Congrès auroit pu être établi le mois prochain; et » cela auroit été trop heureux, car la crise marche à » grands pas, ici, et peut-être devancera-t-elle le » Congrès : alors, quel appui aurons-nous? »

Plus loin, en parlant des factieux avec lesquels la Reine est obligée de traiter, Elle dit :

« Quel bonheur si je puis un jour redevenir assez (*sic*) » pour leur prouver que je n'ai pas été leur dupe! Il » faudra que le baron presse, de notre part, la Russie et » l'Espagne.... J'espère que nos lettres aux Puissances

» leur montreront nos vrais caractères. Ce que l'on » dit de mes lettres à l'Empereur est incompréhen- » sible, et je commence à soupçonner qu'on imite mon » écriture pour lui écrire : je veux éclaircir ce fait. »

Je supplie Votre Majesté de garder pour Elle seule les fragments de la lettre de la Reine, ou de vouloir bien ne s'en servir qu'avec discrétion, pour ne pas compromettre cette Princesse. J'ai cru utile, pour le bien de la chose, que Votre Majesté en eût connoissance.

Le marquis de Bombelles est parti ce matin pour Pétersbourg. M. de La Vauguyon est chargé de suivre les affaires du Roi de France à Madrid. Le chevalier de Bressac n'étant pas encore arrivé, le baron de Breteuil s'est décidé à envoyer la lettre au Roi de Prusse par un courrier : elle est de la main du Roi. La mission du comte de Ségur a fait penser au baron de Breteuil qu'il était intéressant que cette lettre précédât son arrivée, et j'ai prévenu M. de Carisien (1), comme j'ai eu l'honneur de le mander à Votre Majesté dans ma dernière dépêche du 25 décembre. Il m'est parvenu, depuis, une copie des instructions qui ont été données au comte de Ségur, et je les ai envoyées à M. de Carisien par une seconde estafette. J'ai l'honneur d'en envoyer une copie à Votre Majesté, ainsi que l'original de la lettre du Roi de France à Votre Majesté, que j'avois déjà eu celui de lui faire passer en chiffres.

(1) Ce M. de Carisien, d'une famille originaire de la Poméranie suédoise, était, en 1790, envoyé de Suède à Berlin, où il mourut en 1794.

Votre Majesté sera peut-être étonnée de recevoir aussi tard les lettres de la Reine, dont la date est ancienne; mais ce retard est une suite nécessaire de la difficulté que Leurs Majestés éprouvent à nous les faire tenir : il faut pour cela prendre toutes sortes de moyens, et souvent on est forcé d'adopter les plus lents comme étant les plus sûrs.

J'ai reçu les lettres, dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer, du 9 et 13 décembre, et je me conformerai aux ordres que Votre Majesté a daigné donner dans la dernière, relativement à ma conduite vis-à-vis du résident de Russie, qui est ici. Quant aux bruits du départ du Roi de France, dont vous me faites l'honneur de me parler, Sire, dans celle du 9, ils ont excité un grand mouvement ici parmi les François, qui, toujours vifs, légers et inconséquents, y ont cru avec avidité. Le baron de Breteuil et moi n'avons pas partagé cette erreur : on soupçonne que cette nouvelle a été faite et répandue par les Jacobins de Paris, pour exciter à la méfiance contre le Roi et la Reine, et pour les faire garder avec plus de soin et de surveillance. Si jamais une telle démarche, qui est tout à fait impossible en ce moment, avoit lieu, j'ose promettre à Votre Majesté qu'Elle en seroit instruite d'avance.

Le baron d'Oxenstierna aura sans doute rendu compte à Votre Majesté de la manière dont le Ministre constitutionnel a été reçu à Coblentz, des représentations que font les États de Trèves pour faire sortir tous les François de l'électorat, et des nouvelles arrivées de Vienne. Il m'en a fait part dans une lettre que j'ai reçue hier au soir, et j'ai cru intéressant de retarder

le départ de mon courrier, qui étoit prêt à partir ce matin, pour pouvoir prendre les renseignements nécessaires là-dessus et en instruire Votre Majesté. Le baron de Breteuil Vous mande, Sire, le résultat de nos recherches. Nous avions toujours douté de l'exactitude de cette nouvelle, et par la lettre que le comte de Metternich nous a montrée ce matin de l'Empereur, et dont le baron de Breteuil mande à Votre Majesté le contenu, Elle verra que nous ne nous étions pas trompés, et qu'il n'y a pas d'ordres de donnés ici. Au contraire, l'Archiduchesse a répondu, il y a deux jours, à l'Électeur de Cologne, qui lui demandoit des troupes pour protéger ses États, qu'elle ne pouvoit lui en donner, n'ayant aucune autorisation à cet effet de l'Empereur. On dit même qu'il fait partir tous les François qui s'étoient réfugiés à Andernach, petit village limitrophe du pays de Trèves. Cette nouvelle de la réponse de l'Empereur à l'Électeur de Trèves aura sans doute été mandée par le duc de Polignac, qui, par une suite de son inexpérience et de sa facilité à croire tout ce qu'il désire, aura sans doute ajouté trop de foi ou même amplifié les expressions de l'Empereur, et a induit les Princes et tout Coblentz en erreur; ce qui est extrêmement mal vu, en ce que des espérances aussi souvent déçues peuvent lasser la constance de la Noblesse, la rendre méfiante, et peut enfin la porter, se croyant trompée, à perdre toute confiance et à abandonner les Princes.

J'ose supplier Votre Majesté de vouloir bien ne pas compromettre le baron de Breteuil dans les différentes occasions qui pourroient se présenter de le citer, et où

il n'auroit pas eu l'honneur d'écrire lui-même à Votre Majesté.

C'est M. de Reuterswärd (1) qui porte cette lettre jusqu'à Hambourg. Je n'ai pas pu le laisser aller jusqu'à Stockholm, car son retour m'est nécessaire ici ; mais j'écris au sieur Bregard (2) d'expédier ma lettre par courrier.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien agréer, avec sa bonté ordinaire, l'expression de mes sentiments et des vœux que je forme, au renouvellement de l'année, pour son bonheur et la prospérité de son règne. Tous mes désirs seroient comblés, si je puis me flatter que Votre Majesté daignera croire à leur sincérité, et si les efforts que je ne cesserai de faire pour la servir et mériter ses bontés pouvoient lui être utiles et agréables.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

de Votre Majesté,

le plus humble, le plus soumis et le plus fidèle sujet.

AXEL FERSEN.

---

(1) Ce personnage servait, depuis 1785, en France, au régiment Royal-Suédois, et obtint en 1792 sa démission, avec le grade de colonel du service français. Il fut ensuite chargé d'affaires à La Haye et à Vienne, quitta la carrière diplomatique en 1814, et vécut dans la retraite jusqu'en 1828, époque de sa mort.

(2) Ce Brégard était directeur des postes suédoises à Hambourg.

DCXLVIII

INSTRUCTIONS DONNÉES AU COMTE DE SÉGUR.

PREMIÈRE ANNEXE A LA LETTRE DU COMTE DE FERSEN DU 1er JANVIER 1792.

De la main du comte de Fersen. — Le commencement de ces instructions contient des portraits fort désavantageux du Roi de Prusse et des gens qui composent son conseil; on n'avoit pas eu le temps de les copier, mais on me les a promis, et dès que je les aurai, je les ferai passer à Berlin et à Stockholm.

C'est d'après ces données que M. de Ségur va se hâter de travailler en Prusse; empêcher que cette Puissance n'achève de s'engager dans la coalition, en lui représentant combien il peut être dangereux pour elle de se trouver sans contre-poids entre l'Autriche et la Russie; et si la Russie parvient à décider l'Autriche contre la France, ce sera le cas de montrer à la Prusse le solide avantage qu'il y auroit pour elle de s'allier avec la France et d'entrer dans ce nouveau système d'équilibre; d'autant plus qu'ayant pour lors des griefs contre l'Autriche, les François pourroient donner les mains et favoriser les troubles qui existent dans les Pays-Bas.

Il ne s'agira pas d'examiner si les Hollandois et les Belges seront d'abord aussi libres que les François par le résultat de ce nouveau système, mais si par ce moyen les François parviendroient à maintenir leur liberté et leur empire sans le moindre déchet.

Depuis trente ans, la Russie s'est habituée à tenir

la balance entre l'Autriche et la Prusse et à les dominer l'une par l'autre; leur réunion lui enlève cet avantage et doit exciter son chagrin, en délivrant encore de son joug la Pologne, qu'elle y tenoit attachée. La défiance doit naître de cette situation, et M. de Ségur doit chercher à en profiter.

Les moyens de corruption ne pourront réussir qu'autant qu'on s'y prendra bien, et en se servant d'intermédiaires qu'il faut connoître, et d'après les affinités déjà établies.

On peut proposer à Lindorff pour sa nièce, mademoiselle Doenhoff, une somme considérable par années de paix que sa sagesse pourra procurer à la France; des sommes très-considérables à M. de Lindenau, et Bischoffswerder, qui saura bien disposer son charlatanisme contre tout projet de guerre, si le marché lui convient.

Le temps presse, et en pareille affaire ce qui pourroit être efficace en quinze jours plus tôt seroit sans effet quinze jours plus tard.

Il paraît qu'en effet le Gouvernement français avait armé M. de Ségur d'un large crédit (environ trois millions), sacrifice considérable dans l'urgence des circonstances auxquelles on avait à faire face de toute part. Ségur partit donc tout confiant en son futur triomphe, pour ce pays où, peu d'années auparavant, Mirabeau s'était fait fort de gagner tout le monde avec une pincée de vingt-cinq mille livres. Mais le secret des instructions confidentielles de Ségur avait été mal gardé, soit qu'une trahison eût dérobé copie de l'écrit, soit, comme on l'a rapporté, qu'en passant par Strasbourg, le diplomate constitutionnel eût eu, dans l'auberge du Saint-Esprit, une conférence avec des émissaires de la propagande

germanique, et que la conversation, entendue d'une chambre voisine, fût parvenue à Berlin avant le négociateur. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Roi de Prusse, averti, assembla sur-le-champ son conseil et lui communiqua l'incident. Que s'ensuivit-il? que l'intrigue échoua honteusement. Le 12 janvier 1792, quand Ségur se présenta pour la remise de ses lettres de créance, le Roi de Prusse, affectant un air dégagé, un ton de mépris, lui parla non de sa mission, mais de M. de Condé. Ce n'est pas tout, la Reine ne l'admit pas à son jeu; Lindenau et Bischoffswerder furent inaccessibles, et partant incorruptibles. Les ministres Schulenberg et Finkenstein n'eurent aussi pour le négociateur malencontreux que de hautains procédés. Toute la Cour lui tourna le dos. Une maîtresse du Roi, Wilhelmine Enke-Rietz, la fameuse comtesse de Lichtenau, dont on a des Mémoires, celle même qui eut tant d'influence sur le règne de ce Prince, et dont la vie fut si curieusement accidentée (1), eut la pru-

(1) Dans ses Mémoires, la comtesse de Lichtenau s'attache surtout à réfuter les assertions du comte de Ségur, qui, dans son *Tableau de l'Europe*, l'avait traitée avec une extrême sévérité. Née à Potsdam en 1754, elle était la plus jeune des filles d'un musicien de la chapelle du grand Frédéric, Élie Enke. Traitée comme une sorte de servante dans la maison, battue même un jour par sa sœur aînée, favorite alors du Prince royal, elle inspira de la pitié à ce Prince. Celui-ci, prenant alors le parti de l'enfant battu, répudia sa violente maîtresse pour s'attacher à la sœur, âgée à peine de treize ans. Le futur Roi la fit instruire avec soin. Élève docile, elle était à seize ans une fille accomplie, et le Prince admirait en elle son ouvrage. Dès ce moment, elle devint une maîtresse en titre. Beaucoup moins belle que la fière répudiée, elle rachetait l'irrégularité de ses traits par la vivacité de l'expression et par des formes dignes de la statuaire antique. Trois enfants qu'elle donna à Frédéric-Guillaume étaient venus resserrer encore cette union, un instant contrariée par le grand Frédéric. Mais l'initiation du Prince dans la secte des illuminés, qui affectait un puritanisme austère, comme toutes les associations religieuses à leur origine, imposa au Prince de renoncer au scandale de sa liaison. Alors il se rapprocha de sa femme légitime, et crut dédommager suffisamment son Ariane en la mariant à l'un de ses valets de chambre, nommé Rietz, fils d'un jardinier de Potsdam. Le mariage fut célébré suivant les rites de la secte nouvelle, et Frédéric-Guillaume voulut y rem-

dence de ne pas écouter les propositions qui lui furent faites. Une autre favorite, la comtesse Doenhoff, sur laquelle Ségur avait le plus compté, loin de le servir, fut disgraciée au premier mot qu'elle prononça pour l'appuyer. Les insultes dont il fut abreuvé allèrent un jour jusqu'à un affront si poignant qu'il en perdit un instant la tête et ne crut pas devoir y survivre. Le bruit se répandit à Berlin qu'il s'était frappé d'un coup de poignard. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fut relevé le matin tout ensanglanté dans sa chambre, et que lui-même avoua que, saisi d'une fièvre violente pendant la nuit, il s'était blessé grièvement en tombant de son lit. Peu de jours après il quitta la Prusse et n'y fut pas remplacé.

Ses Mémoires, qui s'arrêtent à 1790, n'ont pu parler de ce triste épisode de sa vie publique.

La seconde annexe à la dépêche du comte de Fersen, en date du 1er janvier, au Roi de Suède, est la lettre du Roi Louis XVI au Roi de Prusse, imprimée plus haut, à sa date, page 269.

La troisième est la lettre du même Prince au Roi de Suède, page 271.

La quatrième annexe est la lettre de Marie-Antoinette à Catherine II, qu'on a lue, à sa date, page 276.

La cinquième enfin est une autre lettre de Louis XVI au baron de Breteuil, imprimée plus haut, page 296.

---

plir les fonctions de pontife. A la mort du grand Frédéric, madame Rietz reprit toute sa faveur auprès du nouveau Roi et devint sa confidente intime. Légère, inconséquente, sans nul esprit politique, mais affable, généreuse et pleine du goût des réalités, comme dit Molière, elle attirait, dit-on, tous les hommages, et ne dédaignait pas d'en agréer quelques-uns. L'Angleterre essaya de la gagner pour qu'elle empêchât le Roi de faire la paix avec la France, mais elle paraît avoir repoussé les offres des négociateurs anglais comme elle avait éconduit précédemment le malheureux Ségur. Après mille vicissitudes, après des voyages d'amour et de vanité, où elle étalait avec insolence un luxe de princesse, après des disgrâces et un emprisonnement suivi d'une ruine complète, elle termina son roman en 1802 par un mariage avec un jeune musicien qui lui avait tourné la tête. Plus tard, l'intervention de l'Empereur Napoléon Ier lui fit recouvrer une partie de sa fortune, et elle mourut à Berlin, en 1820, oubliée et délaissée, suivant l'usage, par tous ceux qu'elle avait le plus obligés durant sa faveur.

APPENDICE.

I

LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL (1).

Lettres relatives au rétablissement des Parlements. — Linguet. — La comtesse de Béthune.

Versailles, ce 7 mars 1775.

Je vous renvoie, Monsieur, les lettres que vous avez reçues et vos réponses : elles sont fort bien et bien dans le sens du projet de rétablissement de la magistrature dont je suis convenu avec vous. Il est clair que l'archevêque de Toulouse ne voit que par les anciens. Je ne savois pas l'arrêt de samedi qui avoit scandalisé les avocats; mais, au bout du compte, Linguet ne sera pas rétabli. Madame la comtesse de Béthune, brave champion, est entrée en lice ce matin avec un auditoire prodigieux. Elle a trouvé le moyen, étant un fort plat personnage, de faire parler d'elle.

LOUIS.

(1) De mon cabinet. Provient de la collection du comte d'Auffay, parent de ce garde des sceaux.

Simon-Henri-Nicolas Linguet, né à Reims, en 1736, dont vient de parler Louis XVI, était un écrivain d'imagination forte, de verve abondante, plein de feu et de saillie, mais qu'un caractère inquiet et orgueilleux, hargneux et acariâtre, impérieux et sans frein, fit rayer du tableau des avocats et interdire de ses fonctions par arrêt du Parlement de Paris, en 1774. Toujours armé en guerre, il souleva contre lui les tempêtes d'une légion d'ennemis, particulièrement de la secte des philosophes. C'était sa bête noire qu'il traitait de *philosophaille*, et qui, de son côté, le qualifiait du sobriquet de *fagot d'épines*, tandis que Voltaire, jouant sur son nom, ne l'appelait que *langue aiguë*. On avait beau le détester, il n'en avait pas moins le privilége de se faire écouter et lire tout aussi bien que ses ennemis les encyclopédistes, auxquels il tenait tête avec une vigueur et un acharnement infatigables. Il fut le défenseur du duc d'Aiguillon, et s'il ne réussit pas entièrement à le laver des accusations dont il était poursuivi pour les actes de son commandement en Bretagne, du moins il eut l'adresse de lier la cause de son client avec les intérêts de l'État, de le sauver de la justice, et de lui ouvrir ainsi les voies à la succession du duc de Choiseul au ministère. L'affaire Morangiès fut ensuite le triomphe de son éloquence et l'une des gloires du barreau; mais il s'oublia dans l'affaire de la comtesse de Béthune, et le mémoire qu'il publia pour sa cliente versa de telles injures sur l'illustre avocat Gerbier et d'autres de ses confrères, qu'il eut pour conséquence la radiation du fougueux polémiste. Et toutefois, malgré son humeur remuante et novatrice, Linguet n'était point un révolutionnaire; il aurait eu en lui l'étoffe d'un avocat de gouvernement, si l'on eût eu l'art de se l'acquérir et de le guider. C'était en effet un de ces talents supérieurs en plus d'un genre, une de ces plumes vaillantes et nerveuses, une de ces voix de gourdin dont le Trône eût pu tirer parti contre ceux-là qui le minaient dans ses bases et clabaudaient avec audace pour tout renverser. Or, loin de s'en servir, le gouvernement de Louis XVI le laissa à lui-

même et lui fit expier à la Bastille ses témérités anti-philosophiques : concession d'une insigne maladresse en faveur d'un parti qu'une bonne politique conseillait sans doute de ménager en le contenant, mais non de faire triompher. Trop souvent les gouvernants méconnaissent leurs amis, tirent sur leurs propres troupes et n'ont de caresses que pour leurs ennemis. Marie-Antoinette, dans la droiture de son instinct, n'eût pas été éloignée de se rattacher, en une certaine mesure, une épée si bien aiguisée. Louis XVI y mit obstacle, et lui, qui cependant se réunissait à la Reine pour lire avec délices les Annales de cet écrivain, laissa par faiblesse frapper un homme qui devait un jour périr sur l'échafaud pour avoir voulu *défendre le Roi et encenser les despotes de Vienne et de Londres.*

II

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Sa séparation à Chambéry d'avec ses Dames françaises. — Son zèle à s'occuper de l'avancement d'un jeune officier que lui recommande madame de Soran, sa parente.

A Turin, ce 11 octobre 1775.

J'ai bien des excuses à vous faire, Madame, des questions indiscrètes que je vous ai fait (*sic*) la veille

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran, au château de Soran (Haute-Saône).

La marquise de Rosières-Soran était fille de Donatien de Maillé, marquis de Carman ou Karman, chevalier de Saint-Louis, et d'Élisa-

de votre départ de Chambéry; je me doutois bien que vous ne me répondriez rien; mais je vous avoue que j'espérois juger sur votre mine. Heureusement pour nous toutes que mon jugement a été très-faux, car je ne sais pas ce que je serois devenue si nous nous étions fait des adieux, à juger de l'état où j'ai été lorsqu'on m'a appris votre départ. J'ai demandé au duc de Chablais des nouvelles de l'affaire que vous m'avez recommandée; il s'est informé du sujet et lui en rendra très-bon compte, et je crois que l'affaire ira bien. Je

---

beth d'Anglebermer de Lagny, veuve de Jean-Louis d'Alsace, comte de Hénin-Liétard-Blincourt, marquis de Saint-Phal, laquelle avait eu de son premier mariage une fille mariée au marquis du Muy, fils du maréchal de ce nom.

Après avoir été Dame pour accompagner Madame Clotilde jusqu'à l'époque du mariage de cette Fille de France avec le Prince de Piémont, la marquise de Soran passa, dans la même qualité, auprès de Madame Élisabeth, à la formation de la maison de cette Princesse, en 1778. Elle mourut en 1812 au château de Chamarande, appartenant à son gendre, le marquis de Talaru, et maintenant propriété de M. le duc de Persigny.

De son mariage avec le maréchal de camp marquis de Rosières-Soran, elle avait eu quatre enfant. L'aîné, Louis-Joseph, qui avait eu pour parrain et marraine le Dauphin, depuis Louis XVI, et Marie-Antoinette, mourut jeune. Les deux filles qui suivirent furent Delphine et Athénaïs, dont il sera question plus loin; le quatrième fut Joseph-Elzéar, né en 1770, reçu chevalier de Saint-Georges, en Franche-Comté, en 1788. Il fit partie de l'armée de Condé, reprit du service en France à la Restauration, devint chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp, aide de camp du Comte d'Artois, et commanda successivement les départements du Cantal, de Saône-et-Loire, puis de la Haute-Saône, et mourut à Vesoul en 1817. Il avait épousé, en 1803, Anne-Marie-Victoire de Cléron d'Haussonville, dont il eut trois filles : la marquise de Perthuis, à qui appartiennent les lettres de Madame Clotilde que nous publions ici; la marquise d'Évry, en secondes noces marquise de Monteynard; enfin la marquise de Talaru, laquelle avait épousé son oncle, veuf de Delphine de Soran.

serai ravie de vous en apprendre la réussite et d'avoir une occasion de vous renouveler les assurances de ma tendre amitié pour vous.

MARIE-CLOTILDE.

Sœur de Madame Élisabeth, Madame Clotilde, née le 23 septembre 1759, mariée le 27 août 1775, à Charles-Emmanuel-Ferdinand, Prince de Piémont, frère des Princesses qui épousèrent les Comtes de Provence et d'Artois, se regardait alors comme la plus heureuse des femmes. Mais elle devait subir un jour le contre-coup de la révolution française. Son beau-père, Victor-Amédée III, adversaire acharné de cette révolution, avait ouvert ses États aux émigrés et refusé de recevoir l'ambassadeur constitutionnel Sémonville. Alors il eut à soutenir, de 1792 à 1795, contre les armées républicaines, une guerre qui tourna contre sa couronne, lui fit perdre le comté de Nice, entraîna l'envahissement du Piémont et força le Roi à signer, le 15 mai 1796, la paix humiliante de Paris, à laquelle il ne survécut que cinq mois. En vain son successeur, Charles-Emmanuel IV, dont la femme, notre Marie-Clotilde, s'était réfugiée à Naples, protesta de son amitié pour la République française, Joubert, par l'ordre du Directoire, le dépouilla de ses États continentaux, le contraignit à se retirer en Sardaigne, et là, devenu veuf de la Reine, morte à Naples, en 1802, en odeur de sainteté, le pauvre Prince abdiqua en faveur de son frère Victor-Emmanuel, puis se retira dans un cloître à Rome, où il mourut en 1819.

III

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Un mot sur ses efforts pour assurer l'avancement du parent de madame de Soran.

A Turin, ce 31 janvier 1776.

J'ai été bien affligée, Madame, de n'avoir pu vous répondre exactement. Il m'en a bien coûté, je vous assure, d'être obligée de prier petite chère amie (2) de vous en faire mes excuses ; mais on l'a exigé de moi, par la peur que je ne me fatiguat (*sic*), à cause que j'étois un peu faible. Mais, pour à cette heure, je veux réparer tous mes torts, et je vous assure que c'est un grand plaisir pour moi de vous écrire et de vous renouveler les assurances de ma tendre amitié, dont j'espère que vous êtes bien persuadée. J'ai encore parlé au duc de Chablais pour votre parent ; je n'ai pas trop compris ce qu'il m'a dit, parce que je n'entends guère le militaire ; mais le fait est que j'espère qu'il aura ce qu'il désire. La réussite de cette affaire me feroit bien plaisir, puisque vous vous y intéressez. Je vous prie de me mander des nouvelles de votre beau-frère et de

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

(2) Madame de Marsan, gouvernante des Enfants de France.

la pauvre maréchale du Muy (1). Son état m'intéresse bien, et je serois enchantée d'apprendre que sa santé est meilleure.

Adieu, Madame. Je vous prie d'embrasser vos enfants de ma part, et de vous bien convaincre que je vous aime de tout mon cœur et que je vous embrasse de même.

MARIE-CLOTILDE.

IV

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (2).

Paroles affectueuses sur la santé chancelante de madame de Soran. — Présent de gazes de Chambéry.

A Turin, ce 3 mai 1776.

J'ai appris avec le plus grand plaisir, Madame, que vous retournez cette année à Plombières pour achever votre guérison, qui est, grâce à Dieu, bien avancée. J'en suis charmée, car vous savez l'intérêt que je prends à ce qui vous intéresse et combien je désire que vous vous portiez bien. Ne ménagez rien, je vous prie, pour rétablir parfaitement votre santé, afin qu'elle vous

(1) Voir la note de la lettre précédente, page 386.

(2) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

mette en état de faire un voyage qui me procure le plaisir de vous voir. Je le désire bien vivement, je vous assure, et j'espère que vous en êtes persuadée; mais ce qui me tient le plus au cœur, c'est que votre santé devienne toujours meilleure. Je vous envoie des gazes, c'est le produit de ce pays-ci, et je suis charmée d'être à portée de vous en offrir; j'imagine qu'elles vous seront commodes pour le voyage, et c'est bien mon dessein. Je vous prie d'embrasser la petite Delphine (1), le petit Elzéar (2) et l'autre petite (3) de ma part, et de me mander s'ils se portent bien, et s'ils sont toujours jolis et aimables. Nous partons mercredi 8 pour la Vénerie; j'en suis dans une grande joie, car elle me plaît infiniment. Adieu, Madame, aimez-moi toujours, je vous prie, et comptez sur mon amitié, qui est bien tendre, et avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

---

(1) Il a été fait mention d'elle, au tome Ier, dans une lettre de Madame Élisabeth à la marquise de Raigecourt; il en sera question de nouveau dans le présent volume, page 397.

(2) Elzéar de Rosières de Soran. Voir la note, page 386.

(3) Athénaïs, seconde fille de la marquise de Soran. Voir la note, page 401.

V

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Annonce de la nomination d'un des parents de la marquise à un grade de lieutenant. — Offres de service. — Regrets de la patrie, mais bonheur domestique.

[8 novembre 1776.]

Je ne saurois vous exprimer, Madame, le plaisir que je sens à vous donner part que M. de Turin a enfin obtenu le grade de sous-lieutenant (ce qui est comme enseigne) dans le régiment de Chablais. Je puis vous assurer que j'en suis sûrement aussi contente que vous, et je me regarde comme bien heureuse, puisque j'ai été dans le cas de servir quelqu'un qui vous appartient. Si vous désirez quelque autre chose, je compterai pour une marque de votre amitié, et à laquelle je serai fort sensible, que vous vouliez bien vous adresser à moi, et surtout je vous prie de ne jamais craindre de m'importuner. Je suis toujours parfaitement heureuse : mon mari me comble d'amitiés, et il règne entre nous la plus douce et la plus délicieuse union, et si je n'avois pas le regret d'être loin de ma patrie et des personnes que j'aime, rien ne manqueroit à mon bonheur. Adieu, Madame, je vous prie d'embrasser vos enfants,

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

et d'être bien persuadée de ma tendre amitié, avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

Moncallier, ce 8 novembre 1776.

VI

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA DUCHESSE DE SORAN (1).

Elle s'est employée pour faire assurer une prébende de chanoinesse de Remiremont à la fille aînée de madame de Soran. — Écrire à la Princesse de Saxe, supérieure du couvent.

A Turin, ce 14 mars 1778.

Je suis très-sensible, Madame, à la confiance que vous me marquez en vous adressant à moi pour demander à ma tante la prébende de chanoinesse que vous désirez pour votre fille (2). Je suis enchantée d'avoir cette occasion de pouvoir vous être utile, et si mes souhaits sont exaucés, vous ne tarderez pas à obtenir ce que vous demandez. J'ai écrit dès hier à

---

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

(2) Delphine, âgée alors de douze ans.

ma tante Christine (1), et je l'ai pressée, le plus qu'il a dépendu de moi ; tout ce que je crains, c'est que ma lettre n'arrive trop tard. Je crois que vous feriez très-bien d'en écrire vous-même à la Princesse Christine : elle doit se ressouvenir de vous avoir vue à Versailles et à Plombières. De plus, étant belle-sœur d'un homme aussi respectable que le marquis du Muy, et qui étoit attaché à ma mère, ce sont de grands titres auprès d'elle, et j'ai tout lieu d'espérer que vos souhaits et les miens seront exaucés. Je vous prie d'embrasser vos enfants de ma part. Je ne puis vous exprimer le plaisir que j'aurois de pouvoir vous être *bonne* à quelque chose. Je vous prie de ménager votre santé : conservez-la le plus qu'il vous sera possible, vous ne pouvez me faire de plus grand plaisir. Adieu, Madame, conservez-moi votre amitié, et soyez bien persuadée de la mienne pour vous, qui durera toute ma vie. Je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

---

(1) La Princesse Christine de Saxe, supérieure de l'abbaye de Remiremont, à qui Madame Clotilde avait demandé une place de chanoinesse pour Delphine, fille aînée de la marquise, dont il sera question à la fin de la lettre du 9 juin.

Il a déjà été fait mention de la Princesse Christine au premier volume. C'est elle qui unissait à la plus extrême laideur une bonté d'ange qui la faisait aimer.

VII

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Espérance de la revoir à Chambéry. — Accident de chasse arrivé à M. de Soran. — Elle assistera au sacre de Louis XVI. — Madame de Mackau. — Compliments envoyés par Madame Élisabeth.

A Versailles, ce 4 mai 1778.

Je suis ravie, Madame, d'avoir reçu de vos nouvelles et d'apprendre par vous-même que votre santé se raffermit. Ménagez-la bien, je vous prie, car je désire, on ne sauroit davantage, de vous revoir parfaitement rétablie et en état de venir avec moi à Chambéry. Ce sont des moments bien courts, mais précieux pour moi, qui vous aime beaucoup.....

On nous avoit dit ici l'accident de M. de Soran d'une manière bien plus affligeante que vous ne l'avez mandé à petite chère amie. On disoit qu'il avoit la main et le bras emportés, comme vous savez qu'on grossit toujours les nouvelles ici. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les fréquents accidents qui arrivent à cette sorte de plaisir devroient bien en dégoûter. Nous irons au sacre, bien décidément; je ne sais pas encore quel jour nous partirons. Nous n'en serons que quatre à Compiègne, mais bien cinq à Reims, sans compter les

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

allées et les venues ; ce sera en tout une quinzaine, un peu fatigante. Madame de Mackau est malade : la fièvre tierce lui a repris, mais moins fort que cet automne passé. Elle a eu quatre accès ; et le dernier, qui a été hier, commençoit à être moins long. J'espère qu'elle en sera bientôt quitte. Ma sœur me charge de vous faire mille amitiés, Madame, et de vous dire qu'elle sera ravie de recevoir de vos nouvelles. Quant à moi, je vous prie d'embrasser vos petits enfants de ma part et d'être bien persuadée, Madame, de la tendre et sincère amitié que j'ai pour vous.

MARIE-ADÉLAÏDE-CLOTILDE.

VIII

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

La Princesse n'a pas encore réussi à obtenir une place à Remiremont pour la fille aînée de la marquise. — Elle va faire prendre à sa tante, la supérieure, l'engagement de lui réserver la première place vacante. — Dame piémontaise qu'elle lui recommande si elle la rencontre aux eaux de Plombières.

A la Vénerie, ce 9 juin 1778.

J'espère que vous connoissez assez mon amitié pour vous, Madame, pour imaginer combien j'ai été affligée

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

du peu de succès de ma négociation auprès de ma tante Christine; je me serois regardée comme très-heureuse si j'avois pu vous être bonne à quelque chose et vous donner une foible marque de ma vive tendresse pour vous; mais je me flatte d'être plus heureuse une autre fois, et je n'attendois que votre réponse pour écrire de nouveau à ma tante Christine, et me faire donner la promesse pour la première place qui vaquera. Dès que je l'aurai obtenue, je ne manquerai pas de vous en faire part, avec un bien sensible plaisir. Je me suis déjà acquittée de votre commission pour ma sœur Élisabeth : j'ai bien pensé à vous dès que j'ai entendu parler de la formation de sa maison, et je me flattois que les vœux que j'en formois dans mon cœur auroient été exaucés. Mais je suis bien persuadée que ma sœur fera son possible pour vous en dédommager (1) autant qu'il dépendra d'elle, car elle a beaucoup d'amitié pour vous, et je vous réponds bien que certainement je vous rappellerai souvent à son souvenir.

Le voyage que vous devez faire cette année à Plombières me fait craindre que vous ne soyez pas encore entièrement guérie. Mandez-moi, je vous prie, plus exactement des nouvelles de votre santé, à laquelle vous savez que je prends tant d'intérêt. Vous ferez peut-être connoissance aux eaux avec une dame piémontaise; cela n'est cependant pas encore bien sûr : c'est madame la comtesse de La Ville, belle-fille de la

(1) De ce qu'elle avait perdu sa place de Dame de Madame Clotilde, enlevée de France par son mariage.

comtesse de La Ville, dame d'honneur de la duchesse de Chablais, que vous avez connue à Chambéry. Cette jeune dame est à Lausanne, où elle consulte M. Tineau, et probablement il lui conseillera les eaux de Plombières. Si elle s'y trouve avec vous, je la recommande à vos bontés.

Je vous prie d'embrasser vos enfants de ma part : j'espère que nous penserons bientôt à Delphine (1). Mandez-moi si elle est toujours embellie. Adieu, Madame, conservez-moi votre amitié, et soyez bien sûre de la mienne. Je vous aime et vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

---

(1) Marie-Louise-Joséphine-*Delphine* de Rosières de Soran, née en 1766. Elle avait eu pour parrain Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, et pour marraine Marie-Louise de Rohan-Soubise, veuve de Charles de Lorraine, comte de Marsan. Elle fut reçue chanoinesse de Remiremont en 1779, à l'âge de treize ans. A quatorze, elle était Dame pour accompagner Madame Élisabeth. Elle épousait, deux ans après, en 1782, Adélaïde-Marie-Stanislas, comte de Clermont-Tonnerre, chevalier d'honneur de *Monsieur*, député de la Noblesse aux États généraux, tué le 10 août 1792. Elle n'eut qu'une fille de ce mariage, Céline, née en 1783, mariée au comte Savary de Lancosme-Brèves. Delphine se remaria en 1802 à Louis-Justin, marquis de Talaru, pair de France, ministre d'État, ambassadeur de Louis XVIII près le roi d'Espagne Ferdinand VII, et mourut en 1832, sans enfants de son second mariage.

A ce que nous avons déjà dit d'elle au premier volume, nous pouvons ajouter que, dans une petite taille, elle avait été d'une grâce incomparable et d'une figure jolie à ravir, unissant à une coquetterie extrême un esprit pétillant et enjoué, qui lui avait acquis un renom universel. La société est pleine encore de ses mots.

A en croire la baronne d'Oberkirch (*Mémoires*, t. II, p. 132), elle en aurait eu parfois de trop élégants et hasardés.

IX

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Nouvelles affectueuses. — Les preuves de Delphine pour son entrée dans le chapitre noble de Remiremont ont été reçues.

A Turin, ce 2 février 1779.

J'ai été désolée de n'avoir pu répondre plus tôt à votre lettre, Madame; ce n'a pas assurément été de ma faute, et je vous prie d'en être bien persuadée. Je me flatte même que vous comptez assez sur mon amitié pour vous pour le croire, sans l'assurance que je vous en donne, et qui est très-sincère. Diverses incommodités, soit de Piémont (2), soit de moi, une grande quantité de bals et de spectacles, ne m'ont pas laissé un moment de libre; mais si je ne vous écrivois pas, je pensois bien souvent à vous, et j'adressois au Ciel les vœux les plus sincères et les plus ardents pour votre conservation et votre parfait bonheur, de vous et de toute votre famille. J'ai appris, avec un plaisir que je ne puis exprimer, l'espérance que vous avez d'obtenir une place de chanoinesse pour votre fille et la promesse que ma sœur vous a faite de la prendre à elle : je

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

(2) Son mari, le Prince de Piémont.

l'en remercierai bien la première fois que je lui écrirai, et je vous en fais tous mes compliments, partageant bien aisément la joie que vous en avez. Ma tante Christine m'a aussi mandé que les preuves de Delphine avoient été reçues à son chapitre (ce dont je n'étois pas en peine), et qu'elle avoit une grande joie de la voir bientôt au nombre de ses chanoinesses. J'ai été bien affligée de la fluxion que vous avez eue dans la tête, et qui sûrement vous aura bien fait souffrir : elles ont été très-abondantes et générales cette année. Pour ma part, j'en ai une depuis un mois, qui n'est point fixe, mais qui de temps en temps se jette ou sur les dents ou sur les yeux; mais comme il y a quelque temps que je possède cette infirmité, je commence à m'y accoutumer. Pour l'essentiel de ma santé, j'en suis beaucoup plus contente depuis quelque temps : vous imaginez l'extrême joie que j'en ressens, dans l'espérance de voir enfin mes vœux accomplis, et je suis bien sûre de la part que vous y prendrez. Je vous ai bien entretenue de ce qui me regarde, parce que je sais par expérience le plaisir qu'on a à savoir des nouvelles des personnes que l'on aime, et j'espère aussi que cela vous apprendra à me parler de votre santé la première fois que vous m'écrirez (ce qui, j'espère, sera bientôt), car dans votre dernière lettre vous ne m'en dites mot, et vous savez combien elle m'intéresse. Piémont a été très-sensible à votre souvenir et me charge de vous dire mille choses. Il a eu aussi un peu de fluxion et même un petit mouvement de fièvre. Mais, grâce à Dieu, il se porte bien actuellement. Embrassez bien vos filles, de ma part. Je suis enchantée

qu'elles se soient bien tirées de la rougeole. Adieu, Madame, conservez-moi votre amitié, et soyez bien persuadée de la mienne pour vous, qui est bien tendre et inviolable, et avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

X

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Félicitations sur la nomination de Delphine de Soran dans la maison de Madame-Élisabeth. — Madame Clotilde va travailler à faire entrer la seconde fille de la marquise à Remiremont, à la place de sa sœur. — Elle supplie la marquise de ne point quitter la cour et partant Madame Élisabeth. — Compliments du Prince de Piémont.

A la Vénerie, ce 20 juin 1780.

Je vous fais mille et mille remercîments, Madame, d'avoir eu l'attention de me faire part que votre fille (2) étoit Dame de ma sœur. J'ai appris cette nouvelle avec le plus grand plaisir pour vous et votre fille, dont je partage bien vivement la satisfaction, et aussi pour ma sœur, qui en est sûrement très-aise. Outre cela, je voudrois bien qu'elle eût toujours auprès d'elle des per-

---

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

(2) Delphine, qui avait alors quatorze ans.

MADAME CLOTILDE SŒUR DE LOUIS XVI PRINCESSE DE PIEMONT
A LA MARQUISE DE SORAN

A la Venerie ce 20 Juin 1780.

Je vous fais mille et mille remerciements, Madame. Savoir me l'attention de me faire part que votre fille étoit nommée Dame de ma sœur, j'ai appris cette nouvelle avec le plus grand plaisir de toutes façons, pour vous et votre fille dont je partage bien vivement la satisfaction, et aussi pour ma sœur, qui en est surement tres aise, outre cela, je voudrois bien qu'elle eut toujours auprès d'elle, des personnes aussi bien élevées, et d'une société aussi bonne et utile que votre fille. le Portrait que vous m'en faites est charmant, et me paroit être bien naturel. Sapres ce que je l'ai connu, quoiqu'elle fut encore bien enfant je vous en remercie bien, et je l'ai lu avec grand plaisir puisqu'il me rappelloit si bien un Original qui m'est cher, je vous prie de la bien embrasser cette aimable Delphine, et de lui faire tous mes Compliments, je comprends bien aisément [illegible] joie d'avoir assisté a la procession du St. Sacrement, et [illegible] la Fête du petit Scianon, c'est bien naturel a son age, et je la partage de tout mon cœur. J'imagine que vous n'aurez pas de peine a obtenir, que le petit Athénaïs, la remplace

au Chapitre de Remiremont, tout ce que je puis vous offrir est si vous voulez, d'en écrire à ma Sainte Christine. Je ne suis pas étonné que ma Sœur ait tant de bon à vouloir avoir votre fille auprès d'elle, mais j'en suis bien aise, car cela prouve qu'elle a de la Jeunesse l'esprit, pour profiter d'un bon choix, et faire plaisir aux personnes qu'elle aime et doit aimer de toutes façons. J'ai actuellement à vous donner une grâce, qui est de ne pas suivre l'exemple de presque toutes les Dames qui lorsqu'elles ont placé leurs Filles, se retirent de la Cour, j'espère que vous ne me jouerez pas ce tour là, car vous voyez bien, qu'il n'y a plus que vous, de notre temps, auprès de ma Sœur, et votre présence lui est actuellement bien nécessaire, surtout tant qu'elle est si jeune ainsi je vous demander de me donner cette marque d'amitié de ne point la quitter, afin d'être à portée de lui donner, dans les occasions, des conseils qui lui seront bien utiles. Pierrot m'a chargé de vous faire son compliment sur la nomination de votre fille, il en a été très aise, ainsi que toute ma Famille

qui Gen ni fait part. nous parlons bien souvent de vous ensemble
tous ne me parlez plus de votre santé: ginis Gerpone qu'elle
est méilleure, je vous la souhaitte bien bonne, et vous p
de me conserver votre amitié et s'être bien persuadée
celle que Gai pour vous, Madame qui est bien tendr
inviolable, et avec laquelle je vous embrasse de tout m

Marie Clotilde.

A Madame la Marquise de Soran

Dame de compagnie de Mme Elisabeth

à Versailles

sonnes aussi bien élevées, et d'une société aussi bonne et utile que votre fille. Le portrait que vous m'en faites est charmant, et me paroît être bien naturel, d'après ce que je l'ai connue, quoiqu'elle fût encore bien enfant. Je vous en remercie, et je l'ai lu avec grand plaisir, puisqu'il me rappeloit si bien un original qui m'est cher. Je vous prie de la bien embrasser, cette aimable Delphine, et de lui faire tous mes compliments. Je comprends aisément sa joie d'avoir assisté à la procession du Saint-Sacrement et à la fête du petit Trianon : c'est bien naturel à son âge, et je la partage de tout mon cœur. J'imagine que vous n'aurez pas de peine à obtenir que la petite Athénaïs (1) la remplace au chapitre de Remiremont; tout ce que je puis vous offrir, est, si vous le voulez, d'en écrire à ma tante Christine. Je ne suis pas étonnée que ma sœur ait tenu bon à vouloir avoir votre fille auprès d'elle, mais j'en suis bien aise, car cela prouve qu'elle a de la fermeté d'esprit pour persister dans un bon choix, et faire plaisir aux personnes qu'elle aime et doit aimer de toute façon.

J'ai actuellement à vous demander une grâce, qui est de ne pas suivre l'exemple de toutes les dames, qui, lorsqu'elles ont placé leurs filles, se retirent de la Cour. J'espère que vous ne me jouerez pas ce tour-

(1) Marie-Antoinette-Charlotte-*Athénaïs*, née en 1768, succéda en effet à sa sœur Delphine au chapitre de Remiremont, mais n'y resta pas longtemps. Elle épousa, à dix-huit ans, en 1786, Louis-Maximilien, libre baron d'Isselin et du Saint-Empire, comte de Lanans, lieutenant général, chevalier de Saint-Georges et commandeur de Saint-Louis. Elle ne laissa qu'une fille, Flavie de Lanans, mariée au comte de Clermont-Mont-Saint-Jean.

là, car vous voyez bien qu'il n'y a plus que vous, de notre temps, auprès de ma sœur, et votre présence lui est certainement bien nécessaire, surtout parce qu'elle est si jeune! Aussi, j'ose vous demander de me donner cette marque d'amitié de ne point la quitter, afin d'être à portée de lui donner dans l'occasion des conseils qui lui seront bien utiles. Piémont m'a chargée de vous faire son compliment sur la nomination de votre fille. Il en a été très-aise, ainsi que toute ma famille, à qui j'en ai fait part. Nous parlons bien souvent de vous ensemble. Vous ne me parlez plus de votre santé : ainsi j'espère qu'elle est meilleure; je vous la souhaite bien bonne. Je vous prie de me conserver votre amitié, et d'être bien persuadée de celle que j'ai pour vous, Madame, qui est bien tendre et inviolable, et avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

XI

MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN (1).

Expressions de tendre attachement. — Mort de la duchesse de Saxe. — Son éloge. — Félicitations sur l'accouchement heureux de la fille de la marquise.

A Turin, ce 19 janvier 1783.

J'ai reçu avec le plus grand plaisir, Madame, la lettre que vous m'avez écrite, et je ne puis vous exprimer combien je suis sensible à toutes les marques d'amitié que vous m'y donnez. J'espère que vous ne doutez point de la mienne pour vous, qui, je vous assure, est bien tendre et inviolable; je vous prie aussi d'agréer mes vœux pour cette nouvelle année, que je désire vivement être comblée de toutes les prospérités et bonheurs que vous pouvez souhaiter. Ces vœux bien sincères me sont dictés par mon tendre attachement pour vous; j'ai eu bien du regret de ne pouvoir vous les offrir plus tôt, mais j'étois trop plongée dans l'affliction et les regrets de la perte que nous avons faite de ma belle-sœur, la duchesse de Saxe (2). Vous ne

(1) Papiers de famille de madame la marquise de Perthuis, née de Soran.

(2) La Princesse Marie-Charlotte-Antoinette-Adélaïde de Savoie, née le 17 janvier 1764, mariée le 29 septembre 1781, à Antoine Clément, frère de l'Électeur de Saxe, morte le 30 décembre 1782.

l'avez pas connue, car elle étoit bien enfant lorsque je me suis mariée, et n'étoit pas venue à Chambéry. Il n'y avoit que quatorze mois qu'elle étoit mariée, et elle étoit heureuse, tout ce qu'il est possible de l'être. Sa figure ressembloit à celle de Madame, mais plus en mignon, ainsi que sa taille; mais ce qui étoit plus charmant en elle, c'étoient la bonté et la beauté de son caractère : pieuse comme un ange, aimable, douce, remplie d'esprit, instruite, sachant bien la musique et le dessin. En si peu de temps qu'elle a vécu, elle avoit gagné le cœur de son mari et de toute la Saxe, dont elle étoit adorée; enfin c'est une cruelle perte que nous avons faite. Vous pouvez juger de l'état de maman (1) : il m'occupe tant que je ne puis penser à mes regrets personnels. Elle nous donne des exemples des vertus les plus héroïques, et bien plus admirables qu'imitables.

Tandis que je vous écrivois, j'apprends l'heureux accouchement de madame votre fille (2) : ainsi je change en compliments de félicitations les souhaits que je me proposois de vous faire pour son heureuse délivrance. Elle a été un peu prématurée; mais puisqu'elle se porte bien, il n'y a pas à s'en inquiéter. J'ai appris cette nouvelle avec un grand plaisir, et vous prie de lui dire mille et mille choses de ma part. Piémont me charge de vous remercier de votre sou-

(1) Marie-Antoinette-Ferdinande, infante d'Espagne, mariée en 1750 à Victor-Amédée III, roi de Sardaigne le 20 février 1773. C'était une Princesse du meilleur cœur, qui avait pris en grande amitié Madame Clotilde.

(2) Delphine de Rosières-Soran. Voir la note page 397.

venir et de vous faire ses compliments. Il ne peut comprendre que vous soyez grand'maman ; j'ai aussi peine à me le persuader (1).

Adieu, Madame, ne doutez jamais, je vous prie, de ma tendre amitié pour vous, dont je vous renouvelle ici les assurances en vous embrassant de tout mon cœur.

MARIE-CLOTILDE.

XII

RÉSULTAT DE LA CONFÉRENCE

TENUE CHEZ LE ROI, LE 6 JUILLET 1784, A LAQUELLE M. LE BARON DE BRETEUIL A ASSISTÉ AVEC M. DE VERGENNES ET QUE SA MAJESTÉ A APPROUVÉ (2).

(Lu le 8 au Roi de Suède, et remis la copie à son ambassadeur.)

L'intérêt que le Roi, à l'exemple de ses augustes ancêtres, ne cesse de prendre à la sûreté et à la prospérité du royaume de Suède, se trouvant encore fortifié par la connoissance et l'amitié personnelle établie entre

---

(1) Les contemporains de la marquise de Soran la représentent comme une personne de beauté conservée fort remarquable, et La Harpe l'appelait *la mère des Amours*. Avec une petite taille, merveilleusement bien prise, elle était ravissante de grâce et d'esprit, et sa vertu n'avait rien perdu au contact des mœurs du temps.

(2) De la main du comte de Vergennes. — Archives du Ministère des Affaires étrangères de France. N° 79 de la Correspondance de Suède. — Année 1784.

Sa Majesté et le Roi de Suède, Sadite Majesté saisira toujours avec empressement les occasions de donner à ces mêmes sentiments le développement énergique que les circonstances pourront exiger. Mais comme il est dans les principes du Roi de ne prendre d'autres engagements que ceux qu'il a une sûreté au moins morale de remplir, Sa Majesté se voit avec regret dans l'impossibilité d'adhérer entièrement aux ouvertures qui viennent de lui être faites de la part de Sa Majesté Suédoise. Mais étant également éloignée de décliner les occasions de rendre son amitié utile et effective au Roi et à la Couronne de Suède qu'Elle considère comme un des plus anciens et des plus fidèles alliés de sa Couronne, Sa Majesté, dans la vue de fortifier et de perpétuer les liens d'une alliance véritablement intéressante pour les deux Couronnes, propose de reprendre les errements de celle dont il fut question au commencement de 1773 et qui ne fut point portée à sa conclusion, attendu l'heureux changement qui survint dans les circonstances d'alors.

En conséquence, dans le cas où le Roi et la Couronne de Suède seroient attaqués en Europe, Sa Majesté s'obligeroit à fournir au Roi de Suède un secours de douze mille hommes d'infanterie, pourvus d'une artillerie convenable, et une escadre composée de douze vaisseaux de ligne et six frégates.

Le Roi de Suède, dans la vue de cimenter plus solidement l'alliance, voulant établir une réciprocité de secours, Sa Majesté Suédoise, dans le cas où la France seroit attaquée sur mer, s'engageroit à tenir à la disposition du Roi une escadre de huit vaisseaux de ligne

et quatre frégates, laquelle ne pourra être employée hors des mers de l'Europe.

Comme on doit prévoir, quand bien même l'alliance dont il est bruit entre les Cours de Londres et de Pétersbourg n'auroit pas lieu, que le système d'opposition que la Grande-Bretagne a adopté dans tous les temps contre les vues de la France et auquel on ne peut pas se flatter qu'elle ait encore renoncé, la porteroit à contrarier le passage des secours que la France voudroit envoyer en Suède, et que l'obstacle seroit assez puissant pour en empêcher le transport; dans ce cas, au lieu du secours effectif en troupes de terre et en vaisseaux, le Roi s'engageroit à en donner l'équivalent en argent qui seroit payé comptant par chaque mois et qui seroit évalué à raison de vingt-quatre mille livres par mois pour chaque mille hommes d'infanterie, et pour les vaisseaux selon une évaluation proportionnée. Bien entendu cependant que si le Roi, par une suite de ses mesures pour administrer des secours à la Suède ou pour empêcher l'Angleterre de joindre ses forces navales à celles de la Puissance qui attaqueroit cette Couronne, venoit à entrer en guerre avec la Grande-Bretagne, Sa Majesté seroit dispensée alors de fournir à la Couronne de Suède le nombre de vaisseaux et frégates stipulé ou leur évaluation en argent.

Le cas du secours à prêter par la Couronne de Suède à la France ayant lieu, et des obstacles s'opposant à leur passage pour se rendre dans les ports de France, la même exception aura lieu; mais la Suède ne sera point tenue d'en donner l'indemnité en argent, et on

se concertera sur l'usage le plus avantageux qu'il sera possible d'en faire.

C'est avec le plus sensible regret que le Roi se voit dans l'impuissance de déférer à la demande d'une somme d'argent que fait le Roi de Suède pour accélérer dès à présent les réparations de toute espèce qui peuvent rendre à la Couronne de Suède toute la plénitude de son ancienne force. Le Roi désireroit que les circonstances intérieures et les immenses réparations dont il est lui-même occupé pour donner à son administration la vigueur convenable, lui permissent de ne consulter que sa bonne volonté pour subvenir à la Suède, et ne lui fissent pas une loi impérieuse de la plus sévère économie. Mais quelque étroite que puisse et doive être cette économie, Sa Majesté, n'attachant pas moins de prix à la sûreté de la Suède qu'à celle de son propre Royaume, n'hésiteroit pas, s'il voyoit cette Couronne réellement menacée, à lui faire passer préliminairement des secours pécuniaires pour aider à ses préparatifs, sans attendre qu'elle fût réellement attaquée. A la vérité, Sa Majesté ne pourroit pas en faire espérer d'aussi exorbitants à beaucoup près que ceux qui sont dès à présent demandés.

Heureusement que les sujets d'alarme qui ont paru exciter la prévoyance de Sa Majesté Suédoise se dissipent, le désarmement ordonné en Danemark fait disparoître l'idée d'une combinaison entre cette Puissance et la Russie qui pouvoit menacer la Suède. Si l'on suppose à Catherine seconde de nouvelles vues alarmantes pour la tranquillité publique, ce que rien ne constate, on peut d'autant moins les croire dirigées

contre la Suède, que, suivant les derniers avis de Saint-Pétersbourg, cette Souveraine vient d'ordonner de former à Grodno, en Lithuanie, des magasins pour y rassembler quarante mille hommes. Dans cet état de choses, peut-être seroit-il prématuré, pour le moment, de mettre la dernière sanction à une alliance entre la France et la Suède. Plus on prendroit de précautions pour la tenir secrète, plus elle pourroit paroître suspecte, si elle étoit éventée; et la difficulté d'un secret impénétrable augmenteroit par le nombre des coopérateurs qui devroïent en avoir connoissance.

Le Roi, en cultivant l'amitié la plus suivie avec le Roi de Suède, ne la juge point incompatible avec celle que Sa Majesté Suédoise doit vouloir entretenir avec l'Impératrice de Russie et que le Roi se fait un devoir de Lui recommander. Elle ne peut donc la conserver trop soigneusement, toutefois sans déroger à l'indépendance de sa Couronne et au caractère d'élévation et de dignité qui Lui est propre. La conséquence est d'éviter tout ce qui pourroit causer de l'ombrage à cette Princesse. D'après cette considération, le Roi estime, si les bases proposées conviennent au Roi de Suède, qu'il suffiroit pour le moment que les deux Monarques s'engageassent respectivement, par des écrits privés dont ils seroient seuls les dépositaires, de conclure, le cas de la nécessité arrivant, une alliance sur ce fondement. On pourroit spécifier pour époque celui où la Russie, rassemblant en Finlande et dans les provinces limitrophes de la Suède, des troupes plus nombreuses qu'elle n'est dans l'usage d'y en tenir en temps de paix, et où le Danemark correspondant à cette

démonstration par des préparatifs de guerre, il y auroit de justes raisons de croire la Suède menacée d'une agression.

De la main du Roi.

APPROUVÉ.

XIII

LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU COMTE DE VERGENNES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (1).

Envoi d'une dépêche de l'ambassadeur de France en Suède. — Alarmé par l'opposition de Calonne à la concession du subside, il prévient le comte de Vergennes qu'il a vu le ministre des finances.

[Versailles, 10 juillet 1784].

Voici, Monsieur le Comte, une depeche de votre ambassadeur (2) qu'un courrier m'a aporte hiere, qui est venu en 12 jours de Stockholm. Je suis arrive ici pour coucher hiere au soire. M. de Sthal m'ayant dit qu'il avoit trouve la plus forte oposition de la part de M. de Calon, j'ai voullu lui parler moi meme. Et comme je me suis prescrit pour regle, pendant mon

(1) Autographe non signé. — Archives du Ministère des Affaires étrangères. N° 81 de la Correspondance de Suède. — Année 1784. Orthographe conservée.

(2) M. de Pons.

sejour ici, de ne rien faire que de concert avec vous pour qui j'ai la plus grande confience, je vous le mande de tres bonne foi. Je vous souhaitte mille prosperitees.

Versailles, ce 10 juillet 1784.

L'opposition rencontrée par le baron Staël de Holstein auprès du ministre des finances Calonne à la concession d'un subside extraordinaire avait fort alarmé Gustave III. Ce Prince eût été fort touché de retourner en Suède sans emporter une preuve réelle de la sympathie de la France pour sa personne et pour son pays. Il eût considéré comme un grave échec de n'être point en état de se prévaloir d'une telle preuve pour affermir la confiance du Sénat, et, disait-il, se mettre en mesure d'être utile à la France en donnant à ses moyens toute la consistance dont ils étaient susceptibles (1). Calonne avait trouvé la demande aussi exorbitante que prématurée, et l'avait discutée avec le Roi de Suède lui-même. Il s'était attaché à lui faire reconnaître la nécessité de la restreindre infiniment. Mais le Prince avait vivement insisté pour prouver qu'augmenter les forces de la Suède c'était nous assurer un moyen de diversion, de nature à devenir très-intéressant. De son côté, le gardien des finances françaises, qui en connaissait le fort et le faible, objectait imperturbablement que le Roi de France se devait avant tout à l'acquittement des dettes contractées pendant la guerre; qu'il se devait au soulagement de ses peuples et à la conservation de ses propres forces. En résumé, il déclara avec netteté au Roi Gustave que, pour rapprocher ce qui avait été demandé de ce qu'il serait possible d'accorder, il y aurait nécessité impérieuse d'en rabattre les trois quarts; en un

(1) Lettre de M. de Calonne au comte de Vergennes, en date du 12 juillet, reçue le lendemain matin et communiquée au Roi le même jour. — Archives des Affaires étrangères de France.

mot, que le trésor ne pourrait se découvrir au plus que de cinq à six millions, au lieu de vingt à vingt-cinq que le Roi demandait. Cette parole produisit sur le Prince un premier moment de sensibilité qui se peignit sur sa figure plutôt que dans son langage. M. de Calonne essaya de le calmer, en lui rappelant que l'objet essentiel du Roi étant, comme il l'avait dit plusieurs fois, d'avoir pour sa nation un gage réel des dispositions amicales du Roi de France, la quotité du secours, qui, dans aucun cas, ne devait être connue, n'y faisait rien. Voyant donc qu'il était en présence d'insurmontables obstacles, Gustave tourna court et parut tout à coup avoir pris son parti. Il accepta la réduction, et la discussion ne se maintint que sur le plus ou le moins de rapprochement des termes de versement (1).

Dans ses premières alarmes, à la lecture du rapport de son ambassadeur, le Roi de Suède avait écrit sur-le-champ à Louis XVI la lettre qui suit :

XIV

LE ROI GUSTAVE III DE SUÈDE A LOUIS XVI (2).

Il plaide pour obtenir un subside qui le mette à même d'être utile à la France et de contre-balancer l'ambition du colosse de la Russie.

[11 juillet 1784.]

Monsieur mon Frère et Cousin, n'ayent pas peu hiere trouver l'occation d'entretenire Votre Majesté des

(1) Même lettre de M. de Calonne.

(2) Autographe. Archives du Ministère des Affaires étrangères. N° 94 de la Correspondance de Suède. — Année 1784.

Orthographe conservée.

La lettre est sans date, mais elle peut être en toute assurance placée au 11, entre la lettre du même Prince au comte de Vergennes et la première lettre de Louis XVI, en date du 12.

affaires importantes avec Elle, et le moment de mon départ aprochant, Elle ne trouverra pas mauvais que je me sers de cette voi si pour lui en parler. J'ai cru m'apersevoir, en lisant l'écrit que M. de Vergenes a remis a mon ambassadeur, que je n'avois peut-être pas explique assez clairement les motiffes qui m'avoit porte à faire à V. M. les propotitions que l'on a mis sous ses yeux. Je m'adresse donc directement à V. M. pour les lui detailler, portée par cette confience que l'ammitiee personnelle qu'elle m'a temoigne m'inspire, autant que celle que les plus anciens et les plus constans princippes de nos monarchies m'otorisent d'avoir en elle. Deux amis doivent se parler avec franchise de leurs interets reciproque, et lorsque deux Rois comme nous se connoissent personnellement, il convient à notre dignité resiproque de traiteer directement ensemble. C'est sur ces fondemens que je vais ouvrir mon cœur a Votre Majesté et y deposer mes sentimens, mes interêts, sure que je les confierois a un ami et au plus honnette homme de son Royaume. Votre Majesté connoit sur quelle fondement l'union de la Suède et de la France a été batiee depuis plus de 200 ans; elle sait que l'interêt resiproque de Gustave premier (ennemi du beau-frère de Christiern second) et de Fransois Ier (qui trouva nessesaire d'avoir une alliee dans le Nord), poserent les premiers fondemens de cette alliance que Gustave-Adolphe et Louis XIII simmenterent encore par une suitte de succes et de gloire qui firent monter les deux monarchies à un degrée de puissance et de grandeur dans laquelle la France c'est maintenue, mais dont la Suède est tombee par les fautees moins encore que par

les malheures de Charles XII et surtout par l'annarchie qui suivit sa mort. Cette annarchiee, en mettant la Suède presque sous la tutelle de ses voisins, la rendit une alliee innutille et souvent onnereuse. L'heureuse révolution qui en ettoufent l'annarchie, y a retabli l'ordre, a rendu la Suède à ses ansiens amis, et le tems qui a ecollee depuis, l'a mis en état de pouvoir lui etre utile. Elleve des ma plus tendre enfance dans les principes constens de mes ansetres d'ammities pour la France, et fortifie dans ces sentiments par ceuse que le feu Roi de France Louis XV me temoigna dans les moments les plus perilleux de ma vie, mon soin constent a été de lui temoigner, ainsi qu'à Votre Majesté, combien mon cœur en sentoit de reconnoissanse, et combien je mettois de prix à perpétuer l'union qui, depuis si longtemps, subsiste entre nos deux États. C'est dans ces sentimens que je suis arrive ici. Votre connoissanse, vos sentimens, la cordiallitee franche et noble que vous m'avez témoignée, tout servit à fortifieer d'un sentiment d'amitiee personellees pour vous ceuse que j'avois pour ainsi dire ressu des mon berseau pour la France. C'est dans ces momens que les inquiettudes, la jactance de mes voisins, m'ont été rendues, j'ai cru que, pouvent vous offrire un alliee qui, par l'ordre qu'il a mis dans ses affaires, par une flotte considérable, par la generositee et le courage connu de sa Nation, et j'ose meme ajouteer par son personelle pourroit vous être utile, j'ai crue, di-je, qu'en vous présentant l'allience de la Suède sous ce poin de vue, et me trouvent (dans un moment où j'ettois près de vous) convaincu des mauvaise intentions de mes voisins et de votre natu-

relle et implacable ennemie l'Angletere, je ne devois pas balanser un moment à resserrer des nœuds que notre amitié me rendoit doublement cheres et que l'état actuelle de l'Europe s'embloit me prescrire. J'ai cru qu'il m'ettoit nessesaire d'avoire un alliee dans un moment où l'ambition des uns, l'insertitude des autres font prevoire bientot un bouleversement géneral et qu'il etoit de mon devoire qu'avent que de revenire ches mes peuples, je peu leurs presenter une suretee. J'ai cru qu'il etoit de la gloire de la France, de son intérêt, d'avoire un allice dans le Nord qui pût contre-ballanser le collosse ennorme qui s'y augmente tous les jours, et qu'il nous etoit a tous les deux nessesaire de nous unir avent que le tourbillon des grands evenemens qui se préparent eût tout emporté. Voilla sur quelle fondemens j'ai avanse les propotitions qu'on a mis sous les yeux de Votre Majeste. Ces fondemens sont assis sur la surete et la tranquillitée de mes Etats, sur l'influence nessesaire que je crois que la France doit avoir dans la balance de l'Europe, enfin sur tous les ansiens erremens de nos deux monarchies; et si Votre Majeste veut faire chercher dans ses depots, elle trouvera que, depuis 50 ans, aucune propotition ne s'est faitte de la par de la Suede, ou cette puissance a offert a la France de plus grands avantagées et de plus reels, surtout dans un moment ou la France n'ayant aucun alliee dans le Nord et y ayant un ennemi jaloux de sa gloire et qu'aucune complaisance n'a peu gagnier, doit naturellement voulloire lui opposer une barriere a son ambition. La Suède, de son cote, a besoin d'un appui aussi considerable que celui du plus puissant Prince de la

crestiennetée, ce trouvent par sa situation entre deux voisins prets a s'unire contre elle. Mais entre les Princes comme entre les particulliers, il faut des ecrits et des suretees qui survivent a tous les evenemens auxquelles les Rois comme hommes sont soumis, et c'est pourquoi j'ai souhaitte que nous contractions des engagemens résiproques qui, par leur natures mêmes, fussent plus sacrees que ses unions ordinairees de deux souverains, et plus secrettes, puis qu'ils seroient conclues entre nous-mémes et par Nous. J'ai une trop grande confience en votre amitiee pour croire que V. M. voudra me laisser partir sans avoire établi sur des fondemens sollides l'union qui a regnee entre nos deux Etats, et il ne faut pas que la crainte d'exiter la jalousie de nos envieux nous retiennent. C'est par une fermetee innébranlable qu'on en impose aux ambitieux; ce n'est pas par des ménagemens et des egards qu'on les retiens. Et apres que la France a employee des moyeins si onnereux, pendant l'annarchie de la Suede, pour se la rendre une alliee qui lui etoit de peu de secour, elle ne doit point etre rettennu dans les memes efforts lorsque la Suede peut lui etre utile; et puisque j'ai trouve dans votre cœur la meme amitiee que Louis XV m'avoit porte, je ne doutte pas que je ne retrouverees aussi la meme assistance et le meme soutien. C'est sur cette assurence que je vous prie de peser vous meme et les interets de la Suede et seusé de la France, qui au fond ne doivent etre qu'un, sure que votre amitiee et l'ellevation de vos sentimens vous determinera a ce qui concourerra le plus a notre interet et a notre consideration commune.

Je suis avec les sentimens de la plus haute consideration,

Monsieur mon Frere et Cousin,

de Votre Majesté,

bon Frere, Cousin, ami et allie,

GUSTAVE.

XV

LOUIS XVI A GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE (1).

Malgré toutes ses sympathies pour le Roi Gustave et pour son royaume, il se défend contre la concession d'un subside aussi considérable que celui que sollicite le Roi de Suède à l'issue d'une guerre onéreuse soutenue par la France.

Le 12 juillet 1784.

Monsieur mon Frère, j'ai lu avec beaucoup d'attention la lettre que V. M. m'a ecrite hier. L'ancienneté des liens qui m'unissent avec la Suede me rendent son alliance chere, et plus particulierement depuis que j'ai eu le (2) plaisir de renouveller personnellement la connoissance de V. M. J'espere quelle ne doute pas de tous mes sentiments pour elle. Le papier que j'ai ordonné au Cte de Vergennes de communiquer à son

(1) Minute de la main de Louis XVI. — Archives du Ministère des Affaires étrangères. N° 82 de la Correspondance de Suède. — Année 1784.

Orthographe conservée.

(2) *Bonheur*, mot effacé.

Ambassadeur en est une nouvelle preuve. Mais V. M., qui fait un si glorieux usage de son pouvoir, sçait que le premier devoir des Rois est de soulager les peuples qui leur sont confiés, surtout au sortir d'une guerre dont les charges ont estés fort pesantes, et que les circonstançes alors ne permettent pas de faire tout ce que l'on desireroit pour ses alliés. Au reste, V. M. doit estre sur de la volonté ou je suis de l'assister efficacement dans les occasions ou les mauvaises intentions de ses voisins feroient craindre qu'elles ne troublassent son repos. En tout temps je la prie de ne pas douter de la vive et sincere amitié fondée sur l'estime personnelle avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère,

de Votre Majesté,

bon Frère.

XVI

LE ROI GUSTAVE III DE SUEDE AU ROI LOUIS XVI (1).

Il a vu Calonne et s'en réfère à ce qu'il dira après leur conversation. — Remercîments pour ce que le Roi a fait en faveur du cardinal de Bernis.

[13 juillet 1784.]

Monsieur mon Frère et Cousin, rien ne m'estant plus chere que les temoignages de l'ammitiee de Votre

(1) Autographe. — Archives du Ministère des Affaires étrangères. N° 92 de la Correspondance de Suède. — Année 1784. — Orthographe

Majesté, elle ne peut pas doutteer combien j'ai ete touchee de sa lettre. J'ai depuis veu M. de Callone et je me referre a lui de qu'il vous dirra sur nos interets ressiproque. Mais je ne peu tardeer plus longtems a remercier Votre Majeste de la grace qu'elle a fait au cardinal de Bernis, a ma sollicitation. Elle remplit entierement mes souhaits; elle me vient de Votre Majeste seul, et c'est un soulagement bien doux pour le cardinal sur ces vieux jours, ce qui m'est infiniment interessent par l'amitie que je lui porte (1). C'est avec les sentimens de l'amitie la plus vraie et la plus haute consideration que je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majeste,

bon Frère, Cousin et ami,

GUSTAVE.

---

conservée. — Ce billet, non daté par le Roi, porte seulement la date de *juillet* 1784, de la main de l'archiviste Jorelle. Mais il doit être du 13, après que Gustave se fut entendu avec Calonne.

(1) Gustave III arrivait d'Italie quand il vint en France. La rencontre qu'il avait faite à Rome du cardinal de Bernis, ambassadeur de Louis XVI, et qui gérait en même temps les affaires de Suède, n'avait pas peu contribué à lui rendre agréable le séjour de la ville sainte, et « avoit fait naître, au rapport du comte de Vergennes, entre Sa Majesté Suédoise et cette Éminence une liaison très-particulière ». La Cour de Versailles en avait profité pour faire sonder le Roi sur les questions politiques du moment, et c'est à raison de la conformité de pensées de ce Prince avec celles du Cabinet de Versailles, que la Cour s'était déterminée à lui adresser une invitation formelle à se rendre en France. Or, le cardinal avait contracté des dettes assez considérables dans ses diverses missions diplomatiques : on voit que Gustave s'était entremis avec succès pour les faire payer par le Roi.

XVII

LOUIS XVI AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE (1).

Il prêtera ses bons offices pour empêcher les agressions dont la Suède pourrait être l'objet. — Il versera un subside de six millions en vue d'une alliance offensive et défensive. — Silence et secret à garder.

Versailles, le 14 juillet 1784.

Monsieur mon Frère, mon amitié personnelle pour Votre Majesté et les liens qui unissent si anciennement nos couronnes, me portant à contribuer, en ce qui peut dépendre de moi, à la tranquillité et sûreté de celle de Suède, j'accède avec plaisir au pacte secret que Votre Majesté m'a proposé. En conséquence, je Lui donne ma parole que, dans le cas où Elle viendroit à être attaquée, j'emploierai d'abord mes bons offices pour détourner, s'il est possible, l'agression, et trois mois après je lui administrerai, soit en nature, soit par un équivalent en argent, les secours énoncés dans la note explicative que mon ministre des Affaires étrangères a remise, de mon ordre, à son Ambassadeur, le 9 de ce mois. Et pour aider dès à présent Votre Majesté dans les réparations dont Elle s'occupe pour donner plus de consistance aux forces de son État, je m'engage, indépendamment du subside annuel convenu

(1) Minute de la main du comte de Vergennes. — Archives du Ministère des Affaires étrangères. N° 87 de la Correspondance de Suède. — Année 1784. — Cette lettre a été transcrite de la main du Roi et remise à l'ambassadeur suédois, le baron Staël de Holstein.

entre nous, à Lui donner un secours extraordinaire de six millions de livres, qui seront payées à raison de cent mille francs par chaque mois, jusqu'à extinction entière de la susdite somme. La position de Votre Majesté exigeant des ménagements, Elle est libre de stipuler Elle-même les secours de réciprocité qu'Elle estimera convenables. Le mieux seroit qu'Elle promit de se concerter avec moi sur le meilleur emploi à en faire, dans le cas où je me trouverois engagé dans une guerre de mer. Je ne doute pas, au reste, aussi longtemps que nos engagements dureront, que Votre Majesté voudra bien s'engager à n'en contracter aucun qui pourroit contrarier ceux que nous formons, qu'Elle n'entrera dans aucun traité défensif avec la Russie, quelque dénomination qu'on puisse lui donner, et plutôt qu'Elle me communiquera confidemment toutes les ouvertures et propositions qui pourroient lui être faites et intéresser notre alliance. Votre Majesté peut être assurée que j'en userai de même, et que je Lui ferai part de tout ce qui peut avoir rapport à sa sûreté. Je compte sur le secret de Votre Majesté. Elle doit compter sur le mien, et les dispositions que je Lui manifeste dans cette lettre Lui garantissent la fidélité de mon intérêt et de la sincérité de l'amitié avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère,

de Votre Majesté,

bon Frère,

Louis.

XVIII

LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE A LOUIS XVI (1).

Rapidité de son retour en Suède. — Annonce faite en grand mystère au Sénat de la cession qu'il a obtenue de l'île américaine Saint-Barthélemy en échange de concessions commerciales. — Bruits qui se croisent sur leur alliance. — Vaisseaux qu'il pourra faire sortir au printemps. — Arrivée d'une frégate russe, sous prétexte d'observations astronomiques. — Son attitude et l'état de la flotte donneront à réfléchir à Catherine II.

[Le 7 septembre 1784].

Je profitte du courrier qui porte la ratification de la Convention de comerse pour m'entretennire librement avec Votre Majesté et lui rennouveller les assurense de ma tendre et inviollable amitié. Votre Majesté sait déjà la promptitude avec laquelle je suis revennu chez moi, et que la distanse entre Versaille et Stockholm n'est pas si grande qu'on la croi. Elle n'est qu'asses ellognees pour que l'amittiée entre nos deux Etats soit aussi éternelle que notre ammitiee personnelle sera constente. Cependant, j'avouee que je ne puis, dans le moment, penser qu'avec regret que je ne puis m'entretennir avec vous que par écrit, et qu'il n'y a qu'un moi que j'avois le plaisir de vous voire à tout moment et de pouvoire épencheer mes inquiettudee et mes pensées dans votre sein. J'ai de la peine

(1) Autographe. — Archives des Affaires étrangères de France. N° 113 de la Correspondance de Suède. — Année 1784.

Orthographe conservée.

à me voire privée de cette douce habitude, et d'être obligée d'attendre des occations (souvent bien rares) où je puis vous parler sans contrainte. J'ai execute en arrivent ce dont j'ettois convennus avec Votre Majesté, en annonsent au Senat en grand mistere la convention explicatoire du traite de commerse de 1741 et la session de l'ile de St. Barthellemi fait par Votre Majeste en retour des aventages acordees au comerse fransoi dans le port de Guthenbourg. J'ai ajoutee que je pouvois avec bien de la satisfaction leur dire que j'avois trouvee dans les sentimens personelle de V. M. pour moi et pour la Suede, la meme ammitiee et le meme interet que Louis XV m'avoit temoigne, dans les dernieres annees de son regnie. Cela a fait un effett tres utile et a absollument elognee touttes les idees que l'on avoit ressu par des lettres particullerees de Paris d'autres engagemens contractees entre la Suede et la France. Je sais meme que le ministre d'Angletere et le chargee d'affaires de Russies ont mandee a leur cours que les bruits d'une nouvelle alliense entre nous ettoit fause et n'avoit d'autre fondement que les transactions relativement a un etablissement de la Suede en Ammerique. Ainsi, j'espere avoire rempli les intentions de Votre Majeste et que le pacte que nous avons signees restera dans le secret le plus proffond. Je me suis occupee, depuis mon retour, a examincer avec attention si tous les ordres que j'avois donnees pendent mon absence et avant mon depar avoit ete executte, et je puis avoire la satisfaction de vous dirre que j'ai trouve toutt avansee avec une sellerittee ettonnente. En ghettan l'œille sur la petitte notte si jointe, vous verres que

l'on n'a pas ete osiff a Carlscrona, et l'annee qui vient on y travaillera dememe. Aussi je puis assurer Votre Majeste qu'elle peut conter que la Suede ce printent peut sortire avec une flotte de 22 vaissau de lignes presque tous neuf, et 15 fregattes, et sela dans l'espase de six semainnees. L'artillerie n'a pas ete negligee, et Votre Majeste sait deja, par l'inquiettude que cela a donne a mes voisins, qu'elle a ete distribuee dans tous les endroits ou elle doit etre, tant pour la deffense que pour le pront transport en cas de nessesitee. Nous avons aussi une garniture toutte nouvelle de fusils et d'armes pour l'infanterie et la cavallerie sans conter celle deja distribuees aux trouppes. je conte faire un tour a Carlscrona, dans une 15^{ene} de jours, pour examineer moimeme si tout est dans l'etat qu'on me le dit; et si le tems me favorise et que la rigueur de la saison ou les pluis continuelles qu'il fait ici ne me forse a rebrousser chemin, je pousserrois mon voyage jusqu'a Landscrona et Cristianstad pour voire les travaux qu'on a faitt a ces deux plases dont la dernieere est presque achevee. j'yrrois meme, si le tems me le permett, a Guthembourg pour y voire qu'on asigne a vos negotiens un lieux commode pour y faire leurs entrepots, souhaittent que les fransois soyeint aussi content de nous que je l'est ete d'eux. Nous avons eu dans nos parragees une flotte russe dont une fregatte est entre a Carlscrona pour y faire des observations astronomiques relativement a des cartes maritimmes. C'est un rendu pour une de mes fregattes chargee de la meme commission dans le golf de Finlande. On a ressu le Russe avec toutte sorte de pollitesse et on lui a tout montre

de nos traveaux, dont il a parru surpris. il s'est fort loué de notre courtoisies et a été ettonne de ce qu'on le laissoit tout voire. Si on l'avoit envoyee poure espirimeer ce qui nous faision, il n'a pas eu de peine a remplir sa commission. je ne serrois pas meme fache qu'il raporta a l'Imperatrisse que nous sommes en etat de la bien ressevoire. rien n'affermi mieux la paix que la crainte de la guerre et la surretee de trouveer tout dans un etat formidable. c'est la fermette et la loyaute qui assurre la consideration et la tranquillitee des empirres, et notre metieer est un peux celui des charlatans qui ne sont estimees qu'autant qu'ils se font valloire. Votre Majesté possede dans ce moment le Pr. Henri de Prusse. je me douttois toujours qu'il viendroit à Paris; mais je ne sais si Votre Majeste est instruit que c'est entierement contre la volonte du Roi de Prusse qu'il fait ce voyage; c'est ce qu'on m'écrit de Berlin et ma sœur a eu une lettre de ce paiis la qui lui dit la meme chose. Je ne doutte pas qu'il ne fasse tout au monde pour vous plaire, mais je ne suis pas fachée d'etre parti avent son arrivee : je crains que l'oncle et le neveu ne vous eussent trop ennuyëe. Votre Majeste me permettra, avent que de finire cette longue epitre, de lui témoigneer ma joie de l'ettatt de la Reine (1), personne ne s'interessent plus vivement que moi a votre bonheur et a votre satisfaction. puissiees vous avoire un second fils qui, en assurent encore plus votre trone, fasse votre bonheur et la consolation de votre viellesse. c'est avec les sentiments de la plus

(1) Elle était alors grosse du second Dauphin.

tendre amitiee et de la plus haute consideration que je suis,

Monsieur mon frere et cousin,

de Votre Majeste

bon frere cousin ami et allie

GUSTAVE.

Drotningholm, ce 7 sept. 1784.

Vaissaux de Guerres construits a neuf à Carlscrona, depuis le mois de Septembre 1783 *jusqu'au moi d'Aoust* 1784 :

Le Gustave Adolph
Rättvisan (*La Justice*)
Ömheten
Fäderneslandet (*La Patrie*)
Dygden (*La Vertu*)
Äran (*L'Honneur*)

6

Les deux derniers ne sont pas encore achevees, mais le seront entierement au moi d'octobre.

4 vaissaux ansiens ont éte carrennees et reparées a neuf.

Fregattes de 40 *cannons*

Venus
Minerve
Diane

Fröja (la deesse de la Beaute des ansiens Scandinaves)

Tetis

— 5 —

On acheve dans ce moi Fröja et on vien de l'anser Tetis.

On a construit un loffer et repare touttes les petits vaissaux de transpor, 73 Barcasses et petittes challouppes ont éte construits a neuf.

La flotte de l'arme. escadre stationne en Finlande a Sveaborg et d'unë construction nouvelle et particulliere, compose de 14 Batimens de la grandeur d'une fregatte de 30 cannons, especes de schebeeks pouvent aller a rames comme les galleres et a la voille comme les tregattes, ont ete eqcarees entierement carrennees et mis a neuf.

On m'a promis encore de faire lanser avent la fin de cette année un vaissau de ligne et une fregatte, qui sont actuellement sur le chantieer.

XIX

LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU COMTE DE VERGENNES (1).

Les travaux de la flotte avancent. — Il désire savoir si le ministre de Louis XVI à Stockholm est instruit de l'alliance qu'ils viennent de contracter. — Faut-il s'en ouvrir à lui? — Énumération des vaisseaux qui vont être en état d'entrer en campagne.

Drotningholm, ce 7 septembre 1784.

Monsieur le Comte de Vergenne, M. de Creutz vous mande ce que nous avons fait ici, et vous verres par les detailles que j'envois au Roi votre maitre que les traveaux de la flotte avenssent. Vous verres par la que nous n'avons pas ete oisif et que nous pouvons vous etre utille. vous savees deja l'evenement qui a si vivement affectee l'Imperatrisse de Russie et qui semble avoire suspendues touttes les operations de son gouvernement. il parroit que la mort de M. de Landskoy (2) n'a pas peu contribuee a faire cesser les allarmees que mes voisins sembloi affecter. les engagemens que j'ai pris avec le Roi de France sont conservees dans un proffond mister, et personne n'en est ici instruit que le Cte de Creutz seul. Je vous prie de me mandeer si M. de Pons en est instruit. il me paroit qu'il sera diffissile de

(1) Archives des Affaires étrangères de France. N° 115 de la Correspondance de Suède. — Année 1784. — Autographe.

Orthographe conservée.

(2) Un des favoris de Catherine II.

le laisser longtems dans l'ignorence; et pour moi qui suis infiniment content de la conduitte de cett ambassadeur, je ne voudrois pas avoire l'aire de lui faire mistere d'engagemens dont il seroit instruit. Mais comme j'oubliois de vous le demandeer, le soire que je vous vis pour la dernieere fois a Versaille, je n'est pas voullu lui en rien marquer avent de savoire si vous le trouvees utile. C'est une suitte de la confience que vous m'avees inspirres depuis longtems et de tous les sentimens que je vous conserverees toujours. c'est aussi avec eux que je prie dieu qu'il vous est, Monsieur le Cte de Vergennes, dans sa saint garde, etant

Votre tres affectionne

GUSTAVE.

Je vous prie de faire mes complimens a madame de Vergennes et lui dire mille chose de ma par ainsi qu'a votre belle fille.

XX

LOUIS XVI AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE (1).

Réponse aux communications de Gustave sur son retour et l'état de sa flotte. — Louis approuve le mode de l'ouverture faite au Sénat. — Il applaudit à l'état de la flotte; mais, peu disposé à se voir entraîné dans une nouvelle guerre étrangère, après celle d'Amérique, il ajoute des conseils indirects pour détourner Gustave de rien entreprendre qui puisse troubler la paix.

8 septembre 1784.

Monsieur mon Frère et Cousin, j'ai reçu avec une véritable sensibilité les expressions d'amitié que Votre Majesté me renouvelle dans sa lettre du 7 de ce mois. Elles m'intéressent d'autant plus qu'elles s'accordent parfaitement avec la sincérité de mes sentiments pour Votre Majesté; je m'occuperai toujours à Lui en donner les preuves les plus convaincantes.

J'ai appris avec bien du plaisir l'heureux retour de Votre Majesté dans ses États; j'espère, autant que je le désire, qu'Elle n'y aura trouvé que des motifs de satisfaction, c'est un juste tribut que ses sujets doivent à la tendre sollicitude dont Votre Majesté est sans cesse animée pour leur bonheur.

Rien de mieux assurément que la manière dont Votre Majesté a annoncé à son Sénat la transaction qui a eu lieu ici relativement au commerce de nos deux nations,

(1) Minute de la main du comte de Vergennes. — Archives des Affaires étrangères de France. N°s 116 et 129 de la Correspondance de Suède. — Année 1784.

et dont les ratifications viennent d'être échangées. Il est heureux qu'Elle ait écarté l'idée de conventions plus étendues, dont le secret ne peut rester trop soigneusement renfermé dans le petit nombre de personnes que nous n'avons pu nous dispenser d'y admettre.

J'ai lu avec intérêt le détail dans lequel Votre Majesté a bien voulu entrer touchant le progrès des réparations de toute espèce qu'Elle avoit ordonnées, et je La félicite de l'état solide et brillant où Votre Majesté a déjà mis ses forces de terre et de mer. Il ne peut manquer de Lui assurer la considération de ses voisins et la tranquillité de ses peuples. Connoissant la prudence et la sagesse de Votre Majesté, je suis bien assuré que, contente de pourvoir à la sûreté de ses États, Elle évitera toute démonstration qui pourroit être un sujet ou même un prétexte d'inquiétude pour qui que ce soit.

Je suis bien touché de ce que Votre Majesté me dit touchant l'état de la Reine, et j'accepte de bon cœur les vœux qu'Elle m'exprime à cette occasion. Convaincu de tout son intérêt pour moi, je La prie de ne pas douter de celui que je prends à sa prospérité et à celle de sa Maison, et de prendre confiance dans la sincère et fidèle amitié avec laquelle je suis,

Monsieur mon Frère et Cousin,

de Votre Majesté, etc.

XXI

LE COMTE DE VERGENNES AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE (1).

La mort de M. de Landskoy n'entraînera aucune conséquence politique. — Fausses craintes touchant les desseins de la Russie. — S'abstenir de s'ouvrir avec le Ministre français à Stockholm, parce qu'il pourrait parler des conditions de l'alliance dans une dépêche susceptible d'être ouverte.

Versailles, le 28 septembre 1784.

SIRE,

J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Majesté de m'honorer le 7 de ce mois, et j'ai vu avec la plus haute admiration, dans celle qu'Elle a écrite au Roi mon maître, de même que dans celle de M. le comte de Creutz, le progrès étonnant des réparations en tout genre qu'Elle a entreprises, particulièrement celui de sa marine, qui va se trouver sur le pied le plus respectable. Avec des moyens aussi imposants, dirigés avec la sagesse qui est naturelle à Votre Majesté, Elle va rendre à la Suède son ancienne influence, en assurant sa tranquillité au dedans et sa considération au dehors.

La mort de M. de Landskoy a pu faire une suspension dans le mouvement des affaires en Russie, mais elle n'influera pas sur le système politique de l'Impératrice, ce favori ayant eu la sagesse de s'abstenir de

(1) Minute de la main du Ministre. — Archives des Affaires étrangères de France. N° 121 de la Correspondance de Suède. Année 1784.

s'y immiscer. Comme les mouvements qui ont eu lieu vers la Baltique n'étoient motivés que par les projets qu'on supposoit gratuitement à Votre Majesté, il y a lieu de croire, maintenant qu'il est avoué que ce n'étoit qu'une supposition craintive, que le calme va succéder, et que Votre Majesté pourra jouir sans distraction de la consolation de s'occuper uniquement du bonheur de son peuple. Ce genre de gloire, qui est selon le cœur de Votre Majesté, est bien préférable à l'état trompeur qui environne les princes conquérants.

L'attention publique est si heureusement détournée de ce qu'il est important de dérober à la curiosité des spéculateurs, qu'il semble qu'on ne peut trop restreindre la communication d'un secret qu'il est si intéressant de garder. M. le marquis de Pons conservera certainement très-religieusement celui qu'on lui confiera, mais sa coopération n'étant en aucune manière nécessaire, Votre Majesté peut d'autant mieux se dispenser de le lui révéler, qu'il seroit possible qu'il en fit mention dans quelque dépêche, et il n'est que trop avéré que le chiffre n'est pas toujours un voile impénétrable.

Madame de Vergennes et mes filles supplient très-humblement Votre Majesté de leur permettre de déposer à ses pieds l'hommage de leur respectueuse reconnoissance, et d'agréer qu'elles s'unissent à l'expression du très-profond respect avec lequel je suis,

Sire, etc.

XXII

DÉTAILS SUR LE SÉJOUR DU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III A PARIS, EN 1784 (1).

I

Le 7 juin, le Roi de Suède, revenant d'Italie, sous le nom de Comte de Haga, arriva à Paris avant midi, logea chez son ambassadeur, rue du Bac, se mit au lit, disant qu'il ne verroit personne avant d'avoir été à Versailles, où il se rendit le soir du même jour (2).

---

(1) Je présume que cette note, écrite au courant de la plume, est de M. de Tolozan, introducteur des ambassadeurs. — Archives des Affaires étrangères. Même volume que les lettres qui précèdent.

(2) Lundi 7 de ce mois de juin, lorsque le Comte de Haga est arrivé, le Roi ne comptait point sur lui, et Sa Majesté était allée à la chasse à Rambouillet, où Elle devait donner à souper à vingt-cinq seigneurs. La Reine lui dépêcha un courrier; il n'avait point ses voitures, il se fit ramener par un palefrenier et prévint *Monsieur*, qui était du voyage, de n'avertir de son départ qu'au moment du souper, dont il ferait les honneurs à sa place. Au moyen de quoi sa garde-robe resta à Rambouillet. Le Roi, rentré dans son appartement, n'avait point de clefs, n'avait point de valet de chambre; il fallut un serrurier, et l'on appela les premiers venus pour habiller Sa Majesté. Ceux-ci, peu au fait, s'en tirèrent comme ils purent et d'une façon fort ridicule; en sorte que quand le Roi vint chez la Reine pour trouver le Comte de Haga, chacun eut peine à s'empêcher de rire. La Reine lui demanda s'il donnait bal ce soir-là, et s'il avait déjà commencé la mascarade, ou s'il voulait montrer au Comte de Haga une idée de l'élégance française? Il avait un soulier à talon rouge, un autre à talon noir, une boucle d'or, une autre d'argent, et ainsi du reste. Il fallut cependant qu'il demeurât de la sorte, dans la crainte d'être pire.

Le soir, à son coucher, Sa Majesté plaisanta beaucoup de l'accoutrement bizarre où l'on l'avait mis; Elle dit en riant : « Je connais celui qui m'a ridiculisé de la sorte, et je l'arrangerai bien à mon tour. » Ces petits traits décèlent la bonté de l'âme du Roi, combien il est facile dans son service et aimable dans son intérieur. (Pages 54 et 55 du tome XXVI des *Mémoires secrets de Bachaumont.*)

Le Roi étoit à Rambouillet et alloit se mettre à table, quand un courrier de M. de Vergennes lui apprit que le Comte de Haga venoit de se rendre chez lui. Le Roi se lève, laisse *Monsieur* souper avec les chasseurs, commande lui-même ses chevaux, aide à les atteler, et part.

Le Comte de Haga soupa avec le Roi, la Reine et une partie de la Famille royale dans les cabinets.

Le Roi avait fait meubler à neuf et magnifiquement, dans le château, un appartement pour ce Prince, qui s'excusa de l'accepter, voulant absolument, pour être plus libre, loger en ville, chez Touchet, baigneur; mais il dina et soupa presque toujours, dans les cabinets, avec le Roi, la Reine et la Famille royale, dans les différents séjours qu'il fit à Versailles (1).

Le 9. — Le Comte de Haga revint à Paris. Tout le grand monde se fit écrire chez lui. Il avoit déclaré qu'il ne recevroit aucune visite, tint parole pendant tout son séjour; mais, en revanche, il en fit beaucoup, et rendit toutes celles qu'on lui avoit faites par écrit.

Ses visites les plus fréquentes furent chez madame la comtesse de Boufflers (2), à l'hôtel de Richelieu, à l'hôtel d'Aiguillon, etc.

---

(1) Une des particularités de cette époque a été cette affectation des Princes étrangers visitant la Cour de France, à ne point accepter de logement au palais et à descendre dans des hôtels particuliers, pour conserver leur pleine et entière liberté de mouvement. C'est, comme on l'a vu aux précédents volumes, un exemple que donnèrent le Roi de Danemark Christian VIII, le frère même de la Reine, Joseph II, et sa sœur Marie-Christine. L'héritier du trône de Russie, depuis Paul Ier, en avait fait autant, de même que les Princes et Princesses de Hesse.

(2) Le Roi visita surtout les gens de lettres, les savants et les artistes, et dépensa toutes ses soirées dans les salons les plus renommés pour la conversation, quand il n'était pas à la Cour ou au théâtre. Avec la comtesse d'Egmont, fille du maréchal duc de Richelieu, et la comtesse de La Marck, la comtesse de Boufflers-Rouverel, qui faisait les honneurs au Temple, chez le prince de Conty, mort en 1776, avait été déjà, en 1771, lors du premier voyage de Gustave III à Paris, la personne dont ce Prince avait paru le plus rechercher les entretiens. La bibliothèque d'Upsal contient de ces trois dames, avec qui le Roi

Il fréquenta beaucoup les spectacles, et parut goûter les François plus que les deux autres.

Il fut à tous toujours bien reçu du public par les applaudissements les plus bruyants et les plus longs. Quand la pièce étoit commencée à son arrivée, on la faisoit toujours recommencer, ce qui arriva plusieurs fois au même spectacle; au point que, le 29 de ce mois, ce Prince arrivant aux François, à la deuxième scène d'*Adélaïde du Guesclin*, le parterre et les loges ne se donnèrent point de repos et ne cessèrent de crier jusqu'à ce que les acteurs en scène se fussent retirés, pour recommencer *ab ovo*, et cela malgré tout ce que le Comte de Ilaga put faire par ses gestes pour l'empêcher. Il fit trente révérences, jusqu'à mettre la moitié du corps hors de sa loge, qui étoit en face; il ne s'assit, et les applaudissements ne cessèrent que lorsque les acteurs reparurent.

Chaque jour que l'on savoit que le Roi de Suède iroit à quelque spectacle, la foule des spectateurs y étoit immense. Ce monarque du Nord n'alloit dans Paris que dans un car-

---

de Suède continua ses conversations par correspondance, des lettres d'un goût charmant, qui le tenaient au courant des choses de la Cour de France. Madame de Staël lui écrivait aussi une chronique.

La comtesse de Boufflers était une des femmes les plus aimables de ce temps. Elle avait été d'une séduisante beauté et montrait un esprit vif, original et lumineux. Marie-Charlotte-Hippolyte Campet de Saujon, fille de Charles-François, comte de Saujon et de La Rivière, et de Marie-Louise-Angélique Barberin de Reignac, était née en 1728 ou 1729 et avait été mariée en 1746, entre dix-sept à dix-huit ans, avec le comte Édouard de Boufflers-Rouverel, qui l'avait fait entrer au Palais-Royal en qualité de dame de la duchesse d'Orléans. Une vive dissidence avec la Princesse l'avait forcée promptement à résigner sa place; et un mauvais accord avec son mari, à se séparer de lui. C'est alors qu'elle devint de l'intimité du prince de Conty et prit domicile dans la rue Notre-Dame de Nazareth, à l'hôtel de Saint-Simon, pour être plus à portée de la petite cour du Temple, où elle alla tenir les assises avec une aimable facilité à vivre, relevée d'une dignité parfaite. On la prisait entre toutes pour le goût et le piquant de ses conversations. Elle eût surtout mérité de l'être pour la beauté, soupçonnée à peine, de ses correspondances. Elle était alliée aux Beauvau.

rosse coupé, n'avoit qu'un gentilhomme à côté de lui et un seul laquais derrière, et étoit toujours sans aucun ordre. Avec un peu plus d'appareil, il eût été reconnu, applaudi et arrêté dans toutes les rues par l'empressement des François.

Le 13. — On donna exprès pour lui un bal à l'Opéra. Il y fut attaqué et très-courtisé par les masques.

Le . . — La ville donna, à son occasion, un bal au peuple dans la superbe halle aux blés. Il y fut très-applaudi, y reçut des bouquets, parut s'y amuser, et resta longtemps à voir danser toute cette populace (1).

Le 16. — Il alla dîner chez Mesdames, à Bellevue, où se trouvèrent le Roi, la Reine et toute la Famille royale. On y chanta beaucoup. C'étoit le chœur des Dieux.

Le 18. — On lui donna un grand bal paré à Versailles, dans la grande salle des spectacles. Les habits des femmes et des hommes n'avoient jamais été plus superbes.

Quelques jours auparavant, on lui avait donné, dans la même salle, l'opéra d'*Armide*, par Glück (2).

Le 21. — La Reine lui donna une fête superbe et charmante à son petit Trianon. On y représenta le *Dormeur éveillé*, opéra-comique (3). Le souper fut servi à trois tables.

---

(1) Le mardi 15, il assista à la séance publique tenue extraordinairement pour la réception du marquis de Montesquiou, et où deux cents femmes de la plus haute qualité avaient pris place, entraînant à leur suite une foule d'hommes du même rang. A l'issue de la séance, il se rendit dans la salle particulière d'assemblée des Quarante, et leur fit à tous des compliments suivant leurs ouvrages, et eut l'air de connaître les plus ignorés. Il avait assez souvent des mots brusques et d'une franchise trop rude; mais, dans cette circonstance, il montra une honnêteté, une politesse, une aménité, une justesse et une présence d'esprit sans reproche.

(2) Dans l'espace de trois semaines, l'Académie royale de musique reprit, en l'honneur du Roi, huit à dix opéras différents : *Armide*, les deux *Iphigénie* de Glück, *Didon*, *Atys*, *Climène*, *la Caravane*, *Castor et Pollux*, *le Seigneur bienfaisant*. (Voir la *Correspondance* de Grimm, t. XII, p. 156.)

(3) Tiré des *Mille et une Nuits*, par Marmontel, musique de Piccini. Madame Dugazon, qui relevait de maladie, reparut pour le comte de Haga dans *Blaise et Babet*, à la Comédie italienne. On donna aussi pour lui *l'Épreuve villageoise*.

La Reine, qui ne soupe point, ne se mit à aucune; elle se promena continuellement tout autour, parlant à tout le monde.

Les jardins étoient illuminés par les derrières, sans qu'on aperçût aucun lampion, et l'on y voyoit comme dans une salle éclairée par cent bougies.

La fête fut sans aucune espèce d'étiquette et de cérémonie. On alloit de côté et d'autre, où l'on vouloit et avec qui l'on vouloit.

Le 23. — Pour dernier amusement, le Roi donna au Comte de Haga le ballon lancé à Versailles (1) et monté par les sieurs Pilastre et Proust. Ce ballon étoit orné des armes et chiffres des deux Rois. On y voyoit un bras armé d'une épée et orné de l'écharpe de la Révolution de Suède.

Le Comte de Haga fut très-content de ce superbe ballon, de son élévation majestueuse et du voyage des deux intrépides aéronautes, qui firent quatorze à quinze lieues en deux heures de temps.

Il ne le fut pas de même du ballon de l'abbé Miolan, annoncé depuis longtemps avec emphase, et qui, placé au Luxembourg, ne put jamais en sortir ni même quitter la terre.

Le 28. — Le Comte de Haga fut au Palais entendre plaider M. Gerbier, qui fit un grand éloge de ses vertus et de sa révolution, mais en évitant avec adresse de rien dire de favorable au despotisme ou à la trop grande autorité des Rois.

Le 1er juillet. — M. le duc de Brissac, gouverneur de Paris, donna au Comte de Haga un grand souper et un bal. La Reine y fut, mais M. le Gouverneur manqua d'inviter à cette fête des personnes qui n'étoient pas dans le cas de pouvoir être oubliées.

Le 13. — M. le maréchal de Richelieu donna à M. le Comte de Haga un grand souper, comédie, et une illumination dans ses jardins. Cette petite fête fut d'autant plus gaie que le Prince parut s'y amuser beaucoup, et y fut extrêmement aimable.

Le 17. — M. le maréchal de Biron, qui, quelques jours

(1) Dans la cour des ministres. Cette mongolfière portait le nom de *Marie-Antoinette*. Partie à cinq heures moins un quart du soir, elle descendit, entre Champlatreux et Chantilly, à cinq heures et demie.

auparavant, avoit fait manœuvrer le régiment des gardes au Champ de Mars devant le Comte de Haga, lui fit voir dans les plus grands détails le dépôt des gardes françoises, où l'on élève les enfants de tous les soldats de ce régiment. Ce Prince vit manœuvrer ces jeunes gens, les vit manger, goûta de leur soupe, de leur pain, trouva tout fort bon, et fut enchanté de cet établissement.

Le 18. — Le Comte de Haga vint faire ses adieux, dans l'après-midi, à l'hôtel d'Aiguillon. Sa visite fut de cinq quarts d'heure; et, le soir, à l'hôtel de Richelieu.

Le 19. — Il *fut* à Versailles, soupa avec le Roi, la Reine, etc., dans les cabinets, et partit, en sortant de table, pour retourner en droiture dans ses États.

Le Comte de Haga, pendant son séjour, vit tous les monuments remarquables qu'il n'avoit pu voir dans son voyage en 1771.

II

Nous devons ajouter ici les honnêtetés que le Roi de Suède a faites, les choses agréables qu'il a dites, les témoignages d'intérêt et d'amitié qu'il a donnés aux deux branches de la maison de Richelieu, et de reconnoissance, en particulier, pour M. le duc d'Aiguillon.

Nous allons suivre l'ordre des dates autant qu'il nous sera possible.

Juin. — M. le comte d'Agénois, instruit que le Roi désiroit qu'il y eût un peu de monde à Versailles à l'arrivée du Roi de Suède, s'y rendit dès le 8 au matin.

Le soir, il fut chez madame la duchesse de Polignac, se doutant bien qu'il y viendroit.

En entrant, il y trouva la Reine, M. le comte de Haga et seulement cinq ou six seigneurs. Un moment après, le comte de Haga demanda à la Reine qui étoit ce jeune homme : « C'est, lui répondit-elle, le comte d'Agénois, » et voyant qu'il ne le reconnoissoit pas sous ce nom, elle ajouta : « C'est le fils du duc d'Aiguillon (1). »

(1) Armand-Vignerod Duplessis Richelieu, duc d'Aiguillon, né en 1720, fort protégé par le Dauphin, fils de Louis XV, et constam-

Il n'en fallut pas davantage; à ce nom, il se lève promptement, va au jeune homme, lui prend les mains : « Ah! monsieur d'Agénois, lui dit-il très-haut, que je suis aise de vous trouver ici! Comment se portent M. votre père et madame votre mère? J'ai trop d'obligations à M. d'Aiguillon pour jamais les oublier. Je veux le voir; j'irai le chercher, j'irai dix fois, s'il le faut; dites-le-lui bien, je vous en prie, et que je n'oublierai de ma vie les services qu'il m'a rendus. Je vous ai vu bien petit à Paris, chez votre grand'mère. Ah! je l'ai bien respectée : c'étoit une femme adorable! Mais son fils! son fils! faites-lui bien mes compliments, en attendant que j'aie le plaisir de le voir. »

Le Prince fut se rasseoir auprès de la Reine, avec qui il continua de parler, on ne sait de quoi.

La Reine dit à quelques-uns des cinq ou six seigneurs qui étoient là de s'asseoir, et comme elle ne nomma pas M. le comte d'Agénois, il crut devoir rester debout un moment, qui ne fut pas long, la Reine lui ayant bientôt dit : « Monsieur d'Agénois, asseyez-vous donc. »

Il n'y avoit auprès qu'une chaise vide, elle étoit à côté du

---

ment opposé au duc de Choiseul, quand ce dernier était à la tête du conseil, avait contribué à faire disgracier le ministre tout-puissant et réussi à devenir ministre lui-même. Il avait fait payer au Roi Gustave III de Suède, lors du premier voyage de ce Prince, des subsides arriérés, et s'attribuait l'honneur d'avoir ainsi préparé, en 1772, la révolution de Suède qui avait détruit la fameuse Constitution aristocratique de cet État et rendu à Gustave l'intégralité du pouvoir royal. L'armement de Toulon, en mai 1773, sous le même ministre, et en résumé tout l'ensemble des mesures fermes et résolues du cabinet de Versailles à cette époque, avaient achevé l'œuvre commencée par le duc, et l'indépendance du Roi, menacée par la ligue de la Prusse et de la Russie, avait été sauvée. La reconnaissance que portait ouvertement à cet égard au duc d'Aiguillon le Roi de Suède lui-même, prouve que ce n'était pas sans raison que celui-là se flattait. Ses relations avec la comtesse Du Barry, à laquelle il devait le ministère, l'avaient fait disgracier à l'avénement de Louis XVI et de Marie-Antoinette, qui l'avait en aversion.

Le comte d'Agénois était, dans la Maison du Roi, capitaine-lieutenant des chevau-légers, en survivance de son père.

Comte de Haga : M. d'Agénois la recula un peu, s'assit, et le Prince fit faire un petit tour à la sienne, pour ne pas lui tourner l'épaule.

La conversation devint générale, pendant laquelle le Prince lui adressa plusieurs fois la parole, jusqu'à ce que, voyant que la compagnie étoit fort augmentée, le comte d'Agénois sortit.

Le 10. — M. le Comte de Haga fut souper à l'hôtel de Richelieu. « Pourquoi, dit-il devant tout le monde à madame la maréchale, M. et madame d'Aiguillon ne sont-ils pas ici? Est-ce qu'ils ne viendront pas? Ma première visite, après les Princes du sang, a été chez eux. Je m'y suis fait inscrire. Je veux absolument les voir, et bientôt. Si je connoissois madame de Maurepas, j'irois le chercher à Madrid; mais j'irai si souvent chez eux, qu'il faudra bien que je les trouve. J'ai des obligations infinies à M. d'Aiguillon; j'en sens tout le prix, et je veux lui exprimer moi-même ma reconnoissance, » etc., etc.

Le 13. — M. le Comte de Haga fut à l'Opéra, dans la loge de M. le baron de Breteuil. Il vit dans la loge voisine, qui est celle des gentilshommes de la chambre, M. le comte d'Agénois; il lui fit signe d'approcher et lui dit :

« Restez ici, Monsieur, auprès de moi : je vous prends pour mon cicéro. Un étranger dans Paris est presqu'un provincial. Vous m'expliquerez tout plein de modes que j'ignore. »

Et puis presque tout de suite :

« Est-ce que je ne verrai pas M. d'Aiguillon? »

M. d'Agénois lui répondit que son père avoit écrit un billet à M. de Staël, ambassadeur de Suède, pour le prier de demander à son maître une audience.

« Il me sera bien difficile, répondit M. le Comte de Haga, de le recevoir chez moi; je me suis fait une loi de ne recevoir personne, je tâcherai d'arranger cela avec Staël; et s'il est possible qu'il y ait une exception, elle sera pour M. d'Aiguillon et ne sera que pour lui. »

Et un moment après :

« Est-ce qu'il ne viendra pas à Versailles? — Non, monsieur le Comte. — Est-ce qu'il n'y va pas encore? — Non, monsieur le Comte. — Ah! pardon de ma question, je croyois ces bêtises-là finies depuis longtemps. »

M. le comte d'Agénois ne se permit aucune réponse, et, changeant de propos, M. le Comte de Haga lui dit :

« J'ai trouvé M. de Richelieu très-bien, il est étonnant pour son âge : c'est un homme bien intéressant : il a tant vu de choses ! — Il doit être bien surpris de tout ce qu'il voit aujourd'hui, et trouver surtout le ton du moment bien extraordinaire, lui qui a vu la cour de Louis XIV ; car moi qui n'ai vu que celle de Louis XV, chaque fois que je vais à Versailles, je n'en reviens pas. »

Et à la fin du spectacle : « Adieu, lui dit ce Prince, dites donc à M. votre père que j'ai soif de le voir. »

Le même soir, il fut au bal de l'Opéra, qu'on donnoit exprès pour lui. M. le comte d'Agénois, qui étoit en habit ordinaire, s'entendit appeler par un masque : c'étoit le Comte de Haga, qui lui dit :

« Venez à mon secours, je suis assailli par tout plein de masques qui me disent les plus jolies choses du monde ; mais je n'en connois pas un, et ne sais que leur répondre ni que leur dire. »

Là-dessus, il prend M. d'Agénois sous le bras et se promène partout et longtemps avec lui, le questionnant sans cesse sur les masques un peu distingués.

« Il faut avouer, dit-il, que ceci est bien ennuyeux ; mais je sens bien que je m'y amuserois, si j'étois, comme vous l'êtes sans doute, au fait de toutes les histoires gaillardes de Paris. »

M. le comte d'Agénois tâcha de lui faire connoître quelques masques, mais n'en parla qu'avec la plus grande discrétion. Cette promenade ne finit point sans que M. le Comte de Haga parlât bien des fois de M. le duc d'Aiguillon, de tout ce qu'il lui devoit, de ses sentiments, de sa reconnoissance, et chargeât le fils de dire au père qu'il iroit jeudi soir à l'hôtel de Richelieu, et qu'il le prioit de s'y trouver.

Le 14. — M. de Staël écrivit à M. le duc d'Aiguillon que M. le Comte de Haga iroit demain à l'Opéra et de là à l'hôtel de Richelieu, où il le prioit de se trouver, si cela ne le dérangeoit pas.

Le 15, en effet, le Comte de Haga alla le soir à l'hôtel de Richelieu, et y trouva M. le duc d'Aiguillon, à qui il témoi-

gna ses regrets de ne l'avoir pas vu plus tôt, combien il avoit désiré ce moment, et lui dit, tout haut en public et puis en particulier, les choses les plus flatteuses et les plus honorables de ses sentiments et de la reconnoissance qu'il lui conserveroit toute sa vie.

« Je serois le plus ingrat des hommes, dit-il, si j'oubliois jamais ce que je vous dois, et vous pouvez compter autant sur mon amitié que sur ma reconnoissance. » Enfin, sa sensibilité s'exalta à un point bien rare chez les Souverains.

Il sortit à neuf heures et demie pour aller souper chez madame de Boufflers.

« Je sors, dit-il, plus tôt que je ne voudrois; mais je sais que les petits maîtres affectent d'arriver toujours fort tard, et je ne le suis ni ne veux l'être. »

Le jour qu'on donna à Versailles *Armide*, M. le comte d'Agénois y trouva M. le Comte de Haga, qui s'entretint longtemps avec lui, lui demandant les noms des seigneurs qu'il ne connoissoit pas encore.

Au moment que le Roi passa par la porte de glaces dans la grande galerie, on rencontra la Reine, que le Comte de Haga approcha et qui dit à M. d'Agénois de venir à la fête qu'elle donneroit à Trianon le lundi suivant. « *Ah! monsieur d'Agénois*, dit le Comte de Haga, *tant mieux!* J'en suis bien aise. » Il lui adressa ensuite trois ou quatre fois la parole pour lui faire admirer la parure de la Reine, qui continua la conversation, ce qui obligea M. d'Agénois à suivre en avant et à reculons dans plusieurs pièces.

Le même soir, le Comte de Haga soupa chez madame la princesse de Lamballe. Il causoit dans une embrasure avec M. le comte de Vergennes, lorsqu'entra M. le comte d'Agénois; il lui fit signe d'approcher et lui dit :

« Vous n'êtes pas de trop; nous parlions de ma révolution, et je rappelois à M. de Vergennes toutes les obligations que j'ai à M. votre père. Ma foi, je crois que sans lui je n'aurois pas réussi et j'étois perdu.

» — Il y a sans doute beaucoup de bonté, répondit M. d'Agénois, dans ce que M. le Comte me fait l'honneur de me dire.

— Non point du tout, je vous le jure; et tenez, M. de Vergennes sait mieux que personne la vérité (1).

» — En ce cas, monsieur le Comte, ce fut un ouvrage auquel mon père a peut-être eu quelque part, mais dont tout le succès fut dû aux talents et au mérite du premier acteur.

» — Votre compliment me fait plaisir; mais je n'en dois pas moins mes succès à M. votre père. »

Tout ce qui touchoit à M. le duc d'Aiguillon paroissoit cher à M. le Comte de Haga. Un moment après, M. le comte d'Agénois lui présenta son neveu, le comte Hippolyte de Chabrillan, à qui il dit entre autres choses honnêtes :

« Vous aviez une grand'mère qui étoit la plus aimable des femmes et que je n'oublierai jamais; mais cela ne m'a pas empêché d'être très-sensible à la mort de madame votre mère. »

Le 20. — J'attendois, à l'Opéra, dans une loge des premières, M. le duc d'Aiguillon, quand le Roi de Suède y arriva au milieu des plus grands applaudissements. M. le duc vint un moment après, surpris de voir tant de monde. C'est, lui dis-je, que le Roi de Suède est ici. « Où est-il? — Aux deuxièmes, en face; et tenez, le voilà qui cherche vos yeux et vous fait des signes. » En effet, M. le duc l'ayant aperçu, le Comte de Haga le salua plusieurs fois de la main et de la tête. Le Duc se leva et fit plusieurs révérences profondes.

Le 21. — A la fête que la Reine donna à Trianon, M. le comte d'Agénois, à l'Opéra-Comique, était assis sur une des banquettes de la Cour, quand le Comte de Haga, donnant la main à la Reine, arriva avec le Roi et la Famille royale. Un instant après, ce Prince, promenant ses regards, aperçut M. d'Agénois, se leva un peu et le salua plusieurs fois de la main, avec un air satisfait de le voir là.

Comme tout le monde se promenoit pêle-mêle dans les jardins illuminés, sans aucune étiquette, quelqu'un vint par derrière prendre sous le bras le comte d'Agénois en lui disant : « Allons, promenons-nous ensemble. » C'étoit le Roi de Suède; et les voilà à ne presque plus se quitter, à causer de mille choses, et toujours un peu de la révolution.

(1) M. de Vergennes était alors ambassadeur de France auprès de Gustave et lui avait été du meilleur conseil.

Le 22. — Le Roi de Suède fut reçu à l'hôtel d'Aiguillon. M. le duc, madame la duchesse et M. le comte d'Agénois furent au-devant de lui. Il leur témoigna très-affectueusement le plaisir qu'il avoit enfin de les trouver chez eux après plusieurs visites inutiles (ils étoient presque toujours à Madrid). Il témoigna vivement à la duchesse tout le plaisir qu'il avoit de la revoir. M. le maréchal et madame la maréchale de Richelieu arrivèrent le moment d'après. Il fut extrêmement aimable, parla beaucoup à M. le duc d'Aiguillon de la révolution, dont il lui attribua tout l'honneur, en citant les faits et parlant de sa reconnoissance avec attendrissement. En parlant des menaces et des préparatifs de la Czarine après la révolution, il dit à M. le duc d'Aiguillon :

« Ce fut votre armement de Toulon qui lui en imposa et qui me sauva d'elle. »

Il parut instruit des travers que feu madame la comtesse d'Egmont avoit pris lors de l'entrée de M. le duc d'Aiguillon dans le ministère et de sa brouillerie, dans cette occasion, avec M. et madame la duchesse d'Aiguillon. Il en cita des particularités qui surprirent, vu leur peu d'importance.

« N'en soyez plus étonné, dit-il, c'est madame d'Egmont qui me rendoit compte de tout. Elle m'a écrit plus de vingt lettres à ce sujet, et m'envoyoit même copie de celles qu'elle écrivoit et recevoit. Mais je lui ai toujours bien répondu qu'elle avoit tort de prendre un parti si opposé à la façon de penser de son père, de se refroidir avec lui et de se brouiller avec sa famille, surtout avec madame d'Aiguillon, qui l'avoit élevée comme sa propre fille. »

Et puis il a répété au maréchal de Richelieu ce qu'il avoit déjà dit de lui au comte d'Agénois : « Vous devez être bien étonné quand vous êtes à Versailles, vous qui avez vu la Cour de Louis XIV. Je ne puis revenir du changement que je trouve dans ce pays-là. Mais comment pouvez-vous y souffrir et supporter le ton d'aujourd'hui? »

Après une visite d'une heure, le Comte de Haga est sorti pour aller à l'Opéra.

M. le comte d'Agénois l'y suivit et toujours dans la même loge; le Comte de Haga le fit encore approcher, lui parla beaucoup, lui cita cent anecdotes du maréchal de Richelieu.

Sur la surprise de M. d'Agénois de le voir instruit de tant de détails :

« Cela est tout simple, lui dit-il, le maréchal de Richelieu est un homme rare, qui a fait honneur à la France dans toutes les époques de sa vie, dans toutes les positions où il s'est trouvé. Par cela seul il est intéressant. Je suis le quatrième descendant de Charles XII; je trouve intéressant d'être en société avec son contemporain; il m'est encore intéressant, à cet égard, et par la célébrité dont il jouit. J'ai donc cherché à m'instruire, autant que je l'ai pu, de toutes les anecdotes de sa vie. Je trouve dans sa conversation de l'instruction et de l'intérêt. C'est un homme que j'aime beaucoup. »

« En vérité, lui dit M. d'Agénois, on est quelquefois un peu fâché que monsieur le Comte soit Roi. — Pourquoi cela? — C'est qu'on n'oseroit lui dire qu'il est bien aimable, qu'on l'aime infiniment; mais il faut se contenter de le penser. — Aimez-moi toujours à bon compte, » répondit le Roi.

Le 8 juillet. — M. le Comte de Haga devoit souper aujourd'hui à l'hôtel de Richelieu. En revenant de Versailles, il a été aux François, où il a trouvé le maréchal de Richelieu, qui lui a dit que madame la maréchale l'attendoit. Il s'est excusé : « Je croyois, lui a-t-il dit, que vous n'auriez que votre famille. J'ai appris que vous auriez beaucoup de monde. Vous voyez que je suis en chenille et même en pantalon. D'ailleurs, j'ai beaucoup à écrire ce soir; mais c'est vous qui m'avez donné le premier repas que j'ai fait à Paris; je veux que vous me donniez le dernier. » Et il demanda à souper pour mardi : « Je n'y manquerai pas, je vous en donne ma parole, non pas de Roi, vous ne m'en croiriez peut-être pas, mais de gentilhomme. » Et sur ce que le maréchal lui dit que le duc d'Aiguillon étoit malade et gardoit sa chambre :

« Raison de plus, s'écria le Roi, pour ne pas aller chez vous ce soir; j'espère que, mardi prochain, il se portera bien et que nous l'aurons. »

Le 9. — M. le Comte de Haga vint voir le duc d'Aiguillon, qui étoit malade et gardoit sa chambre. Le duc, qui ne s'attendoit point à cette visite, ne l'avoit pas excepté. Le suisse dit qu'il n'y étoit pas. « Il y est, reprit le Prince, car je sais

qu'il est malade et qu'il garde la chambre. — Non, monsieur le Comte, répondit le suisse, il est sorti. — Non; une preuve qu'il y est, c'est que mesdames les duchesses sont à Madrid et que je vois dans la cour le carrosse du maréchal de Richelieu, qui ne peut être ici que pour M. d'Aiguillon. — Il n'y est pas, monsieur le Comte, quand je vous le dis. »

Ce ton empêcha le Prince d'insister davantage et l'obligea à se retirer. Le duc ne put se fâcher contre son suisse; mais il fut désolé que M. le Comte de Haga n'eût pas forcé la porte.

Le 13. — Ce Prince vint faire une visite de cinq quarts d'heure à madame la duchesse d'Aiguillon; il n'y avoit qu'elle, son mari et leur fils.

Il fut toujours plus aimable et commença à faire l'éloge de la fidélité du suisse de la maison.

Sans parler de la révolution, il raconta beaucoup de choses qui auront leur place ailleurs; il nous suffit de dire ici que jamais on n'a montré plus d'âme, plus de sensibilité, plus de raison, plus de justesse dans l'esprit, et moins de frivolité. Il ne lui en échappa pas une seule.

Le soir, il fut à l'hôtel de Richelieu, dont le jardin étoit bien illuminé. Il y eut un grand et magnifique souper, et ensuite la représentation de l'*Amant jaloux*, joué par les meilleurs acteurs des Italiens. Dans cette soirée, le Roi parut plus aimable qu'on ne l'avoit encore vu depuis qu'il étoit à Paris. Il fut extrêmement poli avec tout le monde, et surtout avec les femmes.

Avant de se mettre à table, il se promena longtemps dans le jardin, tenant madame la duchesse d'Aiguillon sous le bras. Une des voyageuses dit : « Si c'est là celle qu'il préfère, il la choisit un peu vieille. — C'est, mesdames, dit le Prince se tournant vers elles, c'est que l'amitié est toujours jeune. »

Pendant le repas, le maréchal, M. et madame la duchesse d'Aiguillon ne soupant point, se trouvèrent toujours derrière le Comte de Haga, qui s'en aperçut bientôt. « Vous voyez, monsieur le Comte, lui dit le maréchal, toute ma famille vous entourer tant qu'elle peut. — Il y a longtemps, répondit le Prince, que les Gustave sont les obligés des Richelieu; pour moi, je me vante d'être celui de M. le duc d'Aiguillon. »

Et avant et après il parla de la révolution, jusqu'à dire : « Je lui dois ma couronne. »

Après le souper, M. le maréchal lui dit : « Ah çà, monsieur le Comte, madame de Richelieu vient de vous régaler tant bien que mal, c'est mon tour; il faut je vous donne à présent un plat de mon métier. — Qu'est-ce que c'est? dit le Prince. Une bataille, une ville sauvée, une autre prise, une capitulation imposée ou des plaisirs, car vous êtes maître en tout cela? »

Après le spectacle, à une heure et demie, le Comte de Haga s'esquiva pour éviter les reconduites; mais le vieux maréchal, âgé de quatre-vingt-huit ans, s'en aperçut, courut après lui sans canne ni appui, descendit l'escalier, et se trouva à la portière avant que le Prince fût monté dans sa voiture.

Le 18. — M. le Comte de Haga vint faire ses adieux à l'hôtel d'Aiguillon. Sa dernière visite a été de trois quarts d'heure, pendant lesquels il a beaucoup parlé de ses voyages, de la Suède, et a témoigné par les faits qu'il citoit combien il devoit à M. le duc d'Aiguillon. On peut dire que ce Prince a été aimable jusqu'à la fin.

En se levant pour sortir, nous ne dirons pas qu'il a embrassé M. le duc d'Aiguillon, ce seroit trop peu, il s'est jeté à son cou, l'a serré dans ses bras avec attendrissement. « Je vous quitte, lui a-t-il dit, mais je ne vous oublierai jamais; non, jamais je n'oublierai ce que je vous dois. » Et mettant la main sur son cœur : « Vos services, mes obligations sont là. » Les larmes sont venues à ses yeux. Le duc en a versé de bien longues, en trouvant tant de sensibilité, tant de reconnoissance dans un roi.

Il n'y a point d'offres de service que M. le Comte de Haga n'ait faites au duc d'Aiguillon : « Comptez sur moi, en tout temps et en tous lieux.

» — Je suis trop vieux, a répondu le duc, pour espérer de pouvoir jamais profiter des bontés de M. le Comte, mais je prends la liberté de les lui demander pour mon fils. »

Alors ce Prince se tournant vers M. le comte d'Agénois :

« Ah! mordieu! a-t-il dit, il peut y compter comme vous-même. Venez à Stockholm, a-t-il ajouté; vous portez un

nom à qui la Suède doit son bonheur, jugez si vous y serez bien reçu ! »

A neuf heures et demie, le Comte de Haga fut à l'hôtel de Richelieu, y est resté jusqu'à ce qu'on se mît à table, en témoignant tous ses regrets de ne pouvoir pas rester plus longtemps. Le comte d'Agénois y étoit ; il l'a conduit jusqu'à sa voiture avec M. le maréchal. Là, ce Prince a fait des adieux très-affectueux à ce vieux seigneur, a serré la main à son jeune neveu, et lui a dit en partant : « Ah çà, j'espère que nous nous verrons à Stockholm ! »

III.

Écoutons, à présent, le Roi de Suède. Nous allons rendre ses récits aussi fidèlement que nous le pouvons. Il va presque toujours parler lui-même.

Dans un de ses premiers séjours à Versailles, se trouvant avec le Roi et la Reine, il leur parloit beaucoup de ses voyages, surtout de l'Italie d'où il revenoit, quand tout à coup il s'aperçut que le Roi bâilloit et rebâilloit :

« Ah, mon Dieu ! dit-il, je vous demande pardon ; j'ai le défaut de tous les voyageurs d'entretenir et d'ennuyer de tout ce qu'ils ont vu ceux qui n'ont rien vu. »

« J'aime tendrement mon fils, disoit-il un jour (1). Le plaisir de le voir me consolera aisément de quitter Paris, où je me plais pourtant beaucoup. Mon fils annonce des dispositions très-heureuses ; il a de la vivacité, de l'aptitude, et commence à acquérir des connoissances. J'ai voulu qu'il fût élevé plus en particulier qu'en prince. Le ton de supériorité se prend toujours assez aisément, et quand on y accoutume les enfants de bonne heure, il peut dégénérer en hauteur, en vanité et en insolence. »

Il parla ensuite de sa vie à Stockholm. « Je m'occupe, disoit-il, beaucoup, constamment et sans relâche de mes affaires. Ce n'est que par là que je suis venu à bout de me

(1) A Trianon, à M. le comte d'Agénois.

procurer une flotte de vingt-quatre vaisseaux de guerre et une armée de cinquante mille hommes. On pourroit, d'après cela, être surpris de ma longue absence; mais il n'y a rien à craindre, la machine est bien montée : je la contiens de quatre à cinq cents lieues, comme si j'étois chez moi. J'ai soin de ne jamais retarder une réponse, et mes décisions sont toujours irrévocables. »

Un jour, on parla devant lui de la *Vie privée du Roi de Prusse*, par Voltaire, qui paroissoit imprimée depuis peu de jours. « C'est une bonne leçon pour nous, dit Gustave; voilà ce que c'est que de se familiariser trop avec des gens qui, par leur métier, ne sont pas faits pour vivre avec nous. Avec les grands on n'a rien à craindre, on les retient toujours par les grâces et par les peines; mais avec des hommes qui ne sont que gens de lettres : oh non! non! »

On parloit devant lui, par hasard, de madame Du Barry. « Jamais je n'ai pu concevoir, dit-il, comment bien des gens n'alloient point chez elle, quand elle étoit à la cour. » On lui demanda s'il y avoit été dans son premier voyage. « Sans doute, répondit-il, je fus la voir et plusieurs fois. Mon père me l'avoit bien recommandé, et ma mère, qui étoit un dragon de vertu, me l'avoit ordonné très-expressément. Il n'y a qu'en *France* où l'on n'aille point chez l'amie du Roi. Mais savez-vous pourquoi? ajouta-t-il : c'est que Louis XV étoit bon, madame Du Barry n'étoit pas méchante, et l'on ne craignoit ni l'un ni l'autre. Pour moi, j'aimois beaucoup Louis XV et lui rendois avec d'autant plus de plaisir tout ce que je lui devois, qu'il me traitoit comme son fils : il en avoit le droit par son âge et par mon attachement. »

Peu de jours après, le Roi de Suède, en revenant de Versailles, passa par Louveciennes, et fit une visite à madame Du Barry. On lui en parla dans Paris. « C'est tout simple, répondit-il; je la voyois quand elle étoit à la Cour, ne dois-je plus la voir parce qu'elle n'y est plus? Cela ne seroit ni sensé ni honnête. »

Le Roi de Suède, allant à Rome, vit à Florence le prétendant réduit à cinquante mille livres de rente, et conséquemment manquant du nécessaire pour un homme de son rang. Il fut d'autant plus touché de l'état misérable de ce Prince, qu'il le trouva entièrement revenu des excès auxquels il s'étoit adonné depuis son expulsion de France. « Il ne s'enivre plus depuis qu'il est veuf, disoit le Comte de Haga; il est redevenu très-sobre, très-sage et très-sensé. Quelquefois seulement sa tête s'exalte, quand il parle de ses malheurs et de la façon dont il fut traité à Paris après la paix de 1748. » En racontant ces particularités, le Roi étoit touché comme s'il avoit été son frère.

« Il m'apprit, continua Gustave, que le cardinal d'York lui retenoit une certaine quantité de diamants qui lui avoient été confiés par leur père, et qui lui seroient très-nécessaires pour augmenter son petit revenu. J'arrive à Rome, et sans assurément en avoir prévenu le prétendant, je vais chez son frère, je lui fais des représentations au sujet de ces diamants. Le cardinal les écoute et refuse. « Ce sont, dit-il, des dia» mants de la Couronne. — De la Couronne! ah! ah! eh » bien, regardez-vous votre frère comme Roi d'Angleterre? » en ce cas c'est à lui qu'ils appartiennent, et vous devez les » lui rendre. Si, au contraire, vous ne le regardez pas comme » tel, renvoyez-les donc à George. Dans aucun cas, vous ne » pouvez les garder. » Mon cardinal ne goûta point ce dilemme et me refusa constamment.

» Il me restoit une ressource, c'étoit le Pape. Je racontai donc le fait à votre Saint-Père, qui me dit qu'il mettroit le cardinal d'York au château Saint-Ange. J'insistai et finis par lui dire : « Mais ne trouvez-vous pas bien plaisant que moi, » chef du luthéranisme, je vienne ici solliciter le chef des » catholiques en faveur d'un Prince qui, pour votre religion, » a été chassé de son royaume par les protestants, moi, » petit-fils du Roi d'Angleterre! »

» Cette affaire dura encore quelque temps; mais, avant mon départ de Rome, les diamants furent rendus au Prétendant, à l'exception d'un gros rubis que son frère voulut absolument garder. »

Il est bien naturel que le Roi de Suède aime à parler de sa révolution. Encore quelques particularités qu'on lui a entendu raconter.

« J'avois besoin des troupes que j'avois en Finlande. Je croyois ne pouvoir m'en passer. Il falloit les faire arriver secrètement à Stockholm; et c'étoit le jour de leur arrivée que je devois commencer la révolution. Je confiai mon secret à un officier, qui se chargea de les aller chercher et de me les amener. C'étoit un homme sûr, fidèle et courageux, mais il exigea que je lui donnerois 15,000 ", dont il avoit besoin pour ses affaires particulières.

» Le jour qu'il devoit partir, il voulut avoir cette somme, et refusa absolument de se mettre en route si je ne la lui donnois d'avance. Je n'avois pas le sou et ne voulois pas emprunter, parce que si l'on avoit su que je cherchois de l'argent, on en auroit causé, on en auroit cherché le motif, ce qui auroit pu donner l'éveil à bien des gens. Je ne savois donc à quel saint me vouer, quand heureusement M. d'Aiguillon me fit passer de l'argent qui m'arriva fort à propos. Mon homme eut ses 15,000 " et partit.

» Il me manda bientôt que ses vaisseaux étoient prêts, que ses troupes seroient embarquées, et qu'il mettroit à la voile dès que les vents seroient favorables; mais ils furent si longtemps contraires, que la crainte que mon projet ne fût découvert me fit prendre le parti de me passer de ce renfort, et je fis ma révolution tout seul.

» J'avois auparavant, pour mieux tromper le Sénat, engagé le gouverneur de Christienstadt (Hélichius). Un beau jour, il ferme les portes de sa ville et arbore sur le rempart l'étendard de la rébellion. Mon frère, le duc de Sudermanie, gouverneur de la province, fait semblant d'y croire; il se présente aux portes, Hélichius refuse de les lui ouvrir. Il assemble ses troupes, qui, en Suède, ne sont que ce que sont les milices en France. Les officiers et soldats restent chez eux jusqu'à ce qu'on les rappelle. En même temps, ce jeune Prince donne avis au Roi et au Sénat de ce qui se passoit, et ajoute que, dans un cas aussi pressant, il a cru pouvoir agir sans les ordres du Roi et du Sénat. On trouva sa manœuvre toute

simple, on l'approuva, on le loua beaucoup, et on lui manda de tout faire pour soumettre Christienstadt.

» Cependant, on pensoit à Stockholm que cette révolte étoit l'effet des intrigues du Danemark, soutenu de quelque autre puissance qui avoit gagné et séduit le gouverneur Hélichius (1).

» Pendant que le Sénat raisonnoit ainsi à perte de vue, le duc de Sudermanie laisse derrière lui Christienstadt et marche avec toutes ses troupes vers Stockholm, et se mit à parler de secourir son frère. »

Autre anecdote que raconte le Roi de Suède.

« Le jour pris et fixé pour la révolution, qui, vingt-quatre heures plus tard, auroit été peut-être manquée, je monte à cheval et vais tout de suite à . . . . . C'est là que sont l'artillerie, les munitions des troupes et le corps de garde le plus considérable de la ville.

» A mon arrivée, la garde prend les armes, tous les officiers s'approchent. Pas un ne savoit mon projet; je le leur annonce, et les assure que je ne veux que rétablir l'ancienne Constitution, détruire l'état d'anarchie sous lequel gémit la Suède, et que je n'ai d'autre objet que la gloire et le bonheur de la patrie. Enfin, je leur demande leur serment de me suivre partout et de m'obéir dans tout ce que j'allois faire.

» Un moment de silence succéda à ma harangue, les officiers et les soldats se turent. Quelques-uns seulement murmurèrent tout bas : *Mais nous avons prêté serment au Sénat!* Je me crus perdu, et je songeois à prendre les partis les plus violents, quand un jeune officier, un simple lieutenant, le baron de Liéven, que je ne connoissois pas, éleva la voix et s'écria : « Comment, Sire, vous pouvez douter » que nous ne vous soyons fidèles! Il n'y a pas un de nous » qui ne vous suive partout : officiers et soldats sont à vos » ordres. Commandez, vous en avez seul le droit. Comptez » sur notre fidélité autant que sur notre courage, et jusqu'à » la mort. » Et tout de suite, levant la main, il ajoute : « Oui! j'en fais le serment à Dieu, et à vous, Sire! »

(1) Le capitaine Hélichius fut anobli à raison de cette conduite, sous le nom de Gustafskald.

» Dans le même instant, tous les officiers, tous les soldats levèrent la main et s'écrièrent : « Oui! nous jurons tous » fidélité et obéissance à Gustave, de le suivre partout et de » ne reconnoître que lui! »

» Quel moment pour mon cœur!

» Pendant ce temps, le Sénat étoit assemblé; j'en avois fait fermer les portes, et ils virent tranquillement des fenêtres ma paisible révolution. »

Ce fut l'affaire du reste de la journée. Le Roi de Suède, pour porter cette grande nouvelle en France, choisit ce même baron de Liéven, qui avoit levé la main le premier.

Cet officier avoit fort envie d'être colonel, mais il étoit trop jeune et trop peu avancé pour que Gustave pût le satisfaire sans exciter des plaintes vives et nombreuses, ce qui auroit produit de très-mauvais effets, surtout dans le moment actuel. « Mais, lui dit-il, quand vous serez à Ver- » sailles, parlez-en au duc d'Aiguillon. Je vous recommande- » derai à lui, comme vous pensez bien, et si vous obtenez » ce grade en France, vous en jouirez à votre retour dans » mes troupes, suivant l'usage. »

En effet, Louis XV accorda une commission de colonel au baron de Liéven.

M. le duc d'Aiguillon en demanda des nouvelles au Roi de Suède : « Ah! ne m'en parlez pas, il est revenu en France » depuis, et vous auroit vu si vous n'aviez été à Aiguillon, » car il parle toujours de vous avec les plus grands éloges et » la plus vive reconnoissance. Il fut ensuite en Amérique, » et est revenu en Suède; il a toujours le même cœur, mais » c'est la plus mauvaise tête... si mauvaise qu'on n'en peut » rien faire absolument. Il a fait cent folies, et m'a fait à » moi, à moi-même, autant de sottises, pour lesquelles j'au- » rois dû le punir et le faire enfermer; mais non, jamais! » Il leva la main le premier. Ce moment est gravé dans mon » cœur. Je ne lui ai point fait de mal, je ne lui en ferai » jamais de ma vie; il est assez malheureux pour moi que » sa mauvaise tête ne me permette pas de lui faire tout le » bien que je voudrois. Il leva la main le premier : il me » feroit encore cent mille fois plus de sottises que je ne lui » ferois jamais le moindre mal. »

Le Roi de Suède n'est pas grand, il est assez bien fait, il a les yeux très-vifs, son visage est un peu couperosé; il a perdu plusieurs dents depuis 1771 qu'il étoit à Paris, ce qui porte quelque préjudice à sa figure. Il a les cheveux qui paroissent plutôt blonds que bruns, au moins n'a-t-il rien de l'odeur des blonds suspects. Son allure est agréable, ses gestes, tous ses mouvements sont vifs comme ses discours. Il n'a point du tout l'air étranger; il aime un peu à parler, mais il parle bien, prononce bien le françois, et il faut avoir beaucoup d'attention pour s'apercevoir des petites fautes qu'il fait dans notre langue.

Nous en avons dit assez pour faire connoître le caractère, l'âme, le cœur, la sensibilité du Roi de Suède. Eh bien, ce Prince ne fut pas exempt de la critique et même de la satire dans Paris. Aimable, même galant partout, on remarqua qu'il courtisoit plus les vieilles que les jeunes. C'en fut assez pour dire qu'il n'aimoit pas les femmes, etc. D'ailleurs il ne vit point d'actrices, ni filles à la mode.

XXIII

MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE CAUSANS, NÉE COMTESSE DE GLISY (1).

Compte rendu d'une prise de voile. — Comment la Princesse remplit ses journées. — Éloges à la marquise sur sa résignation.

Le 3 septembre 1784.

Je vous ai fait promettre par votre fille de vous rendre un compte exact de ma journée de lundi.

---

(1) Papiers de famille de M. le vicomte de Causans, au château de Causans.

Nous sommes parties à dix heures du matin : il faisoit une pluie à verse; mais, malgré cela, tout le monde étoit de bonne humeur. Nous sommes arrivées, et avons été sur-le-champ à l'église. Madame de Brébeuf y est entrée ensuite. La cérémonie a commencé, et tout s'est passé comme à celle de madame de Fontanges, excepté qu'elle a communié avec la même hostie sur laquelle elle avoit prononcé ses vœux. Puis on l'a habillée, et elle a été sous le drap mortuaire. A suivi le moment que j'aime le mieux, qui est le baiser de paix. Il me fait toujours un effet que je ne puis rendre; c'est de si bon cœur que nous nous embrassons, quoique nous ne nous connoissions pas, qu'il est impossible de n'être pas attendri; mais je n'ai pourtant pas pleuré, ce n'est pas mon usage. Pour Bombelles, elle étoit en sanglots, ce qui a été cause de grandes railleries, qu'elle a soutenues avec plus de courage que la migraine qui a suivi. Plusieurs de ces dames pleuroient aussi, ainsi vous n'eussiez pas été embarrassée, malgré les assistants. J'ai été fort heureuse, et voilà tout. Mais le mercredi j'avois oublié mon bonheur. Celui que je goûte ici est tranquille. Je m'occupe beaucoup depuis huit jours que j'y suis, j'écris des lettres innombrables : cela ne me plaît guère; mais lorsqu'on passe autant d'heures dans la journée sans voir autre chose que son chien, ma chère, on n'est pas fâché d'avoir ce genre d'occupation. Je vous prie de croire que sans cela j'en aurois beaucoup d'autres; par exemple, le dessin. Il y a trois jours que je crie après M. B. (1) et qu'il ne vient

(1) Van Blarenberghe, maître de dessin du duc d'Angoulême et du duc de Berry.

pas: je meurs de peur qu'il ne soit mort. Quand je dis que je l'attends depuis trois jours, il faut compter que c'est depuis hier. Je vais commencer un petit dessin pour les dames de Saint-Cyr; il est charmant. Je n'ai pas dit à B.... que c'étoit pour elles; car je crois que cela l'auroit mis de mauvaise humeur.

J'attends avec impatience des nouvelles des courses de vos enfants; je ne doute pas qu'ils n'aient été reçus à merveille, mais je voudrois bien qu'il me fût permis de croire à la guérison de votre jambe (1) : je ne désire rien tant. Enfin, mon cœur, je juge d'après toutes les souffrances que vous éprouvez, que vous faites votre purgatoire dans ce monde; car, malgré vos douleurs, votre caractère est toujours le même : toujours la même amabilité, la même confiance en Dieu, enfin la même résignation; sans compter toutes les vertus qui naissent de cette résignation. Comment pouvez-vous, malgré toutes vos douleurs de corps et d'esprit, vous croire trop heureuse? C'est une grâce bien particulière de Dieu. Je l'en bénis, et de ce qu'il m'a choisie pour en être l'instrument. Soyez sûre, mon cœur, que rien ne peut me faire plus de plaisir que de penser que j'ai pu adoucir un peu l'amertume de vos maux. Que vous êtes bonne de m'associer à vos prières! Oui, mon cœur, aucune de vos enfants ne vous oubliera, je puis vous en répondre. J'oubliois de vous dire que, malgré le monde, j'avois passé quelque temps avec mon dépôt dans la chambre du Conseil, et une

(1) Madame de Causans commençait alors la cruelle maladie dont elle mourut.

grande partie du reste avec D. (1) et plusieurs autres dames.

Votre fille fera bien d'arriver, car je serois capable de lui enlever son trésor. Je sens que je m'y attache beaucoup, et je me propose de lui en faire la peur.

Quand, en 1778, Madame Élisabeth fut parvenue à l'âge de quatorze ans, et que Louis XVI eut déterminé de lui donner une maison, il avait voulu que madame de Causans, dont il appréciait la douceur en même temps que la fermeté de tête et de principes, prît la haute surveillance de la maison, tout en ne recevant que le titre de Dame pour accompagner la Princesse.

La marquise de Causans avait un fils et quatre filles, dont chacune avait un nom particulier, emprunté, suivant l'ancien usage, d'une terre de la famille.

L'aînée, mademoiselle de Causans, avait été mariée à M. de Sades.

La seconde, appelée comtesse de Vincens, est celle qui devint marquise de Raigecourt.

La troisième, Marie, connue sous le nom de comtesse de Mauléon, entra, après la mort de sa mère, au noviciat du Saint-Sépulcre, à Bellechasse, et fut entravée dans sa vocation religieuse par la révolution.

La quatrième, Françoise, comtesse d'Ampurie, épousa le comte de Schulenbourg.

A l'exception de l'aînée, toutes avaient été nommées chanoinesses du chapitre de Saint-Louis de Metz.

Madame Élisabeth avait eu grand goût la seconde et sa sœur Marie, une espèce de sainte. Nous avons déjà dit, dans notre premier volume, combien la marquise de Causans répugnait à introduire ses filles à la Cour, et quelle joie charmante éprouva la Princesse, quand elle eut réussi à faire entrer

(1) La comtesse Diane de Polignac, sa dame d'honneur.

madame de Vincens dans sa maison et à la doter pour la marier avec le marquis de Raigecourt! C'était là mieux qu'une joie de pensionnaire, c'était l'effusion d'un cœur d'élite qu'exaltent un peu de bien accompli et une pure amitié satisfaite.

Le marquis de Causans, frère de ces dames, fut membre des États généraux. Madame Élisabeth entretint avec lui, sur la politique de l'époque, une correspondance suivie, qui malheureusement s'est perdue dans la tourmente révolutionnaire, pendant qu'il était dans l'émigration.

Au retour des Bourbons, le marquis de Causans fit partie de la Chambre des Députés.

Le fils de la Dame de Madame Élisabeth, le marquis de Raigecourt, qui, sous la Restauration, fut pair de France, vit aujourd'hui en son château de Fleurigny, dans le département de l'Yonne.

XXIV

LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Le Roi s'oppose à l'expatriation du marquis et se montre satisfait de ses dispositions touchant la journée de la Fédération.

Paris, le 2 mai 1790.

Je remarque dans votre lettre, Monsieur, une phrase qui me fait beaucoup de peine. Je ne veux pas que vous quittiez ni ma personne, ni mon royaume, car je sais, par les services que vous m'avez rendus, tous ceux que vous pouvez rendre encore à l'État. Soyez sûr

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

de ma constante reconnoissance, et c'est uniquement pour ménager la noblesse et la délicatesse de votre caractère que je ne vous en entretiens pas plus particulièrement en cette occasion. Je suis très-satisfait de vos dispositions pour la journée du 4, et j'aime à vous voir partager les sentiments que la Constitution nouvelle doit inspirer à tous les bons citoyens et à mes fidèles serviteurs.

LOUIS.

Quelques bruits s'étaient répandus, dès 1789, sur la possibilité de la fuite du Roi vers le siége du gouvernement confié au marquis de Bouillé. Aussi les adversaires politiques de ce général, appréciant toute la vigueur résolue de son caractère, voyaient-ils avec anxiété qu'il disposât de forces considérables et demeurât maître d'un arsenal important comme celui de Metz. Pour l'éloigner, ils avaient suggéré à l'ambassadeur du Roi de Suède, le baron de Staël, de faire proposer par Gustave III au général, qui se trouvait à Paris, d'aller servir sous ce Prince dans la guerre qu'il soutenait alors contre la Russie. Or, en présence des menaces de l'effroyable tempête qu'il n'avait pas été le dernier à signaler à la Cour, le marquis eût peut-être accepté de grand cœur une telle proposition, s'il eût eu l'agrément de Louis XVI; mais le Roi lui ayant intimé l'ordre de retourner à son commandement, la négociation tomba d'elle-même. Toutefois, ses querelles avec la municipalité de Metz, les dénonciations dont il était l'objet à l'Assemblée de la part du club patriotique, qui l'accusait de mettre obstacle à la fraternisation des gardes civiques et des troupes, et de se refuser à l'armement des villes et des campagnes, en un mot, toutes les tracasseries et les dégoûts qu'on ne cessait de lui susciter, n'étaient guère de nature à le faire renoncer à toute idée d'expatriation. A la réception de la lettre qu'on vient de lire, et qui pour lui

était un ordre sacré, le général fit le sacrifice de ses projets et de ses opinions, il se soumit au serment à la Constitution, qu'il avait jusque-là refusé comme ayant paralysé le pouvoir exécutif, et il assista, le 4, à la fête de la Fédération des gardes nationales de la province et des troupes de la garnison de Metz. Mais il ne voulut point consentir à être nommé officiellement général de cette fédération, malgré le désir du Roi, malgré les conseils de l'honnête ministre de la guerre, le comte de La Tour du Pin.

XXV

LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Félicitations sur l'abnégation du marquis et sur son courage.

Saint-Cloud, le 20 août 1790.

Vous avez donné, Monsieur, une nouvelle preuve de votre zèle et des sentiments qui vous animent, en ne profitant pas du congé que je vous avois envoyé, dans les circonstances où vous l'avez reçu. J'ai appris avec une véritable peine les dangers auxquels vous a exposé la prolongation de votre séjour à Metz. Je n'ai point été surpris de la fermeté dont vous avez donné de nouvelles preuves dans cette occasion; mais j'ai du plaisir à vous témoigner ma reconnoissance et ma satisfaction de votre conduite.

LOUIS.

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

Le marquis de Bouillé, à qui avaient été prescrites les eaux d'Aix-la-Chapelle, avait demandé et obtenu quelque temps auparavant un congé du Roi. Mais reconnaissant que l'esprit d'insurrection commençait à remuer les garnisons de son commandement, il avait renoncé à profiter de la permission royale. En effet, le 17 août, le régiment allemand de Salm-infanterie, caserné à Metz, ayant des répétitions à exercer pour sa solde, avait pris les armes dans le dessein de s'emparer des drapeaux et de se payer de ses mains sur la caisse militaire. Incontinent, Bouillé s'élance presque seul au-devant des mutins, qui, formés en ligne, les fusils chargés, forçaient leurs officiers à demeurer à leurs rangs ordinaires : « Blut oder Gelt! » « Du sang ou de l'argent! » ne cessent de crier déterminément les soldats. Voyant ses harangues impuissantes à les faire rentrer dans le devoir, Bouillé appelle à lui les officiers et va se placer, l'épée à la main, devant la porte du colonel, dépositaire de la caisse et des drapeaux. Les plus mauvaises têtes le couchent en joue, il reste impassible. L'ordre qu'il fait donner aux dragons de Condé de monter à cheval et de charger les grenadiers de Salm est désobéi : les officiers veulent marcher, les soldats refusent, et l'insubordination gagne les autres régiments de la garnison. Bouillé reste ainsi deux heures en face de la mort, et tient bon; quand enfin la municipalité, émue des suites que peut avoir l'audace de dix mille soldats ameutés, intervient, somme les soldats de rentrer dans leurs casernes, et, grâce à cette injonction, grâce surtout à la garde nationale et plus encore peut-être à l'intervention généreuse et spontanée d'officiers qui s'engagent personnellement à payer l'arriéré, l'on n'a pas à déplorer, pour ce jour-là, de plus graves événements. On n'en était encore qu'aux débuts des insurrections militaires.

XXVI

LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Il le remercie de sa vigoureuse conduite pour la réduction de la sédition de Nancy. — Regrets sur la perte des braves gens qui ont péri dans la collision.

Saint-Cloud, le 4 novembre [1790].

J'espère, Monsieur, que vous me connoissez assez pour ne pas douter de l'extrême satisfaction que j'ai ressentie de votre conduite à Nancy. Vous avez sauvé la France le 31 août, et vous avez par là montré aux autres le chemin qu'ils doivent suivre. C'est le comble de la bonne conduite que vous tenez depuis un an et à laquelle vous avez eu bien du mérite pour toutes les tracasseries qu'on vous a suscitées. Continuez la même route; soignez votre popularité; elle peut m'être bien utile et au Royaume. Je la regarde comme l'ancre de salut, et que ce sera elle qui pourra servir un jour à rétablir l'ordre. J'ai été bien inquiet sur les dangers auxquels vous vous exposiez, jusqu'à ce que j'aie reçu les nouvelles de M. de Gouvernet, et je regrette bien sincèrement les braves gens qui ont péri dans cette affligeante mais bien nécessaire affaire. Je vous prie de me marquer particulièrement ceux dont vous avez été content. Je vous charge aussi de témoigner aux

(1) Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

gardes nationales ainsi qu'aux officiers et soldats qui vous ont si bravement secondé, combien je suis touché de leur zèle et de leur fidélité. Pour vous, Monsieur, vous avez acquis des droits éternels à mon estime et à mon amitié.

LOUIS.

J'ai su qu'un de vos chevaux que vous aimiez beaucoup a été tué sous M. de Gouvernet. Je vous envoie un des miens que j'ai monté, et que je vous prie de garder pour l'amour de moi.

En même temps que la révolte de Metz, éclatait celle de la garnison de Nancy. Là, le désordre avait été poussé à son comble, les caisses avaient été pillées; les officiers, frappés, blessés, emprisonnés; les généraux mêmes, mis au cachot; les officiers municipaux, menacés de la potence s'ils ne donnaient de l'argent, et les décrets de l'Assemblée constituante, foulés aux pieds, avaient été livrés aux flammes. Chargé de la répression avec une poignée de trois mille hommes d'infanterie, de garde nationale et de ligne, contre dix mille insurgés, soutenus d'une populace armée jusqu'aux dents et de dix-huit pièces de canon, Bouillé paya de vigueur et d'audace. Entraîné, d'abord malgré lui, par sa troupe en fureur, il entre de vive force dans la ville avec une perte de trois cents soldats et trente-cinq officiers; mais il s'est rendu maître d'une sédition formidable et acharnée, qui disputait pied à pied les rues et mitraillait des fenêtres. La loi martiale fut appliquée avec rigueur; Nancy respira, et le général, félicité par le Roi, reçut aussi, par l'organe du président Henry Jessé, un vote de remercîments de la Constituante. Mais les flots révolutionnaires sont changeants : encore un

peu de temps, et l'énergique répression de la révolte était devenue un crime, et le brave général était voué à l'exécration des Jacobins (1).

XXVII

LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (2).

La forme employée envers lui par l'Assemblée l'a blessé. — Il a été le premier à établir la responsabilité des Ministres. — Son refus de sanctionner encore le décret sur le serment des ecclésiastiques.

29 décembre 1790.

Messieurs, le vœu de mon cœur a toujours été d'entretenir la correspondance la plus libre et la plus amicale avec les représentants de la Nation. Je vois avec peine qu'elle ne pourroit pas subsister de même par la forme que le Président est venu me demander avant-hier. J'ai été le premier à établir la responsabilité des ministres, et leur signature au bas de tous les ordres en est une suite indispensable. J'espère que l'Assemblée Nationale ne pensera pas qu'elle soit nécessaire dans la confiance entière que je désire toujours de maintenir entre elle et moi, et qu'elle reconnoitra les raisons de sagesse et de prudence qui m'ont fait différer mon acceptation au décret du 27 novembre dernier (3).

---

(1) Voir les *Mémoires* du marquis de Bouillé, chap. VIII et IX, et l'*Essai sur la vie du marquis de Bouillé*, par son petit-fils, p. 207.

(2) Autographe de mon cabinet.

(3) Sur le serment exigé des évêques, curés et autres fonctionnaires publics.

XXVIII

LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Approbation de la conduite du général. — Envoi du comte de La Marck.

Paris, le 4 février 1791.

Je profite avec plaisir, Monsieur, de l'occasion que m'offre le voyage du comte de La Marck à Metz, pour vous renouveler les assurances de toute ma satisfaction de vos services dans les circonstances difficiles où vous vous êtes trouvé. Je ne peux que vous demander de continuer de vous conduire comme vous l'avez fait jusqu'à présent, et vous assurer de toute ma reconnoissance et de toute mon estime.

LOUIS.

Ce n'était là qu'un billet ostensible d'introduction pour le comte de La Marck, rédigé par Montmorin. Mais La Marck, chargé d'ouvertures importantes, était en outre porteur d'un mot intime de Louis XVI, qui devait le faire écouter en toute confiance du général. Pour mieux couvrir le but de son voyage, le comte, partant le 8 février pour Metz et Strasbourg, emmenait avec lui la princesse de Stahremberg, sa sœur.

Mirabeau, qui depuis longtemps avait des tendances vers la Cour, qui s'était d'abord ouvert au Comte de Provence et avait fait quelques tentatives pour s'approcher du marquis de

(1) Autographe. Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

Bouillé, était en pleines relations épistolaires avec Louis XVI, alors que cette lettre fut écrite. La première base de son plan de salut de la Monarchie était que la Famille royale se mit à l'abri au milieu des troupes du camp de Montmédy, pour dicter des lois à l'Assemblée; l'ami de Mirabeau, le comte de La Marck, était chargé de s'entendre à ce sujet avec le marquis de Bouillé.

XXIX.

MADAME ELISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Du curé de Saint-Sulpice, arrivé à l'étranger. — Essaims d'émigrés à Bruxelles.

1er mai 1791.

Voilà ton curé en pays étranger et arrivé en bonne santé. J'espérois qu'il iroit te rejoindre, cela eût été une grande consolation pour toi; mais Dieu ne l'a pas voulu. Il est à Bruxelles, où je crois que toute la France se réunit (1). C'est énorme tout ce qui part; je n'en ai pas l'âme plus couleur de rose qu'il ne faut; mais quand je m'en affligerois, il n'en seroit ni plus ni moins. Si j'étois un bon sujet pour le ciel, tout cela me paroitroit de roses; j'en ai bon désir; mais je suis encore loin de le mettre à exécution. Adieu, ma petite, j'ai bien envie de te savoir accouchée.

Tu me parois n'avoir pas lu la quatrième page de la

(1) M. de Pancemont ne put tenir loin de ses ouailles : six mois ne s'étaient pas écoulés qu'il était revenu au milieu d'elles. (Voir, au tome Ier, la note de la page 383.)

lettre que le petit de Chamiso t'a remise (1). Si tu ne l'as pas brûlée, lis-la, mais ne fais pas ce qu'on te demandoit, parce que l'on a trouvé un autre moyen de faire parvenir ce que l'on vouloit. Je vous embrasse de tout mon cœur et vous aime de même.

XXX

MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT.

Décisions sur les gens de couleur dans les colonies.

13 mai 1791.

Tu sauras donc qu'après une dispute de trois jours, il a été décidé qu'il y auroit lieu de délibérer sur le projet du Comité sur les gens de couleur. Cet avis a passé, au grand regret de Barnave et de l'abbé Maury, qui se sont époumonés pour soutenir l'avis contraire. Sur ce, je te souhaite le bonheur, je t'aime de tout mon cœur, t'embrasse et te quitte.

Le 13, jour où cette lettre fut écrite, l'Assemblée décida qu'elle s'interdisait de porter aucune loi touchant l'état des personnes non libres dans les colonies, sans la demande formelle des assemblées coloniales.

---

(1) Allusion à la lettre de la Princesse, en date du 18 mars de cette même année, et où elle parle en termes pleins de raison de la nécessité de se méfier des exagérations qui règnent dans les têtes au delà du Rhin.

Et le 15, les gens de couleur de père et mère libres furent déclarés admissibles à l'avenir dans les assemblées paroissiales et coloniales. Il fut en outre décidé que l'Assemblée ne statuerait rien sur les gens de couleur nés de père et mère libres, sans le vœu préalable des colonies.

XXXI

LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Il le remercie des efforts qu'il a faits pour le sauver. — Le succès dépendait du Roi, mais il eût fallu l'acheter au prix de la guerre civile, qui lui fait horreur.

Paris, le 8 juillet 1791.

Vous avez fait votre devoir, Monsieur; cessez de vous accuser ; vous avez tout osé pour moi et pour ma famille, et vous n'avez pas réussi. Dieu a permis des circonstances qui ont paralysé votre courage et vos mesures. Le succès dépendoit de moi; mais la guerre civile me fait horreur, et je n'ai pas voulu verser le sang de mes sujets égarés ou fidèles. Mon sort est lié à celui de la Nation, et je ne veux point régner par la violence. Vous, Monsieur, vous avez été courageux et fidèle : j'ai voulu vous exprimer mes remercîments; et peut-être un jour sera-t-il en mon pouvoir de vous donner un gage de ma satisfaction particulière.

LOUIS.

---

(1) Autographe. Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

Cette lettre a été écrite après celle que Bouillé avait adressée à l'Assemblée Constituante, pour assumer sur sa tête toute la responsabilité de la fuite du Roi, comme si c'eût été un enlèvement de son fait. Cette lettre chevaleresque et audacieuse produisit un grand effet en Europe, et les Rois de Prusse et de Suède écrivirent à ce sujet à Bouillé les lettres qui suivent, et qui font également partie des portefeuilles de famille de M. le marquis de Bouillé.

DE GUSTAVE III DE SUÈDE.

« Monsieur le marquis de Bouillé, j'ai reçu avec bien de la gratitude la marque de confiance que vous m'avez témoignée en m'envoyant votre lettre à l'Assemblée nationale. Je l'ai trouvée remplie de ces sentiments d'attachement pour votre Souverain et d'horreur pour l'anarchie qui sont si dignes d'un guerrier tel que vous. La fortune est aveugle, dans les commotions civiles comme à la guerre, mais les principes de fidélité et d'honneur sont immuables, et la réputation y est attachée plus qu'aux succès. La vôtre, depuis longtemps si bien établie comme militaire, vient de l'être encore plus par votre constance et votre inviolable attachement pour votre Souverain vertueux et infortuné. Recevez-en mes compliments. Il n'en est pas un en Europe qui ne mette un grand prix à acquérir au nombre de leurs sujets et de voir à la tête de leurs armées un homme comme vous. Peut-être le plus ancien et le plus fidèle allié de votre patrie y pourroit-il avoir un droit préférable aux autres, d'autant plus que vous ne quitterez pas le service de votre véritable patrie en entrant au sien ; mais dans quelque État que vous soyez, vous devez toujours être certain de mon estime et de l'intérêt que je prendrai toujours à vous. C'est avec ces sentiments que je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur le marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde. Votre très-affectionné

» GUSTAVE.

» Aix-la-Chapelle, 3 juillet 1791. »

DU ROI DE PRUSSE.

« J'ai lu la lettre que vous avez adressée à l'Assemblée nationale avec un vif intérêt, égal à celui que je porte à la situation du Roi votre maître. Je ne saurois assez louer le zèle que vous venez de lui témoigner. Il vous auroit seul attiré toute mon estime, si elle ne vous eût déjà été acquise à tant d'autres titres; et c'est avec une vive peine que j'ai vu que vos soins patriotiques n'ont pas eu le succès désiré. J'ignore quelles sont vos vues dans ce moment-ci, mais si vous voulez venir ici, vous y serez reçu en ami, vous et vos fils. Je vous donnerai en tout temps des preuves de ma considération et de ma parfaite estime, priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur le marquis de Bouillé, en sa sainte et digne garde.

» Fr. Guillaume.

» Charlottenbourg, le 12 juillet 1791. »

XXXII

MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE (1).

Bonheur d'être aimé pour soi. — Ces bons sentiments font sa force.

Ce 20 [juillet 1791].

J'ai eu trop de plaisir, ma chère Lamballe, à recevoir votre lettre, pour ne pas vous répondre sur-le-champ. Je l'ai lue et relue, et j'ai pleuré d'attendris-

(1) Autographe faisant partie du cabinet de M. Gautier de La Chapelle.

sement. Je sais bien que vous m'aimez, et je n'avois pas besoin de cette nouvelle preuve. Quel bonheur que d'être aimé pour soi-même! Votre attachement, avec celui de quelques amis, fait ma force. Non, ne le croyez pas, je ne manquerai pas de courage. Je ne vous en dis pas davantage, mais mon cœur est à vous jusqu'à mon dernier souffle de vie. Adieu.

XXXIII

POUVOIRS

DU COMTE DE PROVENCE AU MARQUIS DE BOUILLÉ, POUR TRAITER AVEC L'EMPEREUR ET LE ROI DE PRUSSE (1).

[14 août 1791.]

Vu l'état de captivité du Roi, mon frère, et du Dauphin, mon neveu, en vertu des droits de ma naissance et des pouvoirs que j'ai reçus de Sa Majesté, j'autorise M. le marquis de Bouillé à traiter, avec l'Empereur et le Roi de Prusse, des opérations dont le but doit être la liberté du Roi et le salut de la France.

Au château de Schönbornslust, près Coblentz, ce quatorze août mil sept cent quatre-vingt-onze.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER.

---

(1) De la main de *Monsieur*. Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé.

XXXIV

LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE,

POUR ACCRÉDITER LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY (1).

[29 août 1791.]

MADAME MA SOEUR ET COUSINE,

Le Prince de Nassau a pénétré mon âme de reconnoissance en me faisant connoître les sentiments aussi nobles que généreux qui animent la grande âme de Votre Majesté. Que ne puis-je être assez fortuné, Madame, pour déposer moi-même dans les mains de Votre Majesté l'hommage de l'admiration qu'elle sait si bien inspirer, pour lui confier verbalement la position actuelle de la France, invoquer personnellement ses secours et recevoir ses conseils!

Mais obligé par la loi du devoir de retourner en ce moment à Coblentz, pour conférer avec mon frère devenu mon chef, je profite des pouvoirs qu'il m'a confiés, pour autoriser le comte Valentin d'Eszterházy à se rendre sur-le-champ auprès de Votre Majesté et à traiter avec Elle sur tous les objets qui concernent les affaires de la France et la liberté du Roi.

Cet officier général, qui mérite, sous tous les rapports, les bontés de Votre Majesté, est chargé en outre de lui témoigner, au nom de Monsieur comme au mien, une confiance entière, une déférence absolue, et le prix

(1) Autographe. Archives impériales de Russie, à Moscou.

infini que nous attachons à lui devoir le salut de notre Roi et celui de notre patrie.

Qu'il me soit permis d'offrir personnellement à Votre Majesté l'hommage de tous les sentiments de respect et d'admiration avec lesquels je suis,

Madame ma Sœur et Cousine,

de Votre Majesté,

le très-affectionné Frère, Cousin et serviteur,

CHARLES-PHILIPPE.

Dresde, ce 29 août 1791.

XXXV

LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Espoir que l'entrevue de Pilnitz amènera la solution de beaucoup de questions. — Il est bien aise de l'accord qui règne entre les Princes et le marquis. — Précautions à prendre pour la marche sûre de la flotte suédoise. — Éloge du Comte d'Artois, digne fils de Henry IV. — Neutralité de l'Angleterre. — A qui sera confiée l'armée réunie d'Autriche et de Prusse?

Drotningholm, ce 2 de septembre 1791.

Monsieur le Marquis de Bouillé, Je viens de ressevoire presque à la fois vos deux lettres du 11 et 16 Aout. Je vous suis bien obligée des nouvelles que vous

(1) Autographe. Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé. Orthographe conservée.

m'y données. L'entrevue de Pilnitz dessidera de bien des choses, et il est tems qu'on prenne un parti, car la saison avense, et pour moi je ne connois qu'un seul obstacle insurmontable au projèts de la viee, c'est l'obstacle phisique ; et si on ne se desside bientôt, cett obstacle deviendra l'alliée le plus utile de l'assemblée nattionnalle. Je vous parlerés du mémoire dont il est question dans votre lettre du 16 Aout, par le courrier que je vais envoyer d'ici dans quellques jours, lorsque je saurrés déffinitivement la résolution de l'Imp. de Russie ; mais je dois vous avertir d'avense que tous les marins et les cartes marrinnes que nous avons ici prouvent qu'une flotte ne peut entrer dans le port d'Ostende, et il est à remarquer que l'entrée de ce port n'est praticable qu'en passant devant Dunquerque, cela n'empêcherra cependant pas le projètt si on trouve une suretée pour l'hivernage ; mais vous sentez bien aussi qe l'opération combinée ne peut avoire lieu, et que la flotte une fois parti des ports de Suede doit s'en s'arretteer exécutteer son entreprise, cela me conviendroit aussi mieux, car tous ces grands plans combinnées ne réussissent presque pas. Je vous écrirées incessamment sur tout cela avec plus de détaills. Je suis au reste bien aïse de voire le bon acord qui règne entre vous et les Princes. M. le comte d'Artois est bien fait pour rendre justice au merritte et sentir le prix du vôtre, et je suis persuadé que vous lui verrés déployer, dans ces moments critiques, les vertues d'un petit-fils d'Henri IV. Je lui en ait trouvé la loyauté, la franchise et le germe de touttes les quallitées faits pour inspireer l'entousiasme et augmenteer par là l'intérêt que ses

malheurs seuls on droit d'inspireer. Ce seroit un grand poin que la neutrallité de l'Anglettere dont vous me parlées. Pour la Hollande, je doutte qu'on puisse conteer sur ses trouppes; c'est une affaire trop compliqué que de remmuer cette masse. Pour moi, je suis prêtt, dès que les moyeins me seront procurré, et dans 3 semainnes du jour de l'ordre donné, l'armement sera réuni à l'androit ou il faudra l'embarqueer. Je serrois currieux de savoire à qui on confieira le commendement de l'armée combinné de l'Empire d'Autriche et de Prusse. Cette besoigne serra bien diffisille, mais de l'oppignion et des tallens de sellui à qui se commendement serra confiée en dépendra le succèes et la sélléritée de l'entreprise. Mais ce qui est essentielle c'est le secrêt sur l'opération qui m'a été proposée. Dans tous les cas, je conte vous avoire avec moi, et cela me vaudra 10/m hommes. Ici règne le plus parfait acord, le calme le plus entier, et nous avons la plus superbe récolte. Tout cela ne contredira pas mes veues, mais le tems et la saison avence et c'est le seul inconvénient que je redoutte. J'esperre que vous continnuerés à me donner de vos nouvelles et que vous êtes persuadé de l'estime avec laquelle je prie Dieu qu'il vous est, Monsieur le Marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde.

Votre très affectionné,

GUSTAVE.

LÉGISLATIVE

30 7bre 1791

M. M

Vous avez pensé que l'achevement de la constitution devait être le terme de vos travaux, et peut-être qu'il eut été utile que vous demeurassiez quelque temps témoins de la marche de votre ouvrage vous avez pensé sans doute qu'il l'était encore plus de vous séparer au moment même où la constitution venait de recevoir son complement, afin que la nation ne put pas confondre les fonctions d'une assemblée constituante avec les devoirs d'une assemblée législative.

~~j'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation de cette constitution, je m'attache ... je m'occuperai constamment d'écarter de nous tous les obstacles du dehors qui pourroient troubler son établissement. je ne cesserai ... de vigilance ...~~

apres avoir accepté la constitution que vous avez donné au Royaume j'emploierai tout ce que j'ai reçu + par elle de force et de moyens pour assurer aux loix le respect et l'obeissance qui leur sont dus. j'ai notifié aux Puissances Etrangeres mon acceptation de cette constitution

je m'occupe et m'occuperai constamment de toutes les moyens qui peuvent garantir en dehors la sûreté et la tranquillité du Royaume; je ne mettrai pas moins de vigilance et de fermeté a faire executer la constitution au dedans et a empecher qu'elle ne soit alterée.

~~de fermeté~~
~~c'est facile a la faire executer au dedans et a empecher qu'elle éprouve aucune alteration~~

\+ dans vos travaux

\+ zèle d'eclairer vos concitoyens sur le veritable esprit des Loix que vous avez faites pour eux, d'y rappeller ceux qui les meconnoissent d'epurer de reunir toutes les opinions, par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre et de la soumission aux loix.

je sais vous M.M. qui dans une longue et penible carrière avés montré un zèle infatigable +, il vous reste encore un devoir a remplir lorsque vous serés dispersés sur la surface de cet empire +, ~~c'est d'y donner pour tout l'exemple de la fermeté, de la soumission aux loix, et de la modération~~
~~je n'oublierai jamais que je dois a vos derniers efforts pour rétablir l'ordre public, l'expérience que j'avois presque perdue, ce que vous avez rétabli dans mon coeur de voir renaître le bonheur du peuple françois!~~

En retournant dans vos foyers M.M. je vous charge expressement d'estre l'interprete de mes sentiments auprès de vos concitoyens dittes leur bien a tous que leur Roi sera toujours leur premier et leur plus fidele ami, qu'il a besoin d'estre aimé d'eux, qu'il ne peut estre heureux que avec eux et pour eux, et que l'espoir de contribuer a leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir reussi sera ma plus douce recompense.

XXXVI

DISCOURS PRONONCÉ PAR LOUIS XVI À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE POUR LA CLOTURE DE SES SÉANCES (1).

30 septembre 1791.

MESSIEURS,

Vous avez pensé que l'achèvement de la Constitution devoit être le terme de vos travaux, et quoiqu'il eût peut-être été utile que vous demeurassiez quelque temps témoins de la marche de votre ouvrage, vous avez pensé sans doute qu'il l'étoit encore plus de vous séparer au moment même où la Constitution venoit de recevoir son complément, afin que la Nation ne pût pas confondre les fonctions d'une Assemblée constituante avec les devoirs d'une Assemblée législative.

Après avoir accepté la Constitution que vous avez donnée au Royaume, j'emploierai tout ce que j'ai reçu par elle de force et de moyens pour assurer aux lois le respect et l'obéissance qui leur sont dus. J'ai notifié aux puissances étrangères mon acceptation de cette Constitution. Je m'occupe et m'occuperai constamment de toutes les mesures qui peuvent garantir au dehors la sûreté et la tranquillité du Royaume. Je ne mettrai pas moins de vigilance et de fermeté à faire exécuter la Constitution au dedans et à empêcher qu'elle ne soit altérée.

---

(1) Minute de mon cabinet. Le projet est de la main de M. de Montmorin. Tout ce qui est souligné est de celle du Roi.

Pour vous, Messieurs, qui, dans une longue et pénible carrière, avez montré un zèle infatigable dans vos travaux, il vous reste encore un devoir à remplir, lorsque vous serez dispersés sur la surface de cet Empire, *c'est d'éclairer vos concitoyens sur le véritable esprit des lois que vous avez formées pour eux; d'y rappeler ceux qui les méconnoissent; d'épurer, de réunir toutes les opinions par l'exemple que vous donnerez de l'amour de l'ordre et de la soumission aux lois.*

En retournant dans vos foyers, Messieurs, je vous charge expressément d'être l'interprète de mes sentiments auprès de vos concitoyens. Dites-leur bien à tous que leur Roi sera toujours leur premier et leur plus fidèle ami; qu'il a besoin d'être aimé d'eux; qu'il ne peut être heureux qu'avec eux et pour eux, et que l'espoir de contribuer à leur bonheur soutiendra mon courage, comme la satisfaction d'y avoir réussi sera ma plus douce récompense.

Les cris de *Vive le Roi!* partis de tous les côtés de la salle et des tribunes interrompirent plusieurs fois le discours de Louis XVI, dont le début ne présente ici que de légères variantes avec le texte donné par le *Moniteur*. Après les dernières paroles du Roi, les applaudissements et les vivat continuèrent pendant plusieurs minutes. Le président Thouret répondit, au nom de l'Assemblée, par quelques mots respectueux et dignes, et le Prince se retira au milieu des acclamations universelles.

XXXVII

LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU MARQUIS DE BOUILLÉ (1).

Les incertitudes du marquis de Bouillé, qui semblait vouloir se détourner du service de Suède, ont cessé. — Le Roi Gustave trouve opportun d'endormir l'Assemblée pour qu'elle ne mette pas des obstacles maritimes à l'ouverture de la campagne de ce Prince. — Intervention pressante de Catherine II auprès de l'Empereur et du Roi de Prusse pour qu'ils s'allient efficacement contre la révolution. — L'Espagne doit fournir l'argent. — Il va assembler à Stockholm les États généraux pour peloter en attendant partie.

[23 décembre 1791.]

Monsieur le Marquis de Bouillé, j'ai ressu très exactement touttes les lettres que vous m'avées écrittes, et vous ne devées pas douttcer que je les est luees avec l'attention que doit inspircer tout ce qui vient d'un homme de votre méritte et qui roulle sur des affairres aux quelles je prends un intérêt aussi viff et sincère. Je ne vous cacherois cependant pas qu'il y a une de vos lettres qui m'a surpris autant qu'elle m'a fait de la peine, j'avois crue que nous avions fait nos conventions à Aix-la-Chapelle et qu'en chevaillier fransois vous y resteriées ; le zelle pour votre souverain infortunnée vous ayent fait quitteer votre patrie et vous étant attachée à moi son plus anssien alliée, et vous le voiyés maintenant son unique et fidèle ami, je devois croire que ce ne serroit que pour lui que vous pouviés me

(1) Autographe. Papiers de famille de M. le marquis de Bouillé. Orthographe conservée.

quitteer et que la Suède étoit devenue votre seconde patrie ; mais j'aime à croire que votre attachement à votre souverain, ce sentiment si noble et si respectable qui vous distingue, vous a emportée par l'Entousiasme le plus naturelle pour seux que vous croyées allors alloit servire sa cause. Vous avées veu depuis qui avoit de moi ou d'eux le zelle et la constenses joint à la sincéritée. Je ne doute pas que vous êtees éclairées et je vous prie de croire que je ne parlerois plus sur ce sujet ; mais vous me devées savoire grée quant loyalle chevaillier je vous est parlée de ce qui me tennoit à coeur (1). Maintenant je vous regarde tout à moi, tout comme je serrois toujours tout à vous ; voilla ce que je ne pouvois vous écrire par la poste et je n'est pû me résoudre à vous écrire sans vous ouvrir mon coeur. N'en parlons plus et ne nous occupons que du soin de tirer votre Roi de l'état où il est. Vous savez déja que le traittée signée entre moi et l'Imp : vient d'être ratiffiée ; sa constense et la mienne n'est pas doutteuse. Vous avez veu aussi qu'elle et moi sommes les seuls souverains qui ont envoyée des ministres aux Princes, et je puis vous confieer que nos ministres respectiffes

(1) Pendant que Gustave III travaillait à attacher à son service le marquis de Bouillé, ce général recevait de l'Impératrice de Russie, pour sa personne et en même temps pour tous les membres de sa famille, les plus séduisantes propositions. Mais l'importance et l'avantage personnel des offres n'étaient pas ce qui le pouvait déterminer : son choix était subordonné à une considération unique, l'intérêt de la cause du malheureux Louis XVI. Si Catherine II était plus puissante, le Roi de Suède était plus franchement zélé : M. de Bouillé se décida donc pour Gustave, et l'Impératrice lui en sut un mauvais gré, marqué d'une manière durable.

ressoivent ordre de quitteer Paris sous prétexte de congée, que nous nous préparons et nous comptons pour le printems ; mais que nous sommes convenues d'endormire l'assemblée pour qu'elle ne prennent pas des mesures marritimmes qui mettroit des embarras ou nous obligeroit à de plus grands préparatiffes, puisque nous ne pouvons communiquer avec vous que par la mer. C'est du moins sur cela que me parroit porteer le plus l'attention de l'Impperatrisse, et les gros vaissaux qui se trouvent à Breste ne laisse pas d'apuyer les raisons de cette Princesse. Cependant elle ne caisse de presseer le R. de Prusse et l'Emp ; et je ne doutte point que cette Princesse ne réussise enfin à persuader au cheff de l'Empire des obligations où il est comme souverain, comme frère et comme Empereur, de venir au secour de sa soeur et d'un Roi opprimé. Ce que vous me mandés sur les sentimens de la Reine de France doit venir à l'appüi des bonnes raisons qu'on a à lui présenter, et le forcera dans son dernieer retranchement. Cependant l'Impératrisse tient fortement à ne rien faire dans ce moment qui peut dénotter l'intention d'un attaque au printems. C'est aussi pourquoi je ne puis agire pour avoire les trouppes dont vous me parlées qui vont quitteer la solde de la République dès Provinses unis. D'ailleurs vous savées que c'est l'Espagne qui doit fournire l'argent et que de ce qu'elle m'a fait porteer les parolles les plus favorables il ne s'en est encore suivi d'effett. Cependant tout est prêt ici, et en attendant, pour me débarasser de tout embarras et mettre un ordre parfait dans mes finanses, embarassées par les différentes sortes de demandes depuis la

guerre, je vais faire convoquer les Etats-généraux; c'est, comme vous le voyées, plotteer en attendent partie. J'esperre que cette assemblé au lieu d'aporteer le désordre rammennera l'ordre et la tranquillités, et qu'elle sera comme la lance d'Achille qui seul savoit guérire les maux qu'elle avoit faitts. Au reste je connois un peu la tactique des Diettees : j'y suis assez savent, et je voudrois autant et aussi bien connoitre la tactique des Turennes et des Bouillés pour bien servir la cause des vrais fransois; mais j'ai, pour supléer à ce que je ne sais pas encore, un bon second, et j'esperre qu'il ne me ferra pas fau-bon. Je lui envoi pour cette effét les provision et brevéts de sa charge ainsi que ceux pour le Cte de Bouillé et le Ch. de Rodais, en le prient de se souvenir qu'il m'a promis d'être mon second et mon compagnion d'armes. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous est, Monsieur le Marquis de Bouillé, dans sa sainte et digne garde.

Votre très affectionné

GUSTAVE.

Stokholm ce 23 déc : 1791.

J'écris au Cte Lövenhielm mon ministre à la Haie de me donneer tout les renseignemens nésséssaires sur les troupes en question.

XXXVIII

PRIÈRE AU SACRÉ COEUR DE JÉSUS,

DONNÉE PAR MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE RAIGECOURT.

Cœur adorable de Jésus, sanctuaire de cet amour qui a porté un Dieu à se faire homme, à sacrifier sa vie pour notre salut et à faire de son corps la nourriture de nos âmes; en reconnoissance de cette charité infinie, je vous donne mon cœur et avec lui tout ce que je possède au monde, tout ce que je suis, tout ce que je serai, tout ce que je souffrirai. Mais enfin, mon Dieu, que ce cœur, je vous en supplie, ne soit plus indigne de vous; rendez-le semblable à vous-même, entourez-le de vos épines pour en fermer l'entrée à toutes les affections déréglées; établissez-y votre croix; qu'il en sente le prix, qu'il en prenne le goût; embrasez-le de vos divines flammes. Qu'il se consume pour votre gloire, qu'il soit à vous après que vous avez voulu être tout à lui. Vous êtes sa consolation dans ses peines, le remède à ses maux, sa force et son refuge dans les tentations, son espérance pendant la vie, son asile à la mort. Je vous demande, ô cœur tant aimable, cette grâce pour mes associés. Ainsi soit-il.

ASPIRATION.

O divin cœur de Jésus, je vous aime, je vous adore

et je vous invoque avec tous mes associés, pour tous les jours de ma vie et particulièrement à l'heure de ma mort. Ainsi soit-il.

O vere adorator et unice amator Dei, miserere nobis. Amen.

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Préface, page LIV, ligne 10 : *Quatre-vingt-treize leur jeta également la tête....*, lisez : Septembre Quatre-vingt-douze leur avait également jeté la tête.....

Page LVIII, ligne 11 : *Sur la tombe des héros,* lisez : Sur le corps des héros.

Pages 8 et 9, note 2, ligne 2 : *Marie-Christine, mariée au duc de Saxe-Teschen,* etc., lisez : Marie-Christine-Josèphe, née le 18 mai 1742, mariée le 8 avril 1766, à Albert-Casimir, né le 11 juillet 1738, quatrième fils de Frédéric-Auguste II, Électeur de Saxe, qui, comme Roi de Pologne, portait le nom d'Auguste III. Albert, à l'occasion de son mariage, avait été pourvu par l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse du duché de Saxe-Teschen, en Silésie. Il était feld-maréchal au service de l'Empereur et fut investi, avec l'Archiduchesse sa femme, du gouvernement des Pays-Bas autrichiens.....

Page 54, ligne 7 : *cinq cent mille livres,* lisez : cinquante mille.

Page 77, lettre sans date de Marie-Antoinette au comte de Mercy, à reporter à sa date [juin 1783].

Page 92, lignes 16-18 : *le comte Théodore,* lisez à la place de ce nom et de ce qui s'y rapporte : le comte Augustin, qui était d'opinion diamétralement opposée à celle de ses trois frères, Charles, Théodore et Alexandre. Il n'a pas fait comme eux la guerre d'Amérique. Leur mère était la sœur du troisième maréchal de Broglie. Augustin n'a pas émigré, mais il envoyait souvent de l'argent à Coblentz.

Page 107, ligne 7 : *au chapitre* IX *du livre* XI, lisez : au chapitre X du livre II, page 230 du premier volume.

Page 161, seconde ligne : *et au bout d'un an, le 31 août,* lisez : et au bout de neuf mois, le 31 mai. La lettre de la Reine, qui suit, est du même jour. Les deux qui viennent après doivent recevoir la date de juin.

Page 185, lettre sans date de la Reine à Mercy, à reporter à sa date réelle [juin 1783].

Page 228, lettre de la même au même, substituer à la note : provien des Archives impériales de Vienne.

Page 284, lettre de la Reine au comte de Mercy, même provenance que la précédente.

Page 334. La lettre de Marie-Antoinette au duc de Guiche provient des papiers de famille de madame la duchesse douairière de Gramont.

Page 342. La letire de Marie-Antoinette au comte de Mercy, en date du 3 juillet [1790], provient des Archives impériales d'Autriche.

Cette date du 3 juillet 1790 est inexacte; la lettre doit être reportée au 28 ou au 29 juin de la même année.

Lettre CCLIII, page 446. Le baron de Breteuil au comte de Mercy, ajoutez en note : Tirée des Archives impériales de Vienne.

Page 446, ajoutez en note : Cette lettre est tirée des Archives impériales d'Autriche.

Même lettre, page 448, première ligne : *ce que veut la foule*, lisez : ce que vaut la foule.

Même lettre, page 451, ligne 21 : affirment d'effectuer, lisez : affirment [qu'elles viendront à bout] d'effectuer.

TOME II.

Page 39, ligne 24, mettez entre guillemets le mot *discutent*, qui n'est point dans le texte.

Lettre CCCLXXVII. Madame Élisabeth à madame de Raigecourt, p. 398, première note : *Goguelat*, lisez Gobet.

Lettre CCCLXXIX. Madame Élisabeth à madame de Raigecourt, p. 402, ligne 7 : *la R(ussie)*, lisez la R(eine).

Lettre XIX du Supplément. Louis XVI à l'Assemblée nationale, 25 *mars* 1789, lisez : 25 mai 1789.

Page 505. La lettre de Madame Adélaïde de France appartient au cartulaire de la maison de Condé.

TOME III.

Page VIII de la Préface, ligne 14 : 8 *juin* 1792, lisez : 8 janvier 1792.

Page LXII de la Préface, ligne 5 : *privilegirten*, lisez : privilegirt.

Page 3, à la note, ajoutez : Dans une note des éditeurs Berville et Barrière. Collection Baudouin.

Page 77. La note des préliminaires de la paix provient des Archives des Affaires étrangères et de celles de la Marine.

Page 79, ligne 4 de la note : *Rohsbach*, lisez : Rohrbach.

Page 134, première ligne de la note : *François-Xavier, comte de Lusace, frère naturel du duc de Saxe-Teschen*, lisez : François-Xavier, né en 1730, second fils de Frédéric-Auguste II, Électeur de Saxe, Roi de Pologne sous le nom d'Auguste III, et par conséquent frère du duc de Saxe-Teschen.

Page 244, ligne 4 : *en Brabant*, lisez : en Toscane.

Page 306, note 2. *De Polignac, c'est le prince qui fut ministre*, lisez : C'est le fils aîné du duc de Polignac, qui a porté le titre de duc après la mort de son père, fut Premier Écuyer du Roi sous la Restauration, chevalier des Ordres, pair de France, et qui était frère du prince Jules, ministre de Charles X.

TOME IV.

Page 4, ligne 4 du troisième aliéna : *profiter de la faveur*, lisez : profiter du crédit.

Page 8, dernière ligne du texte : *se fondre celui de Chamboranl*, lisez : partie de celui de Chamborant.

Page 17, ajoutez en note à la ligne 5 : L'excessive vivacité de la Reine, quand sa volonté était contrecarrée, se portait de temps en temps à des scènes d'excessive violence. Le prince de Montbarey en cite un exemple fort remarquable, tome II de ses *Mémoires*, page 193.

Même page, ajoutez à la fin de la première note : Rentré en France en 1814, il fut ministre plénipotentiaire de Louis XVIII en Saxe, de 1816 à 1818.

— A la suite de la note 3, ajoutez : M. de La Rochefoucauld-Liancourt passe pour avoir eu peu de rechange en matière d'esprit et avoir vécu sur un ou deux mots. M. de Créquy rencontrant un jour le duc de Lausun, lui dit, à ce que rapporte Chamfort : « Tu dînes aujourd'hui chez moi? — Mon ami, c'est impossible. — Il le faut... et d'ailleurs tu y es intéressé. — Comment? — Liancourt y dîne : on lui donne ton esprit, il ne s'en sert pas, il te le rendra. »

Page 18, ligne 7 de la note 2 : *comme lieutenant général*, lisez : comme mestre de camp général de dragons, dans la guerre de Sept ans. Il fut lieutenant général en 1780.

Même page. Après le premier paragraphe de la note 2, ajoutez : Quoique fin courtisan, pouvant passer pour une manière de favori de Louis XVI, et particulièrement distingué aussi de la Reine, il fut néanmoins un des premiers que frappèrent les réformes économiques de l'archevêque de Toulouse à son entrée au ministère. Il donna alors sa démission de premier écuyer du Roi, devint député aux États généraux en 1789, se rangea dans la minorité, émigra

en 1792, entra dans l'armée des Princes, et servit ensuite en Portugal avec le grade de capitaine général. Il avait été marié en premières noces à mademoiselle de Bonnevie, qui lui avait apporté en dot le marquisat de Vervins. Il épousa en secondes noces la veuve du comte de Châlons, née d'Andlau, qui était de la société intime de la Reine, et dont la mère était une Polastron.

Page 20, ligne 23, après le mot *passions*, ajoutez : La marquise de Laroche-Lambert, née de Dreux-Brézé, qui avait une voix charmante avec un goût exquis, et chantait souvent avec Marie-Antoinette; la vicomtesse de Polastron, née d'Esparbès de Lussan, dame du palais de la Reine.

Même page, ligne 27 : *du comte de Coigny*, ajoutez en note :

Le comte, depuis marquis de Coigny, avait épousé, en 1775, Louise Marthe de Conflans d'Armentières, dont la réputation d'esprit et de grâce s'était assez bien établie pour que Marie-Antoinette pût dire de cette femme charmante : « Je ne suis que la reine de Versailles, c'est madame de Coigny qui est la reine de Paris. » C'est à elle que le prince de Ligne a écrit, pendant la guerre de Turquie, les neuf lettres de son recueil qui sont peut-être les plus agréables qu'il ait livrées au courant de sa plume facile. « Vous serez dans cinquante ans, lui disait-il, une madame Du Deffand pour le piquant, une madame Geoffrin pour la raison, et une maréchale de Mirepoix pour le goût. A vingt ans, vous possédez le résultat de trois siècles qui composent l'âge de ces dames. »

Page 37, ligne 7 de la note, après le mot *occupait*, ajoutez :

Le régiment de la Couronne avait arrêté Lameth, sous le prétexte qu'il était aristocrate. Quand ce régiment apprit que le Roi était sorti de Paris, et que le bruit se répandit qu'il était à Metz, les officiers, retrouvant tous leur vieille loyauté au fond de leur cœur, se rendirent auprès de leur colonel, changèrent toutes les consignes et le relevèrent de sa prison, le priant de se mettre à leur tête, attendu, disaient-ils, qu'il était impossible que le régiment de la Couronne ne fût pas auprès du Roi. Ainsi les hommes sont faits : quatre jours auparavant, ils s'étaient révoltés, ils avaient arrêté leur colonel! (Note communiquée par l'ancien chancelier, M. le duc Pasquier, d'après le récit recueilli par lui de la bouche de l'aîné des Lameth, qui ne partageait pas l'opinion de ses frères.)

Page 67, ligne 15, au nom de *Bruce*, ajoutez en note : premier major des gardes impériales, et dont la femme, aussi célèbre par son esprit que par sa beauté, était sœur du maréchal de Romanzoff. Longtemps favorite de Catherine II, cette femme aimable, qui avait excité la jalousie de sa souveraine pour avoir été distinguée par le

favori impérial Korsakoff, fut exilée à Moscou; mais son mari ne partagea pas sa disgrâce.

Page 69, ligne 26. *Salès*, lisez : Salis.

Page 71 à la note, au nom du baron de Nolcken, ajoutez qu'il était titulaire du poste de ministre de Suède à Londres, et qu'il resta dans cette résidence jusqu'en 1793. Il mourut en 1813.

Page 72, à la note, ligne 10, *Il partit avec le comte de Fersen, pour l'Amérique, sous les ordres du comte d'Estaing*, lisez : Il partit avec le comte de Fersen pour l'Amérique, où il alla se placer sous les ordres du comte d'Estaing.

Page 112, ligne 21. M. de Bildt dont il est question était chargé d'affaires à Vienne. Il mourut ministre à Ratisbonne.

Page 113, ligne 27. Au nom du baron d'Ehrensværd, le même qui, avec le comte Scheffer et le baron Taube, avait accompagné Gustave III, alors Prince royal de Suède, voyageant en France dans l'année 1771, sous le nom de comte de Gothland, en compagnie de son frère, ajoutez en note que ce baron d'Ehrensværd était, en 1791, ministre de Suède à Madrid, qu'il fut ensuite accrédité dans la même qualité, d'abord à Londres, ensuite à Paris, et mourut lieutenant général en 1805.

Page 211, ligne 29 : *d'empêcher qu'on reçût*, lisez : d'entraver la réception de.

Page 276, avant-dernière ligne de la note : *le prince Obolinsky*, lisez : le prince Obolensky.

Page 306, ligne 10 : la loi des suspects *si terriblement fatale*, lisez : si cruellement fatale.

Page 312, ligne 11, *l'abbé Démar* (*Desmares*), lisez : d'Eymar.

Page 313, dernière ligne avant le paragraphe, ajoutez en note : M. le prince Obolensky a en vain recherché ces deux lettres dans les Archives de Russie, parmi les papiers du Cabinet de Catherine II.

Page 319, ligne 28, après le mot *Impériale*, ajoutez : Cette lettre ne s'est pas non plus retrouvée aux Archives de Russie, classées aujourd'hui, et qui ne l'étaient pas entièrement à mon voyage de Moscou.

Page 380, ligne 11 : *Schulenberg*, lisez : Schulenbourg.

Page 426, ligne 13 : *Omheten*, ajoutez en note : mot qui signifie *la tendresse*.

Page 446. La lettre de Marie-Thérèse donnée en *fac-simile* n'est point adressée à Marie-Christine, mais à la Reine de Naples.

Page 453, ligne 2 de la note : *Gustafskald*, lisez : Gustavsskiöld.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

DLXXII. — LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY AU ROI DE SUÈDE. — Le Comte d'Artois l'envoie à Pétersbourg pour rendre compte à l'Impératrice du résultat des conférences de Pilnitz. — Il sollicite les ordres du Roi de Suède. (Dresde, 30 août 1791.) 1

NOTE SUR LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY ET REPRODUCTION DE SES MÉMOIRES 2

La Reine Marie Leczinska lui réserve une place dans ses pages. 3

Il est appelé par sa famille à Vienne 4

Il est recommandé à la famille de Gramont 7

Il porte à la Cour de Vienne le portrait de fiançailles du Dauphin, depuis Louis XVI 9

Le cardinal de Rohan 12

Mort de Louis XV 13

Le comte de Saint-Germain 15

La Reine fait une scène au ministre de la guerre en faveur de Valentin 16

La Cour de Versailles 17

Trianon 21

Voyage à Londres 23

Calonne et Necker 24

L'abbé de Vermond 27

La Révolution éclate 33

Il revient à Paris et voit la Reine 37

Ses conversations avec La Fayette 38

Le Roi est trompé par ses ministres. La Reine lui reproche de ne pas abdiquer 42

Scènes à cause du sans-façon du Roi à l'égard de la garde nationale 43

On croit à la fuite du Roi : armes prêtes pour le défendre . . 47

Lettre hardie de Madame Élisabeth 49

Journée des chevaliers du poignard 51

Coblentz et Breteuil 52-53

Le Roi de Suède Gustave III 56

Le Comte d'Artois 57-58

Eszterházy est désigné par les Princes pour aller en Russie suivre leurs intérêts 62

Son audience de l'Impératrice 64

Enfants du comte Valentin 69

DLXXIII. — LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Le plan d'opération du marquis de Bouillé lui semble dangereux pour la sûreté du Roi de France. — Il en suggère un autre qu'il expose en détail. — S'il ne peut obtenir que l'Empereur prenne une résolution, il remettra au baron de Nolcken le soin de poursuivre la négociation. — Il a fait appuyer par le baron de Stedingk la mission du comte Eszterházy. — L'Empereur est retenu par la prudente lenteur de son ministère. — L'ambassade de Russie à Vienne est sans instructions. — Les ministres de l'Empereur penchent beaucoup pour la réunion d'un congrès à Aix-la-Chapelle. (Prague, 1er septembre 1791.) 70

NOTE SUR LE COMTE DE STEDINGK. 72

DLXXIV. — LE COMTE VALENTIN ESZTERHAZY A LA COMTESSE, SA FEMME. — Détails sur sa première entrevue avec l'Impératrice Catherine II. (Saint-Pétersbourg, 4 septembre 1791.). 74

NOTE SUR CATHERINE II. 78

DLXXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, SOUS LE NOM DE MADAME DE SCHWARZENGALD. — Elle est furieuse contre madame de Travanet, qui a indiscrètement inquiété son amie sur une indisposition sans gravité de sa mère. — La morale à tirer de toutes leurs conversations écrites, c'est que la marquise doit être bonne, mais ferme envers ses enfants. (Sans date.). 81

DLXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — La Constitution est entre les mains du Roi. — Affluence énorme aux Tuileries. — On espère qu'il signera ce superbe ouvrage, dont tout le monde a la tête tournée. — Les départements se dépêchent de faire leurs élections. — M. Le Cointre. — Procédé de madame de Bombelles pour converser en allemand. — La Princesse lui donne des conseils pour sa santé. (4 septembre 1791.). 82

DLXXVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Léopold s'élève avec force contre les intrigues qui règnent aux Pays-Bas. — Les États de Brabant refuseront les subsides; il faut en finir avec eux. — Après les avoir traités avec toute la douceur et la modération possibles, on usera des moyens de compression. — Toutes les troupes des Pays-Bas seront employées à rétablir l'ordre; arrive ce qui pourra. — Le Comte d'Artois lui a envoyé à signer un manifeste donnant la régence à *Monsieur*. — L'Empereur proteste contre les démarches auxquelles on veut l'entraîner. — Les Princes et Calonne ne pensent qu'à eux : il n'y a rien à faire avec ces gens-là. — L'Angleterre ne cherche qu'à tirer profit de la situation. — La Reine, Fersen et Bouillé sont les seuls qui parlent et entendent raison. (5 septembre 1791.) 84

DLXXVIII. — LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Il rend compte du résultat des conférences de Pilnitz. — Hésitations du Roi d'Espagne. — Le comte de Fersen a toujours combattu l'idée d'un congrès. — Il espérait que l'entrevue de Pilnitz ferait cesser les incertitudes de l'Empereur. — Le comte de Cobenzl affirme que le Roi de Prusse ne veut que temporiser. — On a proposé à toutes les cours de rappeler les ambassadeurs de Paris et de les réunir en congrès à Aix-la-Chapelle. — Vains efforts du comte de Fersen pour faire abandonner ce projet. — Ses démarches auprès

de l'Empereur. — L'intention du cabinet de Vienne est de traîner en longueur; il faudrait trouver un moyen de compromettre l'Empereur. — Le comte de Fersen expose au Roi de Suède la ligne de conduite qu'il compte suivre. — L'Empereur, à l'entrevue de Pilnitz, a été très-mécontent de M. de Calonne. — Le Prince de Hohenlohe vient d'arriver; son langage est tout différent de celui de M. de Cobenzl. — Le Roi de Prusse est prêt à marcher et l'a chargé de presser l'Empereur d'agir. — Une grande méfiance règne entre les cours de Vienne et de Berlin. (Prague, 6 septembre 1791.). 87

DLXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle est charmée que madame de Bombelles ait trouvé un peu de société. — Conversations des cercles de Paris. — Le Roi réfléchit sur la réponse à faire au sujet de la Constitution. — Il a bon besoin des dons de l'Esprit-Saint. — Le pain commence à renchérir. — L'avenir est sombre; mais la force que donne l'amour de la liberté rassure beaucoup. (8 septembre 1791.) 95

DLXXX. — MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE. — Ils lui communiquent la lettre qu'ils ont écrite au Roi de France en lui adressant la déclaration de Pilnitz. — Motifs qui les ont déterminés à faire cette démarche. — Ils se sont abstenus, par prudence, de lancer un manifeste ou une déclaration de régence. — Ils font appel au secours de la Suède. — Le baron d'Escars est chargé de lui faire connaître l'état des esprits dans les provinces. (Schönbornslust près Coblentz, 14 septembre 1791.) 97

DLXXXI. — LE ROI LOUIS XVI A L'EMPEREUR LÉOPOLD. — Il notifie son acceptation de la Constitution. (Paris, 18 septembre 1791). 99

DLXXXII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, SOUS LE NOM DE MADAME DE SCHWARZENGALD, A ROSCHACK, PAR SAINT-GALL, EN SUISSE. — Condoléances sur la mort du comte de Rosenberg. — Regrets de ne pouvoir se joindre à son amie. — Ce qui la chagrine, c'est le défaut d'entente entre les membres de la famille, et l'impossibilité où elle se trouve de travailler à la rétablir comme elle le voudrait. — Réflexions religieuses à ce sujet. — Son opinion sur la lettre des Princes et la déclaration de Pilnitz. — Nouvelles de ses dames. — On la traîne au théâtre. (22 septembre 1791.). 100

NOTE SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE A CETTE ÉPOQUE. 102

DLXXXIII. — LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III. — Il rend compte de son entrevue avec l'Empereur. — Celui-ci est toujours désireux d'abréger la conversation sur les affaires de France; il est bien intentionné, mais peu d'accord avec son ministère. — Le congrès est décidé; sera-ce un congrès armé? — Fersen a remis un mémoire à l'Empereur. — Difficulté de négocier avec la cour d'Autriche. — Défaut d'entente entre les cabinets de Vienne et de Berlin. — L'arrivée du Comte d'Artois a fait beaucoup de mal. — Attitude fâcheuse de M. de Calonne à Pilnitz. — Personne n'a confiance dans les Princes, l'Empereur moins que tout autre. — M. de Fersen approuve le projet de descente en Normandie; mais il faut un concert entre toutes les Puissances. — Influence du comte de Mercy sur la cour de Vienne. — Nécessité pour Fersen de se rendre à Bruxelles. (21 septembre 1791). 103

Fersen a remis une note au comte de Cobenzl. — Son entretien avec lui. — Il lui reproche de n'avoir point communiqué au Roi de Suède la lettre circulaire de l'Empereur aux souverains étrangers. — L'Espagne entre dans les vues de l'Empereur. — Opinion de Fersen sur la marche à suivre dans les affaires de France. (22 septembre.). 110

Il a reçu la réponse du comte de Cobenzl. — Les dispositions du cabinet de Vienne sont de tout traîner en longueur. — Toutes les Puissances se méfient l'une de l'autre. — L'Empereur approuve la sanction donnée par le Roi de France à la Constitution; mais cette sanction ne doit rien changer aux démarches des cours. (26 septembre.). 114

L'Empereur est revenu sur son opinion et pense qu'il n'y a plus rien à faire du moment que Louis XVI s'est déclaré libre. (27 septembre.). 116

ANNEXE A A LA LETTRE PRÉCÉDENTE, ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791 PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Mémoire présenté à l'Empereur sur les affaires de France, par le même comte Axel de Fersen. 117

ANNEXE B A LA MÊME LETTRE, ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791 PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Note remise au comte de Cobenzl. (22 septembre 1791.). 125

ANNEXE C A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791 PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Projet de convention entre S. M. l'Empereur et S. M. le Roi de Suède. 126

ANNEXE D A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791 PAR LE COMTE DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Réponse du comte de Cobenzl au comte Axel de Fersen, touchant le projet de convention qui précède. (25 septembre 1791.). 128

NOTE SUR LES COBENZL. 130

ANNEXE E A LA LETTRE ÉCRITE LES 21-27 SEPTEMBRE 1791, PAR LE COMTE AXEL DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE. — Réponse du Roi d'Espagne à l'Empereur. (Madrid, 7 août 1791.). 131

NOTE SUR L'ATTITUDE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES A CETTE ÉPOQUE. 134

DLXXXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Rôle joué par le baron de Bombelles, employé par les Princes. — Clôture de la Constituante. — La nouvelle législature, presque toute choisie par les Jacobins. — Protestation des émigrés contre l'acceptation du Roi. — Appréciation de ce document par la Princesse. — Proclamation du Roi. — La Fayette, Barnave et Lameth vont quitter Paris : ils feraient mieux d'y rester pour influencer l'Assemblée, qui est fort républicaine. — Il serait essentiel de travailler à l'avance au bon accord entre les esprits. — La Princesse est fort effrayée de la roideur de certaines gens. (30 septembre 1791.). 138

DLXXXV. — LE CHEVALIER MACPHERSON A M. EWART, A BERLIN. — Entrevue de Pilnitz. — Ses causes, son but. — Conséquences heureuses qu'elle doit entraîner pour le bien de l'humanité. (Lausanne, 2 octobre 1791.). 140

DLXXXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Elle n'ira pas à Montreuil que Versailles n'ait avoué ses torts envers

la Famille royale. — Elle n'ose aller à Saint-Cyr, de peur de compromettre les Dames, et de faire dire aux constitutionnels qu'elle leur a apporté une contre-révolution. — La nouvelle législature commence à attaquer les droits que le Roi tient de la Constitution. — Elle a décrété que le titre de *Sire* ou de *Majesté* lui serait refusé. — Tristes prévisions. — Le Roi doit se rendre à l'Assemblée, et y lâchera un petit discours. (6 octobre 1791.) 147

NOTE SUR L'ATTITUDE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 149

DLXXXVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — La déclaration du Roi de France a rendu la situation plus difficile. — Les Princes et tous les émigrés ne pouvant réussir à entraîner l'Europe dans la guerre, se répandent en horreurs contre l'Autriche. — L'Empereur soupçonne une entente entre l'Assemblée nationale et les États de Brabant. — Il ne croit pas aux démonstrations de l'Impératrice de Russie en faveur des Princes français. (Brünn, 9 octobre 1791.) 151

DLXXXVIII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Elle a bien fait d'écarter l'envoi à Vienne d'une députation des États de Brabant. — Il ne recevra de députation que lorsque tout sera rentré dans l'ordre. — Il craint surtout l'influence des clubs de Lille. — Point de nouvelles de la Reine des Français. (Sans date.) 153

DLXXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — On débite les plus heureuses nouvelles. — L'Empereur aurait reconnu le pavillon national. — Réflexions ironiques de la Princesse sur cette circonstance. — Si l'Assemblée n'est pas chassée par les Parisiens, elle sera terrible pour les non-conformistes. — Tout est tranquille; le Roi est l'objet de l'adoration publique. — Combien de temps cela durera-t-il? (12 octobre 1791.) 154

DXC. — MOUNIER A L'EMPEREUR LÉOPOLD II, AVEC UN MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DE FRANCE. — En son nom et au nom de quelques membres de la partie monarchique de l'Assemblée, il consulte l'Empereur sur les moyens d'arrêter l'essor de la révolution française. (Genève, 13 octobre 1791.) 156

NOTE SUR MOUNIER. 158

DXCI. — MÉMOIRE SUR LES MOYENS DE RÉTABLIR L'ORDRE EN FRANCE. — Causes de la révolution. 160
Situation actuelle de la France. 172
Ce qu'on doit faire pour la sauver. 177

DXCII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE BOMBELLES. — L'Empereur reconnaît le pavillon aux trois couleurs. — Les Princes pacifiques sont des trésors précieux pour des révolutionnaires. — Le Roi a bien fait de motiver son acceptation de la Constitution. — La Providence, qui est bonne, a voulu humilier la famille royale. — Difficultés d'un rapprochement sincère entre ses membres! — Félicitations à la marquise, à l'occasion de la première communion de ses enfants. (14 octobre 1791.) 199

DXCIII. — LOUIS XVI A SES FRÈRES, LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS. — Motifs qui l'ont déterminé à accepter la Constitution. — Sa résolution de la maintenir invariablement. — Il les

invite à rentrer en France, ou à se désister du moins des projets qu'on leur attribue. (Paris, 16 octobre 1791.). 201

DXCIV. — LA MARQUISE DE RAIGECOURT A LA MARQUISE DE BOMBELLES, A VALDECK, PRÈS DE SAINT-GALL. — Réflexions sur la mésintelligence entre les Tuileries et Coblentz, entretenue par l'inimitié existante entre le baron de Breteuil et Calonne. — Nécessité d'opérer entre eux un rapprochement. — Pente effrayante des affaires. — La Reine. — Avilissement du Roi. (Trèves, 16 octobre 1791.). 203

NOTE SUR L'ÉMIGRATION. 206

DXCV. — MARIE-ANTOINETTE AU COMTE DE MERCY-ARGENTEAU. — Nécessité pressante d'organiser un congrès. — Les Frères du Roi forcés de marcher contre la France. — Il faudra les combattre, et la Cour n'en sera pas moins soupçonnée d'être d'accord avec eux. — Un congrès peut seul prévenir tant de malheurs et faire cesser l'indécente position des Princes français. — Motifs apparents que l'on pourrait donner à la réunion. (19 octobre 1791.). . . . 212

DXCVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle trouve le Roi exagéré. — L'Assemblée veut s'emparer des biens de tout émigré en Allemagne. — Madame de Lastic rentre à Paris. — Opinion de la Princesse sur Mercy-Argenteau. (21 octobre 1791.) 214

NOTE SUR LE COMTE DE MERCY. 215

DXCVII. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Accueil fait à l'ambassadeur de France, marquis de Noailles. — Il ne peut plus être question de secours étrangers. — Sa crainte que les Princes, avec leur soi-disant armée, ne veuillent tenter quelque chose. — Ils feraient mieux de profiter de l'amnistie pour rentrer en France et faire réussir la contre-révolution à l'intérieur. — Les troubles des Pays-Bas sont fomentés par les Français. — Dispositions à prendre pour maintenir l'ordre. (25 octobre 1791.). . 217

DXCVIII. — LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE CATHERINE II. — Ils lui transmettent copie de la lettre et du mémoire du Roi. — Ils se refusent à voir dans ces écrits l'expression de sa volonté. — Il doit soupirer après le moment de sa délivrance. — Ils seraient coupables s'ils ne travaillaient point à le tirer de cette situation. — Les dispositions de l'Espagne semblent plus favorables. — Ils sollicitent la garantie de l'Impératrice pour un prêt d'argent qui leur est offert à cette condition. — Négociations avec les Landgraves des deux Hesses. Ils lui demandent de consentir à ce que le Prince de Nassau reste auprès d'eux. — Son départ ferait penser qu'ils sont déterminés à ne point agir. (Schönburnslust, 25 octobre 1791.). 220

DXCIX. — RÉPONSE DE L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE A LA COMTESSE DE PROVENCE. — Courtoisies. (29 octobre 1791.) 224

DC. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Rien de ce qu'elle voit ne lui plaît. — Leur sort sera toujours d'être bêtes et maladroits. — Madame de Lastic est de retour. (30 octobre 1791.). 225

DCI. — PROMULGATION DES SENTIMENTS DES PRINCES FRÈRES DU ROI. (30 octobre 1791.). 226

DCII. — MONSIEUR, COMTE DE PROVENCE, ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE. — Le Roi de Suède a interdit toute relation entre son gouvernement et le chargé des affaires de France. — Les Princes lui demandent qu'il accrédite un ministre auprès d'eux. — Le Roi d'Espagne veut lui procurer des fonds pour l'aider dans l'exécution de ses projets. — Les circonstances deviennent chaque jour plus pressantes. (Schönburnslust, 30 octobre 1791.). 228

DCIII. — MARIE-ANTOINETTE A SON FRÈRE LÉOPOLD II. — État politique de la France. — Vœux en faveur d'un congrès. — Danger que font courir les tentatives des émigrants. (2 novembre 1791.). 230

DCIV. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Message de M. de Penthièvre bien accueilli par le Roi. — Prier Dieu de les regarder en pitié. (7 novembre 1791.). 232

DCV. — LE BARON DE BRETEUIL A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II. — Comme ancien ambassadeur du Roi, il se joint à toute la Noblesse de France pour exprimer ses sentiments de reconnaissance envers l'Impératrice, et sa confiance dans l'amitié qui unit les deux souverains. (Bruxelles, 7 novembre 1791.). 233

DCVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Madame de Lastic a un courage de lion. — Elle va au Ciel tant qu'elle peut. — L'Assemblée dit tout ce qu'il est possible contre les prêtres et les émigrants. (8 novembre 1791.). 235

DCVII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES, A L'ADRESSE DE MADAME DE SCHWARZENGALD, PAR SAINT-GALL, EN SUISSE, A ROSCHACK. — Nouvelles de famille. — Tristes événements aux colonies. — On sent aux Tuileries la nécessité de se rapprocher de Coblentz. — On va tâcher d'y pourvoir. — L'Autriche n'est pas désintéressée dans la question, songe à l'Alsace, et se croise les bras au lieu d'agir. — La Reine n'est pour rien dans tout cela. — La politique envers l'Autriche a été mal conduite. (8 novembre 1791.). . 236

NOTE SUR M. DE VAINES. 237

DCVIII. — LOUIS XVI A LOUIS-STANISLAS-XAVIER, PRINCE FRANÇAIS. — Il s'étonne que la première lettre n'ait point produit l'effet qu'il en devait attendre. — La révolution est finie. La Constitution est achevée. La France la veut. Le Roi la maintiendra. — Il lui ordonne de rentrer en France. (Paris, 11 novembre 1791.). 241

DCIX. — LOUIS XVI A CHARLES-PHILIPPE, PRINCE FRANÇAIS. — Pour le sommer de rentrer en France. (Paris, 11 novembre 1791). . 242

DCX. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A SA SOEUR MARIE-CHRISTINE. — Ses vues sur les affaires de France. — Toute entreprise des Princes serait inutile et dangereuse, toute intervention étrangère impossible et funeste. — Quand l'argent et les vivres manqueront aux émigrés, ils ne laisseront pas d'être fort incommodes. — Conduite à tenir à l'égard des États de Brabant pour en finir avec leur résistance. — L'alliance entre l'Autriche et la Prusse va être conclue. — Il s'excuse d'avoir incommodé la sœur du prince de Würtemberg. (11 novembre 1791). 243

DCXI. — L'EMPEREUR LÉOPOLD A MONSIEUR ET AU COMTE D'ARTOIS. — L'acceptation de la Constitution par le Roi lui a été notifiée. — Il fait connaître aux Princes la manière dont il envisage le nouvel état

de choses, et les exhorte à y conformer leurs déterminations. (Vienne, 12 novembre 1791) 246

DCXII. — LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Condoléances à l'occasion de la mort de Potemkin. — Tableau de la situation politique. — Les dispositions de l'Espagne sont de plus en plus favorables. — Le duc d'Havré y est accepté comme agent des Princes. — En France, la majorité de la nation semble se déclarer pour le Roi. — La Cour paraît avoir abandonné tout projet d'évasion et s'en remettre à leurs efforts. — L'Assemblée vient de rendre un décret contre les émigrés. — Les Princes en ont profité pour demander à l'Autriche et à la Prusse de s'expliquer sur la protection que l'on peut en attendre. — Négociations engagées à Constantinople. (Coblentz, 16 novembre 1791.) 248

DCXIII. — NOTE AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE CATHERINE SUR LES INDISCRÉTIONS DE CALONNE 251

DCXIV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle ne sait pas un mot de ce qui se passe à l'Assemblée, si ce n'est que la tribune retentit de toutes les impiétés. — On veut embarquer tous les prêtres non assermentés. — Un caporal a inventé de consigner, la nuit, le Roi et la Reine dans leurs appartements. — M. Pétion doit être nommé maire. — Extrême embarras de la Princesse à ce sujet. (16 novembre 1791.) 252

DCXV. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Détails sur sa santé. Les décrets sur les prêtres vont leur chemin. — La persécution sera bientôt parfaite et générale. — Il faut demander à Dieu la force. (23 novembre 1791.) 254

DCXVI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Madame de Goneuil. — Mort de la fille de Tilly. — Craintes de la propagation de la petite vérole qui l'a tuée. — Le décret sur les prêtres a passé. — Le Roi est prié d'intervenir auprès des Puissances pour faire cesser les rassemblements, sous peine de déclarer la guerre à ces puissances. — On lui a cité l'exemple de Louis XIV! (30 novembre 1791.) 256

NOTE SUR LA MARCHE DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE ET L'ÉTAT DES AFFAIRES PUBLIQUES. 258

DCXVII. — LE COMTE DE PROVENCE AU ROI LOUIS XVI. — Il refuse d'obéir aux ordres du Roi, qu'il ne considère pas comme libre. (Coblentz, 3 décembre 1791.) 260

DCXVIII. — LE COMTE D'ARTOIS A LOUIS XVI. — Refus d'obéir à son ordre de rentrer en France, attendu qu'il ne considère pas cet ordre comme un acte de sa libre volonté. (Coblentz, 5 décembre 1791.) 261

DCXIX. — LE PRINCE DE CONDÉ A LOUIS XVI. — Il lui expose, après s'être concerté avec le Comte d'Artois, les motifs qui le déterminent à ne point exécuter les ordres qu'il a reçus du Roi de rentrer en France. (Premiers jours de décembre 1791.) 263

NOTE SUR L'ÉMIGRATION. 266

LE COMTE DE PROVENCE EST SOMMÉ PAR L'ASSEMBLÉE DE RENTRER EN FRANCE; SA RÉPONSE 268

DCXX. — LE ROI LOUIS XVI AU ROI DE PRUSSE FRÉDÉRIC-GUILLAUME II. — Bien qu'il ait accepté la nouvelle Constitution, les factieux ont projeté de détruire les restes de la Monarchie. — Il s'est adressé aux principales Puissances de l'Europe pour leur demander, comme le meilleur remède à la situation, de réunir un congrès armé. — Le baron de Breteuil est seul instruit de ses intentions. (Paris, 3 décembre 1791.) 269

NOTE SUR LA DATE DES POUVOIRS DU BARON DE BRETEUIL. 269

DCXXI. — LE ROI LOUIS XVI AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III. — Considérations qui ont amené Louis XVI à reconnaître la nécessité d'accepter la Constitution. — Ligne de conduite qu'il s'est tracée à l'intérieur. — Il lui faut au dehors l'appui d'un congrès des principales Puissances de l'Europe. — Il demande au Roi de Suède d'en prendre la direction. — Utilité d'éviter l'intervention des Princes et des émigrés français. — Il accrédite le baron de Breteuil auprès du Roi Gustave. (Paris, 10 décembre 1791.) 271

DCXXII. — MARIE-ANTOINETTE A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — Elle fait connaître en détail la situation de la Famille royale de France et passe en revue les causes diverses qui ont déterminé le Roi à accepter la Constitution. — Souffrances endurées par la Famille royale. — Projet d'un congrès armé. — L'Empereur d'Autriche n'a pas répondu aux propositions de la Reine; elle s'adresse à Catherine II, et sollicite son appui auprès des différentes cours pour leur faire accepter l'idée d'un congrès. (Paris, 3 décembre 1791.) 276

DCXXIII. — NOTE AUTOGRAPHE DE L'IMPÉRATRICE POUR SON MINISTRE sur les tergiversations de la Cour de France et ses défiances contre Breteuil 282

NOTE SUR LES MOTIFS DE LA HAINE DE L'IMPÉRATRICE CONTRE BRETEUIL 282

DCXXIV. — L'EMPEREUR LÉOPOLD II AUX COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS. — Les dispositions du Roi lui sont connues comme à eux. — Le Roi répugne à tout projet de contre-révolution. — L'Empereur partage entièrement ses vues : il ne l'exposera point à de nouveaux périls en contrariant ses volontés. — Quant à la protection demandée par les Princes et par les émigrés, elle leur est acquise dans ses États et leur est suffisamment garantie. (Vienne, 3 décembre 1791.) 283

DCXXV. — LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II. — Fausse nouvelle de la fuite de Louis XVI et de sa famille. (6 décembre 1791.) 285

DCXXVI. — L'IMPÉRATRICE CATHERINE II A GUSTAVE III. — Dispositions décourageantes de l'Empereur à l'endroit des affaires de France. — Catherine II allègue pour motifs à l'inaction de ce Prince, le désaccord qui existe entre la Cour des Tuileries et les Princes français. — L'Impératrice combat cette opinion, et ne désespère pas de ramener l'Autriche à ses vues. — Elle ne néglige aucun effort pour atteindre ce résultat. (Saint-Pétersbourg, 17/6 décembre 1791.) 287

DCXXVII. — MARIE-ANTOINETTE AU ROI GUSTAVE III. — Elle lui fait connaître ses démarches et celles de Louis XVI auprès des Sou-

verains de Russie et d'Espagne. — Position vis-à-vis des Frères du Roi. — On a tout à craindre de leur indiscrétion. — Elle prie le Roi Gustave de les guider et de les contenir. — Louis XVI a écrit également au Roi de Prusse, mais sans entrer avec lui dans des détails. — Appel fait au concours de Gustave III. (8 décembre 1791.). 290

DCXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — L'abbé Fauchet. — La maison du Roi se forme peu à peu. — La garde nationale va bientôt s'organiser. — Pétion. — Mort de la petite Tilly, sœur de madame Des Essarts. (9 décembre 1791.). . . . 292

DCXXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Paris est dans son assiette ordinaire. — Elle se refuse à lui donner des conseils en une circonstance délicate, et s'en réfère à la conscience éclairée de son amie. (13 décembre 1791.). 295

DCXXX. — LE ROI LOUIS XVI AU BARON DE BRETEUIL. — Instructions du Roi au baron. — Sa réponse au message de l'Assemblée du 24 novembre. — Motifs pour lesquels il a refusé de sanctionner la loi contre les émigrants. — D'un autre côté, il perdrait toute la confiance du peuple en paraissant favoriser leurs projets. — Insuccès de ses efforts pour obtenir d'eux de faire cesser les rassemblements sur la frontière. — Son système a toujours été de retenir les émigrants et de faire agir les Puissances étrangères. — Les chances d'une guerre politique sont préférables à celles d'une guerre civile. — C'est dans ce sens que doivent être dirigées les démarches du baron de Breteuil, en demandant aux Puissances de prendre en main la défense des Électeurs. — Langage qu'il voudrait leur voir tenir à l'Assemblée. — Des chances diverses qu'offrirait une guerre, si elle devenait inévitable. (Paris, 14 décembre 1791.). 296

DCXXXI. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Déclaration du Roi à l'Assemblée, au sujet des rassemblements d'émigrés. — Tous les patriotes vont être charmés de la guerre. — M. de Narbonne a annoncé que Rochambeau et Luckner seraient nommés maréchaux. (14 décembre 1791.). 304

ENCORE UNE NOTE SUR L'ÉMIGRATION. Quelques mots sur le *veto* du Roi, sur la nomination de Luckner, Rochambeau et La Fayette et sur ces personnages. 305

DCXXXII. — LES COMTES DE PROVENCE ET D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II. — Expressions de gratitude pour la sympathie qu'elle montre en faveur de leur cause. — Communication de leur lettre à l'Empereur sur le décret contre les émigrants, et de la réponse de Léopold. (Coblentz, 15 décembre 1791.) 308

NOTE SUR LES DISPOSITIONS RÉELLES DE L'AUTRICHE, DE LA PRUSSE ET DE LA RUSSIE ENVERS LA FRANCE. 310

DCXXXIII. — LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II DE RUSSIE. — État des affaires de l'émigration. — Il ne se dissimule point les dangers de l'entreprise méditée par les Princes. — Difficulté de réunir sur un point des forces suffisantes pour agir avec chances de succès. — L'Électeur de Trèves, fort inquiet de sa situation, voudrait interdire tout rassemblement. — Sa décision dépendra des résolutions prises par la Russie et par l'Autriche. (16 décembre 1791.). . 311

DCXXXIV. — LE PRINCE DE NASSAU-SIEGEN A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE. — Nouvelles de France données par l'Archevêque d'Aix et la comtesse d'Ossun. — Affreuse situation du Roi et de la Reine, dénués de tout. — Courage de Marie-Antoinette. — Silence qu'elle est obligée de garder sur la conduite du Roi et sur celle de l'Empereur. — Fâcheuse rivalité entre M. de Breteuil et M. de Calonne. — Le Prince de Nassau fait de ce dernier le plus vif éloge. — Le maréchal de Castries s'est proposé pour intermédiaire entre les Princes et M. de Breteuil. — Annonce d'une Note adressée par le ministre de l'Empereur à celui de Danemark, pour justifier la politique suivie par l'Autriche dans les affaires de France. — Communication d'une lettre reçue de Berlin par le baron de Roll, sur les motifs secrets de la conduite de l'Empereur. — Le traité entre la Prusse et l'Autriche n'est point encore conclu. — La conduite de l'Empereur paraît indéfinissable. — Madame Élisabeth mande au Comte d'Artois les armements qui sont faits contre les Princes allemands. — Que deviendront les émigrés? — Rien n'est prêt pour la défense. (16 et 17 décembre 1791.) 315

NOTE SUR LES PRÉCAUTIONS PRISES PAR LA FAMILLE ROYALE contre les tentatives éventuelles d'empoisonnement. 316

DCXXXV. — PREMIÈRE ANNEXE A LA LETTRE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN. — Extrait d'une note donnée par le ministre de l'Empereur au ministre de Danemark. Communiquée par M. de Bernstorff. 323

ANNOTATION DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN sur la lettre précédente. 325

DCXXXVI. — SECONDE ANNEXE A LA LETTRE DU PRINCE DE NASSAU-SIEGEN. — Copie d'une lettre de Berlin, en date du 3 novembre 1791, adressée au baron de Roll. 325

DCXXXVII. — LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III. — Récriminations contre la politique de l'Autriche, à l'occasion du décret rendu en France contre les émigrés. — L'accord de la Suède avec la Russie et les sentiments connus des autres Cours, aplaniront tous les obstacles. — Le baron d'Escars est chargé de tout exposer au Roi Gustave. (Coblentz, 18 décembre 1791.) 328

DCXXXVIII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Malheurs de madame de Tilly : madame des Essarts vient de prendre la petite vérole. — Pensée de la Princesse sur la résignation. — Le *veto* va permettre de respirer quelque temps. — M. de M... fait partie de la Maison du Roi : le nombre des demandes a été énorme. (21 décembre 1791.) 330

NOTE SUR LE VETO SUSPENSIF relatif au serment des prêtres. . . . 332

DCXXXIX. — LE COMTE DE PROVENCE ET LE COMTE D'ARTOIS AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III. — Le moment d'une grande crise approche. — Le baron d'Escars et le baron d'Oxenstierna sont chargés de communiquer tous les détails au Roi Gustave. (Coblentz, 24 décembre 1791.) 334

DCXL. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE BOMBELLES. — Mort de madame Des Essarts. — On lit le *Bourgeois gentilhomme* aux enfants. — L'Empereur Léopold a déclaré qu'il soutiendrait les droits des Princes allemands. (25 décembre 1791.) 335

DCXLI. — RAPPORT DU COMTE DE MERCY AU PRINCE DE KAUNITZ. — La conduite du Roi de France lui a ramené une partie de l'opinion publique; le discrédit de l'Assemblée augmente. — Les factieux n'en poursuivent pas moins le renversement de la monarchie. — Conséquences du *veto* mis par le Roi sur le décret contre les émigrés. — Violentes pétitions adressées à l'Assemblée. — Extrait de l'une d'elles. — Le moment de la crise décisive n'est cependant point encore venu. — Mais les symptômes inquiétants pour le dehors se multiplient. — Affiche d'un sieur Prud'homme déclarant la guerre à tous les monarques. — La reconnaissance des *Droits de l'homme* est un chef-d'œuvre d'extravagance philosophique. — L'influence du voisinage est la seule cause des troubles des Pays-Bas. — Difficultés qui s'opposent à ce que M. de Mercy retourne en France. — Opinions des partis sur son compte, sur la politique de l'Autriche et sur l'opportunité d'une guerre en général. — L'Empereur désire que les événements ne fassent pas de la cause du Roi de France celle de tous les Souverains de l'Europe. (24 décembre 1791.). . . 338

EXTRAIT D'UNE PÉTITION A L'ASSEMBLÉE, lue par Fauchet au nom de Camille Desmoulins 340

AVIS DONNÉ PAR PRUDHOMME sur son projet de publication, touchant les crimes de tous les potentats. 342

DCXLII. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Elle la rassure sur la situation de la famille royale. — Assassinat de Worms. — On dit trois des complices échappés. — La comtesse Marie. — Indisposition de la Princesse. — Madame de Choiseul. — M. de La Fayette est venu passer deux jours à Paris. — Mot de Pétion à son sujet. (28 décembre 1791). 349

DCXLIII. — CATHERINE II DE RUSSIE AUX PRINCES, FRÈRES DU ROI DE FRANCE. — Les réponses de l'Empereur et du Roi de Prusse à ses instances en faveur des Princes ne l'ont pas satisfaite. — Elle est revenue à la charge et s'est également adressée à Madrid, à Naples et à Turin. — Assurances de sympathie et d'intérêt. (Saint-Pétersbourg, 9 janvier 1792.) 351

DCXLIV. — LE BARON DE BRETEUIL AU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE RUSSIE, COMTE D'OSTERMANN. — Il lui transmet copie des pleins pouvoirs qu'il a reçus du Roi Louis XVI, et accrédite auprès de lui le marquis de Bombelles, chargé de remettre à l'Impératrice une lettre de la Reine. — Projet de réunion d'un Congrès armé. — Avantages qui en résulteraient pour le Roi et pour les Puissances elles-mêmes. — Le baron de Breteuil demande que le comte de Romanzow soit autorisé à l'accepter pour intermédiaire dans les rapports de l'Impératrice avec les Princes français et les émigrés. (Bruxelles, 30 décembre 1791.). 353

DCXLV. — LE BARON DE BRETEUIL A L'IMPÉRATRICE CATHERINE II. — Il donne avis à l'Impératrice des pleins pouvoirs qu'il a reçus du Roi pour traiter avec les Puissances. — Le marquis de Bombelles est chargé par le Roi d'une mission secrète auprès de Catherine II. — Motifs qu'a Louis XVI de désirer la réunion d'un Congrès armé. — Ses instances auprès de l'Impératrice pour qu'elle fasse réussir ce projet. — Explication de la conduite du Roi à l'égard des Princes allemands. — Il supplie l'Impératrice d'agir auprès des Princes fran-

çais pour qu'ils subordonnent leurs démarches et leurs actes à la volonté du Roi. (Bruxelles, 30 décembre 1791.). 357

NOTE DE LA MAIN DE L'IMPÉRATRICE. 364

DCXLVI. — LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — L'Empereur d'Autriche a écrit au Roi pour prendre la défense de l'électeur de Trèves. — Louis XVI fait connaître à l'Assemblée sa réponse à cette communication. — Si, dans un délai fixé, l'Électeur n'a pas dissipé les rassemblements armés qui se sont formés dans ses États, la force sera employée pour l'y contraindre. (31 décembre 1791.). 365

DCXLVII. — LETTRE DU COMTE AXEL DE FERSEN AU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III. — Il lui transmet des lettres de la Reine qui démontrent la fausseté des bruits répandus sur le compte de cette Princesse. — La Cour de France désapprouve la Constitution, mais doit paraître l'accepter librement, pour endormir les factieux. — Objet du voyage du baron de Viomesnil à Coblentz. — Inutilité et danger de cette démarche. — Opinion du Roi et de la Reine sur l'émigration de la noblesse. — Ils reconnaissent la fausseté et l'indignité de la conduite de l'Empereur d'Autriche. — Le Roi d'Espagne sera considéré comme chef de la Ligue. — Le Roi et la Reine insistent sur la formation d'un Congrès armé. — Motifs de la démarche de Louis XVI contre les Électeurs. — Extrait d'une lettre de Marie-Antoinette sur ce sujet. — On espère que les Princes allemands ne céderont pas et seront soutenus par les Puissances. — Fragments d'une lettre de Marie-Antoinette au comte de Mercy sur la situation de la Famille royale, sur ses rapports avec l'Empereur d'Autriche, et sur la nécessité de venir promptement à son aide. — Extrait d'une autre lettre de la Reine au comte de Fersen, accusant la trahison de l'Empereur. — Mission du comte de Ségur à Berlin. — M. de Carisien en est avisé et a reçu copie des instructions données à l'envoyé constitutionnel. — Attitude de l'Autriche à l'égard des Électeurs. (Bruxelles, 1er janvier 1792.) 367

DCXLVIII. — INSTRUCTIONS DONNÉES AU COMTE DE SÉGUR. PREMIÈRE ANNEXE A LA LETTRE DU COMTE DE FERSEN DU 1er JANVIER 1792. 379

NOTE SUR LE CRÉDIT ACCORDÉ A SÉGUR pour corrompre les ministres et les maîtresses du Roi de Prusse. L'intrigue est découverte, et Ségur éconduit. 380

NOTE SUR LA COMTESSE DE LICHTENAU, maîtresse du Roi de Prusse. 381

APPENDICE.

I. — LOUIS XVI AU GARDE DES SCEAUX, HUE DE MIROMESNIL. — Lettres relatives au rétablissement des Parlements. — Linguet. — La comtesse de Béthune. (Versailles, 7 mars 1775.). 383

NOTE SUR LINGUET. 384

II. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Sa séparation à Chambéry d'avec ses Dames françaises. — Son zèle à s'occuper de l'avancement d'un jeune officier que lui recommande madame de Soran, parente de cet officier. (Turin, 11 octobre 1775.). 385

NOTE SUR LA MARQUISE DE ROSIÈRES-SORAN. 385

NOTE SUR MADAME CLOTILDE, princesse de Piémont. 387

III. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Un mot sur ses efforts pour assurer l'avancement du parent de cette dame. (Turin, 31 janvier 1776) . . 388

IV. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Paroles affectueuses sur la santé chancelante de madame de Soran. — Présent de gazes de Chambéry. (Turin, 3 mai 1776.) 389

V. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Annonce de la nomination d'un des parents de la marquise à un grade de lieutenant. — Offres de service. — Regrets de la patrie, mais bonheur domestique. (8 novembre 1776.). 391

VI. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Elle s'est employée pour faire assurer une prébende de chanoinesse de Remiremont à la fille aînée de madame de Soran. — Écrire à la Princesse de Saxe, supérieure du couvent. (Turin, 14 mars 1778.). 392

VII. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Espérance de la revoir à Chambéry. — Accident de chasse arrivé à M. de Soran. — Elle assistera au sacre de Louis XVI. — Madame de Mackau. — Compliments envoyés par Madame Élisabeth. (Versailles, 4 mai 1778.). 394

VIII. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — La Princesse n'a pas encore réussi à obtenir une place à Remiremont pour la fille aînée de la marquise. — Elle va faire prendre à sa tante, la supérieure, l'engagement de lui réserver la première place vacante. — Dame piémontaise qu'elle lui recommande, si elle la rencontre aux eaux de Plombières. (A la Vénerie, 9 juin 1778.). 395

NOTE SUR DELPHINE DE ROSIÈRES, comtesse de Clermont-Tonnerre, puis marquise de Talaru 397

IX. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Nouvelles affectueuses. — Les preuves de Delphine pour son entrée dans le chapitre noble de Remiremont ont été reçues. (Turin, 2 février 1779.). 398

X. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Félicitations sur la nomination de Delphine de Soran dans la maison de Madame Élisabeth. — Madame Clotilde va travailler à faire entrer la seconde fille de la marquise à Remiremont à la place de sa sœur. — Elle supplie la marquise de ne point quitter la cour et partant Madame Élisabeth. — Compliments du Prince de Piémont. (A la Vénerie, 20 juin 1780.). 400

XI. — MADAME CLOTILDE DE FRANCE, PRINCESSE DE PIÉMONT, A LA MARQUISE DE SORAN. — Expressions de tendre attachement. — Mort de la duchesse de Saxe. — Son éloge — Félicitations sur l'accouchement heureux de la fille de la marquise. (Turin, 19 janvier 1783.). 403

XII. — RÉSULTAT DE LA CONFÉRENCE, TENUE CHEZ LE ROI, LE 6 JUILLET

1784, A LAQUELLE M. LE BARON DE BRETEUIL A ASSISTÉ AVEC M. DE VERGENNES ET QUE SA MAJESTÉ A APPROUVÉ. — (Lu le 8 au Roi de Suède, et remis la copie à son ambassadeur.). 405

XIII. — LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU COMTE DE VERGENNES, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Envoi d'une dépêche de l'ambassadeur de Suède. — Alarmé par l'opposition de Calonne à la concession du subside, il fait connaître au comte de Vergennes qu'il a vu le ministre des finances. (Versailles, 10 juillet 1784.). 410

NOTE SUR LES DÉMARCHES DU ROI GUSTAVE pour obtenir un subside extraordinaire 411

XIV. — LE ROI GUSTAVE III DE SUÈDE A LOUIS XVI. — Il plaide pour obtenir un subside qui le mette à même d'être utile à la France et de contre-balancer l'ambition du colosse de la Russie. (11 juillet 1784.). 412

XV. — LOUIS XVI A GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE. — Malgré toutes ses sympathies pour le Roi Gustave et pour son Royaume, il se défend contre la concession d'un subside aussi considérable que celui que sollicite le Roi de Suède à l'issue d'une guerre onéreuse soutenue par la France. (12 juillet 1784.). 417

XVI. — LE ROI GUSTAVE III DE SUÈDE AU ROI LOUIS XVI. — Il a vu Calonne et s'en réfère à ce que ce ministre dira après leur conversation. — Remercîments pour ce que Louis XVI a fait en faveur du cardinal de Bernis. (13 juillet 1784.). 418

NOTE SUR LES RELATIONS DU ROI DE SUÈDE AVEC LE CARDINAL DE BERNIS, et l'objet de la grâce que vient d'accorder Louis XVI à ce prélat. 419

XVII. — LOUIS XVI AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE. — Il prêtera ses bons offices pour empêcher les agressions dont la Suède pourrait être l'objet. — Il versera un subside de six millions en vue d'une alliance offensive et défensive. — Silence et secret à garder. (Versailles, 14 juillet 1784.). 420

XVIII. — LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE A LOUIS XVI. — Rapidité de son retour en Suède. — Annonce faite en grand mystère au Sénat de la cession qu'il a obtenue de l'île américaine Saint-Barthélemy en échange de concessions commerciales. — Bruits qui se croisent sur leur alliance. — Vaisseaux qu'il pourra faire sortir au printemps. — Arrivée d'une frégate russe, sous prétexte d'observations astronomiques. — Son attitude et l'état de la flotte donneront à réfléchir à Catherine II. (7 septembre 1784.) 422

ÉTAT DES VAISSEAUX DE GUERRE construits à neuf ou radoubés dans les cales de Suède 426

XIX. — LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU COMTE DE VERGENNES. — Les travaux de la flotte avancent. — Il désire savoir si le ministre de Louis XVI à Stockholm est instruit de l'alliance qu'ils viennent de contracter. — Faut-il s'en ouvrir à lui? — Énumération des vaisseaux qui vont être en état d'entrer en campagne. (Drotningholm, (7 septembre 1784.). 428

XX. — LOUIS XVI AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE. — Réponse aux communications de Gustave sur son retour et l'état de sa flotte. — Louis approuve le mode de l'ouverture faite au Sénat. — Il applaudit à

l'état de la flotte; mais peu disposé à se voir entraîné dans une nouvelle guerre étrangère, après celle d'Amérique, il ajoute des conseils indirects pour détourner Gustave de rien entreprendre qui puisse troubler la paix. (8 septembre 1784.) 430

XXI. — LE COMTE DE VERGENNES AU ROI GUSTAVE DE SUÈDE. — La mort de M. de Landskoy n'aura aucune conséquence politique. — Fausses craintes touchant les desseins de la Russie. — S'abstenir de s'ouvrir avec le ministre français à Stockholm, parce qu'il pourrait parler des conditions de l'alliance dans une dépêche susceptible d'être ouverte. (Versailles, 28 septembre 1784.) 432

XXII. — DÉTAILS SUR LE SÉJOUR DU ROI DE SUÈDE GUSTAVE III A PARIS, EN 1784 434

Note sur la première visite du comte de Haga à Louis XVI. 434

Note sur les fréquentations du Roi 435

Madame de Boufflers 435

Le Roi à l'Académie française 437

Note sur le duc d'Aiguillon 439

XXIII. — MADAME ÉLISABETH A LA MARQUISE DE CAUSANS, NÉE COMTESSE DE CLISY. — Compte rendu d'une prise de voile. — Comment la Princesse remplit ses journées. — Éloges à la marquise sur sa résignation. (3 septembre 1784) 455

NOTE SUR MADAME DE CAUSANS 458

XXIV. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Le Roi s'oppose à l'expatriation du marquis et se montre satisfait de ses dispositions touchant la journée de la fédération. (Paris, 2 mai 1790.) . . 459

NOTE SUR LE MARQUIS DE BOUILLÉ et sur son dévouement au Roi de France 460

XXV. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Félicitations sur l'abnégation du marquis et sur son courage. (Saint-Cloud, 20 août 1790.) 461

NOTE SUR LA CONDUITE DU MARQUIS DE BOUILLÉ A METZ 462

XXVI. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Il le remercie de sa vigoureuse conduite pour la réduction de la sédition de Nancy. — Regrets sur la perte des braves gens qui ont péri dans la collision. (Saint-Cloud, 4 novembre 1790.) 463

NOTE SUR LA CONDUITE DU MARQUIS DE BOUILLÉ POUR LA RÉPRESSION DE LA SÉDITION DE NANCY 464

XXVII. — LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — La forme employée envers lui par l'Assemblée l'a blessé. — Il a été le premier à établir la responsabilité des Ministres. — Son refus de sanctionner encore le décret sur le serment des ecclésiastiques. (29 décembre 1790.) 465

XXVIII. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Approbation de la conduite du général. — Envoi du comte de La Marck au marquis. (Paris, 4 février 1791.) 466

NOTE SUR UNE MISSION SECRÈTE DE LOUIS XVI AUPRÈS DE BOUILLÉ. 466

XXIX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Du curé de Saint-Sulpice, arrivé à l'étranger. — Essaims d'émigrés à Bruxelles. (1er mai 1791.) 467

XXX. — MADAME ÉLISABETH A MADAME DE RAIGECOURT. — Décisions sur les gens de couleur dans les colonies. (13 mai 1791.). . . 468

XXXI. — LOUIS XVI AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Il le remercie des efforts qu'il a faits pour le sauver. — Le succès dépendait du Roi, mais il eût fallu l'acheter au prix de la guerre civile, qui lui fait horreur. (Paris, 3 juillet 1791.). 469

NOTE sur l'effet d'une lettre de Bouillé à l'Assemblée, assumant sur sa propre tête la responsabilité de la fuite du Roi. 470

LETTRE du Roi de Suède à Bouillé sur ce sujet. 470

LETTRE du Roi de Prusse au même sur le même sujet. 471

XXXII. — MARIE-ANTOINETTE A LA PRINCESSE DE LAMBALLE. — Bonheur d'être aimé pour soi. — Ses bons sentiments font sa force. (20 juillet 1791.). 471

XXXIII. — POUVOIRS DU COMTE DE PROVENCE AU MARQUIS DE BOUILLÉ, pour traiter avec l'Empereur et le Roi de Prusse. (14 août 1791.). 472

XXXIV. — LE COMTE D'ARTOIS A L'IMPÉRATRICE DE RUSSIE, pour accréditer le comte Valentin Eszterhazy. (29 août 1791.). . . 473

XXXV. — LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Espoir que l'entrevue de Pilnitz amènera la solution de bien des questions. — Il est satisfait de l'accord qui règne entre les Princes et le marquis. — Précautions à prendre pour la marche sûre de la flotte suédoise. — Éloge du comte d'Artois, digne fils de Henri IV. — Neutralité de l'Angleterre. — A qui sera confiée l'armée réunie d'Autriche et de Prusse? (Drotningholm, 2 septembre 1791). 474

XXXVI. — DISCOURS PRONONCÉ PAR LOUIS XVI A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE POUR LA CLÔTURE DE SES SÉANCES. (30 septembre 1791). 477

NOTE sur la façon dont fut accueilli le Roi à l'Assemblée. . . . 478

XXXVII. — LE ROI GUSTAVE DE SUÈDE AU MARQUIS DE BOUILLÉ. — Les incertitudes du marquis de Bouillé, qui semblait vouloir se détourner du service de Suède, ont cessé. — Il trouve opportun d'endormir l'Assemblée pour qu'elle ne mette pas des obstacles maritimes à l'ouverture de la campagne de ce Prince. — Intervention pressante de Catherine II auprès de l'Empereur et du Roi de Prusse pour qu'ils s'allient efficacement contre la révolution. — L'Espagne doit fournir l'argent. — Il va assembler à Stockholm les États généraux pour peloter en attendant partie. (23 décembre 1791.). 479

XXXVIII. — PRIÈRE AU SACRÉ COEUR DE JÉSUS, donnée par madame Élisabeth à la marquise de Raigecourt. 483

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE DES FAC-SIMILE

CONTENUS DANS LE TOME IV.

Marie-Antoinette au général baron de Flachslanden. Jeudi 22 [avril 1790]. (Voir à cette date au premier volume). 212

Marie-Antoinette à l'Empereur d'Allemagne Léopold II. . . . 230

Madame Clotilde, sœur de Louis XVI, Princesse de Piémont, à la marquise de Soran. 400

Minute du discours prononcé par Louis XVI pour la clôture des séances de l'Assemblée Constituante. De la main du comte de Montmorin; corrections de Louis XVI. 477

00032591

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 26 June, 2018